

Année 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 4 Janvier.

Observations & remarques sur la complication des symptômes vénériens avec d'autres virus, & sur les moyens de les guérir; par M. Vigarous; Professeur Royal au College de Chirurgie, Chirurgien-major de l'Hôpital des vénériens, &c. de Montpellier. A Montpellier, chez J. Martel; & à Paris, chez Didot, le jeune, quai des Augustins, *in*-8°. de 176 pag. Prix 2 liv. br.

Cet ouvrage a pour objet principal de faire connoître les complications du virus vénérien avec d'autres vices & le traitement qui convient à ces différens cas. Ces sortes de complications, les exostoses, les bubons vénériens & les gonorrhées, sont les principaux articles traités séparément dans cet écrit. L'Auteur ne parle que d'après son expérience, & par-tout on reconnoît le Praticien exercé.

Les premieres observations roulent sur la complication du virus vénérien avec les vices scrophuleux & scorbutique, dont l'Auteur esquisse le tableau, p. 23 & 24. Mais il n'y a que deux sujets donnés pour exemple, dont l'un avoit une tumeur aux bourses, l'autre, la plupart des glandes conglobées, sur-tout les maxillaires dures: l'événement prouva que le mercure ne convenoit ni à l'un ni à l'autre cas.

L'article des exostoses nous a paru plus satisfaisant & plus piquant par la nécessité de la distinction que l'Auteur admet de ces sortes de tumeurs en vraies exostoses ou gonflement de la substance propre des os & en hyperostoses ou gonflement du périoste. M. Vigarous regarde les exostoses purement vénériennes comme une chose très rare, pour ne pas dire n'existant jamais, sans la présence du vice rachitique. On trouve dans cet article des choses qui nous ont paru bien vues sur la combinaison du virus vénérien avec les vices goutteux, rhumatismal, &c. & sur la conduite qu'il y a à tenir dans ce cas.

L'article des bubons vénériens est encore plus intéressant & plus riche en faits de pratique. On y voit plusieurs observations qui peuvent devenir de la plus grande utilité pour les Praticiens.

Le mémoire sur les gonorrhées est un tableau de ce genre d'affection, fait d'après nature. L'observation a appris à l'Auteur qu'il y en a plusieurs especes qui résistent plus ou moins de temps aux remedes, qu'il en est que le mercure ne guérit point, qu'il aggrave même & qui cedent à un traitement approprié.

L'article qui contient les remedes, renferme plusieurs observations qui servent à constater l'efficacité d'une tisane dépuratoire qui réussit dans les cas de complication de scorbut & de mal vénérien, & sur-tout lorsqu'on a affaire à des sujets épuisés par des traitemens infructueux ou par la longueur de la maladie; l'Auteur y a joint, quelquefois avec un succès inattendu, l'usage d'un sel mercuriel, dont il donne le procédé. Voici la préparation de l'un & de l'autre.

Tisane dépuratoire.

Prenez senné mondé, trois onces; salsepareille, six onces; bois de gayac rapé,

saffafras, racine de squine, iris de Florence, antimoine cru, anis verd, crême de tartre, aristoloche longue & ronde, jalape & polypode de chêne, de chaque une once & demie; noix ordinaires concassées, coque & chair tout ensemble, douze.

On fait infuser le tout pendant 24 heures sur les cendres chaudes dans deux pintes de vin blanc & dans un vaisseau de la capacité de neuf pintes (mesure de Paris). Le lendemain on ajoute à la premiere infusion six pintes d'eau; on fait bouillir le tout à un feu modéré (le pot couvert) jusqu'à diminution d'un tiers. On passe le tout à la chausse; on verse sur le marc 5 demi-septiers de vin blanc, & on remplit le vase avec de l'eau, qu'on remet sur le feu jusqu'à diminution encore d'un tiers & on passe.

On fait prendre aux malades trois verres par jour de la premiere décoction, & la 2e. pour boisson ordinaire. On leur fait observer un régime adoucissant. On remarque qu'ils en sont purgés légerement les premiers jours, mais que bientôt la nature s'y accoutume au point que le remede agit comme altérant.

Sel mercuriel.

Prenez mercure révivifié du cinabre, demi-once; sublimé corrosif, 2 gros. Triturez ensemble dans un mortier de verre, & versez quelques gouttes de suc de citron pendant la trituration; on lie le tout avec la fleur de farine (ou la poudre de réglisse) pour lui donner une certaine consistence; on en fait des pilules de deux grains chaque; on en donne d'abord une, on augmente graduellement d'une tous les jours jusqu'à six, dont on en prend 3 le marin & 3 le soir avec un verre de tisane dépuratoire ou d'eau d'orge. Les cas où il faut varier, augmenter ou diminuer la dose, se trouvent rapportés dans cet écrit, dont on ne sauroit trop recommander la lecture à ceux qui ont intérêt de guérir les maux vénériens, que les complications, en effet, rendent souvent très difficiles à combattre.

Tel est en substance le contenu de cet ouvrage que nous regardons comme un des plus utiles qu'on ait publié dans ce siecle, sur le traitement des maux vénériens. Ce n'est pas qu'il ne contienne quelques propositions qu'on regardera peut-être comme hasardées, telles que celles-ci: *Les vraies exostoses supposent toujours ou presque toujours un vice rachitique; toute gonorrhée dont l'écoulement se supprime & tombe sur les bourses, confirme encore plus la vér.* p. 106; *un sarcocele ne peut être guéri que par l'amputation*, page 108; *toute gonorrhée suppose le sang déja infecté*, p. 89, *& sur-tout lorsqu'il se fait métastase de l'humeur, même sur les parties voisines*, p. 113. Mais ces propositions n'affoiblissent aucunement le mérite de cet ouvrage purement pratique.

Quant à la tisane; elle nous rappelle les vertus d'un syrop, dont on trouve la composition dans les observations médicales du College de Médecine de Londres & dans ceux de la Société Royale de Médecine, que nous croyons encore plus efficace que la tisane dont on vient de voir la composition: voici la maniere de le composer.

Prenez salsepareille, 30 onces; faites-là infuser d'abord pendant 24 heures dans 12 pintes d'eau; faites bouillir ensuite jusqu'à ce qu'elles soient réduites à quatre; répétez deux fois la même opération sur le marc, après avoir décanté la liqueur; mêlez ces trois décoctions, à laquelle on ajoutera fleurs de bourache, roses blanches, & anis, de chaque deux gros; senné une once & demie; faites bouillir jusqu'à réduction de moitié; passez à la chausse, & ajoutez-y deux livres de sucre & autant de miel, dont on fera, suivant les regles de l'Art, un syrop qui doit servir pour l'usage. On fait prendre trois prises de ce remede par jour à la dose d'un demi-verre ordinaire; & la boisson journaliere est une décoction de salsepareille, faite avec six gros de cette racine sur trois pintes d'eau. Ce remede agit par les sueurs, par les selles & par les voies urinaires. On le rend plus ou moins purgatif en augmentant ou diminuant la dose du séné. On diminue aussi la dose de ce syrop, s'il échauffe. Il n'assujettit d'ailleurs qu'à un régime tempérant & ordinaire composé de bons potages & de viandes bouillies ou rôties.

PRIX de la Faculté de Médecine de Paris.

La Faculté de Médecine de Paris avoit proposé trois sujets de Prix; le premier, étoit le *Rachitis*; le second, les *Maladies de la Moelle*; le troisieme, les *Convulsions des Enfans*.

Quoique plusieurs Auteurs, anciens & modernes, étrangers & regnicoles, aient publié des traités ou des observations sur ces maladies, la différence des opinions sur leur nature, sur leurs causes; la différence trop sensible dans la description & la désignation des symptômes propres & essentiels, l'opposition dans les moyens employés comme curatifs, & néanmoins démontrés efficaces par des succès, ont fait désirer des tableaux plus exacts, & dont les traits, exprimés d'après la nature seule, présentassent fidèlement ses écarts, ses souffrances, ses travaux, ses ressources, & traçassent d'une maniere certaine la marche que l'Art doit tenir.

Telles étoient les vues de la Faculté; aucun des mémoires reçus ne les a remplies; c'est pourquoi elle juge devoir n'en couronner aucun.

Cependant, parmi ces mémoires elle en a distingué deux, auxquels elle se fait un vrai plaisir de payer publiquement le tribut d'éloges qu'ils méritent à ses yeux, & de rendre compte des motifs qui l'ont empêchée de leur adjuger le Prix.

Le premier a pour devise:

Aquas in mare reporto & eò redeunt tanquam ad originem.

Les vues pratiques que contient ce mémoire, annoncent un Médecin exercé par une expérience réfléchie; elles pourroient servir de guide & de regles, si elles étoient développées avec plus de précision & de clarté. Mais l'Auteur convaincu de la solidité de ses principes, & trop brusquement entraîné par l'heureuse application qu'il en a faite, a oublié qu'il écrivoit pour discuter une question importante, pour instruire, & nous avons regretté que ses idées fussent comme jettées au hasard, sans ordre, & exprimées d'un style si négligé, que souvent elles sont à peine apperçues.

Le second mémoire a pour épigraphe:

Tentanda via est quâ me quoque possim
Tollere humo, victorque virum volitare per ora.

Ce mémoire beaucoup trop volumineux, puisqu'il remplit 337 pages *in-4°.* d'une écriture serrée & sans marges, joint à ce défaut bien réel aux yeux des Loix Académiques, mais qui n'en eût pas été un aux yeux de la Faculté, s'il eût été seul, celui de présenter une masse énorme de citations, la collection de presque tout ce qui a été écrit sur les causes générales qui rendent les convulsions si familieres à l'enfance, sur les moyens de les combattre, & sur les especes particulieres de ces convulsions; ensorte que l'Auteur se montre rarement lui-même. On en est d'autant plus fâché en le lisant, que quand il parle d'après sa propre expérience, il est Observateur scrupuleux, Juge sévere, Praticien sage.

L'immensité des connoissances que ses lectures lui ont acquises, le jette dans des digressions étrangeres à la question, opere une confusion qui fait trop souvent perdre de vue l'objet proposé.

D'ailleurs, en lisant une lettre de M. Baumes à M. Morin fils, insérée dans le Journal de Médecine, au mois de Juin 1783, les Examinateurs nommés par la Faculté pour lire les dissertations des concurrens pour les Prix, n'ont pas eu de peine à reconnoître l'Auteur du mémoire dont il s'agit ici: ce qui, dans toutes les Lices Académiques, est un motif formel d'exclusion.

La Faculté, en regrettant de ne pouvoir décerner le prix à l'Auteur de ce traité, n'est pas moins la juste admiratrice de son amour pour les tendres infortunés, à la conservation desquels il a consacré tant de veilles & de travaux, de son zele pour les progrès de l'Art, qu'il professe, de sa vaste érudition; & prévoyant les grands services qu'il est en état de rendre à l'humanité, elle désire qu'éloignant ce qui est superflu, & ne séparant que ses propres richesses, il donne à son mémoire le degré de perfection dont il est aisément susceptible.

Nous profitons de cette circonstance pour avertir les Auteurs qui se proposent de concourir, que ce n'est point en envoyant des extraits d'Auteurs déja connus, en habillant seulement de leurs livrées des productions qui sont entre les mains des Médecins, qu'ils se rendront dignes des suffrages de la Faculté. L'Art ne gagne rien aux compilations, aux dictionnaires, & la Faculté ne peut accueillir que ce qui enrichit l'Art.

Elle propose pour les Prix qu'elle distribuera l'année prochaine 1784, les mêmes sujets, dont elle renouvellera le programme, les Prix seront doubles.

Depuis vingt ans, on a beaucoup écrit sur *l'asphyxie*; on a donné des méthodes curatives qui, loin d'être uniformes, sont en quelques points diamétralement opposées les unes aux autres. Cette oppo-

fition n'eſt-elle qu'apparente? S'évanouiroit-elle à l'examen des différens degrés, & des différentes cauſes de l'aſphyxie? C'eſt pour réſoudre une queſtion auſſi douteuſe & auſſi importante, & fixer, s'il eſt poſſible, un traitement capable d'être appliqué avec aſſurance dans les différens cas, que la Faculté propoſe le ſujet ſuivant :

1°. Décrire fidelement les ſymptômes qui caractériſent la véritable aſphyxie.

2°. Si en raiſon des cauſes on peut diſtinguer différentes eſpeces d'aſphyxie.

3°. Les effets des remedes qui ont été employés dans cette maladie.

4°. Les réſultats de l'ouverture des cadavres à la ſuite de l'aſphyxie.

Enfin, aſſigner une méthode curative, générale & particuliere dans l'aſphyxie, afin que les Auteurs aient le temps de faire l'étude & les recherches néceſſaires pour ſatisfaire à une queſtion qui intéreſſe ſi fort l'humanité. La Faculté ne diſtribuera le Prix, qui ſera de 300 liv., qu'à la ſéance publique de 1785.

Toutes les perſonnes, tant étrangeres que regnicoles, ſeront admiſes à concourir, excepté les Docteurs, & même les Bacheliers de la Faculté de Médecine de Paris. On obſervera les conditions ſuivantes:

1o. Les mémoires ſeront écrits en françois ou en latin, indifféremment; ſeront envoyés avant le premier Juillet 1784, paſſé lequel temps ils ne ſeront point reçus; ils ſeront adreſſés par la poſte, à M. le Doyen, francs de port, ou lui ſeront remis en mains propres.

2o. Les Auteurs éviteront de ſe faire connoître, & pour cela ils auront ſoin de ne point ſe nommer. Ils écriront la deviſe qu'ils mettront à la tête de leur ouvrage, leurs noms & ſurnoms, leur qualité & leur adreſſe préciſe, ſur une feuille ſéparée, attachée au mémoire, & qui ſera pliée & cachetée. Au défaut de ces conditions, les ouvrages ſeront rejettés.

De tous les cachets, on ne levera que ceux des deux Auteurs dont les mémoires auront remporté le prix & l'*acceſſit*. Les autres ſeront brûlés, à moins que la Faculté n'ait une permiſſion expreſſe des Auteurs d'en uſer autrement.

Pour éviter les mépriſes, M. le Doyen ne remettra le Prix qu'à l'Auteur même de l'ouvrage couronné, ou à quelqu'un chargé par lui d'une procuration en forme, & ſe fera repréſenter une double copie de l'ouvrage. Le prix ſera remis en eſpeces ou en jettons, portant l'empreinte du Doyen en charge.

Donné à Paris ce 24 Novembre 1783.
ETIENNE POURFOUR DU PETIT.

LIVRES NOUVEAUX.

FLORÆ Nannetenſis prodomus, ou énumération de la plus grande partie des plantes qui croiſſent aux environs de Nantes, &c. par M. BONAMY, Doct. - Reg. en Méd. & ancien Rédacteur de l'Univerſité de Nantes, &c. A Nantes, & chez Didot, le jeune, quai des Auguſtins. *in-8o.* de 126 pages. Prix, 1 liv. 10 ſ.

M. Bonamy, très-avantageuſement connu comme Médecin & comme Botaniſte, après avoir pendant plus de 40 ans profeſſé la Botanique dans l'Univerſité de Nantes, vient de faire imprimer pour l'utilité publique, & ſpécialement pour l'inſtruction des jeunes gens qui ſe deſtinent à la Médecine, ou à la Chirurgie, ou à la Pharmacie, le catalogue des plantes qui croiſſent non-ſeulement aux environs de Nantes, mais dans pluſieurs autres cantons de la Bretagne, dans quelques parties voiſines du Poitou, de l'Anjou, &c. On connoît les peines & les ſoins que ce Profeſſeur a pris pour enrichir le jardin de Botanique de Nantes, de plantes exotiques, ſur-tout de celles qu'on tire des colonies d'Amérique. On ſait que ce jardin étoit deſtiné dans l'origine, conformément aux intentions du Roi, à ſervir d'entrepôt de plantes étrangeres pour fournir le Jardin Royal de Paris.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne.* Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

No. 2.

Année 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 11 Janvier.

Hippocratis aphorismi, Hippocratis & Celsi Locis parallelis illustrati, studio & cura Janssonii ab Almeloveen, D. M. loca parallela ex Boerhavii commentariis notulas addidit, editionem curavit anna Car. Lorry, D. M. ; c'est-à-dire, Aphorismes d'Hippocrate, éclaircis par les passages paralleles tirés des écrits de Celse & des commentaires de Boerrhaave, par Jansson ab Almedoveen & Lorry, D. M. 1784. A Paris, chez Barrois le jeune, quai des Augustins. *in-16.* de 352 pag. Prix 3 liv. br.

Cet Ouvrage ne pouvoit manquer d'être un petit chef-d'œuvre de l'Art, vu le nombre des personnes qui ont concouru à sa perfection. Le Doct. Jansson avoit fait le rapprochement des passages d'Hippocrate & de Celse. Verhoofd y avoit joint une table très-étendue avec une préface raisonnée. Feu M. Lorry y avoit ajouté les passages des commentaires de Boerrhave par Vanswieten, qui s'accordent avec ceux des anciens Auteurs qu'on vient de nommer. On lit dans la préface que MM. Dotigny, Coquereau & Hallé sont encore venus à son secours pour perfectionner cet ouvrage ; que s'il y a quelque chose de bon, cela leur appartient, mais que s'il y a quelque chose de médiocre, c'est à lui. Enfin, on trouve dans la même préface que M. Didot ayant extrêmement à cœur les progrès de l'Art (*artis promovendæ cupidissimus*) avoit encouragé l'Auteur à donner une édition nette de cet ouvrage, & s'étoit chargé d'en perfectionner la partie typographique. Cette partie en effet nous a paru très-bien soignée & justifie le sens de la derniere ligne, *è typographiâ* Monsieur.

Les aphorismes d'Hippocrate contiennent des préceptes si importans sur l'art de guérir, que malgré la quantité énorme de traductions qu'on connoît, cet ouvrage méritera toujours l'importance qu'on met aux nouvelles versions qu'on en publie ; pour rendre la lecture de ces aphorismes plus familiere, on a toujours recherché les petits formats, comme on le voit par les versions particulieres qu'en ont donné Rabelais, Houllier, Lefebvre de Villebrune, &c.

La disposition de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est telle, qu'on trouve d'abord la version latine vis-à-vis le texte grec, ensuite des notes après chaque section, dans lesquelles on indique sur chaque aphorisme les passages correspondans de Celse, de Vanswieten principalement, & quelquefois de quelqu'autre livre d'Hippocrate servant à l'explication ou à l'éclaircissement de ces aphorismes. Ces dernieres citations, malgré leur avantage, ont un grand inconvénient ; c'est qu'on ne sait quelle est l'édition d'Hippocrate que l'Auteur ou les Coopérateurs ont voulu citer ; de façon que celui qui n'a, par ex. que l'Hippocrate de Foës, édit. de Francfort 1595, qui est la plus répandue, a le désagrément de ne jamais trouver ce qu'il cherche.

Nous avons comparé avec attention cette version des aphorismes d'Hippocrate avec celles de Rabelais & de Foës,

qui sont des plus estimées, & celle-ci n'a, selon nous, ni la clarté de celle de Foës, ni la precision de celle de Rabelais; en quelques endroits même, le sens de l'Auteur ne paroît pas rendu. Elle a encore le défaut d'être, en général, un peu verbeuse & traînante (1). Pour mettre le Public à portée d'en juger, nous allons rapprocher quelques aphorismes de la version de Foës, & de la nouvelle.

Hippocrate dit au 19e. aphorisme, section 2e., que les prognostics qu'on porte sur les maladies aigues, ne sont pas toujours bien certains, soit pour la vie, soit pour la mort.

Foës a rendu cet aphorisme, comme il suit:	Dans la nouvellle traduct. on le rend ainsi:
Morborum acutorum non in totum certæ sunt prænunciationes: neque salutis neque mortis.	*Acutorum morborum non omninò turæ sunt prædictiones neque mortis neque* santatis.

A l'aphorisme 49 de la même section, Hippocrate dit que ceux qui sont accoutumés aux travaux, les supportent mieux, quoiqu'ils soient foibles ou vieux, que ceux qui n'y sont pas accoutumés, quoique jeune & vigoureux. Foës l'a rendu de cetre maniere:

Qui solitos labores ferre assueverunt, etiamsi invalidi sunt, aut senes, eos faciliùs ferunt quàm qui non assueti, quamvis robusti & juvenes.	Dans la nouvelle édition on lit:
	Consueti solitos labores ferre etiamsi fuerint debiles aut senes, insuetis, *robustis licet & juvenibus facilius ferunt.*

Hippocrate dit dans la même section, aphorisme 54, qu'une haute taille est avantageuse & sied bien à la jeunesse; au lieu qu'elle est inutile dans la vieillesse & plus incommode qu'une petite. Foës

l'a rendu comme il suit:	Dans la nouvelle traduction:
Longa corporis statura in juventute quidem degandâ liberalis nec indecora; in senectute verò inutilis, & parvitate deterior.	*Pracero corpore juventutem quidem degere liberale est nec deforme:* insenescere verò incommodum & patvis deterius.

Au 3e. aphorisme de la 3e. section, Hippocrate dit, en parlant des saisons, qu'il y a certaines maladies où les sujets sont plus ou moins affectés relativement aux circonstances, & qu'il y a des âges qui se trouvent dans les mêmes vicissitudes relativement aux temps, aux lieux & à la maniere de vivre. Cet aphorisme a été rendu clairement par tous les Traducteurs; dans la nouvelle édition on lit:

Morborum alii ad alios *benè aut malè se habent; & ætates quædam ad tempora & regiones & victus* Il est vrai qu'on dit dans une note, qu'on s'écarte du sens adopté par Galien, Mercurial, &c., & que la proposition peut s'entendre du rapport des maladies avec les mauvaises dispositions du corps. Mais c'est bien-là le cas de dire, *qui potest capere capiat.*

Dans la 4e. section, aphorisme 55, Hippocrate a dit que les fievres qui sont accompagnées de bubons, sont toutes d'un mauvais caractere, excepté la fiev. éphémere.

Rabelais l'a rendu en disant:	Dans la nouvelle version, on lit:
Ex inguinum tumoritus febres omnes matæ præter diarias.	In bubonibus *febres omnes malæ præter ephemeras.*

Enfin, pour ne pas arrêter trop longtemps le lecteur sur cette version, nous ne citerons plus que le 64. aphorisme de la section 4e. où Hippocrate a dit que les fievres dans lesquelles il survient un ictere le 7, le 9, le 11 ou le 14e. jour, c'est un bon signe, pourvu qu'il n'y ait point de dureté à l'hypochondre droit, car dans ce cas, c'est tout le contraire. Cet aphorisme a été rendu par tous les Traducteurs de la maniere la plus claire. L'Auteur de la nouvelle version, contre son ordinaire, l'a rendu d'une maniere si concise, qu'on pout douter si c'est de la fievre, ou du jour qu'il parle, en disant:

Quibus in febre 7a. aut 9a. aut 11a. aut 14a. *morbus regius supervenit, bonum est &c.*

Le Traducteur s'est permis encore de petites licences, comme d'ajouter du sien au texte d'Hippocrate. Ainsi, quand cet Auteur dit qu'il survient un éréspele, lorsque les os, sur-tout de la tête, sont à nud, dans le 19e. aphorisme de la 7e. section, le Traduct. prend la libetté d'y ajouter, à la vérité entre deux parenthèses, que c'est un mauvais signe. Comme il se trouve en train d'ajouter, il en fait autant au suivant, autant au 22 & au 23; & pour que cela ait l'air d'être tiré du texte grec, on y ajoute *cacon*, entre deux parenthèses.

(1) Voy. sur-tout aph. 6, 7, 8, 33, 35, 36, 46, sect. 11, &c.

Du reste, on trouve quelques notes où l'on explique les différens états du corps d'après les connoissances modernes, & où l'on fait observer en général que les anciens ne se servoient que de purgatifs violens, &c.

Nous aurions désiré y trouver le développement des grandes vérités consignées dans cet ouvrage précieux d'Hippocrate. Il y a beaucoup d'aphorismes qui auroient besoin d'un coup de lumiere, & malheureusement on ne le trouve pas ici. Il y a, par exemple, l'aphorisme 33 de la 7e. section, où il est question des urines qui se séparent, c'est-à-dire qui paroissent se décomposer, qui est susceptible d'un commentaire qui pourroit devenir précieux pour les Praticiens; nous ne voyons rien dans les Traducteurs-Commentateurs, de satisfaisant sur cet objet; il en est de même d'une infinité d'autres. Par exemple, on nous laisse toujours dans l'incertitude sur ce qu'Hippocrate entendoit par vaisseaux *internes* qu'il faut ouvrir dans certains cas, de préférence aux vaisseaux externes.

Malgré tout ce qui peut manquer à cette traduction, nous croyons qu'elle peut être utile; mais on ne peut se dispenser de dire qu'après tant de versions & tant de commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate, il semble qu'on étoit tenu de faire au moins aussi bien que les autres; voilà pourquoi l'on s'est montré un peu difficile dans l'examen de cet écrit.

Maïs, ou bled de Turquie.

Comme on commence à parler beaucoup du bled de Turquie, nous croyons devoir concourir avec ceux qui s'intéressent à la conservation des hommes, autant qu'il est en nous, à la perfection des alimens qu'on en peut tirer.

C'est une des plantes les plus répandues aujourd'hui qu'il y ait au monde. Elle paroît originaire des Indes orientales; mais on l'a trouvée en Amérique, sur-tout dans le Brésil & le Pérou. Comme le mal vénérien, elle a reçu diverses dénominations tirées des lieux d'où on l'apportoit : ainsi dans plusieurs parties d'Europe, on l'a appellée *bled des Indes* ou *de Turquie*; dans quelques provinces méridionales de la France, *bled de mer* ou d'au-delà des mers; dans d'autres, *bled d'Espagne*; dans d'autres, *bled de Guinée*; dans d'autres, *bled d'Arabie*. Suivant Pline elle avoit été apportée de l'Inde en Italie; les Portugais la transplanterent en Afrique.

C'est le *frumentum indicum maïs dictum* de G. *Bauh*; le *zea maïs* de Linné. On a reproché à Fuchs de l'avoir appellée *bled de Turquie*, parce que la Turquie n'est pas son pays natal.

On trouve très-peu de figures de cette plante dans les Auteurs de Botanique; elle est monoique, suivant le systême de Linné, c'est-à-d. de l'ordre des plantes qui portent sur le même pied, mais à part, des fleurs mâles & des fleurs femelles. Ces dernieres fleurs ayant été fécondées par les étamines qui occupent la partie supérieure de la plante, se convertissent en un très gros épi, qui porte ordinairement 200 grains dans nos climats, & jusqu'à 2000 dans les climats plus heureux & plus chauds. Ces grains sont dans la variété la plus commune, de couleur jaune, & de forme pyramidale, ayant leur base en-dehors & leur pointe en-dedans, très-serrés les uns contre les autres & formant, par leur réunion à une tige centrale, un corps cylindrique, qui a quelquefois un pied de longueur sur deux pouces de diametre; ces grains sont presque aussi gros que des pois ordinaires. Le tronçon auquel ils sont attachés est blanc, sec, ligneux & fade, lorsque la plante est en maturité. Mais lorsque les grains ne sont encore, comme on dit, qu'en lait, cette partie est sucrée.

Garcilasso, dans son histoire des Incas, Laet, dans sa description des Indes occidentales, & Joseph Acosta, dans son histoire des Indes, nous ont laissé des détails intéressans sur cette plante. Les habitans de l'Amérique méridionale en font du pain, en préparent des liqueurs agréables, rafraîchissantes & d'autres d'usage en Médecine. Avant que la plante soit en maturité, & que les grains soient formés, toute la partie qui porte l'épi est sucrée. Dans cet état, on en tire un suc doux comme le miel, on fait cuire les tronçons comme des artichaux; & lorsque les grains sont formés, sans être mûrs, on les mange comme les petits pois. Lorsque l'épi est en maturité, on réduit les grains en farine, & on en fait du pain ou plutôt des galettes qui sont très-agréables à manger. Il y a encore une maniere d'employer ces grains, qui n'est point désagréable, & qui consiste à les faire rissoler

au feu, sur une pelle ou une plaque de fer. Ce grain, par l'action du feu, se gonfle, se boursoufle, & éclate même en différens endroits, au point d'augmenter du double de son volume. Il est alors très-bon à manger. La farine sert à faire de la bouillie & différens mets. Cette farine fournit une nourriture très-saine. L'écorce jaune qui couvre le grain, & dont le poli ressemble à l'émail d'une dent, communique à cette farine une saveur agréable & une légere odeur aromatique. La partie colorante de cette écorce est soluble dans l'eau & dans l'esprit de vin, & forme avec cette derniere liqueur une teinture d'une belle couleur jaune. Il paroît que la farine n'est qu'un corps purement amilacé. On n'apperçoit dans cette plante ni suc, ni odeur, ni caractere qui puisse en faire redouter l'usage, ou qui exige des correctifs. L'expérience a prouvé que cette substance n'est point nuisible à l'homme, qu'elle engraisse les animaux, sur-tout la volaille, & qu'elle communique un bon goût à leur viande.

Il seroit à souhaiter que ce végétal fût d'un usage plus familier en France. Nous ne disons pas comme M. de la Coudroniere (1), que la population pourroit doubler, mais nous sommes persuadés que tout le monde y gagneroit, qu'on auroit une plante utile, salubre, & une nourriture saine, de plus.

Sujets des Prix proposés par l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon.

Prix de 1785.

Déterminer les signes auxquels, dès le début d'une fievre continue ou intermittente, on reconnoîtra si elle sera maligne, & ceux qui dans son cours indiqueront le moment où elle sera sur le point de prendre un caractere de malignité.

La marche insidieuse des fievres malignes en déguise si souvent la nature, au détriment des malades, que l'importance de cette question ne peut échapper aux Médecins éclairés par l'expérience.

(1) Voy. le Mémoire intéressant que cet Auteur a donné sur l'usage de cette plante dans le Journal de Physique du mois de Décembre 1783.

L'observation peut seule en donner la solution, & l'Académie espere que ceux auxquels la nature a révélé les vérités relatives à ce sujet, s'empresseront de seconder le desir qu'elle a de contribuer à la perfection de l'art de guérir.

Cette compagnie a déja fait annoncer, que s'étant vue forcée de réserver le prix double, dont le sujet étoit *la théorie des vents*, elle adjugera ce prix à celui ou à ceux qui, en quelque temps que ce soit, donneront de ce problême une solution satisfaisante.

On peut voir, p. 525 du Journal Encyclopédique du premier Novembre de cette année, les raisons qui l'ont décidée à ne pas couronner les efforts des concurrens, & ce qu'elle attend de ceux qui aspireront au prix réservé.

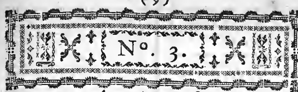
Les savons acides sont le sujet d'un prix que l'Académie avoit proposé pour 1771, ensuite pour 1774. L'inutilité de ces deux concours l'a engagée à déclarer qu'elle adjugeroit ce prix à celui qui, dans un temps illimité, lui enverroit sur ce sujet un mémoire qui rempliroit ses vues: elle n'en a encore reçu aucun depuis cette époque. Mais, si, d'ici au 13 Novembre 1784 son attente n'est pas remplie, elle renoncera à l'espérance d'obtenir la solution de ce problême, proposera pour ce prix un autre sujet, & le fera connoître dans la séance publique du mois de Décembre de la même année.

Tous les Savans, à l'exception des Académiciens résidens, seront admis au concours. Ils ne se feront connoître ni directement, ni indirectement; ils inscriront seulement leurs noms dans un billet cacheté, & ils adresseront leurs ouvrages, francs de port, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel, qui recevra jusqu'au premier Avril 1785, inclusivement, les mémoires pour le prix de Médecine proposé.

Le prix fondé par M. le Marquis du Terrail & par Madame Crussol d'Uzès de Montausier, son épouse, à présent Duchesse de Caylus, consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 l. portant, d'un côté, l'empreinte des armes & du nom de M. Pouffier, fondateur de l'Académie; & de l'autre, la devise de cette Société littéraire.

On prie ceux qui auront quelque observation de Médecine ou quelque chose de relatif à la santé, à faire insérer dans cette Gazette, d'adresser leurs lettres & paquets, francs de port, au sieur Duplain, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le Royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.



ANNÉE 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 28 Janvier.

HIPPOCRATIS *aphorismi & prænotionum liber. &c.* c. à d. les aphorismes & les prognostics d'Hippocrate, publiés par M. BOSQUILLON, Doct. Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Lecteur & Professeur de langue grecque au College Roy. &c. A Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins, 1784. 2 vol. *in-12*. Prix 6 liv. De l'Imprimerie de Valade.

CETTE édition des aphorismes d'Hippocrate ne differe pas des meilleures qu'on connoît, puisqu'en général, l'Auteur, comme il le dit dans sa préface, a suivi la version de Foës, comme une des plus estimées; mais elle a l'avantage sur les autres de rapprocher cette version d'une ancienne avec les commentaires d'Oribase, Médecin de l'Empereur Julien; commentaires que Gonthier d'Andernac avoit déja connus, traduits du texte grec & publiés en 1533; mais comme ce texte ne se trouve plus, & que Gonthier d'Andernac avoit suivi les versions ordinaires pour rendre ces aphorismes, ce qui s'accorde rarement avec les commentaires d'Oribase; malgré que cet ouvrage ait passé pour apocriphe, ou du moins pour n'être pas d'Oribase, M. Bosquillon donne des raisons dans sa préface, qui l'autorisent à penser que c'est l'ouvrage de ce Médecin, & a jugé à propos d'en donner une nouvelle édition, d'après un manuscrit de la Bibliotheque du Roi, qu'on trouve sous le n°. 1971. Ces aphorismes d'Hippocrate, different des aphorismes ordinaires, non pour le fonds des dogmes ou de la doctrine, mais par leur nombre & par quelques changemens. Leur rapprochement sert à leur explication & à une plus grande intelligence du texte. Cet Oribase ou Uribase, qui en est l'Editeur & le Commentateur, dit qu'il y travailla par ordre de Prolemée, & d'après la révision & la censure de 70 Médecins des plus éclairés de son temps. Ainsi, on pourroit l'appeller comme pour l'écriture sainte, la version des septantes.

C'est donc déja un vrai service que M. Bosquillon, très-versé dans la connoissance de la langue grecque, a rendu au au public Médecin. Il lui en a rendu un autre, par la version exacte des pronostics d'Hippocrate, qui, avec ses aphorismes, forment ce qu'il y a de plus sûr dans l'art de guérir, sur-tout pour prédire les événemens dans les maladies; une expérience de près de deux mille trois cents ans, ayant confirmé la vérité des préceptes que ce Pere de la Médecine a consignés dans ces deux livres, & soutenu sa doctrine & l'art contre les attaques multipliées de quelques philosophes, & sur-tout de l'empirisme & du charlatanisme qui ne cessent de faire de vains efforts pour en ébranler les fondemens.

Cette édition des aphorismes & des pronostics a un autre mérite, c'est celui de joindre l'exactitude de la version à la beauté des caractères, la partie typographique en étant supérieurement soignée. L'Auteur a fait ensorte de ne laisser subsister aucune faute, ce qui est très-

important dans un ouvrage de cette nature, & nous croyons qu'il feroit difficile d'y en trouver une. Nous invitons M. Bofquillon à pourfuivre un travail fi heureufement commencé.

Réflexions adreffées aux Auteurs de la Gazette de Santé.

DE PARIS.

Une caufe intéreffante pour les perfonnes de l'art, donne lieu dans ce moment à la publication de deux mémoires, l'un du fieur Dacher, auteur vrai ou faux d'une *eau ftomachique fondante & anti-dartreufe*; l'autre de M. Cadet, membre du College de Pharmacie, de l'Académie des Sciences, &c. Ce dernier, invité par une perfonne de confidération à analyfer l'eau du fieur Dacher, y trouva du vitriol de zinc; l'ayant analyfée une feconde fois & dans un autre temps, il y trouva du fublimé-corrofif. Il crut devoir en prévenir le public, & il le fit par une lettre inférée dans le Journal de Paris, du 7 Août 1783. C'eft cette lettre qui donne lieu au procès intenté par le fieur Dacher à M. Cadet.

Sans prétendre toucher au fond de la conteftation élevée entre les deux parties, nous nous bornerons à l'examen de quelques objets relatifs à l'Art, & à des réflexions qui fe préfentent naturellement fur les abus du charlatanifme en général.

Lorfqu'on lit, par exemple, l'effai de la doctrine du fieur Dacher fur ce qu'il appelle la caufe primitive des maladies, caufe qu'il dit être le mauvais état de l'eftomac & des premieres voies, doctrine banale qu'il s'attribue, & que perfonne affurément ne feta tenté de révendiquer, ainfi que fon moyen de reconnoître la préfence du fublimé avec le fyrop de violettes, on eft tenté de dire avec Horace : *rifum teneatis amici.*

Quelque fentiment que de pareilles conteftations faffent naître, quelque jugement qu'elles entraînent, on ne peut s'empêcher de déplorer, en général, le fort de l'humanité fans ceffe expofée aux effets du charlatanifme en France. Les droits de toutes les profeffions font ou doivent être maintenus par les loix. Un Magiftrat, un Officier de Juftice, commis par le Prince, a feul le droit de juger. Les profeffions réunies en corps, ont toutes des ftaturs. Le droit de vendre certaines marchandifes, de travailler dans tel ou tel genre, &c. n'eft réfervé qu'à certaines claffes d'hommes qui ont acheté ce droit, & qui ont fait preuve de capacité. L'Art de la Médecine, celui d'adminiftrer des médicamens, l'Art le plus délicat, le plus difficile, qui exige, pour être exercé, les épreuves les plus rigoureufes, les connoiffances les plus étendues & les plus exactes, celle de la ftructure du corps humain & de fes fonctions, celle de l'hiftoire naturelle & de toutes fes branches, celle de la chymie, de la phyfique, de la pharmacie, celle du diagnoftic, du pronoftic des maladies, &c. fcience qui a befoin d'études fuivies & approfondies, de cours faits dans les hôpitaux & fous les meilleurs maîtres; enfin l'Art par excellence, fe trouve aujourd'hui exercé par quiconque peut joindre l'impudence & la témérité à l'ignorance; de maniere qu'un homme fans aveu, fouvent fans reffource, fe trouve métamorphofé fubitement & en moins de 24 heures en homme d'importance, qui tient tête au Médecin, à l'Académicien, à toutes les perfonnes de l'Art; qui débite le menfonge & le foutient fouvent avec plus d'affurance que celui qui défend la vérité; qui finira même par en impofer au plus grand nombre, s'il a le talent naturel ou emprunté de débiter fa marchandife, de défendre par des raifons fpécieufes un terrein qui ne lui appartient pas; enfin, s'il a l'art de fe faire écouter. Dès-lors, plus de principes, plus de loix, tout retombe dans le cahos, la confufion; l'homme à talent, l'homme honnête, & qui jouit d'un état, fe trouve confondu avec le premier venu, fouvent avec le plus vil & le plus ignorant des hommes; tout eft dans l'anarchie.

Il femble qu'il feroit temps qu'on prit enfin des mefures pour diftinguer les hommes & les états, pour ne pas affimiler l'homme en place avec l'homme fans aveu; d'examiner fi les gens de l'Art ont des droits ou s'ils n'en ont pas; s'il eft permis enfin à toute efpece d'hommes, lorfqu'il manquera de pain, de prendre une bouteille, de la remplir d'une drogue quelconque, d'un poifon, de la vendre publiquement, de la donner indiftinctement pour toutes les maladies, parce que fon fouffleur ou fon faifeur de fyftêmes, lorfque le Charlatan ne fait ni lire ni écrire, lui aura bâti un phonrôme, une larve de théorie auffi puérile, auffi méprifable que la drogue qu'il préconife.

On fait que depuis long-temps le charlatanisme fait des dupes & ses efforts pour attenter aux droits des vrais Ministres de la santé; mais parce qu'un abus est ancien, est-ce une raison pour le tolérer plus long-temps? Parce que la poudre de l'un, l'eau médicinale de l'autre, l'elixir de celui-ci, la panacée de celui-là, sont prônés par la femme de chambre de Madame, qui partage avec le Charlatan, par un homme inepte qui ne connoît rien, par un homme intéressé qui s'oublie; est-ce une raison pour souffrir de pareils abus; pour permettre qu'un homme sans nom, sans titre, sans qualité, sans le moindre savoir, souvent d'un état totalement opposé ou étranger à celui qu'il veut usurper, tienne publiquement une arme offensive à la main, mettre à mort l'un, blesse l'autre, sans que personne ait droit de le reprimer; & lorsque l'homme instruit, l'homme honnête qui a le droit de faire connoître le danger, s'élevera pour faire appercevoir cette arme, souvent cachée, faut-il qu'au lieu de recevoir une récompense ou le juste tribut de reconnoissance qu'on lui doit, il soit exposé à être poursuivi, à perdre son temps en réponses à un Charlatan, & à partager même avec lui le fruit légitime de ses peines & de ses travaux?

Après l'abus de permettre que, bon gré, malgré, un Charlatan attaque la santé du public & fasse des victimes, il n'y en a pas de plus grand sans doute que celui de lui laisser faire des tentatives pour dépouiller encore de leur bien ceux qui l'ont légitimement acquis, & dont la confiance publique a formé & cimenté la réputation.

En attendant qu'on réprime de pareils abus, nous faisons des vœux pour que le Ministere public vienne au secours des citoyens exposés sans cesse aux coups insidieux & meurtriers du charlatanisme.

Signés, Bosquillon, *D. M.* Petit, *Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.*

Lettre *de M. l'Abbé* Fontana, *&c. à M.* Darcet, *Médecin à Paris, sur la maladie des bêtes à laine, nommée* folie; *sur le ténia & sur le cryſtallin des animaux, traduit par M.* de***.

Cette épizootie a été observée en Toscane, où elle est appellée *folie*, ainsi que dans plusieurs endroits de l'Italie. Les animaux qui en sont attaqués négligent leur nourriture, marchent en chancelant & meurent en peu de temps. On a remarqué qu'ils tomboient constamment sur le même côté, & que l'altération du cerveau se trouvoit dans le lobe du côté opposé. Cette altération consiste dans la production de kistes ou vessies remplies d'une humeur limpide, & d'un grand nombre de petits corps ovisormes, lesquels ayant été examinés au microscope (à l'instant où la poche venoit d'être enlevée de l'animal encore chaud) ont paru avoir un mouvement animal, s'alonger & se contracter.

M. l'Abbé Fontana, persuadé que cette matiere morbifique trouvée dans le cerveau des brebis, est un assemblage de petits animaux, ainsi que les idatides qu'il a observées à Paris dans le mésentere de quelques lapins sauvages, en tire par analogie quelques conclusions sur l'organisation des idatides qui se forment dans les grandes cavités du corps humain.

Cet Auteur porte ensuite ses recherches sur le ver appellé *ténia*, auquel il trouve beaucoup de rapport avec les idatides du cerveau & du bas ventre. Mais la ressemblance qu'il établit entre ces deux productions animales n'existe que pour les parties de l'une & de l'autre qu'il donne pour la tête, & où il dit avoir observé, par le moyen du microscope, quatre levres & une bouche au milieu, entourée de rayons. M. l'Abbé Fontana assure, d'après ses expériences, que le ténia est ovipare & que les œufs les plus en maturité se trouvent dans les derniers anneaux, vers la queue.

Les dernieres expériences dont il soit fait mention dans cette lettre, tendent à déterminer la structure du crystallin dans les yeux de diverses especes d'animaux telles que les souris, les poules &c. Le résultat des observations microscopiques de M. Fontana, est que le crystallin est un tissu composé de vaisseaux lymphatiques formant de petits cylindres solides, flexibles, transparens, paralleles les uns aux autres, & arqués. Ces cylindres sont unis ensemble par des filamens tortueux que notre Physicien croit servir de premiere origine aux vaisseaux lymphatiques.

LIVRES NOUVEAUX.

Abrégé d'Anatomie, à l'usage des éleves en Chirurgie dans les Ecoles Roy. de la Marine. A Paris, chez Pierres & chez

Méquignon, 1783. 2 vol. *in*-12. de 500. pages. Prix, 6 liv. relié.

L'objet de cet abrégé d'Anatomie a été de mettre entre les mains des jeunes Chirurgiens qui commencent l'étude de l'Anatomie, un traité d'une juste étendue, avec lequel ils puissent suivre les cours & dissections dans les amphithéatres. L'ostéologie & la myologie occupent le premier volume; & le second renferme la description des vaisseaux, des nerfs & des viscères. Nous croyons que cet ouvrage, dont le principal mérite est d'être court, sera plus utile aux jeunes gens qui se destinent à la Chirurgie, que ne le seroient des livres plus laborieusement faits & qu'en leur présentant l'ensemble de l'Anatomie, sans leur en développer toute l'étendue, il facilitera leurs premiers progrès, & contribuera à les encourager.

LIVRES ÉTRANGERS.

Carte générale des productions naturelles de l'Europe, traduite de l'Allemand, par M. Bernoulli, A Strasbourg, chez Konig, Lib. 2 vol. 1784.

Cette traduction de M. Cromé, membre de l'Acad. de Mayence, a eu le plus grand succès en Allemagne. Son savant Auteur vient de le refondre presque en entier, & le nom du Traducteur, célèbre par ses travaux scientifiques, en plus d'un genre, est une nouvelle recommandation pour l'édition françoise. La Carte ci-devant d'une seule feuille, en aura dorénavant deux grandes, que l'on pourra coller ensemble; la gravure & l'impression réuniront à l'exactitude toute l'élégance possible. Ce recueil se publiera par souscription. On paiera d'avance pour le tout, c'est-à-dire pour la Carte & pour le discours en deux volumes, 12 liv. de France. On ne sera admis à souscrire que jusqu'au premier Mai. Ce temps passé, l'ouvrage coûtera 16 livres de France, quoiqu'il ne puisse paroître qu'à la Saint Michel. Les souscripteurs recevront les épreuves de la Carte, suivant la date de leur souscription & de leur paiement. Leurs noms s'imprimeront à la tête du livre; ils voudront bien affranchir le port des lettres & de l'argent. On s'adresse à M. Konig, Lib. à Strasbourg.

Dissertatio Medica de usu legitimo oleorum in variorum morborum medela. Dissertation de Médecine sur l'usage légitime des huileux, dans le traitement des maladies, par M. F. Heilmann, de Mulhouse en Suisse, Doct. en Médecine. A Bâle, chez J. Schweighauser, & à Strasbourg, chez Konig, 1781. *in*-4°. de 23 pages.

Il est traité dans treize paragraphes de la nature de l'huile & des oléagineux. M. Heilmann en examine les effets sur le corps humain. Les huileux appliqués à l'extérieur, adoucissent, relâchent, font obstacle à la transpiration, bouchent & obstruent les pores de la peau, empêchent l'inhalation de l'humidité atmosphérique; pris intérieurement, ils relâchent les viscères trop tendus, & les lubréfient, ils adoucissent les spasmes & le renesme; après cela M. Heilmann entre dans un plus grand détail sur les maladies dans lesquelles l'usage des huileux & des onctueux, est convenable ou nuisible.

Commentatio de initiis ac progressibus doctrinæ irritabilitatis cum historia sensibilitatis atque irritabilitatis partium morbosæ. Traité sur l'origine & les progrès de la doctrine de l'irritabilité morbifique: par A. G. Weber, Doct. en Méd. & en Chir. A Halle, & se trouve à Strasbourg, chez le même, 1783. *in*-8°. de 100 pages.

Ceci est un résumé général de ce qui a été écrit sur l'irritabilité; c'est vraiment le cas de témoigner notre reconnoissance à M. Weber, de ce qu'il a soigneusement recueilli les observations les plus importantes de divers Auteurs, qui étoient dispersés çà & là, & de la maniere dont il a su les disposer dans son livre, car par ce moyen, on voit d'un coup-d'œil la grande variation de la sensibilité & de l'irritabilité, soit en santé, soit en maladie. L'Auteur s'occupe actuellement d'un systême sur la sensibilité & l'irritabilité morbifiques.

On prie ceux qui auront quelque observation de Médecine ou quelque chose de relatif à la santé à faire insérer dans cette Gazette, d'adresser leurs lettres & paquets, francs de port, au sieur Duplain, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le Royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNEÉ 1784.

DERNIER AVERTISSEMENT DES ANCIENS RÉDACTEURS.

AVANT de renoncer entièrement au travail auquel nous nous sommes livrés depuis le mois de Juillet 1776; mais que nous n'avons pu concilier avec les occupations journalières de notre état, nous avons fait en sorte d'être remplacés par des hommes qui joignîssent, à un savoir réfléchi dans toutes les parties de la Physique & de la Medecine, une érudition solide, un jugement sain, une critique éclairée. Nous croyons avoir réussi même au-delà de nos espérances; & cette considération seule tempère infiniment les regrets que nous avons de ne pouvoir plus participer à ce genre de travail. Nous sommes certains que le Public ne sauroit que gagner à ce nouvel arrangement. Mais il nous reste une tâche à remplir, c'est de terminer l'année 1783, dont nous restons chargés en notre particulier.

Nous prévenons enfin qu'à compter de ce jour, Mercredi 26 Mai 1784, les reconnoissances ne seront plus données au nom de M. Paulet, mais au nom de la personne commise par les nouveaux Rédacteurs, que nous allons laisser parler eux-mêmes.

AVERTISSEMENT DES NOUVEAUX RÉDACTEURS.

LA Gazette de Santé qui a été remise entre les mains d'une nouvelle Société de Médecins, de Physiciens, de Chymistes, va prendre une autre forme, sans pour cela changer d'objets. On continuera donc d'y insérer tout ce qui regarde la Physique, dont les différentes branches sont tellement liées entre elles, qu'on ne sauroit les séparer.

Nous sommes dans un moment où chacun s'occupe de cette science, qui embrasse la nature entiere, où chacun en parle, où chacun veut en paroître instruit.

C'est dans le dessein de satisfaire le goût du Public que cette nouvelle Société se propose de recueillir & d'annoncer tout ce qui pourra piquer la curiosité: mais elle ne doit point perdre de vue qu'elle fait une Gazette, dans laquelle seroient déplacées de longues dissertations; elle se bornera simplement à présenter avec précision, avec clarté, avec exactitude, & après un examen rigoureux, les découvertes récentes, les phénomènes nouveaux, les faits intéressans, les observations utiles, les évenemens frappans, que fourniront la Physique & l'Histoire naturelle en général, l'Histoire naturelle particuliere, (métaux, végétaux, animaux) la matière médicale proprement dite, la Pharmacie, la Chymie, l'Hygiène & tout ce qui se rapporte à la santé, la Médecine, la Chirurgie, la Vétérinaire même. On y parlera de ces remedes plus souvent funestes qu'utiles, préparés dans le ténébreux attelier du charlatanisme; des Livres nouveaux sur tous ces objets; des Observations faites dans les Hôpitaux, des opérations qu'on y pratique, des succès de ces opérations. On y annoncera les établissemens particuliers qui pourront se faire en faveur de la Physique & de la médecine; les réglemens qui les concerneront, ainsi que la mort de ceux qui se seront rendus recommandables par leurs travaux & par leurs talens; les questions ou problêmes de Physique, de Médecine, &c. que les Académies proposent chaque année pour objets de prix, & les mémoires qui auront mérité d'être couronnés.

Tout ce qu'on pourra recouvrer d'anecdotes anciennes, actuellement inconnues ou oubliées, relatives à l'histoire de la Physique, de la Médecine, de la Chi-

rurgie ; de la Chymie, &c & aux découvertes qu'on y a faites, sera très exactement recueilli & publié.

D'après cet énoncé l'on sent quelle variété doit regner dans cet écrit périodique : souvent les objets, contenus dans une feuille, ne ressembleront point à ceux de la précédente, ni à ceux de la suivante. Ils seront traités ou présentés de manière qu'on pourra faire entrer dans chacune, six, sept ou huit articles différens, quelquefois même un plus grand nombre.

Un peu plus de dévelopement de notre plan, va donner une idée complette de la marche qu'on suivra dans l'exécution de ce travail.

Lorsqu'il sera question de l'Histoire naturelle ou des différentes productions de la nature dans les trois regnes, ou indiquera la découverte de substances inconnues jusqu'alors, à mesure qu'on en sera instruit. (Nous nous flattons de l'être promptement par les soins que nous avons eus d'établir une correspondance étendue). Les expériences, tentées sur ces substances ou sur d'autres, seront rapportées toutes les fois qu'elles pourront être de quelque utilité dans la Médecine ou dans les Arts. Mais si, après les avoir répétées avec l'impartialité la plus scrupuleuse, nous trouvons qu'elles soient inexactes ou infidèles, nous nous hâterons de dénoncer une erreur qui, comme tant d'autres, pourroit s'accréditer, en ne l'étouffant point dès sa naissance : & si l'on produit comme neufs des procédés ou des expériences qui existent & qui aient été publiés, non-seulement nous dévoilerons cette supercherie, qui depuis quelques années est devenue presque à la mode & à la faveur de laquelle on parvient à usurper une réputation, mais encore nous les restituerons à leurs véritables auteurs auxquels ouvertement déjà l'on en ravissoit l'honneur & le mérite. C'est une attention qui s'étendra sur tous les objets qui entreront dans cette Gazette, & spécialement dans le compte qui sera rendu des livres nouveaux.

La Chymie sera l'un des objets essentiels de nos feuilles. Devenue pour ainsi dire la science universelle, elle compte en Europe & en France des hommes de la plus grande célébrité. La certitude du résultat de ses opérations, & les lumières qu'elle répand abondamment, peuvent aujourd'hui la faire mettre au nombre des sciences exactes. En effet de même que les Mathématiques elle donné la solution de problèmes non moins utiles que curieux. Toutes deux, par des moyens différens à la vérité, parviennent également à trouver ce qui est inconnu.

Aussi la Chymie est-elle la pierre-de-touche par laquelle on reconnoît les principes constituans des mixtes, les qualités de ces corps, la présence des substances métalliques & minérales, par-tout où elles se rencontrent. Elle nous servira donc à découvrir la composition de ces arcanes pernicieux que la cupidité, insidieusement enveloppée du manteau de la philanthropie ou de la bienfaisance, ose annoncer aux hommes comme des présens de la Divinité.

Si l'Histoire naturelle & la Chymie attirent nos regards & excitent notre curiosité, la Médecine, par son utilité, ne doit-elle pas nous intéresser tous d'une maniere bien plus particuliere? Aussi sera-t-elle toujours le principal objet de cette feuille.

On sait que l'expérience seule ou l'observation des phénomènes, des effets, des résultats semblables constamment répétés, a fixé les principes qui constituent les arts, sans en excepter un seul. Point d'art sans principes, & point de principes sans l'expérience. Ainsi la Médecine est née de l'observation des faits recueillis au lit des malades : c'est à ces faits étudiés avec soin, scrupuleusement vérifiés & constatés durant plusieurs siècles dans l'antique famille des Asclépiades, qu'on doit non-seulement la connoissance des symptômes qui donnent à chaque maladie son caractère propre, mais encore la connoissance des signes par lesquels on juge que la nature, opprimée par la maladie, ne tente plus que de vains efforts qui précipitent sa ruine, ou que, plus puissante dans ce combat, elle en sortira pleinement victorieuse. Cette double science (le diagnostic & le prognostic) est nécessaire au Médecin; mais il en est une autre qui ne lui est pas moins nécessaire & que l'exercice réfléchi de l'Art étend & perfectionne ; c'est la juste application des moyens curatifs, connus sous le nom de diète, médicamens & chirurgie. Ces moyens ne réussissent qu'entre les mains du praticien consommé, seul capable de saisir pour les administrer, le moment favorable qui fuit si promptement & ne

revient point ; ils sont inutiles ou nuisibles entre les mains de celui qui le laisse échapper, ou qui ne le sait point appercevoir.

Si, comme on ne sauroit en douter, ce que nous venons de dire est vrai, comment peut-on accorder sa confiance à ces gens sans mission, qui ne savent point distinguer une maladie d'avec une autre, qui n'ont pas même la plus légere notion de l'art, & dont l'ignorance est encore attestée par l'incohérence des idées sur lesquelles ils veulent étayer leur prétendue méthode? Comment peut-on ajouter foi aux vertus de ces poudres, de ces eaux, de ces tablettes, de ces élixirs, de ces syrops, de ces robs, que ces avides manipulateurs ont tant d'intérêt de préconiser pour vivre aux dépens des malades qui, affoiblis par l'intensité ou par la continuité de leurs maux, s'abandonnent avec trop de crédulité & avec trop de confiance à des promesses trompeuses. De-là ces tristes & fatales catastrophes qui tous les jours se renouvelent presque sous nos yeux. Puisque le danger s'augmente & se multiplie, il est donc important d'en faire connoître l'espece, d'indiquer tous les endroits où les piéges sont tendus, & où se tiennent comme en embuscade ceux qui les tendent, afin que chacun s'en écarte, & qu'enfin le nombre des victimes diminue. *Interest reipublicæ cognosci malos.*

Un moyen bien capable sans doute de dissiper l'aveuglement du peuple sur l'efficacité des prétendus spécifiques, seroit de publier tous les mois la liste des accidens & des morts causés par l'usage de ces compositions perfides. En attendant qu'on exécute ce projet, nous ne négligerons rien pour nous procurer tous les remedes nouveaux; ils seront soumis à un examen sevère, mais impartial, c'est-à-dire, à l'analyse chymique par la voie humide & par la voie seche, afin de découvrir cette substance qui en fait la base, & qu'on a le plus grand soin d'envelopper & de masquer; c'est ainsi par exemple que le précipité blanc, connu depuis long-temps en Chymie, est entré mystérieusement dans quelques compositions, entr'autres dans le fameux remede de Dibon, & dans la poudre unique. Nous rendrons un compte fidèle de nos procédés & de leurs résultats, sans autre prétention que celle d'être utiles, en annonçant la vérité, & en mettant chacun à portée de la reconnoître par lui-même.

C'est de l'observation, avons-nous dit, que se sont formés les principes de la Médecine. Celui qui veut en devenir le ministre habile, le ministre véritablement précieux à l'humanité, doit les étudier dans les ouvrages immortels d'Hippocrate, & dans les livres du petit nombre de ceux qui ont marché sur ses traces. Leurs observations lumineuses & toujours infiniment utiles pour les hommes de génie qui les ont lues, meditées, approfondies, sont bien différentes de celles dont on est inondé depuis 25 à 30 ans. A peine en trouve-t-on, chaque année, deux ou trois qui méritent d'être distinguées. Eh! comment le seroient-elles? La plupart nous viennent ou de jeunes Médecins qui sont à peine entrés dans la pénible carrière de la pratique, ou de gens qui, malgré leur ignorance même, s'ingerent de faire auprès des malades ce qu'ils n'ont point appris, & qui d'ailleurs font mal, ce à quoi ils semblent s'être destinés. Quiconque a lu ces observations, convient qu'elles ne présentent chacune le plus souvent qu'un fait absolument isolé, quelquefois controuvé: ce qui n'enrichit point l'art & n'instruit personne. Elles ne doivent leur existence & leur publication qu'à l'envie de se donner un peu de relief dans le cercle étroit où l'on est placé. Combien de ces Observateurs précoces, superficiels, & aveuglés par un sot amour-propre, auroient mieux servi la Société, s'ils avoient eu la bonne foi d'avouer & de publier leurs funestes méprises.

Nous épargnerons donc à nos lecteurs ces observations mal digerées, futiles, hasardées, & souvent mensongères; toutes celles qui nous paroîtront avoir quelques-uns de ces défauts, quelque part qu'elles soient consignées, seront jugées d'après les principes des grands maîtres, qui sont les fondemens indestructibles, le ferme appui, & la solidité permanente de l'art. Nous n'admettrons que les observations concises, sans nuages, dénuées de toute fausse théorie; que celles en un mot qui porteront l'empreinte de la candeur, qui confirmeront une vérité ancienne, ou qui sembleront en promettre une nouvelle.

De temps en temps il se rencontre dans les Hôpitaux des cas singuliers de Chirurgie, lesquels n'étant point rendus publics, ne sont utiles qu'au petit nombre de

jeunes gens qui en font témoins. Comme nous nous trouvons heureusement à portée d'en avoir une parfaite connoissance, nous aurons soin de les recueillir, pour l'instruction de tous & pour le progrès de l'art. Nous exposerons exactement la nature du mal & l'état du malade; nous décrirons la méthode curative qu'on aura suivie; nous exposerons les raisons pour lesquelles on se sera déterminé à donner la préférence à tel moyen plustôt qu'à un autre; nous ferons connoître la manière dont l'opération aura été pratiquée; l'espece d'instrumens qu'on aura cru devoir employer; enfin le succès qu'on aura obtenu.

Depuis 30 à 35 ans, on s'efforce de trouver dans l'électricité des secours contre plusieurs maladies, mais les succès qu'on a obtenus ont été si douteux, ou si rares, ou si peu soutenus, qu'on tente encore de nouvelles expériences. On se fera un devoir de donner connoissance de celles qui auront réussi d'une manière bien constatée.

On ne sera pas moins soigneux de publier ce que l'on apprendra de certain sur le magnétisme animal, cette découverte si préconisée & si problématique encore, qui séduit ceux-ci, qui étonne ceux-là, qui fait de quelques-uns des partisans enthousiastes, de quelques autres des frondeurs ou des sceptiques, que les uns tâchent de deviner, mais dont les autres nient même les effets, tandis qu'en les supposant réels, il est d'autres personnes qui les attribuent à l'imagination exaltée, à la sensibilité, à l'irritabilité, ou même à un manège concerté.

De tout temps les femmes ont cherché à plaire; de tout temps les hommes qui n'ignorent point que c'est pour eux qu'elles prennent tant de soins, les en ont dédommagées par des complaisances & par des hommages intéressés. Aux moyens simples, naturels & innocens qu'elles employerent d'abord, ont succédé des moyens plus recherchés, & résultant du mélange de plusieurs substances. Cet appareil si important & si nécessaire de la toilette fut appellé *cosmétique*, laquelle est devenue un art, mais un art qui porte sourdement atteinte à la beauté & une destruction lente & douloureuse dans toutes les parties délicates & tendres en qui elle réside, qui en sont le trône, qui le soutiennent ou qui en rehaussent l'éclat. Ce désordre est causé par les substances pernicieuses qui entrent dans la composition du fard, du rouge, des poudres, & opiats pour les dents, &c. Puis donc que les femmes ne sauroient renoncer à l'usage de ces armes de la coqueterie, nous les avertirons de ce qu'elles en ont à craindre pour elles-mêmes en s'en servant, & nous leur montrerons le poison subtil dont lequel ces armes sont trop souvent trempées.

A l'égard de tous les écrits sur lesquels nous prononcerons avec franchise, ce sera toujours en respectant la personne des auteurs. Mais quiconque a fait un ouvrage, doit savoir qu'en le rendant public, il renonce en quelque sorte à sa propriété individuelle, & que dès ce moment chacun a le droit de l'examiner avec sévérité & d'en porter son jugement; de le louer, s'il est bon; & s'il est mauvais, de le dire, ou de le jetter au feu; l'auteur seroit-il bien fondé de s'en fâcher ou de s'en plaindre?

Cependant lorsqu'on se croira véritablement autorisé à réclamer ou à se justifier, ou lorsqu'on voudra proposer une opinion nouvelle, ou bien défendre celle qui auroit été attaquée, nous ouvrons un champ libre à tout le monde, même contre nous. Seulement nous y mettons trois conditions; la *premiere*, que l'écrit ne soit point prolixe, & ne contienne qu'environ une colonne ou au plus une colonne & demie de notre feuille; la *seconde*, qu'il soit exempt de toute espèce de personnalité; la *troisième*, qu'il soit signé, mais d'un nom connu.

On a dit il y a long-temps, que pour bien écrire l'histoire, il faudroit être sans prévention, sans esprit de corps, sans patrie, sans liaison. En recueillant ainsi tour ce qui nous semblera capable, d'occuper, de piquer la curiosité, d'instruire, d'amuser même, nous devenons en quelque sorte historiens. C'est pour en mieux remplir les fonctions que les membres de cette nouvelle société ne veulent point être connus. En gardant l'anonyme, ils seront sincères & vrais, sans manquer à personne.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

PHYSIQUE MÉDICINALE.

Du Magnétisme animal.

LE magnétisme animal fait aujourd'hui tant de bruit, que nous croyons devoir à notre lecteur de l'en entretenir quelques momens. Le nombre des malades ou des personnes qui se rendent chez M. Mesmer pour éprouver l'efficacité de son traitement, augmente de jour en jour; mais c'est été peu pour l'humanité souffrante, si M. Mesmer ne se fût enfin décidé à le faire jouir d'une découverte si précieuse par la voie la plus certaine, comme la moins sujette aux inconvéniens, celle de l'enseignement; car il nous a appris il y a déja long-temps, que sa méthode pourroit en entraîner dans les mains de l'ignorance ou de l'imprudence. Il a donc bien voulu admettre chez lui des candidats pour les instruire & les initier ensuite moyennant la modique somme de cent louis. L'affluence a été considérable, & des gens de tous les ordres & de tous les états se sont présentés au nombre de plus de cent, dont plusieurs sont des gens de l'art même, établis dans des provinces éloignées. Après vingt-quatre jours de *stage* employés sans doute à les préparer par degrés, & à les amener insensiblement à la connoissance des mystères qu'on doit leur révéler, ces néophites ont été initiés.

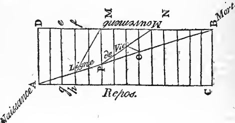
M. Deslon, premier éleve de M. Mesmer, qui, après s'être brouillé avec sa compagnie à le proner & à le défendre, a fini par se brouiller avec son maître, magnétise de son côté & répand aussi la lumière qu'il a reçue. On voit entre autres chez lui plusieurs médecins de la faculté de Paris, ses confrères, qu'il initie de même, mais gratuitement après le même temps d'épreuve. Il prend, comme son maître, la précaution nécessaire pour s'assurer à jamais contre la rivalité en enchaînant les néophites au secret par un écrit.

Parmi le grand nombre que M. Mesmer a initiés à ses mystères, un seul a paru ne pas recevoir les instructions du maître avec le respect & la soumission qui conviennent; on lui a même reproché de s'être permis des propos indécens sur le magnétisme animal; mais M. Mesmer est bien dédommagé par le zèle & l'enthousiasme des autres. L'instruction même de ceux-ci finie, on dit qu'il vient de s'en inscrire un aussi grand nombre de nouveaux.

Quel est donc le mystère que M. Mesmer voile avec tant de soin aux yeux du profane vulgaire? Quel est l'agent au moyen duquel il opere toutes les merveilles qu'on ne cesse de célebrer? On a imprimé, qu'en présentant un canon de soufre, ou qu'après s'être appliqué à nu sur les bras & sur les cuisses, des canons de la même substance, en présentant le doigt ou une pointe de fer à la région de l'estomac, ou à une autre partie, on produiroit les mêmes effets; mais peu content sans doute de ce moyen, on a publié depuis qu'on réussiroit mieux si, au lieu des canons de soufre, on s'appliquoit à nu pendant un certain temps, un petit matelat de peau rempli de mélange d'un tiers de soufre en poudre, & de deux tiers de limaille de fer. On recommande de se donner un peu de mouvement pendant le temps que dure cette application, afin d'exciter de la chaleur & de s'impregner ainsi plus parfaitement des vapeurs qui s'en éleveront; enfin on réussira immanquablement, si à cette précaution on joint celle de prendre intérieurement deux ou trois pastilles de soufre. Il paroît néanmoins que les moyens n'ont pas eu le succès qu'on en avoit promis, & si l'on en croit M. Mesmer, dont un des axiômes fondamentaux *est que rien n'a plus de pouvoir sur l'homme que l'homme même*, ils n'auront pas autant de vertu que la main seule. D'ailleurs, M. Mesmer n'a pas un *secret* mais *une méthode*, & cette méthode, si ce qui en a transpiré est vrai, est fondée sur un système aussi simple que fécond; c'est celui de la nature, parce que tout est soumis à un agent général & unique. Cet agent

est la matière subtile qui donne le mouvement & la forme à la matière grossiere ou inerte; c'est cet agent dont le mouvement constitue l'essence qui a formé l'univers qu'il remplit, le soleil, les planetes, &c; c'est lui qui forme l'homme & qui le conserve dans l'état de santé, tant qu'aucune cause ne trouble l'harmonie qu'il a établie; c'est lui enfin dont les aberrations sont la cause prochaine de la maladie. Si l'on considere la vie de l'homme dans tous ses périodes, l'on verra qu'elle commence par le mouvement qui est d'autant plus grand qu'il est plus près de son origine, & qui décroît successivement jusqu'au repos parfait qui est la mort, ce qui est très-bien représenté par la figure suivante. A B est la ligne de la vie qui commence en A, & qui finit en B. ADB représente le mouvement dont les pertes augmentent successivement jusqu'au repos parfait en B; ce qui est contraire en ACB qui représente le repos: *g e f h* sont les lustres. Si donc l'homme parcourt sa carrière naturelle, il arrivera en B, en suivant la ligne AB; mais si quelques causes viennent à l'en détourner, il n'arrivera qu'en M ou en N, à moins qu'on ne parvienne à le rappeller en AB en lui faisant parcourir la ligne PO, & c'est ce que fait le magnétisme animal. En effet, la vie consistant essentiellement dans l'harmonie du mouvement & du repos, & le mouvement dépendant de la matière subtile, il est clair que toutes les maladies ne viennent que de l'excès ou du défaut de mouvement occasionné par les aberrations de cette matière subtile que le magnétisme animal sait mairriser & diriger. Cet agent universel existant dans tous les êtres, & conséquemment dans tous les hommes, & passant facilement & naturellement de l'un dans l'autre; tout l'art consiste à le transmettre dans sa direction nécessaire suivant la nature de la maladie, & d'occasionner même des troubles contraires à ceux qui existoient, afin de les détruire, ce qu'on appelle des crises. Pour parvenir à produire ces effets qui, comme on le voit, peuvent être salutaires ou nuisibles, il faut connoître non-seulement les couloirs de cette matière subtile, qui sont les nerfs, mais encore les régions où elle est en plus grande abondance, & où elle a une action plus marquée, comme par exemple les régions épigastrique & hypogastrique, où les plexus nerveux sont en plus grand nombre. Aussi la plupart des maladies ont-elles leur cause dans les viscères du bas-ventre. Il est de plus absolument nécessaire de connoître les poles, car l'homme en a ainsi que l'aimant; c'est en les changeant subitement qu'on produit les crises. Enfin on voit qu'il faut parfaitement connoître l'art du toucher; telle est la méthode de M. Mesmer.

Quelques sceptiques, à la vérité, qui s'obstinent à ne trouver rien de merveilleux à toute cette théorie que la sottise de ses sectateurs, prétendent que destituée de fondement, elle n'est faite que pour jetter de la poudre aux yeux des néophites & des malades, & que son principal agent est leur imagination qu'il a l'art d'exalter. Il est vrai, ajoutent-ils, pour ne pas parler des moyens médicinaux, que M. Mesmer emploie dans les cas urgens, tels que la saignée, l'émétique, &c. il est vrai qu'il frotte quelquefois assez long-temps avec sa main l'hypochondre gauche, ce qui n'est pas indifférent, & peut produire fort bien une indigestion, si on le fait après avoir mangé ou d'autres troubles relatifs à l'état de la personne sur laquelle on agit. Mais dans tout autre cas, continuent-ils, que penser d'un agent qui produit des effets contraires, comme on le prône tous les jours, qui provoque les regles, & arrête les pertes, qui maigrit l'un & engraisse



l'autre indistinctement, &c. D'ailleurs, un agent physique doit agir sur tous, & M. Mesmer dit lui-même qu'il y a non-seulement des individus sur lesquels il n'a aucune action, mais qu'il y en a encore qui empêchent ou détruisent l'action qu'il a sur les autres; ce qui d'après son systême est la même chose que s'il disoit que la matière subtile a dans ces individus un mouvement inaltérable; qu'ils empêchent même qu'il ne soit altéré chez les autres, conséquemment qu'ils ne vivent pas, & qu'ils ont de plus la propriété de suspendre la vie chez leurs voisins.

Tel est ce que nous avons pu recueillir sur le magnétisme animal, & il est sans doute à présumer que nous n'en apprendrons guères plus sur cet agent ou sur cette méthode, à moins de compter sur l'indiscrétion de quelqu'un des initiés; mais si nous n'avons pas lieu d'espérer qu'il soit quelque jour révélé au public, nous saurons au moins à quoi nous en tenir sur ses effets. Le Ministre ayant donné des commissaires à M. Deslon, dont quatre médecins de la faculté de Paris & quatre physiciens de l'académie des sciences. On dit même qu'il se propose d'en donner aussi à M. Mesmer. Quoiqu'il en soit, si le magnétisme animal sort triomphant de cette épreuve, quelle révolution dans la médecine! S'il succombe au contraire, quel trait dans les fastes du charlatanisme!

Chirurgie.

Opération d'une Hernie.

Le nommé Pierre Contant, né à Paris, portoit, dès l'enfance, à l'aine gauche, une tumeur formée par le testicule arrêté au-dessous de l'anneau, & par une hernie congénitale. Cette tumeur qui s'accrut par degrés devint très apparente & considérable vers la 9e. année. Elle acquéroit la grosseur d'un œuf d'oie, lorsque le malade étoit debout; mais elle disparoissoit en grande partie, lorsqu'il étoit couché. Comme elle n'étoit accompagnée d'aucun accident, le malade y fit peu d'attention, & ne songea pas même à la contenir avec un bandage. Devenue beaucoup plus considérable, lorsqu'il fut parvenu à sa 25e. année, il ressentit de vives douleurs qui l'empêchoient de se relever, & auxquelles se joignirent des nausées, des vomissemens & des hoquets. Il étoit en cet état, lorsque le 4 février dernier 1784, il fut apporté à l'hôpital de la Charité de Paris. M. Desault, chirurgien-major de cet hôpital, qui l'examina en ma présence, trouva la tumeur tendue, rénitente & douloureuse. Ce praticien, qui a le coup-d'œil juste, déclara positivement qu'elle ne rentreroit jamais sans l'opération, qu'il auroit désiré exécuter à l'instant. Le malade n'ayant pas voulu y consentir, il le fit saigner copieusement deux fois dans la journée; on lui donna un lavement, & l'on appliqua sur la tumeur & sur le ventre un cataplasme émollient; on avoit inutilement essayé de procurer la réduction de la hernie par le taxis. Le lendemain, les tentatives ayant été réitérées aussi infructueusement que la veille, & les accidens ayant augmenté, on persuada au malade que le seul moyen de lui sauver la vie, étoit l'opération. Elle fut faite par M. Desault, en présence d'un grand concours de personnes qui fréquentent cet hôpital, & du nombre desquels j'avois l'honneur d'être.

Après avoir disposé l'appareil & les instrumens nécessaires, avoir rasé le pubis & le scrotum, il pinça la peau transversalement vers la partie supérieure & moyenne de la tumeur, fit tenir un côté du pli par un aide, tandis que lui-même tenoit l'autre & incisoit la peau vers le milieu de ce pli, avec un bistouri à pointe mousse, lequel servit ensuite à prolonger cette incision jusqu'au bas de la tumeur, & à mettre ainsi le sac herniaire à découvert. Ce sac présentoit un peu de fluctuation vers sa partie inférieure; M. Desault l'ouvrit avec le même bistouri à pointe mousse, dont il se servit encore, en le conduisant sur le doigt, pour prolonger l'incision en bas & en haut, dans toute la longueur du sac, qui contenoit le testicule en devant & en dehors, avec une anse d'environ six pouces de l'intestin iléon rouge & brun en arrière & en dehors. Il tenta d'abord de dégager de l'anneau cette anse d'intestin, en la tirant en dehors. N'ayant pu en venir à bout, il introduisit dans la partie antérieure & interne du sac, une sonde canelée mousse & large qu'il porta jusque dans l'abdomen, *afin d'éviter le cordon spermatique, & les vaisseaux épigastriques qui occupoient sa partie antérieure & externe*: elle servit à conduire le bistouri à pointe mousse, & à diriger l'incision de la partie interne & antérieure de l'anneau, pendant qu'on repoussoit l'intestin en arrière. L'opérateur alors eut la facilité d'amener en dehors une plus grande portion d'intestin, laquelle étoit saine vers l'estomac & vers l'anus. Le resserrement des portions de l'anse correspondantes à l'anneau étoit peu considérable; ce qui détermina à réduire l'intestin qui rentra facilement.

Le malade fut pansé avec un morceau de linge fin de forme ovale, percé de plusieurs trous, & enfoncé dans la plaie, qu'on remplit de charpie brute & qu'on recouvrit de compresses triangulaires & d'un bandage de même forme.

Les grands accidens cesserent après l'opération; il n'y eut plus que de légeres coliques, accompagnées de borborygmes. Peu de temps après on donna au malade une potion huileuse, du bouillon de trois heures en trois heures, & pour boisson ordinaire une ptisane adoucissante dont il buvoit suivant sa soif. Douze heures après l'opération, il évacua beaucoup de matieres bilieuses; il prit ensuite un grain de tartre stibié dans une pinte de ptisane adoucissante par jour. Dès le troisieme jour, les évacuations furent abondantes, le ventre s'affaissa, la suppuration s'établit, & tout alla bien jusqu'au huitieme, qu'il se forma au devant du testicule un petit dépôt qui s'évacua par la plaie & se détergea par l'usage des injections alkalines, aidées de la compression. La cicatrice s'est faite promptement, & le malade est sorti de l'hôpital, parfaitement guéri, le 22 mars suivant, le 45e. jour de l'opération.

Cette observation prouve que ceux dont les testicules restent à l'anneau, ne sont pas exempts de hernie; qu'il seroit dangereux, dans certains cas, d'ouvrir le sac herniaire avec une sonde canelée pointue, & encore plus de prolonger cette incision à la faveur d'une sonde canelée quelconque; que la couleur brune de l'intestin a lieu peu de temps après l'étranglement; qu'elle n'est pas un obstacle au succès de l'opération, & qu'il faut toujours inciser l'anneau inguinal en dedans & en devant toutes les fois que le sac est derriere ou devant le coté interne du cordon spermatique.

CHYMIE.

Anecdote sur les armes à feu.

Quoiqu'on ne sache point le nom de celui qui le premier a remarqué la fulmination résultante du mélange du salpêtre, du soufre & du charbon, dont on a fait depuis la poudre à canon, ni l'époque précise de cette fatale découverte, on ne sauroit guères douter qu'elle ne soit dûe à la chymie.

Les effets de la poudre à canon sont parfaitement connus; en est-il de même de la cause qui les produit? En attendant que nous donnions notre aitiologie, nous observerons que dans un Journal imprimé à Paris, on disoit il y a environ deux mois: *l'histoire assigne aux Vénitiens le premier usage du canon le 28 mars 1580, contre les Génois avec lesquels ils étoient en guerre.* Quelques personnes, sans doute, auront remarqué l'inexactitude de cette date sans pouvoir néanmoins la rectifier. Comme cet anachronisme, qui peut-être n'est qu'une faute typographique, n'a point été corrigé dans la suite du même journal, nous nous chargeons de réparer cette omission d'après Polydore-Virgile. *Les Vénitiens*, dit il, *se servirent de bombardes contre les Génois en 1380.* M. l'abbé Papon (*Hist. de Provence*, *t. iij, pag. 262*) observe sous la date de 1385, que les Marseillois au siège de Quolongue avoient une arme à feu nommée *bombarde*. Cet historien ajoute de suite. « Dès l'an 1357 » la ville d'Apt avoit vingt *canons* qui » défendoient ses murailles: ce qui feroit » croire qu'ils furent connus en Provence » avant qu'on s'en servit dans le reste du » royaume ». Mais plus loin, *pag. 284*, sous les années 1390 & 1391, le même écrivain s'exprime ainsi: « Parmi les machines de guerre qu'on employoit, l'histoire parle de *trabucs* & de *bombardes* » qui pesoient quatre-vingt quintaux, & » lançoient des pierres du poids de trois » cents livres. Ces *bombardes* inventées » depuis peu, étoient des especes de canons, ou plutôt des *mortiers* encore informes, dans lesquels on mettoit des » pierres au lieu de boulets ».

Cependant le président Hénault nous donne de l'invention des armes à feu une époque antérieure; écoutons-le: « Epoque des armes à feu prouvée par un » compte de Barthelemi du Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338 ».

Cette observation du président Hénault prouve contre l'opinion de M. l'abbé Papon, qu'il y avoit en France des bombardes ou mortiers avant l'époque où la ville d'Apt en avoit vingt; elle donne lieu de présumer aussi que le phénomène de la fulmination du salpêtre, du soufre & du charbon, avoit été observé au commencement du XIVe. siècle, & peut-être même avant la fin du XIIIe.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-françoise Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

CHYMIE.

Examen des procédés par leſquels on a prétendu avoir démontré que l'étain *contient de* l'arſenic.

LA ſalubrité des vaiſſeaux d'étain deſtinés à la préparation & à la conſervation de nos alimens eſt démontrée par l'uſage conſtant qu'en ont fait les peuples policés depuis la plus haute antiquité juſqu'à préſent.

Les chymiſtes des 16e. & 17e. ſiècles employerent avec ſuccès, contre les maladies des femmes, le ſel d'étain. *Le Febvre*, pharmacien de la maiſon du Roi, & le premier qui ait fait, en 1656, des démonſtrations de chymie au jardin royal, que la jalouſie & l'amour-propre offenſés honorèrent d'une perſécution glorieuſe, l'adminiſtra à la doſe de douze grains.

Deux célèbres médecins, *Mead*, en Angleterre, & *Alſton*, à Edimbourg, ont fait contre le ver ſolitaire un uſage heureux de l'étain calciné, diviſé dans le ſyrop ſimple épaiſſi, qu'ils faiſoient prendre à la doſe d'une once.

Les médecins font encore un uſage fréquent de deux préparations qui ont pour baſe l'étain, le *lilium* de *Paracelſe*, & *l'antihectique* de *Poterius*, pour les maladies de la poitrine.

C'eſt à *Henckel*, à *Schlutter*, & particulièrement à *Geoffroy*, chymiſte de l'académie des ſciences de Paris, qu'eſt dû l'honneur d'avoir le premier accuſé l'étain de receler de l'arſenic. Mais comme cette accuſation effrayante n'étoit appuyée d'aucune demonſtration chymique, la confiance que l'on avoit en cet utile métal, s'eſt ſoutenue juſqu'au temps où *Margraf*, chymiſte de *Berlin*, entreprit de démontrer, dans deux mémoires, que l'étain contient réellement de l'arſenic, & que l'uſage journalier des vaiſſeaux faits avec ce métal, étoit dangereux & pouvoit devenir la ſource d'un grand nombre de maladies incurables.

Une accuſation auſſi grave, portée par un homme de la réputation de *Margraf*, ne pouvoit manquer de jetter l'alarme ſur l'uſage de l'étain; auſſi depuis cette époque (en 1748), tous ceux qui ont écrit ſur la chymie, ou qui l'ont enſeignée à Paris, ſe ſont fait un devoir, ſur la foi du chymiſte de Berlin, de ſuſpecter l'étain.

Dans un travail auſſi important, *Margraf* n'a employé ni plus de moyens, ni plus de reſſources, qu'en emploie le vulgaire des chymiſtes pour détruire les métaux imparfaits; comme eux, il s'eſt ſervi uniquement de deux grands moyens de deſtruction, la calcination par le feu & par les acides. En opérant avec l'eau régale, ſur deux onces d'étain, il a obtenu une poudre blanche & un ſel de la même couleur qui excédoit le poids de deux gros, qu'il aſſure être *de l'arſenic*, il ajoute qu'il en contient beaucoup plus encore.

Par le ſecond procédé il a tenu l'étain en fuſion pendant quatre heures dans un feu d'incandeſcence; la portion d'étain calciné à la faveur de l'air contenu dans les vaiſſeaux, s'eſt ſublimée en une poudre blanche, qu'il appelle auſſi de l'arſenic.

Tels ſont, en abrégé, les faits & les autorités d'après leſquels les chymiſtes françois ſe ſont ſervilement attachés à calomnier l'étain.

Ils ont tellement alarmé, en exagérant le danger de ſe ſervir des vaiſſeaux de ce métal, à raiſon, diſent-ils, *des parties arſénicales qu'il contient*, qu'ils ont déterminé le gouvernement, toujours occupé de la conſervation de la vie, comme du bonheur des peuples, à rendre la déclaration du mois d'avril 1777, qui ſupprime l'uſage de *l'étain à cauſe des parties arſénicales qu'il contient.*

Dans une des juridictions du reſſort

du parlement, cette déclaration fut exécutée avec une célérité digne d'éloges. On rendit une ordonnance qui enjoignit aux apothicaires de se défaire des alambics, bassines & autres vaisseaux d'étain, comme étant nuisibles à la santé & à la vie des citoyens.

Dans ce même temps, M. *Dutennetar* fit boire du vinaigre à un malade qu'il *croyoit* empoisonné par l'arsenic; comme les accidens cesserent, & que le malade se rétablit, on se hâta de publier que le vinaigre étoit l'antidote de ce terrible poison; *Brandt*, chymiste *Suédois*, avoit observé, en 1736, que le vinaigre dissolvoit l'arsenic; mais des observations postérieures ont appris que cette dissolubilité bien loin de détruire ni d'affoiblir la qualité délétere de ce minéral, rendoit au contraire ses effets plus terribles & plus certains.

A l'occasion des prétendus contrepoisons de l'arsenic contenus dans l'étain, M. *Croharé* adressa une lettre à M. l'abbé *de Fontenay*, qui se trouve imprimée dans les affiches pour la province, des 21 & 28 juin 1780; ce chymiste, que la cause de l'humanité & de l'art avoit engagé dans des expériences délicates & dangereuses, fit une justice févère de l'usage du vinaigre, ainsi que de celui des alkalis & des foies-de-soufre, proposés par feu M. *Navier*, & approuvés par MM. *Macquer* & *Bucquet*. Ensuite il recherche si l'usage de l'étain est nuisible, & si ce métal contient réellement de l'arsenic; il conclut 1°. qu'on n'a jamais trouvé de mine d'étain minéralisée par l'arsenic, & que c'est sans aucune preuve que les chymistes ne cessent d'enseigner & d'écrire le contraire; 2°. que *Margraf* n'a jamais retiré un seul grain d'arsenic de l'étain, & que le sel qu'il appelle de ce nom, n'est que du beurre d'étain crystallisé, formé par l'acide marin de l'eau régale; en un mot, que les expériences de ce laborieux chymiste ne pouvoient en imposer qu'aux hommes peu exercés à observer ce qui se passe dans la pratique des opérations.

Si malgré le préjugé, l'opinion & les écrits des chymistes, l'arsenic n'est pas le minéralisateur de l'étain, & que ce métal ne récele pas un atome de ce poison; nous avouons, avec plaisir, que nous en sommes redevables aux expériences & au zèle courageux de M. Crohare, qui le premier nous a éclairés sur cet important objet, en détruisant les inquiétudes que les chymistes nous avoient données sur l'usage des vaisseaux d'étain.

Depuis la lettre de M. Crohare, M. *Bayen* a publié un ouvrage ayant pour titre : *Recherches chymiques sur l'étain*, &c. Il y examine dans le plus grand détail les procédés de Margraf, qu'il assure avoir *répété jusqu'à huit fois, sans qu'il ait pu obtenir l'arsenic décrit par le chymiste de Berlin*. Pour voir comment ce poison se comporte avec l'étain, il a allié par art & à la cornue, le régule d'arsenic à l'étain, & il observe que cet alliage *est aigre, cassant, & crystallisé à facettes brillantes*; il est bien vrai que cette forme appartient absolument à la présence de l'arsenic, comme celle en aiguilles entrelacées en manière de filigrame appartient à la présence du cuivre, & la forme cubique à l'étain le plus pur, c'est-à-dire le plus exempt de tout alliage.

L'objet le plus essentiel comme le plus intéressant pour le chymiste, étoit de trouver un dissolvant de l'étain qui opérât en même temps le départ de l'arsenic; malheureusement celui qu'avoient employé *Geoffroy* & *Margraf*, se saisit avec une activité égale de l'étain & de l'arsenic, & ne pouvoit par conséquent opérer la séparation du dernier. M. Bayen a observé que l'acide marin n'avoit presque point d'action sur le régule d'arsenic, & que cet acide dissolvoit très-bien & en peu de temps l'étain en grenailles. Ce fait avoit déja été observé par *Glauber*, qui dit, page 42 de la *premiere partie des fourneaux philosophiques* : « de même que » l'esprit de sel n'agit point sur l'antimoine, s'il n'est premier réduit en fleurs, » dans la préparation desquelles une partie de son soufre se brûle; de même façon *l'arsenic* est difficilement dissout » par l'esprit de sel s'il n'est premier réduit en fleurs, & si l'esprit de sel n'est » très-fort ».

En conséquence de cette vérité, M. Bayen a fait dissoudre fon *étain arseniqué* dans l'esprit de sel : la dissolution faite, il a trouvé un précipité *noir très-divisé*, dont la quantité répondoit à celle du régule d'arsenic employé. Si cette observation étoit vraie, elle prouveroit que l'acide agit d'une manière quelconque sur le régule d'arsenic. Mais n'y auroit-il pas quelqu'autre métal (le cuivre, par exemple), allié par art ou naturellement en petite portion avec l'étain, sur lequel l'es-

prit de sel n'auroit pas plus d'action qu'il n'en a sur le regule d'arsenic, & qu'il dégageroit aussi de l'étain sous la forme d'un précipité noir. M. Bayen dit, p. 116, *qu'il desire bien sincerement que les chymistes veuillent constater la vérité de ses expériences.* Nous avons répété celle-ci plusieurs fois, & nous déclarons que chaque fois l'esprit de sel a opéré le départ du regule d'arsenic en facettes brillantes & non en poudre noire, comme le dit M. Bayen.

Convaincu par le témoignage de *Glauber*, & par son expérience, que l'acide marin est le dissolvant le plus sûr pour reconnoître si un étain contient on non de l'arsenic, M. Bayen a fait dissoudre dans cet acide les quatre étains qui sont dans le commerce. *Un seul, l'étain en gros saumons d'Angleterre*, lui a donné par once *un grain de poudre noire*, c'est-à-dire, selon lui, *un grain d'arsenic.* Mais comme l'arsenic rend l'étain aigre, brillant, cassant, &c. & qu'on n'en trouve pas dans le commerce qui réunisse tous ces caractères, M. Bayen auroit bien dû nous apprendre qu'elle étoit la forme crystalline de celui qui lui a donné le grain d'arsenic. Quoiqu'il en soit, cette *poudre noire projettée sur un charbon ardent brûle & répand l'odeur particulière à l'arsenic.* Tel est l'examen qu'il a fait de la nature & des propriétés de cette poudre, d'après lequel il assure que le métal le plus utile comme le moins dangereux, contient de l'arsenic Il est vrai qu'une partie de cette poudre se dissipe au feu; mais ne fait-on pas que les métaux imparfaits éprouvent une combustion plus ou moins visible avant d'être réduits en chaux; & que ces mêmes métaux réduits par un agent mécanique en poudre ou en grenailles, sont encore combustibles; c'est à cette propriété qu'ils ont de brûler que nous devons les feux diversement colorés de l'artificier. Pourquoi donc cette petite quantité de poudre n'appartiendroit-elle pas à tout autre métal qu'à l'arsenic? Elle fume; oui sans doute, parce qu'elle est impregnée de sel d'étain, qui est volatil & fumeux? Convenons donc que l'art du Chymiste seroit aussi borné qu'incertain, si, lorsqu'il faudra connoître & constater la nature du minéral le plus terrible par ses effets, il ne possede d'autre moyen que celui de le jetter au feu.

Tout le monde fait que la volatilité au feu le plus moderé, est le caractère essentiel & distinctif de l'arsenic. En conséquence nous avons soumis à son action soutenue jusqu'à faire couler le verre, douze grains de poudre noire, enfermée dans une petite cornue de verre lutée avec son récipient. La poudre ne s'est point sublimée comme elle l'auroit fait si elle avoit été de l'arsenic; elle est restée fixe au fond de la cornue, seulement elle a perdu sa couleur noire. Dans une seconde expérience, nous avons poussé au feu de fusion douze grains de poudre noire enfermée dans un creuset proportionné, recouverte d'une pincée de flux réductif; nous avons obtenu un régule cuivreux. On sait encore que les chymistes ne connoissent d'autre pierre-de-touche que l'alkali volatil, pour démontrer, par la voie humide, la présence du cuivre dans les substances qui le récelent en petite quantité; nous avons mis dans cet esprit douze grains de la poudre noire, à l'instant il est devenu d'un bleu verdâtre.

Les caractères de l'arsenic n'étant point équivoques, nous espérons qu'à l'avenir on ne les confondra plus avec ceux qui appartiennent au cuivre, au bismuth, au plomb, &c. & nous terminerons ici un examen dans lequel l'intérêt de l'humanité & celui de la chymie nous ont engagés. (*Article communiqué par un de nos abonnés.*

Lettre

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Dans le Journal de Paris de cette année, n°. 76, pag. 339, est annoncée l'édition des aphorismes d'Hippocrate, donnée par M. Bosquillon, médecin de Paris. Avant que de parler du mérite de cette édition & des soins de l'éditeur, l'occasion se présentoit naturellement de dire quelques mots à la louange d'Hippocrate. On rappelle donc que ce très-célèbre médecin naquit dans l'isle de Coos (il falloit *Cos*) vers l'an 460, avant l'ére chrétienne. Puis on ajoute: « ..., il délivra les Athéniens d'une peste affreuse » qui les affligea au commencement de » la guerre du Péloponnèse. Le droit de » bourgeoisie, une couronne d'or, l'initiation dans les grands mystères furent » les récompenses qu'on lui décerna».

Dans quel monument authentique se trouve ce qu'on vient de lire? C'est dans un prétendu décret des Athéniens. Mais

quelle foi peut-on ajouter à une pièce évidemment supposée, ainsi que plusieurs autres imprimées à la suite des œuvres d'Hippocrate. Leur supposition a été démontrée par J. Scaliger, Casaubon, Reinesius, Ez. Spanheim, Ménage, D. le Clerc. D'autres critiques venus après ces savans, Schulze, Grunet, &c. ont souscrit à cette décision après un nouvel examen. Tous conviennent qu'Hippocrate, dont les écrits forment le code immortel de la médecine, ne fut point appellé par les Athéniens, lorsqu'une peste meurtrière dépeupla leur ville & toute l'Attique, au commencement de la guerre du Péloponnèse, & qu'il ne parut point dans cette contrée.

Thucydides, qui fut lui-même attaqué de cette maladie, ne nomme pas même Hippocrate; il observe au contraire que les médecins ne pouvoient d'abord porter remède au mal, auquel ils ne connoissoient rien; il ajoute que ce fut principalement sur eux que la mortalité s'étendit, parce qu'ils s'exposoient le plus en visitant les malades..... qui périssoient le septième & le neuvième jour.

D'ailleurs, ce médecin n'avoit alors que trente ans; il préparoit sans doute les fondemens de cette étonnante réputation dont il jouit encore; mais à cette époque il n'avoit point d'enfans, moins encore des disciples déja formés & instruits qu'il pût envoyer au secours de cette république désolée.

Une remarque également importante, c'est que le décret d'Athènes, dans lequel, à la vérité, il est question d'une peste, ne porte point que ce fût celle qui arriva dans le temps de la guerre du Péloponnèse.

Quand on veut parler des travaux des grands hommes, il faut avoir lu leurs ouvrages, & avoir étudié l'histoire de la science dans laquelle ils ont excellé. *J. de C.*

LIVRES NOUVEAUX.

PHYSIOLOGIE.

SYSTÊME physique & moral de la femme, ou tableau philosophique de la constitution, de l'état organique, du tempérament, des mœurs & des fonctions propres au sexe; par M. ROUSSEL, docteur en médecine de l'université de Montpellier. (*Fœminarum verò virtus est, si spectatur corpus, pulchritudo; & si animus, temperantia & studium operis.* ARISTOT. Rhet. lib. 1, c. 5). A Paris, 1784, chez Onfroy, Libr. rue du Hurepoix; Méquignon, l'aîné, Lib. rue des Cordeliers, près des écoles de chirurgie, in-12. de 380 pag. Plus 25 pour la préface. Prix 3 liv. relié.

En voyant au frontispice de ce volume la date de 1784, les uns seront tentés de croire que c'est un ouvrage nouvellement sorti de dessous la presse, d'autres, que c'en est une seconde édition; ce n'est pourtant ni l'un ni l'autre; il n'y en a eu qu'une seule faite par le sieur Vincent, qui depuis a quitté le commerce. Les libraires, dans le magasin desquels sont passés les livres des anciens magasins de leurs confrères, ont, à la vérité, le droit d'apprendre au public que ces livres se débitent actuellement chez eux, mais n'ont pas le droit de l'induire en erreur, en les lui présentant sous une fausse date. Quoique cette espèce de supercherie se renouvelle souvent en librairie, elle n'en est pas moins condamnable. Un négociant honnête ne doit point chercher à augmenter son débit, par une ruse qu'on ne sauroit excuser. Qu'il mette son nom au frontispice des livres dont il vient de se rendre propriétaire ou vendeur, cela est juste; mais qu'il laisse subsister la véritable date sous laquelle ils ont paru.

Cet ouvrage au reste est jugé depuis neuf ans qu'il voit le jour. Nous rappellerons seulement qu'il est écrit avec soin; que l'auteur s'est attaché à bien connoître le physique & le moral de la femme, & à les dévelopet; que son travail est celui d'un homme d'esprit, dont il ne faut pas néanmoins adopter toutes les idées.

Nota. MM. les Souscripteurs de la Gazette de Santé, qui n'ont pas renouvellé leur abonnement pour cette année 1784, sont priés de le faire incessamment parvenir, franc de port, à l'adresse ci-dessous.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

NÉCROLOGE.

M. Court de Gebelin, auteur du monde primitif, censeur royal, de diverses académies, est mort la nuit du 12 au 13 mai dernier, chez M. Mesmer, à la suite d'une maladie qui *l'avoit conduit aux portes de la mort* environ un an auparavant. Il n'avoit reçu, pendant l'espace de *neuf mois*, aucun soulagement de la médecine ordinaire; persuadé même qu'il ne pourroit en recevoir aucun, parce qu'il *ne voyoit aucune analogie entre sa maladie & les remedes les plus excellens, les plus admirables qu'elle emploie, il s'étoit décidé à attendre patiemment la mort sans se fatiguer par des remedes inutiles.* Ce fut à cette époque qu'il se laissa entraîner chez M. M. qui lui procura sinon une guérison parfaite, du moins un *mieux être*, comme il le dit lui-même. Incapable pendant ce temps de continuer ses *nombreux & pénibles travaux*, M. C. D. G. n'avoit pu remplir ses engagemens envers ses souscripteurs; il se crut donc obligé par *la reconnoissance qu'il leur devoit*, de les instruire comment & par qui il avoit l'avantage de pouvoir les remplir par la suite; mais ses vues ne se bornoient pas-là; il devoit ce *mieux être* à la méthode miraculeuse de M. M., il se feroit donc cru coupable de *lèse-humanité*, de *lèse-majesté* même s'il eût gardé le silence, tandis qu'il se trouvoit encore des *incrédules ou des gens d'une indifférence qu'on ne sauroit caractériser à l'égard de la plus belle découverte.*

Tels sont les motifs qui engagerent M. C. D. G. à adresser, au mois d'août 1783, une lettre aux souscripteurs du monde primitif, où il leur fait très-longuement l'histoire de ce qu'il appelle *sa maladie à la mort*, & de sa guérison. Les gens de l'art n'y trouveront peut-être rien de merveilleux que l'enthousiasme & l'inconséquence qui y regnent; mais étoit-ce pour les gens de l'art que M. C. D. G. écrivoit? Quoiqu'il en soit, ce *mieux être*, qu'il ne *doit à aucun médecin de Paris, à aucun remède, soit interne, soit externe*, prouve d'une manière toute neuve, qu'il n'est l'effet ni de *l'imagination ni de la nature;* il n'est pas non plus celui d'un *heureux hasard.* Ici parmi le grand nombre des cures opérées par M. M., on distinguera sans doute celle *d'un paralytique hors d'état de parler, & souffrant des douleurs inouis de tête qui lui faisoient courir les champs.*

C'en étoit bien assez sans doute pour prouver l'efficacité de la méthode de M. M.; mais M. C. D. G. porroit sa vue plus loin. Accoutumé à répandre la lumière sur des objets que l'obscurité des temps déroboit jusqu'à présent à nos yeux, & un des principaux adeptes de M. M., il ne veut rien moins que nous convaincre absolument, & de la réalité & de l'excellence de sa découverte; il entre dans le détail de sa conduite avec les compagnies savantes auxquelles il s'est adressé pour la constater; il expose ses principes, il développe sa doctrine, si ce n'est pas de maniere à nous la faire connoître parfaitement, au moins de manière à nous faire regretter que cette doctrine n'ait pas été établie, il y a quelques centaines d'années, ou même par nos premiers peres. En effet, le magnétisme animal ne nous promet pas une moindre révolution dans le moral que dans le physique. *Un monde physique nouveau doit nécessairement être accompagné d'un monde moral nouveau; les vertus de l'ame doivent suivre le bien-être du corps. C'est aux influences de cet agent que les générations primitives durent ces jours longs & heureux, si vantés dans l'histoire;* car il est certain que *les influences du magnétisme animal se firent sentir aux premières sociétés. Mais ces heureux effets ne pourront se manifester dans tout leur éclat & dans toute l'étendue dont ils sont susceptibles que pour notre postérité!... Nous ne pouvons espérer que du soulagement dans*

nos maux invétérés; *nous ne cherchons qu'à rendre nos douleurs supportables. La génération qui arrive n'aura qu'à se débarrasser du levain de ses peres, qu'à maintenir sa santé*, & c'est alors qu'on verra rétablir *l'harmonie primitive qui existoit entre l'homme & l'univers, harmonie par laquelle tout étoit bien & qui devenoit pour l'homme & pour la société la source d'une multitude de biens précieux, de la félicité.*

Nous avions déja livré cet article à l'impression, lorsque nous avons eu connoissance d'une brochure de 4 pages d'impression qui a pour titre: *Lettre sur la mort de M. Court de Gébelin.*

L'auteur de cet écrit qui connoissoit sans doute mieux l'époque de l'origine de la maladie de M. C. D. G., que M. C. D. G. lui-même qui en fixe le commencement au mois d'août 1782, nous apprend que l'auteur célèbre du monde primitif s'étoit cru trop bien rétabli d'une maladie de vingt ans, après trois semaines de traitement, & qu'il s'étoit dispensé pendant près d'une année d'y aller, malgré les instances que M. Mesmer lui en avoit faites. Lors donc que, ses forces épuisées par un travail pénible & sa santé détruite par les chagrins les plus cuisans, il revint se jetter dans les bras de son *ami* & de son *libérateur*, il n'étoit plus temps, sa perte étoit inévitable, & M. M. ne put lui prodiguer que les soins de l'amitié. « M. D. G., ajoute-t-on en » note, est mort à la suite d'un vomissement qui, pendant trois semaines qu'il » a duré, ne lui a permis de prendre » aucune nourriture: vomissement occasionné par la *désorganisation* observée » dans les reins ».

Enfin pour nous mettre en garde contre les gens malhonnêtes qui seroient tentés de nous révéler les connoissances qu'ils auroient achetées de M. M., ou qu'ils lui auroient dérobées, on nous avertit charitablement « qu'il y a dans » son système des choses qui ne sont pas » faciles à transmettre, qui ne sont pas » même encore *développées*, & qui, plus » faites jusqu'à présent pour être *senties* » *qu'exprimées*, ne lui seront pas dérobées » facilement ».

A la suite de cette lettre est le procès-verbal de l'ouverture du cadavre: comme il est aussi curieux qu'il est court, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en l'imprimant tel qu'il est. Nous nous contenterons de mettre en italique les endroits qui nous ont paru remarquables.

Procès-verbal.

« Nous soussignés, assemblés à huit « heures du soir, le 13 mai de la pré« sente année, à l'ancien hôtel de Coi» gny, rue Coquéron, habité par M. « Mesmer, nous avons procédé à l'ou» verture du cadavre de M. Court de » Gébelin, décédé, de la veille, dans le » susdit hôtel.

» A l'ouverture du bas-ventre, nous » avons trouvé *l'épiploon en partie fondu & » affaissé, & tout le tissu graisseux, d'un » jaune très-foncé.*

» En général, *les intestins nous ont » paru d'une couleur un peu foncée.*

» L'estomac à l'extérieur n'a rien pré» senté contre nature; mais la mem» brane interne étoit de couleur légère» ment ardoisée, sans que cette couleur » s'étendît le long de la face interne de » l'œsophage & de celle du duodenum.

» Les deux reins ont mérité toute » notre attention: en effet, nous les » avons trouvé extraordinairement vo» lumineux, au point qu'ils étoient trois » fois plus gros que dans l'état naturel, » & parsemés l'un & l'autre extérieure» ment d'un grand nombre d'hydatides » plus ou moins grosses, contenant toutes » une liqueur séreuse. L'intérieur de ces » mêmes reins nous a offert *une dilata» tion considérable dans leur substance corti» cale, tubuleuse & mammelonnée*; les bassi» nets, les uretères & la vessie, ne nous » ont présenté aucun phénomène parti» culier.

» A l'ouverture de la poitrine, nous » avons remarqué, du côté gauche, une » très-forte adhérence du poumon avec » la plèvre; le cœur & ses vaisseaux, » dans l'état naturel.

» La lèvre supérieure nous a paru plus » volumineuse qu'à l'ordinaire. En con» séquence, on y fit une incision pro» fonde, qui donna issue à une matière » purulente, qui avoit son foyer vers la » base de la cloison du nez, & toutes les » glandes dont cette lèvre est parsemée, » *étoient d'une nature cancéreuse.*

» Nous n'avons rien observé de plus; « en foi de quoi nous avons signé, tous

» le présent procès-verbal, pour servir » & valoir ce que de raison.

A Paris, ce 13 mai 1784. Signés, MITTIÉ, *D. M. P.*; LA CAZE, D. CHEIGNEVARD; SUE, *le fils*; LA MOTTE.

LETTRE

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Premier Juin 1784.

Vous déclarez, Messieurs, dans l'avertissement qui vient d'être répandu, que vous publierez dans votre feuille toutes les anecdotes que vous pourrez recueillir, relatives à l'histoire de la physique, de la médecine, de la chirurgie, &c. C'est donc seconder vos vues que de vous en fournir une peu connue.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

Opération Césarienne, &c.

Cette opération, pratiquée après la mort de la femme, est fort ancienne. C'est par ce moyen (personne ne l'ignore), que naquit le premier Scipion l'africain. Deux familles romaines, celles des Césars & des Césons, ont pris chacune leur surnom d'un de leurs ancêtres qui vint au monde par cette voie. *Vid. PLIN. hist. nat.* lib. vij, c. 9; & TERTULL. *de animâ. Cap.* 25.

Quant à l'opération césarienne sur la femme vivante, on ne sait ni en quel temps elle fut exécutée pour la première fois, ni par qui elle fut imaginée & entreprise. Il paroît qu'on ne la connoissoit pas encore à la fin du deuxième siècle de notre ère, époque à laquelle Tertullien écrivoit. Ce savant africain qui non-seulement parle de l'extraction du foetus mort, & des instrumens dont on se servoit pour cette cruelle manoeuvre (c'est le sujet d'une dissertation que j'ai faite, & que je publierai quelque jour), mais encore de l'opération pratiquée sur la femme morte, ne dit rien de celle qu'on a depuis exécutée sur la femme vivante. Son silence à cet égard, le silence de Paul d'Egine, le dernier des médecins grecs, (au septième siècle), le silence des médecins du douzième, semblent établir la forte présomption qu'on n'avoit point encore osé la tenter, & que l'on n'y avoit peut-être pas même pensé.

Le premier qui en fasse mention, est Bauhin, lequel rapporte que l'an 1500 un châtreur de son métier osa ouvrir le ventre & la matrice à sa propre femme qui ne pouvoit pas accoucher par les voies ordinaires. Elle fut ensuite très-préconisée, & fortement recommandée par Rousset, médecin du seizième siècle. Tous ceux qui en ont parlé depuis, Ruleau, Simon, Astruc dans son histoire de l'art des accouchemens, Sue, le jeune, qui a tout feuilleté pour en composer une à son tour, & cent autres, ne font point remonter la première opération césarienne sur la femme vivante au-delà de l'an 1500.

Cependant il en est une plus ancienne; j'en trouve la preuve dans l'histoire généalogique de la maison de Beauvau, insérée dans le dictionnaire de Moréri, dernière édition. Voici ce qu'on y lit:

« Pierre de Beauvau, ... épousa » Jeanne de Craon, (veuve d'Ingelger » d'Amboise, second du nom, seigneur » de la Roche-Corbon, & fille de Pierre » de Craon & de Catherine de Machecou) *qui consentit qu'on lui fit l'opération césarienne pour conserver la vie à son fils*; » morte en 1421.

Ce fils fut Jean de Beauvau, quatrième du nom, sénéchal d'Anjou, gouverneur du château d'Angers, chambellan du roi Louis XI, & de René d'Anjou, roi de Sicile; Jean qui fut aussi chevalier de l'ordre du croissant, créé par le roi René l'an 1448, mourut en 1468.

Comme on dit simplement que Jeanne de Craon *mourut en 1421*, sans observer que ce fût des suites de l'opération, à laquelle elle avoit eu le courage de se soumettre, on peut présumer avec assez de vraisemblance qu'elle y a survécu.

Il y a près de dix ans que j'ai connoissance de cette anecdote; je la communiquai l'année dernière à M. Peyrilhe qui, en faisant des recherches pour l'histoire de la chirurgie, dans les écrivains & dans les chroniques des siècles antérieurs au quinzième, trouvera peut-être quelques exemples de l'hystérotomie dont il s'agit, & sa véritable époque; car rien n'annonce que celui que je viens de présenter, soit le premier. En effet il seroit fort extraordinaire qu'une femme de qualité se fût déterminée à souffrir, de son propre mouvement & sans balancer, une opération douloureuse, effrayante, qui n'eût pas encore été pratiquée, ou qui l'eût été sans succès.

LIVRES NOUVEAUX.

PATHOLOGIE.

Des maladies des femmes, par M. CHAMBON DE MONTAUX, médecin de la faculté de Paris, de la société royale de médecine, &c. *Arbitror insanit homo, & ex libro alicundè doctus, aut in medicamenta collapsus, medicum se factum esse putat, cum in arte nihil sciat.* PLATON. op. Phæd. sive de pulchro, *pag.* 326. A Paris, rue &. hôtel Serpente, 1784. 2 vol. *in*-12.

Nous ferions trop longs si nous nous arrêtions sur les propositions singulières & hasardées qui se trouvent au commencement de l'*introduction* de cet ouvrage. Nous observerons seulement que le jeune médecin qui paroît s'occuper à faire sa cour aux femmes, dont il a entrepris de guérir les maladies, s'y prend d'une manière absolument neuve. Pour en dessiner le tableau moral, il se place dans l'enceinte de Rome, dont les murs viennent d'être élevés, mais tout à coup & par un élan rapide, le voilà au milieu des Flibustiers, où il contemple d'un œil satisfait le feroce Morgan, leur chef, séduit par les beaux yeux d'une jeune espagnole qui dédaigne ses hommages, ses soupirs & ses larmes. Il le quitte pour aller entendre à Rome, les chevaliers devenus galants, chanter leurs amours. De-là se transportant en France, soumise aux loix féodales, il gémit d'y voir les femmes, exclues du paradis par les sages & par les devots, tandis que Mahomet plus adroit & plus voluptueux, leur avoit donné une place dans le sien, pour en augmenter les plaisirs & les délices. M. C. se délassoit de ses courses vagabondes, par d'agréables rêveries sans doute, lorsqu'il est spectateur de la fondation des universités, dans lesquelles, à son grand regret, on n'a point admis le beau sexe. De tous ces détails & de quelques autres non moins importans, résulte un tableau assez original du caractère moral des femmes.

Mais ce n'est plus en voyageant de contrées en contrées, ni en parcourant la longue série de vingt-trois siècles que M. C. cherche & ramasse les couleurs propres à peindre le physique des femmes. C'est en exagérant le danger des révolutions auxquelles elles sont sujetes par leur constitution même, depuis le moment où la puberté s'annonce, jusqu'à celui où la fécondité s'éteint. C'est en reprochant à la nature sa *férocité* & son *aveugle furie* contre le sexe aimable. « Comme ces enfans cruels (ajoute-t-il) qui déchirent » sans pitié, de foibles animaux qui ont » servi à leur amusement, quand le caprice les en dégoûte, la nature plus implacable, n'attend pas toujours que les » femmes, pour remplir ses desseins, » aient multiplié leur espèce à son gré; » impatiente de montrer sa barbarie, souvent elle a marqué d'avance celles » qu'elle destine aux supplices que son » inhumanité prépare ».

Il est à présumer qu'un médecin qui connoît & décrit si bien le moral & le physique des femmes, doit en connoître & en décrire parfaitement les maladies.

PHYSIOLOGIE.

*La véritable manière d'instruire les sourds & muets, confirmée par une longue expérience; par M. l'Abbé***, instituteur des sourds & muets de Paris.* A Paris, chez Nyon, l'aîné, libraire, rue du Jardinet, 1784. *in* 12. de près de 400 pag. Prix 2 liv. 10 s. relié.

Cet ouvrage ayant rapport à l'existence physique & morale de l'homme, nous devons l'annoncer. Il a pour auteur M. l'abbé de l'Epée. Cet ecclésiastique, vraiment précieux à l'humanité, touché de compassion pour ces infortunés qui, par la privation de l'ouie, se voyoient condamnés en naissant ou peu après leur naissance à la triste condition des êtres végétaux, a imaginé des signes pour se faire entendre d'eux; & par le moyen de ces signes, il est parvenu à développer leur intelligence, à leur enseigner la religion, à leur inculquer des principes de morale, à leur donner des notions de grammaire, de géographie, à lire, à écrire correctement, & à répondre par écrit aux questions qu'on leur fait par écrit. Sa méthode, dont les succès sont connus, est expliquée dans ce livre de manière qu'avec un peu d'application, chacun peut aisément l'apprendre & la mettre en pratique.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHIRURGIE.

Opération d'une anevrisme à l'artere brachiale, communiquée par M. DESFONTAINES, Chirurgien-major de Marine.

LE sieur Klin, marchand tablettier à Paris, âgé de 48 ans, d'une constitution foible & d'un tempérament pituiteux, fut attaqué le 27 décembre 1782, d'un rhume avec difficulté de respirer & de cracher, accompagné d'une toux violente. Malgré les ptisanes dont il fit usage, il fut dans cet état jusqu'au mois de mars 1783. Alors se déclara une fievre continue & bilieuse contre laquelle il prit différens remèdes. La fievre devint moins violente. La peau se relâcha, des sueurs abondantes se déclarerent toutes les nuits; la poitrine fut soulagée, l'expectoration devint plus facile, la toux moins violente & la respiration plus libre. Environ deux mois après, soit par l'imprudence du malade ou par quelqu'autre cause, les sueurs se supprimerent; la poitrine s'embarrassa de nouveau, la toux reparut, le malade ne crachoit que difficilement, & la respiration devint extrêmement laborieuse. C'est alors que le malade ressentit un violent point de côté avec crachement de sang, peu abondant à la vérité & qui dura huit jours, la toux fut aussi plus forte. Au mois de juin le malade eut pendant plusieurs jours un vomissement de matières bilieuses, lequel se calma sans le secours des remèdes; la respiration devint encore plus gênée & la toux plus vive; le crachement de sang reparut, avec la continuation du point de côté. Le bas ventre se tendit, la respiration étoit pénible, & la suffocation imminente. Malgré les remèdes des comeres & des charlatans, le sieur Klin se fit saigner par un homme sans qualité, qui lui donna plusieurs coups de lancettes sans qu'il sortît de sang, quoique les veines du pli du bras fussent très-grosses. La basilique ayant été ensuite ouverte, le sang en sortit très-abondamment & par saccades; on ne put l'arrêter qu'avec peine & au moyen d'une forte compression, qui fut suivie d'echimose à l'avant bras, de douleurs au bras, d'engourdissement & de fourmillement aux doigts. Trois jours après la douleur cessa, la plaie se cicatrisa, mais l'engourdissement & le fourmillement continuerent en diminuant, jusqu'au 15e jours, époque à laquelle on vit paroître, à l'endroit de la saignée, une petite tumeur de la grosseur d'une noix, sans douleur ni changement de couleur à la peau. Elle augmentoit chaque jour; dans l'espace de deux mois elle avoit la grosseur du poing; elle devint si douloureuse, que le malade vouloit s'ouvrir le bras d'un coup de couteau. Alors le malade consulta un homme de l'art, celui-ci estimant que cette tumeur étoit formée par une humeur fixée sur cette partie, conseilla l'application de compresses imbibées d'une dissolution de sel dans le vinaigre. Ce topique employé jusqu'au commencement du 4e mois de la maladie, augmenta les douleurs & la tumeur.

C'est dans cet état que le sieur Klin vint consulter M. Desault, chirurgien-major-substitut de l'hôpital de la Charité, qui en l'examinant, nous fit remarquer tous les caractères d'un anevrisme faux par épanchement, au pli de l'avant-bras; il étoit un peu fléchi, & la concavité, qui en résulte ordinairement, étoit occupée par une tumeur qui s'étendoit devant le tiers inférieur du bras & le supérieur de l'avant-bras, & qui étoit accompagnée de douleur & d'une diminution considérable dans le pouls à peine sensible. Cette tumeur étoit sans changement de couleur à la peau, tendue sans fluctuation. On y sentoit avec peine & seulement en l'embrassant avec les deux mains dans toute son étendue, un léger batte-

ment, qui tendoit à éloigner les parois de la tumeur en tous sens. M. Desault persuada aisément au malade la nécessité de se faire opérer. Il y consentit en demandant cependant un délai de quelques jours, pendant lesquels la tumeur fut couverte de compresses trempées dans un mélange d'eau & d'eau-de-vie, & soutenu avec un bandage peu serré. Elle continua de s'acroître si rapidement, que deux jours après elle occupoit la moitié du bras & de l'avant-bras; la peau rouge & amincie menaçoit de se rompre. On représenta alors au malade les dangers qu'il avoit à courir, s'il on retardoit l'opération. Il s'y détermina: M. Desault la fit en présence de MM. Bajet & Chopart, maîtres en chirurgie, & de plusieurs étudians, soit en médecine, soit en chirurgie.

Le malade étant couché sur le bord de son lit garni d'alaises, sur lesquelles reposoit le bras, un aide se rendit maître du sang en comprimant l'artere au-dessous de l'aisselle, à la faveur d'une pelotte pressée avec les doigts des deux mains croisées, tandis que les pouces embrassoient la partie supérieure & externe du bras: un autre aide tenoit la main fixée dans la supination; alors M. Desault fit à la peau, avec un bistouri à pointe mousse, & dans le trajet de l'artere brachiale, une incision d'environ six pouces dans laquelle il fut obligé de couper la veine mediane basilique; ensuite il pénétra vers le milieu de cette incision, & avec le même bistouri, jusqu'aux caillots; cette seconde incision fut prolongée en haut & en bas, avec le même bistouri conduit sur le doigt. Cette ouverture procura la facilité d'enlever une grande quantité de sang, coagulé dans la circonférence, mais fluide dans le centre; & de nétoyer le fond avec une éponge & de l'eau tiede; on vit distinctement que les caillots s'étoient formés sous le biceps, sous le rond pronateur, & sous l'artere placée avec le nerf median dans le fond, & collée sur le brachial antérieur. L'ouverture de l'artere étoit grande; M. Desault y introduisit un gros stylet d'argent qu'il fit soulever par un aide, tandis qu'avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche il saisissoit l'artere, qu'il éloignoit ainsi du nerf, & qu'il passoit entre les deux, au-dessus de l'ouverture de l'artere, une double ligature avec une aiguille courbe émoussée de la pointe & des côtés. On ôta le stylet; on fit à l'une des ligatures un double nœud, laissant l'autre d'attente; on introduisit ensuite le stylet en bas; & pendant qu'on le soulevoit, l'opérateur passa au-dessous de l'ouverture de l'artere une autre double ligature, de la même maniere qu'il avoit fait la supérieure: elle fut serrée aussi par un nœud double jusqu'à ce que le sang ne vint plus d'en bas, quoiqu'on eût fait cesser toute compression au-dessous de l'aisselle. M. Desault arrêta ensuite, par un nœud simple, ces deux ligatures, ayant attention de distinguer leurs bouts des ligatures d'attente; il nettoya bien la plaie & le membre, remplit celle-là de bourdonnets de charpie saupoudrés de poudre de colophane, & la couvrit de plumaceaux, d'une compresse quarrée, de deux circulaires & d'une bande peu serrée. La partie fut ensuite placée sur un oreiller; l'avant bras un peu fléchi & plus élevé, fut couvert d'une serviette. Le pouls se fit sentir aussitôt après l'opération; il étoit plus grand, mais plus foible que celui de l'autre bras. Le malade qui avoit peu souffert pendant l'opération, fut parfaitement tranquille & sans douleur après qu'elle eut été faite. Le sang a été bien contenu, & les parties ont toutes conservé leur sentiment & leur chaleur. Le malade ne tarda point à s'endormir, & son sommeil dura plus de trois heures la nuit suivante. On lui donna du bouillon de deux en deux heures, & une ptisane simple dans les intervalles. Le second jour il prit une petite soupe, des bouillons, & but à sa soif d'une ptisane simple, & quelques cuillerées de looch pour faciliter l'expectoration & calmer la toux dont il étoit tourmenté.

Le troisième jour se passa de même, & le malade mangeoit une soupe le matin & une autre à deux heures. L'appareil, déja un peu humecté par la suppuration, fut levé ce jour-là, sans qu'il parût une goutte de sang: on pansa cependant encore avec les bourdonnets & la colophane.

Le quatrième pansement fut le même ainsi que le régime, excepté une soupe de plus.

Le cinquième, il y eut une légere hémorragie qui venoit des bouts de la veine coupée, laquelle avoit été gênée dans la nuit par une mauvaise position, & par l'augmentation de la toux: cette hémor-

rhagie s'arrêta d'elle-même, à la levée des bourdonnets qui étoient tout couverts de pus.

La sixième & le septième se passerent bien; mais le huitième il y eut une petite hémorrhagie qui provenoit du même endroit, & qui s'arrêta d'elle-même.

Le neuvieme, la ligature d'en haut tomba; la plaie se rettecit sensiblement jusqu'au 19e que la ligature inférieure tomba. La plaie fut entiérement cicatrisée le 35e jour de l'opération: le malade se trouvoit soulagé de sa poitrine; on lui ouvrit un cautere au bras du côté opposé.

Cette opération prouve qu'il est quelquefois difficile de reconnoître l'anévrisme faux; que ses progrès sont lents dans les commencemens, & rapides par la suite; que le procédé opératoire peut être rendu plus simple que ceux qu'on a décrits; qu'en ne comprenant pas le nerf dans la ligature, on évite les douleurs, les engourdissemens & la fievre; enfin qu'il seroit peut-être avantageux de lier les veines qu'on a été obligé de couper dans l'opération.

C H Y M I E.

Analyse de l'eau anti-laiteuse, de M. Dantic, Médecin du Roi, par quartier.

M. *Dantic*, connu pendant 25 à 30 ans par quelques mémoires sur la verrerie, qui lui firent presque une réputation, parce qu'il étoit à portée de voir en grand les phénomènes, toujours curieux, de la vitrification, annonça en 1777 une terre de sa composition, propre pour la fabrication des poteries destinées à la préparation & à la conservation des alimens. Elle devoit servir, disoit-il, à remplacer les vaisseaux de cuivre, de plomb, &c. dont l'usage venoit d'être supprimé. Mais comme ce n'est pas la terre qui rend dispendieux le service de la fayance, mais bien sa fragilité, jointe à la main d'œuvre, le public ne fit point attention au secret (car c'en étoit un) que M. Dantic lui présentoit.

Découragé par cette indifférence, il abandonna son projet & la fortune qu'il sembloit promettre, pour se *jetter* dans l'étude de l'économie animale; la découverte qu'il fit d'abord de *cinq ou six acides* dans l'estomac, inconnus à Hippocrate, & à ses successeurs, ainsi qu'aux plus fameux *fabricateurs* de ces sortes de lois, les *Bergman*, les *Morgez*, &c &c. nous faisoit espérer d'autres découvertes plus merveilleuses encore; mais dans ce temps-là M. *Veize* mourut.

Accoutumé à voir les choses en grand, M. Dantic jetta un coup d'œil sur la pratique lucrative que la mort de cet empirique laissoit vacante. A l'instant il abandonne pour toujours les fourneaux de la chymie & ses creusets, pour se livrer tout entier à la médecine empirique. Il s'annonça donc possesseur de spécifiques particuliers pour la guérison des maladies des femmes, & ne voyoit chez toutes que *lait répandu.*

Cependant comme ces remèdes étoient très actifs, il eut d'abord, comme tous ses confreres, des succès & des malheurs. Nous connoissons des malades que la trop grande sensibilité de leur peau a obligé de garder le lit pendant plusieurs mois, parce que la lessive caustique dans laquelle il les avoit fait baigner, leur avoit rongé l'épiderme pour en former du savon, c'est-à-dire, qu'elles avoient les membres tous cautérisés.

M. Dantic ne s'en tenoit pas à l'usage du bain de lessive seul, pour le traitement de ces malades; il leur faisoit encore boire une eau salée, purgative & acide; qui dans le premier temps étoit assez semblable à celle que distribue un autre médecin, contre le scorbut & les maladies de la poitrine.

Cette eau étoit composée de tartre vitriolé, avec excès d'acide.

Les mauvais effets & les reproches que lui faisoient les malades soumis à un traitement aussi violent, aussi peu proportionné à la délicatesse de leur constitution, & à la sensibilité de leurs nerfs, l'obligea de changer souvent la composition de son eau, & même de renoncer aux bains de lessive caustique.

Nous avons analysé celle qu'il faisoit boire à une malade pendant l'hiver dernier, & nous n'y avons trouvé aucun principe volaril salin, ni spiritueux.

Nous avons rapproché une pinte de cette eau à environ une once & demie, que nous avons abandonnée ensuite à l'évaporation insensible; elle a déposé un sel soyeux crystallisé en aiguilles extrêmement fines. L'eau mere étoit d'une acidité aussi forte que celle de l'esprit de vitriol. En versant de l'alkali-fixe sur

cette eau mere, elle se trouble & dépose un précipité terreux. La liqueur évaporée donne du vrai tartre vitriolé qui se décompose par l'addition du sel marin calcaire.

Le sel fuyeux aiguillé est peu dissoluble dans l'eau, & est presque tout de la félenite.

Il résulte de ces faits, ainsi que de quelques autres que nous croyons inutiles de rapporter, que le sel dont est composée l'eau anti-laiteuse de M. Dantic, n'est autre chose que de l'acide phosphorique retiré des os, avec de la félenite, dans lequel on met à dessein & avec excès l'acide vitriolique.

Cet exemple, avec mille autres déja connus, démontre bien l'embarras où sont les charlatans, ceux même qui ont acquis quelques connoissances, pour déguiser & masquer les recettes qu'ils copient dans les livres. (*Article communiqué par un de nos abonnés.*)

Prix proposés.

L'académie royale de chirurgie de Paris a proposé pour le prix qu'elle distribuera en 1785, la question suivante:

En quels cas les ciseaux à incision dont la pratique vulgaire a tant abusé, peuvent être conservés dans l'exercice de l'art; quelles en sont les formes variées, relatives à différens procédés opératoires; quelles sont les raisons de préférer ces instrumens à d'autres qui peuvent également diviser la continuité des parties; & quelles sont les diverses méthodes d'en faire usage?

Et cette autre question pour le prix de l'année 1786:

Déterminer les différentes constructions des bistouris; quelles sont les raisons de leur variété, suivant les cas particuliers où il convient d'en faire usage, de quelles corrections ou perfections ils seroient susceptibles, & quelle est la méthode de s'en servir?

Les ouvrages seront reçus jusqu'au derniers jours de décembre 1784 & 1785 inclusivement. Ils seront envoyés francs de port à M. Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les conditions & les formalités étant toujours les mêmes & connues de tout le monde, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de les énoncer ici.

Histoire naturelle.

Minéralogie des volcans, ou description de toutes les substances produites ou rejetées par les feux souterrains, par M. Faujas de Saint-Fond. A Paris, chez Cuchet, rue & Hôtel Serpente, 1784, in-8°, de 508 pag. Prix 6 liv. broché, & 7 liv. relié.

M. Faujas ayant beaucoup voyagé, & formé une ample collection de substances volcaniques, a cru devoir en donner un catalogue méthodique pour faciliter l'étude de cette branche de l'histoire naturelle. Sa méthode est simple; il expose d'abord les produits volcaniques réguliers; après ceux-ci viennent les produits irréguliers; ils sont suivis de ceux qui renferment des corps étrangers, & enfin de ceux qui ont éprouvé une décomposition.

M. Faujas n'a point l'orgueil des demi-savans qui n'estiment que ce qu'ils ont fait; il déclare qu'il est bien persuadé que ceux qui viendront après lui feront beaucoup mieux.

Ce volume est terminé par un morceau qui a pour titre: *Catalogue des produits volcaniques du Mont Ethna*, joint à la collection des échantillons envoyés par M. le chevalier de Dolomieu à M. le Duc de la Rochefoucault en 1782, & à M. de Saint-Fond.

Avis.

On nous a prié d'annoncer, que le Ministre avoit chargé quatre commissaires de la société royale de médecine de suivre chez M. Deslon les effets du magnétisme animal, par addition aux huit dons il a été parlé à la page 19 du n°. 3 de cette feuille.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille, (qui paraîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise Cour du Commerce; chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

EXPLICATION D'UN PASSAGE DE PLINE le naturaliste.

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Ce 18 Juin 1784.

LA complaisance que vous avez eue, Messieurs, d'insérer dans le n°. 7 qui vient de paroître, l'anecdote que je vous ai envoyée sur l'opération césarienne, m'engage à soumettre à votre jugement éclairé la correction d'un passage évidemment corrompu de Pline le naturaliste. C'est l'extrait de remarques un peu longues que j'ai faites sur la préface du 28e livre de l'histoire naturelle de ce célèbre écrivain.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

[Comme la correction proposée par M. Goulin nous a semblé très-heureuse, & même digne de l'attention des médecins, des physiciens & des littérateurs, nous avons cru devoir la leur faire connoître, & leur en renvoyer à eux-mêmes le jugement; cette décision est spécialement de leur ressort; nous nous empressons de la déférer à leur tribunal.] *Note des rédacteurs.*

Je dois avertir avant tout, Messieurs, que je n'ai point consulté de manuscrit; je n'ai donc aucune autorité. Je propose seulement une manière de lire qui rende la pensée de Pline intelligible & conséquente. Au reste, je ne fais ici que ce que font les traducteurs qui, lorsque le texte de leur auteur leur paroît décidément altéré, supposent une leçon suivant laquelle ils traduisent. On a pour eux en ce cas de l'indulgence; pourvu qu'ils conservent le texte vulgaire, on ne les accuse ni de hardiesse, ni de témérité; je ne dois pas être traité plus défavorablement.

Texte de Pline, suivant l'édition du pere Harlouin.

Illud admonuisse perquam necessarium est dictas jam à nobis naturas animalium; & quæ cujusque essent inventa: (neque enim minùs profuere medicinas reperiendo, quàm profunt præbendo;) nunc quæ in ipsis auxilientur indicari, neque illic *in totum* omissa. *Itaque hæc esse quidem alia, illis tamen connexa.*

Dans la nouvelle traduction françoise de Pline, cet endroit est rendu de la sorte:

« Mais avant tout, il est sans doute » très-nécessaire d'avertir, que pour ne » point répéter ce que nous avons déja » dit, tant des propriétés des animaux, » que des différentes découvertes, ainsi » que de leurs auteurs, qui n'ont pas été » moins utiles aux hommes en trouvant » les remedes, *que le sont aujourd'hui ceux* » *qui les administrent*, nous ne ferons » qu'indiquer ici les secours qu'on peut » tirer du regne animal. *Nous en avons* » *déja touché quelque chose* dans l'histoire » des animaux, & *ce qui nous reste à dire*, » quoique d'un genre différent, y est lié.

Des deux membres de cette phrase; *nunc quæ in ipsis auxilientur indicari, neque illic in totum omissa*; que signifie le second? Peut-on lui donner un sens bien net & bien clair qui s'accorde avec ce qui précède & avec ce qui suit? J'ai d'abord lu vingt fois cet endroit sans y rien comprendre. Je fis enfin attention que la phrase suivante: *itaque hæc esse quidem alia, illis tamen connexa*; indiquoit clairement une opposition, une distinction, une différence réelle entre des choses qu'on annonçoit avoir entre elles un certain rapport, une certaine affinité: je me dis alors à moi même que ces deux especes de choses devoient certainement être désignées dans les deux parties de la phrase précédente. De ces deux especes de choses, j'en remarquois bien une dans ces mots: *nunc quæ in ipsis auxilientur indicari*; c'est-à-dire, des remèdes existans dans les animaux, ou tirés de leurs diverses parties; l'autre espece de choses devoit donc se trouver énoncée dans les mots suivans:

neque illic in totum omissa; elle m'échapoit & la négation *neque* m'éloignoit de cent lieues. Mais ne perdant pas de vue le rapport ou l'affinité annoncée par Pline dans des choses qui n'étoient pas de même nature & qui néanmoins provenoient des animaux, j'estimai qu'il ne pouvoit être ici question que de choses sorties d'eux, mais qui n'en faisoient point ou n'en faisoient plus parties, tels que les excrémens, l'urine, &c. Alors il me sembla voir clairement que le mot *omissa* avoit pris la place d'*emissa*; *neque*, celle de *& quæ*; & *illic*, celle de *ex illis*; tous changemens qu'on conçoit avoir pu se faire très-aisément, & qui peut-être n'ont pas été faits en même temps, mais successivement.

En lisant donc comme je le propose, (car je ne fais que proposer) en lisant, dis-je, *& quæ ex illis in totum emissa*, l'embarras & l'obscurité s'évanouissent; Pline parle raisonnablement; tout est suivi, tout est clair. C'est un auteur qui déclare nettement ce qu'il va indiquer dans le livre qu'il écrit ce qu'il y a de bon contre les maladies des femmes, non-seulement dans les parties dont les animaux sont essentiellement composés, mais encore dans les choses qui sont sorties d'eux; dans les choses dont ils se sont entièrement débarrassés, tels sont les excrémens, l'urine, la sueur, les rognures de la corne, &c. desquels il est fait mention comme remèdes dans la suite de ce 28e livre.

Ceci posé, rien de plus juste que cette conséquence de l'historien de la nature, laquelle termine tout le passage: *itaque hæc esse quidem alia, illis tamen connexa*; c'est-à-dire que les choses sorties des animaux, bien que différentes des parties dont ils sont essentiellement composés, ont cependant avec elles du rapport, de l'affinité. En effet avant que d'être poussées dehors, elles étoient dans les animaux; elles y ont été formées, préparées, filtrées; elles ont crû avec eux; elles en ont fait même, en quelque sorte, parties.

Il me semble que tel est le véritable sens de ce passage qui jusqu'à présent n'a pas été entendu.

Voici la version françoise du texte latin que j'ai rapporté.

« Il est, je crois, très-nécessaire d'avertir (1°.) que j'ai précédemment fait l'histoire naturelle des animaux, & parlé des inventions qu'on tient de chacun d'eux, (car ils n'ont pas été moins utiles en découvrant des remèdes, qu'ils ne le sont en les fournissant;) (2°.) que je vais indiquer ce qu'il y a de bon contre nos maladies, non-seulement dans les parties dont ils sont composés, mais encore dans les choses qui ont été totalement expulsées de leurs corps, (*poussées au dehors, détachées*;) que par conséquent ces dernières sont différentes des premières, bien qu'elles aient avec elles du rapport, de l'affinité ».

Magnetisme animal.

La parfaite ignorance où nous sommes du magnétisme animal; nous a déterminés à imprimer la lettre suivante sans aucun changement. Nous nous sommes seulement permis d'y ajouter quelques observations.

Lettre

Aux Auteurs de la Gazette de santé.

Paris ce 12 Juin 1784.

» Vous m'obligerez sensiblement, Mrs., de vouloir bien faire insérer dans votre feuille le fait suivant.

» Affecté depuis le 20 février d'une douleur de sciatique insupportable qui ne me laissoit de repos ni jour ni nuit, désespéré de perdre chaque jour de plus en plus la possibilité de marcher, réduit à porter une béquille, & menacé d'une rétention d'urine, il ne me restoit plus de ressource que dans l'application *du moxa* que me conseilloit mon médecin.

» Ce remède *cruelle* me fit hésiter. Je me *décidoit* pour le traitement de M. Deslon auquel j'entrai le 22 mars. Ce jour-là j'éprouvais des sensations *frappante* du magnétisme animal, & sur-tout un frissonnement universel qui dura tout le temps que je fus magnétisé.

» A commencer de cette époque, les douleurs diminuerent beaucoup, le sommeil se rétablir peu-à peu, les urines coulerent avec moins de difficulté, & le 30 une crise bien caractérisée s'établit par les garde-robe, sans le secours d'aucun médicament.

» Cette crise continua avec abondance pendant plusieurs jours; j'éprouvai dans la suite de la chaleur dans les régions hypocondriaque, lorsque j'y appliquois successivement un des conducteurs du baquet; & le médecin magnétisant sem-

bloit comme par enchantement, promener à volonté ma douleur aux endroits sur lesquels il passoit sa main bienfaisante; les urines devinrent libre, mais très-chargé; il *s'établit* une transpiration visqueuse, odorante & abondante, & j'ai *sentis* par gradation. Chaque jour, mes maux s'évanouir, au point que je fuis parvenu à pouvoir quitter la béquille le 5 de mai. (*C'est en six semaines que cette guérison merveilleuse s'est opérée. M. D***, confrère de M. Quinquet, fut plus heureux, on sait qu'il a été guéri aussi d'une sciatique en trois jours, quoiqu'il n'ait reçu le magnétisme que de la troisième main*).

3. Voilà, Messieurs, la reconnoissance publique que je dois à M. Deslon, pour les soins qu'il se donne avec une assiduité & une aménité qui captivent la bienveillance de tous ceux qui le connoissent. (*C'est bien lui qui doit dire avec vérité*:

Admirez mes bontés, & le peu qu'on vous vend
Ce trésor merveilleux que ma main vous dispense;
Vous pouvez avec lui braver en assurance
Tous les maux que sur nous l'ire du ciel répand.

» *D'ailleurs*, je suis *authorisé* non-seulement par les effets que j'ai éprouvé, mais aussi par ceux que je lui ai vue produire; je suis *authorisé*, dis-je, à conclure que le magnétisme animal est un agent qui ne peut être indifférent.

» Il y a tous lieux d'espérer que ce sera un moyen de plus qui pourra devenir dans des mains habiles *favorables* à la médecine. Nos idées seront enfin fixé sur les propriété de ce nouvel agent, d'après le rapport qui sera faite par les commissaires de plusieurs compagnies savante, nommé pour suivre les traitement, & observer les effets du magnétisme animal.

» On sera dans la suite encore plus redevable à M. Deslon, par le soin qu'il prend, d'admettre & d'instruire avec zèle les médecins qui se présentent à lui de toute part, pour leur communiquer avec le plus grand désintéressement tous les moyens de guérir, titre de la connoissance parfaite qu'il a de ce nouvel agent. (*Bien différent de ces anciens orphiques*, dont parle M. le Baron de Sainte-Croix dans ses mémoires, *espèces de charlatans qui initioient* (à leurs mystères) *tous ceux qui étoient en état de les bien payer*).

» Car je crois qu'il est à désirer pour le bien de l'humanité, qu'il ne soient jamais confié *qu'au personne* qui s'occupent de l'art de guérir; j'ai lieu de'n juger non-seulement par les crises dont j'ai été the-moin, & parce que j'ai vue produire en répétant les expériences qui ont été annoncé dans les journeaux sur la propriété du fluide électro-sulphureux, mais encore par des effets semblables, que je produit avec un agent qui a beaucoup d'analogie avec l'économie animal. (*Le lecteur voudra bien observer que ce nouvel agent qui a tant de conformité avec l'économie animal, est une découverte toute nouvelle, de la façon de M. Quinquet, auquel nous devons déja celle de faire de la glace, de la grêle, de la neige, &c. par un froid artificiel de 18 degrés ½ au-dessous de zéro au thermometre de Reaumur. En annonçant cette grande découverte, le Journal de Paris oublia de publier le procédé par lequel on peut produire un froid factice si considérable. Aussi les chymistes & les physiciens sont-ils réduits à en croire sur parole, le journal & M. Quinquet*).

» Ce sujet offre un champ vaste à cultiver aux *philosophe* à qui rien n'est indifférent, & *parmis* les *anonimes* qui m'ont honoré de leurs avis pendant le temps de mon traitement, j'espere qu'il y en aura plus d'un qui se rendront aux preuves que je leur offre, & auxquelles je cède avec la franchise & la reconnoissance que je dois à la guérison que je viens de prouver.

J'ai l'honneur d'être, &c. QUINQUET, *membre du collège de pharmacie*.

CHIRURGIE.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de santé.

MM., je porte depuis quelques années aux jambes & aux pieds des tumeurs qui m'incommodent d'autant plus, que mon état exige que je me tienne debout, & souvent à cheval; alors ces tumeurs augmentent considérablement & deviennent plus douloureuses. Le repos, & encore mieux le lit, diminuent la tension & la douleur au point de les rendre insensibles.

Ces tumeurs sont longues, noueuses, bleuâtres, mollasses, & cèdent, dans quelques parties, à la pression du doigt. D'après cet exposé, vous ne doutez pas, MM., du service que vous me rendrez, si par vos conseils je pouvois être délivré, ou au moins soulagé d'un mal aussi in-

commode contre lequel j'ai employé beaucoup de remèdes topiques.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L. C. D. *un de vos abonnés.*

Réponse des Auteurs de cette feuille.

Les signes énoncés dans cette lettre prouvent évidemment que les tumeurs que M. L. porte aux jambes & aux pieds sont variqueuses ; ces tumeurs ne sont point rares, on en rencontre souvent dans la pratique, & la plupart guérissent facilement & en peu de temps. Pour répondre à la confiance de M. L., nous lui conseillons de se servir du moyen qu'emploie M. *Default*, chargé de la chirurgie à l'hôpital de la charité; nous en avons vu les effets les plus prompts.

Après qu'il a garni les vuides des parties avec de la charpie brute, il fait autour des orteils des bandages serrés avec des bandelettes de dix lignes de largeur, & d'un pied de longueur qu'il prolonge autour du pied & des jambes avec des bandes d'un pouce & demi de large, & de cinq aulnes de long ; ces bandages étant également serrés & continués, il les humecte avec une dissolution de vitriol martial faite dans l'eau pure. A mesure que la toile sèche & qu'elle se relâche, il renouvelle les lotions avec l'eau martiale.

Tel est le traitement simple avec lequel nous avons vu disparoître & guérir en peu de temps des tumeurs variqueuses, sur la nature desquelles on avoit été long-temps incertain, & qui avoient résisté aux autres moyens de guérison. Nous désirons que M. L., s'il se détermine à l'employer, veuille bien nous faire part de ce qu'il aura observé.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Dijon, propose pour le prix de 1785, la question suivante :

Déterminer les signes auxquels dès le début d'une fièvre continue ou intermittente, on reconnoîtra si elle sera maligne, & ceux qui dans son cours indiqueront le moment où elle sera sur le point de prendre un caractère de malignité.

Les ouvrages seront adressés, francs de ports, à M. Maret, secrétaire perpétuel, qui les recevra jusqu'au premier avril 1785.

La même Académie avoit proposé pour les années 1771 & 1774, un prix dont l'objet étoit les *savons acides* ; les désirs de l'Académie n'ayant pas été satisfaits, elle avoit annoncé que le prix seroit adjugé au mémoire qui dans un temps illimité lui seroit envoyé, & mériteroit son suffrage. Elle a vainement attendu depuis 1774; elle déclare que passé le 13 novembre prochain 1784, si elle n'en reçoit point qui remplisse ses vues, elle renoncera à l'espérance d'obtenir la solution de ce problême, & proposera un autre sujet.

LIVRES NOUVEAUX.

PATHOLOGIE.

ΙΠΠΟΚΡΑΤΟΥΣ ἀφορισμοί, HIPPOCRATIS *aphorismi, Hippocratis & Celsi locis parallelis illustrati, studio & curâ Janssonii ab Almeloveen, D. M. Quibus accessit Ludovicus Verhoofd index locupletissimus. Loca parallela ex Boerhavii commentariis, notulas addidit, editionem curavit Anna Car.* LORRY, *D. M. Parisiis, apud Theophilum Barrois, juniorem, ad ripam Augustinianorum*, 1784. *in-16.* de 353 pag.

Cette édition a été faite sur celle que M. Lorry avoit donnée en 1759, il y a 25 ans. En l'annonçant dans le journal de médecine, cahier de septembre de la même année, M. Vandermende en porta son jugement en ces termes : « Le texte » grec & latin, la version, la forme, le » papier, le caractère, la partie typogra- » phique, tout en est beau, à l'excep- » tion des petites notes que le nouvel » auteur y a ajoutées». La première édition s'est épuisée, sans qu'on ait appellé de ce jugement qui convient également à la nouvelle, quoique quelques-unes de ces petites notes aient été retouchées.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel* on s'abonne. *Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

REMEDES VÉGÉTAUX

Contre les maladies vénériennes.

C'EST principalement depuis 1777 que M. Mittié, docteur-régent de la faculté de Paris, s'est jetté dans une carrière dont il prétend interdire l'entrée à tout le monde. Il en garde les avenues, muni d'armes défensives & offensives; également fort dans l'attaque & dans la défense, aucun adversaire ne l'intimide; il tient ferme contre tous les gens de l'art réunis. Cependant le moment de son triomphe n'est pas encore arrivé; il le croit certain sans doute. Mais en attendant qu'une victoire brillante le lui assure, il a publié trois lettres, datées du 20 mars 1784.

LETTRES *de* M. MITTIÉ, *docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, &c. La premiere à la faculté de médecine; la seconde, au collège de chirurgie; la troisième, à l'académie des sciences, en leur envoyant le recueil des pieces qu'il a publiées sur les maladies vénériennes, sur les inconvéniens du mercure, & sur l'efficacité des végétaux de l'Europe pour la guérison de cette maladie*. A Bruxelles, & à Paris, chez les Libraires qui vendent les nouveautés, 1784. *in*-8°. de 66 pag.

Nous ne nous arrêterons qu'à la premiere adressée à la faculté, parce qu'elle contient en détail ce qui n'est que succintement énoncé dans les deux autres. M. M. dans cette premiere, expose les motifs qui l'ont déterminé à établir sur les maladies vénériennes une théorie & une maniere de traiter tout-à-fait opposées à celles qui sont généralement adoptées. Ces grands objets sont traités dans un petit ouvrage de 88 pages qui a pour titre: *Etiologie nouvelle de la salivation, in-8°.*, 1777, & dans un autre écrit plus petit encore, intitulé: *Observations sommaires sur tous les traitemens des maladies vénériennes*, 1779, *in*-8°. de 44 pag.

M. M. en parlant à la faculté, se plaint de l'injustice de ses confreres qui, sans vouloir l'entendre, le blâment, le déchirent, le mettent au nombre des charlatans. Nous convenons qu'il est dur à un docteur en médecine de se trouver placé de la sorte dans cette classe d'hommes si décriés; à un docteur qui annonce pour le bien de l'humanité des moyens simples, peu couteux, car il a déclaré que pour le très-médiocre prix de deux sols, chacun pouvoit se guérir du mal vénérien. Un charlatan a-t-il jamais été d'un désintéressement si grand? Mais M. M. administre lui-même un syrop, & on va le chercher chez lui quand on en a besoin. Je ne le vends pas, répondra-t-il peut-être; on me rembourse seulement les frais des plantes, du sucre, du miel & du charbon; je n'ai point de boutique ouverte de pharmacie; les malades auxquels je suis attaché, & que j'affectionne singuliérement, ne peuvent pas le préparer, je le fais pour eux, je le leur porte, je leur présente le vase qui le renferme, je leur fais même avaler la liqueur, quand je serois plus complaisant encore, que peut-on trouver de répréhensible dans cette conduite? Qu'y a-t-il qui mérite le nom odieux dont on me qualifie si injustement?

Sans doute M. M. est à plaindre, lui qui établit & démontre que personne avant lui n'a connu la nature du mal vénérien, ni la manière dont le mercure agit: il soutient d'ailleurs que cette substance est dangereuse; il en a des preuves sans replique; c'est d'après elles qu'il déclare qu'on doit absolument le proscrire. Il va plus loin; il assure que sa doctrine est bonne & la seule vraie; il prétend qu'on ne s'élève contr'elle que par mauvaise-foi, ou par ignorance, ou par un attachement aveugle à l'ancienne doctrine; que ses moyens de guérir sont

infaillibles, (ces moyens sont tirés des végétaux indigènes, indiqués dans son recueil de pièces). Aussi avance-t-il avec la plus grande confiance que sa doctrine aujourd'hui rejetée, parce qu'elle n'est pas entendue, sera un jour adoptée & sera époque dans l'art; que lui-même dans une génération moins prévenue & plus éclairée sera regardé comme un des bienfaiteurs de l'humanité. Il demande donc qu'au lieu de proscrire cette doctrine sans la comprendre, on l'attaque par des raisons; c'est alors qu'il entrera seul dans la lice pour la défendre contre tous. Mais il déclare que, s'il ne se présente personne, c'est une preuve qu'elle est inattaquable; qu'ainsi elle est excellente, & doit être reçue; que *si néanmoins on lui démontre qu'elle est erronée, il est prêt à l'abandonner.*

Cette promesse de M. M. conditionnelle à la vérité, porte nécessairement sur deux objets, la doctrine & les moyens de curation fondés sur cette doctrine. Or on sait que plusieurs malades ont été traités à S. Denis par la méthode & avec les moyens de M. Mittié, sous l'inspection de plusieurs médecins & chirurgiens nommés par le gouvernement. S'il arrivoit donc que les malades soumis au traitement de M. M. durant le temps convenable, ne fussent pas guéris, ne feroit-il pas démontré que ses moyens de curation ne sont point infaillibles? Que deviendroit en ce cas sa théorie ou sa doctrine? Elle feroit déclarée erronée par M. Mittié lui-même, & ses moyens se trouvant en défaut, il y renonceroit. Il en a donné sa parole, il la tiendroit; cette conduite lui feroit honneur, & prouveroit à tous ses confreres combien il étoit de bonne-foi, lors même qu'il se trompoit.

Les commissaires sont en état de rendre compte des épreuves dont ils ont été témoins, & leur rapport ne tardera point à être connu.

Lettre

*De M. Bessaignet, adressée à MM. les Syndics de ****, laquelle nous a été par eux communiquée.*

A Aix ce 12 Juin 1784.

» Dans la nécessité, MM., où je me » trouve de faire valoir la poudre *végéto-mercurielle* que j'offre au public, je » vous avouerai naïvement que n'ayant » pas l'honneur de connoître un seul » habitant de votre capitale, j'ai pris la » liberté de vous adresser la présente, & » vous prie instamment de faire inscrite » sur les journaux de médecine & autres » l'avis *ci-inclus*, par lequel je m'efforce » de désabuser le public sur toutes les » préparations & dissolutions du vif argent, ou mercure, faites par l'eau » forte; lesdites poudres caustiques étant » sans contredit plus propres à détruire » la population & ruiner la santé qu'à la » réparer.«

J'ai l'honneur d'être, &c. Bessaignet, *maison de M. d'Astros, notaire royal à Aix.*

Avis.

» Si mon aïeul Pierre Bessaignet, » garde en son vivant de Louis le Grand, » avoit laissé à mon pere le secret de ré» duire le mercure en poudre par le » moyen des plantes, ce qu'il feroit fa» cile de supposer pour annoblir ma mé» thode. (*On croiroit que M. Bessaignet a » en vue M. Goderneaux, qui pour se donner » le droit de vendre & d'accréditer sa poudre, » en fait remonter modestement l'invention à » son oncle, bien qu'on lui ait prouvé qu'elle » est connue depuis le 7e siécle, sous le nom » de mercure précipité blanc.*) Je n'aurois » sûrement pas tardé jusqu'à ce jour à en » donner connoissance au public. Si les » poudres mercurielles qu'on débite à » Paris, & si l'auteur qui les compose n'a » recours à aucun dissolvant caustique, » quel sujet a-t-il d'appréhender que ses » poudres soient falcifiées dans quelques » petites villes du royaume! Quel honneur & quel intérêt pourroit-il se pro» mettre en débitant des poudres qu'on » trouve chez tous les apothicaires, je » veux dire du mercure précipité «. (*Hé! pour le coup on ne sauroit douter que le reproche que fait ici M. Bessaignet, ne soit adressé au Chevalier de Goderneaux.*)

» Ne pouvant croire que le mercure, » quoique soumis à l'action d'un agent » séparateur, fût déja arrivé au plus haut » degré de perfection qu'il doit acquérir, » & produire par conséquent des guéri» sons sans nombre, j'ose encore deman» der à ceux qui l'administrent, si le feu, » l'esprit de nitre, l'eau forte, ou autres » caustiques avec lesquels on a ordinaire» de le préparer, sont préférables ou » non aux plantes avec lesquelles on » auroit dû le dissoudre & le pulvériser » plus facilement & plus avantageuse-

» ment que n'ont fait jusqu'ici les cau-
» stiques ci-dessus ». (*Il y auroit quelque réflexion à faire sur cette phrase, le lecteur l'a déjà faite.*) » Et je demande encore aux » partisans de l'esprit de nitre & de l'eau » forte, de prouver le contraire.

» Le paquet de la poudre végéto-mercurielle contient dix prises suffisantes » pour guérir les maladies récentes. Chaque prise se vend 24 sols. (*C'est déja moins cher de moitié que le précipité de M. Goderneaux.*)

» On affranchira l'argent & les lettres.

Signé, Bessaignet, *à Aix*.

» Mal connu de tout temps, déguisé tant de » fois,
» En perdant mon crédit, je rentre dans mes » droits.

Note des Rédacteurs.

Quoique nous ne comprenions pas le sens obscur ou hermétique contenu dans ces deux vers, nous les avons imprimés. M. Bessaignet voudra bien sans doute nous en donner la clef un jour.

En attendant, nous avons reçu d'Aix, une prise de sa poudre *végéto-mercurielle* qui pese treize grains, c'est deux grains de plus que la prise de précipité blanc de M. Goderneaux qui n'en pese que onze, (voyez *Gaz. de santé*, n°. 6, 1783). Cette poudre d'un gris verdâtre est très-volumineuse, eu égard à la pesanteur du mercure. La petite quantité que nous en avons n'étant pas suffisante pour constater, par des expériences décisives, la nature de la substance qui a servi à diviser mécaniquement le mercure, nous attendrons, pour en faire l'examen chymique, que nous nous en soyons procuré une plus grande quantité. Cependant nous avons mis infuser dans un peu d'eau distillée, six grains de la prise de poudre, que nous avons bien brouillé & versé ensuite dans une petite capsule de verre pour la laisser dessecher à l'air. La poudre a conservé sa couleur grise verdâtre, mais nous avons trouvé une partie du mercure revivifié en globules brillans, & quelques petits crystaux salins, que nous avons ramassé soigneusement & porté sur une piece d'or qui n'a point blanchi.

Monument funebre.

Le collège de médecine de la ville de Gand, éleva l'année derniere, dans l'église patoissiale de S. Jacques, un mausolée à Jean Palfyn, dont la mémoire doit être à juste titre conservée parmi les hommes qui ont bien mérité de l'anatomie, de la chirurgie & de l'humanité. Faisons connoître ce monument funèbre.

Sur un socle aux deux côtés duquel sont deux cassoletres fumantes, s'éleve un obélisque, surmonté d'une tête humaine décharnée, posée sur deux ailes; à la face antérieure de l'obélisque est suspendu un ruban qui lie ensemble & soutient quelques instrumens de chirurgie, embrassés par deux branches de cyprès. L'inscription ou épitaphe gravée sur le socle, est conçue en ces termes :

D. O. M.

ET PIIS MANIBUS

JOANNIS PALFYN

Scriptis anatomicis & chirurgicis per Europam clari;
Obiit die 7 februarii 1733. Ætatis suæ 78.
Posuit collegium medicum gandavense,

M. DCC. LXXXIII.

A l'occasion de ce monument, il fut prononcé le 11 février de la même année, un discours à la gloire de Palfyn.

Mais depuis qu'on a imaginé de prononcer ainsi avec appareil & avec pompe l'éloge des grands, & celui des savans & des littérateurs, il n'est peut-être pas un seul discours qui ait pu servir de modèle à celui dont il s'agit. On a peine à concevoir comment un licentié en médecine qui a étudié de bonne heure les belles-lettres, dans l'esprit duquel des maîtres instruits ont jetté les semences du bon goût, qui a dû travailler à les faire germer en lui, & à les développer en lisant & en méditant les meilleurs écrivains, qui a reçu des principes sur la maniere d'écrire, & qui pour s'exercer & se perfectionner, a dû dans ses premieres années essayer ses forces sur de petits sujets, on a peine à concevoir comment il a pu produire une composition si pénible, mais si froide. Cet orateur d'une trempe nouvelle, qui avoit un sujet simple à traiter, un homme modeste, laborieux, secourable à louer, a mis à contribution toute l'antiquité. Après avoir pour ainsi dire recueilli & amassé à grands frais les portraits ébauchés de tous les hommes célèbres sortis de la Grece & de

Rome, il se rend, chargé de ce lourd fardeau, à l'assemblée qu'il a convoquée pour y faire parade de sa collection. Il attache d'abord le portrait de Palfyn, à côté duquel il va placer tour-à-tour les images qui doivent lui servir un moment de pendant. La première qu'il montre de la sorte, est celle d'Epaminondas; elle est aussitôt remplacée par celle d'Aristote, & successivement par celles de Pythagore, de Xénocrate, de Seneque, de Caton, de Scipion, d'Hippocrate, de Cicéron, de Platon, du poëte Archias, de Socrate, de Tite Live, d'Atticus, du peintre Apelles, de Solon, de Phocion, de Démocrite, de Bias, d'Aristide, &c. Quelques-unes de ces images reparoissent deux ou trois fois dans ce tableau mouvant. On en trouve le détail & l'explication dans un imprimé qui a pour titre: *Eloge de Jean Palfyn, &c. traduit du flamand.* A Gand, de l'imprimerie de S. F. Coquyt. in-4°. de 14 pages. (Il se vend à Paris, chez Durand, libraire, rue Galande, n°. 74. Prix 15 sols.)

Nota. Il est dit à la page 12 qu'il y a erreur dans la date de l'épitaphe de Palfyn, & qu'il est mort le 21 avril 1730, & enseveli dans le cimetiere, suivant sa volonté, le lendemain 22.

RECETTE.

Contre la fievre.

Un pasteur respectable qui voit avec peine un nombre de ses paroissiens attaqués chaque année dans l'arriere saison de fievre tierce & quarte souvent rebelles aux divers traitemens les mieux combinés, nous a priés de lui communiquer quelque remède qui pût les soulager & guérir promptement. Après avoir réfléchi sur sa demande, nous avons cru devoir lui indiquer, par préférence, la formule que George *Bates*, docteur en médecine du collège royal de Londres, médecin de *Charles II*, &c. a consignée dans sa pharmacopée, (*pharmacopæia Bateana*;) formule qui a eu des succès répétés entre ses mains; & ceux qui l'ont prescrite depuis en ont également reconnu les bons effets.

Pulv. febrifugus certus.

℞. Rad. serpent. Virg. . . . 2 drach.
——— contrayerv. . . . }
——— gentiane. . . . }
——— zed. . . . . }
Sem. Citri. . . . . } 1 drachm.
——— card. b. . . . }
Boz. occid. . . . . . }
Specific. vegetabil. . . . 4 unc.
M. F. P. Dos. *quartâ quâque horâ spatiis intermediis paroxysmi cum vino, &c.*

Traduction de la poudre fébrifuge éprouvée.

Prenez: racine de serpentaire de Virginie en poudre, . . . 2 gros.
——— de contrayerva. . }
——— de gentiane. . . }
——— de zédoaire. . . }
Semences de citron. . . } 1 gros.
——— de chardon bénit }
Bézoard occidental, de chacun en poudre. . . }
Kinkina en poudre, . . . 4 onces.

On mêle toutes ces poudres bien exactement ensemble, on les divise ensuite par prises du poids d'un gros chacune. Avant de commencer l'usage de cette poudre, il est essentiel de faire prendre au malade le matin à jeun, 18 à 24 grains d'ipécacuanha en poudre, délayé dans deux cuillerées d'eau, afin de débarrasser les premieres voies par un léger vomissement. Le soir du même jour il prendra 4 ou 5 heures avant l'accès une prise de cette poudre délayée dans cinq cuillerées environ de vin, ou d'eau & de vin.

Six heures après l'accès fini, il continuera d'en prendre la même dose qu'il répétera de 4 en 4 heures.

Nota. Les grandes vertus qu'on a attribués généralement au bézoard depuis deux siècles, pourroient faire croire qu'on ne peut s'en passer dans la composition de cette poudre; cependant comme le bezoard n'est pas commun dans la plupart des villes de province, & qu'à raison de sa cherté, les personnes charitables qui ont de petites pharmacies, n'en sont pas communément pourvues; nous avertissons qu'on peut le remplacer par le même poids, d'yeux d'écrevisses, ou de corne de cerf, préparés.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

LETTRE
Aux Auteurs de la Gazette de santé.
De Paris le 6 Juillet 1784.

MESSIEURS,

COMME critiques éclairés, observateurs sans préjugés, & juges impartiaux, vous paroissez désirer recueillir tous les faits relatifs à la fameuse doctrine du magnétisme animal. En les réunissant, vous espérez tirer, un jour, quelque conclusion relative à l'existence réelle ou imaginaire de cet agent si célèbre. Vous permettrez donc que je vienne ajouter à votre collection intéressante, une expérience victorieuse. Il ne s'agit rien moins que de rendre visible ce fluide, c'est-à-dire, de le faire paroître & disparoître à volonté, à-peu-près comme l'encre de sympathie nous montre, ou nous cache les caractères qu'on a tracé avec cette dissolution métallique. En vain les incrédules auront dit que M. Mesmer se refusoit à manifester son agent, au moins à quelqu'un de nos sens: ils céderont à l'évidence. On prouve, par le phénomène que je vais rapporter, que, par le moyen d'un conducteur de fer, chacun transmet, d'une manière sensible aux yeux, le fluide magnétique, & le communique aux corps qui l'environnent. Voici le fait.

Avec un de ces barreaux d'acier, dont sont armés les adeptes de M. *Mesmer*, ainsi que la plupart de ceux qui suivent les traitemens magnétiques, on trace une figure quelconque, ou une lettre sur une glace: d'abord rien ne paroît: soufflez sur l'endroit & vous distinguerez sur la glace ternie la marque qui y aura été faite. L'humidité dissipée, adieu les caractères. Mais revenez souffler dans le même lieu, même le lendemain, & vous verrez renaître le prodige. Le fait est constant, Messieurs, & j'invite les antimagnétisans à le vérifier. En attendant je puis vous certifier que le nom de M. *Mesmer* que j'ai tracé avec une clef (que n'avois je un instrument plus noble, le poignard de l'envie) sur ma glace, loin de s'évanouir toutes les fois que je souffle dessus, reparoît & reparoîtra même dans des siècles avec le même éclat, pourvu toutefois que la postérité n'ignore pas & ménage ce monument élevé, par mes mains, à sa sublime doctrine. L'adepte qui m'a communiqué cette expérience irrésistible, n'a pas manqué de me dire qu'avec de l'argent ou quelqu'autre métal en vain j'essayerois de produire la même chose. Je distinguai alors son assertion, & lui dis que je ne la croyois pas possible avec des métaux moins durs que le fer; mais prenant une tabatière d'or, je fis avec un de ses angles, ce qu'avoit fait le conducteur martial, j'opérai le même phénomène en dépit du tabac dont elle étoit pleine, & de ma pertuque qui, comme vous savez, sont l'un & l'autre antimagnétiques. Je me garderai bien, MM., de vous donner l'explication que je me suis permis de faire de ce phénomène, vous l'avez prévue; je vous dirai seulement que je rappellai à mon adepte les loix physiques du frottement entre les corps solides & les effets qui en résultent à leur surface, relativement à leur densité respective & à leur poli. C'est ainsi que sans employer le moindre secours de la doctrine de M. M., j'ai convaincu l'adepte, qu'il avoit fait choix pour la défendre, d'un mauvais moyen: & que si les autres preuves apportées en sa faveur, ne valloient pas mieux, elle courroit grand risque d'être facilement renversée.

Etant aussi peu littérateur que physicien, je vous prie, MM., en cas que vous vous déterminiez à publier ma lettre, d'en corriger les fautes de françois &

d'ortographe. Votre n°. 9 me fait peur, & je recleme votre indulgence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Un de vos abonnés.

OBSERVATIONS *des Rédacteurs de cette feuille, adressées à Messieurs* Rouffille de Chamferu & Quinquet.

MESSIEURS,

M. *Duplain* nous a instruits des reproches que vous lui avez fait au sujet des numéros 6 & 9 de notre Gazette. Nous avons l'honneur de vous prevenir que d'après l'examen reflechi que nous venons de faire de ces deux feuiles, nous en sommes encore à concevoir comment & par où nous avons peu offenser l'amour-propre de M. Rouffille, son nom n'ayant jamais éré imprimé ni désigné par nous; & nous ignorons même encore si M. Rouffille a publié aucun ouvrage dogmatique, ou des observations importantes sur le magnétisme animal, qui auroient nécessité de notre part ou un éloge mérité, ou un examen critique.

A l'égard de M. *Quinquet*, notre surprise est la même, nous n'avons point nié ni insinué le moindre doute sur la guérison, inattendue par lui, de sa sciatique opérée en six semaines. Nous pensons au contraire que cette guérison merveilleuse auroit peu & dû se faire en deux ou trois jours, avec quelques onces d'electuaire lénitif, ou avec tout autre purgatif pris en lavement. Mais alors le monde magnétique & antimagnétique auroit été privé de l'observation vraiment étonnante de M. *Quinquet*, & nous-même nous n'aurions pris qu'un intetêt léger & passager en lisant le técit qu'il a publié des douleurs insupportables qu'il a eu la bonté de conserver pendant six semaines de temps.

Si au lieu de plaintes outrées, Messieurs Rouffille & Quinquet, *se croient véritablement autorisés à réclamer, ils ne sauroient ignorer que nous avons ouvert un champ libre à tout le monde, même contre nous.*

AUTRES REMEDES VÉGÉTAUX
Contre les maladies vénériennes.

Nous parlions, *pag. 37*, des moyens de traiter les maladies vénériennes, tirés des végétaux indigènes, par M. Mittié, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Quoique nous sussions bien qu'il s'en débitât encore de tels dans la capitale, nous ne voulûmes point en faire mention en ce moment, de peur d'avoir l'air de confondre un homme qui a un caractère & un état, avec des gens qui n'en ont pas; cette espèce de comparaison eut paru humiliante & odieuse à M. Mittié. Nous avons ménagé son amour-propre, & nous l'avons presque lavé entierement du vernis de charlatanisme dont il se plaint lui-même d'être entaché de la main de ses confreres.

Nous pouvons, après cette observation, dire que depuis 1770, un sieur Agirony, botaniste, débite à Paris un remède antivénérien dans lequel il proteste qu'il n'entre point de mercure, & qui est uniquement composé du suc des plantes. On trouve chez lui un livre qui enseigne la manière de se servir de son arcane, & ce livre est imprimé avec approbation. Si ce moyen suffit, il faut convenir que ceux de M. M. suffisent aussi; & sans se compromettre, on peut assurer qu'ils doivent avoir plus d'efficacité, puisque c'est une combinaison faite par un médecin, & que d'ailleurs les administrant lui-même, il les modifie ou peut les modifier avec sagacité, suivant les circonstances.

On vient de nous remettre une *instruction sur plusieurs remèdes, entr'autres sur quelques-uns qui guérissent en faisant ses affaires, les maladies vénériennes les plus opiniâtres & de quelque nature qu'elles soient, sans mercure ni aucune de ses préparations, par* MARIE DUCLOS, *chymiste.* Nous ne connoissons point ce chymiste, & les informations que nous avons faites pour savoir quels travaux lui ont mérité le titre qu'il prend, ont été infructueuses; de sorte que nous n'avons pu nous empêcher de soupçonner que cette instruction fort courte, mais imprimée, & répandue sans permission couvroit quelque mystère. Quoiqu'il en soit, la méthode qu'il annonce est appellée *nouvelle*, & le remède est une *eau, avec laquelle on peut se traiter en voyageant, tant par mer que par terre, à cheval comme à pied.* Rien de si commode, comme on voit; mais cette brochure ne feroit-elle point un persifflage?

Il y a quelques années qu'un sieur Nicole, devenu seigneur de Morsan-sur-Seine, fit fortune avec un remède végétal, mais pas cependant si végétal qu'il n'y ajoutât, suivant les occasions, un peu de sublimé. On a vu aussi un sieur de Venles annoncer un remede végétal, qui ne l'a point enrichi; sa recette reste

entre les mains de sa veuve, est le seul bien qu'il lui ait laissé. Elle l'a vendue, & ce qui se distribuoit autrefois sous la forme de syrop, est connu aujourd'hui sous le nom de rob antisiphilitique.

Tous ces débitans prônent les guérisons qu'ils opèrent; ils peuvent en fournir de longues listes. Il n'y en a point qui n'ait fait des miracles, s'il faut les en croire. Ils ont des partisans aveugles ou à gages, qui séduisent la crédulité des malades; & ceux-ci paient toujours trop cher une promesse illusoire.

DÉCLARATION DE M. BERTHOLET, *docteur-régent de la faculté de médecine, de l'Académie roy. des sciences, &c. &c. sur le magnétisme animal.*

Après avoir fait plus de la moitié du cours de M. Mesmer du mois d'avril 1784, après avoir été instruit de la pratique du magnétisme animal par M. Mesmer, & avoir été admis dans les salles des traitemens & des crises où je me suis occupé à faire des observations & des expériences, je déclare n'avoir pas reconnu l'existence de l'agent nommé par M. Mesm. magnétisme animal, avoir jugé la doctrine qui nous a été enseignée dans le cours, démentie par les vérités les mieux établies sur le systême du monde & sur l'économie animale, & n'avoir rien apperçu dans les convulsions, les spasmes, les crises; enfin qu'on prétend être produits par les procédés magnétiques (lorsque les accidens avoient de la réalité,) qui ne dût être entièrement attribué à l'imagination, à l'effet mécanique des frictions sur des parties très-nerveuses, & à cette loi reconnue depuis long-temps qui fait qu'un animal tend à imiter & à se mettre même involontairement dans la même position, dans laquelle se trouve un autre animal qu'il voit, loi de laquelle les maladies convulsives dépendent si souvent. Je déclare enfin que je regarde la doctrine du magnétisme animal, & la pratique à laquelle elle sert de fondement, comme parfaitement chimériques, & je consens qu'on fasse dès ce moment de ma déclaration, tel usage qu'on voudra. *Ce 2 Mai 1784.*

Note des Rédacteurs. La permission que laisse M. Bertholet de faire tel usage que l'on voudra de sa déclaration dont il s'est répandu dans Paris beaucoup de copies manuscrites, & la manière donc ce docteur s'en est lui-même expliqué de vive voix, nous ont enfin déterminés à consigner dans nos feuilles cette importante pièce d'une affaire qui intéresse la médecine, à laquelle tout le monde prend part, & sur laquelle les opinions sont encore partagées.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie royale des belles-lettres, sciences & arts de Bordeaux, ne prononcera qu'en 1785 sur les mémoires qu'elle a reçus pour satisfaire à cette question : *Quels sont les moyens de suppléer au lait de femme pour l'alaitement des enfans-trouvés?* Elle engage les auteurs à lui envoyer les nouvelles recherches qu'ils pourroient avoir faites; elle recevra d'ailleurs tous les nouveaux mémoires qui lui seront envoyés sur cet objet.

Autres sujets qui seront couronnés dans la même année:

I. *Peut-il y avoir des circonstances où le bien public exige qu'on gêne ou qu'on limite tel ou tel genre de culture?*

II. *Quel seroit le meilleur procédé pour conserver le plus long-temps possible ou en grain ou en farine le maïs ou bled de Turquie,* (frumentum indicum, mais dictum C. B.) *plus connu dans la Guienne sous le nom de bled d'Espagne; & quels différens moyens il y auroit pour en tirer parti, dans les années abondantes, indépendamment des usages connus & ordinaires dans cette province?*

III. *Quels sont les meilleurs ouvrages qui traitent de l'incontinence d'urine pendant la nuit* (lecti minctio?) *Quelle est sa cause ou manifeste ou cachée? Quels sont les principes de cette infirmité, soit qu'elle soit habituelle, ou par périodes régulières, ou à des intervalles inégaux? Quels sont les différens remèdes qui ont été proposés pour la guérir, & ceux enfin qu'une expérience constante peut faire regarder comme spécifique?*

Les ouvrages seront reçus au concours jusqu'au premier avril 1785. Ils seront adressés, francs de port, à M. de Lamontaigne, conseiller au parlement & secrétaire perpétuel de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

HYGIENE.

Avis sur les moyens de diminuer l'insalubrité des habitations qui ont été exposées aux inondations; par M. CADET DE VAUX,

inspecteur général des objets de salubrité, &c. imprimé & publié par ordre du gouvernement. A Paris, de l'imprimerie de P. D. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi, de la police, rue S. Jacques, 1784. *in-8°.*

Tels sont les moyens énoncés dans cette feuille de 16 pages. « Laver les » murs & les planchers après la retraite » des eaux. Réitérer le lavage. Passer les » murs au lait de chaux. Faire du feu » dans les cheminées. Etablir des poêles » & en prolonger les tuyaux. Entrete- » nir une douce chaleur. Ne brûler au- » cun corps combustible au milieu des » habitations. Ménager & multiplier les » courans d'airs. Profiter de l'action de » la lumière & du soleil. Se tenir la tête » couverte. Avoir les pieds secs & chauds. » Le corps bien vêtu. Entretenir la plus » grande propreté. Se laver. Se peigner. » Se nourrir d'alimens sains. Faire de » l'exercice. Favoriser la transpiration. » Ecarter des murs les lits ainsi que les » meubles. Y dormir enfermé de rideaux. » Placer pendant la nuit des nattes con- » tre les murs, & les exposer pendant le » jour à l'air. Ne pas y conserver les » alimens, sur-tout ne point y enfermer » le pain chaud. Employer pour les ha- » bitations des animaux, celles des pré- » cautions indiquées qui leur sont appli- » cables. En écarter les dépôts de fu- » miers ».

Voilà 23 moyens prescrits à tout chef de famille dont l'habitation aura été inondée par ces énormes crues d'eau qui succèdent à la fonte des neiges ou après des pluies très-abondantes. Tous ces moyens sans doute étant également importans, doivent être exactement employés pour diminuer cette insalubrité que les inondations ont pu ou dû occasionner, lorsque le séjour des eaux a été long; & si l'on en omettoit quelques-uns ou plusieurs, très-certainement l'insalubrité ne seroit point diminuée. Mais les villages & les bourgs sont en général les plus exposés à ces tristes accidens. Ceux qui les habitent & qui y vivent au jour le jour du travail pénible de leurs mains, sont-ils dans la possibilité physique d'observer toutes ces précautions. Pour en venir au lavage des murs de leurs habitations, il faut d'abord que les paysans puissent conserver long-temps l'asyle qu'on leur a donné durant l'inondation, & que cet asyle ne soit point trop éloignés quant au lavage des planchers, il ne sauroit avoir lieu, une terre battue ou une couche de plâtre recouvre le rez-de chaussée sur lequel ils sont établis, pour la plupart. Comment des gens qui ont à peine de quoi se nourrir eux & leurs enfans, & auxquels le salaire journalier manque alors par l'interruption forcée de tout travail, pourront-ils acheter des poêles & des tuyaux qui se prolongent? Comment ménageront-ils des courans d'air, eux qui n'ont souvent qu'une ou deux places basses, avec une seule croisée fort étroite? Comment des gens qui n'ont point ordinairement d'habillemens doubles, pourront-ils se tenir les pieds secs & chauds, & le corps bien vêtu? S'il faut se laver ou prendre des bains, qui leur fournira des cuves, des baignoires, du bois? Seront-ils plus en état de se procurer des alimens très sains? Des rideaux à leurs lits? Des nattes pour en garnir les murs? &c. &c.

D'après ces observations que d'autres ont sans doute faites avant nous, il paroît que les moyens énoncés dans la feuille ne peuvent être exécutés que par les habitans des villes, & même par ceux qui sont les plus aisés. N'y en auroit-il pas pour ces infortunés dont les travaux rustiques contribuent aux jouissances variées des millionnaires? S'il y en a de simples, de faciles à exécuter, & qui soient peu coûteux, il est de l'humanité de les leur indiquer.

ERRATA.

N°. 7, pag. 28, col. 2, *êtres végétaux*, lisez *êtres végétans*.

N°. 9, p. 33, col. 1, lig. pénult. *admonuissa*, lisez *admonuisse*.

Ibid. p. 34, col. 1, lig. 27, *maladies des femmes*, lisez *maladies des hommes*.

Ib. p. 36, col. 2, *M. Vandermende*, lisez *Vandermonde*.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de santé.

De Bordeaux le 5 Juillet 1784.

MESSIEURS,

JE viens de lire dans le journal de Bouillon, pour le mois de juin de la présente année, que deux physiciens s'occupoient des moyens de trouver un procédé économique pour rendre l'eau de la mer potable. Vous savez, Messieurs, que depuis deux siècles les chymistes les plus distingués se sont aussi occupés de cet objet intéressant. A l'occasion de la découverte faite par M. *Poissonnier*, le dernier parmi nous qui a perfectionné avec *avantage l'art de dessaler l'eau de la mer*, un chymiste connu fit un abrégé historique & critique de la plupart des procédés employés par nos prédécesseurs. J'ai l'honneur, Messieurs, de vous en envoyer une copie, si vous jugez que la lecture puisse en être agréable à vos souscripteurs, je vous prie de vouloir bien lui donner place parmi les autres observations intéressantes que vous publiez dans votre journal.

Je suis, &c. *Un de vos abonnés.*

ABRÉGÉ *historique & critique des différens procédés employés jusqu'à présent pour rendre l'eau de la mer potable.*

L'art de dessaler l'eau de la mer n'est pas un art nouveau; *Pline* le naturaliste, qui vivoit il y a près de dix-huit cens ans, en a donné plusieurs moyens, quoique très-imparfaits; il paroît qu'ils n'avoient pas été découverts de son temps, & qu'il est par conséquent bien difficile de déterminer précisément celui où ils le furent.

Saint *Bazile*, dans une de ses homélies, raconte l'histoire de quelques infortunés qui ayant fait naufrage sur une isle déserte où il n'y avoit pas d'eau douce, furent se conserver la vie en adoucissant celle de la mer.

Plusieurs siècles après, sous le règne d'*Elisabeth*, reine d'Angleterre, le chevalier *Richard Haukins*, qui commandoit une flotte dans l'Inde, ayant manqué d'eau, sauva la vie à tout son équipage en faisant simplement distiller de l'eau de la mer à bord de son vaisseau; tout son monde n'en but pas d'autre pendant quinze jours. *Boyle* a rapporté un exemple semblable de l'équipage d'un vaisseau, qui, revenant des Barbades, ne but d'autre eau que celle de la mer distillée.

Dans les *seizième, dix-septième & dix-huitième siècles*, plusieurs physiciens & chymistes, tels que *Jean à Gadesden* en Angleterre, *d'Ouzon*, *Gautier* & M. *Poissonnier* en France, *Glaubert* en Hollande, *Reyer* & *Leibnits* en Allemagne, renouvellèrent les découvertes des anciens. On trouve dans les actes des savans de *Leipsic* de ce temps-là, plusieurs mémoires très-intéressans sur cet objet; mais ce fut sur-tout vers 1680, que l'on fit le plus d'efforts pour y réussir.

En 1685, Guillaume *Walcot*, frere du chevalier Thomas *Walcot*, demanda au roi Charles second, des lettres-patentes pour qu'il lui fût permis de rendre l'eau de la mer potable. Ce prince les lui accorda après avoir été témoin lui-même des expériences de *Walcot*, & elles parurent avoir le plus heureux succès jusqu'au moment où *Fitzgerald*, fils du comte de *Kildare*, encouragé par *Boyle*, son parent, proposa à la cour un nouveau moyen d'adoucir l'eau de la mer préférable à celui de *Walcot*; il demanda & obtint aussi des lettres-patentes pour autoriser sa nouvelle entreprise, & malgré l'opposition de la chambre des communes, celles de *Walcot* furent abrogées.

Fitzgerald remit alors au lord maire de Londres, dans une boîte d'argent scellée, les ingrédiens dont il se servoit pour dépouiller l'eau de la mer de sa saveur

acre & amere, qu'elle conservoit même après plusieurs distillations, quoique cette opération fût suffisante pour la dépouiller des sels; l'illustre *Boyle* assura que ces ingrédiens, (*c'étoit de la brique calcinée & pulvérisée*) ne pouvoient être nuisibles, ayant été purifiés par le feu.

Une compagnie puissante, à la tête de laquelle parut milord *Faulkand*, se forma bientôt sur l'espérance de l'immense profit que sembloit promettre une découverte aussi importante & aussi utile pour une nation qui ne respire que le commerce. Ce fut alors que l'intérêt & la prévention élevèrent jusqu'au ciel le génie créateur de *Fitzgerald*; l'Angleterre retentit de ses éloges; on fit frapper des médailles d'argent pour immortaliser sa découverte; on publia un poëme en son honneur; par ordre du conseil ses machines furent placées dans plusieurs ports de l'Angleterre, on en envoya à *Hull*, à *Jersey*, &c. &c. plusieurs vaisseaux en firent usage & rapporterent que ces machines avoient produit de l'eau, malgré l'agitation des plus violentes tempêtes.

Des succès aussi heureux, les applaudissemens d'une nation aussi éclairée, l'approbation de *Boyle*, le physicien le plus célèbre, comme le plus savant du siècle, les témoignages enfin les plus éclatans & les plus multipliés, sembloient devoir n'être produits que par la conviction de la vérité la mieux démontrée. Non; l'esprit d'illusion & d'enthousiasme si commun chez les hommes, la passion de jouir qui en raison de l'utilité des objets qui la fait naître, devint trop ardente pour leur permettre d'en examiner la réalité, avoient produit toutes ces merveilles & trompé le goût & l'odorat de toute une nation; cette nation entière avoit cru trouver douce & agréable une eau âcre & amere; c'étoit ce que représentoit *Walcot*, à la chambre des communes; il y fut écouté, mais la chambre-haute templie des amis & des partisans du fils du comte de *Kildare*, fut sourde aux représentations de *Walcot*.

L'erreur cependant ne dura guères, & le prestige une fois évanoui, tout le monde convint enfin que l'eau de *Fitzgerald* ne valoit rien; ses associés frustrés de leurs magnifiques espérances, se séparerent en murmurant; & personne ne voulant plus de leurs machines, elles furent vendues à vil prix.

En 1717, *Gautier*, médecin de Nantes, fit presqu'autant de bruit en France que Fitzgerald & Walcot en avoient fait en Angleterre; on peut voir dans les journaux des savans & de Trévoux de cette même année, tout ce qu'il écrivit sur sa prétendue *découverte* de rendre l'eau de la mer potable. Les officiers de la Marine, chargés d'examiner son eau, le médecin du Roi du port de l'Orient où se firent les expériences, l'apothicaire & le chirurgien-major du Port, trouvèrent tous cette eau excellente. L'équipage du vaisseau sur lequel étoit placée la machine, assura qu'il n'avoit bu pendant un mois d'autre eau que celle que la machine avoit produite.

M. Clerambaut, commissaire général de la Marine, écrivoit à la cour que cette eau avoit de plus la propriété très-avantageuse de se conserver beaucoup plus long-temps que l'eau de fontaine; & Walcot avoit représenté à la chambre des communes, que son eau s'étoit conservée sept ans, à Constantinople, sans se corrompre.

Cependant comme on reprochoit à ces eaux un petit goût d'âcreté & d'amertume, Gautier assuroit que ce goût venoit de la résine employée pour la soudure des vaisseaux. Depuis ce temps on a observé que l'eau produite par la machine distillatoire de M. Poissonnier, avoit la même saveur légerement âcre & amere; aussi l'ouvrier chargé de conduire la distillation à Bordeaux, en donna pour excuse la même raison qu'avoit donnée Gautier.

Geoffroy, *l'Emery*, & le pere *Sebastien*, nommés par l'Académie pour examiner la construction & l'utilité de la machine de Gautier, & lui en rendre compte, la trouverent très-ingénieuse, mais ils remirent sagement au temps à décider de la salubrité de son usage. Le temps l'auroit déja peut-être condamnée à un entier oubli, si elle n'avoit pas été gravée dans le 3e volume du recueil des machines approuvées par l'Académie.

Enfin, *Hules*, le comte de *Marsigli*, & Joseph *Appleby*, apothicaire de Durham, plus éclairés qu'aucun de ceux qui les avoient précédés, ont paru découvrir sur la nature des eaux de la mer tout ce qu'il étoit possible d'en savoir comme physiciens. Je ne donnerai ici qu'un abrégé des vues & du résultat de leurs expériences.

Il paroît démontré par les recherches qu'ils ont faites, que l'eau de la mer est remplie non-seulement d'une quantité prodigieuse de différens sels, mais encore d'une substance grasse & corrompue que *Deslandes*) mém. de l'Académie roy. des sciences, 1722, & Guillaume *Rouelle*, attribuent aux débris immenses des poissons morts dans le sein de la mer, & à ceux des plantes & des animaux terrestres qui y sont sans cesse entraînés par les fleuves & les torrens avec toutes les immondices de la terre. C'est cette substance grasse que la plupart des naturalistes ont mal-à-propos prise pour du bitume.

C'est pour dépouiller l'eau de la mer de ce prétendu bitume que l'on sent aisément devoir être la cause unique du goût désagréable & de l'odeur d'empyreume qu'elle contracte dans la distillation, que le comte de *Marsigli* & *Hales* essayerent de la distiller avec différens intermèdes, & particulierement avec *l'alkali-fixe* qu'ils employerent à la dose de deux onces par bouteille, mais inutilement. Rebuté après un grand nombre de vaines tentatives, Hales abandonna la voie des intermedes, & imagina le premier de se servir d'un moyen destructeur de toutes les substances végétales & animales, celui de la putréfaction. Il y soumit donc son eau de la mer, & après qu'elle fut rétablie, il la distilla & en obtint de l'eau très-douce & très-agréable.

Ce moyen quoique ingénieux & très-naturel, ne suffisoit cependant pas pour remplir les vues auxquelles il devoit tendre; il étoit impossible, vu sa lenteur, qu'il pût jamais fournir à des vaisseaux la quantité d'eau douce qui leur auroit été nécessaire.

Appleby en imagina un autre plus simple & plus court qui en effet lui réussit; il se servit de l'alkali-fixe rendu caustique par la chaux, connu sous le nom de *pierre à cautere*, & l'employa à la dose de quatre onces sur quarante pintes d'eau de la mer, avec quatre onces d'os calcinés; & en ménageant la distillation il obtenoit trente pintes d'une eau excellente, sur-tout si on l'exposè à l'air pendant quelque temps.

Ce procédé d'*Appleby* est le seul que G. Rouelle approuvoit, & il assuroit (dans ses leçons de chymie) qu'il l'avoit répété un très-grand nombre de fois, avec un succès constant. Cependant il est insuffisant dans certains parages où l'eau se trouve si amere, qu'il faut quelquefois augmenter jusqu'à neuf onces la dose de l'alkali-fixe prescrit par *Appleby*, joint à la précaution indispensable de ne jamais presser la distillation, si l'on en veut obtenir de l'eau parfaitement bonne.

Avant de finir cet exposé déja trop long pour votre journal, je crois, MM., devoir vous observer que depuis quelques années on parle beaucoup d'un nouveau procédé *économique* que l'on attribue aux Anglois, par lequel, à l'exemple d'*Appleby*, on prétend dessaler & rendre potable l'eau de la mer, par une seule opération. Il consiste, dit-on, à ajouter à chaque barrique d'eau quatre onces de *potasse*, (qui est un alkali très-impur) & la distiller avec le charbon de terre. Il est bien évident que ce procédé *n'est pas nouveau*, & qu'il est absolument le même que celui qu'employerent le comte de Marsigli & Hales, par conséquent défectueux & insuffisant, puisqu'il ne peut donner qu'une *eau âcre & amere*; je suis au contraire bien persuadé qu'aucun chymiste ni physicien n'oseroit aujourd'hui en proposer sérieusement un semblable.

CHYMIE.

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

C'est peut-être m'exposer à un refus que de vous prier d'annoncer la parfaite dissolubilité de la crême de tartre, sans vous communiquer mon procédé. Je garde mon secret, parce que ce phénomène me force à des recherches dont l'objet tout-à-fait opposé à l'art médical m'entraîneroit dans un détail trop long pour votre feuille. J'invite le public à croire que ce n'est ni le plaisir du mystère, ni des vues d'intérêt qui me font garder le silence. Mais je croirois lui manquer en le privant d'un remede qui n'a besoin que de cette dissolubilité pour être généralement employé. Ce fait n'est sûrement pas nouveau pour bien des chymistes. L'Académie de Dijon conseille le sel sédarif pour auxiliaire. Ce sel doit être employé à un gros par once, ce qui augmente beaucoup l'acidité de la crême de tartre, & ce n'est peut-être pas utilement servir le médecin, ni le public, parce que la présence de ce sel augmente beaucoup le prix du médicament.

Je dirai, pour la tranquillité du médecin, que mon adjuvant est un sel parfaitement analogue à la crême de tartre & employé en trop petite quantité pour qu'il doive inspirer aucune méfiance.

Je dirai pour le chymiste, qu'il est assez surprenant de voir deux sels très-peu dissolubles séparement acquérir un degré de dissolubilité telle qu'ils attirent l'humidité de l'air quand ils sont réunis. L'idée d'une décomposition quelconque facilite l'explication du phénomène, mais il ne s'en fait aucune & je le prouve.

1°. Le sel que j'emploie est parfaitement saturé, c'est-à dire, sans excès d'acide ni d'alkali, ce qui prouve que ce n'est pas lui qui porte son action sur son voisin.

2°. Il n'entre que pour un 16e dans l'addition, quantité trop petite pour que, dans le cas de décomposition, la crême de tartre trouvât de quoi se saturer complettement; donc il n'y auroit qu'une certaine quantité de crême de tartre de disposée à la solubilité, ce qui n'est pas, puisqu'une once de crême de tartre ainsi préparée reste en parfaite dissolution dans une chopine d'eau.

3°. Enfin il est possible avec quelques soins & une grande habitude de manipulation de retirer ce sel sans aucune altération. Cette derniere preuve plus que les autres, démontre qu'il n'y a pas de décomposition.

Je dois prévenir que la dissolution de la crême de tartre ne se fait pas également bien dans toutes les eaux, celles qui contiennent de la sélenite occasionnent des précipités assez considérables. Il est bon de n'employer que de l'eau pure, celle de Seine ne procure pas d'inconvéniens.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE LUNEL, *maître en pharmacie*

LIVRES NOUVEAUX.

CHIRURGIE.

NOUVELLE *méthode de traiter les maladies qui attaquent l'articulation du coude & du genou; par M. PARK, chirurgien de l'hôpital de Liverpool: ouvrage traduit de l'anglois.* A Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, vis à vis celle Hautefeuille, 1784. *in*-8°. de 59 pag. Prix 15 f.

M. Park, instruit que dans plusieurs cas on avoit scié la tête des os des extrémités inférieures & supérieures, s'est déterminé à employer cette opération sur un matelot qui étoit dans l'hôpital pour une maladie du genou, existante depuis dix ans. Il lui enleva donc la rotule & le ligament capsulaire, & scia l'extrémité carrée du fémur, du tibia & du peroné. Ces os se sont consolidés par le moyen d'un cal; la cure a été longue (près de dix mois) & difficile. Ce malade, qui a essuyé plusieurs accidens après l'opération, a cependant eu l'avantage d'être parfaitement guéri, en conservant à la vérité une jambe roide, inflexible, plus courte que l'autre, & dans laquelle l'articulation du genou n'existe plus. M. Park, dans cette brochure, tend compte de la méthode qu'il a suivie. « Cet exemple (dit le traducteur, M. Lassus) qui » annonce plus que du courage, ne sera » probablement jamais suivi; car il se» roit très-possible qu'une mutilation de » cette espèce, pratiquée sur un second » malade moins robuste que le premier, » lui causât la mort; ou en supposant » qu'il en rechappâr, la jambe, qui lui » resteroit lui seroit peut-être moins utile » qu'une jambe de bois. Quoiqu'il en » soit, j'ai pensé que ce petit ouvrage » pourroit exciter la curiosité des maîtres » de l'art, & je me suis déterminé à en » faire la traduction ».

Il est écrit en forme de lettre adressée à M. Percival Pott, & a pour titre: *An account of a new method of treating joints of the knee and elbow, &c. London. Johnson, 1783, in 8°.*

PRÆLECTIONES A. DE HAEN, *med. doct. in Hermanni Boerhaavii institutiones pathologicas, collegit recensuit, & adnotationes auxit edidit* F DE WASSERBERG. *Editio nova; correctior cum præfatione de præstantia doctrinæ haenianæ, seu de natura medicatricæ. Coloniæ Allobrog.* 1784. 2 *vol. in* 4°. Prix 10 liv. broché. A Paris, chez Didot le jeune, imprimeur de la faculté de médecine, quai des Augustins.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9. liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHARLATANISME.

De tous les arts, la médecine est sans contredit celui qui, pour être exercé, demande le plus de connoissances, le plus de jugement, le plus d'expérience; cependant c'est celui sur lequel tout le monde se croit en état de prononcer, c'est celui que chacun se croit capable d'exercer, c'est celui enfin à la pratique duquel mille gens ont la confiance, disons mieux, la hardiesse coupable de se livrer. Du temps de nos peres, ce brigandage existoit; ces deux vers latins le prouvent.

Fingunt se cunctì medicos, idiota, sacerdos, Judæus, monachus, histrio, rasor, anus.

« Toutes sortes de gens s'érigent en » médecins, l'ignorant, le prêtre, le » juif, le moine, l'histrion, le barbier, » la vieille femme ».

Plus dangereux que ces insectes funestes qui se répandent de temps en temps dans les campagnes & en dévorent les utiles productions, les charlatans jonchent la terre de victimes humaines, après leur avoir fait éprouver de longs tourmens. Ils marchent & se présentent avec une contenance audacieuse; ils tâchent d'intimider par leur arrogance; ils affectent quelquefois les dehors de la délicatesse. Malheur à celui qui dévoile leur ignorance, leur imposture, leurs succès déplorables, il est aussi-tôt accusé d'attenter à leur honneur & de ternir leur réputation. Quoi, des pestes publiques auront cette extravagante prétention! Et depuis quand est-il glorieux de vendre, sous le titre de remèdes, des poisons plus ou moins pernicieux? Ne soyons point retenus par leurs cris, par leurs injures, par leurs menaces. Que l'intérêt de l'humanité l'emporte. Nous ne pouvons garder le silence, lorsqu'elle est attaquée & en danger, sans nous rendre en quelque sorte coupables de connivence. Montrons l'imposture, exposons l'effronterie au grand jour, publions les tristes catastrophes.

Parmi les différens excès dûs au charlatanisme que nous avons recueillis, ou qu'on nous a communiqués, en voici un pris au hasard.

Une femme sans nom, mais hardie, étoit parvenue à persuader qu'elle avoit le talent de guérir infailliblement les dartres, les plaies, les cancers; que les maux déclarés incurables par les gens de l'art, étoient sur-tout ceux dont elle entreprenoit avec le plus de satisfaction, le traitement; qu'elle faisoit des miracles dans la capitale & à dix lieues à la ronde; qu'on venoit de fort loin la consulter; qu'elle donnoit chez elle des audiences à des heures marquées. Malgré cette ridicule jactance elle a travaillé sans succès à la guérison d'une dartre qui occupoit presque tout le visage de Madame G*** qui croyoit pourtant avoir beaucoup d'obligation à l'Esculape féminin, & qui n'étoit pas une des moins ardentes à publier les cures prétendues dont on entretenoit sa crédulité.

Lorsque Madame G.... vit pour la premiere fois ce singulier médecin, la dartre peu étendue, occupoit le menton.

Pour que la guérison fut parfaite, il ne falloit que six mois de traitement, dit-on, à Madame G.... Il ne s'agissoit que de boire une bouteille ou deux par semaine d'une liqueur limpide, inodore & sans couleur, du prix de six livres; plus chaque mois une potion purgative d'un prix plus considérable, réglé sur son effet, c'est-à-dire, sur la quantité plus ou moins grande des matières qu'elle évacuoit.

Les six mois écoulés ne produisirent aucun changement. L'Esculape femelle prétendit néanmoins qu'il y avoit dans l'état de la malade un amendement, dont personne pourtant ne s'appercevoit; c'est que, son expérience lui faisoit voir

plus clair que les autres. *Mon remède*, disoit-elle, *agit intérieurement*; *il n'est pas surprenant que l'effet extérieur ne soit pas encore bien sensible*; *mais je vois la guérison se préparer, & dans six mois, sans autre délai, tout sera dissipé*; *il ne restera aucun vestige du mal, j'en réponds.*

Que n'operent point les promesses, & des assurances aussi positives sur l'esprit d'une femme qui désire ardemment d'être délivrée d'un mal d'autant plus désagréable, qu'il étoit plus visible?

Ce temps expiré, tout étoit encore au même état; on fut donc obligé de fixer cette fois un terme plus long; on demanda l'année. L'envie de guérir força à tenir bon; mais cette année encore révolue n'empêcha point le traitement d'être continué durant une troisième.

Cependant la femme médecin jugea à propos (dans un temps où la dartre prit un aspect hideux & fut accompagnée de tubercules durs & inégaux) de pratiquer ce qu'elle appelloit une opération, mais sans employer aucun instrument tranchant. Elle se servit d'un tuyau de plume, avec lequel elle fit accroire à la malade qu'elle alloit enlever ces tubercules: ce qu'elle exécuta. On sent que ce tuyau de plume seul ne produisit point cet effet, & qu'adroitement elle l'avoit enduit de sublimé ou de quelqu'autre corrosif.

Cette opération, qui devoit avoir le succès le plus favorable, se termina par ravager & défigurer la partie où elle avoit été pratiquée. Comme après cela, la cure n'avançoit point, il falloit donc avoir une excuse ou une raison plausible. Notre Esculape l'eut bientôt trouvée; l'esprit d'une femme est ingénieux. L'obstacle venoit, déclara-t-on, de la cohabitation conjugale. Aussi prononça-t-on que la malade ne pouvoit point espérer de guérison, tant que les deux époux ne vivroient pas dans une parfaite continence. Madame G.... désiroit ardemment que son mari se rendît complaisant sur cet article; mais il ne voulut point y entendre. Après trois années de dépenses inutiles, & toujours de vaines promesses & des délais, le mari de la malade ne permit plus que sa femme eût recours à celle dont il reconnoissoit l'ignorance & l'avidité. Une année & demie se passa donc sans que Madame G... prit les remèdes de cette effrontée empirique. Mais comme la malade les avoit interrompus malgré elle, & qu'elle étoit fortement persuadée de leur efficacité, ainsi que de la singulière capacité de celle qui les lui vendoit fort cher, elle retourna secretement chez son Esculape. Voyant que la Dame G... attribuoit elle-même la continuation de son mal à la cessation de ses fameux spécifiques, la matrone rusée la fortifia sans peine dans ses sentimens, entretint son erreur, & l'engagea à reprendre l'usage de son eau souveraine avec bonne promesse de la guérir dans le courant de l'année.

La dartre rebelle triompha de l'insuffisance des moyens; & toujours ce mauvais succès fut attribué à la cohabitation conjugale des deux époux; car le mari ne voulut jamais consentir à une séparation dont il ne voyoit point la nécessité, quoique sa femme crut fortement & lui représentât souvent que de-là dépendoit sa guérison.

Tant que les choses furent en cet état, la femme médecin avoit un prétexte qui soutenoit l'espoir de la malade & favorisoit le débit de ses drogues. Enfin le jour du triomphe complet de l'Esculape sembla s'approcher; le mari de Madame G.... meurt. Plus de cohabitation, par conséquent guérison certaine dans six mois, puisque le seul obstacle qui s'y opposât, étoit enfin levé. Ce terme aussi infructueusement expiré que tant d'autres, on trouva un nouveau leurre pour amuser la malade. Elle touchoit à l'âge où les regles alloient bientôt cesser. On lui annonça que la dartre disparoitroit dès que la source menstruelle seroit tarie. Ce moment fut attendu avec impatience par la malade toujours crédule; il est arrivé; mais les choses sont restées dans le même état, quoique depuis huit ans accomplis il n'y eût plus de cohabitation conjugale.

Enfin le médecin femelle donna à son ancienne malade des bols purgatifs de sa composition, qui ont failli la guérir radicalement. Ils causèrent des maux de tête, des convulsions, des crampes, des douleurs d'entrailles, des vomissemens répétés, des syncopes, & de fréquentes défaillances. Cependant on n'appella aucun médecin; mais on engagea adroitement l'Esculape ordinaire à se rendre chez Madame G...., y étant arrivée, elle se trouva dans la plus grande frayeur, quand elle se vit enfermée avec la malade. Elle ne concevoit pas, disoit elle, d'où venoit tout ce ravage; elle osa

même, pour s'excuser plus sûrement, faire naître l'idée d'un soupçon qui fit frémir d'horreur, que Madame G.. avoit été empoisonnée. Elle se rétablit cependant par les secours qu'on lui donna après avoir honteusement chassée l'auteur de tant de maux.

Peut-on pousser plus loin l'impudence, l'effronterie, l'ignorance & l'avidité? Plaignons l'esprit de vertige qui fait qu'on donne sa confiance à des aventuriers; gémissons de voir la vie des hommes entre les mains de semblables fourbes nés pour le malheur de l'humanité.

Chirurgie.

Observation sur une fracture de la clavicule.

Nicolas Lemoine, âgé de 36 ans, porteur-d'eau, demeurant rue du Sepulchre, étant tombé sur le coude gauche, le 3 juillet 1783, fut amené sur le champ à l'hôpital de la Charité où j'étois alors. Après qu'on l'eut déshabillé on vit distinctement qu'il avoit l'épaule gauche plus basse & moins saillante que la droite; un gonflement vers le tiers externe de la clavicule du même côté où le malade éprouvoit une douleur constante qui augmentoit quand on comprimoit cette partie ou qu'on portoit l'épaule en devant ou en bas; on y sentoit même alors une crépitation qui, jointe aux autres signes, ne laissoit aucun doute sur cette fracture. Elle étoit entre le tiers scapulaire de cet os, & ses deux tiers sternaux dans une direction oblique; & le fragment sternal s'élevoit au-dessus du scapulaire. M. Desault fit disparoître la difformité & les douleurs en portant l'épaule malade en haut en arriere & en dehors, au moyen d'une main appliquée sous l'aisselle, & dirigée en-dehors, pendant qu'une autre appuyée sur la partie externe & inférieure de l'humérus la poussoit en dedans. Pour assujettir les parties dans cet état, il appliqua l'appareil suivant. D'abord il plaça entre la poitrine & le bras du côté de la fracture, un coussinet rempli de bale d'avoine, lequel descendoit depuis l'aisselle où il avoit quatre pouces d'épaisseur, jusqu'au coude où il n'avoit qu'un demi-pouce. Il fut fixé en haut sous l'aisselle avec une bande de linge qui passoit sur l'épaule saine & étoit attachée par un bout devant l'extrémité supérieure du coussinet, & par l'autre derriere cette même extrémité: le bras fut ensuite fixé contre la poitrine, & le coussinet avec une bande de huit aunes de long, dont on fit des circulaires autour de la poitrine & sur le côté externe du bras, depuis son extrémité inférieure où l'on fit les premiers tours jusqu'à l'épaule; à raison de l'épaisseur supérieure du coussinet, ils portoient l'épaule en dehors. L'avant-bras fléchi fut fixé devant le tronc par d'autres tours de bandes qui passoient sous cette partie & sur l'épaule saine garnie de compresses épaisses; ces tours de bandes portoient l'épaule en haut & un peu en arriere. Ce bandage fit le même effet qu'on avoit obtenu avec les mains. La clavicule fut étendue par son moyen; les fragmens se placerent bout à bout; il n'y eut plus de difformité ni de douleur, lors même que le malade faisoit mouvoir la tête ou le tronc, parce que l'épaule, le bras & le tronc étoient exactement fixés ensemble. Les tours de bande furent arrêtés avec des épingles par-tout où ils se croisoient; & la fracture couverte de compresses imbibées d'eau marinée. Le malade recouvert s'en retourna à pied jusque chez lui, ne ressentit aucune douleur, & revint le lendemain à l'hôpital afin qu'on s'assurât de l'état des choses. Il étoit toujours sans douleur; la fracture bien contenue sans difformité, & le bandage assez serré; il n'étoit point survenu de gonflement au bras ni à l'avant-bras. Tout le passa de même jusqu'au 9e jour; alors le coussinet s'étant un peu affaissé, & les bandes relâchées, le malade souffrit un peu; mais il fut tranquille aussi-tôt que ce bandage fut rappliqué. Depuis ce jour jusqu'au 17e, il n'y eut ni dérangement ni accidens, mais comme le bandage étoit un peu relâché, il fut resserré & laissé jusqu'au 26e qu'il fut ôté; la clavicule fut trouvée très-solide & sans difformité; on ne reconnoissoit le lieu où avoit été la fracture qu'à une légere tuméfaction, tout au plus d'une ligne d'épaisseur. J'ai revu ce malade long-temps après, portant de l'eau dans la rue Taranne; je l'ai examiné, & n'ai plus retrouvé la ligne légerement saillante qui paroissoit lorsqu'il sortit de l'hôpital.

Cette observation prouve qu'il est facile de réduire les fractures de la clavicule, en portant l'épaule en dehors un peu en haut & en arriere; qu'elles se consolident promptement sans chevauche-

ment de la part des fragmens, & sans difformité dans le cal quand la conformation est bien faite, & que les bouts sont constamment fixés l'un contre l'autre; que la longueur du traitement de ces maladies & la difformité qui a lieu plus souvent, viennent de ce que les moyens qu'on employoit pour fixer les fragmens dans ces fractures, tendoient au contraire à les faire chevaucher en poussant le fragment scapulaire contre le sternal.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de santé.

De Lerici, dans l'Etat de Genes, le 2 Juillet 1784.

Je souhaiterois savoir de vous, Messieurs, si l'eau, ou l'élixir stomachique du sieur *d'Acher*, a été approuvé par la faculté ou par la société royale de médecine, & si l'on peut en faire usage sans danger...&c.

Réponse des Rédacteurs. Nous avons l'honneur de vous assurer, Monsieur, que ni la faculté, ni la société de médecine n'ont approuvé l'eau du sieur *d'Acher*; nous en trouvons la preuve dans les *factums* qu'il a publiés contre M. *Cadet*, chymiste de l'Académie des sciences, au sujet de trois analyses que cet académicien a faites de cete eau, & dont chacune lui a donné un résultat différent & opposé. Dans la premiere, M. *Cadet* dit avoir trouvé du *nitre*; dans la seconde, du *vitriol de zinc*, & dans la troisième, du *sublimé corrosif à grande dose*. Ces faits publiés par M. Cadet, ont porté le sieur d'Acher à demander en justice réparation d'honneur, avec dommages & intérêts. Sans la circonstance du procès, nous aurions fait nous-même l'analyse de cette eau, & nous aurions pris les précautions dont M. *Croharé* a donné le premier l'exemple dans son analyse de la poudre de *Goderneaux*. Nous dirons seulement avec M. Parmentier, (lettre au sieur d'Acher) « que M. Cadet est trop éclairé » pour se tromper, & trop honnête pour » rien assurer, qui ne soit conforme à » la vérité ».

AVIS.

NOUVELLES SONDES *flexibles de gomme élastique pour les rétentions d'urine & maladies de l'urêtre, & pessaires flexibles de la même composition, pour les descentes de matrice, approuvés par la société royale de médecine, de la fabrication des sieurs* Durand, *freres, mécaniciens à Paris, rue du Cimetiere S. André-des-Arcs, la quatrième porte cochere à gauche en entrant par la rue de l'Eperon. Leur tableau est sur la porte.*

La manière solide de fabriquet ces sondes est telle, qu'on ne craint point d'avancer qu'elles peuvent rester pendant un certain temps dans la vessie sans être déplacées & sans danger. Au moyen de leur flexibilité, les malades peuvent, avec ces sondes, s'asseoir, marcher, vaquer à leurs affaires, aller en voiture sans éprouver beaucoup de gêne; ce qu'on ne peut espérer de l'usage des soudes solides d'argent.

On évite encore par leur moyen les introductions fréquentes & douloureuses qui effraient & fatiguent les malades.

S'il arrivoit que la sonde fût engorgée par du sang caillé, ou des glaires, on pourra la dégorger au moyen d'un stilet flexible de baleine, très-propre pour cette opération; on en trouvera chez les sieurs Durand, ainsi que des bougies de gomme élastique creuses & pleines, très utiles aux personnes affligées de maladie de l'urêtre, qui sont dans l'usage de s'introduire elles-mêmes des bougies de cire, ou autres pour dilater le canal au moment d'uriner: ces sondes peuvent encore, dans certains cas, opérer une entière guérison par leur séjour continu dans le canal de l'urêtre.

Ils fabriquent aussi des bougies de corde à boyau de forme conique & graduées, qui par leur nature & à l'aide de la chaleur humide du canal de l'urêtre, renflent beaucoup; de sorte qu'on obtient promptement une dilatation suffisante pour permettre l'introduction d'une sonde de moyen calibre.

Les personnes de province peuvent écrire directement aux sieurs Durand, à l'adresse indiquée, en affranchissant le port des lettres.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Suite de l'article charlatanisme, du N°. précédent.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de santé.

De Paris le 7 Août 1784.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous envoyer le *Journal d'Orléans*, du 30 juillet dernier, dans lequel on a inséré une nouvelle analyse de la poudre de M. *de Godernaux*, faite par ordre & en présence de M. *Miron*, lieutenant-général de police, par la Société royale de physique, d'histoire naturelle & des arts, établie à Orléans.

Le courage & le zèle éclairé avec lequel, Messieurs, vous défendez les droits de l'humanité en poursuivant & démasquant les charlatans plus meurtriers mille fois que les maux qu'ils prétendent guérir, me fait espérer que vous voudrez bien donner une nouvelle publicité à cette analyse, ainsi qu'à la réponse dont j'étois en reste depuis long-temps envers MM. *Godernaux* & *Andrieu*.

Dans mon analyse & dans ma lettre du 8 janvier de la présente année, adressée à M. l'abbé *de Fontenay*, j'ai démontré premierement, *que le remede héroïque, bénin, énergique & efficace contre les dartres, gales, laits répandus, la petite-vérole, la rougeole, les humeurs froides, &c. &c.* (1) découvert par M. le Chevalier *de Godernaux*, & distribué par M. *Andrieu*, doct. en médecine & en chirurgie, n'est autre chose qu'un composé très-simple, résultant de la dissolution du mercure par l'acide du sel marin.

Secondement, qu'il prépare cette combinaison par la voie humide, c'est-à-dire, en versant du sel marin en liqueur sur la dissolution de mercure par l'esprit de nitre.

Troisièmement, que ce remede *héroïque*, décoré autrefois, par M. le Chevalier, du nom imposant de *poudre suprême*, ensuite de *poudre unique*, & aujourd'hui de *poudre médicamenteuse*, est un vrai mercure précipité blanc, mal préparé & mal lavé.

Quatrièmement, que la livre pesant de cette poudre ne coûte que dix francs La livre divisée par onze grains donne 832 prises de poudre à 3 liv. la prise qui produisoient en argent 2496 livres, & depuis deux ans qu'il a bien voulu en modérer le prix à 48 s. la prise, le même poids d'une livre donne encore 1996 liv. 16 sols.

Cinquièmement, que *les douleurs d'estomac, les angoisses, les vomissemens, les tranchées, le gonflement des gencives, la salivation, le pincement d'entrailles, la fievre, &c. &c.* (2) qu'éprouvent les malades qui font usage de cette poudre *héroïque*, résultent de sa mauvaise préparation & de la dose trop forte portée à onze grains pour tous les sujets indistinctement.

Sixièmement, que la préparation du mercure précipité blanc, nous est connue depuis le 7e. siècle, & que la formule se trouve imprimée dans tous les livres de chymie, d'alchymie, de pharmacie, & même dans le Codex *des médicamens de la faculté de médecine de Paris*, page 170; que c'est au moins par erreur que M. le Chevalier publie, affiche & distribue, *qu'il y a 60 ans qu'un de ses ancêtres découvrit cette préparation héroïque.*

Septièmement, enfin que M. Goder-

(1) Voy. *l'avis à la Société, sur trois mille guérisons*, pag. 1 & 2, *in-quarto*, à Orléans, 1784, par M. *Andrieu*.

(2) Voy. la description que fait M. le Chevalier lui-même, de tous ces accidens effrayans, dans sa brochure *in-quarto* pag. 5 & 6, imprimée à *Liège*, & distribuée par M. *Andrieu*, ayant pour titre: *Usage de la poudre de M. le Chevalier de Godernaux.*

naux passa un acte de société, il y a plus de quinze ans, pour la vente de la poudre à 3 livres la prise, avec le sieur *Boniol*, espèce de guérisseur comme il y en a tant à Paris, & le Sr. ***, apothicaire, dont l'existence légale me fait un devoir de taire le nom; & qu'ils firent passer une quantité considérable de poudre *suprême*, *unique*, *héroïque*, dans les garnisons & en Amérique : mais les pernicieux effets qu'elle opéra obligèrent les chirurgiens de la renvoyer, ce qui a donné lieu au procès pendant en la jurisdiction consulaire de Paris, entre M. *Gond*. . . . & M. *Leh*. . . (1).

Comme je n'ai ni la présomption, ni la vanité de me croire infaillible en chymie, j'ai soumis à l'examen de l'Académie des sciences, mon analyse de la poudre de M. de Godernaux. L'Académie, après avoir vérifié mes expériences, les a jugées exactes & vraies, & j'ai mis sous les yeux des Ministres, avant de les livrer à l'impression, le Rapport de l'Académie accompagné de mon travail.

A toutes ces vérités, démontrées, j'ose le dire, avec une précision mathématique, M. Godernaux répond, 1°. *moi je guérirai*, & M. Crohare *analysera*. Vous avez vu, Messieurs, dans la brochure imprimée à Liege, de quelle manière il traite ses malades en les réduisant dans un état alarmant qui avoisine celui de la mort; 2°. *ce secret unique, découvert par moi, j'atteste le ciel que je ne le revelerai jamais*, &c. Après cette fiere déclaration signée de la main de M. le Chevalier, page 27 de son mémoire, devons-nous douter encore de ses vastes connoissances dans l'art de guérir, de ses sentimens *d'humanité, de bienfaisance, de charité*, &c. dont il se dit sans cesse tourmenté pour le soulagement de la génération présente, qui veut bien lui porter son argent. Peut-être désireriez-vous, MM., que M. le Chevalier eût traité avec moins d'indifférence les générations à venir. Il a prévu votre réponse, parce qu'il a le projet, & ce projet est vraiment *héroïque*, *d'extirper & d'anéantir* le germe des maux dont nous sommes affligés, & par conséquent de tendre les médecins, & même ses propres *secrets*, inutiles à nos neveux.

3°. M. le Chevalier répond : *M. Crohare a cherché à surprendre de moi la composition d'un remede* (la poudre héroïque) *dont l'ignorance fait tout son désespoir*.

Quoique mon aversion pour les charlatans soit assez connue, Messieurs, cependant une inculpation aussi précise faite par un ancien officier de dragons, honoré de la croix militaire de S. Louis, suppose que j'ai eu avec M. de Godernaux des relations d'intérêt: la vérité est que je n'en ai jamais eues : voici le fait.

M. le Chevalier, ni ses anciens associés, ni M. Andrieu, tout médecin qu'il est, ne pouvant parer aux mauvais effets que produit sa poudre, & qu'il a si bien décrits dans sa brochure citée plus haut, voulut bien, dans l'hiver de 1782, jetter les yeux sur moi. En conséquence il chargea M. *Bouzie*, son ami, de m'engager à dîner avec lui. C'est là que j'appris de M. le Chevalier, qu'il avoit guéri Madame B... en trois jours d'une fievre putride, avec trois prises de sa poudre, & qu'il me montra environ deux onces de mercure purifié à sa manière.

Le feu, me dit-il, *est contraire à mes opérations, & cependant, par mon procédé, j'enlève au mercure plus de la moitié de son poids d'une poudre noire qui est un véritable poison. L'activité de cette poudre est telle, qu'étendue dans l'eau & donnée à boire à 600 chevaux, sa violence les feroit tous périr. Par cette opération je dépouille mon mercure de ses parties* VITRIOLIQUES, ARSÉNICALES, &c. &c. (1). *Margraaf* avoit trouvé de l'arsenic blanc dans l'étain, & M. *Bayen* a découvert qu'une once d'étain contenoit un grain d'arsenic en poudre noire; & vous, MM. vous avez démontré dans votre Gazette, n°. 6, par trois expériences décisives, que le grain d'arsenic noir de M. Bayen étoit du cuivre. Sans l'exemple donné par ces deux chymistes, M. le Chevalier auroit-il osé publier qu'il retire du mercure plus de la moitié de son poids d'arsenic ?

Quoiqu'il en soit, la poudre noire qu'il appelle du poison, est au contraire du mercure aussi beau & aussi pur que celui qu'il porte dans la bouteille, & j'offre de le lui rétablir en métal coulant sans employer le *feu des fourneaux*. Les procédés de ce chymiste nouveau répugnent

(1) C'est dans les pièces du procès que se trouve l'acte de société, dont il fut fait trois copies signées des parties contractantes. (On l'a déja dit, Journal général de France, année 1784, N°. 5.)

(1) Voy. le mémoire de M. le Chevalier, contre M. Lafont.

si fort aux gens de l'art, que je m'étois abstenu d'en parler dans l'analyse & dans la lettre. Ils consistent à battre ensemble du mercure, du sublimé corrosif, du vinaigre, &c. à dissoudre ce même mercure dans l'esprit de nitre; à le précipiter par l'addition du sel-marin; à brûler de l'esprit de vin sur le précipité en l'agitant avec un bâton de canelle, &c. &c.

Cependant M. le Chevalier chargea encore M. Bouzie de m'engager à former avec lui une société dans laquelle en moins de 18 mois je devois gagner 50 mille écus, & M. de Godernaux, plus de cent mille qu'il destinoit à l'acquisition d'une terre aux environs de *Liege* sa patrie. Le refus que je fis d'une fortune aussi considérable, en déclarant que je ne vendrois jamais que des remèdes préparés par moi, conduisit M. le Chevalier dans les bras de M. Andrieu; ces MM. convinrent.

M. Andrieu se hâta d'annoncer la société qu'il venoit de former avec M. le Chevalier, par un avis qu'il fit distribuer sur le Pont-neuf & ailleurs, ayant pour titre: *Avis de la Société sur son plus grand intérêt, où l'on propose la guérison parfaite de la maladie anti-sociale, sans jamais employer les caustiques ni les instrumens tranchans: découverte importante à laquelle on est enfin parvenu après trois siècles d'expérience, moyennant le célèbre anti-vénérien de M. le Chevalier de Godernaux*: « S'adresser à M. » *Brutus*, dans la maison de *M. Andrieu*, » docteur en médecine & en chirurgie, » rue de la Comédie-Françoise. (*Paris* 1782).

Ce M. *Brutus* est le nom que M. Andrieu a pris pour arriver plus promptement, plus sûrement à un débit considérable de la poudre héroïque. Mais le public ignore que ce même M. *Brutus-Andrieu* ou M. *Andrieu-Brutus*, qui guérit si *parfaitement moyennant* le précipité blanc de M. le Chevalier, avoit publié, deux mois avant cette affiche, une brochure avec ce titre: « *Compte rendu au public, sur les* » *nouveaux moyens de guérir*, (les mêmes » maladies) *dans tous les cas, d'une manière certaine, agréable, & peu onéreuse,* » *sans jamais avoir recours aux applications* » *caustiques, ni aux instrumens tranchans;* » *propriétés que tous les anti-v.... proposés* » *jusqu'à ce jour n'avoient pu réunir; par* » M. ANDRIEU, &c. &c.» (*Paris* 1782). A la page 7, M. Andrieu proscrit du traitement de ces maladies, le *rob anti-syphilitique*, la *poudre de Godernaux*, &c. &c. & la raison de cette proscription, c'est dit-il, même page, *que tous ces remèdes accrédités de nos jours, exigent le plus fort usage de ces applications corrosives & brulantes, de ces incisions, de ces extirpations cruelles & douloureuses, dont on ne cesse de tourmenter les malades, &c.*

Vous me demanderez peut-être, Messieurs, quels étoient ces grands remèdes découverts & annoncés par M. Andrieu, supérieurs à la poudre du Chevalier; les voici; c'étoit alors, & c'est encore aujourd'hui, (parce qu'il les distribue toujours) trois petits rouleaux semblables à ceux dans lesquels on met les syrops, numérotés 1, 2 & 3. Chacun de ces rouleaux d'environ 8 onces, contient une solution de sublimé corrosif colorée; les uns à l'eau & les autres à l'eau-de-vie. Un quattième consiste dans un mélange de 4 gros de mercure précipité blanc, avec une once de cerat, étiqueté: *pomade blanche*. Et M. Andrieu déclare, signe, affiche, &c. &c. qu'il *n'emploie point de caustiques, parce qu'ils tourmentent les malades*, ou parce qu'enfin il leur fait avaler aujourd'hui ce même précipité blanc sous le nom de *poudre médicamenteuse*.

L'intérêt du public vexé, abusé par des promesses trompeuses, exige que je lui fasse connoître un passage d'un autre livre que le même M. *Andrieu-Brutus* publia chez *Belin*, libraire, en 1780, dans lequel il tance vigoureusement les gens à secrets qui s'ingèrent de traiter ces mêmes maladies. Il dit, pages 4 & 5, que « *l'inefficacité réelle de tant de spécifiques prétendus,* » *enfans de l'ignorance & de la cupidité qui,* » *par l'attrait séduisant d'une guérison agréable & facile, trompent la confiance des malades par la fausse sécurité d'un succès apparent, & ruinent ainsi leur constitution &* » *leur santé. Cet état déplorable*, ajoute-t-il: » en note, *est la suite nécessaire de la mauvaise-foi & de l'ignorance de ces* EMPOISONNEURS A SECRETS, *qui tuent le corps* » *en épuisant la bourse.*

J'ai l'honneur d'être, &c. CROHARÉ, *apothicaire de Mgr. Comte d'Artois, syndic des Apothicaires du Roi & de la Famille Royale.*

EXTRAIT DU JOURNAL D'ORLÉANS, du 30 Juillet 1784.

Procès-verbal d'analyse des poudres de GODERNAUX.

Nous commissaires nommés par la So-

ciété royale de physique, d'histoire naturelle & des arts, d'Orléans, pour l'examen & vérification des poudres, *dites* médicamenteuses du *Chevalier de Godernaux*, avons fait l'analyse desdites poudres, & répété les procédés déja employés par M. Croharé, apothicaire de Mgr. le Comte d'Artois, auxquels nous avons ajouté de nouvelles expériences, en présence de M. Miron, lieutenant-général de police, & sur sa réquisition, ainsi que MM. Hardouineau, médecin de l'Hôtel-Dieu, Monier, médecin du Roi, Lambron, lieutenant du premier chirurgien du Roi, Theveneau, Rochoux, Moreau, Fougeron, Maussion & Fotel-de-la-Croix, maîtres en chirurgie de cette ville, ces deux derniers membres de la Société roy. de physique, qui ont signé avec nous; & en l'absence de M. Ballay, distributeur de cette poudre, dont le dépôt lui a été confié par le sieur de Godernaux, duement convoqué à cet effet sur la représentation qui nous avoit été faite par M. Miron, lieutenant de police, qui nous a dit l'en avoit lui-même prévenu précédemment, lequel a refusé de s'y trouver.

M. le Lieutenant-général de police nous ayant fait remettre plusieurs paquets de cette poudre, cachetés de son cachet, dont partie avoient été pris chez M. Ballay, & d'autres chez M. Chipault, aussi maître en chirurgie, nous avons commencé nos opérations par les premières.

Le choix des expériences à faire n'étoit pas difficile, ce travail ayant été exécuté, comme nous venons de le remarquer, par M. Croharé, & répété par trois célèbres chymistes de l'Académie des sciences, MM. Macquer, Cadet & Bertholet, qui en avoient vérifié les procédés; cependant, comme elles nous ont paru, excepté la dernière, tendre plutôt à prouver l'existence du mercure que celle de l'acide marin, nous y avons ajouté celles que nous avons cru les plus propres à manifester cet acide.

Cette poudre est grisâtre, & on y apperçoit à la vue simple quelques globules de mercure coulant. Chaque paquet pese onze grains, ainsi que l'a reconnu M. Croharé.

Ce chymiste ayant trituré quatre grains de limaille de fer avec trente-trois grains de cette poudre & un peu d'esprit de vin, elle fut décomposée, & le mercure qu'il en tira pesoit 17 grains. Nous avons répété l'expérience & obtenu le même résultat; mais pour pouvoir prononcer sur la nature de l'acide constituant, nous avons pensé que le mercure ne se dégageoit que parce que l'acide s'étoit porté sur la limaille; en conséquence, nous avons continué à triturer en ajoutant peu-à peu environ une once d'eau distillée. Nous avons ensuite filtré, & ayant versé dans la liqueur quelques gouttes de solution mercurielle nitreuse, la première s'est troublée & est devenue laiteuse & très-blanche. Ce qui ne laisse aucun doute sur l'existence de l'acide marin dans les poudres de M. de Godernaux. Pour constater encore davantage cette vérité, nous avons fait la courte expérience suivante; nous avons versé une goutte d'acide marin fumant sur de la limaille de fer; lorsque l'effervescence a été finie, nous avons ajouré l'eau distillée, puis ayant mêlé à la liqueur, après l'avoir filtrée, quelques gouttes de solution mercurielle nitreuse, nous avons eu de même un précipité blanc.

La seconde expérience de M. Croharé tend à prouver la nature saline de la poudre de Godernaux. Pour cet effet, il l'a mise en digestion dans de l'eau distillée pendant la nuit, & l'alkali volatil versé sur la liqueur, a produit un léger précipité. Nous avons de même reconnu l'exactitude de ce chymiste dans cette expérience, nous avons trituré la poudre pendant un quart-d'heure, en y ajoutant peu-à-peu de l'eau distillée; cette eau ayant été filtrée, nous y avons versé de l'alkali volatil. La transparence de la liqueur nous a paru un peu altérée; mais pour être plus certain de la précipitation, nous avons jetté deux petits morceaux d'une feuille de cuivre bien propre, & le précipité mercuriel les a très-bien argentés.

La suite pour le numéro suivant.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, au sieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite du procès verbal d'analyse des poudres de GODERNAUX.

DANS la troisieme expérience, M. Croharé a fait sublimer la poudre médicamenteuse, ce que nous avons répété, & nous avons obtenu les mêmes résultats qu'indique ce chymiste.

Ils ont été semblables, ainsi que ceux des expériences précédentes, dans l'analyse des paquets pris chez M. Chipault, que nous avons fait suivre. Nous ne pouvons donc qu'applaudir au travail de M. Croharé, & nous croyons qu'il est incontestable, d'après ses expériences & les nôtres, que la poudre de M. le Chevalier de Godernaux est un véritable précipité blanc.

Nous finirons par observer, par rapport aux différens paquets de cette poudre, que nous avons analysés successivement, que c'est à tort que M. Ballay a prétendu que les mauvais effets de celles procurées par M. Chipault devoient être attribués à ce qu'elles étoient contrefaites, puisqu'après les avoir examinés tous avec la plus scrupuleuse attention, nous avons reconnu que l'empreinte qui est sur chaque paquet est la même; que le même papier sert à l'enveloppe des uns & des autres, & qu'il n'y a nulle différence dans la manière dont ils sont pliés. Nous nous sommes également assurés de l'identité, de la couleur de ces poudres, de la parité de leurs produits; & nous en concluons qu'on ne sauroit attribuer le mal qu'ont occasionné celles de M. Chipault à un vain prétexte d'une falsification chimérique, puisqu'elles sont absolument les mêmes que celles prises chez M. Ballay, & qu'elles méritent toutes indistinctement le même reproche.

A Orléans, le 21 mai 1784. Signés, *Theveneau*, doyen, *Moireau*, chirurgien de l'hôpital, *Fougeron*, *Monnier*, docteur, médecin du Roi, *Forel-de-la-Croix*, *Hardouineau*, *Mauffion*, *Rochoux*, *Proyet*, *Beauvais de Preau*, doct. médecin, *Miron*, lieutenant-général de police.

Depuis la clôture de ce procès-verbal, M. le Lieutenant-général de police a fait remettre à la Société une note de M. Chipault, maître en chirurgie, & chirurgien en chef de l'Hôpital royal de Saint Charles, dans laquelle ce praticien éclairé annonce que, chargé par le sieur de Godernaux, au mois d'août dernier, de la distribution de ses poudres à Orléans; il en a administré à différentes personnes environ deux cens prises, en suivant exactement la méthode que prescrit ledit sieur de Godernaux: que loin d'y trouver du soulagement, les malades qui en ont fait usage, ont éprouvé des accidens plus ou moins graves, tels que des angoisses, de violens maux d'estomac, un feu considérable dans les intestins, & des tiraillemens dans la poitrine, &c.; que d'après ces considérations, & sur les nouvelles qu'il avoit eues de leurs mauvais succès à Bourges & dans d'autres villes du royaume, il avoit cru devoir renoncer à la distribution d'un remède aussi dangereux.

M. de la Tour, doct. en médecine, à Neuville, associé correspondant de la Société, lui a également adressé deux observations sur les effets pernicieux de cette poudre. Le sujet de la première est une Dame mariée, d'environ 30 ans, attaquée à la suite d'une couche, d'une affection laiteuse qui se porta sur une glande axillaire où il s'établit une suppuration considérable, contre laquelle M. Ballay conseilla l'usage des poudres de Godernaux. La première dose excita promptement des angoisses, des défaillances, des nausées, la colique, des horripilations dans tout le corps. La soif & la fievre suivirent, & au bout de quelques jours la malade éprouva une perte de sang. Le pus de la glande devint de la plus mauvaise qualité.

Un traitement convenable ne put que difficilement, & après un assez long espace de temps, réparer tous ces désordres.

Huit prises des mêmes poudres occasionnèrent à la personne qui fait le sujet de la seconde observation, qui avoit une gon... vén..., des cardialgies alarmantes & des frémissemens qui firent craindre des convulsions prochaines: on les prévint heureusement par un régime délayant & adoucissant.

Je soussigné, certifie, que le présent extrait de la note de M. Chipault & des observations de M. de la Tour, est entièrement tiré des originaux contenus dans les registres de la Société royale de physique. A Orléans, au jardin de la ville, le 11 juin 1784.

Signé, *Beauvais de Preau, Secrétaire perpétuel, Censeur royal.*

On ne sauroit trop exalter le zèle de M. Miton, qui, étonné d'une part des éloges prodigués à une poudre dont les intéressés multiplient les entrepôts, & de l'autre effrayé par les cris élevés contre elle, a voulu dissiper son incertitude & ses doutes, en faisant répéter sous ses yeux des expériences déja tentées dans la capitale. On ne doit pas moins d'éloges à la nouvelle Société savante d'Orleans, qui s'est prêtée volontiers aux desirs du premier Magistrat de cette ville, lequel veille avec une sollicitude paternelle à la conservation & à la santé des citoyens confiés à ses soins. Il est à désirer que dans des cas semblables, les Magistrats des autres villes de province suivent cet exemple véritablement patriotique. S'il l'est, (nous osons l'espérer) les fourberies de ces gens avides seront bientôt démasquées, leurs intrigues dévoilées, leur brigandage proscrit & puni. Bientôt la Société ne sera plus sous le glaive homicide de ces brigands d'autant plus pernicieux que, pour séduire les malades trop crédules, ils empruntent le langage de la commisération & les déterminent par-là à prendre de leurs perfides mains, comme un remède divin, la coupe empoisonnée qui va les précipiter plus ou moins promptement dans la tombe.

Le Parlement toujours attentif à empêcher ou à réprimer les transgressions faites aux loix, vient de rendre un arrêt que nous croyons devoir rapporter tout entier. Il importe à la santé & à la vie des citoyens. Il doit donc être consigné dans nos feuilles, où est inséré tout ce qui y a rapport.

ARRÊT de la Cour de Parlement, qui fait défenses à André-Charles-Claude Legrand, *marchand Epicier à Paris, de récidiver, sous peine de punition exemplaire, & le condamne en cinq cens livres d'amende, pour être par lui contrevenu aux loix qui défendent aux Epiciers la préparation, manipulation & mixtion des drogues, & avoir vendu & débité une médecine, dans laquelle il a fait entrer du* basilicum *au lieu de* catholicum.

Extrait des registres du Parlement.

Du 21 Juillet 1784.

Vu par la Cour le procès criminel fait par le Prévôt de Paris, ou par le Lieutenant-général de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris, à la requête du substitut du Procureur général du Roi audit siége, demandeur & accusateur, contre André Charles-Claude Legrand, marchand Epicier à Paris, y demeurant rue Mouffetard, vis-à-vis les Gobelins, défendeur & accusé; & appellant de la sentence rendue sur ledit procès le 26 mars 1784, par laquelle il a été dit que pour par ledit André-Charles-Claude Legrand être contrevenu aux loix qui défendent aux Epiciers la préparation, manipulation & mixtion des drogues, & avoir vendu & débité une médecine, dans laquelle il a fait entrer du *basilicum* au lieu de *catholicum*, défenses lui seroient faites de récidiver, sous peine de punition exemplaire; il a été condamné en cinq cens liv. d'amende; il a été dit que les arrêts, réglemens & ordonnances concernant la vente des drogues médicinales & notamment l'article VI de la déclaration du Roi du 25 avril 1777, enregistrée en la Cour le 13 mai suivant, seroient exécutés selon leur forme & teneur; il a été dit que ledit Legrand & tous autres Epiciers seroient tenus de s'y conformer; en conséquence défenses ont été faites aux Epiciers & à toutes autres personnes, autres que les maîtres en Pharmacie, de fabriquer, vendre & débiter aucuns sels, compositions & préparations entrantes au corps humain en forme de médicamens, ni de faire aucune mixtion de drogues simples pour administrer en forme de médecine, sous les peines portées par lesdites déclarations; il a été en outre ordonné que

ladite sentence seroit, à la diligence du substitut, imprimée & affichée dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, & partout où besoin seroit; de laquelle sentence ledit André-Charles-Claude Legrand a déclaré être appellant lors de la lecture qui lui a été faite d'icelle. L'arrêt de la Cour rendu sur le vu dudit procès le 11 mai 1784, par lequel il a été ordonné que dans trois jours, à compter de la signification qui seroit faite dudit arrêt audit André-Charles-Claude Legrand, accusé, il seroit tenu de se rendre aux pieds de la Cour pour le jugement de son procès, sinon & à faute de ce faire dans ledit temps, & icelui passé, il a été ordonné qu'il y seroit procédé tant en absence que présence, conformément & au desir de l'édit du mois de Juillet 1773: la signification faite dudit arrêt, à la requête du Procureur-général du Roi, audit André Charles-Claude Legrand, accusé, par exploit fait par sergent, huissier de la Cour, le 18 mai 1784, avec commandement d'y satisfaire: le certificat de Lebreton, greffier de la Cour, en date de cejourd'hui, qui constate que ledit André-Charles-Claude Legrand, accusé, n'a point obéi audit arrêt, & suivant icelui ne s'est point trouvé aux pieds de la Cour, pour être présent & subir le dernier interrogatoire avant le jugement de son procès. Oui le rapport de Me de Malartic, conseiller: Tout considéré.

LA COUR faisant droit sur l'appel interjetté par ledit André-Charles-Claude Legrand de ladite sentence, met l'appellation au néant; ordonne que ladite sentence sortira son plein & entier effet; condamne ledit Legrand en l'amende ordinaire. Ordonne qu'à la requête du Procureur-général du Roi, le présent Arrêt sera imprimé & affiché dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, & par-tout où besoin sera. Fait en Parlement le vingt-un Juillet mil sept cent quatre-vingt-quatre. Collationé, GALLIEN.

Signé, LECOUSTURIER.

MALADIES REGNANTES.

On a constamment fait mention dans cette Gazette des maladies les plus communes qui ont regné durant chaque mois de l'année, nous allons reprendre cet objet à l'exemple de nos prédécesseurs.

Janvier 1784.

La température de ce mois a multiplié les affections catarrhales, a causé des fluxions de poitrine, des accès violents d'asthme, des coliques, des diarrhées, des dyssenteries. Les catarrhes sont devenus chroniques chez les vieillards pour lesquels ils ont été funestes; chez quelques autres, ces catarrhes ont dégénéré en phthisie. La transpiration arrêtée a donné lieu à des fievres éphemeres, à des fievres synoques simples, à des fievres putrides. On a vu aussi des fievres intermittentes devenues opiniâtres & rébelles. Les enfans seuls ont été sujets à des maladies éruptives.

Février même année.

Les affections catarrhales ont continué durant ce mois, ainsi que les fluxions de poitrine, &c. Vers le 15 il a paru des fievres rouges, des rougeoles, des fievres tierces, des fluxions de poitrine très-inflammatoires & gangreneuses.

Mars.

Les maladies de de mois furent des pleuro-peripneumonies bilieuses, des rhumatismes inflammatoires, des fievres bilieuses, des fievres tierces. Les fausses couches ont été assez frequentes, & ont été fatales à plusieurs femmes.

LIVRES NOUVEAUX.

CHIRURGIE.

MANUEL pratique de l'amputation des membres; par EDWARD ALANSON, *chirurgien de l'hôpital de Liverpool: traduit de l'anglois, par M.* LASSUS, *professeur en chirurgie.*

Un grain d'expérience en chirurgie vaut mieux qu'une livre de raisonnement.
KIRKLAND.

A Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie, 1784. *in*-12 de 208 pages. Prix 2 liv. broché.

La premiere édition angloise parut en 1779, & la seconde en 1783, sous ce titre: *Practical observations on amputation and the after treatment.* By Edward Alanson, *in*-8°.

Ce chirugien Anglois, lorsqu'il s'agit d'amputer la cuisse proscrit l'usage de la ligature ou bande circulaire qu'on recom-

mande d'appliquer avant l'opération; la raison principale qu'il en donne est que la ligature nuit à la promptitude de l'opération.

Quant à la méthode particuliere adoptée par M. Alanson, elle consiste dans la manière de couper les muscles L'incision circulaire de la peau étant faite, il sépare le tissu cellulaire & ses attaches dans une étendue suffisante; mais au lieu d'appliquer le tranchant du couteau près du bord des tegumens & de couper les muscles jusqu'à l'os, par une incision circulaire & perpendiculaire, voici comment il procède. S'il s'agit d'amputer la cuisse, & que l'opérateur soit placé du côté externe du membre, il doit couper tous les muscles *obliquement* jusqu'à l'os, en commençant par le vaste interne, de manière que le tranchant du couteau soit sous les tegumens. Par cette section oblique des muscles, l'os sera decouvert de la largeur de trois à quatre travers de doigt plus haut qu'il ne l'est, quand on coupe les muscles circulairement & perpendiculairement. Il doit ensuite tirer vers lui le couteau, dont la pointe alors appuie sur l'os; suivre le bord des tégumens dans la même ligne oblique, déja tracée par la première incision; diviser enfin le reste des muscles en faisant tourner autour du membre le couteau, avec l'attention que sa pointe soit toujours en contact avec l'os.

Plusieurs praticiens, dit M. Alanson, lorsqu'ils sont parvenus à ce point de l'opération, s'occupent de détacher le périoste de l'os dans une étendue considérable au-dessus & au-dessous de l'endroit qu'il faut scier.... Cette pratique me paroît inutile & même nuisible. Il suffit d'inciser le périoste & de dénuder l'os, dans l'endroit seulement où doit passer la scie.

M. Alanson recommande encore de ne point lier les vaisseaux avec l'aiguille, selon la méthode ancienne, par laquelle l'artere, la veine & le nerf sont compris dans l'anse du fil; cette espèce de ligature produisant souvent l'inflammation, la tension & la suppuration. Il veut qu'on saisisse l'artere avec une pince & qu'on la lie seule autant qu'il est possible.

Nous n'entrerons point dans le détail du traitement qu'emploie M. Alanson, nous renvoyons à son traité. Nais nous dirons que ce chirurgien déclare que depuis qu'il suit la méthode qu'il expose, il a fait trente-six opérations, tant à l'hôpital de Liverpool qu'ailleurs, sans perdre un seul malade; que les pansemens ont été peu douloureux pour tous ceux qu'il a opérés, que la fievre symptômatique, les spasmes & la suppuration ont été médiocres; que jamais il n'a eu besoin de lever l'appareil pour arrêter une hémorrhagie, & que l'exfoliation de l'os n'a eu lieu qu'une seule fois, & qu'elle fut légere.

Malgré les succès que M. Alanson dit avoir obtenus par sa méthode, un de ses compatriotes, M. Robert Minors, ne croit pas qu'elle soit nécessaire ni avantageuse. Voyez son ouvrage intitulé: *Practical thoughts.... 1783.*

Pierre J. DUPLAIN, libraire, éditeur de la présente Gazette, vient de recevoir d'Hollande les articles suivans:

Mémoire clinique sur les maladies vénériennes; *in*-12. rel. 2 liv. 10 f.

Observations pratiques, rares & curieuses sur divers accidens vénériens & autres qui leur sont relatifs, pour servir de supplément à l'article premier; par M. *le Febure*, ancien professeur, médecin pratiquant à Amsterdam; *in*-12. rel. 3 liv.

Fructologie, ou description des arbres fruitiers, ainsi que des fruits, avec une explication détaillée de leur culture, ainsi que de la maniere de confire, & diverses façons de préparer les fruits; par *J. Herman Knoop*. Amsterdam. *in-fol.* avec beaucoup de figures enluminées; rel. 30 liv.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

On vient de publier un *recueil de quelques pièces de littérature en prose & en vers.* La seconde est intitulée : *Portrait historique du charlatanisme, fait par lui-même dans un moment de franchise.*

Voici un trait frappant de ce tableau :

> Autrefois Moliniste,
> Ensuite Janséniste,
> Puis Encyclopédiste,
> Et puis Economiste,
> A présent *Mesmériste*,
> Attendant qu'un autre *iste*
> Enfle bientôt ma liste ;
> Je reparois sans cesse avec des noms nouveaux,
> Et ne fais que changer de place & de treteaux.

Le poëte, homme d'esprit, a fait sur ce mot *Mesmériste*, une note remarquable qu'il est bon de recueillir & de faire connoître.

« Dans le dix-huitième siècle, un » homme a paru au milieu de la nation » la plus éclairée de l'Europe, & a dit : » la médecine universelle est renfermée » dans mon index ; mon index peut changer, améliorer toute l'économie animale, il enlève, il restitue à son gré » le fluide qui nous vivifie, il fait sur le » corps humain ce que le soleil fait sur » les planetes qui l'environnent : il l'a » dit, il l'a persuadé. C'est peut-être le » fait le plus remarquable dans les quarante mille & millions de volumes » qui contiendroient à peine l'histoire » de nos sotises.

» Oserai-je proposer ici un problême » de morale à résoudre? Si le magnétisme » animal est une véritable découverte » qui intéresse, comme on l'assure, toute » l'humanité, ceux qui ont promis d'en » garder le secret, doivent-ils le dévoiler pour le salut public? Si au contraire » cette découverte est fausse ou exagérée, » peuvent-ils en conscience être les complices d'une forfanterie dangereuse, en » ne la découvrant pas?

Un peu auparavant il avoit dit :... : » Défiez-vous de tout ce que l'empirisme » révèle en secret, de tout ce que la multitude exalte en public, de tout ce que » les gens d'esprit racontent avec enthousiasme, de tout ce que les gens du métier accréditent avec art ».

RAPPORT *des Commissaires chargés par le Roi, de l'examen du magnétisme animal, imprimé par ordre du Roi.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1784. (in-4°. de 66 pag.)

Il y a six ans que l'on parle à Paris, dans la France & dans toute l'Europe peut-être, d'une méthode nouvelle, mais mystérieuse, de guérir toutes les maladies. Cette méthode ou ce moyen porte le nom de *magnétisme animal*. Un médecin de Vienne en Autriche, M. Mesmer, s'en dit l'inventeur.

Les malades qui se sont soumis au traitement de M. Mesmer, ceux qui ont été les témoins de ses opérations imposantes, une foule de disciples de tout rang & de toute condition, sont devenus les partisans zélés de cet homme extraordinaire, mais des partisans plus prévenus plus séduits, plus éblouis, plus fascinés, que convaincus de sa puissance magique.

M. Mesmer voyant qu'à Vienne on ne faisoit point à sa sublime découverte un accueil favorable, s'irrite contre cette ville ingrate, la déclare indigne de profiter des avantages qu'il lui offre, & prend la résolution d'en faire jouir un peuple mieux disposé. *Jacta est alea*, dit-il alors, comme César : le sort en est jetté. Il quitte donc les rives du Danube, en secouant la poussière de ses pieds. Le génie, qui plane sur ce fluide vivifiant sur lequel il lui a donné un empire absolu, & le pouvoir de le distribuer à son gré, a conduit ses pas incertains ; il a devancé son arrivée sur les bords de la Seine ; il a découvert un homme bien capable

de préparer les esprits. Celui-ci vole au devant de M. Mesmer. Ils se sont à peine distingués de loin, qu'une douce sympathie les attire l'un vers l'autre. Tous deux se flattent d'avoir trouvé l'ami qu'ils cherchent, & que leur amitié sera permanente.

Bientôt le nom de Mesmer vole de bouche en bouche, & les merveilles qu'il opere tous les jours en font un homme divin. Bientôt M. Deslon, ami fidèle, disciple docile, mais pénétrant, devient puissant en œuvres. La maison de M. Mesmer se transforme en un lieu de bienfaisance & de commisération ; les infirmes s'y rendent en foule de toutes parts ; tous en sortent avec l'agréable espoir d'une guérison prochaine ; les effets inouis qu'ils ont éprouvés en sont les sûrs garants.

Cependant parfaitement imbu de la doctrine de M. Mesmer, & pénétré de sa vertu, M. Deslon ouvre aussi à son tour un asyle salutaire aux malades déclarés même incurables.

Mais tandis que la confiance soutient l'espoir de ceux-ci, que l'enthousiasme des prosélytes vante des guérisons innombrables, & que les hospices magnétiques se multiplient dans la capitale & dans la province, il s'élève des doutes sur l'existence du magnétisme, sur ses effets, & sur les cures brillantes qu'on attribue à cet agent.

C'est dans ces circonstances que le Roi a nommé le 12 mars 1784, des médecins choisis dans la faculté de Paris, MM. Borie, Sallin, d'Arcet, Guillotin, pour faire l'examen & lui rendre compte du magnétisme animal, pratiqué par M. Deslon ; & sur la demande de ces quatre médecins, Sa Majesté a nommé pour procéder avec eux à cet examen, cinq des membres de l'Académie royale des sciences, MM. Franklin, le Roy, Bailly, Bory, Lavoisier. M. Borie étant mort dans le commencement du travail des commissaires, Sa Majesté a fait choix de M. Majault, docteur de la Faculté, pour le remplacer.

Voici comment dans leur Rapport, les commissaires exposent la doctrine nouvelle, d'après l'auteur lui-même.

L'agent que M. Mesmer prétend avoir découvert, qu'il a fait connoître sous le nom de *Magnétisme animal*, est, comme il le caractérise lui-même & suivant ses propres paroles, « un fluide universellement répandu ; il est le moyen d'une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre & les corps animés ; il est continué de maniere à ne souffrir aucun vide ; sa subtilité ne permet aucune comparaison ; il est capable de recevoir, propager, communiquer toutes les impressions du mouvement ; il est susceptible de flux & de reflux. Le corps animal éprouve les effets de cet agent ; & c'est en s'insinuant dans la substance des nerfs, qu'il les affecte immédiatement. On reconnoît particulierement dans le corps humain, des propriétés analogues à celles de l'aimant ; on y distingue des pôles également divers & opposés. L'action & la vertu du magnétisme animal, peuvent être communiquées d'un corps à d'autres corps animés & inanimés : cette action a lieu à une distance éloignée, sans le secours d'aucun corps intermédiaire ; elle est augmentée, réfléchie par les glaces ; communiquée, propagée, augmentée par le son : cette vertu peut être accumulée, concentrée, transportée. Quoique ce fluide soit universel, tous les corps animés n'en sont pas également susceptibles ; il en est même quoiqu'en très-petit nombre, qui ont une propriété si opposée, que leur seule présence détruit tous les effets de ce fluide dans les autres corps.

» Le Magnétisme animal peut guérir immédiatement les maux de nerfs, & médiatement les autres ; il perfectionne l'action des médicamens ; il provoque & dirige les crises salutaires, de maniere qu'on peut s'en rendre maître : par son moyen le médecin connoît l'état de santé de chaque individu, & juge avec certitude l'origine, la nature & les progrès des maladies les plus compliquées ; il en empêche l'accroissement & parvient à leur guérison, sans jamais exposer le malade à des effets dangereux ou à des suites fâcheuses, quelsques soient l'âge, le tempérament & le sexe. La nature offre dans le magnétisme un moyen universel de guérir & de préserver les hommes. »

Tel est l'agent que les commissaires ont été chargés d'examiner, & dont les propriétés sont avouées par M. Deslon, qui admet tous les principes de M. Mesmer. Cette théorie fait la base d'un mémoire qui a été lu chez M. Deslon, le 9 mai, en présence de M. le lieutenant-général de police & des commissaires. On établit dans ce mémoire qu'il n'y a qu'une nature, une maladie, un remède ; & ce remède est le magnétisme animal. Ce médecin, en instruisant

les commissaires de la doctrine & des procédés du magnétisme, leur en a enseigné la pratique, en leur faisant connoître les pôles, en leur montrant la manière de toucher les malades & de diriger sur eux ce fluide magnétique.

M. Deslon s'est engagé avec les commissaires, 1°. à constater l'existence du magnétisme animal; 2°. à communiquer ses connoissances sur cette découverte; 3°. à prouver l'utilité de cette découverte & du magnétisme animal dans la cure des maladies.

Les Commissaires font ensuite la description du traitement, & exposent la maniere d'exciter & de diriger le magnétisme.

Les malades qui le reçoivent offrent un tableau très-varié par les différens états où ils se trouvent.

« Quelques-uns sont calmes, tranquilles, & n'éprouvent rien; d'autres toussent, crachent, sentent quelque légère douleur, une chaleur locale ou une chaleur universelle, & ont des sueurs; d'autres sont agités & tourmentés par des convulsions. Ces convulsions sont extraordinaires par leur nombre, par leur durée & par leur force. Dès qu'une convulsion commence, plusieurs autres se déclarent. Les commissaires en ont vu durer plus de trois heures; elles sont accompagnées d'expectorations d'une eau trouble & visqueuse, arrachée par la violence des efforts. On y a vu quelquefois des filets de sang: & il y a entr'autres un jeune homme malade, qui en rend souvent avec abondance. Ces convulsions sont caractérisées par les mouvemens précipités, involontaires de tous les membres & du corps entier, par le resserrement à la gorge, par des soubresauts des hypocondres & de l'épigastre, par le trouble & l'égarement des yeux, par des cris perçans, des pleurs, des hoquets & des rires immodérés. Elles sont précédées ou suivies d'un état de langueur & de rêverie, d'une sorte d'abattement & même d'assoupissement. Le moindre bruit imprévu cause des tressaillemens; & l'on a remarqué que le changement de ton & de mesure dans les airs joués sur le *piano forte*, influoit sur les malades, ensorte qu'un mouvement plus vif les agitoit davantage, & renouveloit la vivacité de leurs convulsions.

Rien n'est plus étonnant que le spectacle de ces convulsions; quand on ne l'a point vu, on ne peut s'en faire une idée: & en le voyant, on est également surpris & du repos profond d'une partie de ces malades & de l'agitation qui anime les autres; des accidens variés qui se répétent; des sympathies qui s'établissent.

Le principal objet de l'examen des commissaires étant de s'assurer de l'existence du magnétisme, ils ont pris les moyens les plus simples pour réussir. Ils ont cru, avec raison, qu'il falloit écarter l'idée des influences céleste; comme d'ailleurs le fluide magnétique échappe à tous les sens, on voit que son existence ne pouvoit être constatée que par son action sur les corps animés; ce qui pouvoit se faire de deux manières différentes, ou par cette action long-temps continuée & par ses effets curatifs dans le traitement des maladies, ou par ses effets momentanés sur l'économie animale & par les changemens observables qu'elle y produit. M. Deslon insistoit pour qu'on employât principalement & presqu'exclusivement la premiere de ces méthodes. Les commissaires n'ont pas cru devoir le faire; 1°. parce que l'effet du remède a toujours quelqu'incertitude; 2°. parce que la cure des maladies ne prouve pas d'avantage. Ils se sont donc bornés aux preuves physiques, cest-à-dire aux effets momentanés du fluide sur le corps animal en dépouillant ces effets de toutes les illusions qui peuvent s'y mêler, & en s'assurant qu'ils ne peuvent être dûs à aucune autre cause que le magnétisme animal.

Ils se sont donc déterminés à faire des expériences sur des sujets isolés, & la première a été faite sur eux-mêmes. Ils eurent chez M. Deslon une chambre séparée & un baquet particulier, où ils allèrent se placer une fois chaque semaine. Ils ont été magnétisés, soit par M. Deslon, soit par un de ses disciples envoyé à sa place. Aucun d'eux n'a rien senti, ou du moins, n'a rien éprouvé qui fût de nature à être attribué à l'action du magnétisme.

Pour la seconde expérience, sept malades tirés de la classe du peuple, ont été rassemblés à Passy chez M. Franklin: ils ont été magnétisés devant lui & devant les autres commissaires, par M. Deslon. Quatre de ces malades n'ont rien senti, les trois autres ont éprouvé des effets.

Les malades de la troisième expérience ont été choisis dans une classe plus distinguée. Ils étoient au nombre de quatre, deux hommes & deux femmes. Il n'y a eu qu'un homme & une femme qui aient éprouvé quelque chose.

MM. les commissaires s'arrêtent ici pour comparer les résultats de ces trois expé-

riences. Ils rapportent ensuite les raisons qu'ils ont eues pour douter que les effets ressentis par les gens du peuple appartiennent au magnétisme. Et comme les effets de cet agent ont semblé être nuls pour ceux des malades qui s'y sont soumis avec quelqu'incrédulité, Messieurs les commissaires ont soupçonné que chez les autres l'imagination y avoit part.

Pour détruire ou confirmer ce soupçon, pour déterminer jusqu'à quel point l'imagination peut influer sur nos sensations, & pour constater si elle peut être la cause en tout ou en partie des effets attribués au magnétisme, ils ont eu recours à M. Jumelin, docteur en médecine, qui sans avoir rien appris de M. Mesmer ni de M. Deslon, sur le magnétisme animal, procuroit des effets en agissant d'après les principes & les procédés qu'il s'étoit faits. Ces procédés sont également différens de ceux de MM. Mesmer & Deslon. Comme eux il magnétise avec le doigt & la baguette de fer conducteurs, & par l'application des mains, mais sans aucune distinction de pôles.

Huit hommes & deux femmes ont donc été magnétisés d'abord par M. Jumelin, sans rien sentir. Enfin une femme ayant été magnétisée à son tour au front, mais sans la toucher, elle a dit qu'elle sentoit de la chaleur.

M. Jumelin promenant sa main, & présentant les cinq extrémités de ses doigts sur tout le visage de la femme, elle a dit qu'elle sentoit comme une flamme qui se promenoit : magnétisée à l'estomac, elle a dit y sentir de la chaleur; magnétisée sur le dos, elle a dit y sentir la même chaleur : elle a déclaré de plus, qu'elle avoit chaud dans tout le corps & mal à la tête.

Les Commissaires voyant que sur onze personnes soumises à l'expérience, une seule avoit été sensible au Magnétisme de M. Jumelin, ont pensé que celle-ci n'avoit éprouvé quelque chose que parce qu'elle avoit sans doute l'imagination plus facile à ébranler; l'occasion étoit favorable pour s'en éclaircir. La sensibilité de cette femme étant bien prouvée, il ne s'agissoit que de la mettre à l'abri de son imagination, ou du moins de mettre son imagination en défaut. Les Commissaires ont proposé de lui bander les yeux, afin d'observer qu'elles seroient ses sensations lorsqu'on opéreroit à son insçu. On lui a bandé les yeux & on l'a magnétisée; alors les phénomènes n'ont plus répondu aux endroits où on a dirigé le magnétisme. Magnétisée successivement sur l'estomac & dans le dos, la femme n'a senti que de la chaleur à la tête, de la douleur dans l'œil droit, dans l'œil & dans l'oreille gauches.

On lui a débandé les yeux, & M. Jumelin lui ayant appliqué ses mains sur les hypocondres, elle a dit y sentir de la chaleur; puis au bout de quelques minutes, elle a dit qu'elle alloit se trouver mal, & elle s'est trouvée mal en effet. Lorsqu'elle a été bien revenue à elle, on l'a reprise, on lui a bandé les yeux, on a écarté M. Jumelin, recommandé le silence, & on a fait accroire à la femme qu'elle étoit magnétisée. Les effets ont été les mêmes, quoiqu'on n'agît sur elle ni de près, ni de loin; elle a éprouvé la même chaleur, la même douleur dans les yeux & dans les oreilles; elle a senti de plus de la chaleur dans le dos & dans les reins.

Au bout d'un quart d'heure, on a fait signe à M. Jumelin de la magnétiser à l'estomac, elle n'y a rien senti, au dos de même. Les sensations ont diminué au lieu d'augmenter. Les douleurs de la tête sont restées, la chaleur du dos & des reins a cessé.

On voit qu'il y a eu ici des effets produits, & ces effets sont semblables à ceux qu'ont éprouvés les trois malades dont il a été question ci-dessus. Mais les uns & les autres ont été obtenus par des procédés différens; il s'ensuit que les procédés n'y font rien. La méthode opposée donne également les mêmes phénomènes. La distinction des pôles est donc chimérique.

On peut observer que quand la femme y voyoit, elle plaçoit ses sensations précisément à l'endroit magnétisé; au lieu que quand elle n'y voyoit pas, elle les plaçoit au hasard, & dans des parties très-éloignées des endroits où on dirigeoit le magnétisme. Il a été naturel de conclure que l'imagination déterminoit ces sensations vraies ou fausses. (*La suite pour le numéro suivant.*)

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'extrait du Rapport de MM. les Commissaires, sur le magnétisme animal.

LA cinquième expérience faite sur un homme, les yeux bandés, & sur une femme, les yeux découverts, confirme la quatrième & montre également l'effet de l'imagination. A cette occasion MM. les commissaires observent avec justesse qu'il seroit inutile d'objecter que la méthode de M. Jumelin est mauvaise, puisqu'on ne se proposoit pas dans ce moment d'éprouver le magnétisme, mais l'imagination.

La sixième expérience n'est pas moins concluante. Après avoir appliqué sur les yeux du domestique de M. Jumelin, un bandeau fait exprès, on lui a persuadé qu'il étoit magnetisé. Alors il a senti une chaleur presque générale, des mouvemens dans le ventre, la tête s'est appesantie; peu-à-peu il s'est assoupi & a paru sur le point de s'endormir: ce qui prouve que cet effet tient à la situation, à l'ennui & non au magnétisme.

Magnétisé ensuite les yeux découverts, en lui présentant la baguette de fer au front, il y sent des picotemens. Les yeux rebandés, quand on la lui présente, il ne la sent point: & quand on ne la lui présente pas, interrogé s'il ne sent rien au front, il déclare qu'il sent quelque chose aller & revenir dans la largeur du front.

Cette épreuve a été répétée plusieurs fois sur d'autres personnes, & le résultat a été constamment le même. Mais l'imagination peut-elle aller jusqu'à produire des crises ou des convulsions? C'est ce dont MM. les Commissaires ont voulu s'assurer. Cet endroit de leur mémoire est important.

Lorsqu'un arbre a été touché suivant les principes & la méthode du magnétisme, toute personne qui s'y arrête doit éprouver plus ou moins les effets de cet agent; il en est même qui y perdent connoissance ou qui y éprouvent des convulsions. On en parla à M. Deslon, qui répondit que l'expérience devoit réussir, pourvu que le sujet fût fort sensible, & on convint avec lui de la faire à Passy en présence de M. Franklin. La nécessité que le sujet fût sensible, fit penser aux Commissaires que pour rendre l'expérience décisive & sans réplique, il falloit qu'elle fût faite sur une personne choisie par M. Deslon, & dont il auroit éprouvé d'avance la sensibilité au magnétisme. M. Deslon a donc amené avec lui un jeune homme d'environ douze ans; on a marqué dans le verger du jardin, un abricotier bien isolé, & propre à conserver le magnétisme qu'on lui auroit imprimé. On y a mené M. Deslon seul, pour qu'il le magnitisât, le jeune homme étant resté dans la maison & avec une personne qui ne l'a pas quitté. On auroit désiré que M. Deslon ne fût pas présent à l'expérience, mais il a déclaré qu'elle pourroit manquer, s'il ne dirigeoit pas sa canne & ses regards sur cet arbre pour en augmenter l'action. On a pris le parti d'éloigner M. Deslon le plus possible & de placer des Commissaires entre lui & le jeune homme, afin de s'assurer qu'il ne feroit point de signal, & de pouvoir répondre qu'il n'y avoit point eu d'intelligence. Ces précautions, dans une expérience qui doit être authentique, sont indispensables sans être offensantes.

On a ensuite amené le jeune homme, les yeux bandés, & on l'a présenté successivement à quatre arbres qui n'étoient point magnétisés, en les lui faisant embrasser, chacun pendant deux minutes, suivant ce qui avoit été réglé par M. Deslon lui-même.

M. Deslon présent & à une assez grande distance, dirigeoit sa canne sur l'arbre réellement magnétisé.

Au premier arbre, le jeune homme interrogé au bout d'une minute, a déclaré

qu'il ſuoit à groſſes gouttes ; il a touſſé, craché ; & il a dit ſentir une petite douleur ſur la tête ; la diſtance à l'arbre magnétiſé étoit environ de vingt-ſept pieds.

Au ſecond arbre, il ſe ſent étourdi, même douleur ſur la tête ; la diſtance étoit de trente-ſix pieds.

Au troiſième arbre, l'étourdiſſement redouble, ainſi que le mal de tête : il dit qu'il croit approcher de l'arbre magnétiſé ; il en étoit alors environ à trente-huit pieds.

Enfin au quatrième arbre non magnétiſé, & à vingt-quatre pieds environ de diſtance de l'arbre qui l'avoit été, le jeune homme eſt tombé en criſe, il a perdu connoiſſance, ſes membres ſe ſont roidis, & on l'a porté ſur un gazon voiſin, où M. Deſlon lui a donné des ſecours & l'a fait revenir.

Le réſultat de cette expérience eſt entièrement contraire au magnétiſme. M. Deſlon a voulu expliquer le fait.

Par cette ſeptième expérience de MM. les Commiſſaires, un des plus étonnant prodige du magnétiſme eſt donc réduit à rien ; ce qui faiſoit ſon triomphe ne ſert donc plus qu'à ſa chûte & à la honte de ſon inventeur. Que devient cette charmante deſcription qu'on trouve dans une brochure intitulée, *Détail des cures opérées à Buzanci près Soiſſons, par le magnétiſme animal.*

« Repréſentez-vous la place d'un village. Au milieu eſt un orme au pied » duquel coule une fontaine de l'eau la » plus limpide ; arbre antique, immenſe, » mais très-vigoureux encore, & verdoyant ; *arbre reſpecté par les anciens du » lieu*, qui les jours de fêtes s'y raſſem» blent le matin pour raiſonner ſur leurs » moiſſons, & ſur-tout ſur la vendange » prochaine ; *arbre chéri par les jeunes » gens qui s'y donnent des rendez-vous le » ſoir*, pour y former des danſes ruſtiques. » Cet *arbre magnétiſé de temps immémorial » par l'amour du plaiſir, l'eſt à préſent par » l'amour de l'humanité*. Meſſieurs de Puiſégur lui ont imprimé une vertu ſalutaire, active, pénétrante ; ſes émana» tions ſe distribuent au moyen de cordes » dont le corps & les branches ſont en» tourés, qui en appendent dans toute » la circonférence, & ſe prolongent à » volonté. On a établi *autour de l'arbre » myſtérieux*, pluſieurs bancs circulaires » en pierre, ſur leſquels ſont aſſis tous » les malades qui tous enlacent de la » corde les parties ſouffrantes de leur » corps. Alors l'opération commence, » tout le monde formant la chaîne & ſe » tenant par le pouce. Le fluide magné» tique circule dans ces inſtans avec plus » de liberté ; on en reſſent plus ou moins » l'impreſſion &c. &c. *pag 6 & 7*.

Les autres expériences de MM. les Commiſſaires qu'il ſeroit trop long de rapporter ici, prouvent toutes que l'imagination fait tout, & que le magnétiſme eſt nul.

Cette concluſion ſi naturelle pourtant eſt bien dure & bien foudroyante. Que de belles malades en ſont déja révoltées ! Comment concevoir en effet ; comment convenir qu'on ait pu durant ſix mois, durant un an, plus même encore, avoir été auſſi cruellement joué par ſa propre imagination !

Mais pluſieurs cauſes ſe joignent à l'imagination pour opérer avec elle, pour multiplier & pour aggrandir ſes effets : ces cauſes ſont l'attouchement, la preſſion, l'imitation.

M. Deſlon lui-même a déclaré, dans le comité tenu chez M. Franklin, le 19 juin, qu'il croyoit pouvoir poſer en fait que l'imagination avoit la plus grande part dans les effets du magnétiſme animal ; il a dit que cet *agent nouveau n'étoit peut-être que l'imagination elle-même*, dont le pouvoir eſt auſſi puiſſant qu'il eſt peu connu : il aſſure avoir conſtamment reconnu ce pouvoir dans le traitement de ſes malades, & il aſſure également que pluſieurs ont été ou guéris ou infiniment ſoulagés. Il avoit deja dit en 1780 : « Si » M. Meſmer n'avoit d'autre ſecret que » celui de faire agir l'imagination efficacement pour la ſanté, n'en auroit-il » pas toujours un bien merveilleux ? Car » ſi la médecine d'imagination étoit la » meilleure, pourquoi ne ferions-nous » pas la médecine d'imagination » ? *Obſervat. ſur le magnétiſme animal*, p. 47 & 47.

M. Deſlon, comme on voit, dès 1780, avoit dit le mot de l'énigme ; & M. Meſmer, dont il étoit alors l'interprète, a permis qu'il dit ce mot. Ils ont donc porté contre eux-mêmes un témoignage éclatant qui ne laiſſe aucun doute ſur la nature de leur agent, ſur leurs vues particulieres, d'abord en l'annonçant, enſuite en le mettant adroitement en jeu, & en le rendant enfin public.

MM. les Commiſſaires examinent enſuite ſi les criſes ou les convulſions pro-

duites par les procédés de ce prétendu magnétisme dans les assemblées autour du baquet, peuvent être utiles & guérir ou soulager les malades. Il résulte de cet examen que l'imagination est presque toujours nuisible, quand elle produit des effets violens & des convulsions; que ces convulsions peuvent devenir habituelles, se répandre dans les villes & se communiquer aux enfans, & affliger les générations à venir, puisque les maux & les habitudes des parens se transmetent à leur postérité.

La conclusion de ce Rapport est trop importante pour ne point l'insérer ici en entier.

Les Commissaires ayant reconnu que ce fluide magnétique animal ne peut être apperçu par aucun de nos sens, qu'il n'a eu aucune action, ni sur eux-mêmes, ni sur les malades qu'ils lui ont soumis; s'étant assurés que les pressions & les attouchemens occasionnent des changemens rarement favorables dans l'économie animale, & des ébranlemens toujours fâcheux dans l'imagination; ayant enfin démontré par des expériences décisives que l'imagination sans magnétisme produit des convulsions, & que le magnétisme sans l'imagination, ne produit rien; ils ont conclu d'une voix unanime, sur la question de l'existence & de l'utilité du magnétisme, que rien ne prouve l'existence du fluide magnétique animal; que ce fluide sans existence est par conséquent sans utilité; que les violens effets que l'on observe au traitement public, appartiennent à l'attouchement, à l'imagination mise en action, & à cette imitation machinale qui nous porte malgré nous à répéter ce qui frappe nos sens. Et en même temps ils se croient obligés d'ajouter, comme une observation importante, que les attouchemens, l'action répétée de l'imagination, pour produire des crises, peuvent être nuisibles; que le spectacle de ces crises est également dangereux à cause de cette imitation dont la nature semble nous avoir fait une loi; & que par conséquent tout traitement public où les moyens du magnétisme seront employés, ne peut avoir à la longue que des effets funestes.

A Paris, ce onze août mil sept cent quatre-vingt-quatre. *Signé*, B. FRANKLIN, MAJAULT, LE ROY, SALLIN, BAILLY, D'ARCET, DE BORY, GUILLOTIN, LAVOISIER.

NOTE de MM. les Commissaires.

Si l'on objectoit aux Commissaires que cette conclusion porte sur le magnétisme en général, au lieu de porter seulement sur le magnétisme pratiqué par M. Deslon, les Commissaires répondroient que l'intention du Roi a été d'avoir leur avis sur le magnétisme animal; ils n'ont point par conséquent excédé les bornes de leur commission. Ils répondroient encore que M. Deslon leur a paru instruit de ce qu'on appelle les principes du magnétisme, & qu'il possède certainement les moyens de produire des effets & d'exciter des crises.

Ces principes de M. Deslon sont les mêmes que ceux qui sont renfermés dans les vingt-sept propositions, que M. Mesmer a rendues publiques par la voie de l'impression en 1779. Si M. Mesmer annonce aujourd'hui une théorie plus vaste, les Commissaires n'ont point eu besoin de connoître cette théorie, pour décider de l'existence & de l'utilité du magnétisme; ils n'ont dû considerer que les effets. C'est par les effets que l'existence d'une cause se manifeste; c'est par les mêmes effets que son utilité peut être démontrée. Les phénomènes sont connus par observation, long-temps avant qu'on puisse parvenir à la théorie qui les enchaîne & qui les explique. La théorie de l'aimant n'existe pas encore, & ses phénomènes sont constatés par l'expérience de plusieurs siècles. La théorie de M. Mesmer est ici indifférente & superflue; les pratiques, les effets, voilà ce qu'il s'agissoit d'examiner. Or il est aisé de prouver que les pratiques essentielles du magnétisme sont connues de M. Deslon.

M. Deslon a été pendant plusieurs années disciple de M. Mesmer. Il a vu constamment pendant ce temps, employer les pratiques du magnétisme animal, & les moyens de l'exciter & de le diriger. M. Deslon a lui-même traité des malades devant M. Mesmer, éloigné, il a opéré les mêmes effets que chez M. Mesmer. Ensuite rapprochés, l'un & l'autre ont réuni leurs malades, l'un & l'autre ont traité indistinctement ces malades, & par conséquent en suivant les mêmes procédés. La méthode que suit aujourd'hui M. Deslon, ne peut donc être que celle de M. Mesmer.

Les effets se correspondent également. Il y a des crises aussi violentes, aussi multipliées, & annoncées par des symptômes

semblables chez M. Deslon & chez M. Mesmer; ces effets n'appartiennent donc point à une pratique particulière, mais à la pratique du magnétisme en général. Les expériences des Commissaires démontrent que les effets obtenus par M. Deslon, sont dûs à l'attouchement, à l'imagination, à l'imitation. Ces causes sont donc celles du magnétisme en général. Les observations des commissaires les ont convaincus que ces crises convulsives & les moyens violens, ne peuvent être utiles en médecine que comme les poisons; & ils ont jugé, indépendamment de toute théorie, que par-tout où l'on chercher a à exciter des convulsions, elles pourront se répandre en épidémie, & peut-être s'étendre aux générations futures.

Les Commissaires ont dû conclure en conséquence que non-seulement les procédés d'une pratique particulière, mais les procédés du magnétisme en général, pouvoient à la longue devenir funestes.

Les Rédacteurs de cette Gazette auxquels nous avons succédé depuis peu, se sont élevés contre le magnétisme animal dès qu'on eut commencé à parler de cette prétendue découverte, & à soumettre des malades à son action; & ils n'ont pas cessé de réclamer contre l'impuissance & l'imposture de cette nouvelle médecine. Nous avons eu nous mêmes occasion de montrer l'absurdité de la croyance au magnétisme animal & à ses guérisons imaginées. Nous devions donc nous empresser de rendre compte du travail des Commissaires nommés par le Roi; travail fait avec autant d'impartialité que d'intelligence, & exposé dans leur Rapport avec un soin, une clarté, une précision qui ne laissent rien à désirer. Il est enfin levé ce voile imposteur qui couvroit le piège le plus adroitement tendu à la crédulité des malades. Puisse ce coup audacieux être le dernier effort du charlatanisme!

Extrait des Registres de la Faculté de médecine de Paris, traduit en françois.

La Faculté de médecine, légitimement assemblée le 24 du mois d'août 1784, conformément au billet d'invitation porté à chacun des docteurs-régens par ses appariteurs, après avoir entendu le rapport de ses illustres membres, MM. *Majault*, *Sallin*, *d'Arcet* & *Guillotin*; que le Roi avoit chargés de l'examen du *magnétisme animal*; 1°. donne d'une voix unanime, & avec une vive satisfaction, les plus grands éloges à leur travail, à leur sagacité & à leur doctrine; 2°. adopte le Rapport rédigé & signé conjointement par eux & par les doctes, membres de l'Académie royale des sciences, MM. *Franklin*, *le Roy*, *Bailly*, *de Bory* & *Lavoisier*, que Sa Majesté avoit nommés pour concourir au même examen, sur la demande qu'en avoient faite les membres de la Faculté; & elle adopte ce Rapport avec d'autant plus d'empressement, qu'il développe d'une manière aussi lumineuse qu'énergique, une doctrine qui fut toujours celle de la Faculté, qu'elle n'a cessé d'enseigner & de recommander, toutes les fois qu'il a été question de cette méthode, que plusieurs particuliers désignent sous la dénomination aussi fausse que ridicule de *magnétisme animal*, & qu'ils avoient commencé à vanter & à mettre en usage. Telle est la conclusion que j'ai prononcée au nom de la Faculté.

Pourfour-du-Petit, *doyen*.

Et ont signé avec moi, MM. *Le Clerc*, *Maloet*, *Grossin du Haume*, *des Essartz*, *Dumangin*, *Mathey*.

Imprimé en vertu d'un décret exprès de la Faculté, Pourfour-du-Petit, *doyen*.

On trouve des exemplaires de ce Rapport *in-8°*. à 24 sols, chez Pierre J. Duplain, éditeur de la présente feuille.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

QUOIQUE la lettre suivante soit un peu longue, & que relativement à l'objet dont elle traite, elle ne contienne point de preuves positives, capables d'anéantir l'anecdote rapportée dans le n°. 7 de notre Gazette, nous avons cru devoir obliger M. l'abbé Papon en la publiant telle qu'il nous l'envoie. Comme M. l'abbé Papon avoit fait une première lettre qui nous a été communiquée, & qu'il avoit très-instamment recommandé de ne pas publier, il n'est pas naturel de penser que n'ayant pas de preuves plus fortes dans cette seconde envoyée, retirée ensuite, puis encore renvoyée, mais avec des changemens, il se soit déterminé à en désirer l'impression, s'il n'y avoit été sollicité & entraîné par quelqu'un dont il ne pénetre pas sans doute les motifs personnels.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ PAPON,

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

J'ai lu dans la Gazette de santé de cette année, n°. 7, un article intéressant sur l'opération césarienne. M. Goulin qui en est l'auteur, rapporte comme un *fait certain*, que Jeanne de Craon, femme en secondes noces de Pierre de Beauvau, & morte en 1421, *consentit à souffrir l'opération césarienne pour conserver la vie à son fils*; & il ajoute, *qu'on peut présumer avec assez de vraisemblance qu'elle y survécut.* M. Goulin n'ayant pas eu sous les yeux la généalogie de la maison de Beauvau par MM. de Sainte-Marthe, a pris ce fait dans le dictionnaire de Moréri; car en lisant cette généalogie, on voit non-seulement que ces auteurs ont cru que Jeanne étoit morte de l'opération, mais encore qu'elle étoit persuadée, quand elle s'y soumit, qu'elle en mourroit. *Elle ne peut être assez louée*, disent-ils, pag 19, *d'avoir, par une résolution si généreuse & piété vraiment chrétienne, consacré à Dieu & à sa postérité cette vie mortelle, pour ne priver son fils de l'immortelle, lui ôtant le moyen d'être régeneré ès eaux du saint baptême, si par la voie naturelle elle l'eût mis au monde mort-né. Mais pour mémoire de ce, elle requit son mari que leur fils portât les armes de Beauvau, écartelées avec celles de Craon, &c.*

D'ailleurs, si Jeanne avoit mis un enfant au monde par cette voie extraordinaire, & qu'elle n'en fût point morte, tous les écrivains du temps, soit historiens, soit médecins, n'auroient pas manqué de la citer comme une preuve éclatante qu'on pouvoit faire sans danger l'opération césarienne à une femme vivante. Cependant tous conviennent que le premier exemple de ce genre est de l'an 1500. Un orchotome, nommé Nuffer, habitant de Sigershausen en *Suisse*, voyant que sa femme ne pouvoit pas accoucher par les voies ordinaires, lui ouvrit le sein, & il eut le bonheur de la sauver ainsi que son enfant. Les Magistrats de Niesle en *Silésie*, firent répéter l'expérience en 1531; mais elle ne réussit pas. On prétend qu'Edouard VI, fils de Henri VIII, roi d'Angleterre, & de Jeanne de Seymour, vint au monde par le même secours de l'art, en 1537. Sa mere étant morte deux jours après, il y a toute apparence que sa mort fût une suite de cet accouchement forcé.

Ces mauvais succès n'empêcherent pas Rousset, médecin du 16e. siècle, de soutenir que l'opération césarienne n'étoit pas plus dangereuse pour les femmes, que l'opération de la pierre ne l'est pour les hommes. Malgré les recherches qu'il fit pour assurer son opinion par des exemples, il n'en trouva point d'antérieur à celui de l'orchotome Nuffer. Assurément

il n'auroit pas manqué de citer celui de Jeanne de Craon, comme très-capable de rassurer les esprits timides. On peut donc regarder comme une chose très-certaine, qu'elle *ne survécut pas à l'opération césarienne*.

Mais est-il bien certain qu'elle l'ait subie? C'est encore un fait qui mérite d'être examiné. Il ne paroit pas d'abord vraisemblable que MM. de Ste-Marthe l'aient imaginé. Il est plus simple de croire qu'ils l'ont tiré de quelques papiers de famille, ou de quelque auteur contemporain, dont les ouvrages sont restés mss. Peut-être aussi l'avoient-ils appris de la maison de Beauvau, où il s'étoit conservé par tradition? Car leur exactitude ne permet pas de révoquer légèrement en doute leur témoignage.

Cependant on ne trouve dans les matériaux qui ont servi à la généalogie, aucune citation qui constate le fait: on n'en trouve non plus aucune trace dans les archives de M. le maréchal de Beauvau; & il n'est pas rappellé dans l'épitaphe de Jeanne de Craon, enterrée aux Cordeliers d'Angers, quoiqu'il méritât, par sa nature, qu'on en fit mention. Je sais bien que ce ne sont-là que des *preuves négatives* sur lesquelles on ne doit pas rejetter le témoignage d'auteurs graves; mais ces auteurs n'ont écrit que deux cents ans après la mort de Jeanne de Craon. Par quelle fatalité Gaspard Bauhin & Rousset, médecins célèbres, qui ont écrit long-temps avant MM. de Sainte-Marthe, & qui ont recueilli avec soin tout ce qui a rapport à l'opération césarienne, auroient-ils ignoré ce fait? Comment les historiens du temps n'auroient-ils pas dit, en faisant mention de Jean de Beauvau, dont ils ont eu souvent occasion de parler, qu'il étoit venu au monde de la même maniere que Scipion l'Africain, L. Manlius, & César. Ces naissances extraordinaires sont rapportées même par des chroniqueurs du 10e. & du 11e. siècles, quoiqu'elles ne regardent que des personnes d'un rang inférieur à celui de ce chevalier. Présume-t-on que dans le 15e. siècle, lorsque l'art de la médecine avoit déja fait quelques progrès; lorsque l'on commençoit à recueillir tout ce qui pouvoit servir à l'instruction, & au bien général de la société, présume-t-on, dis-je, que personne n'ait parlé d'un fait de cette nature? Un exemple de plus dans ce genre, donné par une femme du premier rang, étoit d'autant plus intéressant, qu'il encourageoit une opération favorable à la population, utile à l'humanité, & avantageuse aux familles. Aussi est-elle ordonnée dans le digeste, L. xi, tit. viii. Les Vénitiens & plusieurs autres peuples l'ont remise depuis long-temps en vigueur; & peut-être est-ce à cette loi sage qu'il faut rapporter l'usage où l'on s'est maintenu, même dans le moyen âge, de faciliter la naissance des *Cæsons*, lorsque la conformation de leur mere s'opposoit à leur naissance. Ne peut-on pas conclure du silence des auteurs contemporains, & surtout des médecins qui, tels que Heister, ont rassemblé avec la plus grande attention, toutes les anecdotes qui prouvent l'utilité de l'opération césarienne, faite sur une femme mourante, ou sur une femme morte, qu'on doit reléguer parmi les faits apocryphes, ce que MM. de Sainte Marthe disent de la mort de Jeanne de Craon?

Cette dame étant femme de Pierre de Beauvau, &c. mere de Louis, dont j'ai eu souvent occasion de parler dans le 3e. vol. de l'histoire de Provence, j'ai cru, Messieurs, qu'il n'étoit pas tout-à-fait étranger à mes occupations, de vous proposer mes doutes sur la manière dont on prétend que Jean vint au monde. J'ai d'ailleurs fait mention de lui dans la liste que j'ai donnée des chevaliers de l'ordre du Croissant, institué par le roi René; & il étoit tout naturel que je m'attachâsse à discuter un fait qui le regarde. Au surplus je ne hasarde mes conjectures que pour donner occasion à quelque homme de l'art de traiter plus à fond cette matiere.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé PAPON.

Il y a quelques années qu'un comte de Caliostro, qui étoit venu s'établir à Strasbourg, fit beaucoup de bruit; son nom se répandit au loin; il fut même connu dans la capitale; & l'on en parla dans la Gazette de santé, & dans plusieurs ouvrages périodiques. Cent vingt ans auparavant avoit déja paru à Strasbourg un homme qui s'y rendit célèbre; il se nommoit Joseph-François Borri. Dans le rôle que ces deux hommes ont joué, à un intervalle assez grand l'un de l'autre, on

remarqua des traits de ressemblance, qu'on retrouvera sans doute encore dans d'autres aventuriers aussi adroits. Cette découverte engagea les rédacteurs de la Gazette à extraire du dictionnaire de Bayle, la notice que ce savant avoit donnée de Borri, & à l'insérer dans le no. 20, 1781, page 77.

Peut-être que dans le moment présent on ne sera pas fâché de revoir un récit de la conduite de cet homme singulier fait par Melchior Sebisch, médecin de Strasbourg, dans une lettre latine adressée à Charles Spon, médecin à Lyon. Elle est datée du 23 septembre 1661.

Extrait d'une lettre
De Melchior Sebisch, sur Joseph-François Borri.

Je vais vous apprendre en peu de mots ce que je sais du phénix de ce siècle, que vous appellez ἱερατουργὸς (*sacré opérateur ou prestigiateur.*)

Dès qu'il fut arrivé ici (à Strasbourg), le ton d'assurance avec lequel il s'annonça, les magnifiques promesses qu'il fit, attirèrent tous les jours, aux pieds de ce nouveau Gamaliel, un très-grand concours de personnes; ce qui se soutint durant quelques mois: alors on vit diminuer insensiblement le nombre de ceux qui s'adressoient à lui. Il flattoit les grands & les petits des plus belles espérances; c'étoit la montagne en travail qui enfantoit une souris. J'ai vu souvent les formules qu'il prescrivoit; les unes étoient triviales, les autres si composées qu'un apothicaire m'a dit avoir employé huit jours entiers à les préparer. Il se lia d'ailleurs avec moi; il me fit l'honneur de me rendre visite avec son cortége, & m'entretint avec beaucoup de politesse & de civilité. Il eut pour moi tant de considération, qu'il m'envoya quelques-uns de ses malades, & me pria lui-même de leur donner des avis sur leur état. On s'attendoit qu'il opéreroit des guérisons merveilleuses; sans vouloir rien ôter à son mérite, je vous assure qu'il n'y en a eu aucune. Les aveugles, les sourds, les paralytiques, les néphrétiques, les goutteux, les phthisiques, ceux qui étoient attaqués des maladies les plus graves couroient vers lui; mais ils n'en revinrent point soulagés, ni munis de conseils salutaires; d'où il est arrivé que la plus grande partie des malades auroit souhaité ne l'avoir jamais vu; ce n'est pas qu'il vendît cherement ses consultations, mais c'est que l'apothicaire exigeoit un prix exorbitant pour la préparation des remèdes que Borri prescrivoit.

Dès qu'il fut arrivé ici, il s'insinua dans les bonnes graces des principaux magistrats de la ville, & tâcha de se les attacher par des festins, par des présens & par des largesses.

Je présidai à un acte public, auquel il assista: il fut si content des réponses, qu'il s'engagea de proposer des objections, lorsqu'il y auroit une autre dispute. L'occasion ne tarda point à se présenter; je devois présider une seconde fois; la question étoit importante; il s'agissoit d'examiner s'il y a une panacée, une médecine universelle, capable de guérir toutes les maladies, comme le pensent les chymistes & les paracelsistes: il promit d'assister à cet acte solemnel, & d'y prouver l'affirmative. Le bruit s'en étant répandu, la curiosité attira dans la salle de notre collége un grand concours de monde, dans l'espérance de l'entendre disputer avec moi sur l'existence de la panacée. Mais j'étois monté en chaire, & l'acte étoit commencé, lorsqu'à neuf heures du matin, il m'envoya dire par un laquais, qu'il étoit fâché de ne pouvoir tenir la parole qu'il m'avoit donnée, & se rendre à l'assemblée. Cependant, pour montrer qu'il s'étoit préparé à argumenter, il me fit remettre un papier qui contenoit trois objections en faveur de l'existence de la panacée. Sa réputation étant beaucoup tombée ici, ses domestiques s'étant portés à des excès & ayant même causé du tumulte, il reçut ordre du magistrat de sortir de Strasbourg: il obéit, & se rendit à la cour de quelques princes d'Allemagne; d'où il passa enfin en Hollande. Je suis assez instruit par vos lettres de sa conduite en ce pays, & de ses succès dans le traitement des maladies incurables. Au reste il parle toujours latin, mais dans le style des Italiens Il est d'ailleurs civil & affable, & fils, m'a-t-on dit, d'un médecin honnête homme. Un de nos compatriotes a publié à son sujet un écrit dont il a eu raison de rougir. Je ne pense pas que jamais personne ait eu autant d'esprit, autant de savoir, autant d'acquit, autant de belles qualités que Borri. On a imprimé ici un livre, dans lequel il élève fort haut sa famille & son

origine; il ose y assurer qu'elle existoit avec distinction avant l'ére chrétienne. Il n'exigeoit rien des bourgeois pour ses consultations, mais la générosité des grands l'en dédommageoit amplement. L'état de ses finances me parut très-brillant. J'ignore s'il possédoit la pierre philosophale, avec le secours de laquelle il auroit pu se procurer autant d'or qu'il auroit voulu. J'ai vu l'*album* d'un savant sur lequel Borri avoit écrit son nom; il y étoit avec ce titre: *Franciscus Burrus, eques, miles, theosophus mysteriorum visibilium & invisibilium.*

Un autre lui présenta son *album*; il y écrivit ces deux vers.

Æther fit lympha, vita lapis, cinis indè rogorum.
Æstibus hæc volucrem detinuêre deum.

J'ai appris qu'il n'y avoit pour lui aucun lieu de sûreté en Italie: qu'il avoit été proscrit par le Pape, & qu'on l'avoit brûlé publiquement en effigie. S'il eût été arrêté, il n'est point douteux qu'on l'eût brûlé vif. Le bruit s'est répandu chez nous, que non content des trois personnes de la sainte Trinité, il y ajoutoit la bienheureuse Vierge Marie, mere de Dieu. (Voy. *Mém. litt. in-4°. pag.* 161.)

LIVRES NOUVEAUX.

Essai *sur le traitement des dartres, avec un recueil d'observations qui démontrent l'efficacité de l'extrait de douce-amere pour la guérison de cette maladie; par M.* Bertrand de la Grésie, *docteur en médecine & en chirurgie de la Faculté de Montpellier, correspondant de la Société royale de Médecine de Paris, & de la Société roy. des Sciences de Montpellier, chir.-major en survivance au régim. de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon.* A Paris, chez P. F. Didot, le jeune, libraire-imprimeur, quai des Augustins; & Méquignon, l'aîné, lib. rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Hautefeuille; 1784. (in-12. de 155 pag.) Prix 2 liv. br.

Tandis que les médecins les plus éclairés ne reconnoissent point de véritables spécifiques, & que la société de médecine même approuve un ouvrage de M. Gastelier, où l'opinion contraire est combattue, n'est-il pas étonnant de voir dans la capitale un médecin annoncer qu'il a trouvé un remede infaillible contre les dartres, un véritable spécifique? C'est l'infusion de l'écorce d'une espèce d'orme que ce même médecin, non moins habile botaniste sans doute, a cru devoir désigner sous le nom d'orme pyramidal; cette écorce & cette infusion se distribuent sous ses ordres dans différens bureaux. N'est-il pas étonnant encore de voir M. de la Grésie vanter à son tour l'extrait de douce-amere comme un *spécifique* contre les dartres? N'est-il pas étonnant que la même société qui approuve l'essai de M. Gastelier, approuve l'essai de M. de la Grésie? Nous sommes dans le siècle des inconséquences.

Il viendra un temps, & il n'est peut-être pas fort éloigné où les deux nouveaux prétendus spécifiques tomberont dans l'oubli, & que les observations qui semblent leur assurer ce titre, seront détruites par de nouvelles expériences. C'est ainsi que l'extrait de cigue si préconisée il y a 20 à 25 ans pour la guérison des cancers, n'est plus contre ces maux qu'un remède quelquefois utile, mais toujours insuffisant lorsqu'il est administré seul.

Calendarium *medicum ad usum saluberrimæ facultatis, exhibens doctorum actu regentium aliorumque nomina, necrologium, res in gremio facultatis gestas per annum academicum proximè elapsum, aliasque ad medicinæ historiam spectantes. Parisiis typis* Quillau, *universitatis & facultatis medicinæ typographi, viâ* du Fouarre. 1784. (Petit format).

Il y a plus de 20 ans que cet almanach, fait pour la faculté de médecine de Paris, paroît chaque année. On y trouve les noms des docteurs qui composent la faculté, l'éloge de ceux qu'elle a perdus depuis peu, des observations météorologiques & nosologiques faites pour chaque mois, & le récit de ce qui s'est passé dans son sein.

Nous en extrairons quelques articles.

La faculté de médecine de Paris vient de perdre un de ses docteurs, M. Morand, pensionnaire de l'académie des Sciences, & membre de plusieurs autres. Il mourut le vendredi 13 août, d'une fluxion de poitrine gangréneuse. Il étoit fils de M. Morand, chirurgien de Paris, qui a joui d'une grande réputation.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

LA Société royale de médecine a tenu sa séance publique au Louvre le 31 août dans l'ordre suivant:

Le secrétaire a dit: La Société avoit proposé dans sa séance tenue au Louvre le 11 mars 1783, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 livres, fondé par le Roi, la question suivante:

Déterminer quels sont les rapports qui existent entre l'état du foie & les maladies de la peau, dans quels cas les vices de la bile qui accompagnent souvent ces maladies, en sont la cause ou l'effet; indiquer en même temps les signes propres à faire connoître l'influence des uns sur les autres, & le traitement particulier que cette influence exige.

Ce prix devoit être décerné dans la séance que la Société royale tient aujourd'hui; mais aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant rempli ses vues, elle est forcée de'en différer la distribution.

Les auteurs n'ont pas bien saisi la question, ils ont étendu leurs recherches à des maladies, soit aigues, soit chroniques, dans lesquelles il paroît sur la peau des éruptions qu'on ne comprend pas sous le nom général de *maladies cutanées*, telles que la petite vérole, la rougeole, la miliaire, le scotbut. La plupart n'ont point appuyé leur théorie sur un assez grand nombre de faits.

La Société prévient les concurrens qu'ils doivent se borner à l'examen des maladies chroniques de la peau, caractérisées par des croûtes, farines, pustules, boutons & rougeurs, symptômes qui accompagnent ordinairement les maladies dartreuses; érésipélateuses, & autres analogues; ce sont les vices de cette nature qu'ils doivent comparer avec ceux de la bile.

La Société royale propose donc aujourd'hui le même sujet, en y ajoutant les explications précédentes. Ce prix de la valeur de 600 liv. sera distribué dans la séance publique de la fête de Saint Louis en 1786. La Société a cru ce délai nécessaire pour donner aux auteurs le temps que ces recherches exigent.

Les mémoires seront envoyés avant le premier mai 1786; ce terme est de rigueur.

II. La Société avoit proposé dans sa séance publique, tenue le 11 mars 1783, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 liv. dû à la bienfaisance d'un particulier qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante:

Quels sont en France les abus à réformer dans l'éducation physique, & quel est le régime le plus propre à fortifier le tempérament & à prévenir les maladies des enfans, eu égard aux usages & aux différentes températures.

Parmi les mémoires envoyés au concours, la Société en a distingué trois, entre les auteurs desquels elle a partagé le prix, comme il suit:

Elle a décerné: 1°. une médaille d'or de la valeur de 300 liv. à M. *Munniks*, docteur en médecine, professeur d'anatomie & d'accouchemens, à Groningue en Hollande, correspondant de la Société, auteur du mémoire envoyé avec cette épigraphe: *Nihil est difficilius quàm à consuetudine oculorum aciem mentis abducere.*

2°. Une médaille d'or de la valeur de 200 liv. à M. *Bret*, docteur en médecine, à Arles, correspondant de la Société, auteur du mémoire qui a pour épigraphe ce passage d'Horace,

> *Quo semel est imbuta recens servabit odorem*
> *Testa diu*; Hor. Epist.

3°. Une médaille d'or de la valeur de 100 liv. à M. *Amoreux*, fils, docteur en médecine de l'université de Montpellier, auteur du mémoire ayant pour épigraphe ce vers latin,

> *Tantæ molis erat gallicam educere prolem.*

III. La Société avoit publié dans la

même assemblée, le 11 mai 1783, pour sujet d'un prix, le programme suivant:

La maladie connue en Ecosse & en Suède sous les noms de Croups *ou d'*Angina membranacea *seu polyposa, & qui a été décrite par les docteurs Home en 1765, & Michaelis en 1778, existe-t-elle en France? Dans quelles provinces a-t-elle été observée? Par quels signes diagnostics la distingue-t-on des autres maladies analogues, & quelle méthode doit-on employer dans son traitement?*

Cette question intéressante a été traitée dans un grand nombre de mémoires, parmi lesquels trois ont été remarqués.

1°. La Société royale a decerné une médaille d'or de la valeur de 100 livres à M. *Vieusseux*, docteur en médecine, résident à Genève. Il a rapporté vingt-une observations dont les détails sont bien présentés, & qui ont été faites soit à Genève, soit dans les pays françois limitrophes.

2°. M. *Dureuil*, chirurgien à Etampes, a remis un mémoire sur le même sujet dont la Société a été satisfaite. Elle lui a décerné une médaille de la valeur d'un jetton d'or.

3°. Le mémoire de M. *Bernard*, doct. en médecine à Béziers, contient des remarques très judicieuses sur le diagnostic de cette maladie. La Compagnie a arrêté qu'il en feroit fait une mention honorable.

Plusieurs de ceux qui ont concouru à ce prix, ont adressé des mémoires dans lesquels ils ont décrit des maladies différentes de celles qui étoient le sujet du programme.

IV. La Société avoit annoncé dans sa séance publique, tenue le 26 août 1783, qu'elle décerneroit des prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui feroient remis sur cette question, *existe-t-il un scorbut aigu?* Quoique plusieurs mémoires envoyés sur ce sujet contiennent des réflexions sages & des observations qui méritent d'être accueillies, cependant la Société n'en a point été assez satisfaite pour leur distribuer des prix. Elle invite les médecins à ne pas perdre de vue cet objet, & elle leur propose toujours cette question à résoudre.

V. La Société a annoncé qu'elle distribuetoit des prix aux auteurs des meilleurs mémoires sur la *topographie médicale*; elle s'est fait rendre compte de ceux qu'elle a reçus depuis la dernière assemblée publique. Trois ont fixé son attention, & elle leur a décerné des prix dans l'ordre suivant:

1°. Une médaille de la valeur de 100 l. à M. *Poma*, docteur en médecine, correspondant de la Société, à S. Diez en Lorraine, auteur d'un mémoire très-étendu sur la topographie médicale de cette ville où il réside.

2°. Une médaille d'or de la valeur d'un jetton d'or à M. *du Boueix*, docteur en médecine, correspondant de la Société, auteur d'un mémoire sur la topographie médicale de Clisson en Bretagne.

3°. Une médaille d'or de la même valeur, à M. *Desfarges*, docteur en médecine, & auteur d'un mémoire sur la topographie médicale de la ville de Meymac, lieu de sa résidence.

VI. Les observations relatives à la médecine des animaux ont toujours fait partie des recherches de la Société, qui, depuis son établissement, n'a cessé d'inviter ceux qui s'en occupent à lui communiquer leurs travaux. Elle leur a plusieurs fois décerné des prix d'encouragement. S'étant fait rendre compte des mémoires & observations qui lui ont été envoyés sur ce sujet, depuis sa dernière séance publique, elle a cru, d'après le rapport de ses Commissaires, devoir faire aujourd'hui une semblable distribution. En conséquence elle a adjugé:

1°. Une médaille de la valeur d'un jetton d'or, à M. *Simeon Worloock*, résident au Cap-François, auteur d'un mémoire très-bien fait, sur la maladie épizootique pestilentielle qui a régné dans l'isle S. Domingue en 1780.

2°. Une médaille en argent, de la même forme que celles que la Société fait frapper en or pour ses grands prix, à M. *Husard*, artiste vétérinaire, auteur de deux mémoires, sur les maladies qu'il a observées à Paris, parmi les animaux, depuis l'année 1775, jusqu'à l'année 1780; d'un mémoire sur l'usage interne du sublimé corrosif, dans le traitement du farcin, & de diverses observations qu'il a communiquées à la Société. La Compagnie lui a déja adjugé un prix dans une de ses séances publiques.

3°. Une médaille en argent, de la même valeur, à M. *Barrier*, artiste vétérinaire, à Chartres, auteur d'un mémoire sur l'avortement des vaches dans la Beauce.

VII. La Société propose pour sujet du prix de la valeur de 600 liv. fondé par la Roi, la question suivante :

Déterminer quels sont les caractères des maladies nerveuses, proprement dites; telles que l'hystéricisme & l'hypochondriacisme, &c. (histeria, hypochondriasis), *jusqu'à quel point elles diffèrent des maladies analogues, telles que la mélancholie; quelles sont leurs causes principales & les indications générales que l'on doit se proposer dans leur traitement.*

Deux raisons ont fixé l'attention de la Société sur cette question, 1°. les maux de nerfs sont très-répandus, & jamais ils n'ont été plus communs dans les deux sexes; 2°. plusieurs auteurs ont abusé de la dénomination de *maladies nerveuses*, & l'ont étendue à des lésions d'un genre très-différent. La Société desire qu'on en expose la nature & les caractères, avec plus de clarté. Les maladies comateuses telles que l'*apoplexie*, & les convulsives proprement dites, telles que le *tetanos* & l'*épilepsie* doivent en être séparées avec soin. Tous les nosologistes, & plusieurs médecins célèbres ont rapproché l'*hystéricisme* & l'*hypochondriacisme* qu'ils ont regardés comme des nuances différentes d'un même mal, & qu'ils ont rangés parmi les affections spasmodiques; tandis qu'ils ont classé la mélancholie parmi les maladies accompagnées d'un dérangement plus ou moins grand dans les idées, telles que la manie, &c. M. Cullen a senti combien il est difficile d'établir des limites entre ces trois sortes d'affections (1). Ces recherches sont donc l'objet principal des travaux proposés par la Société. Les auteurs détermineront encore dans quels cas les maladies nerveuses proprement dites, dépendent du vice des nerfs eux-mêmes, ou d'une matière âcre qui les tourmente. La maladie appellée par les anciens, & par quelques modernes, *mélancholie avec matiere*, semble s'y rapporter; sur-tout ils n'oublieront pas que les rameaux ou les plexus nerveux, peuvent souffrir chacun séparément, & produire des maux très-ressemblans à ceux des viscères placés auprès de ces mêmes nerfs.

Quoique le sujet soit très-vaste, la Société pense qu'il est possible de le traiter avec précision. Elle ne demande qu'un tableau exact des caractères propres aux affections nerveuses proprement dites, & des vues générales sur leurs causes & sur leur traitement, dont on écarte tout systême, & dont une observation réfléchie soit la base.

Ce prix sera distribué dans la séance publique du Carême en 1786. Les mémoires seront envoyés avant le premier Janvier de cette année.

VIII. La Société propose pour sujet d'un second prix la question suivante:

Déterminer quelles sont, relativement à la température de la saison & à la nature du climat, les précautions à prendre pour conserver après une campagne, la santé des troupes qui rentrent dans leurs quartiers, & pour prévenir les épidémies dont elles y sont ordinairement attaquées?

Déja la Société a proposé deux prix sur les précautions à prendre pour conserver la santé d'une armée pendant les constitutions de l'été & de l'automne, & sur le traitement des maladies auxquelles les gens de guerre sont le plus exposés pendant ces deux saisons. Le nouveau prix que nous annonçons, est dû à la générosité de la même personne qui a remis les sommes destinées aux deux premiers.

Les concurrens établiront des principes d'après lesquels on puisse déterminer le choix des quartiers les plus propres à une armée considérée dans les diverses circonstances que présentent les vicissitudes de la guerre. La nature du sol & la température de la saison fourniront des détails importans, & qui ne doivent pas être négligés; ainsi la médecine préservative doit former la partie principale de ces recherches. Les auteurs n'oublieront pas cependant d'indiquer les moyens à employer pour combattre les maladies auxquelles les troupes sont exposées dans leurs quartiers après la fatigue d'une campagne.

Ce prix de la valeur de 400 liv. sera distribué dans la séance publique du Carême 1786, & les mémoires seront envoyés avant le premier janvier de la même année.

On prévient, conformément aux intentions du militaire auquel ce prix est dû, que la premiere question à proposer après celle-ci, sera relative aux précautions à prendre, soit pour prévenir, soit pour traiter les maladies qui surviennent aux troupes, vers la fin de l'hiver & dans les premiers mois de campagne,

(1) *Hysteria, hypocondriasis, melancholia genera morb p.* 256, *t.* 2. & *p.* 247.

jusqu'à ce qu'il soit possible de leur distribuer des légumes

IX. Le même particulier qui, sans se nommer, a fait en 1780, les frais d'un prix de la valeur de 600 liv. sur le traitement des maladies des enfans, causées par la dentition; & en 1783, ceux d'un prix de la même valeur sur l'hygiène des enfans, a remis cette année une somme de 600 liv. devant servir aux frais d'un nouveau prix, dont le sujet sera la question suivante:

Déterminer par l'observation quelle est la cause de la disposition aux calculs, & autres affections analogues auxquels les enfans sont sujets; si cette disposition dépend des vices de l'ossification; & quelles sont les moyens de la prévenir, ou d'en arrêter les progrès?

L'analogie que les découvertes modernes ont démontrée entre la base des os & la substance des calculs, & que plusieurs médecins avoient pressentie, semble indiquer que les vices ou dérangemens de l'ossification sont au moins en partie la cause de ces différentes lésions.

C'est sur-tout dans l'enfance que les os se développent, s'accroissent & tendent successivement à s'endurcir. Si ce travail est suspendu ou altéré d'une manière quelconque, la matiere osseuse peut se distribuer d'une maniere inégale ou refluer vers différens émonctoires, où se fixer en diveses régions du corps; les concurrens rechercheront jusqu'à quel point ces changemens peuvent influer sur la formation des graviers, des calculs & des autres concrétions analogues dont les enfans sont si souvent affectés, quelle est la cause de ces concrétions, & quelles indications on peut établir pour diriger ses vues curatives dans le traitement de ces maladies.

Ce prix de la valeur de 600 liv. sera distribué dans la séance publique du Carême 1786. Les mémoires seront envoyés avant le premier janvier de la même année.

X. Un particulier qui n'a point voulu se faire connoître, a remis une somme de 360 liv. au trésorier de la Société, & a prié la Compagnie de permettre que cette somme serve aux frais d'une médaille d'or qui doit être adjugée à l'auteur du meilleur mémoire envoyé sur un sujet de physique médicale, au choix de la Société. Cette proposition a été acceptée par la Compagnie, qui croit la question suivante très-propre à remplir les vues du généreux inconnu.

Déterminer quels avantages la médecine peut retirer des découvertes modernes sur l'art de reconnoître la pureté de l'air, par les différens eudiomètres?

Le mélange du gas nitreux avec l'air, proposé d'abord par M. *Priestley* pour remplir cet objet, la combustion de l'air inflammable indiquée par M. *Volta*, l'exposition du foie de soufre, à une quantité d'air donnée suivant la méthode de M. *Scheele*, sont autant de moyens de reconnoître la quantité d'air déphlogistiqué, contenue dans une quantité donnée d'air atmosphérique; mais ils ne paroissent point suffire pour apprendre quelle est la nature de l'air altéré par les effluves de la putréfaction, & comment ce fluide peut être nuisible à l'économie animale. Ce point étant de la plus grande importance pour l'art de guérir, la Société a pensé qu'il étoit nécessaire de l'éclaircir, & c'est sur cet objet que les recherches des concurrens doivent être spécialement dirigées. Elle désireroit aussi que les auteurs cherchassent des moyens propres à mesurer les quantités de ce fluide septique, par des eudiomètres, ou procédés particuliers.

Ce prix de la valeur de 360 liv. sera adjugé dans la séance publique de la fête de S. Louis.

Les mémoires seront envoyés avant le premier juillet de la même année. Ce terme est de rigueur.

La suite à l'ordinaire prochain.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Suite de la Séance de la Société Royale de Médecine.

XI. LA description & le traitement des maladies épidémiques, & l'histoire de la constitution médicale de chaque année, sont le but principal de l'institution de la Société, & l'objet dont elle s'est le plus constamment occupée. Elle a annoncé dans sa derniere séance publique, que la bienfaisance du Gouvernement, & la générosité de quelques-uns de ses membres qui n'ont point voulu être connus, l'avoient mise à portée de disposer d'une somme de 3000 liv. destinée à fournir des encouragemens pour les travaux relatifs aux épidémies, aux épizoories, & à la constitution médicale des saisons. Depuis cette époque, le Gouvernement voulant favoriser des vues aussi utiles, a porté cette somme à 4000 liv. Les mêmes conditions du concours annoncé le 26 août 1783 subsistent. Nous croyons devoir les rappeller ici.

La somme de 4000 liv. dont il a été parlé, sera employée à la distribution de médailles de différentes valeurs, aux auteurs des meilleurs mémoires & observations, soit sur la constitution médicale des saisons, & sur les maladies épidémiques du royaume, soit sur différentes questions relatives à ces deux sujets, que la Société s'est réservé dans son dernier programme le droit de proposer.

La distribution de ces différentes médailles se fera, comme il a été déja dit, dans les séances publiques de l'année 1786.

XII. Après avoir exposé les vues de la Société, relativement aux travaux qu'elle propose sur la nature & le traitement des maladies épidémiques & constitutionnelles des années, nous rapporterons ici la suite des programmes déja proposés.

Premier programme : prix de 600 liv. dont la distribution a été différée. *Déterminer quels sont les rapports qui existent entre l'état du foie & les maladies de la peau ; dans quel cas les vices de la bile, qui accompagnent souvent ces maladies, en sont la cause ou l'effet ; indiquer en même temps les signes propres à faire connoitre l'influence des uns sur les autres, & le traitement particulier que cette influence exige ?* Les mémoires seront envoyés avant le premier mai 1786.

Second programme : prix de 300 liv. *Déterminer par l'analyse chimique quelle est la nature des plantes anti-scorbutiques tirées de la famille des cruciferes, telles que le cochlearia, le cresson & le raifort. ?* Il suffira de faire l'analyse exacte de deux ou trois de ces plantes. Les mémoires seront envoyés avant le premier janvier 1785.

Troisième programme : prix de la valeur de 600 livres ; *Des quatre constitutions annuelles admises par les anciens, & qui sont la catarrhale, l'inflammatoire, la bilieuse, & l'atrabilieuse, les trois premieres étant connues & bien déterminées, on demande si la quatrième a une existence distincte, & quelle est son influence dans la production des maladies épidémiques.* Les mémoires seront envoyés avant le premier janvier 1786.

Quatrième programme : prix de 360 l. *Déterminer quels avantages la médecine peut espérer des découvertes modernes sur l'art de reconnoître la pureté de l'air, par les différens eudiometres?* Les mémoires seront envoyés avant le premier juillet 1785.

Cinquième programme : prix de la valeur de 600 liv. *Déterminer quels sont les caractères des maladies nerveuses, proprement dites ; telles que l'hystéricisme, l'hypochondricisme, &c jusqu'à quel point elles different des maladies analogues, telles que la mélancholie ; quelles sont leurs causes principales, & quelle méthode l'on doit employer en général dans leur traitement ?* Les mémoires seront envoyés avant le premier janvier 1786.

Sixième programme : prix de la valeur de 400 l. *Déterminer quelles sont, relativement à la température de la saison & à la nature du climat, les précautions à prendre pour conserver après une campagne, la santé des troupes qui rentrent dans leurs quartiers, & pour prévenir les épidémies dont elles y sont ordinairement attaquées?* Les mémoires seront remis avant le premier janvier 1786.

Septième programme : prix de 600 liv. *Déterminer par l'observation quelle est la cause de la disposition aux calculs, & autres affections analogues auxquels les enfans sont sujets; si cette disposition dépend des vices de l'ossification; & quelles sont les moyens de la prévenir, ou d'en arrêter les progrès?* Les mémoires seront envoyés avant le premier janvier 1786.

XIII. La Société royale continuera de distribuer des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui seront envoyés 1°. sur la topographie médicale des différentes villes ou cantons; 2°. sur l'analyse & les propriétés des eaux minérales; 3°. elle en distribuera de même aux auteurs des mémoires ou observations qui lui paroîtront propres à contribuer d'une maniere marquée aux progrès de la médecine.

Les mémoires qui concourront aux prix, seront adressés, francs de ports, à M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société, & seul chargé de sa correspondance, rue des Petits-Augustins, n°. 2, avec des billets cachetés, contenant le nom de l'auteur, & la même épigraphe que le mémoire.

Ceux qui enverront des mémoires ou observations pour concourir aux prix d'émulation, relativement à la constitution médicale des saisons, aux épidémies & epizooties, à la topographie médicale, à l'analyse & aux propriétés des eaux minérales, & autres objets dépendans de la correspondance de la Société, les adresseront à M. Vicq-d'Azyr, par la voie ordinaire de la correspondance; & ainsi qu'il est d'usage depuis l'établissement de cette Compagnie; c'est-à-dire, avec une double enveloppe, la premiere à l'adresse de M. Vicq-d'Azyr, la seconde ou celle extérieure à l'adresse de Monseigneur le Contrôleur-général des finances, *à Paris, dans le département & sous les auspices duquel se fait cette correspondance.*

Il est essentiel de détruire ici l'erreur où sont quelques médecins, physiciens & chirurgiens qui ne correspondent point avec la Société, parce qu'elle a déja des associés ou des correspondans dans les lieux qu'ils habitent. La Compagnie est bien éloignée d'avoir adopté ce principe; elle désire avoir tous les gens de l'art pour correspondans; elle fera parvenir à tous ceux qui lui écriront, les feuilles ou annonces qu'elle est chargée de distribuer.

Ordre des lectures faites dans la séance publique tenue au Louvre le 31 août 1784, par la Société royale de médecine.

1°. Le secrétaire, après l'annonce & la distribution des prix, a lu le jugement porté par la Compagnie, d'après l'examen & le rapport de ses commissaires, sur la nature des eaux fournies par la machine à feu de MM. Perrier, qu'elle a déclarées très-salubres.

2°. M. de Fourcroy a lu un mémoire sur la nature intime de la fibre charnue ou musculaire & sur le siège de l'irritabilité, suivi de réflexions relatives aux maladies des muscles.

3°. Le secrétaire a lu l'éloge de M. Girod, associé regnicole, au zèle duquel on doit l'établissement de l'inoculation dans les campagnes de la Franche-Comté.

4°. M. Chambon a lu des réflexions sur le véritable caractère & le traitement d'une maladie particuliere aux enfans, connue sous le nom de *croups* ou *esquinancie membraneuse.*

5°. M. Hallé a fait la lecture d'un mémoire sur les effets du camphre donné à haute dose, & sur les avantages que l'on peut en retirer en l'employant comme correctif de l'opium.

6°. Le secrétaire a terminé la séance en lisant l'éloge de M. Lorry, associé ordinaire.

RAPPORT *des Commissaires de la Société royale de médecine, nommés par le Roi pour faire l'examen du magnétisme animal; imprimé par ordre du Roi.* A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, (*in-4°. de 39 p.*)

En rendant compte du Rapport de MM. les Commissaires réunis de la Faculté de médecine & de l'Académie des sciences, nommés pour examiner ce qui regarde le magnétisme animal, c'étoit nous imposer l'obligation de rendre également compte du travail des commissaires de la Société royale de médecine. Ces derniers n'ont pas envisagé l'objet

sous le même point de vue; il n'est donc pas étonnant qu'ils ne soient point parvenus à fixer d'une maniere aussi exacte, aussi motivée, aussi solide, aussi certaine, aussi décisive, les idées sur le prétendu magnétisme animal. Cependant, ils ont fait des efforts, il faut leur en savoir gré.

Voyons comment ils ont procédé pour remplir les ordre du Roi dans la commission dont ils ont été chargés en particulier.

Ils ont divisé leur Rapport en deux parties; ils traitent dans la *premiere* de la théorie du prétendu magnétisme animal, & dans la *seconde* de son application au traitement des maladies. La premiere partie comprend 21 pag. & la seconde 18.

L'examen d'une théorie, fondée sur de fausses données, & sur des principes également faux, & par conséquent incapables d'être démontrés, étoit une chose absolument inutile. Aussi MM. les Commissaires de la Faculté de Paris & de l'Académie des sciences ne s'en sont-ils pas occupés; nous ne croyons pas non plus devoir nous y arrêter.

On retrouve encore dans la seconde partie des raisonnemens théoriques qui éloignent de l'objet principal, c'est-à-dire des effets du prétendu magnétisme, dont il auroit fallu s'occuper essentiellement. Il y a dans cette seconde partie un embarras, qu'on auroit dû épargner aux gens du monde qui avoient besoin sur cet objet de notions claires & précises, qui fixassent d'une maniere ferme & invariable, l'opinion qu'ils doivent avoir de l'agent mesmérien.

Sans nous occuper de tant de discussions, nous extrairons seulement de ce Rapport ce qu'il y a de plus propre à être exposé à nos lecteurs.

Comme MM. les Commissaires ont fait quelques expériences particulieres, il convient que nous les rapportions ici.

» 1°. Deux hommes dont l'un encore jeune, étoit né très-sensible, très-irritable; dont l'autre plus âgé étoit dans un état de maladie, déclaroient éprouver des sensations dans des parties sur lesquelles on dirigeoit le doigt ou un conducteur: leurs sensations paroissoient répondre aux divers mouvemens que l'on exécutoit. Nous leur avons bandé les yeux, & pendant tout le temps que nous les avons privés de la lumiere, les sensations que ces deux hommes ont déclaré éprouver, n'ont plus répondu régulierement aux divers mouvemens que nous exécutions. Ils ont souvent nommé une partie comme le siege d'une sensation, tandis qu'on agissoit sur une région très-éloignée, dans laquelle ils ont dit ne rien ressentir.

» 2°. A ces premieres expériences nous avons ajouté les suivantes qui nous ont paru devoir mériter une grande attention. Nous avons cessé toutes les opérations susdites à l'égard de ces deux sujets, mais sans qu'ils s'en apperçussent, & pensant que nous continuions le procédé du magnétisme, ils ont, pendant cette interruption qui a été de longue durée, déclaré qu'ils éprouvoient des sensations en différentes parties. Enfin le résultat a été que ces deux hommes, soumis aux expériences que nous avons faites, qui, jouissant de la faculté de voir, n'avoient ordinairement éprouvé des sensations que dans les parties sur lesquelles nous agissions, pendant qu'ils ont eu les yeux bandés, ont plus souvent annoncé des sensations qui ne répondoient pas aux mouvemens que nous exécutions, qu'ils n'ont rencontré juste à cet égard.

» 3°. Nous avons répété plusieurs fois & varié sur divers sujets sains & malades les expériences dont nous venons de rendre compte, & les résultats ont toujours été les mêmes.

» 4°. Les deux faits suivans nous ont paru devoir être exposés séparément.

» Une femme à laquelle on présentoit le doigt ou un conducteur, se plaignoit d'angoisses & de mal-aise, dès qu'elle les voyoit dirigés vers elle en devant, ou qu'elle s'appercevoit qu'en les lui présentoit par derriere: elle prioit que l'on cessât d'agir à son égard, assurant qu'elle étoit prête à se trouver mal.

» Un de nous ayant arrêté les regards de cette femme sur un objet & fixé son attention par ce moyen, un autre lui a présenté par derriere le doigt pendant dix minutes, sans qu'elle s'en apperçut, & sans qu'elle ait dit avoir éprouvé aucune sensation.

» Une Demoiselle de 16 ans, privée de l'exercice libre des facultés intellectuelles, sujette à des attaques d'apoplexie qui se renouvellent tous les trois ou quatre jours, a été soumise aux différens procédés du magnétisme animal, pendant 65 minutes; elle n'en a éprouvé aucun effet: au moins elle ne l'a pas fait con-

noitre à sa gouvernante qui est accoutumée à juger de ses sensations; & il ne lui est point survenu d'accès d'épilepsie, comme les partisans du magnétisme animal disent qu'il doit arriver le plus souvent à ceux qui y sont sujets. En effet le retour de l'épilepsie peut avoir lieu pour les personnes qui jouissent de leurs facultés intellectuelles, qui refléchissent sur leur état, sur ce que l'on pratique à leur égard, tandis qu'il ne s'opérera point dans celles qui sont privées de réflexion & d'intelligence; ce qui est une preuve de plus de l'influence de l'imagination & des causes morales, dans les circonstances de cette nature ».

Telles sont les expériences faites par MM. les Commissaires, qui déclarent d'ailleurs formellement que les malades dont les maux étoient évidens & avoient une cause connue, & qu'ils ont suivis, n'ont été ni guéris ni notablement soulagés; que les acteurs & les partisans du magnétisme animal ne peuvent fournir aucune preuve de son existence; que ce que l'on a nommé magnétisme animal, n'est que l'art de faire tomber en convulsion par l'attouchement des régions du corps les plus irritables & par les frictions faites sur ces parties; que ce prétendu moyen de guérir réduit à l'irritation des régions sensibles, à l'imitation & aux effets de l'imagination, est au moins inutile pour ceux dans lesquels il ne s'ensuit ni évacuations ni convulsions, & *qu'il peut souvent devenir dangereux*, en provoquant & en portant à un trop haut degré la tension des fibres, dans ceux dont les nerfs sont très-sensibles; que les traitemens publics exposent un grand nombre de personnes bien constituées d'ailleurs, à contracter une habitude spasmodique & convulsive qui peut devenir la source des plus grands maux.

Convenons cependant que MM. les Commissaires de la Société, sans avoir mis autant de variétés dans leurs épreuves, autant de simplicité dans leur rapport, qu'en ont mis MM. les Commissaires de la Faculté de médecine & de l'Académie des sciences, sont au moins d'accord sur les causes des effets du magnétisme animal, lesquelles sont l'imagination, les attouchemens & l'imitation.

Depuis plusieurs années on n'avoit point exposé aux yeux du public les différentes substances qui entrent dans la composition de la thériaque. Le college de pharmacie reprend cet ancien usage qui avoit été interrompu. L'ouverture de cette exposition s'en fait avec solemnité; on y prononce un discours d'inauguration.

Voici le billet de convocation.

Thériaque du College de Pharmacie.

Le college de pharmacie ayant arrêté de faire cette année la *thériaque d'Andromaque*, avertit qu'à la maniere accoutumée il y sera procédé publiquement, grande salle dudit college, rue de l'Arbalêtre, fauxbourg S. Marcel, à commencer du lundi 13 septembre, à 3 heures, jour auquel se fera l'ouverture de l'exposition & des démonstrations qui auront lieu durant quinze jours, avant de passer à la confection de cet antidote. L'exposition sera publique depuis trois heures de relevée jusqu'à six, & il y aura deux démonstrations chaque jour.

Nota. Ce billet n'est pas conçu d'une maniere intelligible. On lit: *il y sera procédé publiquement.... à commencer du lundi 13 septembre.* On ne doit point procéder ce jour-là à la confection de la thériaque, & l'on n'y procédera point davantage les quinze jours suivans. Le discours inaugural, l'exposition des ingrédiens, leur démonstration, ne sont pas même préparatoires pour la confection de cet antidote, à laquelle on ne procédera véritablement qu'après l'expiration des 15 jours.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

OBSERVATION sur un Accouchement laborieux; par J NOÉ, accoucheur, élève du célèbre feu M. Levret.

LE 25 octobre 1783, la nommée Renée Loury, femme du sieur Fayet, jardinier de M. Lany, à Neuilly-sur-Marne, après avoir été tourmentée inutilement par une sage-femme, eut recours à un chirurgien des environs: celui-ci ayant travaillé pendant trois heures, & ne pouvant terminer l'accouchement, envoya prier M. Destremau de venir à son secours. Il se trouvoit alors auprès d'une dame; comme il m'honoroit de sa confiance, il conseilla de s'adresser à moi.

Arrivé sur les lieux, j'interrogeai la sage-femme sur les causes qui s'opposoient à l'accouchement. Elle me répondit que l'enfant avoit présenté une main au moment de l'écoulement des eaux de l'amnios, & qu'ayant voulu repousser cette main pour aller saisir les pieds, elle en avoit été empêchée par les menaces du mari, & les cris de la souffrante, ce qui avoit déterminé à appeller le chirurgien qui avoit augmenté les difficultés, en tirant les deux bras de l'enfant.

L'état des choses reconnu, je situai convenablement la malade, mais considérant qu'il étoit impossible de retourner l'enfant qui étoit à terme, sans déranger les deux bras qui occupoient le passage; & jugeant que sa tête étoit renversée en arriere entre les deux omoplates, puisque la partie supérieure latérale de la poitrine étoit engagée dans le petit bassin, depuis douze heures, &c. je changeai la position de la malade, & fis ce que M. Levret appelloit *préparation*, laquelle me procura la facilité d'aller prendre le genou de l'enfant, au lieu des pieds, comme l'ont conseillé tous les auteurs, avant M. Levret, avec lequel j'ai été durant dix-huit ans. Je l'amenai au passage, jusqu'à ce que j'aie pu développer la jambe. Ayant alors porté les deux doigts de mon autre main dans le pli de l'aine du coté opposé, en forme de crochet, j'ai obtenu l'extraction de l'enfant avec une aisance qui a surpris tous les assistans.

Après avoir laissé reposer la malade pendant une heure, je me suis mis en devoir de la délivrer. Je me suis vu forcé de porter la main dans la matrice contre mon ordinaire, pour détacher le placenta qui étoit adhérent à la partie latérale gauche; il fut extrait sans accidens.

J'ai conseillé des embrocations à la malade, le régime & autres moyens usités en pareil cas. J'ai appris avec plaisir, quinze jours après, par M. Lany (près la fontaine de Montmorency), que l'accouchée se portoit bien, & qu'elle vaquoit à ses travaux ordinaires, &c.

Signé, NOÉ.

LIVRES NOUVEAUX.

DISSERTATIO *medica sistens cautelas anthelminticorum*, &c. c'est-à-dire, Dissertation de médecine, contenant les précautions à prendre en administrant les anthelmintiques dans les paroxysmes vermineux, avec des observations & des analectes pratiques tirés de l'Helmintologie médicale; par M. MEYER ABRAHAM, de Hambourg, docteur en médecine & en chirurgie. A Gottingue, chez Barmeier; à Strasbourg, chez Konig, 1783. (*in*-4°. de 30 pag.)

Cet opuscule academique est divisé en quatre paragraphes. Le premier offre des analectes sur la symptomatologie vermineuse; le second traite des diverses méthodes curatives; le troisième présente la curation symptomatique, qui consiste dans les adoucissans & les antispasmodiques, parmi lesquels la fleur de zinc, les racines de valeriane, les feuilles d'oranger & les vomitifs jouent un grand rôle; le quatrième & dernier paragraphe est consacré à l'expulsion des vers, ce qui forme la cure radicale. La

classe des remèdes anthelmintiques les plus énergiques, suivant M. Abraham, est composée du camphre, du quinquina, de l'*assa fœtida*, des mercuriaux, de l'étain, des huileux, du *quassia*, du vitriol de mars, de la racine de jalap, de la noix commune, de la spigelie vermifuge, de la spigelie du Mariland, du haricot à démangeaisons, de la cotalline de Corse, des feuilles d'ellébore féride, de la gratiole, & de la semence de cévadille. Faisons connoître quelques vermifuges choisis par M. Abraham.

1°. Bisset, médecin anglois, recommande beaucoup contre les vers, l'ellébore fétide, ou pied de griffon. Il ordonne la poudre de ses feuilles desséchées, ou le suc exprimé des feuilles avec du sucre, à prendre soir & matin: une cuillerée à café aux enfans de deux à six ans. Il ajoutoit aussi la teinture de rhubarbe avec du syrop.

2°. Boulduc & Ange Sala avoient déja reconnu une grande vertu anthelmintique dans la gratiole. M. Ehrhardt vient de la confirmer en prescrivant à un enfant attaqué de fievre quarte avec des soupçons de vers, la racine de gratiole pulvérisée. Son usage continué pendant quelque temps, non-seulement fit rendre une grande quantité d'ascarides, mais guérit encore parfaitement la fievre.

3°. On vient de célébrer en Allemagne les propriétés anthelmintiques de la cévadille. MM. Seeliger & Schmucker disent l'avoir donnée avec succès à des enfans & même à des adultes. Le premier cite son efficacité dans deux cas où l'on avoit inutilement tenté d'autres remedes. Un ténia même fut expulsé par son secours, M. Seeliger en donne demi-gros réduit en bol avec du miel, purge ensuite le malade. M. Schmucker excité par ces observations, fit de son côté des expériences, qui semblent prouver cette propriété vermifuge dans la semence de la cévadille, soit pour les enfans, soit pour les adultes, sans que l'usage de ce remede ait jamais occasionné aucun accident fâcheux. C'est cependant une semence âcre, qui détruit puissamment les poux. Son acrimonie fait excorier la peau de la tête à ceux qui en font usage, & cela avec beaucoup de douleurs. M. Schmucker craint avec raison que ce médicament n'attaque aussi les intestins, sur-tout en s'attachant à leurs plis, il pense qu'il faut observer de grandes précautions en ordonnant la poudre de cévadille. Dans l'hôpital de Gottingue que M. Richter fait si bien fleurir, M. Abraham a vu employer deux fois sans succès ce remede, mais aussi sans aucun mauvais effet.

On avoit reçu dans l'hôpital une femme juive attaquée d'épilepsie. Il paroissoit des signes évidens de vers, & la mere de la malade rapportoit qu'elle en avoit souvent rejetté. On tenta les semences de cévadille, dont on faisoit prendre tous les matins demi-gros réduit en bol avec du miel, en interposant les purgatifs. Mais aucun ver ne fut expulsé; au contraire, les paroxysmes épileptiques parurent plus fréquens & plus graves.

Une autre fois, dans un cas semblable, on donna le même remede à une femme; mais des douleurs aigues dans le bas-ventre, qui se firent sentir aussi-tôt après, empêcherent de bonne heure la continuation de ce médicament. Chaque prise les augmenta, & l'on craignit l'inflammation des intestins. M. Abraham ne voudroit pas cependant absolument refuser la vertu vermifuge à cette semence, mais il semble qu'il faut prendre les plus grands soins, de peur qu'il ne survienne quelque accident d'un médicament si âcre. Ceux de nos lecteurs curieux de s'instruire sur l'histoire naturelle & botanique de la cévadille, pourront consulter le mémoire, inséré dans le second semestre des nouveaux mémoires de l'Académie de Dijon, année 1782, p. 197.

Par un abonné de L.

PRÉCIS *d'observations sur la nature, les causes, les symptômes & le traitement des maladies épidémiques qui regnent tous les ans à Rochefort, & qu'on observe de temps en temps dans la plupart des provinces de France. Avec des conseils sur les moyens de s'en préserver; par M. RETZ, doct. en médecine, médecin ordinaire du Roi, servant par quartier, ancien médecin ordinaire de la Marine royale, correspondant de la Société royale de médecine & de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Dijon.* A Paris, chez Méquignon, l'aîné, lib. rue des Cordeliers; & à Versailles, chez Blaisot, 1784; (in-12. de 156 pag. Prix 1 liv. 16 sols br.

L'auteur examine d'abord les maladies de Rochefort, considérée relativement aux individus, à elles-mêmes, & à leurs soins. Il résulte de son examen, que la maladie épidémique de cette ville n'est

point excitée par l'insalubrité de l'air; que c'est une fievre continue remittente sans aucun mauvais caractère, causée par le passage des sujets d'une température éloignée dans celle de Rochefort. Quant au traitement, il consiste à diminuer le volume du sang & des humeurs. M. Retz observe que toutes les fois que les humeurs seules surabondent, la saignée est nuisible; ainsi à l'exemple des meilleurs praticiens, il a recours à l'émétique, auquel il joint quelquefois un purgatif; lorsque la dépuration s'est heureusement faite, la purgation est nécessaire; mais il faut saisir le moment favorable.

Nous présumons que ce précis est fait pour remplir les vues d'utilité que l'auteur s'est proposé en le composant.

Nous avons promis, dans notre prospectus, de faire connoître les réglemens émanés de l'autorité, sur la totalité de la médecine. Ceux qui la cultivent ont intérêt d'être instruits de tout ce qui la regarde. Ces objets d'ailleurs tiennent à l'histoire de l'art, & nos feuilles sont destinées à les conserver pour l'utilité générale. Ainsi nous y consignons les lettres-patentes & la déclaration que le Roi vient de donner.

LETTRES - PATENTES DU ROI,

Portant réglement pour les Ecoles de Chirurgie de Paris.

Données à Versailles le 18 Juin 1784.

Regiſtrées en Parlement le 29 Août 1784.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront ; SALUT. Ayant été informé que le concours des étudians en chirurgie qui désirent de se faire inscrire aux cours des différens professeurs des Ecoles de chirurgie de Paris, conformément aux lettres-patentes en forme d'édit, du mois de mai mil sept cent soixante-huit, portant réglement pour lesdites Ecoles, étoit trop considérable pour que les professeurs pussent les inscrire eux-mêmes sur les registres prescrits; que de la confusion dans les inscriptions & attestations, il résultoit des abus d'autant plus préjudiciables, que suivant les mêmes lettres-patentes, les attestations des professeurs donnent aux étudians des droits pour être admis à la maîtrise en chirurgie dans les différens Colleges & communautés des villes du royaume, & les vues de notre premier chirurgien, tendantes à la perfection de l'enseignement de la part des professeurs, & à l'instruction plus suivie de la part des étudians dans toutes les parties de la chirurgie, nous ayant paru mériter d'être approuvées & exécutées. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, & de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, Nous avons ordonné, & par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Les étudians qui desireront les attestations nécessaires pour parvenir à la maîtrise en chirurgie, soit pour la ville de Paris, soit pour les provinces, seront tenus de faire le cours complet de toutes les études de chirurgie pendant trois années consécutives. Ils se feront inscrire la premiere année pour le cours de physiologie; la seconde, pour le cours de pathologie; & la troisième, pour celui de thérapeutique. En conséquence, ils ne seront admis à l'inscription pour le cours de pathologie, qu'en rapportant l'attestation du cours de physiologie. Il en sera de même à l'égard du cours de thérapeutique, pour lequel aucun éleve ne pourra être inscrit qu'en justifiant de son assiduité au cours de pathologie. Les étudians seront en outre inscrits, chacune des trois années, pour les cours d'anatomie, d'opérations & d'accouchemens; & comme il y a deux professeurs pour chacun de ces cours, il sera libre aux éleves de suivre l'un & l'autre, mais ils ne devront être inscrits que sur le registre de l'un d'eux à leur choix. A l'égard des autres cours établis auxdites Ecoles, tels que ceux de chymie, de botanique & de maladie des yeux, lesdits éleves seront obligés de rapporter au moins une attestation de chacun de ces cours dans les trois années.

II.

Les inscriptions des étudians seront portées sur trois registres différens, lesquels seront cottés & paraphés par premiere & derniere feuille par le professeur du cours pour lequel les étudians seront inscrits. L'un des registres sera remis à notre premier chirurgien, ou à l'inspec-

ςteur des Ecoles; le second sera déposé dans les archives du College; & le troisième sera entre les mains du professeur. Les inscriptions seront reçues quinze jours avant le commencement de chaque cours, & pendant les huit premiers jours du cours, ce temps passé, les registres seront clos par la signature du professeur & de l'inspecteur des Ecoles, & remis à leur destination.

III.

Les étudians ne seront admis à l'inscription, qu'à la charge de rapporter leur extrait baptistaire duement légalisé, qu'ils présenteront à la personne préposée par notre premier chirurgien pour recevoir les inscriptions; laquelle écrira les noms, surnoms, provinces, & le lieu de la résidence actuelle desdits étudians, sur chacun des trois registres & au même numero; sera en outre mention ledit préposé, au dos dudit extrait, du jour de l'inscription, & du numero sous lequel elle aura été faite. Les étudians seront tenus de représenter cet extrait ainsi cotté, lorsqu'ils demanderont les certificats ou attestations de cours.

IV.

Les professeurs observeront exactement ce qui est prescrit par les lettres-patentes du mois de mai 1768, portant réglement pour le College de chirurgie, tant pour l'ordre des matieres qu'ils doivent enseigner, que pour les heures & la durée de leurs leçons, & feront les appels ordonnés par lesdites lettres-patentes, pour s'assurer de l'assiduité des éleves, au défaut de laquelle ils seront rayés. Outre le registre général, les professeurs en tiendront un particulier des étudians qui se proposeront de répondre aux différens examens après la récapitulation des matieres traitées dans les leçons précédentes. C'est dans cette classe seulement que les professeurs choisiront les sujets les plus instruits pour l'Ecole pratique, laquelle continuera d'être sous la direction de notre premier chirurgien, qui fera les dispositions qu'il jugera convenables pour la plus grande perfection d'un établissement propre à former les étudians dans l'exercice d'un art si important.

V.

A la fin de chaque cours, le préposé aux inscriptions remettra à chaque professeur l'attestation remplie des noms, surnoms & provinces des étudians, & numérotée comme il a été dit à l'art. III, laquelle sera ensuite signée par le professeur, vérifiée par l'inspecteur des Ecoles, visée par les prévôts, & scellée du sceau du College.

VI.

Nous ordonnons expressément aux étudians en chirurgie de se comporter avec docilité & soumission envers les professeurs. Enjoignons auxdits professeurs d'y tenir la main & de faire sortir des Ecoles, ceux qui y manqueront, même de les rayer du registre des inscriptions, après en avoir rendu compte à notre premier chirurgien.

VII.

Seront au surplus observés & exécutés, tous les réglemens précédens donnés par nous concernant l'ordre & la discipline des Ecoles de chirurgie en ce qui n'est point contraire aux présentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant toutes choses à ce contraires. CAR tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le dix-huitième jour du mois de juin, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre, & de notre règne le onzième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, le Baron DE BRETEUIL. Et scellées du grand sceau de cire jaune.

Registrées, ouï, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle assemblées, le vingt août mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Signé, DUFRANC.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

DÉCLARATION DU ROI,

Concernant les Études & exercices des Éleves en Chirurgie.

Donnée à Versailles le 18 Juin 1784.

Registrées en Parlement le 10 Août 1784.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront ; SALUT. Lors de la suppression des brevets d'apprentissage que les éleves en chirurgie étoient tenus de rapporter pour se présenter à la maîtrise, il a été ordonné qu'ils y seroient admis, quand ils auroient rempli pendant une année au moins le cours ordinaire des études de chirurgie dans quelques-unes des villes où il y en a d'établis, & qu'ils auroient en outre exercé avec application & assiduité pendant trois années chez les maîtres en chirurgie, dans les hôpitaux des villes frontieres ou dans les armées, ou au moins deux années dans les hôpitaux de Paris, desquels études & service ils rapporteroient des certificats duement légalisés. Il a de plus été permis à tous maîtres en chirurgie indistinctement d'avoir & former autant d'éleves qu'ils le jugeroient à propos. Mais sur ce qui nous a été représenté que les connoissances théoriques qu'exige la chirurgie sont trop étendues pour que les éleves puissent les acquérir par des études d'une seule année ; qu'ils ne peuvent d'ailleurs se former dans la pratique de cet art qu'en l'exerçant sous des maîtres qui ayant, par des examens rigoureux, fait preuve de capacité dans toutes les parties de la chirurgie, auroient assez d'expérience pour diriger des éleves ; que de la liberté indéfinie accordée aux maîtres d'instruire autant d'éleves qu'ils le jugent à propos, & sans que ces derniers soient obligés de demeurer avec eux, il arrive que plusieurs maîtres font enregistrer par le greffier de notre premier chirurgien un plus grand nombre d'éleves qu'ils n'en ont réellement besoin pour les aider & suppléer ; que d'autres font passer pour leurs éleves des gens sans qualité, qui, s'immisçant, au détriment du public, dans l'exercice de la chirurgie, se mettent, par cette facilité contraire au bon ordre, à l'abri de toutes poursuites de la part des lieutenans de notre premier chirurgien & des prévôts des corps & colleges de chirurgie, nous avons reconnu qu'il étoit de notre sagesse de remédier à ces abus, de prolonger le temps des études que les éleves seroient tenus dorénavant de faire pour parvenir à la maîtrise, & de ne confier leur instruction dans la pratique qu'aux seuls maîtres qu'on peut raisonnablement présumer être en état de les y former. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, & de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, Nous avons déclaré, & par ces présentes signées de notre main, déclarons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Les éleves en chirurgie ne pourront être admis à la maîtrise dans les provinces de notre royaume, que lorsqu'ils auront rempli pendant deux années au moins le cours des études en chirurgie dans quelques-unes des villes où nous avons nommément établi des Ecoles de chirurgie, & qu'ils auront en outre exercé avec application & assiduité pendant trois années chez les maîtres en chirurgie, dans les hôpitaux des villes frontieres, ou dans les armées, ou au moins deux années dans les hôpitaux de Paris.

II.

Les éleves qui désireront les certificats nécessaires pour constater leur assiduité auxdits cours, seront tenus de s'inscrire sous chaque professeur sur trois feuilles différentes, dont l'une sera remise au

lieutenant de notre premier chirurgien, la seconde aux Prévôts, pour être déposée aux archives, & la troisième demeurera entre les mains du professeur.

III.

Ces inscriptions se prendront pendant les quinze premiers jours de chaque cours, lequel temps passé, les feuilles seront exactement remises à leur destination, & aucun éleve ne sera plus reçu à se faire inscrire.

IV.

Les professeurs observeront exactement ce qui est prescrit par les statuts particuliers de leur College, tant pour l'ordre des matieres qu'ils doivent enseigner, que pour la durée des leçons. Ils auront soin de s'assurer de l'assiduité des éleves ou étudians, en faisant pour cet effet l'appel autant de fois qu'il en sera besoin. Ils délivreront à chacun de ceux qui auront suivi leurs cours avec sagesse & régularité, des attestations signées d'eux, lesquelles seront ensuite visées par les lieutenant & prévôts en charge, après avoir vérifié les inscriptions sur les feuilles. Seront au surplus lesdites attestations légalisées par les juges des lieux où les étudians auront fait leurs cours, lorsque le corps ou College pardevant lequel ils devront subir leurs examens pour parvenir à la maîtrise, ne sera pas le même que celui où lesdits cours auront été suivis.

V.

Voulons que les éleves qui entreront chez les maîtres soient tenus de demeurer avec eux, & de faire déclaration de leur entrée chez lesdits maîtres ou dans les hôpitaux, dans la même forme que par le passé, sans qu'il soit rien innové à cet égard.

VI.

Les certificats de service qui auront été délivrés aux éleves par les maîtres ou par les chirurgiens-majors des hôpitaux, seront représentés au lieutenant & au greffier de notre premier chirurgien, lesquels seront tenus de faire mention sur icelui, à peine de nullité, de l'enregistrement d'entrée chez lesdits maîtres ou dans lesdits hôpitaux, de certifier que le temps porté par lesdits certificats a été exactement rempli, & que les éleves n'ont pas eu d'autre domicile que celui de leurs maîtres. Seront en outre lesdits certificats légalisés par les juges lorsque les éleves se présenteront à la maîtrise dans un autre corps ou college de chirurgie.

VII.

Permettons aux seuls maîtres des villes où il y a corps ou college de chirurgie, de former des éleves. Défendons auxdits maîtres d'avoir plus de deux éleves en même-temps, ou d'en avoir aucuns qui n'auroient pas fait la déclaration ci-dessus ordonnée, le tout à peine de cinquante livres d'amende applicable au profit de la bourse commune de leur corps ou college. N'entendons néanmoins comprendre dans ladite défense, quant à ce qui concerne le nombre des éleves, les professeurs brevetés des colleges par nous établis, ni les chirurgiens en chef des hôpitaux, membre desdits colleges ou aggrégés à iceux.

VIII.

Lorsque les maîtres des villes où il y a corps ou college de chirurgie serviront dans les armées, les certificats qu'ils donneront aux éleves pour le service d'une campagne, leur tiendra lieu d'une année, & seront lesdits certificats visés par le colonel ou autres officiers du corps où lesdits éleves auront été employés pendant le temps marqué par leurs certificats. Le *visa* desdits officiers tiendra lieu de la déclaration ci-dessus prescrite.

IX.

Seront au surplus exécutés les statuts généraux de mil sept cent trente, donnés pour toutes les communautés des maîtres en chirurgie des villes de province, nos lettres-patentes du trente-un décembre mil sept cent cinquante, & tous autres statuts & réglemens particuliers en ce qui n'est point contraire aux présentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires. CAR tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le dix-huitieme jour du mois de juin, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre, & de notre regne le onzieme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*; Par le Roi, le Baron DE

Breteuil. Et scellées du grand sceau de cire jaune.

Registrées, ouï, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées & registrées : enjoint aux substituts du Procureur général du Roi esdits sièges, d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand-Chambre & Tournelle assemblées, le vingt août mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Signé, DUFRANC.

EAU MÉDICINALE.

Nous rappellons à nos lecteurs, que dans le n°. 18 de cette Gazette, année 1783, est insérée une observation de M. Petit, médecin de Mgr. le duc d'Orléans, sur les mauvais effets de cette eau, autrement appellée *eau de Husson*; puisque madame de la Motte est morte pour en avoir pris au mois de juin 1783.

Cette catastrophe étoit bien capable de faire tomber le débit de cette eau. Comme les fabricans & distributeurs de cette liqueur hygienne craignoient un revers de finances, ils se sont empressés de produire une *troisième collection des prétendus miracles opérés* par leur remede. Les gens raisonnables ne croient point à ces certificats mendiés; ils ne trompent que les gens crédules. Dans cette brochure on avoue le fatal événement, mais on trouve moyen de l'excuser. Produisons un autre fait bien récent qu'il ne sera point aussi aisé de justifier. Il nous est communiqué par M. Retz. Voici la lettre qu'il vient de nous adresser.

LETTRE

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

Paris 9 Septembre. 1784.

« Nous vous invitons, l'humanité & » moi, Messieurs, à publier l'observation » suivante.

» Madame de M.....y, rue Basse du » Rempart, ayant pris mardi soir 7 septembre, une dose *de l'eau médicinale de* » *Husson*, telle que la prescrit l'imprimé » qui se vend avec la fiole, a été tourmentée le lendemain jusqu'à dix heures » du soir, de *tiraillemens d'estomac*, de » *douleurs d'entrailles*, de *vomissemens*, » *d'angoisses*, de *défaillances*, & d'un » *accablement alarmant*. Pour peu que ces » symptômes eussent été plus graves, on » auroit pu croire la malade empoisonnée.

» L'amour des remedes de charlatans » n'est pas la maladie épidémique la » moins dangereuse de la capitale.

J'ai l'honneur d'être, &c. Retz, *médecin ordinaire du Roi.*

M. Husson est un ancien officier au service du Roi, résidant à Sedan. Il ne paroît point qu'il ait fait les études longues & nécessaires au médecin. Cependant il en exerce en quelque maniere les fonctions, en indiquant pour bien des maladies un seul & même remede; mais quel remede que celui qui peut exciter des accidens graves, & donner la mort! Nous osons le dire à M. Husson, & à tous ceux qui, comme lui, quittent le service militaire, pour vendre & distribuer des poudres ou des eaux : Vous désobéissez à la loi; vous prévariquez.

LOUIS XIV, en 1707, rendit un édit sur l'exercice de la médecine en France; l'article XXVI porte :

« Nul ne pourra sous quelque prétexte » que ce soit, exercer la médecine, ni » donner aucun remede, même gratuitement dans les villes & bourgs de notre » royaume, s'il n'a obtenu les dégrés de » licentié, &c.

LIVRES NOUVEAUX.

Joannis Cratonis à Kraffitheim epistola, &c c'est-à-dire, Lettre de J. Craton de Kraffitheim, conseiller & premier médecin de trois Empereurs, à Jean Sambuc, docteur en médecine, conseiller & historien impérial, sur la mort de l'Empereur Maximilien second; publié pour la premiere fois séparément à l'usage des médecins; par M *Christian Godefroi Gruner*, professeur de médecine à Jena. A Jena, chez les héritiers de Cunon, 1782. in-8°. de 29 pag.

La bonté & la tolérance de l'Empereur Maximilien second, le firent vivement regretter de ses sujets; mais comme il arrive souvent aux Souverains, les historiens contemporains ne s'accorderent nullement entr'eux sur la cause de sa mort. L'érudit professeur M. Gruner, à qui cette particularité étoit connue, fut charmé d'apprendre qu'il existoit à ce su-

jet une lettre de Jean Craton, cachée parmi les commentaires d'Hippocrate, qui sont conservés dans la bibliothèque d'Altenbourg. Il n'épargna rien pour en obtenir une copie fidele; après en avoir reconnu toute l'authenticité, il s'empressa de la publier.

Jean Craton étoit un des célèbres médecins de son siècle. Il fut premier médecin de trois Empereurs, au nombre desquels on compte Maximilien second. Craton tenoit d'ailleurs un rang distingué parmi les savans du 16e. siècle, comme ses ouvrages en font foi Lui-même étoit très-malade pendant la derniere maladie de Maximilien. Son témoignage n'en mérite pas moins toute croyance, & la candeur qui regne dans cette lettre, la fait lire avec intérêt. On y apprend que l'Empereur Maximilien second mourut à la suite d'une douleur néphrétique, pour ne pas avoir voulu suivre les sages conseils de ses médecins, tandis que malheureusement pour lui il donna sa confiance à une femme, de la classe des vils charlatans, laquelle lui avoit été annoncée par quelques-uns de ses courtisans.

Cette lettre avoit déja été imprimée dans un ouvrage allemand de M. Buder, & dans le livre *de difficili in obs. anat. epicrisi*, par M. Isenflamme. Mais c'est la premiere édition qui ait été publiée séparément, & l'on doit assurément en savoir gré à M. Gruner, qui l'a dédiée au docteur Jean-Pierre Frank, conseiller intime & premier médecin de l'Evêque de Spire. Frank est avantageusement connu dans le nord, par son ouvrage de *Politiâ medicâ*, dans lequel il démontre entre plusieurs excellentes choses, les soins qu'exige la santé publique, les droits sacrés & inviolables de l'humanité, l'indulgence qu'il faut avoir pour les jeunes filles enceintes, la dureté & l'inutilité des loix promulguées contre elles, tant que le systême d'éducation répandu aujourd'hui en Europe ne changera pas.

Par un abonné de L.

Pharmacie.

Le mardi 7 septembre 1784, la Faculté de médecine commença la visite annuelle des boutiques des apothicaires établis dans la ville & fauxbourgs de Paris, qu'elle continua le vendredi 10, le mardi 14, & le vendredi 17 du même mois.

L'origine de ces visites, que l'esprit de nouveauté, l'oubli des bons principes, le relâchement, &c. qui se sont glissés dans la plupart des sociétés, & dont les corporations savantes ne sont pas exemptes, rendent de plus en plus nécessaires pour le maintien du bon ordre, de la securité & de la confiance publique; cette origine, disons-nous, remonte à la fin du 16e. siècle. Un arrêt du Grand Conseil du 23 décembre 1598, *ordonne qu'elles seront faites par deux docteurs de la Faculté de médecine, un apothicaire de la maison du Roi, & un autre de la communauté des maîtres épiciers-apothicaires.*

Tous les *édits, arrêts & réglemens* rendus depuis cette époque, ordonnent l'exécution de celui du Conseil, & enjoignent à la Faculté de médecine de faire faire les visites, sans frais, par les professeurs des Ecoles, assistés de M. le Doyen, accompagnés des syndics des apothicaires de la maison du Roi, & des prévôts du College des maîtres apothicaires.

Comme la confiance & l'enthousiasme avec lesquels les hommes de tous les états accueillent, prônent, colportent les prétendus spécifiques qui leur sont présentés par des charlatans moines, chevaliers, &c. &c. pourroient porter le dégoût & le découragement dans le cœur des pharmaciens instruits & honnêtes, MM. les Commissaires ont cru devoir déclarer publiquement que dans ces visites, ils avoient apporté une attention scrupuleuse dans l'examen des préparations magistrales & officinales, qu'ils les ont trouvées dans le meilleur état, & préparées suivant les principes de l'art; qu'ils rendoient avec plaisir ce témoignage mérité, au savoir & au zèle dont sont animés les pharmaciens de la capitale, afin de leur conserver & étendre de plus en plus l'estime & la confiance qui leur sont dus.

Les Commissaires chargés, cette année, de faire ces visites importantes pour le public, étoient MM. *Pourfour-du-Petit*, doyen, *Duhaume*, professeur actuel de pharmacie, *Berthollet*, professeur désigné de pharmacie, *Hallot*, professeur de matiere médicale, & *Bourru*, pour M. *d'Arcet*, professeur de chymie; MM. *Delacour*, pour M. *Mercier*, syndic des apothicaires de la maison du Roi, & *Crohard*, syndic adjoint, avec les quatre Prévôts du college des maîtres apothicaires.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

HYGIENE.

PERSONNE n'eſt, dit-on, meilleur juge de ce qui convient à ſa conſtitution que ſoi-même. On aime à citer l'exemple de Tibère, qui penſoit qu'à trente ans on devoit être parvenu ſur ce point à des principes invariables. Des uſages reçus, ſouvent l'ouvrage du haſard, ſont adoptés ſans qu'on recherche s'ils ſont utiles ou nuiſibles. On ne fait point attention que l'hygiene, cette partie de la médecine qui enſeigne à ſe maintenir en ſanté, eſt fondée ſur des principes d'économie animale, & des faits obſervés, ſouvent méconnus des perſonnes les plus éclairées. Je me propoſe d'en donner des exemples nombreux.

L'uſage trop étendu des boiſſons chaudes, mérite d'abord d'être relevé. Pline les regarde comme contraires, ſous prétexte qu'aucun des animaux ne les recherche. On pourroit ajouter que ceux qui s'en nourriſſent & qu'on deſtine à l'engrais, dégénèrent & deviennent foibles au point de pouvoir à peine ſe ſoutenir. On donne une toute autre nourriture aux animaux qu'on emploie à des travaux pénibles. Leur boiſſon eſt telle, que la nature la leur offre.

Durant les premiers âges des anciennes républiques, on étoit bien loin d'un uſage ſi propre à énerver. Les lieux publics appellés *thermopolia*, où l'on vendoit des boiſſons chaudes, ne furent connus que lorſque le luxe & la molleſſe furent introduits dans Rome. Les perſonnes même qui mettoient plus de ſoin à conſerver leur ſanté & leur vigueur, les évitoient au rapport du poëte Martial. Mais l'empreſſement du public à fréquenter ces lieux devint ſi grand, & les effets en furent ſi marqués, qu'on finit par les proſcrire.

Les mêmes inſtitutions avec les mêmes abus ſe ſont renouvellées en Europe par le progrès du commerce dans les deux Indes. Lorſque le rhé fut connu, on le prôna avec cet enthouſiaſme aveugle qu'inſpirent les nouveaux moyens de rétablir ou de conſerver la ſanté. Un médecin hollandois le porta ſi loin, qu'il conſeilla d'en faire un uſage général & abondant le matin, à midi, le ſoir & même la nuit. Il fondoit ſon opinion ſur ce qu'on ne ſe porte jamais mieux que quand le ſang eſt le plus liquide & par-là le plus propre à la circulation; comme ſi l'homme vigoureux & livré à l'exercice avoit à deſirer le ſang aqueux de l'homme énervé & cacochyme. L'abus du raiſonnement ici comme en beaucoup d'autres points eſſentiels, mérite d'être remarqué. En écartant toute prévention, on peut aſſurer que l'uſage habituel des boiſſons chaudes, porte atteinte aux dents, qu'il relâche le corps, affoiblit l'eſtomac, & diſpoſe à une foule de maladies chroniques.

Des faits obſervés ſemblent prouver que le ris, pris chaud, nuit au ſyſtême nerveux, ſur-tout quand il eſt la baſe de la nourriture comme dans les Indes orientales. Ceux qui ſont les plus diſpoſés à recevoir ſon impreſſion nuiſible, en contractent, les uns, la perte du ton de l'eſtomac, d'autres, des tremblemens des membres ou la cécité. Ceux qui prennent le ris tiède ou froid ſemblent exempts de ces maux. C'eſt ce qui détermine ceux qui ſont moins eſclaves des plaiſirs de la bouche, à attendre, pour le manger, qu'il ſoit refroidi.

Doit-on approuver la coutume de commencer le repas par le potage, c'eſt-à-dire par un liquide chaud & propre à diminuer l'énergie de la digeſtion? Les Anglois l'ont banni de leurs tables, & ſe ſont par-là plus rapprochés des inſtitutions antiques. Les Romains faiſoient précéder des ſubſtances nourriſſantes & propres à fortifier comme les œufs, le miel & ce qu'on appelloit mulſa, c'eſt-à-dire

une liqueur composée de miel & d'excellent vin. La nature n'indique-t-elle pas de ranimer l'organe dont la fonction principale va se développer?

Par un abonné.

CHYMIE.

COLLECTION *de mémoires chimiques & physiques; par M.* Quatremere d'Isjonval, *tome I, in-4°. de 309 pag. 3 liv. broché.* A Paris, chez Didot le jeune, libraire, 1784.

Ce recueil contient cinq mémoires, 1°. l'analyse chymique de l'*indigo*, tel qu'il est dans le commerce, qui partagea avec M. *Hecquet d'Orval*, directeur d'une manufacture de moquette à Abbeville, le prix que l'Académie royale des sciences donna en 1777; 2°. l'analyse du *pastel*; 3°. des recherches sur la marne, la pierre à chaux, &c. 4°. un essai sur les sels *marin* & *nitreux magnésiens*; 5°. un mémoire sur le *coton*.

L'Académie en décernant à M. *Quatremere* la moitié du prix de 1200 liv. sur *l'analyse de l'indigo*, déclara que « *quoique l'auteur annonce des connoissances chymiques, il a paru à l'Académie ne pas s'être assez étendu ni sur l'analyse de l'indigo, ni sur la théorie chymique des mouvemens qui se passent dans la cuve de bleu.*

» *Ces deux objets sont traités* d'une maniere plus satisfaisante dans la pièce n°. 3, dont les auteurs sont, *pour la partie théorique, M.* HECQUET D'ORVAL, *&, pour la partie expérimentale, M.* DE RIBAUCOURT, *apothicaire, à Abbeville. Ainsi, les deux pièces réunies remplissent les vues que les fondateurs du prix s'étoient proposées, & les conditions que l'Académie avoit prescrites dans son programme*». Tel est le jugement que l'Académie a porté de l'ouvrage de M. Quatremere, & de celui de M. Hecquet d'Orval; le travail de ce dernier est précieux en ce qu'il s'est renfermé dans la solution de la question proposée; ses expériences sont bien conçues, bien exécutées, bien décrites & décelent un observateur exercé & imbu des bons principes de chymie, en un mot, c'est à M. d'Orval seul que nous devons l'analyse exacte & précise de l'indigo.

Un savant qui a bien mérité des sciences physique & chymique, & qui a éclairé l'art de la teinture en rectifiant & perfectionnant ces procédés, feu M. *de la Folie* publia dans le journal de physique, (octobre 1777) sous le titre modeste de *doutes* adressés à M. Quatremere, un examen vigoureux & solide de son mémoire couronné, c'est-là que dans quatre pages, M. de la Folie a démontré combien les petites considérations, les petites expériences, les petites vues, les petites suppositions, &c. décrites par M. Quatremere, avec un ton de prétention, étoient opposées à la bonne chymie.

Dans l'impossibilité absolue de répondre d'une maniere à consoler son amour propre, & craignant de perdre sans retour sa réputation naissante en chymie, M. Quatremere se hâta de publier un mémoire fait pour l'Académie, dans lequel nous n'avons trouvé de chymique que le titre: *Analyse du pastel*. Après qu'on a lu ce mémoire, on est bien convaincu que l'auteur n'a pas eu pour objet l'examen & la vérification des procédés anciens & nouveaux de l'art de la teinture, ni l'analyse du pastel, moins encore celle des autres substances que cet art emploie. Fait par un homme instruit & exercé, ce travail seroit de la plus grande utilité. Pourquoi M. Quat. ne l'a-t-il pas fait? auroit il mal présumé de ses forces? Mais demandera-t-on peut-être que contiennent donc ces mémoires? Des phrases aussi lumineuses que celles de *Sganarelle*, jugez-en par celles-ci qui ont dû lui coûter beaucoup. « *Mais tel est le point dont les hommes s'enorgueillissent tant dans les arts. Ils ont à peine trouvé de quoi pourvoir à la moitié de leurs besoins, & ce peu d'arts qui existent, fourmille encore de procédés superflus. Aussi, je serois tenté de dire que leur premier pas, ou plutôt leur premier âge, sera de remédier à tous les inconvéniens qui existent; mais que le second sera d'épurer ces remedes mêmes. En travaillant sous ce double point de vue, ceux qui se dévouent aux arts feroient de bien plus grandes choses avec plus de* modestie; *& dans chaque découverte, après s'être occupés de ce qu'il falloit trouver, ils penseroient encore à ce qui auroit peut-être dû ne l'être jamais, pag.* 123». C'est ainsi qu'il répond à M. de la Folie? Quelle chymie! ou plus exactement quel galimarhias. (*La suite pour un autre n°.*)

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer les deux lettres suivantes dans votre ou-

vrage périodique, elles intéresseront sûrement vos lecteurs.

LETTRE

A M. l'Abbé DE FONTENAI, *auteur du Journal général de France.*

Paris, 17 Août 1784.

Monsieur, vous vous etes élevé avec force & avec raison, dans votre feuille du 3 juin de cette année, contre la charlatanerie des libraires, qui les porte à *post dater* un ouvrage imprimé plusieurs années auparavant, pour le faire paroître nouveau. Comme j'étois l'auteur de l'ouvrage faussement annoncé, j'eus alors l'honneur de vous écrire pour vous prier d'être bien persuadé que je n'avois aucune part directe, ni indirecte, à cette espèce de piraterie.

Le même libraire en vient de commettre une autre différente, & que je crois devoir vous dénoncer, ainsi qu'au public. Il a paru il y a quelques mois une brochure intitulée: *Mémoire pour servir à l'histoire de la jonglerie, &c. à Londres, & se trouve à Paris, chez* Méquignon *l'aîné, libraire, rue des Cordeliers*. Je l'ai achetée, comme bien d'autres, parce qu'elle traite de la folie du jour, du *magnétisme animal*: j'ai vu annoncé, quelque temps après, un *mémoire, &c. dans lequel on démontre les phénomènes du mesmérisme; nouvelle édition*; je l'ai fait acheter & j'y ai trouvé, 1°. en tête, une lettre qui a déja été vendue séparément *in-12*, extraite de la *Gazette de santé*; 2°. le même mémoire sur la jonglerie, annoncé ci-dessus, sans aucun changement; 3°. une *apologie de M. Mesmer*, contenant huit pages, qui auroit dû être vendue seule. L'avidité du libraire lui a suggéré de joindre ensemble ces trois pièces, & en conséquence d'en faire payer deux doubles au public, savoir la lettre qui a déja été vendue seule & le mémoire sur la jonglerie qui n'offre pas le plus petit changement dans aucun des articles qui le composent. Est-il une maniere plus odieuse de rançonner le public? Pourquoi le libraire n'a-t-il pas vendu séparément la seule des trois pièces qui ne l'avoit pas encore été? Pourquoi a-t-il même refusé de la vendre? Vous en devinez aisément la raison, Monsieur; c'est qu'il avoit encore des mémoires sur la jonglerie, & qu'il a voulu vendre l'un avec l'autre, sans s'embarrasser si ceux qui avoient déja acheté le mémoire se-roient contens d'être obligés, pour avoir *l'apologie*, de payer de nouveau ce mémoire, & en outre une lettre qu'ils avoient déja achetée aussi. Voilà, Monsieur, une nouvelle preuve de la piraterie qui s'exerce dans la librairie. Puisse-t-elle être la derniere? mais je n'en crois rien.

Je suis, &c. SUE 2d., *membre de plusieurs Académies.*

LETTRE *à* M. de Fontenai, *au sujet de la précédente.*

Monsieur, M. *Sue* 2'. se plaint de ce qu'ayant acheté 24 sols un mémoire *sur la jonglerie*, de trois feuilles d'impression, on ne lui a pas donné de plus, la nouvelle édit. de cet ouvrage qui est de cinq feuilles avec figures; permettez-moi de compter avec M. Sue sous les yeux de vos lecteurs auxquels il a adressé sa plainte. Je ne l'ai point cherché, c'est lui qui se jette à ma rencontre.

Si M. Sue est fondé à réclamer 24 sols dont il a payé ma seconde édition augmentée de deux feuilles d'impression, avec une jolie estampe & qui ne se vendoit pas en poche, il me doit à bien plus forte raison 10 liv. que m'a coûté une édition furtive de ses *Essais sur l'accouchement*, avec des additions proscrites par la censure.

La premiere édition de cet ouvrage que j'avois achetée 10 liv. en province, avoit été cartonnée; j'appris dans la capitale que l'auteur avoit eu le secret de publier l'édition originale sans cartons; il fallut bien me la procurer. *Voilà une preuve* bien plus *nouvelle de la piraterie qui s'exerce dans la librairie; puisse-t-elle être la derniere!* M. Sue n'en croit rien, & il a ses raisons.

Etoit-il une maniere plus odieuse de me rançonner? M. Sue n'étoit pas forcé d'acheter mes écrits sur la *jonglerie*, je n'y ai pas dit un mot de lui; mais il m'a contraint d'acheter ses *Essais sur l'accouchement*, parce qu'il y parle beaucoup de moi. Il finit l'article qui me concerne, par m'appeller indirectement *un sot incorrigible*; (plat sarcasme. C'est un malheur que d'être un sot, & non pas un défaut dont on puisse se corriger).

Ainsi j'ai payé, sans rien dire, 20 liv. pour la lecture des . . . . . de M. Sue, consignées dans deux éditions d'un ouvrage dont je n'ai pas même coupé les autres feuilles; & il se plaint pour 24 s.

Je ne me ferois pas compromis au point de me plaindre ni pour 10 francs, ni pour les . . . . . de M. Sue; mais, puisqu'il me provoque, je ne suis pas fâché de saisir cette occasion de dire qu'en critiquant une opération de la symphise que j'ai prescrite à Arras en 1778, il s'est jetté dans la mêlée pour recevoir sa part des humiliations que mes adversaires se sont attirées, & de faire voir qu'il les mérite.

Extrait de la Gazette de santé, 1778, n°. 26, *pag.* 107.

« Il prouve (M. Retz) que le bassin de » la femme opérée n'ayant eu que deux » pouces dix lignes de diametre à sa par» tie inférieure, tandis que dans un su» jet bien conformé, ce diametre doit » être de cinq pouces, le vice de confor» mation étoit démontré, l'impossibilité » physique d'accoucher établie & la né» cessité de faire une opération quelcon» que très-fondée;.... & nous verrions » avec la plus vive satisfaction les *mé» decins & chirurgiens qui ont écrit contre » M. Retz, revenir sur leurs pas*, &c.

Extrait d'une these soutenue aux Ecoles de médecine de la faculté de Paris, le 7 *mai* 1778; *par M.* Roussel de Vauzesme, *pag.* 105 *de l'édition in*-12.

« Nihilominùs medicum (Retz), tot » clara peragentem nefariè insimulant » invidi, *quos omnes responsione suâ, tan» quam victricibus armis contexit* (1).

J'ai l'honneur d'être, &c. Retz, *médecin ordin. du Roi.*

Observations des Editeurs.

C'est avec peine & avec répugnance que nous nous sommes déterminés à insérer dans notre Gazette les deux lettres qu'on vient de lire. L'objet dont il est question ne regarde qu'indirectement la médecine. Mais comme nous nous sommes élevés nous-mêmes contre la supercherie mise en usage par certains libraires pour rajeunir un livre ancien, ou faire revivre celui qui étoit mort, & notamment par le sieur Méquignon, (*voy. le n. 6 de cette année, pag.* 24) lequel est souvent répréhensible à cet égard, nous avons cru pouvoir nous prêter aux desirs de M. Retz.

Cependant comme nous faisons profession d'être vrais & exempts de toute partialité, nous observerons que M. Sue ne s'est pas plaint à tort, & que la brochure intitulée, *Mémoire pour servir à l'histoire de la jonglerie*, n'a point eu deux éditions, bien qu'on en aunonce hardiment une nouvelle. Nous sommes certains & très-certains de ce que nnus avançons. Il y a un procédé infaillible pour reconnoître une édition d'avec une autre: nous nous en sommes servis.

Ainsi le sieur Méquignon, non-seulement en impose au public, sciemment & sans pudeur; mais encore par l'appas d'un gain illégitime, il suscite entre deux hommes qui ont dans la société un état honnête, une querelle qui pourroit devenir indécente.

Nous observerons de plus que M. Sue dans sa juste réclamation n'a nullement attaqué M. Retz, qu'il ne l'a point nommé, & qu'il n'accuse de supercherie que le libraire, déja coupable d'une semblable à l'égard d'un de ses ouvrages, (*les élémens de chirurgie.*) Comme M. Sue n'y avoit point de part, il s'est bien gardé de soupçonner M. Retz d'en avoir une dans cette supercherie plus récente. Rien ne devoit donc blesser celui-ci.

Nous observerons enfin que lorsque le *mémoire pour servir à l'histoire de la jonglerie* parut, (ce fut sur la fin de juillet dernier, ou dans les premiers jours du mois d'août) il étoit accompagné de figures, & que ce sont absolument les mêmes qui s'y trouvent depuis l'addition des deux feuilles. Quoiqu'il en soit, il faut convenir qu'en réunissant, après coup, deux pièces à la premiere, ceux qui ont celle-ci sont encore obligés de la payer pour se procurer les deux autres, ce qui est un véritable monopole.

Nous espérons que cette affaire n'aura pas de suite. Au reste, nous déclarons que nous ne nous mêlerons point de cette dispute qui n'auroit pas du avoir lieu.

(1) J'ai eu l'honneur d'observer à la Société royale de médecine, qu'après avoir rendu compte du mémoire de M. *Delarfé* sur mon opération de la symphise, (année 1776, pag. 120) cette compagnie avoit oublié de parler de ma réponse *quæ priorem victricibus armis contexit*; ce silence a peut-être donné lieu à l'erreur de M. Sue.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

EXPOSÉ *des expériences qui ont été faites pour l'examen du magnétisme animal; lu à l'Académie des sciences; par M.* BAILLY, *en son nom & au nom de MM.* Franklin, le Roy, de Bory *&* Lavoisier, *le 4 septembre 1784: imprimé par ordre du Roi.* A Paris, de l'imprimerie royale, 1784. (*in-4°. de 15 pag.*)

CET écrit (dit M. Bailly, en adressant la parole à l'Académie) est destiné à mettre sous vos yeux les vues qui ont dirigé nos recherches & les résultats que nos travaux ont produits.

On nous permettra de transcrire ici le début de ce compte rendu; il est frapant & fait de main de maître.

» Il y a déja plus de six ans que le magnétisme animal a été annoncé à l'Europe, sur-tout en France & dans cette capitale. Mais ce n'est que depuis deux ans environ qu'il a intéressé particuliérement un assez grand nombre de citoyens, & qu'il est devenu l'objet de l'entretien public. Jamais une question plus extraordinaire n'avoit partagé les esprits dans une nation éclairée. On proposoit un moyen sûr & puissant d'agir sur les corps animés, un remede nouveau, un agent universel pour guérir & prévenir les maladies. Cet art étoit un mystère. Les physiciens en ignoroient les procédés, & ils n'entendoient parler que de ses prodiges. On citoit peu de cures réelles, mais beaucoup de personnes se disoient soulagées, & le remede plaisoit assez pour soutenir l'espérance des malades. Depuis quelque temps le secret a été communiqué. Alors on a vu des personnes instruites, éclairées, distinguées même par leurs talens, adopter la théorie & la pratique nouvelle qu'on leur enseignoit; on a vu un nombre de médecins & de chirurgiens admis à l'école du magnétisme, en devenir les partisans, en défendre la théorie, en suivre la pratique. Ces témoignages rendus au magnétisme devoient donner à penser aux meilleurs esprits, & faire suspendre le jugement des savans. C'est dans ces circonstances que les commissaires ont été nommés par le Roi: l'examen qu'il a ordonné est un fruit de la sagesse de son administration. C'étoit un scandale pour l'Europe de voir un peuple éclairé par toutes les sciences & par tous les arts, un peuple chez qui la philosophie a fait les plus grands progrès, oublier la leçon de Descartes qui en est le restaurateur, & renfermer dans son sein deux partis opposés, qui unissoient leurs vues & leurs pensées sur le même objet, mais qui se divisoient & se combattoient; l'un, en annonçant le magnétisme comme une découverte utile & sublime, l'autre, en le regardant comme une illusion à la fois dangereuse & ridicule. La décision étoit importante & indispensable; il falloit éclairer ceux qui doutoient, il falloit établir une base sur laquelle pussent venir se reposer ou l'incrédulité ou la confiance. On ne doit pas être indifférent sur le regne mal fondé des fausses opinions: les sciences qui s'accroissent par des vérités gagnent encore à la suppression d'une erreur: une erreur est toujours un mauvais levain qui fermente & qui corrompt à la longue la masse où elle est introduite. Mais lorsque cette erreur sort de l'empire des sciences pour se répandre dans la multitude, pour partager & agiter les esprits, lorsqu'elle présente un moyen trompeur de guérir à des malades qu'elle empêche de chercher d'autres secours, lorsque sur-tout elle influe à la fois sur le moral & le physique, un bon gouvernement est intéressé à la détruire. C'est un bel emploi de l'autorité que celui de distribuer la lumiere!

NOTE des rédacteurs de cette feuille.

Les yeux du public sont décillés; l'imposture du magnétisme animal est dévoi-

lée; le prestige est dissipé; l'illusion est évanouie. Les baguettes de fer enchantées ont été brûlées; on a vu renverser plusieurs de ces baquets grossiers dans lesquels, par un geste ridicule, de nouveaux Prométhées prétendoient forcer la nature de déposer son feu vivifiant, qui de ce réservoir se distribuoit par des conducteurs magiques, & alloit résociller les membres glacés par le froid de la vieillesse, dissipet les cataractes de naissance, vaincre l'indomptable épilepsie, fondre les squirthes les plus compacts & les plus durs, rendre aux paralytiques l'usage de leurs membres, aux foux l'usage de la raison; porter enfin le plus grand secours aux femmes qui sont dans le travail de l'enfantement.

Il est vrai que les deux principaux baquets existent encore; mais on n'y court plus avec le même empressement. On ne tient au mesmétisme que par un reste d'amour-propre. C'est qu'il est difficile d'avouer, ou qu'on a été la dupe de son imagination, ou qu'on a soi-même aidé à séduire celle des autres. L'enthousiasme est bien refroidi.

Cette vertu dont un seul homme étoit possesseur il y a six ans, cette vertu dont par privilége spécial la nature l'avoit seul gratifié, cette vertu sublime & divine qu'il disoit être incommunicable, réside actuellement entre les mains de cent, de deux cens, de mille individus qui ne s'en feroient pas douté. Devenue, pour ainsi dire, triviale, on la néglige, on en plaisante dans les sociétés, & il ne prend envie à personne d'essayer ses effets. On n'y croit point. Déja les plus zélés partisans du magnétisme sont étonnés de l'inconcevable facilité avec laquelle ils avoient cru à son existence. Ils se taisent. Dans quelques mois on ne parlera plus de cette folie du XVIII[e]. siècle, de ce siècle appellé le siècle de la philosophie. Mais de quel œil regardera-t-on dans la postérité celui qui a fait acheter si cher à tant de personnes un repentir humiliant?

L'art de guérir autrefois exercé par le même homme, est divisé depuis quelques siècles en trois branches; on les connoît sous les dénominations de médecine, de chirurgie, de pharmacie; lesquelle désignent en même temps trois corps, dont les fonctions différentes concourent au soulagement de l'humanité souffrante. Ces corps ont des loix & statuts différens, qui régient la forme de l'enseignement, celle des réceptions, celle de l'élection des chefs, &c. Mais il est une loi générale qui regarde l'exercice des trois professions; loi sage que tous les citoyens ont intérêt de connoître, ainsi que ceux qui se disposent à les étudier. Beaucoup cependant ignorent qu'elle existe; nos prédécesseurs & nous, en la citant dans cette Gazette, avons excité chez plusieurs personnes le desir d'en avoir la teneur pour s'y conformer ou pour l'invoquer dans l'occasion. Nous allons les satisfaire, en consignant ici cette loi, qui est aujourd'hui trop ouvertement violée par bien des gens.

ÉDIT DU ROI,

Portant réglement pour l'étude & l'exercice de la médecine.

Donné à Marly, au mois de mars 1707.

Registré ès Parlemens de Paris, Rouen, Dijon & Grenoble, les 18 mars, 5 & 16 avril, & 20 juin audit an.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous présens & à venir; Salut. L'attention que nous avons toujours eue pour tout ce qui peut contribuer à la conservation & au bien de nos sujets, nous a souvent engagés à employer notre autorité pour empêcher que des personnes sans titre & sans capacité ne continuassent d'exercer la medecine, sans y apporter souvent d'autres dispositions que l'art criminel d'abuser de la crédulité des peuples, pour s'enrichir aux dépens de la santé & de la vie même des malades qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains; mais nous croirions avoir peu fait pour la sûreté du public, si nous nous contentions d'avoir exclu ceux qui déshonoroient ainsi la profession de la médecine, sans prendre en même-temps les précautions nécessaires pour faire en sorte que l'on s'applique sérieusement à former de bons sujets dans les Facultés de médecine, qui n'ont été établies par les Rois nos prédécesseurs que pour procurer un aussi grand bien; & comme rien n'est plus opposé à ce dessein que l'extrême relâchement qui s'est introduit dans une partie de ces Facultés, soit par rapport à la durée & à

la quantité des études, soit par rapport au nombre & à la nature des épreuves par lesquelles on doit parvenir aux degrés, Nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus convenable pour rétablir dans son ancien lustre une profession si nécessaire & si importante que de renouveller d'un côté les défenses rigoureuses par lesquelles nous avons interdit l'exercice de la médecine à tous ceux qui n'ont ni le mérite, ni le caractère de médecin, & de ranimer de l'autre l'attention & la vigilance des Facultés établies dans notre royaume, en réunissant dans un seul réglement tout ce que nous voulons être généralement observé pour l'étude de la médecine & pour l'obtention des degrés, afin qu'ils puissent être dorénavant la preuve & la récompense du travail & non un vain titre d'honneur, plus propre à tromper le public qu'à en mériter justement la confiance. A ces causes & autres à ce nous mouvans, de notre certaine science, pleine puissance & authorité royale, nous avons par le présent édit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à commencer à l'ouverture prochaine des Ecoles, qui se fera suivant l'usage des lieux, la médecine soit enseignée dans toutes les universités de notre royaume & pays de notre obéissance où il y aura Faculté de médecine, & que dans celles où l'exercice pourroit en avoir été discontinué, il y sera rétabli suivant les anciens statuts de chaque Faculté.

II.

Et où il ne se trouvera pas de fonds suffisant pour entretenir les professeurs qui doivent enseigner la médecine, ordonnons que dans trois mois du jour de la publication de notre présent édit, les docteurs desdites Facultés s'assembleront pour déliberer sur les moyens qu'ils estimeront les plus convenables pour assurer une retribution honnête auxdits professeurs, & envoieront leurs délibérations à notre très-cher & féal Chancelier, pour y être par nous pourvu ainsi qu'il appartiendra, & cependant nul ne pourra être admis aux degrés dans lesdites Facultés, s'il n'a étudié dans celles où l'on enseigne la médecine, & s'il n'en rapporte des attestations en bonne forme.

III.

Enjoignons aux professeurs d'être assidus à leurs leçons & exercices, voulons que pour chaque leçon qu'ils auront manqué de faire sans cause légitime, il soit retenu sur leurs appointemens la somme de trois livres appliquables moitié à la bourse commune, moitié aux pauvres, suivant la destination qui en sera faite par la Faculté, & en cas d'absence nécessaire ou empêchement légitime qui durera plus de trois jours, le professeur qui ne sera pas en état de faire lui-même ses leçons, sera tenu de présenter à la Faculté un docteur en médecine capable d'exercer ses fonctions, lequel sera commis à cet effet par ladite Faculté.

IV.

Permettons à chaque Faculté de suivre les anciens usages sur le temps & la durée de vacations, à condition néanmoins qu'elles ne pourront durer plus de trois mois, en quelque temps que l'usage soit de les prendre.

V.

Lors qu'une des chaires de médecine viendra à vaquer, la Faculté s'assemblera pour nommer un docteur en médecine, qui sera chargé du soin de faire les leçons pendant la vacance, & qui jouira de la moitié des appointemens & des droits attribués aux professeurs.

VI.

Voulons que toutes les chaires de professeurs qui vaquent actuellement ou qui vaqueront à l'avenir soient mises à la dispute, & qu'après que les aspirans auxdites chaires auront fait les leçons, démonstrations & autres actes probatoires qui leur seront prescrits par les docteurs de chaque Faculté, la chaire vacante soit adjugée à celui qui sera trouvé le plus digne à la pluralité des suffrages, lesquels seront donnés par scrutin, & le procès-verbal d'élection sera envoyé à celui de nos secrétaires d'état dans le département duquel se trouvera la Faculté où ladite élection aura été faite & à notre premier médecin, pour nous en rendre compte.

VII.

Aucun docteur en médecine ne pourra être admis à donner son suffrage sur lesdites disputes si depuis qu'il a acquis le

degré de licentié, il n'a exercé la profession de médecine pendant dix années au moins.

VIII.

Lors qu'il ne se trouvera pas dans une Faculté de medecine jusqu'à sept docteurs au moins en état d'assistet à la dispute des chaires vacantes & d'y donner leurs suffrages, la dispute sera renvoyée de plein droit dans la Faculté la plus prochaine, sans qu'il soit besoin d'aucun jugement qui l'ordonne, si ce n'est que tous les aspirans voulussent consentir également qu'elle fût faite dans la Faculté de Paris ou dans celle de Montpellier.

IX.

Nul ne pourra être admis à aucun degré esdites Facultés, s'il n'a étudié pendant trois ans entiers, à compter du jour qu'il se sera inscrit, en la maniere prescrite par l'article suivant, sur les registres de la Faculté de médecine dans laquelle il aura fait ses études, & si pendant ledit temps il n'a assisté assiduement aux leçons & écrit ce qui aura été dicté par les professeurs, & desquels il retirera tous les ans des attestations qui seront registrées dans un registre tenu à cet effet dans chaque Faculté.

X.

Ceux qui étudieront à l'avenir dans les Facultés de médecine de notre royaume & pays de notre obéissance, seront tenus de s'inscrire de leur main quatre fois par ans deux registres ou cahiers qui seront tenus pour cet effet dans chacune desdites Facultés, & sera la premiere desdites inscriptions faite dans le premier mois après l'ouverture des écoles & les trois autres dans le premier mois de chaque trimestre ou quartier; dans toutes lesquelles inscriptions les étudians seront tenus de marquer précisément le jour auquel ils s'inscriront, ensemble le lieu de leur demeure, qu'ils ne pourront faire ailleurs que dans la ville où la Faculté dans laquelle ils étudieront sera établie, le tout à peine d'être déchus des trimestres ou quartiers dans lesquels ils auront manqué de satisfaire à la présente disposition, même de nullité des dégrés qu'ils pourroient obtenir, sans avoir auparavant recommencé lesdits trimestres.

XI.

Lesdits deux registres ou cahiers d'inscriptions seront cotés, paraphés & datés sans frais au commencement de chaque trimestre par les lieutenans généraux des bailliages & sénéchaussées dans lesquels les Facultés de médecine sont établies, & seront aussi clos & arrêtés par les mêmes officiers à la fin du premier mois de chaque trimestre, & l'un desdits registres sera envoyé au plustard dans le quinzieme du mois suivant à nos procureurs généraux en nos cours de parlement & conseil supérieur de Roussillon; chacun dans son ressort.

XII.

La moitié des droits que l'on a accoutumé de recevoir dans chaque Faculté, pour l'obtention des degrés de bachelier & de licentié, sera payée dans le temps des inscriptions, & à cet effet partagée en douze portions égales, dont chacune sera payable dans le temps de chaque inscription, & le reste desdits droits ne sera payé que dans le temps de l'obtention des degrés, moitié pour les lettres de baccalauréat & moitié pour celles de licence, & le tarif desdits droits, tant pour les inscriptions que pour les degrés, sera inscrit en un tableau qui demeurera toujours exposé dans les écoles de chaque Faculté de medecine.

XIII.

Nul ne pourra être reçu à s'inscrire sur les registres de la Faculté de médecine, qu'auparavant il n'ait représenté & fait enregistrer dans lesdits registres ses attestations d'étude de philosophie pendant deux ans dans une des Univetsités de notre royaume, lesquelles attestations seront certifiées par le recteur desdites Universités & legalisées par les juges des lieux, le tout à peine de nullité.

La suite à l'ordinaire prochain.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Suite de l'Édit du Roi.

ART. XIV.

Tous ceux qui voudront prendre des degrés seront tenus de subir à la fin de chacune des trois années d'étude un examen de deux heures au moins, sur les parties de la medecine qui leur auront été enseignées pendant le cours de l'année, & dans la troisieme desdits examens ils repondront sur toutes les leçons qu'ils auront prises pendant le cours entier de leurs études de médecine, & s'ils sont trouvés capables dans lesdits trois examens, ils soutiendront publiquement un acte pendant trois heures au moins, après lequel ils seront reçus bacheliers; voulons que trois mois après ils subissent un dernier examen sur la matiere medecinale, après lequel ils soutiendront un second acte public pendant quatre heures au moins, pour être admis ensuite au degré de Licentié, le tout s'ils sont jugés dignes desdits degrés de baccalaureat & de licence à la pluralité des suffrages, outre lesquels actes ceux qui voudront être reçus docteurs seront obligés d'en soutenir un troisieme pendant cinq heures au moins sur toutes les parties de la médecine, lequel acte ils pourront soutenir dès qu'ils seront reçus licentiés, sans être tenus d'observer aucun interstice à moins qu'il n'y en ait d'établi entre lesdits degrés de licentié & de doctorat par les statuts des Facultés où ils se feront recevoir docteur.

XV.

N'entendons néanmoins déroger aux usages des Facultés où les aspirans aux degrés sont tenus de subir un plus grand nombre d'examens ou autres actes probatoires pour être admis auxdits degrés, lesquelles Facultés continueront d'en user ainsi qu'elles ont fait par le passé.

XVI.

Les suffrages seront toujours donnés par scrutin tant aux examens qu'aux autres actes probatoires, soit pour l'élection des professeurs, soit pour l'admission aux degrés.

XVII.

Pourront les étrangers être admis aux études de medecine dans les Facultés de notre royaume, même à prendre les degrés, sans observer les interstices ci-dessus marqués, pourvu qu'ils ayent étudié pendant le temps porté par notre présent édit, soit dans les Universités de notre royaume, soit dans celles des pays étrangers, dont ils rapporteront des attestations en bonne forme & duement legalisées, mais ne pourront les degrés par eux obtenus leur servir dans notre royaume, & à cet effet sera fait mention tant du lieu de leur naissance que desdites attestations, dans les Lettres de Bachelier & de Licence qui leur seront accordées.

XVIII.

Aucun de nos sujets ne pourra être admis à prendre des degrés dans les Facultés de médecine, s'il n'est maître ès arts de quelqu'une des Universités de notre royaume, sans néanmoins que les aspirans auxdits degrés de medecine soient tenus de se faire immatriculer dans la Faculté des arts de l'Université dans laquelle ils les obtiendront.

XIX.

Ne pourra pareillement aucun de nos sujets être admis aux degrés dans une Faculté où la médecine s'enseigne publiquement, s'il n'y a étudié pendant une année au moins.

XX.

Lorsque ceux qui auront commencé leurs études dans une Faculté voudront les continuer dans une autre, ils ne pourront y être reçus, soit qu'ils soient étrangers ou regnicoles, qu'en rapportant des attestations d'étude de la Faculté de notre royaume où ils auront étudié, dans lesquelles attestations ladite Faculté marquera expressément s'ils se sont présentés aux examens & actes probatoires; s'ils ont été admis ou refusés; & à cet effet il sera tenu dans toutes les Facultés de médecine un registre exact des admissions & des refus de ceux qui auront subi les examens ou soutenu les actes probatoires. Voulons que ceux qui auront été ou refusés absolument, ou remis à un temps plus long pour subir un nouvel examen, ne puissent jamais être admis aux degrés dans une autre Faculté que dans celle où ils auront été refusés ou remis.

XXI.

Défendons aux professeurs de dispenser qui que ce soit de l'exécution des statuts & réglemens, & de donner des attestations d'étude qui ne soient véritables, à peine contre lesdits professeurs, de privation de leurs chaires, & contre ceux qui se serviront de ces sortes de dispenses d'être déchus de leurs dégrés; & à l'égard de ceux qui auront obtenu de fausses attestations, nous les déclarons incapables d'être jamais admis aux degrés, & voulons en outre que le procès leur soit fait & parfait à la requête de nos Procureurs généraux ou de leurs substituts, ensemble ceux qui auront eu part à la fausseté desdites attestations, suivant la rigueur de nos ordonnances.

XXII.

Les écoliers desdites Facultés seront tenus d'assister aux cours d'anatomie & de pharmacie galenique & chimique, & aux démonstrations des plantes qui se feront pendant le temps qu'ils sont obligés d'étudier dans lesdites Facultés, & sera fait mention de leur assiduité aux leçons & démonstrations dans les attestations qu'ils retireront des professeurs sous lesquels ils auront étudié.

XXIII.

Les professeurs des Facultés établis dans les villes où il n'y a point encore de jardins des simples, seront tenus de faire deux fois l'année à leurs écoliers des démonstrations des plantes usuelles, tirées des jardins particuliers, & de les mener herboriser à la campagne au moins quatre fois par an.

XXIV.

Les Facultés qui manqueront de fonds pour la dépense qui est nécessaire pour ces sortes de leçon & démonstrations, nous envoieront dans trois mois après la publication des présentes, les délibérations qu'elles auront prises sur les moyens les plus convenables pour leur procurer les secours dont elles ont besoin à cet égard, le tout dans la forme prescrite par l'article II du présent édit.

XXV.

Enjoignons aux Magistrats & aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des cadavres aux professeurs pour faire les démonstrations d'anatomie, pour enseigner les opérations de chirurgie.

XXVI.

Nul ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, exercer la médecine ni donner aucun remede, même gratuitement, dans les villes & bourgs de notre royaume, s'il n'a obtenu le degré de licentié dans quelqu'une des Facultés de médecine qui y sont établies, conformément à ce qui est porté par notre présent édit, à peine de cinq cens livres d'amende, applicable moitié à nous & l'autre moitié à la Faculté ou aggrégation la plus prochaine du lieu où ceux qui ne sont pas gradués auront exercé la médecine.

XXVI

Voulons que tous Religieux mendians ou non mendians, soient & demeurent

compris dans la prohibition portée par l'article précédent, & en cas de contravention de la part de ceux qui ne sont pas mendians, voulons que l'amende de cinq cens livres ci dessus prononcée, soit payée par le monastère où ils sont leur demeure; & à l'égard des mendians, ils seront renfermés pendant un an dans une des maisons de leur ordre, éloignée de vingt lieues au moins du lieu où ils auront pratiqué la médecine, & en cas qu'ils en sortent pendant ledit temps au préjudice de nos défenses, permettons à la Faculté de médecine la plus prochaine de les faire arrêter, en obtenant préalablement la permission par écrit du Lieutenant général de police des villes où ladite Faculté sera établie.

XXVIII.

Défendons très-expressément à nos juges & à ceux des seigneurs hauts-justiciers, sur peine d'interdiction, de permettre l'exercice de la médecine à autres qu'à ceux qui justifieront avoir obtenu le degré de licentié, suivant les formes prescrites par notre présent édit; déclarons les permissions qu'ils peuvent avoir donné pour le passé, & celles qu'ils pourroient donner à l'avenir nulles & de nul effet, révoquons même en tant que besoin seroit toutes celles que nous pourrions avoir ci-devant accordée, lesquelles demeureront nulles de plein droit, du jour de la publication des présentes.

XXIX.

Défendons aussi sous les mêmes peines que dessus, à tous ceux qui n'auront pas obtenu les degrés de docteur ou licentié en la forme ci-dessus marquée, de prendre la qualité de docteur ou de licentié dans quelque acte que ce puisse être, même dans les livres & écrits qu'ils pourroient donner au public.

XXX.

Ayant égard à la très-humble supplication qui nous a été faite par les provinces des Pays-Bas, & particulièrement par l'Université de Douay, de les maintenir dans leurs anciens usages par rapport à l'exercice de la médecine, nous défendons très-expressémens à peine de cinq cens livres d'amende à tous docteurs & licentiés des autres Facultés de notre royaume, d'exercer la médecine dans nos provinces de Flandres, Artois, Haynault, Tournesis & Cambresis, s'ils ne sont gradués en l'Université de Douay, à la charge que réciproquement les gradués de l'Université de Douay ne pourront exercer la médecine dans les autres provinces de notre royaume, sans néanmoins que la prohibition portée par le présent article contre les docteurs & gradués des autres universités, puisse avoir lieu contre ceux des Facultés de Paris & de Montpellier, le tout ainsi que ladite Université de Douay nous l'a fait très-humblement demander & proposer.

XXXI.

Et d'autant qu'après les grands abus qui se sont glissés dans une partie des Facultés de notre royaume, il est difficile d'espérer que les études y soient d'abord assez florissantes pour pouvoir rétablir avec une entiere sûreté, l'ancien privilège des Universités, & qu'en attendant que le temps nous air fait voir l'effet de notre présent réglement, il paroît plus convenable de ne laisser exercer la médecine dans chaque Faculté, que par les docteurs ou licentiés qui y auront été reçus ou qui y auront donné des preuves publiques de leur capacité, nous avons fait par provision & jusqu'à ce qu'autrement par nous en ait été ordonné; très-expresses inhibitions & défenses à tous médecins, à peine de cinq cens livres d'amende, applicable comme dessus, d'exercer la médecine dans les lieux où il y aura Université, s'ils ne sont gradués ou aggrégés en icelle, & dans les lieux où il n'y a qu'un College ou corps de médecine, s'ils ne sont aggrégés audit corps ou College en la maniere accoutumée.

XXXII.

Ordonnons pareillement par provision, que ceux qui auront été reçus docteurs ou licentiés dans une Faculté, ne pourront être aggrégés à une autre Faculté ou corps de médecine, qu'en soutenant préalablement un acte public de quatre heures au moins, sur toutes les parties de la médecine, & en payant la somme de cent cinquante livres pour tous droits; & néanmoins ceux qui auront exercé la médecine, pendant dix ans dans la Faculté en laquelle ils auront été reçus

docteurs ou licentiés, seront aggrégés sans être obligés de soutenir aucun acte public, en payant seulement lesdits droits, & en rapportant des attestations de la Faculté de médecine & des juges royaux des lieux où ils l'auront exercé, & le temps de dix ans de pratique ne pourra être compté que du jour de la publication de notre présent édit.

XXXIII.

Voulons que dans les Facultés ou Colleges de medecine dans lesquels on exige de plus grandes épreuves de ceux qui y sont aggrégés, il en soit usé comme par le passé.

XXXIV.

Exceptons des defenses portées par l'article trente-deux de notre présent édit, nos médecins & ceux de notre maison royale, ceux des Reines, enfans de France & petits-enfans, & premier Prince de notre sang qui sont employés dans nos états, envoyés en notre cour des aydes, voulons qu'ils puissent exercer la médecine dans toute l'étendue de notre royaume, ainsi qu'ils l'ont fait par le passé; & néanmoins à l'avenir il sera fait mention dans leurs provisions de leurs grades, duement obtenus dans quelqu'une des Universités de notre royaume, à peine de nullité desdites provisions.

XXXV.

Dans les lieux où ils n'y aura ni Université ni aggrégation, la médecine pourra être exercée par tous docteurs ou licentiés de quelqu'une des Facultés de notre royaume, en représentant préalablement leurs lettres de degrés aux juges de police des lieux où ils voudront s'établir & en les faisant registrer au Greffe de la jurisdiction desdits juges, outre laquelle formalité, ceux qui auront obtenu le degré de licentié avant le présent édit dans d'autres Facultés que celles de Paris & de Montpellier, seront obligés de faire viser leurs lettres par les professeurs de médecine de l'Université la plus prochaine, & de subir devant eux un examen sur la pratique, pour lequel ensemble pour le *visa* desdites lettres, ils paieront la somme de dix liv.

XXXVI.

Ordonnons, ainsi qu'il se pratique dans notre bonne ville de Paris, que dans toutes les Facultés & Colleges de médecine de notre royaume, quatre docteurs se trouvent avec le doyen dans leur lieu d'assemblée, précisément à dix heures du matin, le jour marqué dans chaque semaine, pour y assister gratuitement de leur conseil les pauvres malades qui se présenteront, & qu'ils fassent écrire leurs avis par les bacheliers, licentiés ou jeunes docteurs qui assisteront à ces visites des pauvres; & pour ce qui regarde les maladies qui ont besoin d'opération manuelle, lesdits docteurs auront soin de la faire faire en leur présence par un chirurgien capable & expérimenté.

XXXVII.

Et attendu que par l'examen que nous avons fait faire des statuts & usages de la Faculté de médecine de notre bonne ville de Paris, il a été reconnu qu'on n'y peut rien ajouter pour le bon ordre & l'utilité publique, nous déclarons que nous n'entendons point comprendre ladite Faculté dans notre présent édit, ni rien changer à ses statuts, que nous voulons à l'avenir être observés selon leur forme & teneur, comme ils ont été par le passé. Voulons pareillement que les statuts des autres Facultés de médecine de notre royaume soient exécutés, en ce qu'ils ne sont point contraires à notre présent édit.

La suite à l'ordinaire prochain.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Suite de l'Édit du Roi.

ART. XXXVIII.

ET sur ce qui nous a été représenté que plusieurs personnes sans aucunes lettres de maîtrise ni certificats de capacité & de service, se faisoient pourvoir de charges de chirurgiens & apothicaires auprès de notre personne & dans notre maison, & celles de Reines, enfans de France & petits enfans & premier Prince de notre sang; ordonnons que nul ne pourra à l'avenir être pourvu desdites charges & de toutes celles de pareille qualité, s'il n'a été reçu maître dans quelqu'une des villes du royaume, ou si n'étant pas maître il ne rapporte des certificats de dix années de service dans les hôpitaux de nos armées, ou dans l'Hôtel-Dieu de Paris ou des autres villes de notre royaume, dans lesquelles il y a Parlement ou Bailliage royal, desquels certificats en bonne forme ou lettres de maîtrise, nous voulons qu'il soit fait mention dans ses provisions, à peine de nullité, sans préjudice de l'examen qu'il sera obligé de subir en la maniere accoutumée devant notre premier médecin ou autre par lui commis. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement de Paris, que notre présent édit ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui, garder & observer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens quelconques, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts & autres choses à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le présent édit: CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. DONNÉ à Marly au mois de mars, l'an de grace mil sept cent sept, & de notre regne le soixante-quatrième. *Signé*, LOUIS, *Et plus bas*, Par le Roi, PHELYPEAUX. *Visa*, PHELYPEAUX. Et scellées du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Regiſtrées, oui, & ce requérant le Procureur général du Roi pour être exécutées selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées & registrées; Enjoint aux substituts du Procureur général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, le dix-huit mars mil sept cent sept. Signé, DONGOIS.

Lu & publié à l'audience de la Cour séante à Rouen en Parlement le 5 avril 1707. Signé, BREANT.

Registré en Parlement à Dijon, les Chambres assemblées, le 16 avril 1707.

Registré en Parlement à Grenoble, le 20 juin 1707.

Collationné à l'original par nous Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses finances.

LETTRE *du* P. HERVIER, *aux habitans de Bordeaux.*

Extrait du Journ. de Bordeaux, du 30 Sept. 1784.

MESSIEURS,

Je suis venu prêcher l'Évangile au milieu de vous. La sublime découverte *du magnétisme animal* m'a procuré le bonheur de vous être utile dans un autre genre. Je voulois me borner à la prédication, vous m'avez forcé à devenir votre médecin. Les succès les plus heureux ont encouragé mon zèle & augmenté vos desirs.

Seul possesseur, dans votre ville, du secret de la nature le plus important pour l'humanité, j'ai été tout à la fois l'objet des plus glorieux empressemens & des plus noires persécutions. Je m'y attendois,

& une fois ma détermination prise de guérir publiquement vos malades, je me suis affermi contre les séductions de la flatterie & les terreurs de la contradiction.

L'évidence des vérités, dont je suis le dépositaire, a fortifié ma confiance & nourri mon intrépidité.

Les bienséances de mon état m'ont engagé, dans la suite, à m'éloignet de la foule qui se précipitoit sur mes pas avec trop d'impétuosité. Je me suis retiré à la campagne, pour céder à des impressions respectables. Je n'ai reparu, de temps en temps, que pour donner les plus pressans secours à des malades dont je m'étois chargé.

Dès que j'ai su que des médecins, instruits par le docteur *Mesmer*, pouvoient me remplacer, j'ai voulu abandonner la médecine de la nature, pour reprendre les fonctions de mon état. Des personnes distinguées, que j'avois eu le bonheur de ramener des portes de la mort, ont desiré que je les accompagnasse aux eaux de Bagnieres; je n'ai pu me refuser à leurs vœux.

Maintenant qu'une nouvelle école de physique & de médecine est établie dans votre ville, concent d'y avoir contribué, je vais rentrer dans la solitude, d'où le bien de l'humanité m'avoir fait sortir pour un temps. Je voudrois y retourner avec la douce satisfaction, non-seulement de vous avoir été utile, mais, s'il étoit possible, agréable à tous.

Si quelqu'un croit avoir des raisons de se plaindre de moi, je suis prêt à lui faire justice, & à lui prouver les nobles sentimens qu'il exigera. Je n'ai pu répondre à tous les honneurs dont vous m'avez comblé; je suis assuré de votre indulgence, si vous faires attention aux circonstances singulieres qui m'ont environné. Je n'ai pas été le maître de suivre le penchant de mon cœur.

De tous les reproches qu'on m'a faits dans les lettres anonymes, libelles & chansons, je n'en connois qu'un qui exige une réponse.

La soif de l'or déshonore un prêtre; la médecine est un sacerdoce qui demande presque autant de désintéressement que celui des autels. On m'accuse d'avoir fait une fortune immense en l'exerçant dans votre ville. Je puis, comme S. Paul, vous prendre tous à témoin, que j'ai refusé de la plupart un salaire honnête; & si quelqu'un regrette la reconnoissance dont il m'a honoré, je suis disposé à lui rendre le prix qu'il a daigné mettre à mes soins. Je n'ai accepté de récompense que pour être en état de multiplier mes secours, en me faisant transporter plus promptement chez les malades, & pour fournir aux besoins de ceux qui manquoient du nécessaire. Le peu qui me reste servira à cet usage, si on ne le réclame pas dans la huitaine.

Je rentrerai dans mon cloître les mains pures & nettes, avec la satisfaction de vous avoir fait tout le bien qu'il étoit en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, &c. F. Hervier, *Bibliothécaire des Grands-Augustins de Paris.*

Reflexions

Des Rédacteurs de la Gazette de santé.

Nous ne sommes pas assez instruits pour faire, sur cette lettre, le commentaire dont elle auroit besoin. Il nous est parvenu cependant quelques anecdotes. Nous ne les publierons point, qu'elles ne nous aient été bien confirmées.

Mais on voit par cette lettre, que le Pere Hervier est toujours partisan zéle du magnétisme animal. Le rôle qu'il a joué doit nécessairement le rendre plus fortement attaché qu'aucun autre disciple à la méthode du maître. Tout concourt même à présumer que si les circonstances paroissoient le demander, il n'hésiteroit point de se dévouer pour la cause de cet homme extraordinaire. Tous les initiés auroient-ils le même courage? M. Mesmer ne mériteroit-il pas en effet ce noble dévouement, lui qui par un amour tendre pour l'humanité, dévoile le mystère d'une doctrine sublime, & qui fait présent aux hommes d'une médecine universelle si facile à apprendre, si facile à préparer, si facile à distribuer. Thessalus qui se rendit fameux dans le douzième siècle par sa jactance & par ses forfanteries, se vanta de pouvoir enseigner en six mois l'art de guérir; il n'a point tenu parole. M. Mesmer, bien plus habile, est venu à bout de l'enseigner en six minutes. Aussi M. Mesmer est-il un homme divin; & Thessalus ne fut qu'un imposteur.

Cependant il paroît qu'à Bordeaux le crédit du magnétisme est bien baissé. Les efforts du Pere Hervier ne le rétabliront point.

On l'accuse (dit-il) d'avoir fait une fortune immense. Mais formeroit-on cette accusation si le magnétisme animalisé par l'élaboration qu'il a subi dans les propres nerfs de ce Pere compatissant, tout en risquant de s'épuiser à force de le communiquer, si le magnétisme, disons-nous, avoit opéré des cures réelles? L'argent n'est que l'équivalent de ce qu'on offre ou de ce qu'on donne. Comme le magnétisme le mieux animalisé ne sauroit être apperçu par les sens, il ne sauroit non plus avoir de prix qu'autant qu'il guériroit les maladies. Mais puisqu'il manque ce but essentiel, n'est-il pas certain que l'argent promis ou donné sous l'apparence d'un traitement médical, cesse d'être légitimement dû, lorsqu'on a trompé l'espoir du malade?

Mais de qui le Pere Hervier avoit-il reçu mission pour pratiquer cette nouvelle médecine? M. Mesmer, qui n'est rien en France, avoit-il le droit de la lui donner? Et quand il auroit eu ce droit, le Pere Hervier n'est-il pas inhabile à en jouir? Il est trop instruit assurément des loix ecclésiastiques, des regles, & des canons, pour ignorer que l'exercice de la médecine a été défendu aux moines. Il nous suffit de citer trois conciles, dans lesquels cette défense leur a été faite; celui de Reims en 1131, celui de Latran en 1139, celui de Tours en 1169.

Peut-on parler du Pere Hervier, qui, prêtre & prédicateur, procuroit dans Bordeaux des crises & des convulsions pour remédier au désordre des nerfs, sans se rappeller aussitôt que Gassner, pasteur & prédicateur, excitoit des convulsions semblables, dans la même vue? Ils ont, entr'eux, cela de commun, qu'après avoir fait durant quelque temps illusion, ils se sont vus abandonnés non-seulement des personnes qui avoient éprouvé ces violentes & infructueuses secousses, mais encore de ceux qui en avoient été spectateurs étonnés & surpris. Comment ne pas se récrier contre une ingratitude aussi marquée? Quant à la persécution dont se plaint le Pere Hervier, est-elle à comparer avec le traitement qu'on a fait au pauvre Gassner, le premier restaurateur de ces scènes plus indécentes que curieuses, plus dangereuses qu'utiles? Cet homme singulier, qui a eu des imitateurs non moins singuliers, tout fier d'ébranler par un mot ou par un geste le systême nerveux de quelques filles sensibles & bien choisies, n'ambitionnoit point d'autre récompense; il ne paroît pas au moins qu'il ait tiré aucun lucre de ses procédés, ni qu'on l'ait accusé d'avoir fait une fortune immense.

Est-il une occasion plus favorable d'apprendre à nos lecteurs, l'idée que M. Mesmer lui-même avoit du fameux thaumaturge Gassner? Elle se trouve consignée dans le premier écrit qu'il a publié, après être arrivé en France; il a pour titre: *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal, par* M. Mesmer. *A Genève, & se trouve à Paris, chez P. Fr. Didot, le jeune, 1779*; (*in-12. de 85 pag.*) On y lit, *pag. 36*, ce passage très-remarquable.

« Ce fut de l'année 1774 à celle de 1775, » qu'un ecclésiastique, homme de bonne » foi, mais d'un zèle excessif, opéra, » dans le diocèse de Ratisbonne, sur dif- » férens malades du genre nerveux, des » effets qui parurent surnaturels, aux » yeux des hommes les moins prévenus » & les plus éclairés de cette contrée. Sa » réputation s'étendit jusqu'à Vienne, » où la société étoit divisée en deux » partis: l'un traitoit ces effets d'impo- » stures & de supercherie, tandis que » l'autre les regardoit comme des mer- » veilles opérées par la puissance divine. » L'un & l'autre cependant étoit dans » l'erreur; & mon expérience m'avoit » appris dès-lors, que cet homme n'étoit » en cela que l'instrument de la nature. » Ce n'étoit que parce que sa profession, » secondée du hasard, déterminoit près » de lui certaines combinaisons natu- » relles, qu'il renouvelloit les symptômes » périodiques des maladies, sans en con- » noître la cause. La fin de ces paroxy- » smes étoit regardée comme des guéri- » sons réelles: le temps seul put désabu- » ser le public ».

Lorsque M. Mesmer, en 1779, parloit ainsi de Gassner, il ne prévoyoit pas certainement qu'en 1784 on pût se servir de ce témoignage contre lui-même; car tout est enfin parfaitement semblable entre Gassner & lui.

Celui-là opéroit dans le diocèse de Ratisbonne des effets qui ont paru surnaturels; M. Mesmer les a répétés dans la capitale de France, où de bonnes gens les ont crus surnaturels.

La réputation du pasteur s'est étendue jusqu'à Vienne; le nom du docteur de Vienne étoit déja célebre en Europe

avant qu'il sortît de la capitale d'Autriche.

Les sentimens furent partagés à Vienne au sujet de Gaßner; ils le furent également à Paris au sujet de M. Mesmer.

Les effets qui résultoient de la manœuvre du premier étoient regardés par les uns à Vienne comme imposture & supercherie; à Paris la doctrine du second, sur laquelle étoient fondés les effets dont on a été témoin, est regardée comme une théorie dénuée de preuves, & partant fausse & illusoire.

A Vienne, quelques personnes crédules sans doute, ont regardé les effets produits par Gaßner, comme des merveilles opérées par la puissance divine; à Paris un petit nombre d'imbéciles ont attribué les œuvres de M. Mesmer à une autre puissance, la puissance infernale.

Jamais, comme on voit, il ne s'est rencontré entre deux hommes plus de ressemblance en courant la même carriere. Mais ce parallele n'est pas fini; il va devenir plus frappant encore.

Gaßner (dit M. Mesmer) n'étoit que l'instrument de la nature; en admettant pour un moment la théorie du magnétisme animal, M. Mesmer n'est aussi que l'instrument de la nature, quoiqu'il prétende en être le modérateur.

Gaßner renouvelloit les symptômes périodiques des maladies; M. Mesmer le plus souvent fait-il autre chose?

La fin des paroxysmes étoit regardée comme des guérisons réelles entre les mains de Gaßner; M. Mesmer ne regarde-t-il pas aussi la fin des proxysmes comme des guérisons réelles? Où sont-elles ces guérisons tant vantées?

Le temps seul put désabuser le public à l'égard des guérisons de Gaßner. Et bien le temps n'est-il pas venu où le public est désabusé à l'égard des guérisons de M. Mesmer?

Ainsi M. Mesmer s'est jugé lui-même en jugeant Gaßner; & en prononçant la condamnation de son prédécesseur dans l'art de la jonglerie, il a prononcé la sienne. C'est ainsi que l'homme le plus adroit se prend lui-même dans ses propres filets.

LIVRES NOUVEAUX.

Dissertatio medica de aeris fixi, &c. c'est-à-dire; dissertation de médecine sur l'usage de l'air-fixe, récemment célébré en médecine; par M. C. J. Nyberg, de Revel en Livonie, docteur en médecine. A Jena, chez Maukian, 1783. (*in-4°.* de 39 pag.)

Cet opuscule présente un préliminaire & 42 paragraphes qui formenr trois divisions. Les Anglois sont les premiers qui aient vanté l'usage médical de l'air-fixe. Des médecins de diverses nations ont répété leurs expériences, & le succès a beaucoup varié. Encore aujourd'hui, les uns louent ce nouveau remede, tandis que d'autres le condamnent absolument. Parmi des avis si différens, une dissertation où l'on rapporte exactement les faits & où l'on pese impartialement le pour & le contre, ne peut manquer d'être bien reçue. Telle est celle que nous annonçons. Dans la premiere division, M. Nyberg enseigne la façon de retirer l'air-fixe, examine ses propriétés, donne ses diverses définitions & explique ses principes constitutifs. Dans la seconde il fait l'énumération des maladies dans lesquelles on a employé l'air-fixe. Ces maladies sonr en très-grand nombre. On trouve ici toutes les observations relatives à l'usage de l'air-fixe. M. Nyberg les a rassemblées avec méthode, les a abrégées & les expose sans partialité sous les yeux du lecteur. Enfin dans la troisième division, il considere s'il faut admettre ou rejetter l'emploi de l'air-fixe; cet article est traité avec brieveté & concision. Cet écrit académique est dédié à M. de Grotenhielm, seigneur russe, gouverneur de l'Esthonie. Il est terminé par une lettre de M. Starke, professeur de médecine à Jena, qui témoigne à M. Nyberg ses regrets sur son départ pour la Russie. *Par un abonné de L.*

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHYMIE.

Suite du numero 23.

EXTRAIT *de la collection de mémoires chymiques & physiques; par M.* Quatremere d'Isjonval, *tome premier, in-4°.*

LE troisième mémoire couronné par l'Académie de Rouen, en 1781, a pour objet *d'assigner des différences entre la marne, la craie, la pierre à chaux & la terre des os, que la plupart des chymistes ont. jusqu'à présent, confondues dans la classe des terres calcaires.*

L'auteur, avant d'entrer en matière, pose d'abord en fait, que *la nature sépare ces quatre substances, par les lieux ainsi que par les moyens qu'elle emploie pour les produire.* Il assure que la marne est le résultat fortuit des diverses terres entraînées par les eaux pluviales & les orages, telles que l'argille, la terre calcaire, la terre magnésienne & *siliceuse*; que la craie est le résultat des coquillages que les flots agités ont enlevés du fond de la mer, & *qu'une alluvion du nord a chariés & déposés*; *comme une alluvion du midi a produit les couches d'argille.* C'est encore à ces causes, dit-il, bien *voisines de l'origine du monde*, que sont dues des masses plus solides que la marne, *la pierre à chaux.* Mais longtemps avant qu'il nous eût enrichi de ces grandes vues, de ces grandes idées sur la première formation de ces terres, cent mille expériences avoient appris aux chymistes, & même un très-grand nombre avoient écrit qu'à l'exception de l'argille, les autres terres étoient dissolubles avec effervescence dans les acides; & que la seule différence réelle que l'on observe encore entr'elles, par l'analyse chymique, provient de leur mélange naturel, comme dans la terre des animaux, & dans celle des végétaux; ou d'un mélange accidentel, comme dans les terres fossiles à quelque profondeur qu'on les prenne, avec une portion d'argile plus ou moins considérable; en un mot, c'est la présence seule de l'argille qui altère la pureté de la terre calcaire, & le mélange de celle-ci, soit qu'il soit naturel ou accidentel, qui altère la pureté de l'argille. Quant à la terre *siliceuse*, malgré les témoignages multipliés que l'on trouve sur ses pas, & qui prouvent irrésistiblement qu'elle est produite par la terre calcaire animale, l'auteur assure, d'après M. de *Buffon*, qu'elle est de première formation, c'est à-dire, *voisine*, aussi, *de l'origine du monde.* Cette opinion seroit vraie, s'il l'eût considérée comme ayant été primitivement terre animale. En traitant cette question académique, l'auteur se tient continuellement au-dessous du courant de nos connoissances actuelles en chymie.

Il *assure* encore que si on lui présentoit les quatre terres énoncées ci-dessus, il les reconnoîtroit, 1°. à leur légereté, 2°. à leur pesanteur, 3°. à leur dissolubilité dans l'eau, 4°. à la non-dissolubilité, 5°. à la manière dont les acides les dissolvent ou les désunissent, 6°. à la retraite plus ou moins considérable qu'elles éprouvent au feu, 7°. &c.

Mais nous qui avons examiné tous ces moyens, ainsi que les résultats qui occupent 80 pages, nous osons aussi assurer qu'il n'y en a aucun qui démontre ni qui tende à démontrer, entre les quatre terres, les différences réelles demandées par le *programme de l'Académie de Rouen.*

Dès 1779, on annonça dans quelques journaux, d'après une expérience de M. *Croharé*, qu'on faisoit avec toutes les terres absorbantes ou calcaires prises indistinctement, de l'acide phosphorique semblable à celui que l'on fait en décomposant les os avec l'acide vitriolique.

Dans notre Gazette, le même M. Croharé annonça qu'il étoit parvenu à convertir la terre des os, & celle de la corne de cerf, en magnésie blanche,

faisant, comme elle, avec l'acide vitriolique, du sel d'Epsom absolument semblable à celui qui nous est envoyé d'Angleterre. Ces deux faits, vraiment intéressans, anéantissent une infinité de raisonnemens & de distinctions arbitraires, futiles & minucieux, dont se servent la plupart de ceux qui enseignent la chymie, & qui sont contraires aux progrès de cet art, ainsi qu'aux procédés qui doivent nous conduire à la connoissance des vrais caractères des terres. Ces deux faits prouvent encore, que la nature produit de la même manière toutes les terres calcaires, quoi qu'à quelques égards ses moyens semblent différens & opposés, puisque l'art, dirigé par un chymiste industrieux, peut les amener toutes à un seul & même caractère.

Le quatrième mémoire *contient les moyens de combiner intimement les acides nitreux & marin avec la terre magnésienne, pour en obtenir des sels réguliers & permanens*.

L'auteur a la bonne foi de convenir que les chymistes connoissent la combinaison de l'acide vitriolique avec la terre magnésienne; parce que *la nature la leur offre toute formée dans le sel d'Epsom d'Angleterre*; mais la combinaison des acides nitreux & marin avec cette terre *a résisté beaucoup plus à leurs efforts*, c'est-à-dire, qu'on peut leur reprocher de n'avoir pas perdu à faire ces combinaisons inutiles, comme l'a fait M. Quatremere un temps considérable, qu'ils ont sans doute su employer à des recherches plus utiles ou plus intéressantes. Il s'applaudit avec raison de ce que ses travaux & ses méditations l'ont conduit à la crystallisation de ces sels, vainement désirée & tentée, dit-il, page 205, par MM. *Black, Monnet, les Chymistes de Dijon, Macquer & Bergman*. Cependant on voit, page 216, que cette grande découverte n'en a pas imposé à *un membre de l'académie*, juge du mémoire de M. Quatremere. Il lui adressa des objections, qui affligèrent un peu celui-ci. Mais, comme on dit, à quelque chose le malheur est bon, puisque l'auteur embarrassé d'abord, & *à court de raisonnemens* pour répondre à l'académicien, chercha de la consolation auprès de M. *de Morveau*, qu'il venoit de vaincre en-*science* par sa crystallisation du nitre magnésien; *ce savant lui répond, qu'il avoit été surpris de voir enfin les obstacles qu'avoient éprouvés les chymistes, vaincus à cet égard. Il témoigne ses regrets de ce que sa traduction de M. Bergman n'est plus susceptible de recevoir aucune note ni aucun carton sur cet article; il avoue*, avec une candeur qui n'est propre qu'aux hommes du premier ordre, *que la chymie de Dijon partageoit l'erreur commune à tous les rédacteurs d'élémens avant sa découverte du nitre magnésien*, page 220. Il est bien démontré dans ce commerce de lettres complimenteuses, que l'on fait acheter au public plusieurs fois, sous différens formats, où réciproquement les auteurs se traitent, avec une modestie devenue à la mode & reconnue pour le cachet de la médiocrité, *de savans, d'hommes du premier ordre, &c.* Il est bien démontré, disons-nous, que ces *illustres savans* se sont hâtés de publier de gros livres, dans lesquels ils conviennent aujourd'hui qu'ils ont inséré beaucoup de raisonnemens, d'hypotèses, & de théories fausses & dangereuses.

La crystallisation du nitre & du sel magnésien, *dont le temps seul peut mesurer les avantages*, dit encore M. *de Morveau*, appartient à M. Quatremere, qui l'a obtenue en desséchant ces dissolutions, qu'il fait dissoudre ensuite dans l'eau, filtrées, évaporées, & abandonnées à crystalliser, ainsi que tout le monde le pratique pour la crístallisation des sels neutres. C'est sur ce fait & sur la propriété qu'il a reconnue au nitre & au sel marin calcaire de décomposer les sels magnésiens, *que M. Quatremere a fait son mémoire & mesuré, avant le temps, l'utilité de sa découverte*. Mais M. de Morveau lui ayant prouvé que dans le mélange des deux sels, magnésiens & calcaires, il ne s'opéroit aucune décomposition; on n'auroit pas dû s'attendre qu'une absurdité aussi grossière, détruite depuis quatre ans, seroit reproduite & débitée comme une vérité chymique.

Une remarque singulière mais vraie que nous a fait faire un chymiste, c'est que M. Quat. ne connoît, ou du moins qu'il ne cite d'autres écrivains de chymie que MM. *de Morveau, Bergman, Macquer, & le Journal de physique*. Cependant il ne sauroit ignorer que M. *Bayen* a publié dans ce même journal de physique, long-temps avant qu'il pensât à devenir chymiste, une analyse très-étendue des mêmes terres & pierres qui ont fait depuis l'objet de ces grands travaux chymiques. Pourquoi donc ne s'est-il pas appuyé des expériences de M. Bayen? Les au-

roit-il vérifiées & reconnues inexactes & infideles? Et pourquoi dans l'un comme dans l'autre cas, garde-t-il un silence aussi affecté? Avant de les publier, M. Bayen n'avoit-il pas, comme lui, ses mémoires à l'Académie?

A l'article de la terre des os, il répète, au défaut de recherches & d'expériences nouvelles, ce que ces maîtres cités ci-dessus ont déja cent fois imprimé, qu'il *sépare la terre des os de l'acide phosphorique qui la neutralise, en la faisant dissoudre dans l'acide vitriolique, & la précipitant par l'alkali fixe.*

Il s'ensuivroit que l'acide vitriolique, en se combinant jusqu'au point de saturation, avec la terre osseuse, dégage l'acide phosphorique, qui par cette dissolution se trouve libre, isolé & sans base. En raisonnant ainsi, il est clair qu'il ignore ou qu'il feint d'ignorer, que M. Croharé a prouvé (voy. *Gazette de santé, ann.* 1780, *pag.* 173 *& suiv.*) que l'acide du nitre, celui du sel marin, & même le vinaigre dissolvoient aussi les os, & se neutralisoient parfaitement avec leur terre, sans que d'aucune de ces trois dissolutions évaporées, desséchées, crystallisées même, les chymistes, ni M. Quatremere, puissent retirer un seul grain d'acide phosphorique. Si donc cet acide existoit, où se feroit-il caché pendant ces trois dissolutions?

C'est donc gratuitement & sans aucune preuve qu'il suppose premierement, que cet acide existe tout formé & uni à la terre calcaire des os, puisque de la dissolution de cette terre soit dans l'esprit de nitre, soit dans l'esprit de sel, on ne peut obtenir d'acide phosphorique. Secondement, que toutes les terres calcaires préparées convenablement & traitées avec l'acide vitriolique donnent de l'acide phosphorique; ce qui prouve que la préexistence de cet acide, sans le concours de celui du vitriol, est supposée & chimérique, & que sa production toute entiere appartient à la décomposition partielle; ou mieux encore à la modification qu'éprouve l'acide vitriolique en se combinant avec la terre calcaire.

Dans l'avertissement qui précède ce premier volume, l'auteur déclare que *les éditions particulieres de ces mémoires étant épuisées depuis près d'un an, & les différens ordres de savans & d'artistes, qu'ils peuvent intéresser, ayant paru en désirer une nouvelle édition, il les redonne avec de légers changemens.* Nous ignorons absolument le pays où se trouvent les *différens ordres de savans* qui ont un besoin indispensable des mémoires de M. Quatremere, mais nous savons qu'ils ont été imprimés dans le journal de physique & dans le recueil de l'Académie, que des uns & des autres il en a été tiré un très-grand nombre d'extraits dont nous avons nous-mêmes des exemplaires; & nous osons assurer, quoiqu'en dise M. Quatremere, que les recueils de l'Académie ni le journal de physique ne sont point *épuisés.*

Nous n'avons pas l'honneur de connoître M. Quat., & si nous nous sommes étendus sur l'examen de ses mémoires, c'est que l'intérêt de la chymie exige que nous nous opposions autant qu'il est en nous, aux mauvais effets qui résultent des théories arbitraires, & supposées qu'on s'efforce depuis quelque temps d'introduire dans un art qui n'existe & ne peut se perfectionner que par les faits bien observés. Au reste, quoiqu'à la tête de ce volume, M. Quatremere n'ait pris aucune qualité, nous nous faisons un vrai plaisir d'apprendre au public qu'il est entré à l'Académie, pour y remplacer feu M. *Macquer.*

Rapport de l'un des Commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal. A Paris, chez la veuve Hérissant, imprimeur-libraire, rue neuve Notre-Dame; & Théophile Barrois, libraire de la Société roy. de médecine, quai des Augustins, n°. 18, 1784. (*in*-4°. de 51 pag.).

Les neuf Commissaires réunis de la Faculté de médecine de Paris & de l'Académie roy. des sciences, après avoir examiné avec soin les effets du magnétisme animal, se sont convaincus qu'ils étoient uniquement dûs à l'imagination, à l'attouchement, & à l'imitation. Les Commissaires de la Société royale de médecine, qui ont fait séparément leurs observations, ont également attribué à ces trois causes les phénomènes dont ils ont été témoins. Un bon nombre de médecins qui ont assisté aux traitemens de M. Mesmer & de M. d'Eslon, ont pensé de même. On ne se feroit nullement attendu que M. de Jussieu eût fait bande à part, & qu'il eût embrassé une opinion si différente de l'opinion générale. Pour en donner une idée, il suffira de rappor-

ter la conclusion de son mémoire; elle est conçue en ces termes.

« La théorie du magnétisme ne peut » être admise, tant qu'elle ne sera pas » développée & étayée de preuves soli- » des. Les expériences faites pour con- » stater l'existence du fluide magnétique, » prouvent seulement que l'homme pro- » duit sur son semblable une action sen- » sible par le frotement, par le contact, » & plus rarement par un simple rappro- » chement à quelque distance. *Cette action,* » *attribuée à un fluide universel & démontré,* » *appartient certainement à la chaleur ani-* » *male existante dans les corps, qui émane* » *d'eux continuellement, se porte assez loin,* » *& peut passer d'un corps dans un autre.* » La chaleur animale est développée, au- » gmentée ou diminuée dans un corps » par des causes morales, & par des » causes physiques. Jugée par ses effets, » elle participe de la propriété des re- » medes toniques, & produit comme eux » des effets salutaires ou nuisibles selon » la quantité communiquée, & selon les » circonstances où elle est employée. Un » usage plus étendu, & plus réfléchi de » cet agent, fera mieux connoître sa vé- » ritable action & ses degrés d'utilité. » Tout médecin peut suivre les méthodes » qu'il croit avantageuses pour le traite- » ment des maladies, mais sous la con- » dition de publier ses moyens lorsqu'ils « sont nouveaux ou opposés à la prati- » que ordinaire. Ceux qui ont établi, » propagé ou suivi le traitement appellé « magnétique, & qui se proposent de le » continuer, sont donc obligés d'exposer » leurs découvertes & leurs observarions; » & l'on doit proscrire tout traitement » de ce genre donr les procédés ne feront » pas connus par une prompte publica- » tion ». *A Paris, ce 12 septembre 1784.*

Signé, A. L. DE JUSSIEU.

Il ne falloit pas être un homme ordi- naire pour découvrir & appercevoir que cet agent tenu si caché par M. Mesmer, & pas même soupçonné par tant d'hom- mes instruits & éclairés, fût la chaleur animale. Que cette découverte est admi- rable! Elle fera certainement une époque remarquable dans l'histoire du magné- tisme animal; elle assurera à l'auteur, parmi les médecins & les physiciens, une place qui ne lui sera, ni enviée, ni con- testée, ni enlevée.

LETTRE

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Paris 27 Septembre 1784.

On vient de me faire voir sur le cata- logue des livres du sieur Méquignon, libraire, (*pag.* 11) deux ouvrages indi- qués sous mon nom.

L'un est intitulé: *le Médecin des hommes.* C'est la premiere fois que j'ai connoissance de cette production à laquelle je déclare n'avoir eu absolument aucune part. L'hon- neur de cette composition est dû tout entier à M. Jourdain, dentiste de Paris.

L'autre a pour titre: *le Médecin des dames.* Il est bien vrai qu'en 1763, je m'é- tois occupé, à la sollicitation du Sr. V, d'un petit traité qui devoit porter ce titre. Des raisons particulieres m'ont en- gagé à abandonner l'exécution de ce projet. Quelques années s'étant écoulées, M. Jourdain qui s'étoit chargé de repren- dre le projet suspendu, vint me prier de lui communiquer ce que j'avois fait au- trefois. Je ne l'ai point refusé. Ainsi il a tiré ce qu'il a voulu de mon ms. qu'il ne m'a point rendu: j'en ai conservé le pre- mier brouillon.

Puisque M. Jourdain a fait imprimer ces deux ouvrages, & qu'il a été payé de son travail, il ne devroit pas permettre qu'on lui en ravît le mérite & la gloire.

Il est surprenant, au reste, que le sieur Méquignon qui tenoit alors les livres chez le sieur V.., m'ait attribué ces deux ou- vrages. Il ne sauroit ignorer qu'aux épo- ques où ils ont paru, je ne pouvois pas en être l'auteur.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

ELOGE HISTORIQUE

De M. de l'Epine, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris.

Guillaume Joseph de l'Epine, naquit à Paris en 1703; il eut pour pere, Guillaume de l'Epine, chirurgien de Paris, & pour mere, Marie-Magdeleine de Magny, sœur de Guillaume de Magny, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, mort en cette ville, dans sa 80e année, le 29 Décembre 1758.

M. de l'Epine obtint le degré de bachelier en 1721. Après avoir fini le cours de licence, il fut chargé de cette action publique qu'on nomme *paranymphes*; il s'en acquitta le 6 août 1724, & fut reçu docteur le 22 novembre de la même année. Fidèle à son serment, il se dévoua tout entier à la Faculté & à ses intérêts, quoique dès les premières années il fut engagé dans la pratique. La Faculté se trouvoit dans des circonstances épineuses & difficiles; elle avoit un procès à soutenir contre les chirurgiens; il lui falloit pour doyen un homme d'un discernement exquis, d'un zèle infatigable, d'un dévouement pour la chose publique, tel qu'il oubliât la sienne propre, d'une sagacité extrême dans le maniement des affaires. M. de l'Epine, durant les quatre années du décanat de M. Col de Villars, avoit, de son plein gré, rendu à la Faculté plusieurs bons offices. Il fut donc proclamé doyen d'une voix unanime, le 4 novembre 1744. Ce qu'il promit sur-tout en prêtant serment, ce fut d'exercer sa magistrature avec fidelité & avec exactitude sans s'occuper d'autres soins Et véritablement cet homme irréprochable n'a jamais manqué à la parole qu'il avoit donnée. Il étoit constamment le premier aux actes des écoles, même dans la saison la plus rigoureuse; il veilloit avec soin à l'observance des statuts & de la discipline, & ne permettoit point qu'on s'en écartât; il n'étoit pas moins le pere que le chef & le modérateur des éleves de la Faculté; il étoit l'ami solide de ses collègues, poli & honnête mais circonspect avec les adversaires de la compagnie; il se présentoit devant les grands & devant les magistrats avec dignité, & leur parloit avec une éloquence mâle. A l'exemple de Turenne, un des héros de la France, il s'est toujours acquis l'affection de ses confreres, l'admiration des particuliers, l'estime & la vénération des adversaires même de la Faculté.

Parmi les événemens remarquables qui se sont passés sous le décanat de M. de l'Epine, on en compte trois principaux qui sont, 1°. l'inaugurarion de l'amphithéatre que la Faculté a fait construire à ses frais; 2°. le rétablissement des professeurs en l'art des accouchemens en faveur des sages-femmes; 3°. la bibliothèque rendue publique. La Faculté a voulu en perpétuer le souvenir par un monument particulier dans l'intérieur de l'amphithéatre; on lit d'une part: *Pulchrior exurgit*; au-dessous est écrit; *Inauguravit J. Be. de* Winslow XVIII. *Febr.* M. DCC. XLV.; & plus bas, 1744, 1745, 1746. On lit d'autre part: *Olim dati obstetricib. prof. restit.* 17 *maii* 1745. *J. Ex.* Bertin, 18 *maii. J.* Astruc, 14 *jun. ejusdem anni.* Au-dessous est écrit: *Bibliotheca publici juris facta, die jovis 3 martii*, M. DCC. XLVI & plus bas, *Guill. Jos. de l'Epine, Dec.*

A l'égard de la bibliothèque M. de l'Epine prit lui-même soin de rassembler & de mettre dans le meilleur ordre les précieux restes de l'ancienne bibliothèque de la Faculté, consistants en manuscrits, la plupart en velin, encore garnis de chaînes de fer avec lesquelles ils étoient autrefois attachés. Ce qu'il eut toujours très-à-cœur fut d'empêcher qu'on portât aucune atteinte aux statuts & aux loix de la Faculté. Il fit tout ce

qu'il put pour remettre en vigueur des usages qu'on ne suivoit plus, & pour détruire divers abus qui s'étoient insensiblement introduits. En voici des exemples.

L'ancien usage d'enseigner seulement le matin, la physiologie, la pharmacie, la botanique ; & le soir la pathologie & la chirurgie, avoit été changé ; il fut rétabli par un décret du 12 novembre 1745. Par un abus qui s'étoit fortifié depuis quelques années, on se contentoit de lire seulement trois fois chaque semaine quelques parties de la Médecine, on fit un décret le 6 novembre 1745, par lequel il fut enjoint à tous les professeurs de vaquer aux leçons ordinaires, tous les jours de la semaine. Comme il appartient de droit à la Faculté de porter son jugement sur tous les livres qui traitent de la Médecine, de la chirurgie & de la pharmacie, la Faculté, desirant empêcher qu'il fût accordé trop légérement des approbations, ordonna par un decret du 4 juin 1746, que les rapports des examinateurs se fissent, non pas dans les assemblées tenues pour les pauvres malades, ni dans celles qui se tiennent au premier de chaque mois, mais dans d'autres assemblées plus nombreuses & solemnelles, les examinateurs présens.

M. de l'Epine, après avoir géré avec distinction pendant deux ans la charge de doyen, fut prorogé par acclamation ; mais la Faculté étant assemblée quelques jours après, il abdiqua, en témoignant combien il étoit sensible aux marques honorables que la Faculté lui donnoit de sa confiance, il reçut le serment de son successeur J. B. T. Martinenq, & fut nommé censeur.

La retraite du sage est un repos actif. Telle fut celle de M. de l'Epine après son décanat Chef ou simple membre, il fut également zélé pour l'intérêt du corps. Il se trouvoit aux assemblées le plus souvent qu'il le pouvoit. Il ne s'efforçoit point d'y faire valoir sa propre opinion, mais visant uniquement au vrai, uniquement attaché à ce qui est juste, il étoit indulgent ou sévère suivant la circonstance, n'offensant jamais, & toujours ami décidé de la paix. De quelques commissions qu'il fût chargé, il s'en acquitoit avec exactitude ; les deux choses qu'il ambitionnoit par dessus tout, étoient l'honneur de la Faculté ; & l'utilité publique. Une épizootie exerce de toutes parts ses ravages ; la Faculté de Paris, pour satisfaire aux ordres du roi, députe quelques-uns de ses membres, pour aller reconnoître la cause du mal, & pour en arrêter le cours par des remedes convenables. Rien n'est épargné, ni les voyages, ni les informations, ni les expériences. Un d'entr'eux, M. de l'Epine, s'est chargé de la plus grande partie des travaux. Le bien a été fait, & la récompense fut de l'avoir fait.

L'inoculation de la petite-vérole faisoit beaucoup de bruit ; on la pratiquoit par-tout. Le Parlement rend un arrêt le 8 juin 1763, par lequel il demande que la Faculté donne librement son avis sur les avantages ou les inconvéniens de cette méthode. L'affaire étoit de la plus grande importance. On nomme M. de l'Epine pour vaquer avec cinq autres docteurs à un travail pénible, faire une recherche exacte de toutes les expériences qui ont été tentées, de leurs effets heureux ou malheureux, & après un examen réfléchi, communiquer à la Faculté les lumières capables d'éclairer le jugement qu'elle avoit à prononcer. Personne n'aporte plus de soin & d'attention à lire les écrits divers, à ramasser les pièces éparses, à débrouiller les faits obscurs, à démêler le certain d'avec l'incertain, que M. de l'Epine. Il se charge des materiaux de ses collègues, & de ceux qu'il s'est procurés, les met en ordre, les lie, & en forme deux mémoires, dont l'un a pour titre, *Rapport de l'inoculation, imprimé par ordre de la Faculté, Paris, Quillau, 1765, in-4. de 125 pages ;* & l'autre, *Supplément au rapport sur l'inoculation ; Paris, Quillau, 1767, in-4. de 164 pages.*

En 1777, tandis que la Faculté attendoit de la Justice la confirmation du décret par lequel elle infligeoit une peine bien méritée à un de ses membres qui s'étoit écarté du sentier de l'honneur, un ajournement personnel suspendit les fonctions de son doyen. D'un consentement unanime la compagnie voulut que M. de l'Epine géra en sa place. Ce fut pour tous un grand sujet d'admiration de voir briller dans un vieillard le courage d'un homme dans la vigueur de l'âge.

» Pour honorer Miltiade qui avoit sau- » vé Athenes & toute la Grece à Marathon, les Athéniens voulurent que »

» dans le tableau où ce combat seroit » représenté, ne plaçât avec les dix pré» teurs, mais le premier, ce général ex» hortant les soldats à livrer bataille. De » même la Faculté, après le gain de la » cause qui avoit coûté au vice-doyen, » beaucoup de mouvemens & de solli» citations, ordonne par un decret du » 18 juin 1777, qu'à ses frais seroit gravé » le portrait de M. de l'Epine auquel elle » avoit de si grandes obligations, & que » cette gravure, avec une inscription » composée par M. T. Baron, seroit pla» cée en un endroit remarquable dans » les écoles supérieures.

Voici l'inscription.

Quod procellosis temporibus
M. GUILIELMUS-JOSEPHUS DE L'EPINE,
Parisinus,
Antiquus Facultatis decanus,
Decani vices gerens nuper electus,
Alter ab antiquiore scholarum magistro,
Fermè octogenarius,
Sed viridi senectute gaudens,
Animose
Facultatis jura & artis medicæ decus
Apud supremos magistratus asseruerit,
Vindicaverit,
Ac de salute reip. nunquàm desperaverit,
Hanc effigiem ære cœlatam,
Publicum gratitudinis monumentum
Virtuti consecravit,
SALUBERRIMUS ORDO PARISIENSIS
M. DCC. LXXVII.

C'est-à-dire :

» M. Guillaume-Joseph de l'Epine, » de Paris, ancien doyen de la Faculté, » élu depuis peu pour remplir les fonctions » de doyen, sous-ancien des écoles, » presque octogénaire, mais qui jouit » d'une vieillesse vigoureuse, ayant, avec » un zèle courageux, soutenu devant les » premiers magistrats les droits de la » Faculté & l'honneur de la médecine, » les ayant vengés, & n'ayant jamais » désespéré du salut de la chose publique, » l'ordre des médecins de Paris a consa» cré à la vertu ce portrait gravé pour » être un monument public de sa recon» noissance, 1777 ».

La Faculté ordonna d'ailleurs que le décret de ce jour fût imprimé, & que l'un & l'autre fût distribué à tous les docteurs & à tous les bacheliers. Elle ordonna encore que le portrait de M. de l'Epine, qu'on ne sauroit assez louer, portrait peint sur toile dont il avoit fait présent à la Faculté, fût placé avec les autres dans un endroit remarquable.

M. de l'Epine fut une seconde fois censeur, mais extraordinairement, depuis le mois de novembre 1778 jusqu'au mois de novembre 1779, & à ce titre il se trouva très-assidu à toutes les thèses qui furent soutenues, & à toutes les assemblées de chaque mois.

Il fut deux fois professeur dans les écoles; en 1737 & 1738 il enseigna la chirurgie en langue françoise, après avoir prononcé un discours d'inaugutation dans lequel il exposoit *les qualités nécessaires à un éleve en chirurgie* : & en 1757 & 1758, il fit des leçons sur la matière medicale.

Il composa au moins deux thèses, auxquelles il présida. Dans l'une il examinoit cette question: *an à functionum integritate, mentis sanitas?* Il en fut président, en la place de M. Mattot qui étoit retenu au lit. Dans l'autre, où il présida pour M. Poissonnier, alors absent, il discutoit cette proposition : *an recenti vulnere nudatis ossibus exfoliatio?*

Comme dans la première il se trouvoit quelques propositions peu conformes aux sentimens de l'Eglise, il dissipa les soupçons qu'on auroit pu avoir de sa catholicité, dans une lettre imprimée qu'il écrivit à M. Baron, le fils, alors doyen. Aussi pieux que délicat ou timoré, M. de l'Epine donna de sa croyance & de sa foi un témoignage aussi solide que sincere & glorieux pour lui.

On n'oubliera jamais avec quelle éloquence mâle ce vieillard respectable s'élevant contre l'usage de donner à alaiter les enfans à des mercenaires, confirma le triple avantage que l'alaitement fait par les meres doit procurer à elles-mêmes à leurs enfans, & à la patrie. Ce fut lui qui décerna le prix à celui que la faculté avoit jugé avoir le mieux traité cet important sujet. O vous qui avez été victorieux, vous avez obtenu une double couronne. Voy. l'écrit intitulé, *Séance publique de la Faculté, 1779.*

M. de l'Epine qui, tant qu'il se porta bien, avoit témoigné tant d'affection pour la Faculté, ne l'oublia point en mourant. Il lui fit don, par testament, d'une partie de sa vaisselle d'argent, de sa bibliotheque assez considérable, & lui assigna une rente pour rétablir & continuer à perpétuité le cours de chymie médicale interrompu depuis quatre années.

Dans l'âge viril, M. de l'Epine fut menacé d'une phthisie pulmonaire, il sut la prévenir & s'en délivrer par le bon té-

gime qu'il se prescrivit, & recouvra une excellente santé. A l'âge de 75 ans, il arrêta un catarrhe suffocant par la saignée pratiquée de bonne heure; mais en 1782 il eut de fréquentes attaques de vertige. Il renonça donc à la pratique de la médecine qui, dans ses mains, fut toujours sage & heureuse. Il visitoit seulement quelques pauvres de son voisinage, & quelques amis, qui conservent le souvenir des bons offices qu'ils en ont reçus. Ce fut alors que pour la première fois il cessa de se rendre aux assemblées de la Faculté, excepté à celles qui se tiennent pour les pauvres, toutes les fois qu'il y étoit invité à son tour.

Enfin au commencement de 1783, étant environné de plus d'infirmités, il ne sortit plus de chez lui. Il éprouva, dans la région précordiale, de vives & fréquentes douleurs qu'il souffrit avec beaucoup de patience. Mais observateur fidèle de la divine loi, il trouvoit sa consolation dans le doux espoir d'une récompense future; il puisoit souvent dans les eaux salutaires de la pénitence le gage assuré de l'immortalité. Il mourut dans la quatre-vingtième année de son âge, le 11 avril 1783. Il fut enterré sans pompe, sans grand appareil, comme il l'avoit desiré, dans le cimetière de S. Eustache. Imitant en cela un méd. de Louvain qui en 1710 avoit laissé cette épitaphe écrite de sa main: *Philippus Verheien, med. doct. & prof. partem sui materialem hoc in cimaeterio condi voluit, ne templum dehonestaret, aut nocivis halitibus inficeret. Requiescat in pace.*

C'est-à-dire:

« Philippe Verheien, docteur & professeur en médecine, a voulu qu'on » déposât dans ce cimetière la portion » matérielle de lui-même, pour ne point » souiller le temple ou l'infecter d'exhalaisons nuisibles. Qu'il repose en paix.

M. de l'Epine n'étoit point d'une haute stature, mais il avoit un corps robuste, & des mœurs pures. Il vécut dans le célibat. Mais s'il ne donna point d'enfans à l'état, il forma pour la Faculté deux de ses proches, morts avant lui, M. Dussans, en 1768, & M. Nouguez en 1782.

L'esprit de M. de l'Epine étoit orné de connoissances littéraires étendues & peu communes. Il avoit étudié avec soin toutes les parties de la médecine, & il s'en occupa toujours, autant que ses affaires le lui permettoient. L'histoire, qu'il a laissée de son décanat, est une des plus recommandables parmi celles qui se trouvent dans les registres de la Faculté, par la netteté de l'écriture, par la pureté du style, par l'extrême abondance des objets; & c'est un monument durable dressé à la mémoire de l'auteur.

Traduit de l'almanac latin de la Faculté que nous avons annoncé no. 18, pag. 72.

LIVRES NOUVEAUX.

CATALOGUS *librorum nuper mortalis Jacobi Reinboldi Spielmann, med. doct. & prof. academ. plurimar. membri publicè auctionis lege divendendorum mense januarii M. DCC. LXXXV. Argentorati, excudebat Joh. Heiz, univ. typ. 1784, (in-8. constans pag. 303.)*

Ce catalogue des livres de feu M. Spielmann, contient environ huit à neuf mille volumes que ce médecin savant avoit amassés. On n'a suivi aucun ordre dans la disposition de ce catalogue; les ouvrages y sont inscrits comme on les a trouvés placés, sur les tablettes ou armoires. On en compte 27. On indique les *in-folio*, les *in-quarto*, puis les *in-octavo*, les *in-12*, insérés dans chacune; ce qui forme un embarras qui ne permet pas de juger d'abord aisément du mérite de cette bibliothèque, ni aux curieux ou aux amateurs d'y découvrir les ouvrages qu'ils voudroient se procurer.

On promet, il est vrai, de donner à ce catalogue une addition qui contiendra sept tables; 1°. des dissertations, 2°. des programmes, 3°. des cartes géographiques, 4°. de la collection de matière médicale plus rare & plus précieuse que celle qu'on puisse vendre dans les boutiques de libraires, & trop peu estimée pour qu'elle doive être vendue publiquement, 5°. de la collection d'un cabinet de mineralogie, 6°. de pétrifications, 7°. des oiseaux d'Alsace, peints à l'huile sur toile (*in panno*) avec le plus grand soin par un ancien peintre de Deux-Ponts, nommé Hien. On devroit bien y ajouter une autre table pour les auteurs.

La vente de cette bibliothèque bien composée, commencera au mois de janvier prochain 1785.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Suite de l'art. hygiene, *du numero* 23.

DÉSAPPROUVER qu'on commence le repas par un liquide chaud, n'est point condamner l'usage de la gelée de viande & des consommés : restaurant puissant que l'antiquité paroît avoir ignoré & qui est si précieux dans l'épuisement des forces. Je suis loin de chercher aussi à inspirer des terreurs à l'homme crédule & de vouloir qu'on soit à table le thermomètre à la main. Je pense au contraire avec Celse, que pour jouir d'une santé ferme & durable, il faut savoir s'élever audessus des regles. L'homme robuste à ce droit. Qu'importoit au spartiate austere que le brouet noir qu'on lui servoit fût froid ou chaud! Tout mets lui étoit également délicieux & facile à digérer après de violens exercices.

Les préceptes sont faits pour les personnes délicates & qui mènent une vie sédentaire. En outre la diversité des climats peut donner lieu à d'autres considérations. C'est par les fruits qu'il est ordinaire de commencer le repas dans les pays chauds. Qu'on consulte sur ce point les recueils des voyages. Le premier Ministre de l'Empereur de la Chine donnoit un régal à un Ambassadeur. On ne servit d'abord que des fruits & des confitures séches. On passa ensuite à d'autres mets & à des viandes de toute espèce. Brue, dans son voyage au Sénégal, parle aussi d'un repas de ce genre. On commença par servir des fruits du pays, tels que des citrons, des oranges, des melons & deux ou trois sortes de bananes. On fit succéder la volaille avec d'autres viandes. Cette méthode est encore assez usitée au midi de l'Europe. Peut-être même que durant les chaleurs de l'été elle pourroit convenir ailleurs. Les affections bilieuses, fréquentes dans les pays chauds, rendent cet usage utile. Peut-être aussi que l'organe de la digestion, énervé par la chaleur, a besoin d'être d'abord rafraichi & ranimé par des sucs légèrement acides & aromatiques.

Au Nord l'habitude de se soustraire aux rigueurs du climat dans certaines classes de la société, retient le corps dans l'engourdissement & fait languir la digestion. Ne pourroit-on point proposer pour préliminaire du repas une des productions les plus abondantes des montagnes même de la Laponie, qu'on se peint comme frappées d'une éternelle stérilité. Je parle de la racine d'angélique; elle pourroit être introduite dans le commerce par les Lapons qui auroient soin de l'arracher, à la fonte des neiges & avant la germination de la plante. On la prépareroit ensuite comme celle qu'on cultive dans les jardins & qu'on emploie dans la confiserie. Mais cette derniere ne sauroit remplacer celle qui croît dans les lieux même que la nature lui a destinés, & qui, comme l'observe M. Linnée, contient beaucoup plus de résine & de parties aromatiques. On doit sans doute desirer de voir s'étendre l'usage de cet excellent & agréable stomachique.

On ne peut qu'approuver la méthode souvent usitée de débuter à table par des huîtres. Leur fraîcheur, l'eau piquante qu'elles contiennent, les assaisonnemens & la boisson dont on les accompagne, sont les plus favorables à la digestion. Sénéque parloit moins en naturaliste qu'en partisan austere des mœurs anciennes, lorsqu'il déclame contre ce coquillage: *Non cibi*, dit-il avec aigreur, *sed oblectamenta*. Les Romains, par un rafinement nouveau, les faisoient souvent renfermer, avant de les manger, dans des tas de neige. On en conservoit dans des viviers pour en avoir au besoin. On rechercha d'abord celles du lac Lucrin, &

par un progrès du luxe toujours ingénieux à créer des besoins nouveaux, on ne mit du prix qu'à celles qui étoient apportées de la Grande Bretagne & des pays éloignés; enfin dans les repas d'appareil la magnificence romaine se déployoit sur-tout par une profusion d'huîtres & de coquillages les plus variés & les plus rares.

Ce qu'on appelloit *antecœnium* à Rome a été sujet à des changemens & comme à des caprices de mode. La laitue qu'on servoit encore à la fin du repas sous Auguste, fut servie au commencement sous l'empire de Domitien, suivant deux vers connus du poëte Martial. Elle étoit propre par son suc & sa fraîcheur à ranimer des organes blasés. Mais étoit-ce une raison pour en rendre l'usage général? A quoi bon cet herbage, disoit un laboureur à qui on offroit d'abord des laitues? C'est, ajouta-t-on, pour exciter l'appétit. Je n'en ai donc pas besoin à présent, repliqua-t-il; qu'on me les donne après que j'aurai rempli mon ventre.

Le cri du besoin que l'estomac fait entendre, seroit sans doute le meilleur préliminaire du repas; c'est celui que la nature indique pour réparer les forces; mais ce cri est foible & sans caractère, quand les membres ne sont point exercés. Souvent même on l'anticipe & on se rend à table comme à une cérémonie indifférente. Que peut faire le médecin pour remédier aux vues de la digestion, que de conduire l'homme, qui se plaint, dans la cabanne de celui qui mene une vie laborieuse, & de faire connoître à quel prix cette fonction est le soutien de la santé? Les climats froids offrent un avantage précieux. Une course précipitée, quelque occupation d'agriculture, ou d'autres jeux exercés au grand air, réveillent puissamment les forces de l'estomac. Un Danois me faisoit remarquer que durant les rigueurs de l'hiver les dames à Copenhague ne se mettent à table qu'après avoir fait quelques tours d'une course rapide sur les promenades ou les places publiques; elles rentrent alors avec un appétit dévorant & goûtent, par cette alternative toutes les douceurs d'un appartement chaud & commode, & d'une table bien servie.

Labor cibum præcedat, répetent d'une voix unanime tous les médecins-observateurs depuis Hippocrate jusqu'à nous. L'appétit & une digestion prompte sont le fruit de l'exercice. Ce sont des rapports invariables fondés sur l'organisation de l'homme; rapports que les Romains ont respectés, lors même que plongés dans toutes les voluptés du luxe asiatique; ils ne sembloient plus exister que pour les plaisirs des sens; ils passoient des exercices de la gymnastique au bain, & de-là à une chere délicate & recherchée. Mais tous ces apprêts valoient-ils les mœurs simples de leurs ancêtres? (*Par un abonné.*)

RÉPONSE *à la Lettre du sieur* DE GODERNAUX, *insérée dans le journal de l'Orléanois, du 10 Septembre dernier*, N°. 37. [Extrait dudit Journ. n°. 40.]

La distribution de la poudre *suprême* a été annoncée à Orléans, par un imprimé dont on a inondé le public. Cette production, fruit du travail du sieur *Andrieux*, agent & commis en chef du sieur *de Godernaux*, est un amas indigeste de raisonnemens ampoulés, incohérens & alchymiques, soutenus de toutes les assertions, promesses, en un mot, de toute la *rocambole* de la charlatanerie la plus outrée. Apprécier le mérite de ces promesses & mettre le public en garde contre la séduction qui auroit pu en être la suite, telles ont été, sans doute, les vues sages du magistrat éclairé qui préside à la police de la ville, lorsqu'il a prié la Société royale de physique de vouloir bien faire faire l'analyse de cette poudre, dite *suprême*.

Les commissaires chargés de ce travail convaincus que toutes les fois que l'on vient à déceler la cupidité, & à soulever le voile sur lequel sont écrits les mots d'amour de l'humanité & du bien public & dont s'enveloppe le charlatanisme, on est sûr d'exciter la colère de l'empirique démasqué, ont cherché à écarter tout soupçon de partialité, en ne faisant leur expérience qu'en présence de M. le Lieutenant de police lui-même & de plusieurs médecins & chirurgiens éclairés. Leur amour pour la vérité la leur a fait rechercher de bonne foi, & si les résultats de leur analyse eussent été favorables à la poudre dite *suprême*, ils les auroient annoncés avec le même zèle & la même franchise qui leur ont fait publier ceux qui y sont contraires. C'est même dans ces vues qu'ils avoient prié le sieur Ballay de se trouver à leur expérience, & que,

fur la promesse qu'il en avoit donnée, ils avoient convoqué l'assemblée à l'heure indiquée par lui. Si ce chirurgien ne s'y est pas trouvé, ce n'est pas la faute des commissaires. Le desir & l'envie d'être utiles ont été les seuls motifs qui les ont guidés. Que le sieur *de Godernaux* ne leur prête donc aucun sentiment de jalousie, ils en sont incapables.

Ce qui surprend & qui n'aura pas sans doute échappé aux gens éclairés qui auront lu la lettre du sieur *Godernaux*, c'est que cet *ami de la vérité*, qui ne prend la plume que pour *justifier son remede avec éclat*, & qui prétend que *les résultats de l'analyse* que M. Croharé & les chymistes de la société de physique *disent avoir fait*, & les conséquences *qu'ils en tirent*, *sont opposées aux épreuves multipliées faites par ordre du gouvernement*, n'administre aucune preuve de ces épreuves & de ces contradictions. Sans doute qu'il ne citera pas comme preuves favorables les expériences des chymistes de l'académie royale des sciences, qui ont trouvé les mêmes résultats que M. Croharé, & que trouveront toujours ceux qui ne croiront pas sur parole au sieur *de Godernaux* & à son agent *Andrieux*.

C'est sur-tout à M. Croharé qu'en veut le sieur *de Godernaux*, & en effet il a raison, puisque c'est lui qui le premier lui a attaché le grelot; mais la vengeance ne l'égare-t-elle pas, & en renvoyant son lecteur à l'ouvrage de M. Mittié, a-t-il bien senti à quoi il s'expose? Ne craint-il pas que le lecteur docile ne prenne, par la lecture de l'ouvrage de M. Mittié, des préventions contre l'usage de la poudre *suprême*? Qu'y verra-t-il en effet, sinon que cet *habile chymiste* proscrit tout traitement mercuriel, & qu'il regarde les préparations *mercurielles salines*, la poudre *suprême* par exemple, *comme un moyen dangereux, souvent incompatible avec la constitution des sujets, insuffisant pour quelques-uns, & contraire à d'autres*. Que le sieur *de Godernaux* choisisse donc mieux ses preuves; car en supposant même que M. Croharé auroit eu tort dans sa dispute avec M. Mittié, il ne s'ensuivroit pas qu'il se fût trompé dans l'analyse de la poudre *suprême*, puisque les chymistes de l'académie des sciences & ceux de la société de physique d'Orléans ont reconnu la fidélité de ses expériences & de ses résultats, & certifient que le sieur *de Godernaux* vend 48 sols ce qui lui coûte moins de trois deniers.

Le sieur *de Godernaux* fait sonner très-haut les épreuves, les certificats dont il se dit possesseur; mais ce moyen, qui ne trompe que les inconséquens, est vieux & usé, quel est en effet le charlatan qui n'en produit pas & qui ne tâche pas par là d'en imposer au public? Ne sait-on pas en effet qu'il suffit de faire des sacrifices sur le bénéfice, pour trouver des intéressés & des prôneurs. N'a-t-on pas vu des gens très-instruits chargés de suivre l'effet d'un remede, être la dupe de leur bonne foi, parce qu'ils ignoroient que le charlatan s'introduisoit la nuit auprès des malades, les séduisoit avec de l'or, & leur administroit un remède autre que le sien? ces certificats ne prouvent rien contre l'analyse; que le sieur *de Godernaux* nie que son remede soit une combinaison du mercure avec l'acide marin, & qu'il le prouve, c'est là la seule maniere de *justifier avec éclat* sa poudre *suprême*.

Le problême qu'il propose ne prouve pas plus en sa faveur; il n'est pas difficile à résoudre: *il produira*, dit-il, *deux préparations semblables par la couleur, l'odeur & le goût qui fourniront les mêmes résultats à l'analyse, & dont cependant l'une n'aura aucune qualité malfaisante; tandis que l'autre sera un poison des plus subtiles*. On n'en doute pas, & on ose assurer que le sieur *de Godernaux*, pourroit même en fournir une troisième, qui tiendroit le milieu entre ces deux extrêmes. Sa poudre *suprême*, ou, pour mieux dire, le précipité blanc, n'est-elle pas une substance intermédiaire entre le mercure doux & le sublimé corrosif. Ces trois préparations fourniront sans doute les mêmes principes à l'analyse; mais les doses respectives de l'acide marin & du mercure sont différentes dans ces trois préparations, ce qui explique la variété de leurs effets.

Le sieur *de Godernaux*, qui a raison de ne point assimuler les fonctions de l'estomac à celles des fourneaux chymiques, paroît cependant, dans la préparation de sa poudre, avoir admis une identité dans leurs effets. Pourquoi effectivement voit-on des globules de mercure coulant dans sa poudre, si ce n'est parce qu'il a cru qu'une légère trituration de cette substance absorberoit ensuite dans l'estomac l'excès d'acide du précipité blanc, & qu'il obtiendroit facilement par-là ce

qui dans le mercure doux n'est que l'effet d'une longue trituration & de la sublimation. Voilà en quoi consiste ce *point de modification* si vanté, que la sagacité & les travaux immenses du sieur *de Godernaux* lui ont fait trouver.

Les guérisons *valent*, dit-il, *mieux que des raisonnemens & des analyses*; mais *l'expérience*, *ce juge infaillible*, prouve encore que les effets de la poudre ont été funestes à plusieurs. M. de Latour a fourni deux exemples d'accidens fâcheux, & le témoignage de cet habile praticien vaut bien celui du sieur *Andrieux*, qui, associé du sieur *de Godernaux*, atteste les bons effets de sa poudre. C'est à raison de ces exemples multipliés, que M. Chipault, sacrifiant toute vue d'intérêt aux sentimens que son honneur & sa conscience lui inspiroient, a renvoyé cent trente-sept prises de cette poudre, qui lui restoient. Le sieur Ballai a prétendu que ces poudres étoient fausses, & l'on voit que le sieur *de Godernaux* & son agent principal, nient en avoir envoyé à M. Chipault; cela est très-naturel; mais le certificat du père Edouard, prouvera la foi que l'on doit ajouter à leur assertion. C'est un tour de gentillesse de ces Messieurs, qui peut faire le pendant des preuves sans nombre qu'ils apportent.

Je soussigné, agent général de mon ordre, certifie à qui il appartient, que le 2 août 1783, sur la demande qui m'en a été faite pour M. Chipault, chirurgien à Orléans, je lui ai envoyé quinze paquets de dix prises chacun, le 23 dudit mois dix paquets, & le 1 septembre, même année, dix autres, formant en tout trente-cinq paquets ou trois cens cinquante prises des poudres médicamenteuses de M. le chevalier *de Godernaux*, timbrées, cachetées, & qui m'ont été fournies par lui-même; sur lesquelles trois cens cinquante prises, M. Chipault m'en a renvoyé en nature cent trente-sept, depuis que le dépôt de ce médicament a été confié à M. Ballay. C'est donc calomnieusement que l'on impute au sieur Chipault d'avoir débité des poudres contrefaites. C'est moi qui les lui ai envoyées, & c'est M. *de Godernaux* qui me les a livrées: je le prouverai à toute la terre. En foi de quoi j'ai signé les présentes pour servir ce que de raison: aux Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris, 12 septembre 1784, P. EDOUARD, capucin, agent général.

LIVRES NOUVEAUX.

ESSAIS *sur les eaux aux jambes des chevaux: ouvrage qui a remporté le prix d'encouragement que la Société royale de médecine a donné sur les maladies des animaux, dans sa séance publique, tenue au Louvre, le 26 août 1783. On y a joint un rapport fait au Conseil du roi, sur le cornage & sifflage des chevaux; par* M. HUZARD, *vétérinaire, à Paris.* A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grande salle du Palais, 1784, (*in*-8°. *de* 114 *pages*.)

On appelle *eaux aux jambes* une maladie cutanée, le plus souvent chronique, quelquefois inflammatoire & contagieuse, mais jamais aigüe, dit l'auteur: elle attaque la peau des extrémités du cheval, de l'âne, du mulet, & rarement du bœuf.

Après cette définition de la maladie, M. Huzard en fait une description très-détaillée; puis il expose les accidens multipliés qui naissent aux animaux qui sont atteints de ce mal, si l'on arrête l'écoulement de la matière par l'application subite des astringens, des dessiccatifs, des corps gras; méthodes (ajoute-t-il) qui ne sont que trop en usage, & dont les charlatans, qui sont aussi nombreux dans la médecine vétérinaire que dans la médecine humaine, savent tirer parti, sans s'embarrasser des suites.

M. Huzard donne ensuite le tableau des désordres intérieurs qui ont été reconnus par l'ouverture des cadavres. Il n'oublie pas les causes générales ou particulières, internes ou externes. Il passe delà au traitement curatif ou palliatif.

Dans tous ces détails on remarque le vétérinaire instruit & bon praticien; ce qui doit engager les personnes intelligentes qui ont des chevaux, à étudier ce petit traité, qui leur apprendra à se défier de l'ignorance & des négligences de leurs cochers, autant que des fausses promesses des charlatans.

Quant au *cornage* & *sifflage*, dont il est question dans le rapport, c'est un bruit plus ou moins fort que fait entendre le cheval pendant la respiration; soit continuellement, comme on le voit dans quelques circonstances maladives, soit pendant ou après l'exercice, ainsi qu'il arrive le plus fréquemment.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

SUITE du recueil de pièces concernant les exhumations faites dans l'enceinte de l'église de Saint-Eloy de la ville de Dunkerque, imprimé & publié par ordre du gouvernement. Paris, de l'imprimerie de MONSIEUR, 1784. (*in-8°. de* 21 *p.*)

LE *recueil de pièces*, dont nous annonçons aujourd'hui la *suite*, fut publié l'année dernière, 1783; & on en rendit compte dans le n°. 17 de cette même année, *pag. 65*.

On trouve dans cette *suite* le détail des opérations qui restoient à faire pour completter les exhumations commencées. On se remit au travail au premier juin, & il fut continué jusqu'au 26 du même mois. Malgré la chaleur ardente, il n'y eut aucune plainte de la part des ouvriers. M. Hecquet, chirurgien major des hôpitaux du roi & échevin de la ville, qui dirigeoit ce travail, eut soin que les ouvriers fussent pourvus de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire. On soutenoit leur force & leur activité en leur donnant de temps en temps de l'eau de vie de genièvre, & en étanchant la soif brûlante qu'ils éprouvoient, par une eau acidulée avec le vinaigre.

Les exhumations ayant été interrompues, on les reprit depuis le 6 novembre jusqu'au 31 décembre, qui fut la fin de cette pénible opération.

Le nombre des cadavres ainsi exhumés, & transportés dans un cimetière choisi à cet effet, se monte à 1602; ils s'étoient accumulés dans cette église depuis 1452, jusqu'en 1777 qu'on a cessé d'y enterrer.

On ne sauroit trop louer le zèle vraiment patriotique que M. Hecquet a montré dans ce dangereux travail.

PROGRAMME

De l'Académie des sciences belles lettres & arts de Lyon.

Distribution de prix.

L'Académie, dans la séance publique qu'elle tint le 31 août 1784, distribua les prix doubles d'*histoire naturelle*, ou d'*agriculture*, fondés par M. P. Adamoli. Elle avoit demandé des observations théoriques & pratiques sur les haies, destinées à la clôture des champs, des vignes & des jeunes bois.

Le mérite des cinq mémoires envoyés au concours a démontré l'utilité du sujet. L'Académie invite les auteurs à les publier, en particulier celui qui a pour devise *utile dulci*.

Le PREMIER PRIX consistant en deux médailles d'or, a été décerné au mémoire, coté n°. 4, suivant l'ordre de sa réception : sa devise est;

Ante Jovem nulli subigebant arva coloni, &c.
VIRG. Georg.

Ce mémoire, qui réunit une saine théorie, à une pratique éclairée, est de M. Amoreux, fils, docteur en médecine de l'université de Montpellier, membre de plusieurs académies; le même qui vient d'être couronné, à peu-près à la même époque par la Société royale de médecine.

Le SECOND PRIX, qui consiste en deux médailles d'argent, a été donné au mémoire, n°. 3, écrit en latin, dont l'épigraphe est :

Texendæ sæpè etiam. . . . .
. . . . . . arbusta juvant humilesque myricæ.
VIRG. Georg.

L'auteur de ce mémoire savant & méthodique est le R. P. Gaëran, Harasti, de Buda, religieux de l'Observance, ancien professeur de philosophie, de l'Académie d'agriculture de Vicence, & de la Société patriotique de Milan.

Sujets proposés pour l'année 1785, par la même Académie.

L'Académie ayant à distribuer en 1785 le prix de physique fondé par M. Christin, en a affecté les fonds au sujet qu'elle a continué, concernant la *mixtion de l'alun dans le vin*; & pour doubler le prix de 600 livres, ci-devant proposé, & le porter à 1200 livres, elle a délibéré d'y joindre la somme de cent écus, prise sur d'autres fonds dont elle peut disposer.

En conséquence elle demande de nouveau l'*examen physique* & raisonné de la dissolution de l'alun dans le vin, considérée relativement à la conservation du vin & à la conservation de la santé.

Elle invite les savans qui voudront s'en occuper, notamment l'auteur du mémoire ayant pour devise, *sunt certi denique fines*, auquel elle a donné les plus justes éloges, de ne rapporter que des expériences authentiques, de les traiter en grand, & de répondre avec précision aux différentes questions énoncées dans le premier programme, à la suite du problême, dans les termes suivans:

1o. *La mixtion de l'alun dans le vin est-elle un sûr moyen de le conserver, ou de rétablir sa qualité, lorsqu'elle est altérée? De quelle espèce d'altération dans le vin, l'alun est-il le préservatif ou le correctif?*

2o. *En quelle proportion faut il mêler l'alun dans le vin, au cas que ce mélange soit reconnu avantageux?*

3o. *Le vin tenant en dissolution la quantité d'alun nécessaire, à sa conservation ou à son amélioration est il nuisible à la santé? Quels en sont les effets sur l'économie animale?*

4o. *Si l'alun, dissout dans le vin, est reconnu préjudiciable à la santé, est-il quelque moyen d'en corriger les effets nuisibles?*

5o. *Enfin quelle est la manière la plus simple & la plus exacte de reconnoître la présence de l'alun & sa quantité, lorsqu'il est en dissolution dans le vin, sur-tout dans le vin rouge très-coloré.*

CONDITIONS.

Toutes personnes pourront concourir pour ce prix, excepté les académiciens titulaires & les vétérans; les associés y seront admis. Les mémoires seront écrits en françois ou en latin. Les auteurs ne se feront connoître, ni directement, ni indirectement; ils mettront une devise à la tête de l'ouvrage, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même devise, leur nom & le lieu de leur résidence. Les paquets seront adressés, francs de port, à Lyon, à *M. de la Tourrette, secrétaire perpétuel, pour la classe des sciences, rue Boissac*;

Ou, à *M. de Bory, ancien commandant de Pierre-Scize, secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres, rue Sainte-Hélene*;

Ou, chez *Aimé de la Roche, imprimeur-libraire de l'académie, maison des halles de la Grenette.*

Le prix consiste en quatre médailles d'or, du prix chacune de 300 liv.

Aucun ouvrage ne sera reçu au concours, passé le premier avril 1785, le terme est de rigueur. L'Académie décernera la couronne dans l'assemblée publique qu'elle tiendra après la fête de S. Louis.

Prix extraordinaire.

Dans la même séance l'Académie adjugera le prix reservé de 1200 livres dont M. l'abbé Raynal a fait les fonds, & dont le sujet a été précédemment annoncé en ces termes.

La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain?

S'il en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver & de les accroître?

Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y rémédier?

Les auteurs s'occuperont sur-tout des deux dernières questions, dont la solution, quoique la plus importante paroit avoir été la plus négligée.

Ceux qui ont déja concouru seront admis à envoyer sous leur premiére devise, les changemens qu'ils croiront convenables; *cependant une nouvelle copie paroit préférable à tous égards.*

L'Académie croit devoir inviter en général tous ceux qui prétendront au prix, de ne se permettre dans leurs ouvrages aucune assertion qui soit dans le cas, lors de la publication, de compromettre les auteurs, & le corps littéraire qui les couronneroit.

On ne recevra au concours que les discours ou mémoires qui seront envoyés avant le premier mars 1785; le terme est de rigueur. Les autres conditions comme ci-dessus.

Sujet proposé pour l'année 1786.

Pour le prix d'*histoire naturelle* ou d'*agriculture*, (fondé par M. P. Adamoli,) qui doit être distribué en 1786, l'Académie propose le sujet suivant:

Quels sont les diverses espèces de lichens dont on peut faire usage en médecine & dans les arts ?

Les auteurs détermineront les propriétés de ces plantes par de nouvelles recherches & des expériences.

Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 livres, & une médaille d'argent. Il sera distribué en 1786 après la fête de S. Pierre ; & les mémoires reçus au concours, jusqu'au premier avril seulement. Les autres conditions suivant l'usage.

CARMEN *de medico, ignorata morbi causa, malè curante. Tubingæ, apud Jacobum Fridericum* Heerbrandt, 1784, (*in*-8. de deux feuilles & demie dont les pages ne sont pas numérotées).

Ce poëme est adressé à quatre médecins, tous amis de l'auteur, par cette inscription suivie de deux distiques ; *veterum eorumque probatorum amicorum quadrigæ*, Christiano-Frederico Iægero, & Johanni Kæmpfio, *archiatris, illi virtembergico, huic hanoviensi; itemque* Vilhelmo Godofredo Ploucquet, & Carolo Philippo Diezio, *professoribus tubingensibus, illi ordinario, huic extraordinario, viris, de arte salutari benè merentibus, d. d. d.* Ianus Irenæus Solifcus.

Le but de l'auteur, qui pratique la médecine depuis vingt ans, est de montrer l'erreur où tombe le médecin qui entreprend de guérir une maladie, sans en connoître la cause.

J'ai vu beaucoup de malades, dit-il, traités durant plusieurs mois, sans recevoir aucun soulagement, bien qu'on leur ait administré différens remedes ; cependant les médecins auroient pu en fort peu de temps dissiper le mal, si la cause leur eût été connue. Pour prouver cette assertion il produit six cas particuliers. Voici le premier.

Observation première par M. Solifc.

Un jeune homme sain, & d'un tempérament sanguin & ardent, est inoculé. L'éruption se fait au temps convenable, mais tout son corps est couvert de boutons entassés. Il ne survint pourtant aucun accident, & la maladie se termine heureusement.

Peu de temps après ce jeune homme remarque sur son linge des taches, & découvre qu'elles proviennent d'une humeur visqueuse qui découle de la verge. Bientôt une démangeaison vive se fait sentir au gland ; la verge est tuméfiée, & lorsqu'il urine, il éprouve à l'extrémité de la verge des douleurs très-cuisantes. Inquiet & surpris, ce jeune homme consulte un médecin. Celui-ci déclare que c'est la suite d'un commerce impur ; tandis que ce jeune homme proteste qu'il n'a jamais vu de femme. Le médecin feint de le croire, mais le traite comme s'il avoit une gonorrhée virulente. Pendant quatre mois, le jeune homme prend exactement les remedes qui lui sont prescrits ; mais comme il n'en reçoit aucun soulagement, il a recours à un médecin qui a plus de réputation. Celui-ci, suivant l'usage, blâme des remedes qui ne convenoient point, dit-il, au caractère de la maladie ; mais apprenant que le malade relevoit d'une petite-vérole très-grave, un peu avant que ce mal de la verge parût, il en attribue la cause à l'épuisement des forces, suite de la première maladie. Sans perdre de temps, il ordonne au jeune homme les fortifians, & principalement le fer uni au quinquina. Ce traitement ne réussit pas mieux que le précédent. Pour dernière ressource, le malade est envoyé aux eaux de Pyrmont. Ce fut en ce lieu que je le vis pour la première fois. Il me fit le détail de sa maladie & des traitemens qu'il avoit suivis ; & me pria de lui donner les conseils que je croirois les plus propres à le guérir d'un mal si rébele. En examinant la partie affectée, je reconnus aussi-tôt la cause du mal ; car le prépuce étant trop serré & trop alongé ne pouvoit être relevé. Je soupçonnai donc que dans le temps où presque toutes les parties du corps étoient couvertes de pustules varioliques, il y en avoit aussi sur le gland ; que l'étroitesse & l'alongement du prépuce avoit empêché à un pus trop tenace & visqueux de s'ouvrir une route ; & que ce pus renfermé, étant devenu plus âcre par la chaleur augmentée, avoit produit de petits ulcères par lesquels étoit fourni la matière qui couloit de la verge ; la cause du mal me paroissant alors évidente, je commençai le traitement convenable. Je prescrivis donc un malade de tremper la verge dans du lait chaud, de la couvrir en se mettant au lit le soir un cataplasme adoucissant, & de laver le gland avec de l'eau où l'on auroit jeté de l'extrait de saturne.

Douze heures après avoir usé de ces moyens, le jeune homme commençoit à éprouver moins de douleur en urinant; quelques jours après le gonflement de la verge fut totalement dissipé, le prépuce pouvoit être relevé, & le gland découvert. J'apperçus alors les ulcères profonds de la verge & du gland. Par l'usage continué de l'eau de saturne, l'un & l'autre furent totalement guéris dans l'espace d'une semaine. Le malade retourna dans son pays satisfait & content.

Du samedi 23 octobre 1784.

Tous les papiers publics viennent de donner la description d'un monstre, devenu le sujet général de toutes les conversations. Il est même gravé de cinq à six manières différentes; & chaque graveur prétend avoir travaillé d'après le tableau original. Comme on ne varie point dans la description, nous la consignerons dans notre Gazette, où elle mérite assurément de tenir une place. La voici :

« Ce monstre a été trouvé au royaume » de Santa-Fé, au Pérou, dans la pro» vince du Chili, dans le lac de Fagua, » (*probablement de φαγειν*, manger,) qui » est dans les terres de Prosper Voston. » Il en sortoit la nuit pour dévorer les » cochons, les vaches & les taureaux des » environs. Sa longueur est de onze pieds; » la face est à-peu-près celle d'un homme; » la bouche est aussi large que la face; » elle est garnie de dents de deux pouces » de longueur. Il a deux cornes de vingt» quatre pouces de long; les cheveux pen» dans jusqu'à terre; les oreilles ont qua» tre pouces, & sont semblables à celles » d'un âne. Il a deux ailes, comme celles » de chauve-souris; les cuisses & les jambes » ont vingt-cinq pouces. Il a deux queues; » l'une très-flexible, dont il se sert pour » saisir la proie; l'autre qui se termine en » flèche, lui sert à tuer. Tout son corps » est couvert d'écailles. Ce monstre a été » pris par une quantité d'hommes qui lui » avoient tendu des pièges dans lesquels » il tomba : il fut environné de filets, & » conduit vivant au vice-roi qui parvint à » le nourrir avec un bœuf, vache, ou tau» reau, par jour, qu'on lui donne avec » trois ou quatre cochons, dont on dit » qu'il est friand. Le vice-roi a déja en» voyé des ordres sur toutes les routes, par » terre, pour qu'on ait l'attention de pour» voir au besoin de ce précieux monstre, » en le faisant marcher par étapes jusqu'au » Golfe de Honduras, où il sera embar» qué pour la Havane, de là aux Bermu» des, de là aux Açores, d'où en trois se» maines il débarquera à Cadix, & d'où on » l'amenera petit à petit à la famille royale. » On compte prendre la femelle pour en » perpétuer l'espèce en Europe : elle paroît » être celle des Harpies qu'on avoir re» gardées jusqu'ici comme un animal fa» buleux ».

Ce monstre est pris, & bien pris; le fait est très certain. Étroitement gardé, sa voracité doit diminuer de jour en jour; mais si, par malheur, on le laisse échapper, il est à craindre qu'il ne se jette en un autre climat, où, trouvant, se creusant peut-être un autre lac, (nécessaire sans doute à son existence,) sa voracité ne se réveille, & ne devienne beaucoup plus fatale encore qu'elle ne l'a été. Si l'on a apperçu un autre monstre dans le même lac, il n'est pas femelle. Le concours des deux sexes n'est pas nécessaire pour perpétuer la race de cette espèce de monstre : *car*, (dit Pline, traduction de du Piner,) *de la confusion des germes & semences naturelles de toutes choses qui en tombent*, (du ciel,) *on en voit naître & sortir une infinité de choses monstrueuses par cest univers, & principalement en la mer.* Hist. nat. *lib. ij. c. 3.* Seroit-ce ainsi qu'ont été produits tous ces monstres si bien connus des anciens Egyptiens? mais si mal connus de leurs successeurs qu'ils les ont regardés comme des figures hiéroglyphiques qui ont eu besoin d'être expliquées.

La plupart sont surpris qu'il existe un tel monstre, & tremblent en voyant sa figure; d'autres pensent que c'est un poisson marin dont les pêcheurs péruviens ont chargé le portrait, pour exciter davantage la curiosité; mais si quelques-uns par hasard regardoient comme emblématique la description qu'on a donnée, ils pourroient, étant bien instruits de ce qui se passe depuis plusieurs années, & sur-tout ayant lu notre Gazette, ils pourroient, peut-être, avoir le mot de l'énigme.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'art. hygiène, *du no. 29.*

Une promenade légère, faite avant le repas, pourroit-elle satisfaire au précepte? Que doit-on attendre d'un mouvement foible & monotone, qui n'accélère ni la respiration, ni le cours des émanations insensibles de la surface du corps? Il faut un exercice qui tienne plus de la course, qui se fasse à l'air libre, qui produise des secousses dans les viscères, & dont le terme soit un sentiment de fatigue. Combien d'autres moyens de s'exercer furent autrefois pratiqués par les Grecs & par les Romains! Mais nos mœurs éloignent de ces pratiques salutaires, & ne prendroit-on pas pour un beau rêve, ce que Galien raconte de lui-même, que pour ne rien omettre à la loi des exercices, quand il se trouvoit aux champs en hiver, il s'occupoit à fendre du bois ou à d'autres travaux champêtres.

On aura peut-être moins lieu de s'effrayer d'un autre moyen qui paroît le plus heureux supplément à l'exercice des membres; c'est une lecture faite à haute voix ou une déclamation vive & soutenue. Personne n'a mieux senti & n'a rendu avec plus de force que Plutarque, les effets de l'exercice de la parole sur l'économie animale, quoique d'ailleurs, à le juger en médecin, on eût à désirer dans les explications qu'il en donne, une logique plus sévère. « Il engendre, dit son » traducteur, une disposition robuste & » & une force vigoureuse aux plus nobles » parties & aux principaux instrumens » de la vie ». Tous les signes extérieurs, un teint plus coloré, plus d'expression & de feu dans les yeux, un son de voix plus mâle & plus virile, font voir l'heureuse influence du chant, d'une lecture ou d'une déclamation faite d'une voix forte & retentissante. Pline le jeune, en rendant compte de ses occupations champêtres, rapporte l'expérience qu'il en a faite sur lui-même: « je dors un peu, dit-il, » je me promène; je fais ensuite une » lecture à haute voix, de quelque orai- » son grecque ou latine, moins pour for- » tifier l'organe de la parole que l'esto- » mac: cependant j'en retire ce double » avantage ». Il passe ensuite aux autres exercices qui précédoient le souper.

L'exercice de la voix a cet avantage qu'on peut s'y livrer, soir debout, couché, assis dans l'intérieur de la maison, ou en plein air, en évitant seulement que l'estomac soit trop chargé d'alimens. Le combiner avec la marche, c'est le rendre encore plus efficace. On sait que c'étoit le moyen qu'employoit Démosthène, pour acquérir des qualités physiques que la nature sembloit lui avoir refusées. Il faisoit des courses contre le penchant des côteaux, tandis qu'il prononçoit avec force quelque harangue, ou des vers que lui retraçoit sa mémoire. Cet exemple indique ce que peut le courage pour réformer même une constitution de corps vicieuse. On aime à entendre Sénéque lorsqu'il console Lucilius tourmenté de fluxions depuis long-temps. « Tout ce » qui élève l'ame, lui écrit-il, est utile » au corps. C'est à la philosophie que je » dois la santé & la vie. Je dois aussi » beaucoup à mes amis, à leurs exhor- » tations, à leurs veilles, à leurs discours. » O bon Lucilius! quel doux restaurant » que les épanchemens de l'amitié.... » aye recours encore à d'autres remèdes, » à la promenade, à divers exercices, » suivant l'avis du médecin. Sors de l'en- » gourdissement où retiennent les souf- » frances; fais des lectures à haute voix; » exerce l'organe de la parole, où est le » principe de tes infirmités... ».

Mais que faire quand des voitures élégantes & commodes, & des lecteurs à gages semblent interdire tout usage des membres & de la voix? Je n'ai plus qu'à me retrancher sur des alternatives d'abstinence passagère. L'aiguillon de la faim,

qui en est la suite, débarrasse l'estomac d'une surcharge d'humeurs, & ranime son action organique. Qu'on prenne de la nourriture quand l'appétit se fait vivement sentir. On éprouve je ne sais quel bien-être intérieur : quelle douceur d'existence ignorée & universelle ! Les alimens, au contraire, quand l'estomac est dans une langueur apathique, restaurent moins qu'ils ne deviennent un poids incommode. Le désordre physique qu'on éprouve fait passer jusque dans le moral une morosité sombre qui distile par-tout l'ennui & le dégoût de la vie. Un grand prince, par l'avis de son médecin, ne prend presque aucun aliment, certain jour de la semaine. Je puis encore citer Auguste qui mettoit tant de prix aux soins de se bien porter. Suivant Suétone, il n'avoit point d'heure fixe pour le manger, & il suivoit en tout lieu son appétit. Il lui arrivoit quelquefois d'être simple spectateur d'un festin, parce qu'il avoit mangé avant, ou qu'il étoit résolu d'attendre encore. « Un Juif, au jour du sabbath » écrivoit-il à Tibère, n'est pas plus fi- » dèle observateur du jeûne, que je le » suis aujourd'hui. Je suis encore au bain » à une heure de la nuit sans avoir pres- » que pris aucune nourriture ».

Par un abonné.

Il vient de nous tomber entre les mains un *avis intéressant* suivant le sieur *Molenier*, qui le fait distribuer. Il est de deux pages *in*-4. En annonçant la découverte de ses grands dépuratifs du sang, il prend la qualité d'*inspecteur général des remedes que vendent les privilégiés*. Voilà une charge que nous ne connoissions pas. Ce que nous savons, c'est que le premier médecin du roi étoit autrefois l'homme public qui faisoit ou faisoit faire l'examen des remedes empiriques, pour s'assurer qu'ils ne contenoient rien de nuisible ; qu'il plut ensuite au roi de créer pour cet examen une commission royale, à laquelle le premier médecin présidoit. Personne n'ignore que c'est aujourd'hui la Société royale de médecine qui a l'inspection des remedes qui se distribuent. Comment donc le sieur Molenier s'attribue-t-il cette fonction si délicate, & qui intéresse si essentiellement l'humanité ? La Société royale de médecine n'a certainement pas remis ses pouvoirs à cet empirique.

LIVRES NOUVEAUX.

Recherches *pathologiques, anatomiques & judiciaires, sur les signes de l'empoisonnement, ou réponse à cette question* ; « quels » sont, dans les malades & les cadavres, » les signes certains d'après lesquels un » médecin puisse décider qu'un homme a » été empoisonné par un corrosif, lors- » qu'il lui faut éclairer les Juges sur ce » délit ? » *par M.* Retz, *médecin ordinaire du Roi, ancien médecin ordinaire de la Marine royale.*

> Celui qui commet une injustice, & celui qui n'empêcheroit pas de la commettre, lorsqu'il le peut, ne seroient-ils pas aussi coupables l'un que l'autre ?

A Londres, & se trouve à Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près les Ecoles de chirurgie, 1784. (*in*-8. de 33 pag. *Prix 12 sols.*)

Voici le fait qui a donné lieu à ces recherches.

» Un homme d'environ trente ans » d'une condition honnête, très-maigre » & d'un tempérament bilieux, étoit » tombé malade en prison, peu de jours » après y avoir été jetté inopinément, » sur une accusation grave portée contre » lui, & il avoit été transféré à l'hôpital. » Les symptômes de sa maladie étoient, » selon les procès-verbaux *une colique violente du bas ventre avec météorisme & tension des hypochondres, vomissement de bile verte, déjections bilieuses, jaunes & chargées de matières fécales, chaleur, rougeur & douleur de l'intérieur de la gorge & de la marge de l'anus ; sécheresse de la bouche, douleur de l'estomac, affoiblissement considérable, point de fièvre dans le début, puis fièvre continue jusqu'au de-là du vingt-unième jour*

Une partie des consultans décida que cet homme avoit été empoisonné par un corrosif. M. Retz ne fut point de cet avis. Le malade étant mort le quarante-troisième jour de sa maladie, son corps fut ouvert. Voici ce qu'on y remarqua ; l'épiploon fondu & gangrené, les intestins livides, le mésentere suppuré dans plusieurs points de son attache avec les intestins, & gangrené dans d'autres, & un tiers de l'estomac marqué d'une tache gangreneuse qui en effaçoit le velouté dans cette partie.

Les premiers consultans prononcèrent que l'état du bas-ventre étoit l'effet d'un poison corrosif admis dans l'estomac 43

jours auparavant, & que la tache gangreneuse de l'estomac étoit l'effet d'un autre poison pris la veille de la mort.

M. Retz fut d'un sentiment différent, & le motiva de manière qu'il fit impression sur l'esprit des juges chargés de la décision de cette affaire.

CHOIX *des meilleurs médicamens pour les maladies les plus désespérées ; recueilli par M.* Buc'hoz, *médecin de* MONSIEUR, *ancien médecin ordinaire de monseigneur le comte d'*ARTOIS, *&c. de feue sa majesté le roi de Pologne.* A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, 1784, *in* 12. de 375 p. prix 2 liv.

Quoi! un docteur en médecine, médecin d'un roi, & de deux princes du sang des Bourbons, s'occupe sérieusement à ramasser des formules pour *les maladies les plus désespérées*. M. Buc'hoz ignore-t-il donc qu'on ne guérit point *la maladie la plus désespérée* avec une simple formule? Le vulgaire peut le croire; s'il le croit, il achète un livre sur cette brillante promesse & il est trompé; mais par qui? par un médecin.

Lorsque M. Buc'hoz travailloit autrefois à un journal, il s'élevoit contre les distributeurs de remedes; il les poursuivoit comme des imposteurs nuisibles à la société, comme des gens plus desireux d'attirer l'argent des malades trop crédules que de les soulager dans leurs maux. Et aujourd'hui c'est lui même qui prône des formules. Quelle différence y a-t-il entre celui qui vend le *syrop végétal antivénérien*, le *rob anti-siphilitique*, *la poudre unique*, le *dépuratif du sang*, & celui qui vend des formules qu'on dit posséder leurs vertus? Le premier, en donnant le remède tout prêt à prendre, s'il est interne, ou à être appliqué, s'il est externe, évite l'embarras de le composer; le second, en indiquant la composition, laisse à chacun le soin de la préparer. On est donc aussi charlatan en vendant un cahier imprimé de formules, (il faut excepter les bibliopoles par état,) qu'en vendant ces formules exécutées, & contenues dans une phiole, ou dans un sachet, ou dans une boîte.

SOUSCRIPTION.

Les *Transactions Philosophiques* de la Société royale de Londres sont connues de tous ceux qui cultivent les sciences.

M. le chevalier Jouin de Sauseuil, secondé par une réunion de savans & de gens de lettres, annonce à toute l'Europe la traduction françoise de ces mémoires depuis l'établissement de la Société angloise jusqu'à ce jour.

On ne dit pas si cette traduction est commencée ou seulement projettée : ce qui est très-different. Qu'importe, on ouvre une souscription, pour 3 vol. *in* 4. par chaque année, en beau papier & en beau caractère, *cicero* neuf. Mais quand l'édition sera-t-elle finie? c'est un autre point sur lequel on garde le silence. Qu'importe encore.

Voici ce qu'on lit dans le *prospectus*.

« Quoique la traduction pure & simple de ce grand ouvrage en françois fût déja incontestablement une très-grande entreprise, & capable de mériter l'attention des savans & des cultivateurs des lettres de tous les ordres & de toutes les classes; cependant, nous n'avons pu la regarder encore comme tout-à-fait suffisante. Au moins est-il bien certain que l'Angleterre n'auroit pu *rien* gagner à notre *projet*, & que nous n'aurions *peut-être* nous-mêmes retiré que *peu* de chose de son exécution.

Nous avons donc cru qu'il étoit à propos d'ajouter encore un *troisième* avantage aux *deux* premiers; en rangeant d'abord le tout par matière dans le goût de la dernière édition de l'*Encyclopédie* du sieur *Panckoucke*, & en citant ensuite sur chaque matière dont il est traité dans les *Transactions* tout ce qui peut se rencontrer de relatif à cet objet dans les *mémoires* des autres Académies de l'Europe. S'il est même besoin de quelque extrait pour mieux éclaircir les matières, on les placera en note. Nous rapporterons donc les différentes opinions, & les améliorations qui se trouvent ailleurs, sans aucune discussion; notre but n'étant que de présenter la chose, & l'utilité qui en résulte, sans chercher à détourner le jugement du public par l'exposition de celui que nous pourrions en porter nous-mêmes.

Si les matières dont il est parlé ça & là dans les *Transactions* ont été traitées en grand ailleurs, nous aurons soin d'en faire mention, & d'indiquer les ouvrages les plus importans qui y auront rapport, afin de mettre les savans & les curieux à portée de faire des recherches ulté-

rieures, & de perfectionner leurs travaux.

Nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer à la perfection des arts, sur-tout de ceux qui intéressent le commun de la société, parce que c'est dans cette classe que les découvertes & les travaux des inventeurs doivent produire leur plus grand effet.

Conditions des transactions philosophiques.

Cet Ouvrage sera imprimé en beau papier & en beau caractère Cicéro neuf: & la comparaison des *transactions* avec les *mémoires* des autres Académies d'Europe, sera placée en forme de notes dans chaque page sous le texte en petit romain.

On s'arrangera pour être en état de livrer régulièrement trois volumes *in*-4°. au public par année; chacun desquels volumes sera de 75 feuilles, faisant 600 pages d'impression, sans compter les planches & gravures qui y seront jointes toutes les fois qu'il s'en trouvera dans l'original; & l'on suivra pour l'ordre des matières celui de l'Encyclopédie méthodique.

Le prix de la souscription entière sera de 45 liv. par année pour Paris, & 51 l. pour la Province, franc de port par tout le Royaume, avec les planches & gravures, que l'on paiera en souscrivant.

Mais pour la commodité du public & des amateurs en général, & afin d'accélérer, autant qu'il sera possible, la jouissance des souscripteurs, les trois volumes susdits se délivreront en cinquante-deux numéros; c'est-à-dire tous les jeudis de chaque semaine pendant toute l'année, à raison de quatre feuilles par semaine, faisant 208 feuilles par an; & les dix-sept feuilles restantes (pour compléter les trois volumes qui, à raison de 75 feuilles chacun en demandent 225 pour le tout) seront réparties dans le courant de l'année dans différens numéros, de 5 ou de 6 feuilles; ou bien en quatre numéros de surcroît que l'on donneroit alors dans les quatre dernières semaines de l'année, ou tout à la fois avec le 52e numéro, suivant l'exigence des cas ou des matières.

La première livraison ne se fera pas avant le Jeudi 16 avril 1785, attendu la résolution que les auteurs ont prise de ne faire aucune livraison au public avant d'avoir dans leur magasin la valeur d'un volume tout imprimé & prêt à livrer.

On ne commencera à imprimer que le premier janvier 1785, temps auquel il faudra qu'il y ait au moins 500 souscripteurs qui aient payé d'avance.

Le bureau de la souscription est ouvert tous les jours chez l'auteur, rue du Roule à Paris, n°. 8, au magasin général de MM. *Windsor* père, fils & compagnie, fabricans de papiers peints & d'Arabesques dans le genre d'Italie, où l'on peut dès-à-présent satisfaire sa curiosité & juger du goût & de la forme de l'ouvrage; de la nature & de la beauté des caractères & des différens papiers & formats annoncés.

On souscrit aussi chez le sieur *Laporte*, libraire-imprimeur, rue des Noyers; & chez le sieur *Guillot*, libraire de *Monsieur*, frère du roi, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Toutes les quittances seront signées de l'auteur & du sieur *Windsor*, lequel se charge d'être le dépositaire des sommes payées pour la souscription, & qui s'en rend responsable envers le public.

On prie d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

AVIS DIVERS.

On trouve chez P. J. *Duplain*, libraire, *Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoise*, éditeur de la présente feuille, la *Réponse* de M. *Deslon*, aux deux *Rapports des Commissaires nommés par le Roi pour l'examen du magnétisme animal*; brochure *in*-4°. de 24 sols; dont nous rendrons compte incessamment.

M. Mauduyt, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, ouvrir le samedi 2 octobre à onze heures & demie, chez lui rue neuve S. Etienne, fauxbourg S. Marcel, un cours gratuit d'électricité médicale; il continuera, comme il le pratique depuis plusieurs années, d'administrer gratuitement l'électricité aux personnes à qui ce remede pourra être utile & qui seront dans le cas de se transporter journellement chez lui.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

Mémoire à consulter.

NOTA. « Quoique nous ayons averti, » dans notre *prospectus* de cette année, » n°. 4, que nous ne ferions usage que » de pièces signées par une personne connue, nous avons cependant reçu plusieurs *mémoires à consulter*, sans signature. Cette condition n'ayant pas été » remplie, nous les avons supprimés. » Nous déclarons encore que nous n'inférerons rien dans notre Gazette, si » l'auteur ne se fait point connoître. » Quant aux *mémoires à consulter*, ils resteront constamment au rebut s'ils ne » sont pas signés par un médecin ou par » un chirurgien, avec la date du mois & » de l'année, & le lieu de sa résidence. » Le mémoire qu'on va lire est revêtu » de ces formalités ».

Mademoiselle de ***, âgée de 12 à 13 ans, née de parens très-sains, d'une petite taille, d'un tempérament phlegmatique, &, d'une assez bonne constitution, plus sérieuse que ne le sont toutes les personnes de son âge; très-sobre naturellement, ayant l'haleine très-mauvaise tous les matins, ce qui paroît être le produit des digestions; faisant cependant bien toutes ses fonctions, peu disposée pour les plaisirs; le plus grand est celui que le travail lui procure; l'on a même reconnu ce penchant dès sa tendre enfance. Elle a joui jusqu'à l'âge de 10 ans d'une assez bonne santé. A cette époque elle a eu la rougeole. Le médecin, chargé du soin de la traiter, l'évacua beaucoup, de manière que dans l'espace de quinze jours, elle fut en pleine santé. Il est bon d'observer que Mademoiselle de *** a eu en nourrice la petite-vérole, qui s'est heureusement terminée.

. . . . . Il y a deux ans, que pour la première fois, en la peignant, on lui trouva une infinité de poux. Madame sa mere en fut très-surprise; elle espéra cependant qu'au moyen de ses soins elle parviendroit à les détruire. Trompée dans son attente, elle consulta son chirurgien qui lui donna de la pomade mercurielle. Par son usage elle détruisit cette vermine. Cinq à six mois s'écoulèrent sans qu'il en parût; sa disparition ne sembla porter aucune atteinte à sa santé. Cependant ils revinrent sans cause manifeste, il parut même qu'il y en avoit davantage; & du jour au lendemain il se formoit des gales éparses sur toute la tête. A cet accident se joignit une douleur fixe à chaque genou, laquelle empêchoit la jeune personne de les plier, & une petite toux sèche. On imagina que c'étoit un effet de l'accroissement. Ainsi il fut décidé qu'on ne lui feroit rien pendant quelque temps. Au mois de mars de cette année, je fus consulté pour la première fois. Fort embarrassé sur la nature de la maladie & sur les causes, j'imaginai que la présence des vers dans les premières & dans les secondes voies, pourroient avoir un peu de part à ce dérangement; en conséquence, je conseillai l'usage de l'huile empyreumatique à la dose de douze gouttes tous les matins à jeun, dans un verre d'eau pendant dix jours, non-seulement à titre d'anthelmintique, mais encore comme cordial, comme diaphorétique, &c. Mademoiselle de *** se trouva dans le même état; les poux faisoient le même ravage, & les gales paroissoient augmenter. Comme elle avoit beaucoup de cheveux, je conseillai d'en couper ça & là, pour guérir ces gales; on réussit; mais il survint à la malade une douleur de tête habituelle, qu'elle a gardée avec toutes les autres indispositions, jusqu'au mois d'août, temps où elle fut attaquée d'une fièvre double tierce bien caractérisée. Chaque accès & chaque redouble-

menr étoient précédés d'une petite toux séche; elle parut s'annoncer avec malignité; la figure étoit rouge, les yeux ardens, la bouche, la langue, les dents & les lèvres noires, la peau séche. L'accès fini, la malade étoit d'un accablement tel qu'elle ne pouvoit pas parler. On la mit à l'usage des délayans tant en boisson qu'en lavement, afin de la disposer à prendre au cinquième jour de sa fièvre un léger cathartico-émétique, qui lui fit rendre seulement quelques glaires, un peu de bile par le haut, & deux petites selles. Le 7 & le 9 elle prit une médecine douce qui procura cinq à six selles légerement bilieuses. Dès ce moment la fièvre parut moins forte; tous les symptômes alarmans diminuèrent. Le 13 on répéta la médecine qui échauffa la malade & excita deux accès de fièvre beaucoup plus forts. Les tisanes & les lavemens furent continuées. Le 21 j'ordonnai une neuvième médecine qui opéra de même que la précédente. Cependant la fièvre disparut entièrement vers le trentième jour de la maladie; les douleurs de la tête & des genoux n'existoient plus. Comme elle étoit à la campagne, je cessai de la voir jusqu'au 15 de septembre qu'elle vint à la ville avec Madame sa mere, qui me dit qu'à l'exception d'une petite toux qui paroissoit tous les soirs, elle alloit assez bien, que cependant elle étoit toujours absorbée; je crus devoir assurer que c'étoit l'avant-coureur d'un accès de fièvre, & qu'elle diroit en avoir tous les jours; en effet je lui touchai le pouls & le trouvai fiévreux. Madame sa mere se décida à rester à la ville pour faire soigner Mademoiselle sa fille, & la délivrer de la fièvre. Comme elle n'alloit à la garde-robe que par des lavemens, je craignis que les purgatifs & les fébrifuges en a[illegible]gmentant la chaleur des entrailles, ne produisissent d'autres accidens plus graves que ceux qu'il falloit combattre; je me bornai donc à prescrire le matin à jeun, quelques verres d'eau que l'on porta insensiblement jusqu'à la dose d'une pinte, secondée de deux lavemens. Quinze jours s'étant écoulés, la malade parut plus fraîche, plus gaie, le ventre un peu mois serré, je substituai alors à cette boisson l'eau de poulet, comme plus douce, plus analogue aux humeurs; elle en but trois chopines par jour. L'usage en fut continué pendant quinze. La fièvre devint beaucoup moins forte; le ventre plus libre, mais il survint à la jeune personne un si grand appétit, qu'on ne pouvoit pas la rassasier. Je crus encore devoir attribuer ce phénomène à la présence des vers dans les premières voies, lesquels avoient résistés à l'action de l'huile empyreumatique. Dans cette idée, je prescrivis un petit bol de quatre grains d'*aquila alba* matin & soir, continué pendant six jours de suite. Ce remede procura deux selles copieuses chaque jour, sans apparence de vers; mais à cette époque il survint une plus grande quantité de poux & de gales. Je fis couper les cheveux pour appliquer un emplâtre vésicatoire qui excita une suppuration considérable les deux premiers jours; il se sécha très-promptement. Quelle qu'en soit la cause, ou le vésicatoire, ou les bols d'*aquila alba*, ou les deux ensemble, il survint un violent mal de gorge; tout un côté du visage ensla, la langue devint chargée avec érosion, la langue devint chargée avec érosion, sans salivation; (il est bon d'observer que de tout temps Mademoiselle de *** ne crache point); elle resta souffrante pendant huit jours, sans que la fièvre ait cependant augmenté; l'appétit diminua beaucoup. Sa boisson étoit une légère eau de chiendent avec quelques feuilles de ronces & du miel. Au 10e jour elle prit une petite médecine qui l'évacua beaucoup. La fièvre disparut entièrement. Mademoiselle de ** purut jouir alors d'une bonne santé, faisant bien toutes ses fonctions, ayant acquis en fort peu de temps beaucoup de fraîcheur & d'embonpoint. Cet état n'a duré que peu de jours; actuellement un sentiment de fièvre & de mal-être se fait sentir tous les jours; elle a moins de gaieté; les poux sont revenus avec des gales qui se forment chaque jour.

On desireroit savoir si toutes les indispositions qui sont survenues à Mademoiselle de*** sont occasionnées par cette maladie pédiculaire; & si cette dernière est l'effet de l'humeur de la rougeole *métamorphosée*; si la disparition de la fièvre est le produit des bols d'*aquila alba* qu'elle a pris, ou de l'emplâtre vessicatoire, ou des deux ensemble; feroit-il nécessaire de laisser subsister la fièvre, dans l'espérance qu'elle détruiroit l'humeur verminneuse qui pourroit avoir son siége intérieurement? Où peut-on attaquer cellect directement, sans porter de désordre dans toute la machine? Quels seroient

enfin les moyens à mettre en pratique pour parvenir à une cure radicale?

Signé, Arnaud, *doct. en médecine, maître en chirurgie à Moulins.*

Ce 25 octobre 1785.

Nota « En nous adressant un mémoire » à consulter, pour être inséré dans notre » Gazette, ce n'est pas à nous spécialement qu'on demande des avis, mais » aux gens de l'art en général. Si c'étoit » à nous, nous n'aurions pas besoin de » le rendre public, il suffiroit que nous » répondissions à la personne qui demande des conseils, & notre mission » seroit remplie. D'après cette observation, nous invitons les gens de l'art » qui sont tous consultés, à donner leurs » avis. Nous admettrons leurs mémoires » aux conditions que nous avons énoncées; nous les prions seulement de » faire ensorte de ne leur donner que » l'étendue absolument indispensable » pour le bien de la chose ».

Deuxième Observation de M. Solier.

Ophthalmie.

Depuis plusieurs années une femme de condition étoit sujette à des retours fréquens d'inflammation à l'œil gauche; cette inflammation étoit accompagnée d'une grande fièvre, & d'une violente douleur de tête. Lorsqu'elle avoit duré avec cette violence durant six ou sept jours, malgré les remèdes employés, elle diminuoit peu à peu d'elle-même; mais à peine s'étoit-il écoulé quinze jours qu'elle revenoit.

La malade consulte plusieurs médecins, d'un nom célèbre, & d'une habileté reconnue, lesquels emploient divers moyens pour dissiper ce mal. Ceux qui en attribuent la cause à la trop grande quantité de sang, l'attaquent par des saignées & par l'application des sangsues à l'angle de l'œil. Ceux qui croient devoir en accuser l'âcreté de la lymphe ou sa putridité, conseillent d'appliquer à la nuque de larges emplâtres stimulans, couverts de poudre de cantharides; des ventouses scarifiées sur le dos, & d'établir un cautère au bras gauche. On prescrit d'ailleurs des remedes internes capables de purifier la masse des humeurs, le mercure, l'antimoine, la bardâne, la salsepareille. On purge souvent par bas avec l'extrait de Crollius, auquel on ajoute de la résine de scammonée. On met aussi en usage ces eaux que le peuple croit bonnement posséder la vertu toute particulière de rendre aux yeux leur vigueur; on se procure encore cent onguents vantés pour éclaircir la vue.

Tous ces secours sont inutiles; ils n'empêchent point le mal de tenir sa marche ordinaire. Alors quelques-uns de ces médecins pensent que la maladie est incurable, & qu'il faut abandonner la malade à son sort.

Mais un des plus anciens, recommandable d'ailleurs par ses titres & par ses dignités, prenant la parole, leur dit: Il y a long-temps que nous avons observé que la maladie de cette dame suit des périodes réguliers, & qu'elle est constamment accompagnée de fièvre. Je suis d'avis de mettre en usage un moyen qui puisse chasser la fièvre. Je vous demande quel est celui que vous estimez le plus propre. On s'écrie d'une voix unanime que c'est le quinquina. Oui, répond le vieux docteur, en souriant, ce sera le quinquina qui dissipera la fièvre & la maladie. Aussi-tôt la malade prend à grande dose l'écorce salutaire, & en continue l'usage durant plusieurs mois. Ce fut inutilement, le mal reparoît avec la fièvre.

L'espérance qu'on avoit dans le quinquina étant déçue, je suis appelé par la malade, qui me fait l'histoire de sa maladie, & m'instruit de la manière dont elle a été traitée. J'examine l'œil, & je n'y découvre aucun vestige du mal qui avoit disparu un peu auparavant; son pouls étoit celui d'une personne qui se porte bien. Je fais aussi l'examen de la bouche & des dents, je n'y remarque aucun vice. J'interroge cette dame sur ce qui a précédé cette incommodité; elle répond à mes questions avec franchise, mais elle ne me dit rien qui m'éclaire sur la cause. Je m'informe surtout de l'état des règles, & si le mal ne revient pas ordinairement, lorsque cette évacuation existe; elle me répond que c'est véritablement à cette époque que le mal se renouvelle, ajoutant néanmoins que cette évacuation se faisant aisément & au terme accoutumé, il ne paroissoit pas que son incommodité en dépendît.

Après un long entretien je déclarai à la malade que je ne voyois point la

cause de son mal, & que tant qu'elle resteroit cachée, elle ne pouvoit pas espérer de guérir; que je mettrois tous mes soins à la découvrir; qu'il étoit important qu'elle me fit avertir, dès qu'elle s'appercevroit du retour du mal, ce moment étant le plus favorable pour en distinguer la nature & le caractère.

Il ne s'étoit pas encore écoulé dix jours, que je fus appellé; je n'observai rien de plus que ce que la malade m'avoit elle-même raconté : mais vingt-quatre heures après, il paroissoit à la joue gauche une petite tumeur, bientôt accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur.

Il me vint alors en pensée que quelquefois il se formoit dans les sinus maxillaires un pus âcre, lequel ainsi renfermé produit différens symptômes graves & dangereux; & je crus qu'il étoit assez vraisemblable que telle étoit l'origine de la maladie, que je conçois & que j'explique ainsi : lorsque le pus retenu dans les cavités de l'os maxillaire, n'éprouve aucun mouvement, la malade, qui a ressenti de vives douleurs dans l'œil & dans la tête, se trouve alors délivrée de toute incommodité; mais, lorsque par quelque cause particulière il est tout à coup agité, tous les accidens renaissent. Cette cause me semble assez solide, puisque le mal reparoît à chaque époque des règles. A leur approche & quand elles sont établies, les humeurs sont en turgescence, & elles sont emportées par un mouvement désordonné : quand au contraire l'évacuation cesse, elles restent dans l'inertie. Il est donc assez raisonnable de croire que les mouvemens vifs, imprimés au pus enfermé dans la machoire, se fait sentir dans le temps des règles, & qu'ils s'appaisent peu à peu, dès que les humeurs ne sont plus agitées.

Je fais part à la malade de ma conjecture, qui s'écrie aussi-tôt avec vivacité : vous ne vous trompez point : car je me souviens qu'étant encore jeune, je suis tombée de haut, & que ma tête a porté rudement sur la pierre : actuellement même, quoique les symptômes du mal soient dissipés, j'éprouve un sentiment de prurit dans la joue gauche.

La cause enfin ne paroît plus douteuse, & le traitement ne présente plus de difficulté. Mais comme le mal & la fièvre sont dans toute leur force, on ne sauroit encore le commencer. Ainsi, on se borne à appliquer de doux cataplasmes sur la joue & sur l'œil, afin de tempérer la tension de la fibre.

Aussi-tôt que les accidens furent absolument dissipés, je fis tirer par un chirurgien trois dents de cette machoire, & inciser leurs alvéoles, pour donner au pus amassé une large issue. La malade supporta courageusement cette opération douloureuse; mais peu après il survint une fièvre très-forte, & une enflûre très-considérable à la joue. La fièvre fut promptement calmée avec la saignée, le camphre, le nitre, le sel de Glauber, sans le secours du quinquina; quant à l'enflûre de la joue, elle se dissipa avec des gargarismes faits de lait & de figues, & avec des cataplasmes de lait & de graine de lin.

Après la disparition de la fièvre & de la tumeur, on vit le pus s'écouler de la plaie, mais lentement. On y faisoit plusieurs fois le jour des injections avec une décoction d'orge à laquelle on ajoutoit du miel rosar. Le pus qui étoit d'abord fétide & de mauvaise couleur, devint peu à peu louable, & sortit en grande quantité. Dès qu'on le vit diminuer, & que le foyer parut détergé, les injections se firent avec le vin impregné de la vertu des plantes vulnéraires, du quinquina & de la myrrhe; elles procurèrent la sortie de quelques petits fragmens d'os, & terminerent la cure.

Depuis ce temps la maladie n'a point reparu; & il y a déja plusieurs années que cette dame jouit d'une bonne santé.

La suite à l'ordinaire prochain.

Errata du numéro 26.

Page 102, *col.* 2, Thessalus, deuxième siècle; *lisez* premier siècle.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain*, Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Fait relatif à la 2e. observation de M. Solisc.

Nous avons été témoins à Paris d'un fait relatif à celui qu'on vient de rapporter n°. 32. Une jeune personne croyant s'asseoir à la fin du jour sur un fauteuil qu'on avoit enlevé de sa place ordinaire, tombe à terre, & rencontre dans sa chûte le bord d'une table de marbre sur laquelle porte l'os de la pommette. Elle fait un grand cri; on vient à son secours, & on lui fait respirer quelque vulnéraire. On avoit allumé les bougies, & cependant elle demande pourquoi on est dans une si grande obscurité. Elle demeure ainsi plus d'une demie-heure sans voir; mais peu à peu la vue se rétablit. On lui conseilla de se faire saigner; elle pria de différer jusqu'au lendemain; comme elle se trouva mieux, la saignée ne fut point faite. Quinze jours après, elle ressentit des douleurs dans le fond de l'orbite, & une espèce de migraine qui durèrent vingt-quatre heures, & qui reparoissoient tous les dix ou douze jours. Elle s'en inquiétoit peu; elle ne donnoit guère plus d'attention à un sentiment de pesanteur plus ou moins sensible dans l'intérieur de la joue. Trois mois s'étoient écoulés, depuis sa chûte qu'elle avoit presque oubliée, lorsqu'un jour la douleur de tête fut plus forte; elle se met au lit de bonne heure & s'endort. A son reveil elle apperçoit les traces bien manifestes d'une assez grande quantité de pus qui s'étoit écoulé par la bouche & par le nez. Les douleurs de tête ne revinrent plus; mais on remarqua un enfoncement perpendiculaire sur l'os de la pommette, sensible au doigt, mais très-sensible à la vue lorsque la personne rioit.

RÉFLEXIONS

*De M. B***, docteur en médecine & ancien médecin dans les colonies françoises en Amérique, sur un ouvrage intitulé:* Des maladies des Créoles en Europe, avec la manière de les traiter, & des observations sur celles des gens de mer & sur quelques autres plus fréquemment observées dans les climats chauds; *par* J. J. DE GARDANNE, *docteur-régent de la Faculté, médecin de Montpellier, censeur royal, associé & correspondant des Académies & Sociétés royales de Nanci, de Dijon, de Montpellier & de Marseille.* A Paris, chez Valade, imprimeur-libraire, rue des Noyers, 1784. (*in-8°. de 215 pages*, & *de xv*, pour l'avertissement & la table). *Prix 1 liv. 16 f. broché.*

Cet ouvrage, divisé en trois parties, traite, dans la PREMIERE, *de la nature du tempérament des Créoles*; dans la DEUXIEME, *de l'effet du passage en Europe sur les Créoles, & des moyens de le prévenir & d'y remédier*; dans la TROISIEME, *de la santé des Créoles arrivés en Europe, & des moyens de la conserver ou de la rétablir.*

On trouve ensuite 1°. des formules de remèdes conseillés dans l'ouvrage; 2°. des notes sur quelques objets relatifs aux pays chauds.

Tel est l'ordre adopté par l'auteur; c'est en le suivant que nous exposerons nos observations.

PREMIERE PARTIE. Elle est subdivisée en trois sections.

Dans la *première*, l'auteur fait voir, & nous sommes de son avis, que le climat imprime son caractère sur la constitution des animaux comme sur celle des plantes, & par conséquent sur celle de l'homme; il indique ensuite le rôle que joue le tissu cellulaire dans l'économie animale; puis après avoir dit quelque chose du caractère sensible, vif & léger des Créoles, & prononcé qu'il y a chez eux plus de véhémence que de force & de constance, il en conclud que leur fibre nerveuse est très-sensible, que leur tempérament est sanguin-bilieux, que c'est à tort qu'on a avancé dans ces derniers temps qu'il étoit bilieux, pituiteux

& atrabilaire, & en donne pour raison que la chaleur tend la fibre & rend le sang plus riche.

Les Américains, il est vrai, ont la fibre très-sensible; ils sont lestes, agiles, souples, & en général nerveux, sans avoir pour cela beaucoup de force; ils sont *sveltes*, ordinairement pâles, & ont la chair mollasse. La même délicatesse se rencontre chez eux au moral. Cette constitution ne paroît pas être celle qui caractérise le tempérament sanguin qui suppose un teint fleuri, un certain embonpoint ferme, de la force, de l'enjouement; & la taciturnité n'est point le partage du tempérament sanguin.

Si M. de Gardanne eût été en Amérique, il auroit vu les choses par lui-même, & n'auroit point adopté les préjugés des Créoles. Par-tout il auroit rencontré des gens *mâchant la bile*, comme il le dit très-bien; mais encore mâchant la pituite, & la rendant par toutes les voies; il leur auroit reconnu un sang naturellement pituiteux & dissout, & il n'auroit pas attribué les fluxions catarrhales aux seules alternatives de chaud & de froid, ni à la constriction nerveuse. Il auroit remarqué l'act on organique des vaisseaux plus foible, le pouls plus lent qu'en Europe; & comme les Créoles, il n'auroit point pris pour pléthore sanguine la raréfaction momentanée d'un sang sans consistance: il auroit vu des hommes saisissant avec avidité le plaisir quand il se présente; mais s'abandonnant encore davantage à la mélancolie & à la tristesse au moindre revers: il auroit observé beaucoup de gros foies à la vérité; mais il se feroit assuré que tous ces gros foies ne sont pas l'effet de l'air brûlant qu'on respire, mais celui des fièvres auxquelles le climat rend sujet. Il eût encore observé lui-même que la chaleur n'est pas aussi insoutenable qu'on le dit, & que le grand air la rend plus supportable qu'en France: il auroit vu beaucoup de femmes n'avoir point leurs règles, & n'en éprouver d'autres incommodités que des flueurs blanches qui en prennent la place; il auroit vu le temps critique dangereux chez elles, à cause des obstructions & des ulcères de la matrice; mais il n'auroit point remarqué les révolutions inflammatoires qui se rencontrent fréquemment en Europe, lorsque les règles ou les lochies se suppriment; il auroit encore observé que beaucoup d'Européens qui passent aux isles avec des hémorrhoïdes ou d'autres hémorrhagies habituelles, en sont moins incommodés après qu'ils sont aclimatés; & enfin que les hernies, avec étranglement inflammatoire, y sont très-rares, quoique le relâchement occasionné par la chaleur les rende très-communes; il auroit jugé, d'après ces faits, si c'est un sang riche qui domine chez les Créoles, & si la fibre musculaire est bien forte & bien tendue.

D'ailleurs les médecins en France observent que les tempéramens sont plus sanguins & plus riches en hiver, plus pituiteux & plus bilieux en été; & que les maladies inflammatoires se remarquent particuliérement dans les hivers froids & secs.

Dans la *seconde section* destinée au tempérament des Créoles dans l'état de maladies aiguës, l'auteur attribue avec raison la fréquence du spasme en Amérique à la sensibilité nerveuse: il marque le rôle que joue l'acrimonie bilieuse dans les climats chauds, & se forme ensuite une difficulté à laquelle il répond de deux manières sans la résoudre. Comment les Créoles, dit-il, avec une fibre aussi irritable ont-ils la chair si molle, & sont-ils moins forts qu'ils ne le paroissent d'abord?

Ecoutons M. de Gardanne: « Ce problême peut s'expliquer, à ce que je crois, » par ce que l'on observe chez les femmes sujètes aux affections des nerfs. » Voyez combien elles sont foibles! leur » fibre motrice est en apparence lâche & » presque inerte; mais les nerfs toujours » très irritables la font entrer en convulsion au moindre choc. Quelques physiologistes ont pensé que cet état convulsif venoit du sentiment interne de » l'animal sur la débilité de son existence; » d'autres considérant que, dans les » grandes déperditions, les mouvemens » violens étoient l'effet de l'extrême affoiblissement qui s'ensuit, ont cru reconnoître la même cause dans la maigreur du plus grand nombre des personnes vaporeuses, parce qu'ils observoient le même effet. En réunissant » ces deux explications, la question semble répondue..... *pag.* 18.

Tout le monde sera-t-il de cet avis? Pour moi je dirai simplement que chez les Créoles la fibre nerveuse est très-sensible & irascible; de-là la vivacité & la pétulance: qu'au contraire la fibre musculaire est plus molle, plus foible, & par conséquent moins irritable, & que, son

irritabilité, une fois déterminée par l'action de la fibre nerveuse, ne sauroit durer long-temps; ce qui fait que la force est moins soutenue. Le tissu cellulaire est plus lâche & moins rempli, par conséquent les chairs sont plus molles. Selon ces principes, la difficulté cesse; mais M. de Gardanne, fidèle aux siens, soutient constamment que la chaleur augmente la tension des parties.

L'auteur explique ensuite comment la chaleur rend aussi le tempérament bilieux. Pour cela, il compare les Créoles avec les Maures & les Arabes, & leur trouve le même tempérament & les mêmes maladies. Mais peut-il ignorer que chez les Maures & chez les Arabes, l'air est plus chaud, plus sec, & moins agité que chez les Créoles; que dans les premiers la bile est plus séche, le sang plus aduste & plus inflammable; que, bien que plusieurs maladies soient les mêmes, les Maures & les Arabes sont néanmoins sujets à la peste, aux fièvres pourprées & aux maladies inflammatoires, qui sont moins communes dans nos isles.

M. de Gardanne semble dire que le *causos* existe dans les colonies françoises; je ne l'ai vu que très-rarement, & je ne suis pas le seul qui ait fait cette remarque. Il regne l'été des fièvres bilieuses ardentes qui se terminent sans danger au septième jour. Dans les autres saisons, ce sont toutes fièvres putrides bilieuses & catarrhales, lesquelles sont plus ou moins algides & lipyriales.

Selon M. de Gardanne, la chaleur rend le sang plus riche, en le dépouillant de sa sérosité par les sueurs. Il paroît au contraire que la richesse du sang, c'est-à-dire sa rutilance & sa parfaite élaboration dépendent plustôt de l'action des organes. Le sang tiré dans le fort de la fièvre est sec & inflammatoire; il est plus grossier & plus détrempé après la fièvre, quoique la sueur l'ait dépouillé d'une portion de sérosité.

Dans la *troisième section*, qui a pour objet le tempérament des Créoles dans les maladies chroniques, l'auteur regarde avec raison les vapeurs qui s'élèvent des terres humides & marécageuses, comme la cause non-seulement des fièvres malignes, mais encore celle des maladies chroniques, telles que la lèpre, le pian, les obstructions, les grosses rates & le scorbut. Cette dernière, dit-il, paroît prédominer parmi les Créoles. Il est vrai que les obstructions à la rate & au foie sont très-communes aux isles, & comme inhérentes à la suite des fièvres: nous avons souvent vu mourir d'hydropisies les obstrués comme en France. Si nous eussions pris cette maladie pour le scorbut caractérisé, nous nous serions trompés, en avançant dans un petit ouvrage imprimé à la Guadeloupe en 1776, que le scorbut étoit fort rare aux Antilles.

La SECONDE PARTIE est divisée en deux sections; la première traite des effets de la traversée, & la seconde des moyens d'y remédier.

Après avoir indiqué certaines causes communes & connues des maladies en mer, l'auteur parle d'une sorte de colique de peintres qu'il attribue aux émanations de la peinture des chambres: nous ne l'avons jamais observé dans les bâtimens sobres sur lesquels nous avons passé, nous estimons au contraire que cette maladie doit plustôt être attribuée à l'abus de la viande & au peu d'exercice.

En revenant sur le scorbut, toujours d'après ses mêmes principes, M. de Gardanne le regarde comme la maladie des climats chauds; pour nous, qui n'avons pas observé la même chose, nous croyons devoir nous en tenir aux observations de M. Poissonnier. *Traité des maladies des gens de mer.*

Bien que M. de Gardanne ait reconnu que les Créoles avoient les chairs molles & foibles, & le sang dissout, il continue de soutenir qu'ils ont la fibre tendue & le tempérament sanguin & bilieux. Nous ignorons qu'elles peuvent être ses raisons; mais prenant toujours, à ce qui paroît, les obstructions suites de fièvre, pour un véritable scorbut, il met cette maladie au nombre des plus fréquentes, & celle qui moissonne le plus de Créoles en mer. Il rapporte l'histoire d'une dame de Saint-Domingue, qui paroissoit avoir des symptômes plus décisifs; mais cette dame ayant battue long-temps la mer, & ayant été jettée à la nouvelle Angleterre avant de venir en France, il n'est pas étonnant qu'elle ait eu réellement le scorbut.

Nous dirons en passant que ces obstructions de la rate & du foie, avec relâchement à l'estomac, & la dissolution séreuse du sang, qu'on appelle communément appauvrissement, cèdent facilement à l'usage habituel des cordiaux,

d'un ou deux petits verres de rhum après le repas.

Sans nous arrêter à la réflexion que fait M. de Gardanne contre le sentiment de ceux qui ont distingué deux espèces de scorbut, l'un acide & l'autre alkalin, nous disons ce que notre expérience nous a appris que l'espèce de dissolution muriatique du sang qui fait l'essence & le caractère du scorbut, consiste en une double décomposition de ce liquide, c'est-à-dire décomposition d'agrégation, effet de la diminution de l'action des organes, d'où résulte l'incohérence des molécules entre elles, & ce qu'on nomme dissolution séreuse: & en même temps décomposition élémentaire provenante de la formation, ou de l'intromission de miasmes putrides & contagieux qui altèrent & décomposent le sang dans ses principes, c'est la dissolution putride. Quand la dissolution scorbutique tend davantage vers la séreuse, le scorbut est lent, le sang est chargé de parties crues, & les humeurs tendent à l'aigre; c'est le scorbut froid ou acide, qui a ses symptômes caractéristiques, que nous ne détaillons point ici, non plus que les observations qui conduisent à cette théorie; nous ne faisons point un traité du scorbut. Quand au contraire la dissolution tend à la putride, la maladie est plus véhémente, accompagnée de fièvre & de chaleur, tient à la fièvre des prisons, & a aussi ses symptômes propres, par conséquent.

L'auteur parle ensuite, mais généralement des fièvres putrides, malignes, de la petite vérole, de la maladie vénérienne, & indique les secours qu'on doit administrer aux asphyctiques & aux noyés.

La troisieme Partie est aussi divisée en deux sections, l'une donne l'exposition des maladies, & l'autre le traitement. Ces deux sections renferment des observations justes; c'est qu'ici, quoique l'auteur tienne toujours à des principes qui ne nous paroissent pas certains, il a vu lui-même & s'exprime en praticien.

Nous avons trouvé excellentes ses réflexions touchant le vice dartreux auquel on ne fait pas d'attention en Amérique, & qui paroît être la source de la plupart des symptômes qu'on attribue mal à propos au scorbut, & d'une infinité de maladies qu'on ne guérit point, parce qu'on ne se doute pas de la cause.

Mais si l'auteur eût vu ce vice aux isles; il n'auroit pas avancé qu'il augmentoit en France par le resserrement de la peau; il paroîtroit en effet que le vice, repoussé vers l'intérieur par cette cause, devroit acquérir plus de vigueur & augmenter les maladies internes qu'il entretient souvent; ce qui arrive quelquefois quand il est très-abondant & que la cause en est fort enracinée. Mais il faut faire attention que ce vice dépendant de la lenteur & de la grossiéreté du sang dans la veine-porte & généralement dans les veines du bas-ventre, aussitôt que les malades respirent un air plus frais & plus élastique, le ton des vaisseaux augmente ou diminue, aussi avons-nous toujours vu la moitié des maladies dépendantes de ce principe dartreux, guérie, soit dans la traversée, soit en France, reparoître au bout de quelque temps de retour en Amérique. L'auteur n'ignore pas ces faits.

Toute la seconde section contient des observations judicieuses sur le traitement des maladies des Créoles en Europe, & relève quelques erreurs malheureusement accréditées. Il conseille contre le scorbut les décoctions du sapin de Prusse, &c; & la bierre faite avec le même bois. Il dit que les Créoles néanmoins lui ont rapporté que cette bierre qu'on leur porte de la nouvelle Angleterre ne produit aucun effet sur le scorbut dans leur pays; la raison en est fort simple, c'est que ce qu'ordinairement les Créoles prennent pour le scorbut, sont des affections, soit des gencives, soit des intestins, dont l'origine consiste dans une acrimonie dartreuse de la lymphe. Une pituite âcre déchausse les dents, quelquefois les fait tomber sans gonflement, lividité, ni pourriture des gencives, c'est ce qu'on appelle scorbut aux isles.

Nécrologue.

Nous venons d'apprendre que le 11 octobre, présent mois, 1784, mourut à Strasbourg, M. Jean-Frédéric Lobstein, docteur de la Faculté de médecine de cette ville, professeur public ordinaire d'anatomie & de chirurgie, chanoine du chapitre de S. Thomas.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HISTOIRE NATURELLE.

Essai sur l'histoire naturelle de la province d'Auvergne, par le comte DE RANGOUSE DE LA BASTIDE, *conseiller d'épée, chevalier d'honneur du Roi au présidial de la haute Auvergne, & gentilhomme ordinaire de la chambre, avec cette épigraphe tirée de l'Ecclesiaste, chapitre premier*: Sapientiam dei præce lentem omnia quis investigavit. A Paris, chez Royez, libraire, quai des Augustins, *in 12.*

UN académicien de Paris, *M. Desmarest*, voyageant, il y a quelques années, dans les provinces méridionales de la France, trouva dans celle d'Auvergne des articulations de *basalte*, semblables à celles du basalte de la chaussée *des Géans* dans le comté d'Auttim, en Irlande. Comme il avoit adopté l'opinion de ceux des naturalistes qui prétendent que ces sortes de pierres ont été fondues & vomies par les feux souterreins, il rechercha & examina avec beaucoup d'attention les crevasses, les excavations, les valons, &c. &c. des montagnes d'Auvergne; pour découvrir le gouffre qui les avoit produites. Ses recherches ne furent point infructueuses; il trouva plusieurs volcans éteints, dans des lieux où l'histoire & la tradition n'apprennent point qu'il en ait jamais existé.

Dès que M. Desmarest eut publié sa découverte & son opinion sur l'origine des basaltes, il eut des partisans parmi les amateurs des sciences naturelles. Un d'entre eux fut M. l'abbé *Monnet*, qui fit imprimer dans le Journal de physique [juillet 1774] une dissertation *sur les débris des volcans d'Auvergne.*

Quoique cet écrit ne contienne pas des faits mieux prouvés que ceux de M. Desmarest, il servit néanmoins à étendre le nouveau systême des volcans éteints, & à donner à M. *Faujas* l'idée d'en établir de semblables dans les provinces voisines de celle de l'Auvergne.

Depuis ce moment, les chymistes, les physiciens, & très-récemment M. *l'abbé Soulavie*, ont adopté le même systême, & de proche en proche, les volcans se sont multipliés dans les autres contrées de la France. A toutes ces autorités, bien imposantes sans doute, il faut encore ajouter celle de deux ou trois démonstrateurs de chymie très-renommés, qui ayant reconnu, sans sortir de leur laboratoire, que des matières fossiles étoient des productions volcaniques, telles que des basaltes, des grenats, &c. ont fait des disciples qui ont vu & reconnu les mêmes substances. C'est ainsi qu'on adopte sans examen, & qu'on propage indistinctement l'erreur ou la vérité, quand elles ont pour patron un nom avoué ou estimé dans les sciences.

Cependant ni l'autorité, ni le consentement unanime de tous ces savans, *ni la sublimité de leur systême*, n'en ont imposé à M. le comte de Rangouse, *parce que tout dans la nature*, dit-il, *est sujet à des preuves, & qu'il a essayé de trouver les mêmes résultats.*

S'il est vrai, comme on l'assure, qu'on ait découvert dans l'Auvergne des matières produites par des feux violens, ce fait ne prouveroit pas encore démonstrativement, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'elles ont été vomies dans ces lieux par des volcans éteints, dont les bouches seroient comblées depuis plusieurs milliers de siècles. Les physiciens & les naturalistes, qui ont étudié la dégradation lente & continuelle des montagnes & des terreins élevés, ont reconnu & décrit depuis long-temps le désordre & la confusion que produisent dans les vallons & les pays plats les éboulemens & les aluvions, dont les effets se reconnoissent à des distances très-éloignées du lieu où

s'opérèrent d'abord. Nous avons d'autres preuves plus vraies, plus certaines, qui attestent les ravages produits par les feux souterrains dans les pays où ils ont existé. C'est, dit avec raison M. le comte de Rangouse, *le bouleversement & la confusion des couches des terres, dans lesquelles les différentes substances sont pêle-mêle, où le parallélisme de couches se trouve détruit, les productions reconnues pour maritimes, totalement décomposées & agrégées à des corps étrangers; la réunion, dans le même terrein, de laves, de pierre ponce, du verre des volcans, de cratères, &c, &c.* Telles sont en abrégé les preuves éternelles & ineffaçables que l'on trouve constamment dans les lieux qui ont été volcanisés. M. le comte de Rangouse assure que dans la haute Auvergne *il n'existe aucun vestige de cratère, ni aucune production volcanique*; que pour connoître la position des terres, il a fait faire des fouilles qui ont été continuées à des profondeurs considérables, même dans les endroits soupçonnés d'avoir servi de bouches aux feux souterreins, & il a observé que toutes *les couches ont leur direction horisontale*. Les naturalistes, quelque prévenus qu'ils soient du nouveau systême des feux souterreins, ne peuvent disconvenir que cette position des terres démontre incontestablement que cette contrée n'a jamais éprouvé les révolutions terrestres qui ont affligé tant d'autres pays; c'est donc très-gratuitement que *MM. Desmarest, Monnet, Faujas, Soulavie, &c.*, soupçonnent que le sol des premiers Auvergnacs a été ébranlé, déchiré, changé par ces terribles secousses.

Mais les basaltes sur lesquels ces savans ont bâti le systême des volcans éteints, & MM. Faujas & Soulavie composé de gros & nombreux volumes, ont-ils été produits par ces feux particuliers de la nature. *Henckel*, dans sa *pyritologie*, *page* 147; *Hill*, dans ses notes sur le traité des pierres de *Theophraste*; & le savant *M. Bertrand*, dans son dictionnaire des fossiles, ont décrit cette pierre-de-touche en prismes de sept, de six, de cinq, & quelquefois seulement de quatre côtés, & classé parmi les variétés du marbre noir. Ces définitions, qui font toute la richesse scientifique du naturaliste, nous jettent perpétuellement dans mille & mille erreurs; vérité décourageante qui assimile les travaux de certains naturalistes au mérite géométrique des enfans qui élèvent & détruisent des châteaux de cartes; vérité dont on sera convaincu, si l'on considère les différens systêmes & les tableaux de minéralogie publiés depuis quinze à vingt ans, par des hommes qui jouissent d'une réputation très-étendue. Tous leurs efforts en effet, dans leurs longues, mais futiles & enfantines dissertations, se réduisent à exagérer, d'après leurs petites vues; la nécessité de placer & de déplacer d'une case à une autre des matières dont ils ne connoissent ni ne peuvent connoître les principes, vu les substances réunies qui leur donnent la forme & la couleur, d'après lesquelles cependant ils leurs assignent telle ou telle classe. Aussi malgré l'amour extrême de MM. Faujas & Soulavie pour les volcans éteints, ils n'ont encore osé donner au basalte aucune des propriétés qui appartiennent au verre des volcans.

Pott, dans sa *lithogéognosie*, ouvrage plus important cent fois pour parvenir à la connoissance des terres & des pierres, que tous les systêmes & les volumes des modernes naturalistes, prouve, d'après sa propre expérience, souvent répétée depuis, que la grande fusibilité de la pierre basalte est due à la terre martiale qui la colore; & M. de Rangouse définit cette pierre *un composé d'argille & de terre martiale. M. de Buffon*, comme on devoit bien s'y attendre, a adopté le systême des volcans éteints & reconnu le basalte pour une production vitreuse de *ces feux particuliers de la nature*. En conséquence il nous avertit, tome troisième des supplémens *in*-12 de l'hist. des minéraux, pag. 67 & suiv.; *de distinguer les produits immédiats du* FEU PRIMITIF, QUI VITRIFIA LE GLOBE, *d'avec ceux des volcans, attendu que les matières de seconde formation n'existoient pas encore, les* ARGILLES, LA PIERRE CALCAIRE, LA TERRE VÉGÉTALE, *n'ayant été produites que postérieurement par l'intermède de* L'EAU. Ce qui prouve démonstrativement que la première fusion du globe s'est faite d'une matière inconnue, & il y a cent mille à parier contre un que nous ne le connoitrons jamais.

Il étoit déja difficile, page 71, *de reconnoître dans les premières matières celles qui ont été produites par le feu primitif, & celles qui n'ont été formées que par l'intermède de l'eau*. La cause de cette grande difficulté ne vient point de la dureté, de la den-

fité, ni de la transparence de ces matières, *mais de ce que toutes les laves étant réduites en poudre*, SONT, COMME LE VERRE, *susceptibles d'être converties par l'intermède de l'*EAU EN ARGILLE, page 157, tom. X des supplémens. Quoique *Pott* eût déja observé combien la distance étoit grande du raisonnement aux faits positifs, cela n'empêche pas, comme on le voit, d'assurer, avec un trait de plume, que la lave, l'argille & le verre primitif sont la même chose, la même substance; ainsi oublions, s'il vous plaît, qu'on nous ait dit plus haut, que lors de la première fusion, il n'existoit aucune de ces terres.

Comme ces assertions servent de fondement au systême nouveau de minéralogie, nous nous permettrons d'observer, premièrement que ses partisans supposent bien gratuitement une fusion complette du globe. En effet sur quelle matière le feu auroit-il exercé son action? puisqu'ils assurent que la première terre provient de la *décomposition de ce verre faite par l'intermède de l'eau*. Secondement, qu'ils n'ont jamais réduit & ne réduiront jamais, malgré le besoin pressant qu'ils ont de cette preuve, le verre en argille, à moins que cette terre n'eût été fondue avec celle du fer; mais ces matières n'existoient point *à cette première époque du monde*. Troisièmement, que toutes les matières converties en verre sont si intimement liées & combinées que leur cassure, leur sécheresse, &c., empêchera toujours, même les hommes médiocrement instruits ou exercés, de les confondre avec les pierres; & particulièrement avec les basaltes, les pierres de touche, les marbres, &c.

Quatrièmement; enfin, la preuve certaine & éternelle que le globe n'a pas été fondu, c'est que les substances qu'ils disent être des fragmens de ce premier verre, tels que les grenats, les quartz, &c., perdent au feu, pour toujours, leur arrangement symmétrique, toute leur dureté, & ce qui est bien plus important, leur pesanteur, & y deviennent toutes des verres tendres.

Le fameux basalte de la chaussée des Géans, ni celui d'Auvergne, ne sont point un produit du feu, & quoiqu'en puissent encore écrire les naturalistes de nos jours, ils ne lui trouveront jamais aucun des caractères, & encore moins les propriétés qui appartiennent au verre. *Etudions la nature*, dit M. de Rangouse, & *hâtons-nous lentement*.

C'est ainsi que faisoient les anciens chymistes & physiciens, qui ont examiné & analysé le basalte; ils assurent tous que la formation & la crystallisation de cette pierre est le résultat du dissolvant aqueux qui la déposa dans les lieux où nous la trouvons encore, & que sa propriété fusible appartient à la terre ocreuse qui la colore.

Je terminerai cet extrait par le tableau que nous a donné M. le comte de Rangouse de la manière vraiment curieuse dont nos naturalistes modernes observent en courant.

« Dans les différens voyages, dit-il » *page* 205, que j'ai faits aux isles, au » Mexique, au Pérou, ou en Europe, » j'ai vu une quantité de mines: mais » je n'ai jamais vu des inspecteurs qui » fussent aussi expéditifs dans leurs opé- » rations, & aussi prompts à se décider » sur la valeur & l'existence des mines » que ceux de France. Leur méthode est » assez singulière pour devoir être rap- » portée.

» Un inspecteur passe, en poste ou à » cheval, le long de la route; & che- » min faisant, il fait ses observations, » ramasse quelques cailloux, quelques » morceaux de terre, en fait une note, » poursuit son voyage, arrive enfin au » point fixé, y reste deux ou trois jours, » & part, revient à Paris, annonce qu'il » a fait des découvertes importantes pour » l'état, broche un mémoire, sollicite des » graces & des récompenses; ce mémoire » est & sera l'oracle que l'on consultera, » jusqu'à ce qu'un nouvel inspecteur, ou » plus instruit, ou plus attentif, fasse » mieux ou plus mal ».

O combien de chymistes opèrent, & observent avec la même promptitude, ou pour mieux dire avec la même négligence que M. de Rangouse reproche, d'une manière si fine, aux naturalistes.

Article communiqué par ABELAT-ZALEU.

Note des rédacteurs. Nous l'avons déja dit, nous le répétons, ne faisons point de systêmes, OBSERVONS, & après avoir long-temps observé, OBSERVONS ENCORE.

Maladies régnantes a Paris.

Avril 1784.

La température de ce mois fut froide & féche. Il y eut beaucoup d'affections catarrhales, qui ont été fatales pour les vieillards principalement ; de fausses pleuro-péripneumonies, où le point de côté, plus ou moins aigu, se faisoit sentir au haut de la poitrine, & changeoit souvent de place & même de côté ; tantôt les crachats étoient légérement teints, tantôt plus chargés ; & quelquefois on expectoroit le sang pur : l'oppression de la poitrine étoit forte & le pouls foible. En général l'oppression étoit augmentée par les saignées, qui pour être favorables, devoient être faites dès les premiers jours de l'invasion, éloignées les unes des autres, & peu copieuses.

Aux fausses péripneumonies succédèrent vers le milieu du mois de véritables péripneumonies, dont furent attaqués plus particuliérement les gens d'une constitution mâle & robuste. La langue étoit chargée, l'oppression grande, le pouls dur, une douleur sourde avec pesanteur se faisoit sentir sur le sternum : le dévoiement qui survenoit étoit un signe mortel. Elles ont enlevé beaucoup de monde dans les hôpitaux sur-tout.

On a vu un grand nombre de personnes attaquées de fièvres tierces & doubles-tierces ; quelques-unes n'ont pu être guéries que par le quinquina ; elles furent très-opiniâtres chez les filles mal réglées. Quant aux fièvres quartes anciennes, elles ont continué d'être rebelles dans plusieurs individus.

Outre ces maladies, il faut compter encore des dévoiemens, la petite vérole, l'esquinancie gangreneuse souvent funeste, l'ophthalmie, la fièvre scarlatine, & la phthisie pulmonaire.

Mai 1784.

La péripneumonie, qui avoit été si grave & si funeste dans le mois d'avril, a été plus douce & moins répandue durant le mois de mai. Les autres maladies, qui ont paru, sont la fièvre aigüe, la synoque simple & putride, des éruptions boutonneuses, des maux de gorge l'ophthalmie, des saignemens de nez, le vertige. Les affections dartreuses ont paru s'irriter. Mais en général les maladies n'ont pas été graves, & ont cédé aisément au traitement indiqué.

LIVRES ÉTRANGERS.

Josephi Jacobi Plenck, chirurgiæ doctoris, chemiæ atque botanices professoris, publici, ordinarii in academia chirurgica militari, nec non directoris pharmacopœarum militarium atque chirurgi status militaris supremi, Bromatologia seu doctrina de esculentis & potulentis. Viennæ, apud Rudolphum Græffer, 1784, & se trouve à Strasbourg, chez Amand Konig, *in*-8.

Ce traité des comestibles est précédé de quelques généralités avec une liste des alimens. M. Plenck parle d'abord de ceux qui sont tirés des végétaux, puis de ceux que fournissent les animaux. Il passe ensuite aux différentes boissons.

Quant à la méthode qu'il a adoptée, la voici : dans chaque article on indique le nom d'usage du comestible, un synonyme choisi, (c'est ordinairement celui de Linné,) le nom vulgaire allemand ; l'odeur, la saveur, ses divers usages. Un exemple nous fera mieux entendre.

Sorbier des oiseleurs Linné, en allemand *vogelbeere sperberbeere.*

Odeur des baies, nulle : *saveur* fade, astringente : *vertu* nutritive, constipante, venteuse : *le suc des baies tiré par expression*, donne un cidre d'une agréable saveur.

C'est ainsi que sont décrits presque tous les alimens d'Europe & des pays étrangers. Parmi ces substances on trouve qui peuvent servir utilement en temps de famine. M Plenck, pour ne rien omettre, a consulté les écrivains les plus célèbres, qui ont écrit sur les alimens. Ce livre, qui peut être d'une certaine utilité, est dédié à M. Jean-Alexandre Brambilla, premier chirurgien de l'Empereur.

Par un abonné de L.

On prie ceux qui auront quelque observation de Médecine ou quelque chose de relatif à la santé, à faire insérer dans cette Gazette, d'adresser leurs lettres & paquets, francs de port, au sieur Duplain, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le Royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ÉLOGE HISTORIQUE

De M. CHEVALIER DE LA HAMONAIS, *docteur régent de la faculté de médecine de Paris.*

PIERRE CHEVALIER DE LA HAMONAIS naquit à Rennes vers 1718. Il eut pour père un procureur riche, & pour mère la fille d'un gentilhomme. Après avoir fait toutes ses études, il voulut entrer dans la faculté de médecine de Paris: il y obtint en 1742 le grade de bachelier, & celui de docteur le 14 octobre 1744. Pour son admission à la régence, il présida à une thèse dont il étoit l'auteur, & dont le sujet est énoncé ainsi: *An quò accuratior masticatio, eò digestio perfectior?* Elle fut soutenue par M. Pourfour du Petit, alors bachelier, & actuellement doyen. (20 *octobre* 1784.)

Dès que M. Chevalier fut reçu docteur, il se livra tout entier à la pratique de la médecine; il obtint bientôt la confiance de beaucoup de citoyens de tous les ordres; le grand nombre de malades, qu'il eut à visiter, ne lui permit point de s'occuper d'autre objet; raison sans doute pour laquelle il n'a pu être choisi pour enseigner dans les écoles. Il se trouvoit très-souvent aux assemblées de la faculté, mais beaucoup plus souvent à celles du samedi qui se tiennent pour les pauvres malades, ainsi qu'à celles qui sont connues sous la dénomination de *prima mensis*, lorsqu'il étoit de tour pour y être invité.

Si la pratique de M. Chevalier fut étendue & fatigante, elle fut pour lui honorable & bien récompensée. On croiroit volontiers qu'Erasme & Eobane avoient ce médecin en vue, lorsqu'ils s'exprimoient ainsi dans ces vers:

Quot medicos inter, Crœsique Mydæque Coactis
Divitiis, audent regibus esse pares!
Flores effundunt aliæ sine fructibus artes,
Nostra at largifluâ præstat utrumque manu.
Sola suos facilè cultores arte tuetur,
Extulit in famam, quos medicina semel.
Illa brevi magnos explorat tempore quœstus,
Et solo immensas nomine constat opes.

C'est-à-dire: « Combien parmi les médecins peuvent être comparés aux rois, » pour avoir amassé les trésors de Crésus & de Mydas! Les autres arts produisent des fleurs sans fruits, le nôtre » donne abondamment les uns & les » autres. La médecine seule conserve à » ceux qui la cultivent, la réputation » qu'elle leur a une fois acquise; en peu » de temps elle assure un gain considérable, & procure d'énormes richesses ».

M. Chevalier, qui avoit fait une si grande fortune, ne s'en orgueillit jamais; il n'affecta point l'opulence, & ne se distingua ni par des dépenses ni par un luxe excessif. Son habillement fut toujours simple, & sa table très-frugale; il avoit un carrosse, mais il le prit par nécessité. Si l'envie vouloit imprimer à sa mémoire une tache d'avarice, je n'aurois, pour l'effacer, que d'exposer ce qu'on a découvert après sa mort: il avoit donné ses soins à un ami malade; il est forcé d'accepter cent louis qu'il refusa plusieurs fois; quelque temps après, cet ami étant mort, M. Chevalier remit à la famille la somme qu'il avoit acceptée malgré lui.

Il avoit joui long-temps d'une santé ferme & robuste; en 1782, il commença à se sentir incommodé de la poitrine, & à souffrir de la toux. Il n'interrompit cependant point ses occupations ordinaires; mais bientôt il se forma dans la poitrine une vomique qui, en s'ouvrant, engorgea les bronches du poumons, lui rendit la respiration pénible, & l'enleva le troisième jour depuis qu'il avoit commencé à garder le lit. Il mourut le 1 Septembre 1783.

Il avoit été reçu secrétaire du Roi en 1776. Il ne fut point marié, mais s'il ne

transmit pas à des enfans la noblesse qu'il avoit acquise; il en laissa d'un autre genre dans la personne de ceux dont il avoit conservé la vie par le pouvoir de son art; le nombre en est considérable. Tant que ce médecin vécut, il fut chéri de tous, à cause de son honnêteté & de son habileté, & en mourant il emporta leurs regrets.

Il voulut que les pauvres, auxquels il avoit donné pendant sa vie des soins charitables, en reçussent encore de semblables long-temps après lui; il légua donc une somme de douze mille livres à l'hospice nouvellement fondé sur la paroisse de saint Méry.

Il n'oublia pas non plus les veuves des docteurs de Paris, peu favorisées de la fortune; il a déposé une somme, dont la rente sera destinée à les soulager. Puisse la Fortune, cessant d'être aveugle, & devenant plus utilement prodigue, départir ses faveurs à ceux qui remplis d'humanité, s'en serviront pour secourir les malheureux, procurer des soins aux malades, & des adoucissemens à la misère des pauvres! *Trad. du Calend.*

Troisième Observation de M. SOLISE.

DOULEUR DE LA HANCHE.

Un homme fait, mais jeune encore, dont les membres étoient endurcis par de longs travaux, gémissoit depuis six mois sur son lit, en proie à des douleurs atroces & continuelles qu'il ressentoit dans la hanche gauche. De toutes parts on s'empressa de lui apporter des secours; c'étoit de vieilles femmes, des barbiers, des empiriques ambulans; tout fut mis en usage, onguens, emplâtres, vapeurs, bains, fumigations, cataplasmes; on en vint ensuite au sinapisme, & enfin aux cantharides; on le saigna, on le purgea; on excita des sueurs énormes.

Après avoir essayé tous ces moyens, sans obtenir aucun soulagement, le malade veut consulter un médecin; je suis appellé. Je me rends chez lui; j'apperçois un infortuné dont tout le corps est verd, un homme exténué, qui n'a plus que les os & la peau; des douleurs continuelles ne lui permettent point de goûter les douceurs du sommeil; il ne prend point de nourriture, parce que tout est pour lui amer; il est tourmenté par une soif brûlante que les boissons abondantes ne peuvent appaiser.

Le malade interrogé sur l'espèce de maladie qui pouvoit avoir précédé, me dit que sur la fin d'octobre il avoit été attaqué d'une fièvre aigüe, qu'un medecin de son voisinage avoit fait disparoître avec des poudres amères, qu'ensuite il s'étoit bien porté; mais que sur la fin de l'année il avoit commencé à ressentir dans la hanche des douleurs qui s'étoient augmentées de jour en jour, & étoient devenues déchirantes.

Je me rappellai aussi-tôt la nature de la fièvre qui régnoit alors dans la ville. Elle avoit eu pour cause une bile exaltée que les chaleurs excessives de l'été avoit rendue âcre Tous les symptômes de cette fièvre, notre malade les avoit éprouvés dans la sienne. Ainsi je ne doutai point qu'il n'ait été atteint de cette fièvre; mais comme on ne lui avoit point administré les remèdes propres à évacuer cette bile dépravée, je conçus que c'étoit à son transport sur la hanche qu'il falloit attribuer la cause de tous les maux de cet homme.

Voici la marche que je suivis pour sa curation. Je fis dissoudre dix grains de tartre stibié dans deux livres d'eau, & recommandai qu'on en fît prendre au malade une cuillerée, de dix minutes en dix minutes, jusqu'à ce qu'il vomît; qu'un quart-d'heure après on lui en donnât encore, jusqu'à ce qu'il vomît une seconde fois; que l'on continuât même jusqu'à ce qu'il parût avoir été suffisamment évacué.

Outre cela, j'avois fait remplir des flacons d'eau émétisée, à laquelle on avoit ajouté, pour la rendre agréable, du suc de citron, du sucre, ou d'excellent miel. Il prit de cette potion par verrées, jusqu'à ce qu'il ait eu trois ou quatre évacuations par bas.

Ces deux préparations furent données alternativement: un jour il faisoit usage de la potion émétique, & le lendemain de celle qui excitoit des déjections alvines.

Ce traitement fut continué pendant un mois entier: pour boisson ordinaire & pour nourriture je prescrivis les fruits horaires, ou cruds, ou cuits (on étoit alors au mois de juin) & du petit-lait, auxquels on entremêloit du vin du Rhin propre à soutenir les forces.

Par ces moyens on procuroit tous les jours une évacuation abondante d'hu-

meurs bilieuses, porracées. La férocité des douleurs fut moindre, & l'intensité des autres symptômes diminua; la soif devint moins ardente, le dégoût se dissipa, le corps reprit de l'embonpoint, à un reint livide succéda le teint de la santé, enfin au bout d'environ cinq semaines, le malade eut recouvré la santé dont il jouissoit auparavant.

LIVRES NOUVEAUX.

L'ART de faire cesser la peste, ou les épidémies les plus terribles, dans tel temps & dans tel lieu que ce soit, ainsi qu'il a été prouvé par celle de 1769 à Marseille, &c; par M. LAUGIER, *docteur en médecine de l'université de Montpellier, membre & professeur du collège de Marseille, &c.*

Satius est præcavere
Quàm curare morbos.

Prix, 1 *liv*. 4 *s*. A Paris, chez l'Auteur, rue Gist-le-Coeur, hôtel S. Louis, près S. André-des-Arcs, & chez Morin, lib. rue S. Jacques, à la vérité, 1784. (*in*-8. *de* 99 *pag.*)

Nous avons eu le courage d'achever la lecture de cette brochure, qui est un tissu d'idées singulieres & bizarres, présentées d'une maniere également singuliere & bizarre: ainsi le style & les choses figurent très-bien ensemble. Nous voulions en rapporter quelques traits; mais, toute réflexion faite, nous les supprimons, de peur d'ennuyer nos lecteurs, bien loin de les amuser.

Mais est-il bien certain qu'il y eût en 1769 une peste à Marseille? *Le verbal de MM. les directeurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville*, rapporté *page* 21, ne fait pas mention de peste, mais d'une *épidémie de grande conséquence*. Quoiqu'il en soit, M. Laugier s'est montré dans cette occasion sans être appellé; il dit que ce fut par un généreux dévouement qu'il se rendit dans cette ville affligée d'une épidémie. Les grands services, qu'il déclare avoir rendus, sont restés sans récompense, depuis 15 ans, malgré les mémoires qu'il a présentés. Il paroît que son but principal en publiant cette maladroite requête, est de réveiller la stupeur du ministère à son égard, & d'en obtenir un salaire proportionné aux bons offices qu'il a prodigués sans intérêt aux malades de l'hôpital de Marseille dans cette épidémie; un salaire capable de le dédommager amplement du *sacrifice qu'il a fait de mille écus de pension* que lui donnoit la *petite ville de Pelissane en Basse-Provence*, à laquelle il devoit ses soins, & qu'il a tout à coup abandonnée, pour se rendre à Marseille, qui ne demandoit point de lui cet effort extraordinaire de zèle philanthropique. M. Laugier espere bien que ses voeux seront un jour satisfaits, & nous le desirons sincèrement.

On a déja eu occasion, dans la Gazette de santé, de parler de ce M. Laugier, à l'occasion d'une brochure intitulée, *Essai sur le fléau de Cythère*, dans lequel étoient annoncés quelques remèdes contre les maladies vénériennes. *Voy. la feuille du* 20 *mai*, *pag*. 78 & 79, *année* 1781. Cette brochure reparut l'année derniere sous le titre de *Nouvelle découverte pour l'humanité*, ou *essai sur la maladie de Cythère*; brochure destinée à avertir que M. Laugier distribue chez lui deux agréables liqueurs contre le mal vénérien, l'une s'appelle *eau d'Hippocrène*, & l'autre *nectar de Cypris*. Malgré la gentillesse de ces dénominations, il ne paroît pas que les liqueurs fassent fortune. L'auteur du journal général de France a trouvé mauvais qu'un médecin s'affichât comme distributeur de phioles. M. Laugier s'est fâché, & a écrit à l'auteur de ce journal, une lettre qu'il a prié de rendre publique. On lui a accordé la satisfaction qu'il demandoit. Elle se trouve, *journal général* de cette année 1784, *n°*. 49, *pag*. 237, & à la suite sont sur cette lettre des *observations* sévères, mais justes, qu'elle méritoit.

LIVRES ÉTRANGERS.

WENCESLAI TRNKA DE KRZOWITZ S. R. I. *Equitis medic. doct. in reg. univers. Budens. pathologiæ prof. p. o. historia ophthalmiæ omnis ævi observata medica continens*. A Vienne, chez Græffer; à Strasbourg, chez Konig, 1784, *in*-8. de 592 pag.

Nous avons déja de M. le chevalier Trnka les histoires particulières de la *fièvre hectique*, de la *tympanite*, de la *cardialgie*, & d'autres affections; elles sont accompagnées de tout ce qu'il a pu recueillir d'observations depuis Hippocrate jusqu'à notre temps. C'est ainsi qu'il promet de donner l'histoire de toutes les maladies

Tous ces traités sont fort peu estimés des médecins instruits & éclairés de l'Allemagne & du Nord. Ce ne sont que des compilations indigestes, sans goût, sans jugement. Voici la marche que suit l'auteur dans ce traité sur l'ophthalmie.

Quoiqu'on puisse entendre par *ophthalmie* toute maladie des yeux, ce mot n'en désigne, suivant l'usage reçu, qu'une espèce, que M. Trnka définit une inflammation de l'œil ou de la conjonctive, ou de tout le globe de l'œil. On la nomme *interne*, quand elle occupe l'iris, l'uvée ou la choroïde : *externe*, quand elle attaque seulement la conjonctive : cette dernière, la plus fréquente, se subdivise en *totale*, qui embrasse toute la conjonctive, & en *angulaire* qui n'occupe que le coin de l'œil. L'ophthalmie est parfaite & grave, ou imparfaite & légère. Il y en a de sèches ou sans écoulement d'humeurs, & d'humides, c'est-à-dire, accompagnées d'écoulement. Les unes sont aiguës, & parcourent promptement leur temps avec danger pour l'œil ; d'autres sont chroniques, ou habituelles, tantôt continues, tantôt périodiques, & reviennent à des distances égales ou inégales. Elles sont accidentelles ou spontanées. Aucun âge, ni aucun sexe, ne peuvent s'en dire exempts, & certaines sont héréditaires. Plus de trois cens auteurs ont été mis à contribution, pour composer ce traité qui est partagé en deux parties. Si à cette division méthodique si fatigante, on ajoute les causes procatarthiques, la symptomatologie, & le prognostic, on connoîtra les objets des chapitres qui forment la première partie. Dans la seconde on indique les remèdes & les moyens propres à guérir l'ophthalmie. L'auteur, pour terminer ce fastidieux écrit trace un plan de régime ou de diéte nécessaire dans les affections des yeux, & produit dix-sept observations dont aucune n'est de lui.

Par un abonné de L.

Nota. Puisque nous parlons des maladies des yeux, lesquelles sont communes, nous croyons pouvoir indiquer ici une eau ophthalmique dont le célèbre Heister se servoit souvent dans sa pratique. Elle peut être utile, sans qu'il puisse en arriver d'accident.

Eau ophthalmique.

Prenez de *l'eau de plantain*, une once :
De *bleuet*, demi-once :
De *l'esprit de vin camphré*, un gros :
De la *pierre calaminaire préparée*, un scrupule :
Du *vitriol blanc*, deux grains.
Mêlez, pour en appliquer tiéde toutes les trois heures.
Les remedes généraux ne doivent pas être négligés.

Chocolat.

Le sieur Millerant, *rue des Fossés Saint Germain-l'Auxerrois, la seconde porte cochere à droite en entrant par la rue du Roule*, fabrique & vend différentes espèces de chocolat, d'un degré supérieur ; ce qui dépend de la méthode qu'il emploie pour purifier le cacao & le sucre qui entrent dans sa composition.

La Faculté de médecine de Paris lui a donné son approbation ; elle est conçue en ces termes :

» Aujourd'hui 15 avril 1783 : oui le rapport de MM. *d'Arcet, Bourru, Duhaume, de la Planche*, sur la fabrication du chocolat faite avec du cacao & du sucre purifiés par une méthode particulière au sieur *Millerant* ; la Faculté de médecine a approuvé lesdites purifications, comme étant simples, bien vues, tendantes, surtout à conserver à la substance grasse du cacao, sa finesse, son parfum & sa fraîcheur ; elle a approuvé aussi le chocolat fait avec ces substances, & l'a regardé comme salutaire. Donné aux Ecoles de médecine à Paris, ce 15 avril 1783. Et j'ai conclu. *Signé* Pourfour-du Petit, doyen. Pour imprimer, ce 12 mai 1783. *Signé* Pourfour-du-Petit, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

La Société royale de médecine a donné aussi une approbation au sieur Millerant.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

HYGIENE.

Suite du numéro 31.

UN retour régulier & périodique des heures du repas est nécessaire à l'homme qui se livre au travail, & dont les fonctions de l'estomac ne sont pas moins réglées que le soleil l'est dans sa course. S'il omet de réparer ses forces, il éprouve une foiblesse générale si bien peinte par Hippocrate, dans les règles admirables qu'il donne sur le régime dans les maladies aigües : mais la loi est-elle la même pour les classes de la société qui jouissent en paix du travail des autres ? Un estomac débile & surchargé du résidu des digestions précédentes, se refuse à une nouvelle nourriture, & quel autre moyen indique la nature, pour renouveller l'action de ce viscère, que le mouvement ou des alternatives d'abstinence?

Les idées générales d'ordre & de régularité, si convenables dans la vie civile, ne doivent point en imposer. Le maintien de la santé est loin d'exiger une exactitude rigoureuse, quand on ne porte point à table d'autre disposition intérieure. Éloigner au contraire, ou avancer l'heure du repas, se permettre quelquefois plus ou moins d'alimens qu'à l'ordinaire, ou même s'abstenir de toute nourriture solide, est moins bouleverser l'ordre des choses que se soustraire à l'empire de la coutume, & imprimer à nos organes des secousses utiles. J'en appelle à l'expérience & au témoignage même de Celse, si profondément nourri de la médecine simple & lumineuse que nous devons à la Grèce. Il semble qu'une uniformité constante & monotone fait languir nos fonctions, & que la satiété & le dégoût de l'estomac peuvent autant naître de l'asservissement à prendre toujours ses repas à une heure fixe que de la répétition long temps continuée d'un même aliment.

Mais encore n'est-on pas induit en erreur par une fausse apparence d'ordre? & peut-on appeller de ce nom une suite d'actions qui se succèdent au hazard & souvent comme il plaît aux circonstances? Je n'en conçois d'autre que celui qui est fondé sur un plan réfléchi & puisé dans les loix immuables de notre organisation & de notre structure. Je puis en donner un exemple dans la manière de vivre de l'empereur Alexandre Severe. Levé chaque jour de grand matin, il se recueilloit dans un lieu solitaire, & contemploit sur la toile ou sur le marbre, l'image des grands hommes qu'il prenoit pour ses modeles. Les heures qui succédoient étoient données à l'administration de l'état : des affaires sérieuses, il passoit aux nobles délassemens que procurent l'éloquence & la poésie : venoient ensuite les exercices du corps, le jeu de paume, la course, la lutte; & ce prince qui étoit grand, actif & robuste, excelloit dans tous les arts de la gymnastique. Le bain froid succédoit : un appétit dévorant rendoit les alimens nécessaires au sortir du bain; les plus simples & les plus salutaires étoient préférés, le pain, le lait, le mulsum, ou vin miellé, & les oeufs. Cet empereur avoit vivement senti que la distinction des rangs ne change rien à la nature de l'homme, & qu'il ne pouvoit être sain, robuste & par conséquent heureux, qu'en s'asservissant à la loi générale qui proscrit l'indolence & l'oisiveté.

Il est beau sur-tout de voir l'homme au déclin de l'âge lutter contre la décadence, par son courage & par l'ordre de sa conduite. On diroit qu'il rappelle dans son sein ses forces, à mesure qu'elles menacent de s'éteindre. Je n'ai jamais lu, sans un vif intérêt, le portrait touchant du bon Spurina que nous a transmis Pline le jeune. Ce citoyen vénérable avoit rempli dignement une glorieuse carrière dans les premières charges de l'état. Il che-

cha à cette époque la retraite, non pour languir dans un repos *énervant*; mais pour jouir de toutes les douceurs d'une vie privée, en conservant jusqu'au dernier terme une constitution saine. Le matin à son lever, il faisoit une promenade qu'il rendoit intéressante par la lecture, ou quelqu'entretien avec ses amis : il prenoit du repos, montoit ensuite en voiture avec quelqu'une des personnes qu'il chérissoit tendrement, & s'éloignoit dans la campagne. A cet exercice succédoit encore une légère promenade : les charmes de l'étude l'attiroient dans son cabinet. L'heure du bain arrivée, il s'exposoit à nud, durant un temps calme, à la chaleur bienfaisante des rayons du soleil, & se livroit ensuite à un exercice vif & animé, tel que le jeu de paume. Il entroit dans le bain, & n'en sortoit que pour se rendre à une table frugale, sans cependant exclure aucun des plaisirs qu'une philosophie douce & un goût épuré peuvent admettre. Pline remarque que ce bon vieillard, à la soixante-dixseptième année de son âge, jouissoit encore de l'intégrité de ses sens, & de tous les avantages d'un corps dispos & agile.

Je n'ai considéré ici le mouvement volontaire, que comme un moyen de rendre la digestion plus prompte & plus énergique. On sent combien ce même mouvement, ou l'exercice du corps, a une influence plus étendue sur l'économie animale. J'aurai occasion de le faire considérer sous tous ses rapports dans un ouvrage que je me propose de publier sur cet objet, en écartant toujours tout systême, & en ne prenant pour base que des faits rigoureusement discutés, seule manière de procéder avec sûreté dans toutes les sciences naturelles. Je ne connois point de sujet plus fécond en applications utiles & plus digne d'être traité que la gymnastique médicinale. Je passerai donc ici à une autre question importante, sur l'empire de la coutume relativement aux alimens de l'homme.

Par M. P..... docteur en médecine.

Quatrième Observation de M. Solisc.

Imperforation du vagin.

Une fille, parvenue déja à l'âge de vingt-cinq ans, d'une constitution forte & robuste & d'un bel embonpoint, n'étoit cependant point réglée; mais depuis huit à neuf années, elle ressentoit chaque mois, durant deux ou trois jours, de cruelles douleurs dans les lombes & dans le ventre.

Elle avoit fait tous les remèdes empiriques qui lui avoient été indiqués par des hommes & par des femmes. Ceux qui furent d'abord employés étoient doux; des pédiluves, des bains de vapeurs, la saignée du pied, des infusions chaudes de camomille, de safran & de rue, prises intérieurement; le ventre paresseux fut souvent sollicité avec les pilules polychrestes. Aucun de ces moyens n'ayant réussi, on eut recours à l'ellébore noir, & à la sabine dont l'âcreté est reconnue; & à tous les remèdes vantés comme les plus puissans emménagogues. La malade renonce bientôt à ces derniers, parce que leur usage à peine continué durant quinze jours, lui fait éprouver des accidens beaucoup plus graves qu'auparavant; l'oppression survient à la poitrine, & ses crachats sont sanguinolens.

On suit alors un traitement tout opposé : pour tempérer la trop grande ardeur, on lui prescrit le nitre à grandes doses; ce traitement n'est pas plus efficace que le précédent.

M'étant rendu pour voir une malade dans la maison où demeuroit cette fille, elle me pria, avec les plus vives instances, de travailler à sa guérison.

En cherchant, par des questions, à m'instruire exactement de sa maladie & de ses douleurs, elle me dit que celles-ci commençoient toujours par la partie inférieure des lombes, d'où elles se propageoient jusque dans les deux aînes & sur le pubis; qu'elle étoit fatiguée par un poids considérable, qui se portant en avant, la contraignoit à faire les plus violens efforts; qu'enfin il succédoit tout-à-coup, avec un murmure bruyant, des tranchées dans le ventre, qui se gonfloit alors si fortement, que souvent il lui sembloit qu'il alloit crever.

De ce rapport, je conjecturai que la cause qui avoit jusqu'à présent empêché l'apparition des règles, provenoit de quelque obstacle qui tenoit fermé l'orifice du vagin.

L'examen de la partie vérifia ma conjecture : l'extrémité du vagin n'offroit point la plus petite ouverture; rien ne cédoit à la pression du doigt; & toutes les parties présentoient la rénitence d'un corps charnu.

Je déclarai à cette fille qu'aucun moyen ne pouvoit remédier à ce défaut de conformation; & que le fer (ou une légère incision) pouvoit seul la guérir de ses maux.

Elle s'adressa donc à un chirurgien habile. Bien qu'intrépide, (car il avoit servi en cette qualité sur les vaisseaux & dans les camps & armées) il n'osa d'abord, même après s'être assuré du vice de conformation, faire l'opération nécessaire; il craignoit que les suites en fussent fâcheuses; mais ensuite considérant que c'étoit l'unique moyen de guérir cette fille, & qu'elle périroit tôt ou tard, si l'on n'ouvroit point une issue à l'évacuation périodique, il se détermina à diviser l'obstacle qui s'y opposoit depuis si long-temps.

Plusieurs mois après, ayant rencontré la malade, je lui demandai comment elle se trouvoit; elle me répondit qu'à des périodes fixes il couloit seulement quelques gouttes de sang; mais que cependant ses douleurs étoient beaucoup plus légères. Ayant examiné l'incision qui avoit été pratiquée, je m'apperçus qu'elle n'étoit ni assez profonde ni assez large. Je lui conseillai de se soumettre à une seconde qui fût plus large & un peu plus profonde. J'ignore si elle a suivi ce conseil, ne l'ayant point revue depuis ce temps.

Note des rédacteurs de la gazette. De pareils exemples ne sont pas rares. Mais toutes les fois qu'ils se rencontrent, il n'y a; pour y remédier, que l'incision. Si donc le recueil de M. Buchoz, (*annoncé numéro* 31, *pag* 123, *col.* 1.) eût été pour lors imprimé & connu de cette fille ou des personnes qui s'intéressoient à elle, nul doute qu'il eût été consulté, & en le consultant, on y auroit trouvé cinq remedes indiqués pour procurer l'éruption ou l'apparition des règles. Aucun cependant n'auroit rempli l'attente conçue néanmoins d'après l'annonce formelle faite par un médecin dont le nom est parvenu jusqu'au quatre coins de l'Europe, par ses nombreuses & trop nombreuses compilations Ne peut - on pas même assurer que si quelques-uns de ces remèdes indiscrètement vantés, eussent été mis en usage, sans avoir égard au tempérament de la malade, & à son état actuel, ils auroient excité sur la matrice, en y portant leur action, un désordre qui seroit devenu le principe d'accidens très-graves?

LIVRES NOUVEAUX.

Avis très - important aux personnes attaquées de hernies ou de descentes par M. LE ROUGE, *docteur en médecine, médecin du Roi, chirurgien du collège de Paris, chirurgien interne de l'Hôtel - Dieu, & successeur de M. de la Genevrière.* Chez l'auteur, Marché neuf, près l'église Saint-Germain-le-Vieux, en la cité. 1784. (*in-12 de* 33 *pages.*)

M. le Rouge s'est instruit de la chirurgie dans la meilleure école, à l'Hôtel-Dieu de Paris, où il travaille depuis dix-sept ans. Les occasions fréquentes qu'il a eues de voir des hernies de toute espèce, l'ont déterminé à s'occuper spécialement des moyens de les guérir, ou au moins de rendre plus supportables ces infirmités, lorsqu'elles ne peuvent être guéries.

L'*avis* que vient de publier M. le Rouge renferme tout ce qu'il est important que sachent les personnes attaquées de hernies. Il est divisé en cinq chapitres; on trouve dans le premier ce qui constate l'existence des hernies; dans le second, les précautions qu'elles exigent; dans le troisième, les moyens de s'en préserver; le traitement palliatif est l'objet du quatrième, & la cure radicale, celui du cinquième.

La cure radicale peut s'opérer dans certains cas, par un remède qu'il indique; persuadé, dit-il, que rien n'avilit plus un homme voué au soulagement de ses semblables, que de garder le secret en pareille circonstance. (*Nous le ferons connoître dans un des numéros suivans.*)

M. de la Genevrière, auquel M. le Rouge succède, a toujours montré beaucoup de désintéressement dans l'état qu'il avoit embrassé, & fournissoit à très-bas prix pour les pauvres les bandages dont ils avoient besoin. M. le Rouge marche sur ses traces; l'*avis* qu'il adresse *aux personnes bienfaisantes* en est une preuve.

« Il existe dans les campagnes (dit-il) » une multitude innombrable d'habitans » indigens, affligés de hernies, qui, faute » d'un bandage dont ils ne peuvent faire » l'acquisition, mènent une vie malheureuse, & la terminent dans des accidens affreux. J'offre de leur en fournir, non pas *gratis*, ma fortune ne » peut seconder mon zèle, mais à un

» prix si modique, qu'on sentira bien » que je n'y gagnerai pas une obole. Pour » cela on chargera le chirurgien du lieu » de marquer les circonstances de la des» cente, l'endroit & le côté où elle est, » & la grosseur du sujet prise juste avec » un fil sur le contour qui doit recevoir » le bandage, & l'on me fera passer le » tout par une lettre qu'on aura la bonté » d'affranchir. L'indigence du malade sera » attestée par MM. les curé & chirur» gien du lieu ».

SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DES JARDINIERS contenant les meilleures méthodes pour cultiver & améliorer les jardins potagers, à fruits, à fleurs, les pépinieres, &c.: avec des moyens nouveaux de faire le vin & de le conserver suivant les procédés des vignerons les plus instruits de l'Europe, & la maniere d'employer toutes sortes de bois de charpente. Traduit de l'Anglois, de la huitième édition de PHILIPPE MILLER, *F. R. S. jardinier de la compagnie des Apothicaires à Chelsea, & membre de l'Académie de botanique de Florence; augmenté de la description d'un grand nombre de plantes inconnues à* Miller, *& de notes relatives à la physique & à la matiere médicale. Par une société de gens de lettres; proposé par souscription.* A Paris, chez *Guillot*, libraire de MONSIEUR, frere du Roi, rue S. Jacques, vis-à-vis celles des Mathurins; & chez tous les libraires de province, 1784.

Cet ouvrage anglois est très-connu & mérite sans doute d'enrichir notre littérature. Dans le prospectus que nous abrégeons, on nous apprend que huit éditions de ce dictionnaire, ont été successivement enlevées avec la même rapidité; que la plume de l'auteur avoit été guidée par quarante ans d'expérience & que son ouvrage ne laisse rien à desirer aux cultivateurs, aux jardiniers, aux vignerons, &c.

La Société de gens de lettres (de l'existence de laquelle nous ne devons pas douter), déclare qu'elle s'est particulierement attachée à rendre fidèlement le texte dans la précieuse simplicité de l'original, qui le met à la portée de tout le monde.

Elle ajoute que comme un assez grand nombre de plantes qu'on cultive aujourd'hui dans les jardins de botanique étoient encore inconnues du temps de Miller, qu'il en a même négligé exprès quelques-unes qui ne lui ont pas paru dignes de fixer l'attention du Jardinier praticien, elles seront toutes rassemblées dans un supplément qui formera le dernier volume de l'ouvrage; qu'elles seront classées ainsi que l'a fait Millet, suivant le systême de Linné, & que tout ce qui sera dit de leur culture, le sera toujours d'après l'expérience des meilleurs cultivateurs de l'Europe.

CONDITIONS.

Nous avons choisi, disent & cette société de gens de lettres, & le libraire de concert) le format *in quarto*, comme le plus commode; la composition en caractère cicéro neuf, pourra fournir 5 vol. de 6 à 700 pag. chacun.

Le premier volume sera orné de plusieurs planches, où seront gravées les différentes parties des planres dont on fait usage, pour établir les classes de la botanique.

Le prix de chaque volume, pour les souscripteurs, sera de 12 liv. en feuilles, & de 15 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit.

En souscrivant, on paiera 12 liv. & autant à chaque livraison des quatre premiers volumes. La livraison du dernier sera *gratis*

La souscription actuellement ouverte, ne se fermera qu'au premier octobre prochain, époque de la livraison du premier volume. Les autres se succéderont de quatre mois en qnatre mois.

Le sieur Guillot, libraire, donne avis à ceux qui ont souscrit avant qu'il eût fait l'acquisition du manuscrit du dictionnaire de Miller, qu'il ne fournira les volumes que sur les quittances signées de sa main. Il prie en conséquence MM. les anciens souscripteurs de faire échanger les leurs contre celles qui se délivrent chez lui.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

» ON vient de nous communiquer une » pièce déja ancienne, puisqu'elle est da- » tée de 1702. Nous croyons faire plaisir » à nos lecteurs de la leur communiquer » en l'insérant dans nos feuilles. L'auteur » de ce petit ecrit a fait époque dans la » chirurgie, & ne sera jamais oublié dans » ses fastes.

NOUVELLE MÉTHODE

De tailler, & tirer la Pierre de la vessie; par Frere JACQUES DE BEAULIEU, *en Franche-Comté de Bourgogne, & ses différences avec l'ancienne.*

Ayant scitué le malade, il introduit la sonde dans la vessie & la tenant de la main gauche, il coupe le col de la vessie par dessous les muscles & arteres de la verge, sans les couper, entre l'accelerateur & l'erecteur gauche, & ensuite il met le doigt dans la vessie par le sphinter le long de la sonde, pour y reconnoistre la Pierre & y porte la tenette & la retire à plat chargée de la Pierre, par la partie la plus large de l'angle des os pubis & raproche les chairs, cette incision a paru difficile au commencement à découvrir la reinure de la sonde avec le scapel, mais l'année derniere 1701 il l'a perfectionné selon l'âge de chaque sujet.

Il n'y a qu'à remarquer que toutes les chairs voisines du rectum sont membraneuses & souples, prestent tant que l'on veut & en avançant le col de la vessie par dessous les muscles de la verge avec le talon de la sonde, selon que le sujet est maigre, ou que la Pierre est grosse, en pesant avec le pouce on fait tendre & avancer les chairs sur le col de la vessie au défaut de l'ureste, à l'épaisseur d'un écu de la sonde, les y tenant sujettes avec le pouce pour y faire l'incision obliquement dans la reinure, & ayant relâché la sonde, le col & sphinter de la vessie, & les chairs se réloignent l'une de l'autre & retournent chacune dans leurs situations naturelles & ainsi l'incision se trouve dans les chairs à un pouce ou deux doigts à costé gauche du rectum ou de l'anus, & de cette maniere l'on évite de couper les muscles & arteres de la verge, mais encore la vessie & le rectum & les vessicules seminalles, ainsi que les rameaux des veines & arteres hypogastrique & ce sont les parties que l'on doit éviter dans cette opération.

1. Les accidens à la maniète ancienne sont causez, parce qu'au lieu de faire l'incision au col de la vessie, obliquement dans les chairs, l'on la fait au perinée à l'ureste & parties membraneuses, on coupe & sépare toujours les deux muscles accelerateurs de la verge dans leurs origines ou jonctions & les rameaux des veines arteres hypogastrique & arteres de la verge qui s'y trouvent qui causent l'émoragie & ceux qui se déchargent au scrotum y portent le sang qui fait l'équimose & causent la gangraine.

2. On retire toujours la pierre de la vessie par la partie la plus étroite de la teste de l'angle des os pubis, & on froisse les parties divisées au corps de la verge, ce qui fait perdition de substance, & cause la fistule pour peu que la pierre soit grosse & raboteuse.

3. Il faut remarquer que l'incision du col de la vessie obliquement dans les chairs n'est point sujette à l'émoragie ny à la fistule, & n'est pas si douloureuse que celle qui est faite à l'ancienne maniere, au perinée & à l'eurette qui sont des parties membraneuses & spongieuses où l'on coupe les muscles & arteres de la verge.

4. Que la pierre passe plus facilement par la partie la plus large de l'angle des os pubis que par la plus étroite de la teste de l'angle.

Et de la maniere que frere Jacques fait l'opération, il est plus facile de faire l'incision qu'à l'ancienne, parce que tenant la sonde d'une main & les chairs sujettes avec le pouce, il y fait l'incision de l'autre main avec seureté dans la reinure au lieu qu'à l'ancienne maniere l'opérateur ne sauroit tenir la sonde d'une main; mais son garçon la tient avec ses deux mains sujettes au perinée pour faire l'incision à l'urestre & ne peut faire avancer le col de la vessie par-dessous les muscles de la verge pour y faire l'incision obliquement dans les chairs, autrement il couperoit toujours le rectum, parce que la sonde n'est pas coudée, au contraire quand la sonde est coudée comme celle de frere Jacques, il est facile en la tenant de la main gauche d'avancer le col de la vessie par-dessous les muscles de la verge & d'approcher les chairs de la sonde en pesant avec le pouce tant près qu'il veut, & les y tenir sujettes pour y faire l'incision de la main droite obliquement dans la reinure; à l'ancienne maniere d'opérer on fait une grande violence au col & sphinter de la vessie, en y poussant la tenette entre le conducteur & la sonde ou bien avec le dilatatoire en les dilatant quelquefois plus qu'il ne faut pour y passer la pierre & rend le sphinter debil & la sonde qui est trop longue géne la vessie dans son fond sur le rectum & éloigne la pierre du sphinter & la rend difficile à charger & les tenertes qui sont étroites ont des dents tout le long de leurs cavités, ne peuvent loger ni couvrir la pierre fait un gros volume & le plus souvent la casse & quand elle se trouve longue, il la rend plutost en travers qu'en longueur froisse ou dechire le sphinter de le vessie, & fait souvent la séparation du col ne pouvant passer par son tuyau sans le rompre ou le déchirer; outre ce, l'air qui donne en droite ligne à la vessie l'infecte, & y laissant pendant plusieurs jours une canule qui heurte le sphinter, cause l'inflammation & empêcheroit un fragment de sortir de la vessie & le malade est toujours plus gêné dans son lit, & craignant d'écarter les bords de sa plaie & a toujours les fesses mouillées.

Au lieu que frere Jacques ayant coupé le col de la vessie jusqu'au sphinter le dilatte facilement avec le doigt engraissé d'onguent rosat & la sonde qui tient la vessie dans son estat naturel approche la pierre du sphinter, & ses tenettes qui sont plates & polies dans leurs cavités, à la réserve de cinq ou six dents au bout qui empêchent la pierre de glisser & d'échapper s'y loge facilement, ne vient point en travers & ne fait point un si gros volume, ne dilatte le sphinter que de sa grosseur, & les fragmens sortiroient d'eux-mêmes de la vessie par l'incision de son col qui est le plus proche de son entrée que l'ancienne maniere dont il n'est que dilaté, & l'incision faite de cette maniere au col de la vessie obliquement dans les chairs, la plaie & la vessie sont à couvert de l'infection de l'air & est plus facile à bander & à panser, n'y laissant ny tente, ny canule, & en cas d'inflammation au sphinter l'on feroit une injection de fleurs d'ipericon & de miel de Narbonne ou rosat dans de l'eau d'orge qui rempliroit la vessie & la déchargeroit des groumeaux de sang ou fragmens de pierre qui pourroient y avoir restés & empêcheroient l'inflammation, & le malade urine toujours par la voie ordinaire dans un urinal & n'est lié ni gêné dans le lit.

Mais il faut remarquer que quand le sujet est gras & replet, & que la pierre est petite, il n'est pas nécessaire de faire l'incision si éloignée dans les chairs, & l'on introduit facilement la tenette dans la vessie, & particulierement aux enfans; mais quand la pierre est grosse il faut le conducteur pour tenir le sphinter sujet, les circonstances & remarques font voir en quoy cette opération est préférable à l'ancienne.

A l'égard du petit appareil on fait l'incision au periné & à l'urestre & on coupe le sphinter & le corps de la vessie en droite ligne sur la pierre & pour la faire descendre on fait violence à la vessie, en la comprimant par-dessous & par-dessus les os pubis, ce qui cause l'inflammation & la gangrene, pour peu que la pierre soit grosse & raboteuse, & ordinairement on coupe l'urestre & le col de la vessie plutost en travers qu'en longueur & cette incision est plus sujette à la fistule que celle qui est faite au col de la vessie obliquement dans les chairs. Ces circonstances & remarques font voir que cette opération ne doit plus estre continuée, bien

qu'elle paroisse bonne aux gens de campagne qui n'y connoissent rien & qui est plus facile & plus seur de la faire au grand appareil dans la reinure de la sonde.

Frere Jacques a travaillé long-temps à l'ancienne méthode & a remarqué sur quantité de cadavres qu'il a ouvert dans les provinces, villes & hôpitaux du royaume & païs étrangers que les accidents qui suivent d'ordinaire cette opération ne viennent que de l'incision au corps de la verge, à son origine ou jonction des parties qui la composent; & que le moyen de les éviter, il falloit faire l'incision au col de la vessie, & comme frere Jacques a remarqué la quantité des malades affligez de la Pierre, tant dans les provinces du royaume que païs étrangers, & que la plus grande partie en meurent faute d'argent pour faire venir un homme habile, ou pour se faire conduire dans les grandes villes comme Paris ou autres, pour y estre taillé, & que jusqu'à présent les chirurgiens de province ont toujours regardé cette opération comme très-dangereuse & difficile & n'osent l'entreprendre, & que c'est pourtant de l'intérest & utilité du public qu'il y ait plusieurs chirurgiens dans les provinces, habiles dans cette opération, c'est pourquoy frere Jacques a quitté ses biens & toutes ses autres opérations de chirurgie, qu'il auroit pu faire aussi bien qu'aucun autre chirurgien, pour s'appliquer uniquement & avec plus d'attention à celle-cy, & s'y rendre plus habile & a inventé les instrumens pour la rendre plus facile & utile au public.

Après quoy il est venu se présenter à messieurs Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du Roi & a fait plusieurs incisions en leur présence, tant sur des cadavres, que sujets vivans ont très-bien connu que l'opération estoit bonne en elle-même & préférable à l'ancienne, mais qu'il falloit rectifier les instrumens pour seureté de l'incision, & la rapprocher un peu de sphinter à costé de l'anus & du rectum, & quitter le petit appareil; c'est ce que frere Jacques a fait & a travaillé, pendant quatre années, tant sur des cadavres que sujets vivans & a remarqué d'autres circonstances à rectifier tant dans les instrumens que pour l'incision, & même l'année derniere 1701, qui rendent l'opération très-parfaite, car ces instrumens sont tous très-particuliers polis & fait dans la derniere perfection, & introduit ses sondes dans la vessie pour tirer les urines & reconnoistre la pierre, sans faire ébranlement ny douleur.

Et après avoir encore esté examiné plusieurs fois par messieurs Fagon & Felix premiers médecin & chirurgien du Roy, & par tous les autres médecins & chirurgiens de la cour & après avoir fait plusieurs épreuves en leurs présence, tant sur des cadavres, que sujets vivans, & l'ayant reconnu très-utile au public, luy ont donné leurs approbations, suivies de celle des médecins & chirurgiens, gouverneurs, maires & échevins de plusieurs villes & provinces du royaume & païs estrangers, qui ont connu & affirment l'expérience, dextérité & seureté de main de frere Jacques qu'il s'est acquis d'une longue pratique dans cette opération, & le zele, sa piété à servir le public pour l'amour de Dieu, travaille en présence des médecins & chirurgiens, & quand les riches luy ont donnez de l'argent, il l'a pris jusqu'à l'année derniere 1701. pour en faire l'aumosne aux pauvres.

Mais connoissant & craignant qu'à la suite ce ne soit pour luy une occasion de peché, il a renoncé à toutes propriétez par le vœu qu'il a fait, & de servir pendant sa vie ceux qui seront affligez de la pierre ou gravelle & descente de boyaux; & quand les riches l'appelleront en province ou païs estrangers, ils luy fourniront seulement les frais du voyage & ses ports de lettres, & feront l'aumosne à leur volonté & les chirurgiens qui voudront faire cette opération, il leur montrera *gratis* avec ses instruments.

Et ceux qui la font bien à l'ancienne maniere, la feront encore mieux en cellecy; car de mille de leurs taillez en cette maniere bons, sujets bien préparez, il n'y en aura pas un de fistuleux ny qui en meurent.

Quoique messieurs Mery & Saviard, maistres chirurgiens, ont écrit le contraire, & ont fait publier leurs écrits dans toutes les cours & provinces de l'Europe, ce qui a fait une mauvaise impression dans l'esprit de tout le peuple contre la reputation de frere Jacques; c'est pourquoy il a écrit ces deux mots pour désabuser le public, dit qu'ils devoient du moins avouer que l'opération estoit bonne en elle-même, mais qu'il falloit seulement rectifier la sonde, comme il avoit esté convenu avec les premiers médecins

du Roy & de l'Hôtel Dieu, & que frere Jacques fut présent avec M. Mery à l'ouverture ou dissection des cadavres qu'il a taillé dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour éprouver son operation avant que de travailler sur les sujets vivans, ainsi que de ceux qui ont esté ouverts & qu'ils accusent estre morts de sa taille & avouerent que c'estoient des corps maigres, ruinez & exténuez, & que c'est-là où frere Jacques a engagé sa réputation, mais au contraire l'on a remarqué que quoy que frere Jacques a taillé plus de cent personnes tant à Paris, Versailles, qu'aux environs & que Mery n'en a pas avoué un seul; mais au contraire a rapporté par ses écrits, qu'ils estoient tous morts & exténuez ou fistuleux, & même à l'égard de M. Minet, conseiller de Crepis en Valois, qu'ils accusent avoir une fistule, où passe l'urine, la semence & les gros excremens; ainsi que de celuy de Fontainebleau & d'auprès de Saint-Germain-l'Auxertois, & de plusieurs autres qu'il dit aussi estre estropiez, & au contraire ils se portent tous très-bien, sans aucune fistule, comme on les peut voir tous les jours & en justifier par certificat. Il falloit que Mery eut vû luimême ce qu'il a rapporté dans ses écrits, par des ouis dire qui ne doivent point estre crû dans ses rapports, cela fait soupçonner qu'il n'a pas esté fidelle dans ses observations, & même ceux qui ont vû son premier rapport fait à M. le premier président de la maniere de tailler de frere Jacques, & en quoy elle est preferable à l'ancienne par les circonstances qu'il a avancé ont esté fort surpris de ce qu'il a changé de sentiment dans tout le reste de ses écrits, il devoit du moins garder ce qui estoit bon dans cette maniere d'opérer & en attendre le succez avant que de mettre ses écrits sous la presse, mais a seulement pris plaisir de blâmer l'operateur & l'operation, l'accusant même de faire l'amputation des vaisseaux spermatiques à tous ceux qu'il traite de la bibonocelle, & le supposant sectateur d'un nommé Raoult qui a passé à Paris pour un fripon escarmoteur.

Au contraire depuis trente ans que frere Jacques travaille de cette opération, il a taillé pour le moins quatre mille cinq cent personnes affligées de la pierre, n'a jamais trompé personne, & n'a point fait d'operation sans la participation & conseil des médecins & chirurgiens, & en leur presence.

Et à l'égard de la bibonocelle ou descente de boyaux dont Mery a parlé, frere Jacques en a fait deux mille en sa vie, sans faite aucune amputation, à moins qu'elle ne fût sarcocelle, & en a fait plus de soixante, tant à Paris qu'à Versaille, même en presence de tous les medecins & chirurgiens du Roy, en retressissant la guaine du peritoine à sieur des chairs de l'aneau, soit qu'il y ait étranglement ou non sans faire amputation des vaisseaux spermatiques ny des testicules, lesquels sont très-bien gueris, comme on les peut voir & en justifier par certificat.

Mais il ne fait cette operation qu'à des gens de travail & de fatigue qui ne peuvent souffrir le bandage, & même cette incision n'est pas absolument nécessaire, à moins qu'il n'y arrive l'étranglement & les accidents qui suivent, ou se servir d'un beau secret qu'il y a pour resoudre l'intestin sans faire l'incision.

Frere Jacques fera cy-après un autre traité où tous les muscles de la verge, le col & sphinrer de la vessie seront dessinés & gravés, & avec tous les instrumens servans à cette opération & où sera marqué tous les secrets pour soulager les douleurs de la pierre ou gravelle.

Permission.

Veu les certificats de M. Fagon, premier medecin du Roy, du sieur Duchesne, premier medecin de monseigneur le duc de Bourgogne, des sieurs Bourdelot, medecin ordinaire du Roy, boudin, medecin ordinaire de madame la duchesse de Bourgogne, ancien doyen de la faculté de medecine, du sieur Felix, premier chirurgien de sa majesté, & Gervais, premier chirurgien de la feue Reine & chirurgien ordinaire du Roy, des sieurs Duclavier, du Rivet, Cottin & de la Roche, chirurgiens de la Charité royale de Versaille & autres pieces, lesdits certificats de nous paraphez, permis d'imprimer & débiter. Fait ce 9. Février 1701. M. DE VOYER D'ARGENSON.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de la nouvelle méthode de tailler & de tirer la pierre de la vessie.

Attestations à ce sujet.

Nous Guy Crescent Fagon, conseiller du Roy en ses conseils d'estat, & privé, premier medecin de sa majesté, ayant esté présent à plusieurs operations de la taille, faites à Versailles par frere Jacques de Beaulieu qui ont heureusement réussi, & estant informé par le raport qui nous a esté fait de diverses provinces du royaume, que depuis qu'il a rectifié son operation suivant les avis qui lui ont esté donnez, elle a eu un très-heureux succez, connoissant de plus l'expérience & la dextérité qu'il s'est acquise par une longue pratique de cette operation, & qu'il accorde charitablement son secours à tous les pauvres qui se présentent : nous avons jugé, qu'il estoit utile pour le bien du public de lui permettre de travailler dans tous les lieux du royaume où il seroit appellé, & de lui accorder pour cet effet nôtre approbation, par ce present certificat que nous avons signé, & fait contre signer par nôtre secretaire ordinaire, & fait mettre & apposer le cachet de nos armes. Fait à Versailles le dernier jour du mois de novembre mille sept cens un, *signé*, FAGON. *Et plus bas*, VAILLANT, *avec paraphe*.

Nous Pierre Duchesne Escuyer, conseiller du Roy, premier medecin de monseigneur le duc de Bourgogne, de monseigneur le duc d'Anjou roy d'Espagne, & de monseigneur le duc de Berry enfans de France, medecin general des camps, armées & hôpitaux du Roy & de son hôtel royal des invalides à Paris; soussigné, certifions qu'ayant esté present à trente-cinq opérations de la taille ou extraction de la Pierre, faites par le nommé frere Jacques de Beaulieu, natif de Franche-Comté, tant à Versailles qu'à Paris & Lyon; lesquelles ont toutes heureusement réussi, particulierement depuis que par l'avis de M. Fagon premier medecin du Roy, de celui de M. Felix, son premier chirurgien & du nôtre, il a rectifié les instrumens dont il se sert pour sonder & faire l'incision, nous ne pouvons sans faire tort au public, lui refuser le certificat qu'il nous a demandé de cette vérité, d'autant plus qu'étant experimenté depuis long-temps au fait de ladite Operation, il l'exerce avec dextérité, & gratuitement sur tous ceux qui en ayant besoin ont recours à lui, ainsi qu'il est de notoriété publique par le nombre des certificats qui nous ont esté representez, presque de toutes les provinces du royaume, & pays étrangers. Fait à Versailles le dix-septième jour de décembre mil sept cens un *signé*, DUCHESNE, *avec paraphe*.

Nous soussignez certifions, que nous avons esté presens à plusieurs operations de la taille, faites à Versailles, & à Paris par frere Jacques de Beaulieu, qui ont heureusement reussi; sur tout depuis qu'il a rectifié son opération suivant les avis qui lui ont esté donnez; & nous avons appris par le rapport qui nous a esté fait, qu'il a eu un égal succez dans plusieurs provinces de ce royaume. En foy de quoy nous lui avons donné le present certificat. Fait à Versailles le 19 de décembre mil sept cens un. *Signez*, BOURDELOT, medecin ordinaire du Roy, premier medecin de madame la duchesse de Bourgogne; BOUDIN, medecin ordinaire de madame la duchesse de Bourgogne, ancien doyen de la faculté de Paris; GERVAIS, premier chirurgien de la feue reyne, & chirurgien ordinaire du Roy.

Nous Charles-François Felix, conseiller du Roy, seigneur d'Esteins, premier chirurgien de sa majesté, & chef de la chirurgie & barberie du royaume, certifions à tous qu'il appartiendra qu'ayant esté présent à plusieurs operations de la taille, faites à Versailles par frere Jacques de Beaulieu, qui ont heureusement réussi; & estant informé par le public qu'il a fait avec succez ladite operation dans plusieurs provinces du royaume, sur tout depuis que par les avis qui lui ont esté donnez, il a rectifié les instruments dont il se servoit & particulierement depuis qu'il fait l'incision dans la rainure de sa sonde, sans en retirer son instrument tranchant, jusques à ce qu'elle soit absolument faite, ce qui est essentiel pour la sureté de ladite operation, & connoissant d'ailleurs sa dextérité à la pratiquer, & qu'il accorde charitablement son secours aux pauvres qui ont recours à luy: nous avons cru qu'il estoit à propos pour le bien public de lui accorder nôtre present certificat, pour luy servir par tout où besoin sera. En temoin de quoy nous l'avons signé, & à celuy fait apposer le cachet de nos armes. A Versailles le vingt unième jour de décembre mil sept cens un. *Signé* C. F. Felix, *avec paraphe*.

Nous maistres chirurgiens de la charité royale de Versailles; soussignez, certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons esté présens à trente-huit operations de la taille & quatorze de la bubonocelle ou descente de boyau, sans qu'il y ait eu aucune amputation des testicules; lesquelles ont toutes esté faites par frere Jacques de Beaulieu, tant à ladite charité royale de Versailles, qu'audit lieu à des personnes de tous âges, lesquels operations ont toutes heureusement réussi; & esté parfaitement guéries en très peu de temps par la dextérité, & l'experience que ledit frere Jacques de Beaulieu s'en est acquise par une longue pratique. En foy dequoy nous luy avons donné le present certificat. A Versailles le huitième janvier mil sept cens deux. *Signez*, Duclavier, Durivet, Cottin, de la Roche, *avec paraphes*.

Le frere Jacques demeure au college de Bourgogne près l'église des Cordeliers, où se distribuera cette feuille. (*Les nouvelles écoles de chirurgie de Paris ont été bâties sur une partie de l'emplacement du collége de Bourgogne.*)

Note des éditeurs de la gazette de santé. On a cru ne devoit rien changer ni à la diction, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation de la pièce qu'on vient de rapporter: elle fut imprimée *in*-4°. en 1702, & est de huit pages.

LIVRES NOUVEAUX.

Tableau méthodique des minéraux, suivant leurs différentes natures, & avec des caractères distinctifs, apparens ou faciles à reconnoître; par M. Daubenton, *de l'Académie royale des sciences, professeur d'histoire naturelle au Collège roy. de France, garde & démonstrateur du cabinet du Roi, &c in*-8°. *de 36 pag. 1784. Prix* 1 *l*. 4 *s*. A Paris, chez Demonville, imprimeur de l'Académie françoise, rue Christine; *Pierres*, imprimeur du Roi, rue Saint Jacques; *Debure*, l'aîné; *Didot* le jeune; *Gogué* & *Née de la Rochelle*, libraires, quai des Augustins.

Ce tableau n'est imprimé que sur le *recto* de chaque feuillet, *afin que l'on puisse le faire coller sur toile*. Les minéraux y sont distribués *par ordres*, *par classes*, *par sortes* & *par variétés*.

L'auteur a réuni dans la première classe du premier ordre, les pierres qui étincelent par le choc du briquet; on trouve à la tête le *quartz*, avec toutes ses sortes & variétés, ainsi que la pierre *meulière*, les *cailloux*, les *jaspes*, le *spath étincelant*, les *hyacinthes*, les *émeraudes*, le *saphir*, les *grenats*, les *tourmalines*, le *rubis*, les *schorls*, & la *pierre-d'azur*.

La seconde classe comprend l'énumération des *terres & pierres qui n'étincelent pas sous le briquet*, & *qui ne font point d'effervescenee avec les acides*; on voit à la tête de cette classe *l'argile qui n'existoit pas lors de la première fusion du globe*, avec ses variétés & immédiatement les *schites*, le *talc*, les *steatites*, la *serpentine*, *l'amiante*, la *zéolite*, le *spath fluor*, & le *spath pesant*.

Dans la troisième classe on trouve les terres & pierres qui font effervescence avec les acides; telles sont les terres & pierres calcaires, les *marbres*, le *spath calcaire*, & les *concrétions*.

La quatrième classe comprend *les terres & pierres mélangées*. Celles-ci sont le *sablon argileux & calcaire*, *l'argile calcaire*, le *sablon des fondeurs*, & la *marne*, qui comprend dix variétés, parmi lesquelles on trouve le bol d'Arménie, &c. viennent

les pierres mélangées de deux, de trois & de quatre *genres*.

Le SECOND ORDRE est composé des sels fossiles qui se fondent dans l'eau; ce sont le *natron*, les *vitriols*, le *nitre*, le *sel commun*, le *sel d'Epsom*, le *sel ammoniac*, le *borax*, & le gypse.

Les substances combustibles forment le TROISIEME ORDRE; ce sont le *diamant*, avec les variétés prises de sa crystallisation; le *soufre*, le *crayon noir*, la *plombagine*, la *molybdène*, le *charbon de terre*, le *jais*, l'*asphalte*, le *pisalphalte*, l'*ambre gris*, & l'*ambre jaune* ou *karabé*. Qui oseroit donc douter que les caractères *distinctifs* & *apparens* de toutes ces substances ne soient parfaitement identiques?

Le QUATRIEME ORDRE qui a pour objet les substances métalliques, est divisé en quatre classes; dans la première on trouve les demi-métaux, qui sont l'*arsenic*, le *cobalt*, le *bismuth*, l'*antimoine*, & le *zinc*. Le mercure seul occupe la seconde classe.

Dans la troisième on trouve *le plomb*, *l'étain*, le *fer*, le *cuivre*, l'*argent*, & l'*or*.

Les substances métalliques mélangées, c'est-à-dire les mines qui contiennent plusieurs métaux, forment la quatrième classe de ce quatrième ordre.

Sous le titre de *produits des volcans*, on trouve les *laves*, les *basaltes*, (ou plus exactement la pierre basalte) la pierre *ponce*, la pierre *obsidienne*, quoiqu'elle ne soit point du verre, le *granit*, le *grenat*, l'*hyacinthe*, qui sont des pierres crystallisées & non du verre, le *péridot*, &c.

Un article consacré aux *minéraux dont on ne connoît pas assez la nature pour les classer*, termine ce tableau dans lequel l'auteur comprend le *jargon de Ceylan*, les *macles*, les *crystaux blancs & violets*, le *nickel*, les *manganaises*, & enfin la *platine*, qu'il décrit *une substance minérale en paillettes grises; dont les bords sont arrondis; la plupart de ces paillettes sont attirables par l'aimant: la platine ne fond qu'à une tres-grande chaleur, & ne se dissout que dans l'eau régale: sa pesanteur spécifique approche de celle de l'or.*

» La platine est-elle un métal ou un » alliage naturel de fer & d'or, ou du fer » altéré & fondu par un feu souterrain?

Comment, après les mémoires des célèbres MM. *Maargraf*, *Macquer*, *Buffon*, *Tillet*, *Milly*, *Morveau*, &c. &c. &c M. d'Aubenton peut-il mettre en question? *la platine est-elle un métal ou un alliage?* N'a-t-il pas vu que si elle est un alliage, elle est absolument un métal; M. d'Aubenton connoîtroit-il d'autres substances que les métaux qui s'allient avec les métaux. *La platine se fond à un grand feu*; mais 10. si elle se fond comme on l'a déja dit, lu & imprimé plusieurs fois, elle est métal; par conséquent, les beaux mémoires publiés par les savans ci-dessus, doivent nous avoir appris si elle est or, argent, fer, cuivre, &c. 2°. *Est-elle du fer altéré & fondu par un feu souterrein?* Mais le fer altéré & fondu, est absolument du verre; *& du fer fondu*, à Paris comme dans tous les pays du monde, est, & sera toujours du fer, & non de la platine.

Lewis a remarqué, il y a plus de 30 ans, que la platine étoit attirable; en conséquence, les chymistes, les minéralogistes & les naturalistes ont tous parlé de ce phénomène. Mais de ce que la platine est attirable, doit-on, comme M. d'Aubenton, soupçonner qu'elle pourroit être du fer altéré & fondu? Ne sait on pas, depuis plus de quatre ans, que M. *Croharé* l'a démontré & publié, que l'étain le plus exempt d'alliage est attirable, & que la chaux de ce métal, faite par le feu, jouit de la même propriété; concluons donc, avec M. d'Aubenton, malgré les promesses, les assertions & les longs mémoires de nos illustres chymistes, qu'ils n'ont point fondu la platine, & que nous sommes redevables à Lewis seul du peu de lumieres acquises sur cette substance singulière.

Geoffroy, *Margraf & Macquer*, avoit aussi soupçonné l'étain de contenir de l'arsénic, & M. *Bayen* a accrédité ce soupçon effrayant par un volume d'expériences de 280 pag. d'après lesquelles il trouve que chaque livre d'étain contient seize grains d'arsénic; mais M. Croharé a encore démontré que l'étain, ni les mines de ce métal, ne contenoit pas le plus petit atome de poison, & que la substance noire que M. Bayen appelle de l'arsénic n'étoit autre chose que du cuivre. Nous observons, avec plaisir, que depuis que M. Croharé a publié ce travail intéressant pour la société, M. d'Aubenton est le premier démonstrateur qui a eu le courage d'ôter à l'arsénic, la fonction de minéralisateur de l'étain que ces prédécesseurs lui avoit gratuitement donné.

Nous avions déja les systêmes de minéralogie publiés par *Bromel*, *Cramer*, *Woltersdorff*, *Gellert*, *Cartheuser*, *Justi*, *Lehman*, *Vogel*, *Vallerius*, *Bomare*, *Scopoli*. *Linné*, *Romé de l'Isle*, &c. M. d'Aubenton déclare *que son objet prin-*

cipal, *en faisant ce tableau, a été de faciliter l'étude de la minéralogie*, parce que *le meilleur moyen de repandre les sciences, c'est de simplifier leurs élémens*. Comme il est au courant des découvertes brillantes en chymie qui manquoient à ses prédécesseurs, il a fait, à leurs systêmes, beaucoup de corrections, de changemens & sur-tout des transpositions; il a vu, par exemple, que le diamant disparoissoit au feu, sans répandre ni flamme ni fumée, & sans laisser ni cendres ni aucune apparence de verre, n'importe, il a disparu; & puisqu'il a les caractères apparens & faciles à reconnoitre du soufre, de la molybdène, du charbon de terre, de l'asphalte, de l'ambre gris & jaune; il a reuni tous ces minéraux dans une seule & même classe; mais combien d'autres substances, omises par M. d'Aubenton, qui, se détruisant aussi au feu, ont le droit bien acquis de réclamer leur place à côté du diamant. Il y auroit, pour simplifier la science, beaucoup de remarques à faire, sur ce tableau, entre autres sur l'article des *produits des volcans*, que nous reservons pour l'extrait du volume de *Leçons* qui est sous presse.

Article communiqué par Abblat-Za-leu.

Abrégé *historique des hôpitaux, contenant leur origine, les différentes espéces d'hôpitaux, d'hospitaliers & hospitalieres & les suppressions & changemens faits dans les hôpitaux en France par les édits & réglemens de nos Rois; par M. l'abbé* de Recalde, *chanoine de Comines*. A Paris, chez Guillot, lib. de Monsieur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, 1784. (*in*-12. de 158 pag. *Prix* 1 *liv* 10 *s*.)

Ce titre promet beaucoup sur les hôpitaux; & l'on tient fort peu. L'auteur ne connoît point l'histoire des hôpitaux dont néanmoins il prétend donner l'*abrégé historique*. Il ne sait pas même en quel temps ces hospices, dont les établissemens sont dûs au christianisme, ont commencé à exister. Il ne fixe aucune époque; il ecrit vaguement; & pouvoit-il écrire autrement, sans avoir fait sur ce sujet des recherches longues & pénibles dans l'histoire de l'Eglise, dans celle des conciles, dans les vies des saints, dans les écrits des pères, dans l'histoire de l'empire romain depuis Constantin au moins, dans les actes ou diplômes de ce prince, & de ceux qui sont venus après lui. Est ce publier l'abrégé historique des hôpitaux, que de tracer une simple liste de ceux qui n'existent plus en France? Encore marque-t-on fort rarement la date de la fonda- on des hôpitaux récens. Ce que l'on trouve après cette séche nomenclature n'est pas plus instructif sur cet objet. Il est bien vrai qu'on a exposé quelques-unes des ordonnances faites en faveur des hôpitaux dans ces derniers temps. Il ne falloit pas beaucoup se tourmenter pour se les procurer.

Ceux qui auront la curiosité de jetter un coup-d'œil sur ce livre, dirons avec nous, qu'on n'y trouve point l'origine des hôpitaux.

Nous allons plus en apprendre en quelques lignes, que M. l'abbé Recalde dans 158 pages.

Le premier hôpital fut établi par une dame romaine chrétienne; elle se nommoit Fabiola, & descendoit du très-célèbre dictateur Q. Fabius Maximus. Elle mourut vers l'an 400. C'est Saint-Jerôme qui nous a conservé cette anecdote dans une lettre à Oceanus, dans laquelle il fait l'éloge de cette dame. (*Epist select. lib. iij. ep. X. ed. Paris. in-12. 1649.*) La fondation qu'elle fit est par conséquent antérieure à l'an 400. Ce fut aussi avant cette époque que Saint-Jean-Chrysostôme établit des hôpitaux à Constantinople. Observons encore que l'an 315 ou 316, Constantin, par un rescrit, ordonna aux officiers qui avoient l'administration de ses revenus d'élever à ses frais les enfans que leur apporteroient de pauvres parens, en déclarant qu'ils ne se trouvoient pas en état de les nourrir. On ne voit pas, il est vrai, l'institution d'un hôpital, comme celui de Fabiola, mais ceci préparoit ce qui s'est depuis exécuté. Saint-Jérôme lui-même, après l'an 386, fit bâtir à Béthléem un hospice pour les pélerins. Dans le quatrième siècle ces maisons de charité commencèrent à se multiplier.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet; ce que nous venons de rapporter suffit pour exciter peut être l'auteur de ce mince ouvrage, à faire sur cet objet de véritables recherches dont nous savons qu'une personne s'est occupée depuis plusieurs années; c'est d'elle que nous tenons ces renseignemens.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Cinquième Observation de M. SOLISC.

IMPUISSANCE PAR VICE DE CONFORMATION.

UN homme sain, & dans la vigueur de sa jeunesse, avoit épousé depuis près de quatre ans, une femme parfaitement belle & jouissant de la meilleure santé. Ils n'avoient pu encore voir naître d'eux des enfans que l'un & l'autre desiroit avec une égale ardeur.

La femme avoit du tempérament; le mari étoit constitué comme le dieu Priape, toutes les nuits il chantoit, comme dit un ancien, trois fois de suite le cantique de l'hyménée sans en être fatigué.

Tous les médecins consultés pour décider duquel des deux époux provenoit l'impuissance, répondirent qu'ils n'en savoient rien. Ils donnèrent cependant différens avis; & conseillèrent de varier les positions. Ce fut sans aucun succès.

Mais enfin, la femme se persuade qu'il y a dans son mari, quelque vice qui s'oppose à ce qu'elle conçoive; elle lui en fait des reproches amèrs.

Le chagrin s'empare de l'ame de cet homme, la déchire, & bientôt le corps en ressent les tristes effets. Il oublie le manger & le boire; le sommeil fuit de ses paupières; des songes effrayans le tourmentent & l'agitent; la pâleur prend la place d'un teint vermeil; ses membres s'exténuent; c'est un squelete ambulant. Bientôt cet homme n'est plus capable de ces vifs transports qu'il répétoit sans se fatiguer; il est sans vigueur & sans force. Cependant il est vivement sollicité par sa femme de s'y livrer comme auparavant. Cette situation est pour lui un nouveau sujet de chagrin qui agrave le premier.

C'est alors que les deux époux viennent me consulter pour savoir s'il est quelque moyen de faire changer leur état. Avant que de rien promettre; je leur dis qu'il étoit nécessaire qu'ils se soumissent l'un & l'autre à un examen. Ils y consentirent sans peine. Je commençai par l'inspection des parties de la femme, lesquelles ne présentoient aucune mauvaise conformation. Le mari fut ensuite examiné. L'inspection de la verge me montra aussi-tôt que la cause qui empêchoit la femme d'être fécondée, provenoit de ce que le frein du gland étoit trop court; ainsi la verge en érection étoit contrainte de se courber un peu. Il paroît donc évident que la liqueur séminale ne pouvoit être dardée dans la matrice, & n'arrosoit que le vagin. Un chirurgien appelé fit au frein une légère incision qui dissipa ce défaut pour toujours.

Les deux époux se retirent fort contens & concevant les plus belles espérances. En effet, la femme s'apperçut quelque temps après, qu'elle étoit grosse; elle accoucha heureusement à terme d'une fille aussi belle que sa mère; celle-ci dit souvent en plaisantant, que c'est à moi qu'elle doit cet enfant & non à son mari.

REMARQUE *critique* [*des Editeurs de la Gazette de santé*] *sur l'observation précédente.*

Ce vice de la verge, provenant du frein trop court, est peut-être plus commun qu'on ne croit. Mais ceux chez lesquels il existe, ne s'en doutent certainement point; ils possèdent, il est vrai, non-seulement en apparence, mais encore très-réellement, les parties qui rendent habiles à la génération, quoique cependant ils ne puissent pas efficacement y concourir.

Lors donc que deux époux vivement affligés de ne pouvoir se procurer d'enfans, viennent invoquer les lumières du médecin, & les secours de son art, on voit combien, avant que de statuer & d'indiquer aucun remède, il est important de s'assurer, comme l'a fait M. Solise, de l'état des parties naturelles, & principalement de celles de l'homme.

Ceux en qui l'on remarque un vice de

conformation qu'on peut enlever & détruire, ont été nommés par les Grecs *ὑποσπαδιαῖοι*. Galien, dans un de ses grands ouvrages (*de l'usage des parties*) explique en quoi consiste un de ces vices.

L'interprète latin rend ainsi le texte du célèbre médecin de Pergame : *si quidem ὑποσπαδιαῖοι quos vocant, quia ob id vinculum quod ad finem virgæ habent, meatus eis est contortus, generare non possunt.* (GALEN. oper. Ed. Junt. Va. *de usu part.* lib. XV. cap. 3. class. j. fol. 210. H.). C'est-à-dire, *ceux qu'on appele hypospadiées, ne peuvent engendrer, parce que chez eux le méat est tiré en arrière* (est recourbé) *par le frein.*

Mais ceci a été rendu d'une autre manière en françois dans un ouvrage publié depuis quelques années : « Les HYPOSPADES » sont ceux chez qui le méat urinaire, est » contourné par un lien placé vers l'extré» mité de la verge. »

Le traducteur fançois, en ne s'attachant qu'aux mots de la version latine, semble avoir cru que Galien parloit d'un lien contre nature placé à l'extrémité de la verge; que ce lien, quelqu'il soit, constituoit l'espèce de vice ou d'infirmité qui rend inhabile à la génération, & qui a fait nommer *hypospadiées* ceux chez lesquels on l'observe.

En effet, continue le même auteur françois : « ce vice les rend (*ces hommes*) sté» riles, non qu'ils manquent de semence » féconde, mais parce que cette semence, » *ralentie par les tortuosités du canal*, ne se » porte pas directement dans l'utérus ; ce » qui est prouvé par la nature de la cura» tion, puisqu'il suffit de diviser ce lien » pour leur procurer la fécondité. »

Il est évident qu'on n'a pas saisi le sens du passage de Galien exprimé dans la version latine : autrement, au lieu de parler d'un lien placé vers l'extrémité de la verge qui contourne le méat urinaire, on auroit mis tout simplement le *frein de la verge ou du gland qui tire en arrière le méat*, & on ne se seroit pas servi de ces termes, *les tortuosités du canal.*

Deux mots dans la version latine ont occasionné cette méprise ; savoir, *habent* & *contortus*. Elle n'existeroit pas si l'interprête eut écrit *habetur*, & si au lieu de *contortus*, il eut mis *inflexus*, *incurvatus*.

Ceci prouve avec quelle attention il faut lire les versions ; & qu'en ne consultant qu'elles, au lieu des textes, on court souvent le risque de se tromper soi-même, & ensuite les autres.

Au reste, le mot Grec *ὑποσπαδιαῖοι* au pluriel, & *ὑποσπαδιαῖος* au singulier, est composé de la préposition *ὑπὸ* ; & du substantif *σπάδων*, lequel est dérivé du verbe *σπάω*, *divello*, arracher, ôter ; ainsi *σπάδων*, veut dire, *illum cui quiddam avellitur*, ou *divellitur*; celui auquel on a arraché, retranché quelque chose; *ou* celui qui est privé de quelque chose, des testicules, par exemple, ou de la verge & des testicules en même temps, ou en général qui est privé de la puissance d'engendrer, eunuque.

On sait que cette préposition *ὑπὸ* a la même signification que *sub* en latin. L'une & l'autre en composition, diminue quelquefois la force du mot ; ainsi les Romains disoient SUB-TRISTIS, pour signifier *un peu triste*; SUB-IRATUS, *un peu fâché*. On voit alors clairement que ce mot *ὑποσπαδιαῖος* veut dire non pas absolument *un peu eunuque* ; (il faudroit pour cela *ὑποσπάδων*) mais *celui qui tient par quelque chose à l'état d'eunuque, qui par quelque cause particuliere, est actuellement inhabile à la génération*; & que ce terme, par conséquent, convenoit très-bien pour exprimer un homme qui ne pouvoit engendrer à cause d'un vice de conformation ou d'un vice accidentel ; un eunuque, pour ainsi dire, du moment, & qui cessoit de l'être, dès que le vice étoit détruit.

Il est démontré par-là, que le mot *ὑποσπαδιαῖος* ne s'emploie pas seulement pour signifier, comme dans le passage de Galien, celui dont le frein trop court oblige l'orifice du méat à se porter en arrière dans le temps de l'érection, mais tout autre vice de conformation qu'on peut détruire, & qui ne rend *eunuque* qu'autant de temps que le vice subsiste.

En effet, dans un livre faussement attribué à Galien, & intitulé *εἰσαγωγὴ seu ἰατρὸς*, on voit le mot *ὑποσπαδίαι* (au lieu duquel il faut très-probablement *ὑποσπαδιαῖοι*) signifier ceux dont l'urethre vient s'ouvrir vers la couronne du gland & sous le prépuce. Le moyen de corriger cette conformation vicieuse y est indiqué.

Cependant on observe dans le même ouvrage françois, que Moschion parle d'un vice de conformation qu'il nomme *hypospadias* ou *parathocus*. Ces deux mots ne se trouvent point dans le texte, lequel, en cet endroit est visiblement corrompu ; mais seulement dans la version latine. L'autorité de Moschion ne fait donc rien ici.

Seconde écorce d'orme.

Nous avons déja eu occasion de parler de la seconde écorce d'orme, & de la distribution qui s'en fait à Paris & ailleurs sous les ordres & sous l'inspection de M. Banau. Ce que M. de Gardanne en dit dans son ouvrage, qui a pour titre: *des maladies des Créoles en Europe*, est assez curieux pour être consigné dans notre gazette. C'est un fait anecdotique qu'il est bon de propager.

Un malade, couvert de dartres (dit M. de Gardanne) s'en est débarrassé par le long usage de la décoction de la seconde écorce d'orme: je tiens ce fait d'un magistrat respectable, qui, placé d'abord à la tête de l'administration d'une de nos plus riches colonies, n'a été rappellé en France que pour être plus utile à l'état. J'ai appris depuis que ce remède se débitoit en Bretagne & à Paris, contre les maladies dartreuses. Les Anglois ont aussi confiance à la décoction de l'écorce intérieure d'orme récente, contre les maladies de la peau; leur manière de l'employer est d'en faire bouillir quatre onces sur quatre livres d'eau de fontaine, que l'on réduit à deux. Le malade doit continuer long-temps ce remède, à la dose d'une chopine par jour.

Dans le moment où j'écris ceci (continue le même auteur), M. Banau vient de publier, par la voie du journal de Paris, les effets merveilleux de la seconde écorce d'orme. Il la donne comme un spécifique à tous les maux; & quoiqu'il n'exerce point, ni ne puisse exercer la médecine dans cette ville, s'il faut l'en croire, il l'a employée avec beaucoup de succès contre une infinité de maladies. La dose à laquelle il prescrit ce remède, & la manière de le prendre, se rapportent entièrement à celle des Anglois. Il paroît même que ce procédé étoit généralement reçu avant cette annonce. Parmi plusieurs exemples de guérison, il en est une détaillée, dont M. Banau fait connoître le sujet; c'est celle de M. l'abbé Burgurieu, le même dont j'ai cité la cure sans le nommer; il a été effectivement guéri après six mois d'usage de la décoction d'écorce d'orme. Mais une chose que M. Banau n'a pas dite, c'est qu'il ne connoît cette guérison que par le rapport d'autrui, & non par sa propre observation. J'ai lu une réponse de M. l'abbé Burgurieu à madame de.... dans laquelle il assure que ce remède lui ayant été indiqué, après avoir épuisé pendant deux ans toutes les ressources de l'art contre une maladie de peau qu'il croyoit dartreuse, parce qu'il pense que toutes les maladies cutanées sont de ce même genre, il eut recours à ce spécifique, dont il continua l'usage pendant six mois, sans autre confident que son domestique, qui, au lieu d'avoir la méfiance que M. Banau a inspirée contre les herboristes, alloit sans crainte chez le premier marchand de simples, acheter, non l'écorce d'orme pyramidal, mais l'écorce d'orme sans distinction, pour en administrer la décoction à son maître. De ce fait irrévocable, il résulte que M. l'abbé Burgurieu a employé à peu de frais un remède qu'on a vendu bien cher depuis, & qu'il s'est servi indistinctement de la seconde écorce d'orme, sans donner la préférence à celle de l'orme pyramidal, qui n'a été indiquée dans l'annonce de M. Banau, que pour diriger la confiance du public vers un seul endroit, où l'on avoit fait un dépôt considérable de cette drogue, par une de ces spéculations de commerce, dont les habitans des grandes villes ne se défient point assez. Heureusement pour la réputation de ce végétal, les personnes raisonnables n'étant point entraînées par une annonce aussi fastueuse, ont pensé que l'orme pouvoit être utile contre les dartres, sans être un spécifique universel; & que, dut-il n'avoir pas toujours la même efficacité, cela n'empêcheroit pas qu'on ne pût l'employer contre cette espèce de maladie, sur-tout lorsque, comme M. l'abbé Burgurieu, les malades avoient inutilement mis en usage tous les autres remèdes. *Pag.* 113, 114, 115.

Nous avons annoncé dans le n°. 27 de la *Gazette de Santé*, pag. 107, le rapport *in-4°*. de l'un des commissaires chargé par le roi de l'examen du magnétisme animal, & nous y avons joint une notice. Nous venons d'en recevoir un autre exemplaire *in-8°*. qu'on nous prie d'annoncer aussi. Il se trouve, comme l'*in-4°*., chez *la veuve Hérissant* & chez *Théophile Barrois*. Nous le faisons d'autant plus volontiers que c'est rendre service à ceux qui recueillent les

pièces relatives au magnétisme animal, lesquelles, pour la plupart, sont de ce format in 8°.

NOTA. L'agent mesmérien, si puissant il y a six mois, perd de jour en jour sa vigueur. On fait tout ce que l'on peut pour la soutenir ou la résociller. Rien n'agit. Le doigt divin qui commandoit au soleil, à la lune, aux astres, à la nature entière, est sans vertu. La capitale ne s'occupe guère plus du magnétisme animal, que de la prétendue harpie du lac de Fagua, dont nous donnions la description pag. 120.

Le monstre du magnétisme avoit séduit, saisi & dévoré. On n'a plus rien à craindre de lui.

Maladies régnantes a Paris.

Juin 1784.

Il y a eu durant ce mois beaucoup de fièvres intermittentes; les doubles-tierces sur-tout ont été opiniâtres & rebelles. En général, les maladies n'ont pas été fort graves, & on ne leur a pas remarqué le caractère épidémique: ces maladies furent des fièvres bilieuses, des synoques simples, mais aigües, des fièvres ardentes accompagnées d'un délire constant, des diarrhées bilieuses, des flux dysentériques.

Le temps, qui s'est réfroidi vers le 20, a rappellé les affections catarrhales, les rhumes simples, les péripneumonies, & des maux de gorge.

LIVRES ÉTRANGERS.

Elenchus fungorum; conscripsit Aug. Jo. Georg. Car Batsch, Phil. D. accedunt icones LVII. fungorum nonnullorum Agri Jenensis; secundum naturam ab autore depictæ; ari incisæ & vivis coloribus fucatæ à J. S. Capieux. A Halles, chez Gebauer; à Strasbourg, chez Amand Konig, 1783, in-4. de 183 pag.

Cet ouvrage, dédié au duc régnant de Saxe, est imprimé en latin & en allemand sur deux colonnes. Il est dû à un amateur d'histoire naturelle qui, frappé de la singularité qu'offrent la plupart des champignons, & de la diversité de leur forme, a fait son amusement de les observer de près, & de dessiner une partie de ce qu'il voyoit. La connoissance des champignons est encore fort incomplette; c'est ce qui faisoit dire au chevalier de Linné, que leur étude étoit un chaos dans lequel on pouvoit à peine distinguer l'espèce d'avec sa variété. Nous avons, il est vrai, les collections de Scheffer, qui sont excellentes; nous possédons encore quelques iconographes françois; mais l'histoire universelle des champignons est encore à faire. M. Paulet, doct. régent de la Fac. de Paris, qui rédigeoit avant nous la Gazette de santé, s'en occupe depuis plusieurs années; l'ardeur qu'il met à son travail, le scrupule qu'il porte dans ses recherches, ses voyages botaniques, ses dépenses déja considérables, nous donnent lieu d'espérer une excellente histoire de cette nombreuse famille.

L'essai de M. Batsch n'est point assurément sans mérite. Il entre dans des détails intéressans sur les genres & sur les espèces; il cite avec soin les figures de Scheffer; & celles qu'il a fait graver & enluminer sont fort bonnes. Il décrit même plusieurs champignons très-peu connus.

On peut lui reprocher cependant qu'il ne donne presque point de synonymes; qu'il a négligé un objet bien essentiel; c'est de n'avoir pas indiqué la bonté ou le danger des champignons; que souvent ses descriptions ne forment point de caractères assez tranchans, assez prononcés; qu'il paroît avoir multiplié les espèces aux dépens des variétés, particuliérement dans le genre des agarics.

La classification de M. Batsch, comporte neuf genres; savoir, les agarics, les bolets, les hydnes, les pézizes, les morilles, les clavaires, les ruchettes, les lycoperdons & les mucors.

M. Batsch paroît surpris d'avoir rencontré un corps étranger noirâtre & ovale, sur lequel il a vu croître sa pezize 19, qu'il appelle *calyculus*. Nous lui assurons que ce corps est un vieux gland; car nous avons souvent trouvé dans nos promenades botaniques, cette pézize sur ce fruit.

Par un abonné de L.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement), sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

NOUVEAUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE DIJON, *pour la partie des sciences & des arts; second semestre de 1783.* A Dijon, chez *Causse*, imprimeur de l'Académie; & à Paris, chez *Didot*, jeune, & Théophile *Barrois*, libraires, quai des Augustins, (*in-8°. de 246 pag. Prix 3 liv. 6 f. & 3 l. 12 f.* franc de port.

» RIEN ne contribue davantage, (disoient les académiciens de Dijon dans » le prospectus publié sur la fin de 1782, » pour la souscription de leurs mémoires) » rien ne contribue davantage aux progrès des sciences & des arts, que la » prompte circulation DES DÉCOUVERTES; » elles éveillent l'attention sur les objets » d'un intérêt présent, elles font du travail d'autrui, des échelons pour arriver » à un but plus élevé, & elles hâtent le » moment où LES OPINIONS DEVIENNENT » DES VÉRITÉS, après avoir soutenu les » regards de la critique ».

Malgré cette annonce brillante qui tend à faire croire que les Académies ont été établies pour faire des découvertes, & malgré le nombre prodigieux de volumes qu'elles ont publiés depuis un demi-siècle, il est pourtant vrai que ce n'est pas d'elles que nous avons reçu, & que nous recevons encore les découvertes & la perfection des procédés qu'emploient les arts utiles, mais bien du petit nombre d'hommes laborieux, isolés & étrangers aux Académies, comme aux opinions & aux doctrines qui les gouvernent. Cette réflexion est si vraie, qu'à l'exception de la géométrie, de la méchanique, &c. les autres sciences ainsi que les arts, dont s'occupent les Académies, éprouvent, quant aux systêmes, aux théories & aux opinions les mêmes changemens, les mêmes révolutions que l'on observe depuis long-temps dans les arts d'agrément, au point que l'académicien chymiste ou physicien, qui reviendroit dans sa compagnie, après quinze ans d'absence, n'y entendroit presque plus parler le langage de la science qu'il a cultivée toute sa vie. Des savans dont les opinions & les théories sont si changeantes & si variables, sont ils propres à faire & à perfectionner des découvertes?

Une longue expérience n'a-t-elle pas suffisamment appris que les arts utiles sont fondés sur des principes & des procédés éprouvés & certains, que les théories passagères & les opinions des savans ne peuvent ni détruire, ni même changer.

Quoiqu'il en soit, l'*Académie de Dijon croiroit manquer à ce qu'elle doit à la société, si elle ne prenoit tous les moyens possibles pour parvenir à la faire jouir de ses mémoires & observations.* Le volume que nous annonçons contient treize mémoires, en y comprenant la découverte CURIEUSE que M. l'abbé *Soulavie* a faite aux portes de Dijon, d'un volcan qui ne vomit ni feu ni fumée.

Le premier mémoire est sur l'acide *karabique*; *c'est ainsi*, dit M. *de Morveau*, (auteur de cette nouvelle dénomination, ainsi que de beaucoup d'autres) *que je crois devoir nommer l'acide concret*, que l'on retire de l'*ambre jaune*, *karabé*, *succin*, connu des chymistes sous le nom de *sel volatil de succin*, parce que cette dénomination convient mieux aux *règles de sa nomenclature systématique*.

Ainsi donc, quand on ne peut ni changer, ni augmenter les propriétés des substances, il suffit, pour faire des livres, de changer leur noms, quoiqu'ils soient universellement adoptés.

L'auteur expose d'abord les différentes opinions des anciens sur l'origine du succin. Sophocle dit qu'il avoit été formé dans l'Inde par les larmes des sœurs de

Méléagre, changées en oiseaux & pleurant leur frere. Ovide le fait naître des larmes des sœurs de Phaëton, changées en peupliers, & M. de Morveau assure que *c'est réellement un suc végétal*.

Pour obtenir *l'acide karabique*, on distille le succin dans la cornue, sans aucune addition; il passe d'abord du phlegme légérement teint & acide, de l'huile, du sel concrêt & de l'huile épaisse. L'auteur fait mention des divers moyens que les chymistes ont publiés pour purifier le produit acide de la décompofition du fuccin, & il préfere (on ne fait pourquoi) celui qui est généralement adopté, qui consiste à rapprocher cet esprit par l'évaporation pour qu'il donne le sel crystallisé & pour l'avoir blanc, à le redissoudre dans l'eau pure, filtrer & crystalliser.

Il examine ensuite l'opinion de quelques chymistes sur la nature & les affinités de cet acide concrêt. Hoffman a cru que le sel de fucoin étoit l'acide vitriolique, & Bourdelin, qui l'a soumis à un grand nombre d'expériences, a prétendu que c'étoit au contraire l'acide marin, que M. *de Morveau* appelle *acide* MURIATIQUE. Quelques combinaisons de cet acide avec les sels alkalis, les terres, les terres métalliques & l'huile de térébenthine, énoncées légerement, & qui nous laissent dans la même incertitude par rapport à sa nature & à ses affinités réelles, terminent ce mémoire.

Le second a pour objet, *l'opération du bec-de-lièvre*.

La division de la levre supérieure, que quelques enfans apportent en naissant, est connue sous le nom de bec-de-lièvre. L'auteur, M. *Enaux*, distingue trois espéces de bec-de-lièvre; un simple, un composé, & un compliqué. Il expose les différentes manieres de faire l'opération & en homme d'esprit & de talent qui fait tout à la fois honorer son art & servir l'humanité; il prend de chacune ce qu'il estime bon & se fait une méthode à lui avec laquelle il a exécuté trois opérations du bec-de-lièvre, sur des enfans apportés à l'hôpital de Dijon, lesquels sont parfaitement guéris.

« Il y a déja quelque temps que nous » avons reçu de M. Cazaubiel, la lettre » suivante. Nous ne voulions pas en » faire usage, c'est-à-dire, l'insérer dans » notre Gazette; mais pour prendre ce » parti, nous avions des raisons & de » bonnes raisons; nos lecteurs les devi- » neront aisément. Cependant comme » M. Cazaubiel vient de nous écrire, (en » nous renvoyant même une autre copie » de sa pièce) pour nous *marquer la surprise* où il est que cette *lettre à M. Pibaut* ne soit pas encore imprimée dans » la Gazette de santé, nous lui accor- » dons, *un peu malgré nous*, la satisfaction » qu'il semble plus exiger que demander.

» Nous avons promis, il est vrai, de » donner dans notre feuille une place » aux divers morceaux qui nous feroient » envoyés, mais nous n'avons pas dit » que nous admettrions indistinctement » tous ceux qui pourroient nous être » adressés.

» Lorsqu'un morceau, par exemple, » n'apprendra rien, ou qu'il contiendra » ce que tout le monde fait, ou qu'on » n'y verra que le dessein de s'annoncer, » ou la prétenrion de se faire un peu » valoir; lorsqu'il fera trop long, ou écrit » d'une manière trop négligée, ce morceau sera constamment supprimé; c'est » un droit que nous nous sommes réservés, par égard pour les lecteurs judi- » cieux de cette feuille, que nous ne de- » vons point rebuter en leur présentant » ce que nous présumerions pouvoir ne » pas leur plaire ».

LETTRE

De M. CAZAUBIEL, *doct. en méd. à Versailles, à M.* PIBAUT, *doct. en méd. à Nogent sur-Seine; en réponse à la maladie & la guérison du nommé* Thevenin, *insérée dans le journal de Paris, no. 229*.

Cette espèce d'hydropisie, à la suite des fièvres longues, n'est point du tout, Monsieur, un objet rare dans la pratique de médecine, parce qu'on regle rarement la quantité & la qualité des boissons, ainsi que le régime nutritif sur la nature, l'intensité de la fièvre, le ressort du pouls, la chaleur, la couleur des urines, l'état de la langue, &c. & qu'on se met assez peu en garde contre un tel accident. Je crois donc en faisant adopter par mes confreres & par le public le traitement qui y convient & réussit constamment, rendre service à la médecine & à l'humanité. Sans ce motif puissant, je m'abstiendrois d'écrire.

Il est impossible de méconnoître, Mon-

sieur, à tous les symptômes très-bien décrits de la maladie, que tout le systême artériel étoit dans un relâchement & dans une atonie extrêmes. On voit clairement que tout le tissu cellulaire & particulièrement celui des poumons, étoient infiltrés & abreuvés de sérosités qui doivent s'évacuer nécessairement par les urines, lorsque les fibres ont le ton & le ressort nécessaires pour cet effet. La guérison de votre malade OPERÉE *par l'agent prétendu du magnétisme animal*, met dans le plus haut degré d'évidence, que s'il n'a pas guéri plustôt par les secours ordinaires de la médecine, c'est qu'on ne lui a pas administré les remèdes convenables à sa maladie & aux symptômes qu'il éprouvoit.

Je puis vous assurer, Monsieur, pour en avoir guéri un très grand nombre en ce cas, que les remedes ne manquent jamais de produire leur effet dans cette espèce d'hydropisie, toutes les fois qu'il n'y a pas de complication, & qu'on les dirige comme il convient, même que les malades sont guéris parfaitement au bout de dix à douze jours, & quelquefois de huit.

Il n'y a absolument que deux indications à remplir: l'une est de faire couler les urines en employant les plus puissans diurétiques; l'autre de soutenir les forces par le régime le plus tonique & le plus analeptique. On satisfait à la première en donnant pour toute boisson trois ou quatre onces d'oxymel scillitique mêlé simplement à quatre ou six onces d'eau; chez les personnes aisées, on supplée avec avantage une once d'eau de canelle & de fleurs d'orange, deux ou quatre onces d'eau d'hisope ou de menthe. On commence par une cuillerée toutes les heures & demie, on part des effets pour augmenter jusqu'à une cuillerée & demie, & même deux cuillerées, lorsque le remède ne porte pas trop au ventre; car pour peu qu'il évacue par les selles plus de deux ou trois fois en vingt-quatre heures, il épuise & affoiblit singulièrement le malade. J'ai toujours vu au second & au troisième jour de l'usage de ce remede, les malades uriner des cinq à six pintes en vingt quatre heures, & quelquefois quatre à cinq pintes en une nuit.

La fibre dans ce cas étant trop relâchée par la surabondance de sérosités, on sent assez, sans que je le dise, que les boissons ou prisanes, aposêmes apéritifs amers, apéritifs diurétiques, &c. &c. ne contenant que des principes peu actifs, n'agissent que comme les prisanes ordinaires, & ne peuvent que relâcher davantage des fibres qui, par la raison qu'elles sont macérées & imbibées d'eau, ont absolument perdu tout ressort, tout principe de sensibilité & d'irritabilité.

Le grand point en usant des préparations de scille, le plus puissant diurétique connu en médecine, est de les diriger de façon qu'elles portent le moins possible au ventre, elles font uriner alors de la manière la plus sûre & la plus efficace J'ai vu souvent dans plusieurs cas, malgré l'attention la plus grande à les diriger ainsi, être obligé d'en modérer les doses; je me suis vu même forcé de les suspendre, & quelquefois de faire usage alternativement du sel de genet ou tout autre alkali fixe dans le vin blanc.

La deuxième indication est de soutenir les forces & le ton des solides; on la remplit sûrement en donnant de trois en trois heures un bouillon fait avec du bœuf, du veau, & de la volaille réduit en gelée, animé de racines, comme carotte, oignon, poreau, celeri dans la saison & quelques clous de gerofle, & aussi en donnant toutes les heures, au moins une bonne cuillerée du meilleur vin blanc.

Depuis deux ans que je suis à Versailles, je pourrois vous citer, Monsieur, à l'appui de cette doctrine, qui est celle de tous les bons praticiens, cinq observations de maladés, dont plusieurs avec fièvre continue, qui ont été parfaitement guéris en dix à douze jours. Je me contenterai de vous rapporter celle de M. Barat, curé du Tremblay, près Montfort-l'Amaury, âgé pour lors de 66 ans. J'allai le voir avec M. son frère, notaire, rue Satory à Versailles, en novemb. 1782. Je le trouvai dans un état au moins aussi fâcheux qu'ait pu être votre malade; j'ajoute même qu'il étoit dans un danger bien plus pressant, car à tous les symptômes il se joignoit une respiration si difficile, qu'il ne pouvoit se coucher. Il étoit forcé de passer les nuits dans son fauteuil, & malgré cela il se voyoit encore obligé de faire ouvrir les fenêtres la nuit pour respirer. Le visage, les bras, le ventre, les cuisses & les jambes étoient prodigieusement gonflés Son pouls vermiculaire, tant il étoit foible & petit;

les pulsations étoient à peine sensibles ; & il avoit des intermittences de deux en deux, de trois en trois pulsations. Cet état, quoique très prochain de la suffocation, céda très-promptement au traitement décrit ci-dessus, puisque le malade ne l'eût pas plutôt commencé, qu'il urina huit pintes à-peu-près toutes les vingt-quatre heures, & dès le troisième jour la respiration fut parfaitement libre. Il continua d'uriner dans la même quantité les jours suivans. Je le trouvai en si bon état le huitième jour de ma première visite, que je lui permis de prendre un peu plus de nourriture ; & si ce jour même je lui conseillai encore un peu d'oxymel scillitique, ce fut par reconnoissance pour ce remède plustôt que par nécessité. Depuis ce temps il n'a cessé de jouir de la meilleure santé. Cette hydropisie univorselle n'a jamais eu d'autre cause prédisposante qu'une soif spontanée qui, depuis trois semaines, avoit obligé le curé de boire entre ses repas une assez grande quantité de vin & d'eau. Cette soif dont la cause n'a point été connue, n'a plus reparu.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Cazaubiel, *D. M. abonné.*

LIVRES.

Du pronostic dans les maladies aigües ; par M. le Roi, *professeur en médecine au Ludovicée de Montpellier, membre de la Société royale de la même ville & de celle de Londres, &c.* A Montpellier, & se trouve à Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près des Ecoles de chirurgie, 1784. (*in* 8. de 235 pag. *Prix br 3 liv.*)

Il pourroit se faire qu'en voyant cet ouvrage annoncé sous la date de 1784, plusieurs personnes présumassent qu'il s'en est fait une nouvelle édition depuis la mort de l'auteur. Nous devons mettre à l'abri d'une erreur, qui en tournant au profit du libraire, léseroit les particuliers en leur faisant payer deux fois la même édition, car celle que nous annonçons est véritablement l'édition qui fut exécutée à Montpellier, & qui est sortie des presses de J. F. Picot, seul imprimeur du Roi, place du petit scel, en 1776. Ainsi il y a huit ans qu'elle a paru. En vain le libraire Méquignon diroit pour se disculper, qu'ayant acquis cette partie de fonds bibliopolique, il n'a d'autre but que d'indiquer que cet ouvrage se vend actuellement chez lui. Il ne sauroit ignorer qu'il y a une manière de donner au public cet avis, manière plus honnête & incapable de tromper qui que ce soit ; c'est d'adopter la méthode des anciens libraires qui, au bas du frontispice ou titre, ajoutoient, sans le réimprimer & sans changer la date, une bande de papier, qui annonçoit que tel ouvrage sorti de tel fonds, se trouvoit actuellement dans leurs boutiques. On ne courroit point les risques d'être trompé, comme on l'est par un nouveau frontispice avec une date fausse. Le sieur Méquignon se corrigera sans doute d'une supercherie qui lui attire souvent des reproches, & qui finiroit par lui être préjudiciable.

La Faculté de médecine de Paris dans l'assemblée qu'elle tint le samedi 6 novembre présent mois 1784, a élu pour Doyen, M. Sallin, docteur-régent, conseiller du roi & son médecin ordinaire en son châtelet de Paris.

M. Sallin a été un des commissaires nommés par le roi pour l'examen du magnétisme animal, qui n'est plus regardé par les gens sensés que comme un être de raison, & dont les plus ardens partisans aujourd'hui, ne sont guere que ceux qui, sollicités par la cupidité, aspirent à la brillante fortune du maître. L'amour de l'humanité, qu'on fait sonner fort haut, n'entre pour rien ici ; la faim & la soif de l'or font tout.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

ELECTRICITÉ MEDICALE.

Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électr.cité, & observations sur les effets qu'elles ont produits; par M. Mauduyt, extrait des mémoires de la Société royale de médecine; imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784; & se trouve chez P. Théophile Barrois, le jeune, quai des Augustins. (*in-8°. de 301 pages.*)

M. Mauduyt nous aprend en commençant, qu'il a publié, dans le second volume des mémoires de la Société royale de médecine, deux mémoires sur l'électricité. Il a rendu compte dans le premier des effets que ce remède avoit produits sur quatre-vingt-deux malades qui y avoient été soumis.

Il a parlé dans le second, 1°. de la nature du fluide électrique considéré comme médicament, & dont les propriétés sont reconnues d'après son action sur ceux qui l'éprouvent. 2°. Il a déterminé autant qu'il lui a été possible, d'après la nature & les effets du fluide électrique, dans quelles maladies il convient de l'appliquer. 3°. Il a rapporté & décrit les moyens d'administrer ce genre de remède, les plus connus & les plus usités alors. Il ajoute que ce mémoire, auquel il avoit donné tout le soin dont il étoit capable, laisse aujourd'hui beaucoup de choses à desirer, qui sont le produit du temps, des tentatives & des expériences qui ont été multipliées depuis, soit en France, soit dans les pays étrangers, & sur-tout en Angleterre, où, plus qu'ailleurs & à ce qu'il paroît avec plus de succès, on s'est attaché à appliquer l'électricité au traitement d'un grand nombre de maladies différentes.

Dans le mémoire que M. Mauduyt donne aujourd'hui, il a pour but, 1°. de réunir sous un même point de vue, dans le même écrit, les différentes manières d'administrer l'électricité, 2°. d'indiquer les diverses maladies dans lesquelles ce remède a été mis en usage, la manière dont il a été administré pour chaque maladie, & les bons, ou mauvais effets qu'il a produits, dans les différents cas & suivant les méthodes différentes, selon lesquelles il a été employé.

Comme les tentatives ont été multipliées, qu'on a varié & multiplié les moyens d'administrer l'électricité, & qu'on l'a appliquée à beaucoup de maladies, on voit que les écrits ont dû devenir nombreux. M. Mauduyt a taché de se les procurer; il a fait des essais avec les nouvelles méthodes. Ce mémoire est spécialement destiné à rendre compte de ses travaux & à donner une idée de celui des autres.

Il commence donc par exposer les moyens anciennement usités d'administrer l'électricité, qui sont. 1°. Le bain électrique, 2°. les étincelles, 3°. la commotion. Il parle ensuite des nouvelles manières imaginées depuis les précédentes.

M. Mauduyt, sur tous ces objets, entre dans des détails où nous ne le suivrons point, afin de nous occuper des résultats qu'on a eûs à l'égard des maladies; ce qui est plus de l'essence de notre gazette.

1°. *Rhumatisme.* Suivant M. Wilkinson, l'électricité guérit souvent les rhumatismes peu considérables, qui reconnoissent pour cause un froid subit; elle les guérit sur-tout, lorsqu'ils ne sont point accompagnés d'enflure ou que l'enflure est légère, mais souvent elle n'est d'aucune utilité dans les rhumatismes opiniâtres & invétérés. Quoique les expériences de M. Mauduyt confirment cette remarque, il déclare cependant, qu'on n'a pas encore assez multiplié les épreuves, pour être assuré que l'électricité soit sans effet dans les rhumatismes anciens.

Il observe d'ailleurs que la méthode des étincèles à travers la flanelle est celle dont l'action est la plus prompte, qu'elle est plustôt suivie d'une sensation de chaleur, de transpiration dans la partie malade, & du soulagement ou de la guérison.

2° *Surdité.* M. Mauduyt a traité un assez grand nombre de sourds; mais il avoue avec franchise qu'il n'en a guéri que deux, qui tous deux l'étoient devenus par le transport d'une humeur morbifique sur l'organe de l'ouie. Il a observé que très fréquemment, pendant le traitement pour la surdité, la secrétion du mucus des narines est beaucoup augmentée & que ce mucus coule plus abondamment.

3°. *Odontalgie* ou *douleur de dents.* L'électricité n'a aucun effet, elle est même nuisible suivant M. Cavallo;& seulement inutile selon M. Wilkinson, lorsque le mal dépend de la carie; mais l'un & l'autre assurent que l'électricité est utile lorsque la douleur provient de l'impression du froid. M. Mauduyt s'est donné plusieurs fois la commotion à lui-même, dans une odontalgie produite par la carie d'une dent; la douleur fut augmentée durant quelques momens.

4°. *Ophthalmie* ou *inflammation des yeux.* On électrise en présentant une pointe de bois à une distance convenable de chacun des yeux, ou de celui qui est affecté, s'il n'y en a qu'un; la pointe doit être tenue assez loin afin qu'il ne sorte point d'étincèle, car il faut éviter soigneusement toute irritation. On emploie ce traitement une fois chaque jour pendant trois à quatre minutes chaque fois, & l'on permet au malade d'essuyer de demi-minute en demi-minute les larmes qui coulent abondamment. Lorsque les yeux sont doués d'une très grande sensibilité, on se sert d'une pointe de métal, & souvent on réussit en peu de jours. Ainsi parle M. Cavallo.

5°. *Goute sereine.* L'électrisation a souvent guéri cette maladie, dit M. Cavallo, mais quelquefois, malgré toutes les précautions possibles, elle n'a pas réussi.

6°. *Fistule lacrymale.* Cette maladie, qu'on a peu traitée encore par l'électricité, est susceptible d'être guérie par ce moyen, suivant Cavallo & Wilkinson, & d'après les faits & les autorités qu'ils rapportent.

L'électricité, dit le premier, administrée par une personne très exercée, a procuré la guérison, sans que la suppression de l'écoulement ait produit dans la suite aucun mal.

Le traitement consiste à tirer le fluide par le moyen d'une pointe de bois, & l'on tire de très petites étincèles, de la partie affectée. On électrise une fois par jour pendant trois ou quatre minutes.

M. Cavallo rapporte que M. Lovett a guéri une fistule lacrymale par l'électricité: il ajoute qu'on a guéri par le même moyen, l'*opacité de l'humeur vitrée*.

7°. *Paralysie.* M. Mauduyt fait une remarque trop intéressante pour ne pas la recueillir & en tenir note ici. La paralysie, dit-il, dans laquelle les physiciens & les médecins françois, ainsi que plusieurs étrangers; & M. de Haen en particulier, ont obtenu par l'électricité des succès plus nombreux, plus complets, que dans les autres maladies, la paralysie est au contraire une de celles qui paroissent avoir le moins cédé aux effets de ce remède entre les mains des Anglois. Cette différence frapante vient sans doute de ce qu'ils ont traité la paralysie par des méthodes fort différentes de celles qui ont été mises en usage ailleurs.

Lorsque la paralysie est ancienne, la cure est plus difficile, & souvent moins complète; cependant l'électricité est souvent très utile.

Voici quelques corollaires que M. Mauduyt croit pouvoir poser d'après les observations qu'il a recueillies dans les ouvrages publiés sur l'électricité médicale, & d'après les faits dont il a été témoin, en traitant lui-même depuis plusieurs années.

1°. Dans la paralysie, plus on se hâte, après l'usage des évacuans, & les premiers remedes nécessaires, de recourir à l'électricité, plus son effet est prompt, salutaire & complet.

2°. Elle réussit, & plustôt & plus complètement, à proportion que les sujets sont moins avancés en âge.

3°. Les malades, attaqués depuis longtemps de paralysie, sont, plus rarement, aussi bien guéris que ceux qui sont paralytiques depuis peu, mais très

souvent ils sont plus ou moins soulagés.

4°. Lorsque la paralysie n'a point porté où laissé de trouble dans les fonctions animales, que la mémoire est bonne, que les idées sont nettes & présentes, le jugement aussi sain & aussi facile qu'avant la maladie; lorsque le mal n'a pas non plus laissé de traces sur les organes de la voix, que la parole est nette & libre, quel que soit l'état des parties paralysées, on peut espérer, & l'on obtient souvent une cure complete ou une amélioration qui en approche. A proportion au contraire que l'état du malade est inverse de celui qu'on vient d'exposer, il y a moins à attendre pour lui; la cure de semblables malades est infiniment rare, si néanmoins il arrive qu'elle ait lieu; tout ce qu'on leur procure, est un soulagement plus ou moins léger.

5°. Lorsque l'atonie & la foiblesse sont générales & excessives, que l'individu est accablé sous le poids du mal, que la salivation & l'enflure, suites du relâchement, sont portées à l'excès, il y a bien peu de ressources; je n'en ai point trouvé dans l'électricité, lors surtout que l'atonie générale est l'effet d'un épuisement antérieur, quelle que soit la cause qui l'a produit.

REMEDE radical contre la hernie; par M. LE ROUGE.

On pourroit s'abuser, dit M. le Rouge, sur les propriétés d'un remède tel que celui que je donne, si on le jugeoit d'après des succès obtenus sur de jeunes sujets dans des hernies récentes, produites par un effort, puisqu'elles guérissent assez ordinairement, après un temps plus ou moins long, par la seule application d'un bandage, qui s'oppose constamment à leur sortie. On ne feroit pas mieux fondé à douter de son efficacité, s'il avoit été sans effet sur des hernies volumineuses, habituelles ou anciennes, dont l'ouverture par laquelle sortent les parties, est très large, & le sac qui les reçoit très épais. En osant entreprendre leur cure radicale, on dégrade son art, on s'avilit soi-même, & l'on prouve qu'on n'a pas connoissance de la maladie qui ne demande qu'un traitement palliatif. Aussi n'est-ce que d'après les succès que j'ai eus dans des cas intermédiaires que j'atteste l'efficacité du remède dont voici la composition.

PRENEZ *Farine de tan*, } aa deux onces.
Arcanson,
Colcothar . . . . une once.
Suif . . . . . . demi-once.
Faites, selon l'art, un emplâtre dur.

Cet emplâtre est, comme on voit, éminemment astringent. Je le rends souvent irritant en y ajoutant l'euphorbe à une dose plus ou moins forte, suivant que la partie, sur laquelle il s'applique, est plus ou moins disposée à l'inflammation légère que j'excite toujours & que j'entretiens quelque temps. Pendant tout ce traitement je m'oppose fortement à la sortie des parties par un bandage assez ferme, par le repos, & même par la situation horizontale que je fais garder au malade, quoique quelques-uns se soient trouvés parfaitement guéris sans s'être assujettis à cette dernière condition.

Tout apothicaire peut faire cet emplâtre.... En donnant ce remède au public, je ne prétends pas que les personnes de l'art à qui je le présente n'en eussent composé un équivalent. Le difficile de l'art n'est point de trouver des remèdes, on n'en a que trop; mais c'est de connoître les maladies & les cas où ils conviennent.

C'est avec raison que M. le Rouge recommande ensuite aux personnes attaquées de hernies de ne point se soumettre, pour leur cure radicale, à aucune opération. En effet nous savons qu'il y a encore dans les campagnes des coureurs empiriques qui promèrent aux pères & aux mères de guérir les enfans herniaires par une opération. Ils doivent bien se garder d'écouter les promesses de ces misérables; il en coûteroit un testicule aux garçons, & même deux, s'il y avoit hernie de chaque côté.

On voit avec plaisir le zèle avec lequel M. le Rouge s'élève contre les charlatans, dans la partie de la médecine qu'il a embrassée.

Je ne parlerai point (dit-il en finissant son petit traité) de tous ces emplâtres ou autres topiques, que l'ignorance, ou la cupidité renouvelle de temps en temps, & présente mystérieusement sous différentes formes. Accrédités par l'intrigue, vantés par l'enthousiasme, ils ont pu quelquefois séduire même les maîtres de l'art, & usurper la confiance & la protection du gouvernement, dont la bienfaisance trompée n'a pas hésité à faire l'acquisition. Mais tel est le sort de ces

remèdes que leur fortune ne dute qu'autant que l'illusion subsiste ! Sont - ils connus, la raison les juge, & ils sont abandonnés. Tel a été le sort du remède de Cabrières & de tant d'autres; & tel sera toujours celui des remèdes des intriguans qui les composeront sans connoissance & qui les administreront sans discernement.

LIVRES NOUVEAUX.

La Balance de la nature, par Mademoiselle LE MASSON DE GOLFT. A Paris, chez Barrois, libraire, quai des Augustins, 1784. (*in-12* de 124 pag. *Prix 1 liv. 4 f.*)

Mademoiselle le Masson paroît s'être beaucoup occupée d'histoire naturelle; & par ce qu'on lit *pag.* 40, il semble qu'elle fait sa demeure au Havre.

Pour donner une idée de ce petit ouvrage, nous laisserons parler Mademoiselle le Masson elle-même.

Le tableau, dont je vais offrir l'esquisse & que je me propose de retoucher dans la suite, seroit immense si je ne m'étois bornée aux principaux objets & aux genres, sans avoir toujours égard aux variétés spécifiques. Ceux qui croiroient y remarquer peu de justesse, peuvent être certains que je ferai la première à applaudir si l'on en présente un meilleur; je les engage à se souvenir que chacun des rapports sous lesquels on peut considérer les objets naturels, sont eux-mêmes combinés; que la beauté des formes s'estime par l'élégance & la grace réunies ou séparées; celle des couleurs, par l'éclat, le velouté, l'accord; celle des odeurs, par la suavité, la finesse, &c. Il en est a-peu-près de même des saveurs & de toutes les faces sous lesquelles chaque classe peut être considérée.

Je suppose ici que dans chacune des qualités principales que peut avoir un objet, le plus haut degré équivaut au nombre 20, & le plus petit à zéro.

Ces qualités principales dans les quadrupèdes sont la forme, la couleur & l'instinct; dans les oiseaux, la forme & la couleur; dans les poissons, la forme, la couleur & la saveur, ainsi que dans les crustacées; dans les insectes, la forme, la couleur & l'industrie; dans les arbres, la grandeur, la forme, la couleur, l'utilité du bois.

Tels sont les rapports sous lesquels l'auteur considère les différentes substances naturelles dans la balance annoncée; un exemple va rendre ceci plus sensible.

	Forme.	*Couleur.*	*Instinct.*
CHEVAL	20 degrés.	10 deg.	18
OCELOT mâle . .	11	20	3
CHIEN DE BERGER. .	8	4	20
ELEPHANT	9	3	20

Le cheval ayant 20 degrés pour la forme, il s'ensuit que c'est de tous les quadrupèdes celui dont la conformation est la plus parfaite; que l'ocelot mâle pour la couleur, l'emporte sur tous les autres, & que le chien de berger & l'éléphant sont supérieurs aux autres par l'instinct; quoique du côté de l'instinct, le cheval approche beaucoup du chien de berger & de l'éléphant, il a cependant deux degrés de moins.

Autre exemple tiré des poissons.

	Forme.	*Couleur.*	*Saveur.*
MAQUEREAU SANSSONNET,	20	14	12
SARDINE	17	20	13
TRUITE SAUMONÉE . .	17	12	20

Il est certain que pour tracer ce tableau, il a fallu beaucoup de sagacité, de patience, & de comparaison.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MÉMOIRES de l'académie de Dijon. (*Voy. n°.* 40.)

SECOND EXTRAIT.

LE troisième mémoire contient la relation historique du tremblement de terre arrivé en Bourgogne le 6 juillet 1783. M. *Maret* observe que *l'effroi qui grossit toujours les objets* ne permettoit pas, dans ces premiers momens, d'en écrire l'histoire, sans crainte d'erreur. L'académie a donc interrogé ses correspondans & même les personnes dont elle espéroit pouvoir obtenir quelques lumières. C'est avec ses secours que son historien a entrepris de donner une explication toute nouvelle, des causes qui produisent les tremblemens de terre en Bourgogne, & même dans les autres provinces de la France. Il supprime (dit-il pag. 30) une infinité de détails que l'imagination a pu enfanter. Mais pour ne pas laisser le plus léger doute sur l'authenticité de ceux qu'il rapporte, il dit que M. le comte de Buffon *s'est senti bercé dans son fauteuil*, & que l'*œil scrutateur & exercé* de M. l'abbé Soulavie a observé, sur la montagne de *Drevin* dont il a fait un volcan, *le balancement de la terre*. Quoiqu'il n'ignore pas que la foudre part aussi souvent *de la terre que du ciel*, & qu'elle est un phénomène de l'électricité, il est bien éloigné cependant de reconnoître dans ce fluide la puissance qui lui étoit nécessaire pour ébranler le sol de la Bourgogne, & il réfute l'opinion de M. de Lalande, qui a cru *que tout dépendoit d'un tonnerre souterrein sur l'air très chargé d'électricité; qu'il n'y avoit eu qu'une explosion électrique qui avoit ébranlé la terre*. O combien cette explication est savante, lumineuse, sublime même ! M. Maret présume que si M. de Lalande avoit eu de tous les faits une connoissance aussi précise que lui, il auroit reconnu qu'une explosion électrique, déterminée par l'atmosphère, n'a pas causé le bruit qu'il a entendu, la secousse qu'il a éprouvée.

Avant d'exposer son opinion sur la véritable cause qui produit les tremblemens de terre, l'auteur recherche les substances fossiles qui par leur nature sont susceptibles d'une inflammation ou détonnation spontanée. Il n'a trouvé dans sa province que les mines de charbon de terre & fort peu de pyrites; mais comme nulle part il n'a découvert aucun foyer ni ouverture faite par l'embrâsement de ces matières, il a recours à un autre agent, pour expliquer un phénomène aussi terrible qu'effrayant ; il a observé que le mois de mai de la même année 1783 *a été très pluvieux, que lui seul a fourni six pouces deux tiers de ligne d'eau, tandis qu'il n'en tombe ordinairement que deux pouces dans le même espace de temps : que les neiges avoient été très abondantes* : que la fonte & l'écoulement de cette énorme quantité d'eau a occasionné en mai & en juin des inondations considérables & de longue durée. La terre ayant été humectée à *très grandes profondeurs*, & la sécheresse qui a succédé, en desséchant la couche extérieure, s'est opposée à l'évaporation de ce fluide, en diminuant la qualité conductrice de la croute superficielle de la terre. Telle est la théorie nouvelle qu'a imaginée M. Maret, pour expliquer les tremblemens de terre que l'on a éprouvés, & que vraisemblablement on éprouvera encore dans l'intérieur de la France. La fille de Géronte étoit muette, parce qu'elle ne parloit pas. Par conséquent lorsqu'il aura tombé beaucoup d'eau & de neige en Bourgogne, on y éprouvera des tremblemens de terre. Cela est très concluant. Mais si l'opinion de M. Maret s'accrédite, que deviendra le systême brûlant de MM. Faujas & Soulavie ? N'assurent ils pas, dans leurs nombreux volumes, que le feu a bouleversé &

fondu nos montagnes, & qu'elles sont encore des monceaux de verre.

Un pèse-liqueur approprié à la cuite du vin de Cannes, & la manière de s'en servir, inventé par M. *de Morveau*, fait le sujet du quatrième mémoire. D'après le détail des soins que l'auteur a pris pour perfectionner cet instrument, il paroît qu'il doit être d'une grande utilité pour les raffineries à sucre. Ses talens, son exactitude, & surtout son zèle pour les progrès des arts étant bien connus, garantissent notre opinion. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des précautions qu'il faut prendre pour construire ce pèse-liqueur, ni d'indiquer la manière de l'employer pour juger de la cuite des sucres. Nous conseillons à ceux de nos lecteurs qui pourroient en avoir besoin de consulter le mémoire de M. de Morveau, qui les instruira suffisamment pour construire eux-mêmes cet instrument.

Le cinquième mémoire contient la découverte d'un acide particulier dans le ver-à-soie, avec des observations sur l'origine, le siége de cet acide, la manière de le préparer & de le conserver, par M. *Chaussier*.

Le desir de connoître les effets de l'électricité, de la lumière, de la chaleur, & des gas sur les vers-à-soie, déterminèrent M. Chaussier à élever une certaine quantité de ces insectes, dont plusieurs passèrent de son attelier dans son cabinet. Quelque temps après parcourant son cabinet, il fut fort étonné d'y voir plusieurs feuilles de papier bleu & des drapeaux de tournasol tachés en rouge comme s'ils eussent été touchés par un acide lancé par jets. Cet accident excita son attention & sa curiosité. Il soupçonna d'abord que ces insectes contenoit une liqueur acide, qu'ils répandoient lors de leur métamorphose en papillon. En conséquence il les enferma dans des cornets de papier bleu; bientôt il remarqua que le papier étoit mouillé & sa couleur altérée en rouge. D'après cette observation, qui prouve seulement qu'une des humeurs du ver-à-soie est d'un caractère acide, l'auteur a entrepris une nouvelle description anatomique de cet insecte, afin de découvrir dans quelle partie du corps se ramasse, découle ou s'évapore cet acide, que M. de Morveau appelle acide *bombicin*. Il l'a enfin découvert dans un réservoir qui se trouve placé près l'anus. Cet acide est d'une *couleur ambrée*, c'est-à-dire, KARABIQUE, d'une *saveur particulière*, *légèrement muqueuse*: en deux mots, *c'est un acide libre qui rougit les teintures bleues des végétaux, s'unit avec les alkalis*, DISSOUT CERTAINS MÉTAUX, & ce qu'il y a encore de plus merveilleux, ce qu'aucun chymiste n'avoit fait, ce qu'ils ne feront même pas après M. Chaussier, *c'est que cet acide produit de l'æther bombicin avec l'esprit de-vin*.

Pour savoir si cet acide est *inné* dans l'insecte, M. Chaussier a fait des expériences *sur le ver-à-soie*, *depuis l'œuf jusqu'au papillon*, & a observé *que les œufs écrasés sur le papier bleu*, *ne donnent aucun signe d'acidité: il en a distillé une once*; mais au lieu d'un produit acide, il n'a obtenu que du phlegme insipide, *de l'huile & de l'alkali volatil*. Ces résultats sont conformes à ceux de l'analyse des œufs de fourmis qui donnent aussi de l'alkali volatil, & prouvent seulement que l'acide que répandent les deux insectes, les vers-à-soie & les fourmis appartient aux substances végétales dont ils se nourrissent.

La suite pour un autre numéro.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Juillet 1784.

Durant tout ce mois la température fut froide & humide; les bains de la rivière n'ont point été fréquentés, comme ils ont coutume de l'être, chaque année.

Cette température ayant été presque la même que celle de l'automne, on a remarqué dans les maladies les caractères que présentent celles de cette saison. Les dysenteries sont devenues plus nombreuses & plus inflammatoires. Les fievres intermittentes, plus nombreuses aussi, ont été plus rebelles; & le quinquina a presque toujours manqué son effet.

Les fièvres synoques-putrides-bilieuses n'ont point été accompagnées de délire, & la maladie se jugeoit du 15 au 20.

A l'égard des fièvres ardentes, elles étoient avec délire, & la langue étoit sèche: les accidens ont paru céder, & la langue reprendre de l'humidité, par l'usage de boissons acidulées avec l'eau de Rabel édulcorées avec le syrop de mûres, & par celui des pilules de cam-

phre. Ce fut alors qu'on évacua par l'émétique, & ensuite par les purgatifs. En les administrant plustôt on troubloit le travail de la natnre, & la maladie, devenoit plus grave & plus alarmante.

La petite vérole a été bénigne; beaucoup de personnes ont eu des attaques d'apoplexie soit vraie soit fausse.

On a vu aussi des fluxions de poitrine bilieuses.

LIVRES NOUVEAUX.

Experiences physico-méchaniques sur l'air, l'électricité, l'aimant, les phosphores, les mines de charbon de terre, &c. par M. HAUKSBÉE. *Edition revue par M.* DESMAREST *d'après la traduction de M.* de BRÉMONT, *avec des figures en taille douce.* A Paris, chez Royers, libraire, quai des Augustins. 1784. (*in 12. 2. vol. prix* 5. liv. *brochés* & 6. liv. reliés).

Il n'y a pas plus de trente ans que cet ouvrage est imprimé, ce fut en 1754, & on ose le présenter au public sous la date de 1784. Combien de personnes vont croire que c'est un livre nouvellement sorti de dessous la presse! Qui des jeunes gens qui ont pris du goût pour la physique, & qui commencent à s'y livrer, ne sera pas trompé à cette annonce? Quand il s'en appercevra, il aura donné son argent, qu'il auroit employé à se procurer quelqu'autre traité. N'est-ce pas là un brigandage qui mériteroit bien d'être réprimé?

ESSAI *théstforme sur l'esprit & la matière, considérés en tant qu'ils sont du ressort de la médecine, soutenu aux écoles de médecine de Montpellier; par M.* LE MORT DEMETIGNY, *pour son baccalauréat le 29 janvier* 1784. A Montpellier, chez François Picot imprimeur du Roi & de l'université de médecine (in 4°. *de* 51 *pag.*)

Comme l'auteur n'a pas fait un long séjour à Montpelliet, il n'a pas eu le temps d'écrire sa these en latin suivant l'usage; c'est ce qu'on apprend dans un avant-propos adressé à MM. les professeurs de cette ancienne école. M le Mort travaille pour prouver dans son opuscule qu'*il n'y a point de nutrition, comme on l'entend vulgairement, c'est-à-dire, qu'elle n'est point une transsubstantiation des alimens en la substance de celui qui en use, ou plus clairement, que l'accrétion des corps des êtres vivants n'est pas l'effet d'une assimilation des substances alimentaires, comme on l'a cru jusqu'à ce jour.*

On nous mande que plusieurs livres françois viennent d'être traduits en allemand, & l'on nous en envoie la liste que nous insérerons dans notre gazette.

Les auteurs doivent être flattés sans doute de voir leurs ouvrages accueillis chez les étrangers. Mais une traduction est elle bien la preuve de cet accueil? Ne fait-on pas qu'il y a à Leipsic & ailleurs, ainsi qu'à Paris, un nombre de petites coteries bibliopoliques ou typographiques qui se sont avisé de prendre la qualification de sociétés de gens de lettres? Ce sont ces coteries qui, à l'affut de tout ce qui paroit du dehors, s'en saisissent & se mettent aussi-tôt à traduire, souvent même avant que de savoir si l'ouvrage est bon, & sans peut-être avoir les connoissances qu'il faut pour en juger. Mais en paroissant sous des couleurs étrangères, un mince ouvrage ne vaudra pas mieux qu'il ne vaut sous les couleurs de son pays, & l'auteur pourrant s'en applaudira.

Quoi qu'il en soit, voici cette liste:

LIVRES FRANÇOIS TRADUITS EN ALLEMAND.

1°. *De l'influence des affections de l'ame dans les maladies nerveuses des femmes, avec le traitement qui convient à ces maladies, par M.* DE BEAUCHÊNE, *médecin de* MONSIEUR. A Montpellier, & à Paris 1781; *sous presse*, à Leipsic, chez Weygand.

Quelqu'un a dit en plaisantant que cet ouvrage étoit bien la plus jolie chose qu'on pût imaginer en médecine. Ce persiflage auroit-il été pris à la letre par MM. de Leipsic?

2°. *Extraits des meilleurs ouvrages périodiques françois, concernant la médecine, chirurgie, pharmacie, cinq volumes.* A Leipsick, chez Boehm, in-8.

Le traducteur est M. Held, médecin, & la plupart des extraits sont tirés du journal de médecine & de la gazette de santé.

3°. *Le grand laboratoire chymique de M.* DE MACHY. A Leipsick, chez Crusius.

M. de Machy auroit-il un plus grand laboratoire que tous les autres chymistes? En ce cas il doit en sortir beaucoup de

fumée. Il paroît en effet que c'est à-peu-près tout ce qui sort de ce laboratoire.

4°. *Lettres du docteur* Demeste *sur la chymie, la docimasie, la crystallographie, la minéralogie, la physique.* A Pétersbourg., & à Leipsick, chez Logan, *in-8*.

5°. Leroux, *observations sur les hémorrhagies des femmes en couches, & sur la vraie manière de les guérir.* A Konigsberg, chez Dengel.

6°. Menuret, *Essais sur les effets de l'air dans les maladies épidémiques.* A Leipsick, chez Weygand, *in-8*.

7°. Cousin, *De l'hydropisie des femmes grosses Ib.*

Cette brochure de vingt-trois pages ne vaut pas la peine qu'on a prise de la traduire.

8°. Dupré de Lisle, *Des lésions de la tête, Ib.*

9°. Lombard, *De la nécessité des évacuans dans les plaies récentes & dans la guérison des ulcères. Ib.*

10°. *Remèdes contre le cancer, par un anonyme.* A Weymard, chez la veuve Hoffmaon, *in-8*.

11°. *Des maladies des femmes, par M.* Chambon de Montaux. A Leipsick, chez Schwikert, *in-8*.

Passe pour celui-ci. C'est l'ouvrage d'un médecin qui connoît & décrit parfaitement le moral & le physique des femmes. Il méritoit au moins par-là le travestissement qu'on lui a donné. *Voy. le n°. 7 de la gazette de santé de cette année 1784*, pag. 18.

12°. De la Roche, *De la nature de la fièvre puerpérale, avec les remarques de M. Sellius.* A Berlin, chez Ungar, *in-8*.

13°. Lavoisier, *Ouvrages de physiques & de chymie, traduits par* Weigel. A Gripfswald, chez Rose, deux vol.

14°. Raulin. *De la phthisie.* A Leipsick, chez Reich, *in-8*.

Feu M. Raulin s'imaginoit bonnement être le plus habile médecin exerçant à Paris; il le disoit même hautement avec la franchise gasconne. Il ne l'a point persuadé, ni ses ouvrages non plus dont il a vu mourir la plupart.

15°. *Recueil d'observations pratiques très-utiles, tirées des ouvrages de la société royale de médecine de Paris.* A Halle, chez Gebauer, *in-8*.

16°. *Histoire des minéraux, par M. le comte de* Buffon, *avec des remarques de* B. C. Otton. A Berlin, chez Pauli, *in-8*.

AVIS

On nous mande de province qu'il y a une personne qui s'intrigue à Paris, pour faire acheter par le gouvernement un topique contre la gale, dont on a déja fait, ajoute-t-on, des essais dans quelques hôpitaux. Le gouvernement, qui s'empresse de récompenser ceux qui lui présentent des remèdes, qui peuvent être utiles, & de l'efficacité desquels on a eu de bons effets, est toujours dans la confiance que ces remedes ne sont pas connus. Il seroit donc trompé, s'il s'agissoit de celui dont nous allons donner la formule, & qu'on nous assure être le même qu'on lui a présenté par des vues d'intérêt indignes d'une ame noble. Il n'est pas nouveau : en voici la formule.

Prenez *de soufre commun*, demi-once;
D'alun crud.... un gros & demi;
De poudre à canon ... demi-gros.

Réduisez-le tout en poudre fine, sur le porphyre; mettez le tout dans une once d'huile d'olives fine.

Le galeux se froteratout le corps avec ce liniment, pendant six jours de suite.

On ajoute que la personne qui sollicite l'achat de ce remède, n'emploie, avant que de le faire appliquer, aucune préparation.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

COMME la sixième observation de M. Solisc renferme certains détails qui auroient pu blesser la délicatesse de quelques-uns de nos lecteurs, s'ils leur avoient été présentés dans notre langue, comme ils le sont en latin, qui laisse plus de liberté à cet égard, nous avons eu soin d'employer pour ces détails des expressions décentes, & quand nous en avons manqué, nous avons copié le texte même.

Nous voulions d'abord supprimer cette observation; mais en y réfléchissant nous avons cru qu'elle pouvoit être aussi bien publiée que l'a été un ouvrage de M. Tissot, intitulé l'*Onanisme*.

Il fut composé par le médecin de Lausanne, pour montrer les dangers auxquels s'exposent les [illegible] aux excès d'une débauche solitaire. Mais l'observation de M. Solisc excitera les ministres de la santé à rappeller dans l'occasion aux mères avec quelle vigilance elles doivent observer leurs filles dès la plus tendre enfance; quelle attention elles doivent avoir de ne jamais les laisser seules avec des domestiques même de leur sexe, parce que la plupart sont vicieux & corrompus; quel soin elles doivent apporter dans le choix d'une gouvernante, puisque de ce choix dépend la conservation morale & physique de leurs filles.

Elle rappellera encore aux gens de l'art combien ils doivent être attentifs à rechercher la cause de certains retours de convulsions chez les enfans de dix à douze ans & au-dessus.

Elle montrera d'ailleurs quel progrès la dépravation des mœurs a faits dans tous les états, puisqu'elle existe même chez de jeunes filles à gages qui, ayant le plus grand intérêt de tenir une conduite honnête, ne sont cependant point retenues par cette considération. Elles n'écoutent au contraire que leur fureur libertine, & pour la satisfaire, elles cherchent des complices parmi des ames innocentes qu'elles attaquent sans défense, & qu'elles précipitent dans un piége invisible, mais hérissé de pointes empoisonnées qui impriment dans un jeune cœur des plaies si profondes, qu'il est bien difficile de les guérir.

Sixième Observation de M. SOLISC.

CONVULSIONS CHEZ UNE JEUNE FILLE, *produites par une espèce de stupration.*

La fille d'une femme de condition, âgée de treize ans, avoit toujours joui d'une bonne santé; mais depuis dix-huit mois, elle éprouvoit souvent des convulsions [illegible] ne pouvoit dire si le premier accès avoit été précédé de quelqu'accident, auquel on pût attribuer l'origine du mal. Il ne se présentoit rien qui en fît soupçonner la cause, ou en imaginer une vraisemblable.

Cependant plusieurs médecins consultés prescrivent différens remèdes. La plupart, attribuant ces convulsions à la présence des vers, mettent en usage toutes les racines, herbes, fleurs & semences qu'on croit avoir la vertu bien constatée d'expulser ces insectes, & l'on y ajoute le vif argent. Quelques-uns accusant la foiblesse des nerfs, emploient les préparations martiales & l'écorce du Pérou. Quelques autres, dans l'idée que les règles sont sur le point de paroître, ordonnent à la malade les remèdes propres à exciter & à favoriser leur éruption.

Ces différens moyens n'ayant eu aucun succès, je suis à mon tour appellé par la mère, qui me prie de donner mes soins à sa fille, & de lui procurer les secours nécessaires. Je lui promets de voir souvent la malade durant quelques jours, & d'observer le caractère de sa maladie; ajoutant

que par-là je parviendrois peut-être à en découvrir la véritable cause, laquelle une fois connue, me décideroit sur le traitement le plus convenable.

Dès le quatrième ou le cinquième jour je reconnus que la jeune personne étoit elle-même l'auteur de son mal. Elle avoit auprès d'elle, le jour & la nuit, c. à d. pour gouvernante, une jeune fille qui, au libertinage décidé, joignoit encore la lubricité. Toutes les fois que je me rendois chez cette dame, j'appercevois ces deux jeunes personnes s'embrassant avec une ardeur impétueuse, se donnant des baisers recherchés, & se prodiguant d'autres caresses mutuelles;

Sub quibus alterius linguam altera vibrat in ore,
Errantes animas labiis fugentibus; atque
Mammarum niveos dextris pressantibus orbes.

elles quittoient par fois l'appartement, & y rentroient avec le visage rouge & enflammé.

D'après ces observations, il ne me parut plus douteux que ces deux jeunes personnes s'abandonnoient au désordre le plus licentieux.

His visis, turpi tribadum quin crimine se se
Commaculent, dubium nobis non esse videtur.

Je dis alors à la mère que la cause certaine & unique de la maladie de sa fille provenoit de ce que l'éruption des règles ne se faisoit pas; mais que comme on avoit administré, sans aucun succès, beaucoup de médicamens, il étoit vraisemblable qu'il se trouvoit aux parties naturelles quelque vice ou défaut qui opposoit un obstacle à la sortie du sang, & entretenoit la maladie; que l'on ne pouvoit en être certain que par l'examen des parties.

La mère y consent; mais sa fille refuse de s'y soumettre, & donne pour raison, que c'est agir contre l'honnêteté & la pudeur qui convient à son sexe. Elle est cependant obligée de céder au commandement de sa mère. Les parties étant découvertes, l'entrée du vagin parut très évasée; je le fis remarquer à la mère, & lui appris à quel genre de libertinage sa fille avoit coutume de se livrer.

Celle-ci pleinement convaincue & n'osant nier, déclare qu'elle ne sait point le nom de cette turpitude qu'elle commet, mais qu'elle y avoit été instruite depuis trois ans par sa gouvernante.

Sa mère, qui n'avoit jamais entendu parler de semblables infamies, lui ayant demandé, sans trop de réflexion, comment elle s'y prenoit, elle va chercher dans un endroit caché un petit panier, l'ouvre & en tire quelques instrumens dont elle & sa bonne se servoient alternativement dans leurs sales amusemens.

. . . . Cistam
Angulo ab occulto profert, recludit, & inde
Instrumenta aliquot, tentos referentia penes,
Depromit: nudatam isthæc præcingere pubi
Alteram, & alterius nudatæ intrudere cunno;
Totisque adnisam spissos dare viribus ictus
Sic futui alternis inter se, languida donec
Jam non sufficiant ad lumbos membra vibrandos,
Et sæva in venis extincta libido residat.

Les instrumens sont jetés au feu, la jeune fille est châtiée par le fouet, & la gouvernante enfermée.

Je me contentai de prescrire à la malade des bains froids, avec des alimens & des boissons nourrissans; en continuant ce régime, & en renonçant à la malheureuse habitude qu'elle avoit contractée, les convulsions cessèrent pour toujours.

Peu après les règles parurent naturellement & d'elles-mêmes: à l'âge de seize ans elle fut mariée à un jeune homme plein de vigueur; elle vit, & se porte bien.

Note des rédacteurs de la Gazette de santé. Nous avons vu périr, il y a près de dix ans, une très jeune fille, après de longues convulsions dont on reconnut la cause trop tard. Elle avoit appris de sa bonne à se masturber. Elle mettoit souvent en usage la leçon qu'elle avoit trop bien retenue. Lorsqu'on l'eut surprise, on lui attacha les mains; malgré ses liens, elle faisoit des efforts pour les porter sur le siége du plaisir, & quoique dans un état d'épuisement elle s'irritoit très vivement de ce qu'elle ne pouvoit en venir à bout.

Combien d'autres ont été, sans qu'on s'en soit douté, les malheureuses victimes de cette habitude funeste qui devient passion, mais qui n'auroit jamais été contractée sans ces abominables corruptrices!

LIVRES ÉTRANGERS.

Dissertatio medico-chirurgica in qua novum ad uterinor. Polyporum ligaturam instrumentum &c. c'est-à-dire, dissertation medico-

chirurgicale, dans laquelle il est question d'un nouvel instrument, pour faire la ligature des polypes de la matrice. Par M. *Frédéric Jean* GOERTZ, docteur en medecine & en chirurgie. A Gottingue, *chez* Dieterich; à *Strasbourg*, chez Konig, 1783 *in* 8°. de 53 pages avec une planche en taille douce.

Le polype de la matrice & du vagin est un mal plus ou moins difficile à guérir. Les chirurgiens françois le rencontrent de temps en temps chez les femmes de leurs contrées. On le croit plus rare en Allemagne; & dans le reste de l'Europe. Mais selon la remarque de M. Goertz, ce mal est très difficile à connoître, il trompe même le chirurgien le plus exercé, & mine sourdement les malades qui périssent, sans qu'on pense à la vraie cause de leur mort. Quelquefois aussi le polype est pris pour une autre affection, sur-tout pour la chûte de matrice avec inversion. Les auteurs françois offrent eux-mêmes plusieurs exemples de cette erreur. Ce qui fait assurer à M. Goertz, que c'est une maladie beaucoup plus commune qu'on ne le croit ordinairement. L'importance de ce sujet l'a donc engagé à composer cette dissertation; elle contient vingt-six paragraphes. Après s'être arrêté sur l'origine du mot polype, & sur diverses autres dénominations, sous lesquelles cette maladie a été désignée par les anciens & par les modernes, il expose les causes probables qui peuvent produire de telles excroissances, propose les différentes méthodes employées pour les extirper, il en pèse les inconvéniens & les avantages, il donne la description d'un nouvel instrument qu'il a inventé & dont il a fait graver ici la figure. Cette dissertation dédiée par M. Goertz, à l'auteur de ses jours, est fort bien faite & mérite d'être lue des gens de l'art.

La quantité d'instrumens propres à lier les polypes est devenue nombreuse, dit M Goertz; sur-tout en France, où l'on a coutume, d'en inventer dans tous les genres, & dont beaucoup sont inutiles, parcequ'il y a dans chacun plus ou moins de défauts. Il a tâché d'en exempter le sien. La description qu'il en a donnée ne sauroit être bien conçue, sans avoir sous les yeux la figure.

Par un abonné de L.

EMPOISONNEMENT *d'une famille entière par un mélange de farine & d'arsenic employé par mégarde.*

Dans les *affiches, annonces & avis divers*, ou *journal général de France*, sous la date du jeudi 21 octobre 1784, *numéro* 127; on lit: « Toute une famille de » Grennble s'est empoisonnée par un mé» lange d'arsenic & de farine, destinée » à détruire des rats, & imprudemment » employé dans la liaison d'un potage. » D'après le réquisitoire du procureur » général, l'arrêt du parlement de Dau» phiné porte, qu'un seul apothicaire » dans chaque ville de son ressort pourra » en vendre & en débiter; qu'il n'en » sera distribué qu'aux personnes dont » les arts en exigent l'emploi, ou sur » les certificats des médecins & chirur» giens; que le nom de ceux à qui il en » aura été vendu, la quantité & le jour » de la vente seront inscrits sur un ré» gistre paraphé par le juge, & dont il » sera envoyé tous les trois mois extrait » au procureur général ».

Nous n'avons pu nous procurer cet arrêt du parlement de Dauphiné, mais nous nous sommes rapelés qu'il y avoit un édit de Louis XIV, concernant la vente des substances dangereuses. Nous l'avons crû assez important pour lui faire occuper une place dans nos feuilles; son objet intéresse la société entière. Sa sûreté dépend de l'observation de cette loi, qui oblige à certaines formalités, les particuliers, les marchands, les médecins, les chirurgiens, & les apothicaires; il est donc nécessaire d'avoir toujours présente, cette loi, qui existe dans toute sa force, Louis XVI, ayant donné une déclaration pour en maintenir l'exécution. Ce fût à l'occasion des scélérats, qui s'étoient répandus dans plusieurs provinces en 1779 & 1780, qui avec une poudre stupéfiante qu'ils unissoient au tabac, plongeoient dans un sommeil profond ceux qu'ils avoient dessein de voler, sommeil qui pouvoit devenir fatal.

Voici donc la déclaration de Louis XVI & l'édit de Louis XIV.

DÉCLARATION DU ROI,

Concernant les Empoisonneurs.

Donnée à Versailles le 14 Mars 1780.

Registrée en Parlement le vingt Mars mil sept cent quatre-vingt.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces présentes lettres verront; salut. Nous avons été informé que des malfaiteurs, répandus dans les villes & campagnes, ont fait prendre à plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes, ou chez lesquels ils se sont introduits sous différens prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante & pernicieuse, qui a procuré au plus grand nombre un sommeil léthargique, accompagné de convulsions & delire, & a mis leurs jours en danger; &, quoique les exemples justement sévères ordonnés contre plusieurs des coupables par différens arrêts de notre parlement à Paris, Nous donnent lieu de penser qu'ils auront arrêté le cours d'un crime aussi dangereux, nous avons néanmoins voulu manifester, dans toute l'étendue de notre Domination, la ferme résolution où nous sommes de faire exécuter la rigueur des Loix, contre tous ceux qui se serviront de vénéfices, de poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses, sous quelques dénominations qu'elles soient connues, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces présentes, signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons que l'édit de juillet 1682, sera exécuté dans toutes ses dispositions, & notamment l'article VI dudit édit; voulons que ceux qui seront convaincus de s'être servi de vénéfices, poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses indistinctement, & tous telles dénominations que lesdites plantes soient connues, soient punis de la peine de mort; pourront même les juges aggraver le genre de supplice, & prononcer cumulativement la peine de la roue & celle du feu, suivant les circonstances; renouvellons les injonctions faites, par les articles dudit édit, aux médecins, chirurgiens, maîtres en pharmacie & apothicaires, pour qu'ils aient à s'y conformer; faisons défenses à tous autres qu'aux maîtres en pharmacie & apothicaires de tenir dans leur maison, magasin & boutique, aucuns poisons ou plantes vénéneuses, à la charge toutefois par lesdits apothicaires d'observer à l'égard desdites plantes, les mêmes précautions ordonnées pour les autres poisons, le tout sous les peines portées par ledit édit. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder, observer & exécuter selon leur forme & teneur: car tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Versailles le quatorzième jour de mars l'an de grace mil sept cent quatre-vingt, & de notre regne le sixième. *Signé* LOUIS: *& plus bas*: par le roi Amelot. Et scellée du grand sceau de cire jaune.

Registrée, oui & ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lue, publiée & registrée; enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans le mois. Et sera en outre, ce requérant le procureur général du roi, l'édit du roi du mois de juillet 1682, registré en la cour le 31 Août suivant, imprimé à la suite de la présente déclaration, pour être ledit édit pareillement envoyé, lu & publié aux bailliages & sénéchaussées du ressort, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, les grand'chambre & tournelle assemblées, le vingt mars mil sept cent quatre-vingt. Signé Ysabeau.

☞ Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

NUMÉRO 44.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

ÉDIT DU ROI,

Pour la punition de différens crimes.

Donné à Versailles, au mois de juillet 1682.

Regiſtré en parlement le 31 août 1682.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'exécution des ordonnances des rois nos prédéceſſeurs, contre ceux qui ſe diſent devins, magiciens & enchanteurs, ayant été négligée depuis long temps, & ce relâchement ayant attiré des pays étrangers, dans notre royaume, pluſieurs de ces impoſteurs, il ſeroit arrivé que ſous prétexte d'horoſcope & de divination, & par le moyen des preſtiges des opérations, des prétendues magies & autres illuſions ſemblables dont ces ſortes de gens ont accoutumé de ſe ſervir, ils auroient ſurpris diverſes perſonnes ignorantes ou crédules, qui s'étoient inſenſiblement engagées avec eux, en paſſant des vaines curioſités aux ſuperſtitions, & des ſuperſtitions aux impiétés & aux ſacriléges ; & par une funeſte ſuite d'engagemens, ceux qui ſe ſont le plus abandonnés à la conduite de ces ſéducteurs ſe ſeroient portées à cette extrémité criminelle d'ajouter le maléfice & le poiſon aux impiétés & aux ſacriléges, pour obtenir l'effet des promeſſes deſdits ſéducteurs, & pour l'accompliſſement de leurs méchantes prédictions. Ces pratiques étant venues à notre connoiſſance, nous aurions employé tous les ſoins poſſibles pour en faire ceſſer, & pour arrêter par des moyens convenables les progrès de ces déteſtables abominations : &, bien qu'après la punition qui a été faite des principaux auteurs & complices de ces crimes, nous duſſions eſpérer que ces ſortes de gens ſeroient pour toujours bannis de nos états, & nos ſujets garantis de leur ſurpriſe, néanmoins comme l'expérience du paſſé nous a fait connoître combien il eſt dangereux de ſouffrir les moindres abus qui portent aux crimes de cette qualité, & combien il eſt difficile de les déraciner, lorſque par la diſſimulation ou par le nombre de coupables ils ſont devenus crimes publics, ne voulant d'ailleurs rien obmettre de ce qui peut être de la plus grande gloire de Dieu, & de la ſûreté de nos ſujets, nous avons jugé néceſſaire de renouveller les anciennes ordonnances, & de prendre encore, en y ajoutant, de nouvelles précautions, tant à l'égard de tous ceux qui uſent de maléfices & de poiſons, que de ceux qui, ſous la vaine profeſſion de devins, magiciens, ſorciers & autres noms ſemblables, condamnés par les loix divines & humaines, infectent & corrompent l'eſprit des peuples par leurs diſcours & pratiques, & par la profanation de ce que la religion a de plus ſaint. Savoir faiſons, que nous, pour ces cauſes & autres à ce nous mouvant, & de notre propre mouvement, certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, avons dit, déclaré & ordonné, diſons, déclarons & ordonnons par ces préſentes, ſignées de notre main, ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Que toutes perſonnes ſe mêlant de deviner, & ſe diſant devins ou devinereſſes, vuideront inceſſamment le royaume, après la publication de notre préſente déclaration, à peine de punition corporelle.

II.

Défendons toutes pratiques ſuperſtitieuſes, de fait, par écrit ou par parole, ſoit en abuſant des termes de l'écriture-ſainte, ou des prieres de l'égliſe, ſoit

en disant ou en faisant des choses qui n'ont aucun rapport aux causes naturelles; voulons que ceux qui se trouveront les avoir enseignées, ensemble ceux qui les auront mises en usage, & qui s'en sont servis pour quelque fin que ce puisse être, soient punis exemplairement, & suivant l'exigence des cas.

III.

Et s'il se trouvoit à l'avenir des personnes assez méchantes pour ajouter & joindre à la superstition l'impiété & le sacrilége, sous prétexte d'opérations de prétendues magies, ou autre prétexte de pareille qualité, nous voulons que celles qui s'en trouveront convaincues, soient punies de mort.

IV.

Seront punis de semblables peines, tous ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfices & de poison, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non, comme aussi ceux qui seront convaincus d'avoir composé ou distribué du poison pour empoisonner. Et parce que les crimes qui se commettent par le poison, sont non-seulement les plus détestables & les plus dangereux de tous, mais encore les plus difficiles à découvrir, nous voulons que tous ceux, sans exception, qui auront connoissance qu'il aura été travaillé à faire du poison, qu'il en aura été demandé ou donné, soient tenus de dénoncer incessamment ce qu'ils en sauront à nos procureurs-généraux ou à leurs substituts, & en cas d'absence au premier officier public des lieux, à peine d'être extraordinairement procédé contr'eux, & punis selon les circonstances, & l'exigence des cas, comme fauteurs & complices desdits crimes, & sans que les dénonciateurs soient sujets à aucune peine, ni même aux intérêts civils, lorsqu'ils auront déclaré & articulé des faits, ou des indices considérables qui seront trouvés véritables, & conformes à leur dénonciation, quoique dans la suite les personnes comprises dans lesdites dénonciations soient déchargées des accusations, dérogeant à cet effet à l'article 73 de l'ordonnance d'Orléans pour l'effet du vénéfice & du poison seulement, sauf à punir les calomniateurs selon la rigueur de ladite Ordonnance.

V.

Ceux qui seront convaincus d'avoir attenté à la vie de quelqu'un par vénéfice & poison, en sorte qu'il n'ait pas tenu à eux que ce crime n'ait été consommé, seront punis de mort.

VI.

Seront réputés au nombre des poisons, non-seulement ceux qui peuvent causer une mort prompte & violente, mais aussi ceux qui, en altérant peu à peu la santé, causent des maladies, soit que lesdits poisons soient simples, naturels, ou composés, & faits de main d'artiste, & en conséquence défendons à toutes sortes de personnes, à peine de la vie même aux médecins, apothicaires & chirurgiens, à peine de punition corporelle, d'avoir & garder de tels poisons simples ou préparés qui retenant toujours leur qualité de venin & n'entrant en aucune composition ordinaire, ne peuvent servir qu'à nuire, & sont de leur nature pernicieux & mortels.

VII.

A l'égard de l'arsenic, du réalgat, de l'orpiment & du sublimé, quoiqu'ils soient poisons dangereux de toute leur substance, comme ils entrent & sont employés en plusieurs compositions nécessaires, nous voulons, afin d'empêcher à l'avenir la trop grande facilité qu'il y a eu jusques ici d'en abuser, qu'il ne soit permis qu'aux marchands qui demeurent dans les villes, d'en vendre, & d'en livrer eux-mêmes seulement aux médecins, apothicaires, chirurgiens, orfévres, teinturiers, maréchaux & autres personnes publiques, qui par leurs professions sont obligés d'en employer, lesquelles néanmoins écriront, en les prenant, sur un registre particulier, tenu pour cet effet par lesdits marchands, leurs noms, qualités & demeures, ensemble la quantité qu'ils auront pris desdits minéraux; & si, au nombre desdits artisans qui s'en servent, il s'en trouve qui ne sache écrire, lesdits marchands écriront pour eux; quant aux personnes inconnues auxdits marchands, comme peuvent être les chirurgiens & maréchaux des bourgs & villages, ils apporteront des certificats en bonne forme, contenant leurs noms, demeures & professions, signés du juge des lieux,

ou d'un notaire & de deux témoins, ou du curé & deux principaux habitans; lesquels certificats & attestations demeureront chez lesdits marchands pour leur décharges. Seront aussi les epiciers, merciers & autres marchands demeurans dans lesdits bourgs & villages, tenus de remettre incessamment ce qu'ils auront desdits minéraux entre les mains des syndics, gardes ou anciens marchands épiciers ou apothicaires des villes plus prochaines des lieux où ils demeureront, lesquels leur en rendront le prix; le tout à peine de trois mille livres d'amende, en cas de contravention, même de punition corporelle, s'il y échet.

VIII.

Enjoignons à tous ceux qui ont droit par leurs professions & métiers, de vendre ou d'acheter des susdits minéraux, de les tenir en des lieux sûrs, dont ils garderont eux-mêmes la clef. Comme aussi leur enjoignons d'écrire sur un regiftre particulier, la qualité des remedes où ils auront employé desdits minéraux, les nous de ceux pour qui ils auront été faits, & la quantité qu'ils y auront employé, & d'arrêter à la fin de chaque année, sur leursdits regiftres, ce qui leur en restera; le tout à peine de mille livres d'amende pour la première fois, & de plus grande, s'il y échet.

IX.

Défendons aux médecins, chirurgiens, apothicaires, épiciers-droguistes, orfévres, teinturiers, maréchaux & tous autres, de distribuer desdits minéraux en substance à quelque personne que ce puisse être, & sous quelque prétexte que ce soit, sur peine d'être punis corporellement; & seront tenus de composer eux-mêmes ou de faire composer en leur présence, par leurs garçons, les remèdes où il devra entrer nécessairement desdits minéraux, qu'ils donneront après cela à ceux qui leur en demanderont pour s'en servir aux usages ordinaires.

X.

Défenses sont aussi faites à toutes personnes, autres qu'aux médecins & apothicaires, d'employer aucuns insectes vénéneux, comme serpens, crapauds, vipères & autres semblables, sous prétexte de s'en servir à des médicamens, ou à faire des expériences, & sous quelqu'autre prétexte que ce puisse être, s'ils n'en ont la permission expresse & par écrit.

XI.

Faisons très expresses défenses à toutes personnes, de quelque profession & condition qu'elles soient, excepté aux médecins approuvés, & dans le lieu de leur résidence, aux professeurs en chymie, & aux maîtres apothicaires, d'avoir aucuns laboratoires, & d'y travailler à aucunes préparations de drogues ou distillations, sous prétexte de remèdes chymiques, expériences, secrets particuliers, recherche de la pierre philosophale, conversion, multiplication ou rafinement des métaux, confection de crystaux ou pierres de couleur, & autres semblables prétextes, sans avoir auparavant obtenu de nous, par lettres du grand sceau, la permission d'avoir lesdits laboratoires, présenté lesdites lettres, & fait déclaration en conséquence à nos juges & officiers de police des lieux. Défendons pareillement à tous distillateurs, vendeurs d'eau-de-vie, de faire autre distillation que celle de l'eau-de-vie, & de l'esprit-de-vin, sauf à être choisi d'entr'eux le nombre qui sera jugé nécessaire pour la confection des eaux fortes, dont l'usage est permis; lesquels ne pourront néanmoins y travailler qu'en vertu de nosdites lettres, & après en avoir fait leurs déclarations, à peine de punition exemplaire. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les gens tenant notre cour de Parlement de Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & enregistrer, & icelles exécuter selon leur forme & teneur, sans souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque sorte & manière que ce soit; Car tel est notre plaisir. Et, afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes Donné à Versailles, au mois de juillet, l'an de grace mil six cent quatre-vingt-deux, & de notre regne le quarantième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Colbert. *Visa* Le Tellier.

Registré, oui & ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le trente-un août mil six cent quatre-vingt-deux.

Signé, DONGOIS.

LIVRES NOUVEAUX.

MÉMOIRE sur la question : *Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourroit substituer dans les Pays Bas aux végétaux exotiques relativement aux différens usages de la vie?* Qui a remporté en 1783 le prix de l'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles, par M. FRANÇOIS-XAVIER BURTIN, médecin conf. de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine, & membre de la société royale de médecine de Paris, & de celle de Nanci, de l'academie hollandoise des sciences de Harlem, & de la société physique, histoire naturelle & chymie de Lausanne. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1784, *in-4°.* de 187 *pag.*

M. Burtin a rangé par ordre alphabétique les végétaux indigènes dont il a recherché & constaté les propriétés. Il a mis à chacun une synonymie choisie, avec les dénominations & les phrases du chevalier de Linné, ainsi que les noms françois & flamands vulgaires.

Voici quelques-unes de ces substances végétales, avec les propriétés qu'on leur a reconnues.

L'écorce dure & ligneuse du noyau de la pêche, en poudre, donnée à la même dose & de la même manière que le quinquina, guérit parfaitement les fièvres intermittentes, après avoir fait précéder les évacuans nécessaires. Ce médicament simple a été long-temps un secret dans les Pays-Bas.

La racine de boucage (*Pimpinella saxifraga L.*) remplace très-bien celle de pyrèthre comme masticatoire, pour exciter l'excrétion de la salive dans les paralysies de la langue & dans tout autre cas où le ptyalisme & l'irritation de la bouche sont jugés nécessaires. Cette racine pulvérisée peut tenir lieu de poivre.

Le zeste de noix est un puissant antiseptique M. Burtin dit avoir vu trois guérisons frappantes opérées par sa vertu. Une des trois étoit une gangrène au bras, à la suite d'une blessure, faite avec un canif. Les chirurgiens, après avoir épuisé tous les remèdes internes & externes usités en pareil cas, avoient conseillé l'amputation comme le moyen unique, quoique douteux, pour conserver les jours du malade. C'est alors que le zeste de noix fut proposé par celui qui en connoissoit la propriété; il visite le bras, & promet guérison; les chirurgiens partent en prédisant l'évènement funeste que tout annonçoit; mais contre leur attente ils trouvent le lendemain la gangrène bornée, & ne peuvent s'empêcher d'attribuer à deux ou trois doses d'un gros de zeste en poudre chacune, que le malade avoit prises dans autant de gobelets de vin de Moselle pendant la nuit, la guérison de leur malade.

Ce mémoire, qui a demandé des recherches & du temps, peut devenir utile, en indiquant pour différens maux des remèdes aisés à se procurer & peu couteux.

Cette édition n'a point été assez soignée; il s'y trouve beaucoup de fautes typographiques.

Vroedkundige oeffenschool, &c., c'est-à-dire: Leçons élémentaires d'accouchement, contenant tout ce qui regarde cet art, les moyens curatifs, & une analyse raisonnée des auteurs qui en ont traité; par M. JACOB, professeur; avec des figures en taille-douce. A Gand, chez Vander Schueren, 1784, *in-4°*, de 432 pages.

Cet ouvrage élémentaire est fort estimé des médecins & des chirurgiens flamands & hollandois; parce qu'il est bien fait, & qu'il présente des instructions satisfaisantes sur toutes les parties de l'art des accouchemens; il est enrichi de vingt-une planches gravées avec beaucoup de netteté & de précision. Il feroit sans doute à desirer qu'on en donnât une traduction françoise.

Par un abonné de L.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'extrait du mémoire de M. MAUDUYT. (Voy. n°. 41).

8°. DANSE *de St. Guy, & autres maladies convulsives analogues.* L'aplication de l'électricité, dit M. Cavallo, a parfaitement réussi dans les maladies convulsives. Des chocs d'environ un dixième de pouce peuvent être donnés au travers du corps dans différentes directions: on peut aussi tirer des étincèles; mais si ce traitement est trop pénible pour le malade, il faut diminuer ou cesser les commotions & avoir recours à d'autres procédés électriques.

Il n'est donc pas nécessaire, conclud M. Mauduyt, d'employer dans ces maladies une électricité violente. On n'est pas assez sûr qu'elle ne puisse pas avoir pour le moment ou par la suite des effets fâcheux: elle n'en a pas sur les uns; mais elle peut en avoir sur d'autres.

Aussi les Anglois, constans dans leurs principes, qu'on ne doit employer qu'une électricité que le malade suporte aisément, préferent à un traitement violent, les étincèles qui sont de très légères commotions, & des commotions locales. Ils guérissent par la méthode douce, sans craindre les dangers qui pourroient résulter d'une méthode plus violente. Quand il feroit vrai que celle-ci auroit des effets plus prompts, ne suffit-il-pas qu'elle puisse en avoir de fâcheux pour qu'on doive préférer la méthode douce qui guérit aussi complètement, & sans qu'il y ait aucun danger à en redouter.

M. Cavallo a été témoin de la guérison d'une paralysie accompagnée de tremblement, symptome qui après avoir résisté à l'usage des antispasmodiques, s'évanouit par l'électricité; il a vu aussi le mouvement convulsif des paupières céder à l'électrisation.

Voici une observation sur le tétanos rapportée par M. Wilkinson. Une fille âgée de sept ans, élevée dans l'hopital des enfans trouvés, dont la maladie avoit commencé par des vers, étoit, depuis un mois, dans un tel état de contraction universelle des muscles, qu'elle ressembloit plustôt à un cadavre qu'à un être vivant. On avoit inutilement tenté tous les moyens de la soulager, lorsque vers le milieu de novembre M. Waston commença à l'électriser. Le traitement fut continué jusqu'à la fin de janvier, terme auquel l'enfant fut parfaitement guéri.

Une fille de dix-huit, dit encore M. Wilkinson, étoit attaquée du *trismus*, maladie convulsive accompagnée de contraction; on fit passer de légeres commotions à travers les parties affectées, & elle fût entiérement guérie.

Quant à l'*épilepsie*, maladie convulsive, effrayante & terrible, M. Mauduyt déclare qu'il ne l'a point traitée spécialement par l'électricité; mais que parmi des malades soumis à ce traitement pour d'autres causes, trois étoient épileptiques.

Mais des effets que M. Mauduyt a remarqués dans ces trois malades, & des observations recueillies d'ailleurs, il annonce que deux épileptiques ont été *soulagés* à Montpellier, & que deux ont été *guéris* à Paris par la méthode du bain électrique & des étincèles. Cependant, ajoute-t-il, avec la modération qui lui est naturelle, il est de notoriété publique qu'on emploie depuis quelque temps à Paris les commotions pour le traitement de l'épilepsie, dans un hospice établi spécialement pour cet objet, sous l'autorité du gouvernement, & sous l'inspection de plusieurs membres de la faculté de médecine de Paris. Il faut, ajoute-t-il, pour aprécier ce traite-

ment, attendre ce que nous en apprendrons par un nouveau raport les médecins qui le suivent, & qui par le premier compte qu'ils en ont rendu) *voyez* la *gazette* de santé, année 1783. *Nos.* 18. 19. & 20), sans fixer encore les idées, en donnent une fort avantageuse. Suivi par plusieurs membres de la faculté, c'est à eux seuls qu'il apartient, quand ils croiront la chose utile, de détailler la manipulation du traitement, & d'exposer les effets qu'il aura produits. Ils raporteront sans doute également les cas dans lesquels il aura réussi, & ceux dans lesquels il aura été sans effet; & le traitement ne pourra, par conséquent, manquer d'être aprécié à sa juste valeur.

9°. *Ecrouelles.* Lorsque ces tumeurs sont nouvelles, on les guérit en général en tirant des parties affigées le fluide électrique avec une pointe de bois ou de métal. Il est souvent nécessaire de joindre à l'électricité les autres secours de la médecine pour opérer la guérison.

10°. *Fièvres intermittentes.* Quoique plusieurs faits déposent en faveur de l'électricité pour la guérison de cette espèce de maladie, on n'a pas encore à cet égard toutes les lumières qu'il seroit bon d'avoir & que les observations seules peuvent procurer.

11°. *Suppression des règles.* La multiplicité des faits, le nombre & l'autorité des auteurs qui les rapottent, le sentiment généralement reçu, prouvent invinciblement que l'électricité à la propriété de rapeler le cours suptimé des règles.

12°. *Sciatique.* On n'a encore rien de suffisamment constaté sur l'utilité de l'électricité contre la sciatique. Zetzel raporte des exemples où elle a soulagé, d'autres où elle a été sans effet, & d'autres enfin où elle n'a fait que déplacer l'humeur.

13°. *Goute* Le témoignage des auteurs anglois & celui de Zetzel ne permètent guère de douter, dit M. Mauduyt, que l'électricité n'ait une action dans la goute, & j'ai reconnu par ma propre expérience qu'elle en a dans la sciatique; ce qui m'a paru ajouter un degré de plus à la probabilité qu'elle doit en avoir dans la goute; mais l'extrême mobilité de l'humeur gouteuse, les ravages affreux & subits que son transport à l'intérieur peut occasionner, & l'observation de Zetzel à cet égard, m'ont toujours détourné de conseiller aux gouteux de tenter l'électricité.

14°. *Tumeurs cancereuses.* M. Wilkinson déclare qu'il y a peu de succès à attendre de l'électricité, ainsi que des autres remèdes dans cette cruelle maladie; mais qu'on peut cependant y recourir comme à une dernière ressource.

15°. *Enflure.* Ce que M. Cavallo dit de l'effet de l'électricité dans ce cas, est trop vague & par conséquent peu concluant.

16°. *Ulcères.* L'électricité dispose à la guérison les ulcères même qui sont anciens; elle diminue l'inflammation, & augmente l'écoulement de la matière en sonte. Mais l'électricité doit être douce, car il est facile d'augmenter l'irritation.

17°. *Abscès.* Suivant M. Cavallo, l'électricité opère la résolution des abscès, lorsqu'ils sont commençans; il parle cependant d'un abscès entièrement formé sur la hanche, que l'électricité guérit par résorbtion.

18°. *Hydropisie* L'électricité a quelquefois été utile dans le commencement de la maladie, ou lors qu'il n'y avoit encore qu'une simple disposition.

19°. *Esquinancie.* On rapporte ici quelques exemples de malades soulagés par l'électricité. Ce qui n'empêche point M. Mauduyt de faire une réflexion qui n'est point à négliger; la voici. Que l'électricité puisse guérir des esquinancies qui tiennent du catarrhe ou de la fluxion, c'est ce que la théorie rend assez probable; mais ne seroit-elle pas dangereuse dans les maux de gorge inflammatoires.

20°. *Rétention d'urine.* M. Wilkinson fait mention d'une femme à l'égard de laquelle l'électricité fut employée avec succès pour cette maladie, mais, observe M. Mauduyt, il s'agit d'un cas particulier qui ne prouve point que l'électricité convienne en général dans la rétention d'urine.

21°. *Entorse & contusions.* Depuis peu

on a mis en usage à Londres l'électricité pour ces accidens; elle a très bien réussi.

Quelques essais, qu'on a faits, donnent lieu d'espérer que l'électricité seroit très favorable, contre les dépôts laiteux, contre les loupes & les tumeurs de ce genre, ainsi que contre les engelures.

Il résulte, dirons-nous, avec M. Mauduyt de tous ces faits, que les maladies dans lesquelles l'électricité a eu un succès plus général, plus complet, sont : 1°. les suppressions de règles; 2°. la paralysie; 3°. d'après les observations des Anglois, les maladies convulsives, les rhumatismes récents, & les fièvres intermittentes.

Nous nous arrêterons ici, mais en avertissant qu'on raporte encore des cas authentiques, & que l'auteur termine ce mémoire par une notice des ouvrages composés sur l'électricité.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Août 1784.

La température de ce mois a été presque la même que celle de juillet, froide & humide. Elle n'a point permis qu'on fît usage des bains de rivière. Tout le monde sait que les fruits murirent très difficilement, & que la plupart ne sont pas de garde. En un mot la constitution de ce mois fut vérirablement automnale; aussi les maladies de l'automne ont-elles été observées, la fièvre tierce sur-tout & la fièvre double tierce; mais beaucoup moins la fièvre quarte. On a peu fait usage du quinquina, dans leur traitement; la diète seule en a dissipé quelques-unes

Les autres maladies qui ont règné dans ce mois, & qui ont facilement cédé aux remèdes bien indiqués, sont les dysenteries, les dévoiements, des érysipeles, des fluxions, des maux de gorge avec aphthes & ulcérations, des fièvres éruptives, des petites véroles bénignes.

LIVRES NOUVEAUX.

Supplément aux deux rapports de M. M. les commissaires de l'académie, & de la faculté de médecine, & de la société royale de médecine. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Gueffier, libraire-imprimeur, au bas de la rue de la Harpe, 1784. *in-4°. de 77 pages non chiffrées.* Prix 1 livre 10 sols.

C'est pour exciter sans doute la curiosité, & pour favoriser la vente de cet écrit qu'on lui a donné pour titre, *Supplément aux deux Rapports....* Mais en ouvrant la brochure on est bientôt instruit qu'elle a été composée autour du baquet de la rue Vivienne. Tous ceux qui viennent s'y asseoir, & ceux qui y sont venus précédemment, ont cru devoir faire connoître ce qu'on y éprouve, & les effets salutaires qui en résultent; ce sont des certificats bien motivés, bien circonstanciés, bien authentiques, bien & duement signés; c'est un hommage rendu par la reconnoissance, à M. d'Eslon & à l'agent qu'il fait si parfaitement diriger, distribuer, insinuer.

On a rangé ces certificats sous quatre classes.

Dans ceux de la première, on voit les cures & les effets, qu'a produits le magnétisme animal sur des enfans.

Les certificats de la seconde classe, sont des malades d'un âge mur, qui n'ont jamais rien éprouvé de sensible, ni à l'attouchement, ni au baquet, ni lorsqu'on leur dirigeoit le doigt ou le fer; mais qui malgré leur insensibilité apparente au magnétisme, ont obtenu leur guérison, ou un soulagement notable.

Les certificats de la troisième classe viennent des malades qui ont éprouvé des effets sensibles; tels que le froid, le chaud, la douleur, le sentiment du fluide, ou d'autres impressions propres à l'action du magnétisme & qui la caractérisent.

C'est dans la quatrième qu'on trouve les certificats les plus triomphans pour le magnétisme animal, ceux qui assurent sa gloire, & en font une œuvre merveilleuse, sublime & divine, c'est-à-dire, de malades sujets à des convulsions & à des crises.

Que prouvent bien réellement tous ces certificats ? Que M. d'Eslon ni ses malades n'ont point été contens du rapport des commissaires, & rien de plus; ce qu'ont prouvé les certificats produits, il y a cinquante ans par M. de Mongeron; ce que prouvent les certificats donnés aux sieurs Ailhaud, Nicole, Molenier, Godernaux, Husson & cent autres.

Au reste, ces personnes se croient guéries, par le magnétisme, des maladies qu'elles avoient; il y auroit sans doute de la cruauté à détruire dans le moment cette agréable illusion, qui peut les ramener à la société, leur procurer de nouvelles jouissances, leur apporter des satisfactions auparavant inconnues pour elles; ne troublons point la douceur de cette situation passagère. Ne vaut-il pas mieux se croire guéri d'infirmités qu'on n'avoit pas, que de se croire malade de maux imaginaires?

LIVRES ÉTRANGERS.

Dissertatio medica de acrimonia urinosa in corpore humano retenta. Dissertation de médecine sur l'acrimonie urineuse retenue dans le corps humain; par M. S. Neuburg, de Francfort, doct. en médecine & en chirurgie. A Gottingue, chez Barmeier, & se trouve à Strasbourg, chez Konig, 1873. (*in-4°.* de 32 pag.)

L'urine, cette liqueur animale acrimonieuse, qui tourne si facilement à la putridité, devient la cause de beaucoup de maladies graves, quand elle est trop long-temps retenue dans le corps humain. Son séjour prolongé engendre cette acrimonie, apelée urineuse par M. Neuburg, laquelle infecte dans peu toute la masse des humeurs. Il examine les principes constituans de cette acrimonie; expose les diverses manières dont elle peut se former; recherche ensuite toutes les maladies qu'elle peut produire; & assure que celles qui en proviennent le plus fréquemment, sont les maladies de la tête & du système nerveux.

M. Neuburg a dédié cet écrit au sénat de Francfort. Il a fait imprimer à la fin, une lettre qui lui a été adressée par M. Marx, médecin de la cour de Cologne. On y trouve le dénombrement des maux que l'urine peut engendrer par sa rétention ou par sa métastase.

Par un abonné de L.

Observationes de febre petechiali, &c. Observations sur la fièvre pétéchiale; par M. L. Christ. Althof, docteur en médecine & en chirurgie. Chez Dieterich; & se trouve à Strasbourg, chez Konig, 1784. (*in-8°. de 48 pag.*)

Ce petit ouvrage contient l'histoire d'une fièvre bilieuse, putride, épidémique, avec pétéchies, qu'on a vu regner aux environs de Gottingue. M. Althof, jeune médecin, aidé des lumières de M. Richter, conseiller aulique, premier médecin du Roi d'Angleterre, & physicien de la principauté de Gottingue, non seulement en arrêta les progrès, mais encore eut le bonheur d'en terminer le cours. *Par un abonné de L.*

Opération césarienne.

M. Starck, médecin praticien à Jena, fit le 13 décembre 1783, l'opération césarienne. par la ligne blanche, à Madame de L***, en présence de M. Engelhard, conseiller, & de M. Buc'hoz, conseiller de métallurgie de Weimar. En nous mandant ce fait, on ajoutoit que l'opération avoit duré cinq minutes, & qu'elle avoit été exécutée très heureusement; que cette dame n'avoit éprouvé d'autres accidens que des vomissemens fréquens; qu'au reste elle se portoit bien, ainsi que son fils. M. Starck, nous disoit-on encore, se proposoit de donner au public la description de cette opération; nous ne savons pas s'il a tenu parole.

Errata des numeros 32 & 39.

Pag. 126, prem. col. *lig.* 22; *on lit:* le 21 j'ordonnai une neuvième médecine; *lisez* une troisième...

Pag. 154, col. 2, *ligne antépenultieme; au lieu de* mais seument; *lisez* mais seulement.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HYGIENE.

Suite du numéro 36.

« C'est à la coutume, dit Montaigne, » de donner forme à notre vie, telle qu'il » lui plaît : elle peut tout en cela. C'est » le breuvage de Circé qui diversifie notre » nature, comme bon lui semble ». Si on ne peut attribuer à cette cause l'instinct particulier qui porte l'homme à se nourrir, en général, des productions végétales ou des animaux frugivores, combien la coutume n'influe-t-elle point sur leur proportion réciproque, sur leur choix, sur leurs apprêts ? L'usage des alimens qui semblent répugner à notre nature, marque encore bien plus sa puissance. Il y a des contrées dans l'Afrique, dont les habitans, suivant le rapport unanime des voyageurs, ne se nourrissent que d'animaux carnivores. La chair des chiens & des chats est mangée avec avidité par quelques-uns ; d'autres se nourrissent de celle des lions, des crocodiles & des serpens d'un volume énorme ; c'est en outre un assaisonnement pour eux, que de ne la manger qu'à demi-pourrie & remplie de vers. C'est ainsi que sur la côte d'or on mange les requins qu'on prend à la pêche. A la découverte du nouveau monde n'a-t-on point trouvé des peuples entiers, qui faisoient provision & se nourrissoient d'araignées, de fourmis, de lézards ou de sauterelles ? Je fais grace de la nourriture dégoutante des Hottentots & des Eskimaux dans leurs huîtres sauvages.

Si la coutume émousse la sensibilité du goût, & le familiarise avec des objets d'une aversion naturelle, elle peut au contraire le développer, & lui apprendre à saisir les nuances les plus délicates des saveurs. Elle asservit en outre l'homme à ne plus se contenter des mets ordinaires, & le force à réveiller sans cesse l'activité de son organe par de nouveaux ragoûts. On ne recherche d'abord que des alimens sains & succulens ; & dans les lieux où règne encore des mœurs simples, on retrouve l'image naïve des festins qu'a tracés le pinceau d'Homère. Deux services, la viande & les fruits étoient seulement connus à Rome, durant les premiers temps de la république. Les dépouilles de l'Asie firent ensuite dédaigner cette simplicité primitive. Les productions des climats lointains tendirent l'art de la cuisine immense & compliqué. Le voluptueux Lucullus sembla faire une étude profonde des plaisirs de la table, & joignit à l'extrême recherche des mets, la somptuosité fastueuse des monarques. Dans des temps d'une plus grande corruption & de décadence, la satiété fit naître des besoins imaginaires, ou des desirs extravagans. Sans parler des excès de dissolution & de débauche, dont Pétrone nous a transmis le tableau, ne vit-on point un empereur faire chercher des oiseaux dans les hautes contrées de l'Asie, ou des poissons dans la profondeur des mets éloignées, pour n'en faire ensuite servir sur sa table, que les parries les plus délicates, les foies, les cerveaux, ou quelques langues ?

L'habitude n'a pas moins de pouvoir sur la quantité d'alimens nécessaire à la subsistance de l'homme. Il est difficile d'assigner à quel terme peut être portée la frugalité la plus sévère. On sait quelle étoit celle des prêtres Egypriens, des Esséens parmi les Juifs, des Mages chez les Perses, des anciens Sages de la Grèce, des prêtres de Jupiter dans l'isle de Crète, & encore aujourd'hui des Brachmanes dans l'Inde. En prenant la nourriture avec épargne, l'estomach se resserre de plus en plus & perd son activité ; surtout quand une vie contemplative, des mé-

ditations profondes, ou des affections morales, donnent plus de vigueur & de force aux sens internes. Le besoin physique cesse peu-à-peu de se faire entendre, & l'abstinence est presque supportée sans effort. Sans s'arrêter ici à discuter les observations qu'on rapporte d'une privation absolue de nourriture pendant des mois entiers, & même des années; sans croire au prétendu prodige de Pythagore qui, au rapport de Dicæarche, cité par Diogène Laërce, passa quarante jours sans prendre aucun aliment, on ne peut se refuser aux témoignagnes multipliés, qui mettent en évidence la disposition qu'à l'homme de se réduire à ces situations extrêmes. C'est du moins le résultat sage qu'on doit tirer de tous ces faits merveilleux. Une autre vérité plus utile encore doit en naître; c'est l'importance d'être accoutumé à la sobriété dès la jeunesse. Alexandre le grand, dans l'ivresse de ses conquêtes, & lorsqu'on lui envoyoit en présent les mets les plus délicieux, se ressouvenoit encore que Léonidas avoit autrefois repoussé, d'une main sévère, les friandises que prodiguoit à son disciple la tendresse maternelle.

L'autre extrême, c'est-à-dire, l'intempérance & la voracité, n'est pas moins soumis à l'empire de la coutume. Morgagni a trouvé, d'une capacité démesurée, l'estomac des personnes sujetes, pendant leur vie, à des excès de table. Le volume de ce viscère se distend en recevant de plus en plus une grande masse d'alimens; son activité se développe par l'exercice de ses fonctions, & pendant que les facultés morales s'éteignent, l'estomach semblable à un animal rapace & insatiable, semble concentrer en lui seul toutes les forces de la vie. Le mot latin *helluo* est plein d'expression, & que doit-on penser de ces anciens Romains qui faisoient servir à leur table plusieurs sangliers entiers pour un petit nombre de convives? Le macédonien Caranus fut encore plus loin, & en fit servir un entier à chacun d'eux dans un festin splendide. Etoit-ce un luxe de pure ostentation? Mais combien ne peut-on point citer d'autres exemples, où la voracité même s'est jointe à une dégoûtante crapule! On sait que l'empereur Vitellius prévenoit le travail de la digestion, trop lente à son gré, pour assouvir à toute heure sa révoltante gloutonerie. La profession athlétique avoit moins besoin de s'écarter de la nature à cause de la violence des exercices. Aussi a-t-elle porté peut-être au dernier période, la consommation de nourriture animale, & quand on admettroit de l'exagération dans ce qu'on nous rapporte de Milon de Crotone & de l'athlète Héraclide, on ne peut leur refuser la rare distinction, de s'être mis au niveau des espèces les plus voraces & les plus carnaciéres.

Rien de plus propre à faire connoître la nature de l'homme, que le rapprochement des extrêmes. C'est-là où elle se dévoile dans toute son étendue. Si, dans l'usage des alimens, on le voit tyrannisé par de longues habitudes qu'il a déja contractées, on doit reconnoître aussi qu'il est presque toujours le maître de s'y soustraire, par des changemens lents & progressifs, & que la même main qui l'opprime peut aussi l'arracher à la servitude; mais il faut éviter tout passage brusque, toute interruption soudaine. Hippocrate a porté encore plus loin cette attention. Il décrit les légères indispositions auxquelles on s'expose, en prenant ou en omettant un repas contre l'usage ordinaire. Il expose ailleurs les dérangemens que peuvent produire des alimens qui nous sont étrangers, quoiqu'ayant toutes les qualités d'une excellente nourriture. Il tire de-là des inductions & des règles sur le régime propre aux maladies aigues. Galien a repris ensuite les mêmes vues, & les a portées jusqu'à accorder l'usage de l'eau froide dans certains cas de fièvre, lorsque cette boisson avoit été familière dans l'état de santé; mais pour mieux faire sentir l'influence de la coutume, il cite un fait digne de remarque. Aristote étoit tombé dans un genre de maladie qui indiquoit l'usage des boissons froides: c'étoit aussi l'avis des médecins; mais le philosophe marquoit de la répugnance & craignoit de tomber en convulsion, en alléguant l'exemple qu'il en avoit d'une autre personne de même complexion, & habituée comme lui à boire chaud. Les médecins insistèrent, & le philosophe paya de sa vie sa docilité à leurs avis, & la faute d'avoir précisément négligé la branche des sciences naturelles, qu'il lui importoit le plus de connoître.

Par M. P. doct. en méd.

Il s'est formé à Orléans, sous la protection de M. le Duc d'Orléans, une société royale de physique, d'histoire

naturelle & des arts. Elle tint sa première séance publique, le mardi 8 juin de cette année 1784.

On y lût plusieurs mémoires; deux sont de l'objet de notre Gazette, savoir:

1°. *Description topographique & médicale de la ville & des environs d'Orléans*, par M. BEAUVAIS DE PRÉAU.

2°. *Recherches sur les précautions à prendre contre les dangers des exhumations*, par M. MAIGREAU.

Nous ne savons point si M. Maigreau présente de nouvelles vues sur le sujet qu'il a traité; mais personne n'ignore que les précautions qu'on a prises à Dunkerque, pour l'exhumation de 1602 cadavres, dans l'enceinte de l'église de S. Eloy, ont eu le plus grand succès, dirigées par les soins actifs & intelligents de M. Hecquet.

On peut consulter 1°. le *recueil de pièces* publiées sur cet objet important en 1783; il fut annoncé *Gazette de santé* 1783, *n°. 17. pag. 65.* 2°. la *suite de ce recueil* qui a paru cette année 1784, & dont nous rendions compte *no.* 30, *page* 117.

MAGNÉTISME ANIMAL.

Le magnétisme animal (dont l'existence & les effets avoient été réduits à leur juste valeur, par les commissaires que le Roi avoit chargés de cet examen), le magnétisme animal est donc enfin livré au ridicule. C'est dans une comédie-parade, représentée pour la première fois sur le théâtre italien, le mardi 16 novemb. présent mois. Elle a pour titre: *les Docteurs Modernes*; elle est en un acte & en vaudevilles, suivie du Baquet de Santé, divertissement analogue, mêlé de couplets. On rit à la nouvelle piéce, dans laquelle il y a de la gaieté & des couplets agréables. Elle est imprimée in-8°, & se vend à Paris, chez Brunet Libraire, rue de Marivaux, place de la comédie italienne, & se trouve chez tous les marchands de nouveautés.

***LIVRES** de médecine imprimés en Allemagne & dans le Nord, en 1784.*

1o. *Vitæ descriptio Abu Osaibah de Rhazes, arabis*, à B. Reiskio, scholæ ad D. Nicolai Lipsicæ olim rectore, latinè reddita, per Cl. Grunerum, publici juris fiet. *sous presse*.

2o. Albini (Bern. Sigf.) Historia musculorum hominis cum VIII fig. edit. altera notis aucta Franc. & Lips. apud Goebhardt prodiit. 4. maj.

3o. Sauvages. Nosologia methodica cum Cullenii apparatu in arctiorem formam reducta à C. F. Daniel Prof. Hal. I I I. Tom. 8, maj. Lipsiæ apud Schwikert.

4o. Storck, (A. L. B.) præcepta medico-practica in usum chirurgorum castrensium & ruralium ditionum austriacarum in latinum versa per Schosulan, ed. 2. tom. I I. 8. m. Vindob. apud Hartmann.

5o. Bonn, (A.) Descriptio thesauri ossium morbosorum Hoviani cui adnexa est dissertatio de callo. Amstel & Lips. apud J. G. Beygang. in. 4o.

6o. Cynosura, annuo visitandorum pro regno Bohemiæ pharmacopoliorum juxta pharmacopoeæ Austriacæ provincialis editionem IV. Pragæ & Vindob. apud nob. a Schoenfeld. in fol.

7o. Camper, (Petr.) observationes circa mutationes quas subeunt calculi in vesica ex belgico in lat. versæ ab Jos. G. Szombathy. Pestini apud Weingand & Koepf. *in-4o*.

8o. Pharmacopœa navalis Rossica ab Bacherachto edita. Petropoli 1783. *in-8o*. Recusa Lipsiæ, in qua editione nomina Rossica exulant, at commentatio adjecta de usu medicaminum Rossice scripta in lipsica latino sermone exarata.

9o. Pharmacopoea suecica ad exemplar Holmiense 1779. Lips. & Altonæ 1784, apud Hellmann *in* 8o.

10o. Wernistheck, (Jac.) Regulæ venæ sectionis secundum ipsas causas morborum effectivas. Vindob. ap. Wappler, *in* 8o. m.

11o. Buchhave (R.) Observationes circa radicis Gei sive caryophyllatæ vires; editio altera correcta & novis tentaminibus aucta. Hafniæ apud Fabium & Nitschke. *in-8o*.

12o. Triller tractatus de febribus in-

tentibus. Pragæ & Vindobonæ apud Schoenfeld. *in-8o.*

13o. Halleri Auctarium five supplementum. ad physiol. elementa. Fasc. IV. Lausanæ apud Pott. *in-4o.* m.

14o. Lange (Mart.) rudimenta doctrinæ de peste. Vindob. apud Græffer. *in.* 8o.

15o. Murray (J. A.) Apparatus medicaminum tam fimplicium quàm præparatorum ac compofitorum in praxeos adjumentum confideratus. *vol.* III. Gotting. apud Dietrich. *in-8o.*

16o Meza (Chr. Jac. Theoph. de) de quibufdam notabilioribus objectis ad artem obftetriciam fpectantibus. Hafniæ ap. Proft.

17o. Mertens (Carol. de) obfervat. med. pars II. Vindob. ap. Wappler.

18o. Macarii a S. Elia Inftitutiones pathologiæ, ed. 2. recognita *in-8o.* Græcii apud Weingand.

19o. Tiffot de morbo nigro, variolis, apoplexia & hydrope. Laufanæ, apud Pott. *in-8o.*

20o Trnka de Krzwitz (Wenc.) hiftoria cardialgiæ hecticæ omnis ævi obfervata medica continens. Vindobonæ, ap. Sonnenteithner *in-8o.*

21o. *Ejufdem* hiftoria tympanitidis omnis ævi obfervata medica continens. ib.

22o. *Ejufdem* hiftoria ophthalmiæ omnis ævi obfervata continens. ib.

Ces recueils ne font pas des plus foignés, ni des mieux faits; ce font des compilations qui paroiffent fans choix & fans jugement; M. Trnka promet de traiter de la même manière l'hiftoire de toutes les maladies. On ne lui fauroit pas mauvais gré de ne pas tenir fa parole, voyez le no. 35, *pag.* 139.

25o. Schlegel (J. C. T.) collectio opufculotum ad medicinam forenfem fpectantium. Lipf. apud Schneider *in-8o.*

24o. Koeker med. D. flora filefiaca Vratiflav. *Sous preffe.*

25o. Hacqnet, Prof. laybacénfis Oryctographiæ carniolicæ pars III. Lipfiæ apud Breitkopf. *fous preffe.*

26o. Reuff (Chr. Fr.) Compendium botanices edit. altera. Ulmæ apud Stellin in 8o.

27o. Muller (M. frid.) Zoologia danica & Norwegiæ, continens animalium rariorum ac minus notorum defcriptiones. *vol.* II. Lips apud Muller. *in-8o.*

28o. Schmidel (C. C.) Icones plantarum & analyfes partium ære incisæ & vivis coloribus infignitæ. fect. VI & VII. Norimb. ap. Binhoff. *fol.*

29o. Thunberg (Car. P.) flora Japonica. 39 tab. æn. Lipf. apud Mullet *in-8o. fous preffe.*

30o. Pallas novæ fpecies quadrupedum cum glirium ordine: *edit.* 2. Erlangæ ap. Walter. 4. maj.

31o. Giliberti indagatores naturæ in lithuania, five opufcula varii argumenti, quæ hiftoriam animalium, vegetabilium & morborum in hac provincia illuftrate poffunt. Varfov. ap. Grœllium. *in-8o.*

32o. Ejufd. flora lithuanica. *ib.*

33o. Hagen (C. C.) commentatio botanica de ranunculis prufficis. Regiomont. apud Hartung. *in-4o.*

34o. Hoffmann (G. T.) hiftoria plantarum cryptogamicarum, five lichenum defcriptio iconibus ab auctore delineatis & fculptis illuftrata. Erlang. apud Walther. 4 maj.

NÉCROLOGE.

M. Gauthier Van Doeveren, qui a compofé plufieurs ouvrages, tant fur la médecine-pratique que fur les accouchemens, mourut fubitement à Leyde le 31 décembre 1783.

Les perfonnes qui voudront faire inférer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les femaines régulièrement,) font priées d'adreffer les paquets & lettres, ainfi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoife, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eft de 9 liv. 12 fols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

BAGUETTE DIVINATOIRE.

Second mémoire physique & médicinal, montrant des raports évidens entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme & de l'électricité; avec des éclaircissemens sur d'autres objets non moins importants, qui y sont relatif. Par M. T*** D. M. M. *Naturæ rerum vis atque majestas in omnibus momentis fide caret.* PLIN. *Hist. nat. lib. VII.* A Londres; *& se trouve* à Paris, chez DIDOT le jeune, quai des Augustins, 1784. (*in* 8°. de 268 pages *Prix* trois livres *broché.*)

L'Auteur, M. Thouvenel, avoit publié en 1781, un mémoire dont le titre est le même que celui qu'on vient de lire; mais on ne l'apele point *premier*; sans doute que M. Thouvenel ne prévoyoit point alors qu'il feroit dans le cas de lui donner une suite.

Comme il s'est passé près de trois ans entre la publication du premier, & celle du second, il n'est point inutile de rapeler l'objet de celui-là, qui est divisé en trois sections. Dans la première l'auteur commence par s'élever contre les abus & les dangers de l'incrédulité en physique; il établit que la baguette divinatoire décéle des torrens d'émanations jusqu'alors inconnues, agissant sur le systême animal; que les phenomènes qui tiennent à ces émanations, considérés en général, se raprochent naturellement de ceux qui apartiennent à l'électricité & au magnétisme; que ces émanations peuvent produire des impressions particulières spécifiques ou sympathiques, sur certains individus; il y déclare d'ailleurs que la baguette entre les mains de *Bléton* n'est qu'un secours secondaire & très subordonné; qu'il a un sentiment interne & un mouvement extérieur qui sont pour lui un indice bien plus certain de la présence de l'eau, & qu'il ne se sert de la baguette que pour l'indiquer aux autres; que *Bléton*, à mesure qu'il sera connu deviendra un homme très intéressant pour la physique, très utile à la société; M. Thouvenel ajoute; & c'est là le double but de ce mémoite.

Mais comme il a prévu qu'il trouveroit des lecteurs incrédules, il les prévient, *de quelque trempe qu'ils soient*, dit-il, que toutes les objections, les censures, les raisonnemens, les discussions ne pourront ébranler sa croyance; qu'il faudroit pour cela des faits contradictoires, recueillis en aussi grand nombre & avec autant d'exactitude que ceux qu'il va produire.

La prévision de M. Thouvenel a eu son effet; mais, comme il l'avoit promis & assuré, ni sa croyance ni sa fermeté n'en ont été ébranlées.

La seconde partie est destinée à faire connoître *Bléton* comme sourcier par une vertu particulière. La première impression que fait éprouver au corps de Bleton la présence de l'eau souterraine (c'est l'auteur qui parle) se porte sur le diaphragme, en s'étendant vers ses appendices superieurs ou ses attaches avec le sternum, & produisant un serrement avec de l'oppression dont le siége paroît borné à la partie antérieure & supérieure de la poitrine. Un saisissement, un tremblement & un refroidissement général s'emparent en même temps de lui. Ses jambes chancèlent. Les tendons des poignets se roidissent & entrent en convulsion. Le pouls se concentre & diminue peu à peu. En un mot cet état représente & caractérise l'invasion d'une véritable attaque de spasme convulsif. Il subsiste, avec des nuances cependant & des variations du plus au moins, tant que cet homme reste sur la source; & disparoit presque subitement lorsqu'il se place à côté, si ce n'est, à ce qu'il dit,

un sentiment intérieur de froid & de serrement leger, au devant de la poitrine. Ce sentiment ne cesse totalement qu'à une certaine distance de l'eau; & cette distance exprime selon lui la profondeur de cette dernière. Tous ces symptomes sont plus ou moins marqués suivant le volume & la profondeur de l'eau. Le mal-aise est plus grand & plus difficile à soutenir en remontant les sources qu'en suivant leur cours naturel.

Tels sont les phénomènes qu'éprouve Bléton, & qui ne manquent jamais, lorsqu'il se promene ou qu'il marche sur une terre qui cache un courant d'eau. Tels sont les phénomènes que M. Thouvenel veut contraindre tout le monde à croire. Qu'il donne donc auparavant la foi, mais qu'il la donne robuste, tout le monde alors croira. Le reste de cette section embrasse les observations & les expériences faites sur Bléton, sur le mouvement de la baguette, sur sa rotation directe, & sur sa rotation retrograde.

L'auteur, qui dans tout ce dont il a été témoin, n'a point été trompé, parce qu'il voit bien & que Bléton est incapable d'en imposer, déclare frivoles & vaines les objections qui ont été faites pour anéantir tant de merveilles. Ces deux sections sont suivies d'un supplément à divers passages importans.

On trouve dans la troisième section des preuves de surérogation sur le fait de Bléton & sur son étonnante propriété; preuves que M. Thouvenel regarde comme inutiles pour les physiciens: ce sont des procès-verbaux, des raports, des certificats, par lesquels il conste que Bléton est non seulement un sourcier qui étonne, mais encore un homme extraordinaire, &c. &c. &c...

Passons actuellement au SECOND MEMOIRE.

Il est divisé en deux sections. Dans la première se trouve rassemblé tout ce qu'on a dit & écrit relativement au mémoire de 1781. (c'est au moins la date de l'exemplaire que nous avons sous les yeux); Ce sont différens morceaux de critique, des faits qui ont paru dans les papiers publics, & des opérations de Bléton, tant à Paris & à Versailles que dans plusieurs des provinces circonvoisines.

« Peu d'ouvrages (dit M. Thouvenel en commençant) ont excité plus de » rumeurs & des rumeurs plus contradictoires que le mémoire de 1780. » Beaucoup de gens, suivant l'usage, » l'ont condamné sans l'avoir lu. Il a » été fortement décrié en France, & » traduit chez les étrangers. Si c'est toujours une chose de bon augure, pour » le succès des vérités nouvelles en » physique, qu'elles soient long-temps » livrées aux secousses vives & répétées » de la dispute, on a tout lieu de bien » présumer de celle qui fait le fond de » cet ouvrage; elle est de nature à exciter long-temps encore & ces rumeurs » & ces disputes, vû l'empire des préjugés & de l'orgueil qu'elle choque; » mais il est un terme de vérité finale » dans l'opinion publique sur lequel » on peut se reposer ».

Et un peu plus loin, il s'exprime ainsi: « Avant de chercher à en propager » la croyance (*du don naturel des Sourciers*), il falloit commencer par détruire tout ce qui, dans l'opinion des » savants & des ignorants, pouvoit y » aporter quelque obstacle: il falloit non-seulement la démontrer, mais en » quelque sorte l'ennoblir. *J'ai dû croire* » *que j'avois rempli ce double objet*, en faisant dériver, par la nature & l'enchaînement des preuves que j'ai données, l'existence du phénomène individuel des *sourciers* d'une cause générale connue. Non seulement la vérité » de ce phénomène a été portée jusqu'à la démonstration la plus complète » que jamais fait physique ait atteint, » mais le principe & le méchanisme de » sa production, tenant manifestement » à l'électricité, ont été rendus palpables, & sont devenus même une source » de lumière pour d'autres faits de physique & de médecine. Enfin j'ai présenté l'image de cette grande chaîne » qui liant toutes les opérations de la » nature, les fait dépendre d'un seul & » unique principe, de cet agent universel électrique, partout & toujours » le même. J'ai fait voir que dans le » systême organique de l'homme, cet » agent, émané de la terre ou de l'atmosphère, produit des effets modifiés » à l'infini parmi lesquels il est facile » de classer celui dont il est question »....

Si toutes ces démonstrations sont faites d'une manière aussi évidente que l'au-

teur le prétend & l'assûre, il faut convenir que ceux qui ne s'y rendent point, ont l'esprit, bien lourd & bien bouché; & que ceux qui ne voient point comme lui, sont bien aveugles.

Nous ne nous arrêterons point au recueil d'extraits qui suivent ce préambule, où l'auteur parle avec taut de confiance; mais nous avertirons qu'il y a mis quelques notes pour repousser les ataques de ses adversaires.

La seconde partie contient les nouveaux résultats des expériences de *Bléton*. Avant que de les exposer, M. Th... établit quelques propositions & les conséquences qui s'en tirent pour l'appui de l'opinion qu'il a embrassée, du systême qu'il a élevé.

Il donne ensuite le récit des voyages de Bléton & fait connoître les recherches sur les eaux minerales & sur les minéraux. On voit ce *sourcier* actif se transporter d'un lieu en un autre, & découvrir sans jamais se tromper (ou du moins que rarement) les sources, les mines, en un mot tout ce que la terre tient caché dans son sein, & indiquer la profondeur où se trouvent ces substances ou ces productions naturelles. Bléton en est averti par des sensations différentes. Si l'on veut savoir comment elles sont produites, l'auteur vous dira; c'est *que sur tous les métaux, excepté le fer, il existe* pour cet homme merveilleux *une sphere d'action électrique qui se propage vers le couchant.*

Mais si ceci ne paroissoit point assez clair pour quelques personnes, voici un autre passage, capable de dissiper toute obscurité.

« Dans les corps organiques vivants, » la matière électrique également subordonnée au mouvement général de » *flux* & de *reflux*, à ce mode oscillatoire ou alteratif d'*intention* & de » *rémission*, constitue ... ce qu'on apelle » *magnétisme animal.* Ce phenomène incontestable paroit bien plus manifestement encore apartenir à l'électricité, » si on le compare, comme je persiste » à le faire, au phénomène beaucoup » plus eclatant du *blétonisme* naturel. Ce » dernier est sans contredit le fait le » plus remarquable de ce *prétendu magnétisme animal*, mis en jeu par l'électricité spontanée des corps souterrains. » Ainsi dans l'un & l'autre cas, c'est » être physiquement dans la sphere & » dans l'empire du même principe, soit » que l'on ressente les impressions du » *magnétisme animal*, soit que l'on éprouve » celle de l'*électricisme minéral*..... En un » mot c'est de part & d'autre le jeu, » le mélange, le soutirement, le renforcement des atmosphères, qui produisent ces impressions toujours individuelles, & jamais générales: & si » quelque chose peut jeter du jour sur » la *prétendue doctrine des pôles jusqu'à présent factices & arbitraires, des déterminations purement idéales, du magnétisme animal*, ce sera la connoissance plus » positive que nous annonçons ici des » déterminations invariables du même » fluide universel, qui, sur le fer, se » porte du midi au nord, & sur les » autres métaux du levant au couchant».

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la brillante explication qu'il donne ensuite des atmosphères électriques de l'intérieur de la terre.

En finissant ce mémoire, M. Th..., avertit que Bléton arrive à Paris pour reprendre ses opérations; qu'elles se feront pendant tout l'été dans l'Isle-de-France, & dans les provinces adjacentes; que pour l'automne elles sont projetées en Alsace, en Dauphiné, & en Provence; & qu'enfin ce sera la cinquième année dont il aura à rendre compte. Ainsi ce second mémoire sera suivi d'un troisième, où les expériences seront peut-être encore plus étonnantes & plus lumineuses que celles qu'on vient de raporter, bien qu'elles le soient beaucoup assurément.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Septembre 1784.

Le nombre des personnes attaquées de fièvre tierce & de double tierce, commença vers le milieu de ce mois à être moins considérable. On vint aisément à bout de dissiper l'une & l'autre par un traitement méthodique. Quelques-uns de ceux qui ont eu des rechutes, avoient fait usage du quinquina.

La fièvre maligne, qui s'est montrée dans le même temps, n'a été accompagnée en

général d'aucun caractère redoutable ; combattue suivant les indications qu'elle présentoit, elle se terminoit heureusement & sans peine.

Quoiqu'il y ait eu beaucoup de petites véroles, tant discretes que confluentes, elles n'ont pas été très meurtrieres ; il faut en excepter un petit nombre compliquées de putridité & de pétéchies.

Quant aux dévoiemens accompagnés d'inflammation, la saignée fut nécessaire. L'état variable de l'atmosphère a occasionné différentes espèces de fluxions, des maux de gorge, des douleurs rhumatismales, quelques éruptions, & de la toux, lesquels ont cédé à un régime simple.

PHYTONOMATOTECHNIE universelle ; c'est-à-dire l'art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères ; par M. BERGERET.

Les six premiers cahiers de cet ouvrage ingénieux ont été annoncés par nos prédécesseurs dans la rédaction de la Gazette de santé.

On vient de nous communiquer les septième, huitième & neuvième cahiers.

Le *SEPTIEME*, février 1784, renferme les figures des plantes suivantes :

Clavaire coralloïde, L. *Pézize corne d'abondance*, L. *Bolet bigaré*, L. *Bolet subéreux* ; L. *Agaric chanterelle*, L. *Agaric bulbeux*, L. *Hypne proliféré*, L. *Heliotrope d'Europe*, L. *Alleluia jaune*, L. *Mufflier majeur*, L. *Hellébore noir*, L. *Lampette dioïque*, L.

Le *HUITIEME*, avril 1784, contient les figures des plantes suivantes : *Lichen barbu*, L. *Lichen des hêtres*, L. *Lichen des murs*, L. *Lichen olivâtre*, L. *Acrostique septentrionale*, L. *Fragon piquant*, L. *Adoxe moscatelline*, L. *Caille-lait grateron*, L. *Valériane dioïque*, L. *Seneçon vulgaire*, L. *Thlaspi, bourse à berger*, L. *Saxifrage granulée*, L.

Le *NEUVIEME*, juin 1784, renferme les plantes suivantes ; *Pézize écarlate*, L. *Pézize ocre blanc*, L. *Marchante multiforme*, L. *Lichen brun*, L. *Lichen à gobelets*, L. *Nicotiane rustique*, L. *Pervenche majeure*, L. *Glécome lierré*, L. *Caille-lait jaune*, L. *Ophrys bourdon*, L. *Fraisier des tables*, L. *Ortie grièche*, L. *Noisetier avelinier*, L.

Cet ouvrage se distribue régulièrement tous les deux mois, depuis le commencement de l'année 1783, par cahier *in-folio* composé de douze planches & d'une description qui contient 24 pages.

On souscrit chez l'auteur, rue d'Antin, chez Didot le jeune quai des Augustins, & chez Poisson eloitre S. Honoré.

La souscription pour le papier d'Hollande, par année, & pour six cahiers, est de 108 livres.

En papier ordinaire, figures coloriées, 54 livres

En papier ordinaire, figures en noir, 27 livres.

N E C R O L O G U E.

Nous aprenons que la faculté de médecine de Leipsic a perdu depuis peu son doyen perpétuel, M. Antoine-Guillaume Plaz, membre de l'Académie impériale des curieux de la nature, & professeur de botanique. La place de doyen a été conférée à M. Gottlieb Ernest Bose.

On a de M. Plaz plus de trente dissertations sur la médecine & sur la botanique.

Errata du numero 42.

Page 167, première col. ligne 5, en comptant par bas, on lit : M. le Mort travaille ; *lisez*, se travaille....

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

Année 1784.

MÉMOIRES *de l'académie de Dijon.* (*Voy.* les n°s. 40. & 42).

TROISIEME EXTRAIT.

Le sixiéme Mémoire traite de la chaux maigre, & de la maniere de reconnoîrre cette qualité dans les différentes espèces de pierres à chaux, *par M. de Morveau.*

On appelle *chaux maigre*, celle qui a la propriété de prendre corps très promptement, & de devenir dans l'eau, une masse dure & solide, ce qui la rend très-précieuse pour un grand nombre d'ouvrages de maçonnerie.

Les chymistes, ainsi que M. *Quatremere* dans son mémoire sur les tertes calcaires, ont toujours pensé que la bonne qualité de la chaux dépendoit de l'homogénéiré des parties terreuses qui composent la pierre, & ils ont tous écrit que le marbre, particulièrement celui de *carrare*, donnoient la meilleure comme la plus belle chaux; mais il est évident qu'ils ignoroient les distinctions de chaux *maigre*, & de chaux qui *foisonne*, imaginées par MM. *Bergman* & de *Morveau*, d'après lesquelles ils ont établi, que celle qui foisonne moins, c'est-à-dire, la chaux maigre, est celle que l'on doit préférer pour bâtir dans les lieux humides, à raison de ce qu'elle durcit plus promptement que ne le fait la chaux qui foisonne beaucoup. C'étoit à la chymie sans doute qu'il appartenoit de nous faire connoître le principe ignoré & pas même soupçonné jusqu'à présent, qui donne à certaines pierres à chaux une propriété si importante pour l'art de bâtir, & cette découverte interressante étoit réservée à MM. Bergman & de Morveau, qui assurent qu'elle est due à la manganèse qui entre dans la composition de cette espèce de pierre.

Le moyen indiqué par le chymiste d'*Upsal*, pour reconnoître cette pierre par la voie sèche, & vérifié par M. de Morveau, consiste à faire fondre dans un creuset deux parties de nitre avec une partie de la pierre; si après la fusion de ce mélange *les parois du creuset sont teintes de verd, c'est une preuve que la pierre tient de la manganèse.* L'auteur observe avec raison, qu'il ne faut pas trop compter sur cette couleur, parce que le nitre seul en réagissant sur la terre des creusets, prend quelquefois cette teinte verdâtre.

Nous devons le second moyen d'analyse par la *voie humide* à M. de Morveau; il consiste à faire dissoudre les pierres dans *l'eau forte rectifiée non phlogistiquée*, d'érendre la dissolution avec suffitanre quantité d'eau, & l'addition du *prussite de potasse ou alkali phlogistiqué*, (1) *y occasionnera un précipité d'un bleu tendre, ce qui est un signe non-équivoque de la présence de la manganèse.*

On seroit dans l'erreur, si d'après la confiance que l'on doit à cette expérience, on soupçonnoit dans la pierre, à raison de la couleur du précipité, la présence du fer tout aussi bien démontré, & peut-être mieux encore que celle de la manganèse, ou qu'en ajoutant, soit avant, soit après la conversion de la pierre en chaux, de la terre martiale pour lui donner la qualité de chaux maigre. M. de Morveau déclare bien formellement *que ce n'est pas le fer qui donne à la chaux cette propriété.* Il s'applaudir de pouvoir indiquer à ses concitoyens une pierre à chaux

(1) *Prussite*, *barotte*, *muriatique*, *bombicin*, *Karabique*, karaba, &c. &c. &c. Que d'obligations nous avons à l'illustre auteur qui a inventé des noms qui peignent si bien les choses, & dont le son est si agréable, si délicieux à entendre.

malgre, *d'une qualité supérieure à celle qu'ils emploient.* Nous desirons bien sincérement qu'il réalise sa promesse ; mais en attendant, nous osons assurer qu'aucune des expériences énoncées dans ce mémoire, ne conduiront jamais à une découverte aussi importante.

Des observations sur un volcan trouvé en Bourgogne, près de Couches & du hameau de Drevin, par M. *l'abbé Soulavie*, sont l'objet du septième mémoire.

Nous avons déjà observé que ce volcan n'a vomit ni feu ni fumée, & n'a pas même la plus petite ouverture. Depuis quelques années, M. l'abbé Soulavie a formé le projet, (on ne sait pas pour quel motif & encore moins pour quel usage ;) de convertir non-seulement les montagnes, mais encore les valons, & même jusqu'aux plus petites butes de terre en volcans éteints. Celui de Drevin *s'élève d'un sol presque en plaine avec l'extérieur conique & la forme des volcans.* C'est sur le sommet de cette montagne en pain de sucre, que notre étonnant naturaliste a eu le rare bonheur d'observer le tremblement de terre arrivé le 6 Juillet 1783 en Bourgogne. Depuis quelques années tout ce qu'un ordre, de soi-disant sçavans, ne peuvent connoître ni concevoir, est devenu pour eux l'objet de la plus haute admiration. La découverte dont il s'agit ici, est une espèce de mistification scientifique, à laquelle s'est bien volontairement dévoué M. l'abbé Soulavie. Il déclare qu'il n'a *point trouvé dans le volcan de Drevin de laves converties en sablons, ni des laves boueuses ni spongieuses*, que l'on rencontre, dit-il, *dans presque tous les volcans connus.* Mais il a le mérite unique parmi les dénicheurs de volcans, d'avoir observé le premier, que *celui ci est situé sur un sol calcaire avec coquilles pétrifiées ; tandis que les autres volcans se trouvent sur l'ancienne terre granitique.* Cependant il a trouvé à Drevin le basalte, *ferri coloris & duritiei* de Pline, *fusible, vitrifiable, attirable à l'aimant, pesant & très-dur, sans couches, sans organisation*, &c. Les principes terreux de cette pierre, sont l'argille & la terre martiale. (Voyez notre Gazette, nº 34, & l'ouvrage de M. de Baugouse.)

La découverte, ou plus exactement le conte fait à l'académie, par M. l'abbé Soulavie, n'ayant pas l'étendue prescrite pour les mémoires académiques, cette compagnie chargea MM. de *Morveau, Champy & de Bressey*, de se transporter sur le volcan de Drevin, & *d'en raporter des échantillons de balsaltes & de laves, que M. l'abbé n'avoit pu lui procurer*, par la raison qu'il n'en avoit point trouvé. Ce nouveau travail contient, outre quelques assertions contraires à celles de M. l'abbé, de nouvelles explications des volcans & des tremblemens de terre. Nous ne connoissons pas de roman plus mal exécuté que celui-ci, & dans lequel on ait porté une attention plus soutenue à écarter tout ce qui pourroit concourir à en rendre la fable vraisemblable.

La suite pour un autre numéro.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Octobre 1784.

La température de ce mois, qui fut constamment froide, a causé beaucoup de fluxions, de rhumes de cerveau, de maux de gorge, de toux, de douleurs rhumatilmales. Comme ces incommodités provenoient de la transpiration arrêtée, il ne s'agissoit que de la rapeler ; ce que l'on a obtenu par de légers diaphorétiques.

Les fièvres tierces n'ont point cessé ; elles étoient même opiniâtres, & presque toutes accompagnées d'engorgement. Pour les faire céder il a fallu mettre en usage les fébrifuges nitreux auxquels on associoit les fleurs de camomille, la terre foliée du tartre, & le syrop des cinq racines. Elles ont reparu chez quelques malades qu'elles avoient quittés.

Il y eut encore dans ce mois des fièvres synoques bilieuses, des fièvres putrides essentielles, des fièvres continues sub-intrantes La plus part se sont terminées heureusement.

Des observations, qui doivent intéresser les naturalistes, viennent d'être publiées par un physicien de l'isle d'Antigues, sur l'arbre nommé dans cette colonie, *chou de montagne*, & en botanique *palma altissima.* Suivant ce physicien, cet arbre est le conducteur électrique le plus puissant. Aussi en con-

conclud-il qu'il faudroit le cultiver dans les colonies placées sous l'équateur, étant persuadé que cette espèce de palmier pourroit les mettre à l'abri de ces ravages toujours à craindre, lorsque les nuages électriques se déchargent près de la terre.

PROGRAMME

De l'académie royale des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse.

L'académie avoit proposé pour le sujet du prix double de 1784, *d'assigner les effets de l'air & des fluides aériformes, introduits ou produits dans le corps humain relativement à l'économie animale.*

Parmi les ouvrages présentés au concours, elle en a distingué deux, mais elle a vu avec regret que les auteurs n'avoient pas rempli l'objet du programme sous tous ses raports; ce qui l'a déterminée à proposer encore le même sujet pour le prix de l'année 1787, qui sera de cent pistoles.

L'inferiorité des poteries qui se font à Toulouse, & les atteintes lentes, sourdes, peu aparentes, mais d'autant plus dangereuses, dont le vernis de plomb qui les recouvre, affecte l'économie animale, ont déterminé l'académie à s'occuper d'un objet aussi important. Elle propose en conséquence, pour le prix ordinaire de l'année 1787 qui sera de 500 livres,

1°. *D'indiquer dans les environs de Toulouse & dans l'étendue de deux ou trois lieues à la ronde, une terre propre à fabriquer une poterie légère & peu couteuse, qui résiste au feu, qui puisse servir aux divers besoins de la cuisine & du ménage, & aux opérations de l'orfèvrerie & de la chymie.*

2°. *de proposer un vernis simple pour recouvrir la poterie, destinée aux usages domestiques, sans nul danger pour la santé.*

Les auteurs, qui travailleront sur ce sujet, joindront à leurs mémoires des ustensiles, ou seulement des échantillons de poterie faite avec la terre qu'ils indiqueront. Ces échantillons seront, les uns recouverts du vernis proposé, & les autres sans couverte, simplement biscuits & propres à servir de creusets. L'académie soumetra ces échantillons aux épreuves nécessaires pour constater qu'ils remplissent les conditions du programme.

Les mémoires seront adressés sous la forme ordinaire, à M. Castilhon, avocat, secretaire perpétuel de l'académie, à Toulouse. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au dernier jour de janvier 1787. L'académie proclamera dans son assemblée publique du 25 du mois d'août de cette année, les pièces qu'elles aura couronnées.

NOUVELLES LITTERAIRES.

TOUTES les œuvres de Sydenham, traduites en allemand, vont paroître à Vienne, *chez* Sonnenteihner, en plusieurs volumes in 8°.

M. Grimm, conseiller & premier médecin du duc de Saxe-Gotha a publié le second tome des œuvres d'Hippocrate, traduites en allemand.

M. Lyonnet, naturaliste hollandois, à la Haie, va mettre au jour des essais anatomiques sur plusieurs insectes avec figures. Cet ouvrage contiendra des observations sur les parties génitales des araignées, sur l'insecte apelé ricin, sur les poux des oiseaux & sur d'autres animalcules moins connus. Il sera imprimé du même format que *l'anatomie* de la chenille du saule.

M. Burcard Frederic Munch, de Kletz, va faire imprimer sa dissertation sur l'efficacité de la belladona contre la rage, traduite en allemand, avec des augmentations considérables.

LIVRES ÉTRANGERS.

FIRST lines of the practice of physic by William Cullen. M. D. professor of the practice of physic in the university of Edimburgh, &c.. Fourth edition corrected and enlarged; 1783, in-8°.

C'EST-A-DIRE:

Premières lignes, ou, Institutions de Médecine pratique, par M. CULLEN, *Docteur en médecine, professeur en l'Université d'Edimbourg.* 4e. édition.

Cet ouvrage traduit de l'anglois en françois, est actuellement sous presse. Il est à propos de savoir ce qui a engagé M. Cullen à le composer. C'est lui-même qu'on va entendre.

« Donner un corps de doctrine & des » règles de médecine-pratique, dit-il dans » sa préface, est une entreprise des plus

» difficiles; & après une expérience de » quarante années, aidée de mes lectures, de mes réflexions, ce n'est qu'avec » défiance que je m'y engage .... Avant » que d'être professeur, & lorsque je me » bornois à faire des leçons cliniques » dans l'infirmerie royale, je donnois des » instructions à mes élèves sur la nature » des maladies & sur leur traitement; mais » plusieurs points de ma doctrine parurent » nouveaux, & furent critiqués avec sévérité, par des personnes qui pensoient » que les institutions de médecine de » Boerhaave ne demandoient point » d'être changées, & n'étoient susceptibles d'aucune correction. Je m'apperçus en outre, que ceux qui critiquoient » mes principes, n'en avoient que des » notions imparfaites. Je résolus donc de » donner un corps de doctrine complet, » non seulement en faveur de mes disciples; mais encore pour essayer le jugement du public, pour défendre ma » doctrine, ou pour profiter de sa critique. Tels sont les motifs qui me firent » publier les premiers volumes : encouragé ensuite par mes auditeurs, & par » l'accueil favorable que le public a fait » à cet ouvrage, j'en donne une nouvelle édition, plus correcte dans plusieurs parties, plus étendue & plus » complette....

M. Cullen, dans sa préface, fait des remarques sur les systêmes modernes de médecine qui ont paru jusqu'à ce jour; savoir, ceux de Stahl, d'Hoffman & de Boerhaave, il finit par des observations critiques, sur le précis de médecine de M. Lieutaud.

Le nom de M. Cullen (c'est le traducteur qui parle) me dispense de rien dire en faveur de son ouvrage. La juste célébrité dont il jouit en Angleterre, la netteté de ses idées, sa sagacité & son esprit de méthode, doivent faire desirer de connoître particulièrement sa doctrine. Je ne chercherai point à prévenir le jugement du public; je me contenterai de le garantir, qu'on prendra tous les soins possibles, pour que cette édition françoise réponde à son attente. L'ouvrage anglois est en 4 volumes in-8°, grand format; il peut par conséquent, être réduit à trois volumes.

Cette traduction paroîtra dans trois mois environ; elle se trouvera à Versailles, chez André, libraire, & à Paris, chez Duplain, Libraire, rue de l'ancienne Comédie Françoise, cour du commerce.

De Infanticidio non temere admittendo; qu'il ne faut point admettre témérairement l'accusation d'infanticide; par M. *Christian Geoffroi* Gruner, doyen, professeur public ordinaire de botanique & de théorie en l'université de Jena, conseiller aulique du duc de Saxe-Weimar & Isenal. A Zena, chez *Maukian*, 1784, *in*-8°.

M. Gruner a su réunit aux connoissances qu'il possède dans toutes les parties de la médecine, celle de la médecine légale, dont trop de médecins négligent de s'instruire. C'est une question qui la regarde, que M. Gruner traite dans cette dissertation. Il y montre avec éloquence, combien il est injuste d'accuser une fille d'avoir procuré la mort à son enfant, lorsque n'étant pas mariée, ce fruit de l'amour, meurt avant ou après l'accouchement. Il s'élève contre cette accusation hasardée & injuste, souvent portée dans les tribunaux d'Allemagne. Il réclame & fait valoir les droits de la nature, en faveur des filles devenues mères, sans les formalités qui font le mariage valide, mais auxquelles la pauvreté & la différence d'état ou de condition, l'ont contrainte de manquer, les préjugés de la société s'oppofant à de telles unions.

Par un abonné de L.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ELOGE HISTORIQUE
De M. LORRY.

ANNE-CHARLES LORRY naquit à fept mois au village de Crône, le 10 octobre 1726, de François Lorry, profeffeur en droit, & de Magdeleine Delafoffe. Celle-ci avoit eu pour grands-oncles, deux hommes qui fe font tendus célèbres; l'un par le dôme des Invalides; l'autre, par la tragédie de Manlius Anne-Charles eut deux freres aînés, Paul-Charles, & François: le premier fut, comme fon pere, profeffeur en droit; le fecond, avocat en parlement, & avocat du Roi du domaine. Il eut auffi deux fœurs, l'une actuelement veuve de M Hallé, peintre habile, qui par fes talens mérita d'être un des membres de l'académie royale de peinture, & qui a laiffé un fils aujourd'hui docteur de la faculté de médecine de Paris

Il nous tefte de M. Lorry pere, & de fon fils aîné, plufieurs traités élémentaires fur le droit; on a du fecond fils, des ouvrages fur la jurifprudence & fur le droit public. Paul-Charles l'aîné, étant mort à la fleur de fon âge, & laiffant deux filles forr jeunes, les deux freres qui lui furvécurent, toujours intimement unis, leur tinrent lieu de pere & dirigèrent leur éducation.

Pour Anne-Charles, il fit fes premières études avec diftinction; il brilla dans les dernières claffes, il y puifa pour les fciences un amour ardent qu'il a toujours confervé. Bientôt il fe fentir un goût décidé pour la médecine. Il en étudia toutes les parties avec le plus grand zèle, & fuivit les leçons de Ferrein & du célèbre Aftruc, defquels il devint enfuite l'ami. En 1746 il commença fon cours de licence. Ce fut lui qui compofa les quatre thèfes qu'il foutint. Après les deux années de licence, il fut reçu docteur le 28 novembre 1748, lorfqu'il venoit d'entrer dans fa 23e. année.

Trois ans après fon doctorat, M. Lorry fut nommé profeffeur de chirurgie françoife, qu'il enfeigna durant les années 1753 & 1754; fes leçons furent terminées, fuivant l'ufage, par un cours public d'opérations chirurgicales qu'il décrivoit, & qui étoient exécutées fur le cadavre par M. Hélie, chirurgien de Paris. Ce cours fut très fuivi, & le jeune profeffeur y reçut beaucoup d'applaudiffement.

Déja il voyoit des malades, & fa pratique étoit étendue; elle devint en peu de temps très confidérable, & on le compta parmi les médecins les plus occupés. Quoiqu'il fut apelé par des citoyens diftingués, il ne refufoit point de donner fes foins aux pauvres; c'eft une juftice qu'on doit lui rendre. Tout fon temps étoit parragé entre l'étude & l'exercice de la médecine, de forte qu'il ne lui en teftoit point pour les faux plaifirs ni pour les vains amufemens.

M. Lorry avoit une ame élevée, franche, fincère, attachée à la vertu & à la vrai religion; un jugement fain & folide; un grand amour pour l'étude; une mémoire furprenante & fidèle; une vafte érudition. Son abord auprès des malades étoit plein de douceur & de bonté; lorfqu'il converfoit, c'étoit avec politeffe, & avec urbanité; lorfqu'il donnoit fon avis, c'étoit avec difcernement & avec modeftie. Peu de médecins eurent une bibliothèque mieux compofée & rangée avec plus d'ordre. Lui-même étoit une bibliothèque vivante. Quelque matière qu'on pût traiter, belles-lettres, hiftoire, médecine, il en étoit inftruit. Il poffédoit très bien les anciens. Tour ce qu'il trouvoir dans les différens auteurs qui avoit le plus léger raport à la médecine, il en tenoit note. Long-temps il eut le projet de recueillir ce qu'il y avoit de relatif à l'art qu'il exerçoit dans Héfiode, Homère, Paufanias, Strabon, Hérodote, Xénophon, Thucydide, ainfi que dans

d'autres écrivains estimables, & d'en faire part au public. Ce travail étoit commencé; mais qui l'achevera!

Tant d'études, tant de veilles l'avoient de bonne heure rendu sujet à des douleurs de goure, dont il ressentit chaque année les atteintes. Le 22 février 1782, le froid étant assez vif, il éprouva un accès arthritique des plus aigus, lequel fut suivi d'une hémiplégie sur la partie gauche du corps, sans aucune lésion dans les sens ni dans la parole. Une température plus douce, une moiteur universelle avoient rapelé le mouvement; mais le froid, en reparoissant, fit renaître des douleurs vagues, auxquelles succéda une légère attaque d'apoplexie, & à celle ci une infiltration dans le tissu cellulaire: ces deux affections abatirent les forces naturelles. C'est dans cet état de foiblesse qu'il fut conduit aux eaux thermales de Bourbon par M. Hallé son neveu, & par M. l'abbé Tessier, tous deux ses collègues & ses amis. Leurs soins empressés ne purent le sauver; l'œdême ayant augmenté, & les humeurs étant dégénérées, il mourut le 18 septembre 1783.

M. Lorry avoit le visage plein; il étoit d'une taille médiocre, mais quarrée, & d'un tempérament bilieux. Il ne fut point marié. Au lieu d'enfans, il a donné à la médecine trois disciples, tous trois médecins de la faculté de Paris.

Le premier est M. de la Biche, mort à S. Domingue en 1775.

Les deux autres encore vivans sont MM. Coquereau & Hallé, auxquels il donna le bonnet de docteur; en 1770 au premier, & en 1778 au second.

M. Hallé a élevé à la mémoire de son oncle maternel un monument, dont voici l'inscription.

HIC JACET
præcipiti fato, nondum annis,
dudum laboribus confectus,
ANNA-CAROLUS LORRY, parisinus,
doctor medicus parisiensis,
Societatis regiæ medicæ nascentis columen,
adulteriori decus & ornamentum.

Integritate vitæ, amœnitate morum,
ingenii acumine, incredibili doctrinâ,
laborum utilitate,
pietate in deum, amore erga suos,
dulcitate apud ægros, benevolentiâ apud omnes,
commendatus,
Thermas borvonenses
tot millibus salutiferas
inutiles expertus,
flebilis multis,
obiit Borvonæ, die XVIII mens. sept.
anno domini M. DCC. LXXXIII,
ætatis LVI. mens. XI. dieb. VIII.

Quam viventi pacem contulit
mens sibi bene conscia,
eam defuncto concedat divina misericordia.

REQUIESCAT IN PACE.

C'EST-A-DIRE:

« Ci gît Anne Charles Lorry, de Paris, » docteur de la faculté de médecine de » cette ville, l'appui de la société royale » de médecine, lorsqu'elle prit naissance; » son ornement & sa gloire, lorsqu'elle » eût pris de l'accroissement; il fut en» levé par une mort trop prompte, avant » que d'être affoibli par les années, mais » l'étant déja par ses travaux.

» Recommandable par l'intégrité de » sa vie, par l'aménité de ses mœurs, » par la vivacité de son esprit, par son » profond savoir, par l'utilité de ses tra» vaux, par sa piété envers Dieu, par sa » tendresse envers ses proches, par ses » soins assidus auprès des malades, par » sa bienveillance à l'égard de tout le » monde, il mourut, regreté de beaucoup » de personnes, aux eaux de Bourbon, » qui salutaires à tant de malades, lui » furent inutiles; ce fut le 18 septembre » 1783, âgé de 56 ans, onze mois, huit » jours.

» Que le Dieu des miséricordes lui ac» corde après sa mort, cette paix que sa » bonne conscience lui avoit procurée » durant sa vie.

Qu'il repose en paix!

NOTA. M. Lorry a publié un bon nombre d'ouvrages; nous en parlerons dans le courant de l'année prochaine.

LIVRES NOUVEAUX.

TRAITÉ sur les ulcères des jambes, précédé de remarques en forme d'introduction, sur le procédé de l'ulcération, & l'origine du pus louable; suivi d'une méthode heureuse de traiter certaines tumeurs scrophuleuses, les ulcères des mamelons, les crevasses du sein & les abscès laiteux; par M. Michel UNDERWOOD, *chirurgien de l'hôpital des femmes en*

couches, à Londres. On y a joint la méthode de feu M. Else, *de traiter les ulcères des jambes.* A Paris, chez Théophile Barrois, le jeune, libraire, quai des Augustins, 1784. (*C'est par erreur qu'on a mis 1744.*) *in-12. de 228 pages; plus 52 pages* pour l'avertissement, la préface & l'introduction. *Prix 2 liv. 10 ſ. relié.*

Après une préface de l'auteur, devenue fort courte, parce que le traducteur en a retranché des détails inutiles pour nous, on trouve une *introduction.* M. Underwood y parle ſuccintement des ulcères en général, & de la différence qu'il y a entre ceux des jambes & ceux des autres parties. Il y énonce les cauſes générales de l'ulcère, qu'il définit *une ſolution de continuité dans une partie molle avec épanchement ichoreux, purulent, ſanieux, ou de matières viciées, & perte de ſubſtance dans la partie affectée.* Mais comme cette définition regarde les ulcères en général, il établit quelques diſtinctions qui peuvent influer beaucoup ſur le traitement. Il diſcute les raiſons pour leſquelles on croit que les ulcères des extrémités inférieures ne ſe guériſſent pas ſi bien que les ulcètes des parties ſupérieures. Il refute l'opinion où l'on eſt que le repos eſt néceſſaire, & recommande au contraire l'exercice. Il explique le travail de la nature dans la formation du pus, & examine le ſentiment de ceux qui regardent le véritable pus, comme l'effet de la fonte du tiſſu cellulaire.

Après ces détails importans & préſentés ſans aucune prétention, l'auteur entre en matière. Il a diviſé ſon traité en ſix chapitres.

Le premier eſt deſtiné à examiner les méthodes curatives les plus uſitées; & à peſer les avantages des différens médicamens internes, dont on eſpéroit beaucoup dans le traitement des ulcères.

Il commence par la cigüe; malgré les eſſais qu'on en a faits, & les ſuccès qu'on s'en étoit promis, en général, dit-il, elle a peu contribué à la cure des ulcères.

Vient enſuite le ſolanum qu'on a très préconiſé. M. Underwood prononce qu'il eſt trop actif, & que ſes effets en ſont trop incertains pour devoir être ordinairement employé; ſi l'on en fait uſage, ajoute-t-il, ce ne doit être que durant quelques jours.

A l'égard du nitre, le chirurgien de Londres, ſans le rejeter abſolument, dit avoir obſervé que les ulcères, guéris par le traitement dans lequel on y a eu recours, étoient ſujets aux récidives. Les cas où il veut qu'on en faſſe uſage, ſont lorſqu'il y a une diſpoſition inflammatoire générale, ou que le membre ſeul eſt très enflammé.

Il s'arrête un moment ici, pour parler de certains traitemens auxquels on a attribué de grands ſuccès, mais qu'il apprécie. Les uns ſe ſervent des frictions, les autres n'obligent les malades à aucun repos, à aucun régime particulier, & rejetent même le bandage ſerré, bien que d'autres y aient recours avec le même traitement; il y en a qui font baigner la jambe dans des liqueurs aſtringentes, ou y apliquent des linges qu'ils y ont trempés, ou l'en arroſent ſeulement.

Reprenant enſuite les remèdes internes, il examine ce que l'on doit attendre du mercure & de ſes préparations; ce que l'on doit attendre du quinquina. Il aprouve qu'on ait renoncé aux purgatifs dans la curation des ulcères; il dit deux mots des prétendus altérans, mais s'étend davantage ſur la diète qu'il faut preſcrire aux malades.

Il s'agit dans le ſecond chapitre du traitement des ulcères en général; il conſiſte 1°. dans les topiques; 2°. dans le bandage; 3°. dans l'exercice; 4°. dans le régime & les médicamens.

On ne ſauroit, dit l'auteur, apliquer de digeſtifs trop actifs, ſur les ulcères, pourvu qu'ils ne cauſent point à la partie cette eſpèce d'irritation capable de produire une inflammation dans le voiſinage. On ne doit pas cependant en avoir trop de crainte, car il eſt à remarquer que les topiques irritans, apliqués à ces ulcères les enflammenr à peine, ſur-tout ſi l'on y joint un libre exercice.... comme ils ſollicitent l'écoulement de l'ulcère, ils s'opoſent proportionément à l'inflammation.

M. Underwood, apuyé de l'expérience, déclare que dans ces maux, les ſtimulans & les cortoſifs, bien loin de cauſer de la douleur, la font ſouvent ceſſer. Il avertit encore qu'en rempliſſant de précipité rouge un ulcère, on n'excite guères plus de douleur que lorſqu'on l'en ſaupoudre légérement. Quoiqu'il en ſoit, ces topiques ſont avantageux en tant qu'ils augmentent l'irritation.

Tous les faits, dit l'auteur, ſe réuniſſent pour prouver l'utilité d'un bandage ſerré dans les maux dont il eſt

question. Je l'ai apliqué, ajoute-t-il, à des sujets corpulens, vifs, indolents, jeunes & d'une disposition inflammatoire; à des vieillards, à des gens pâles & leucophlégmatiques, jamais je n'ai eu lieu de m'en repentir, lorsque l'exercice y est joint; chacun peut s'assurer que l'exercice seul est capable d'obvier aux inconvéniens que le bandage produiroit peut-être aux extrémités. Ici M. Underwood raporte une observation qui sert à prouver ce qu'il avance. Il veut au reste qu'on se serve pour faire le bandage de bandes d'une belle flanelle. Après avoir décrit la manière de les apliquer sur le membre, il expose les avantages qui en résulte pour une guérison assurée, & finit par montrer l'utilité de l'exercice.

Dans le chapitre troisième, notre auteur, après avoir divisé les ulcères en deux classes, s'étend particulièrement sur la conduite qu'il faut tenir quand il y a inflammation ou douleur.

Le quatrième & le cinquième sont employés à exposer tout ce qu'il convient de faire pour amener les ulcères à une parfaite cicatrisation; elle s'obtiendra par ces trois choses, l'exercice, le bandage, & les topiques actifs bien dirigés.

On donne dans le sixième la méthode de traiter, l'herpès, les ulcères phagédéniques &c. toujours par les mêmes moyens, mais différemment modifiés.

A la suite de ce traité, & sous le titre d'*apendice*, M. Underwood propose sa méthode pour guérir les ulcères scrophuleux du cou. Il se sert du précipité rouge. Si les tumeurs sont disposées à se porter au dehors sans être ouvertes, ou si elles n'ont qu'une petite ouverture, il en accélère la maturité, & il hâte la dissolution de la peau par le moyen d'épithèmes faits de miel, de fleur de farine & de jaune d'œuf. Il recommande aussi, lorsque le sujet ne se porte pas bien d'ailleurs, de lui faire prendre les remèdes internes convenables. Durant le traitement il conseille de marcher, de sortir, de s'exercer.

Dans un autre article, on trouve la manière de traiter les crevasses du sein & les abscès laiteux.

Le volume est terminé par la méthode qu'employoit à l'égard des ulcères des jambes, M. Else, de la société royale de Londres, chirurgien de l'hôpital de S Thomas, & membre de l'académie royale de chirurgie de Paris. Ce praticien ne pense pas en tout comme M. Undervvood, qui paroît au reste, animé de l'esprit de son état, desireux d'être utile, & exempt de présomption.

Il est à supposer que cette traduction est fidèle, mais on peut lui reprocher d'être écrite avec un peu trop de négligence.

Nota *En annonçant*, n°. 28, *le catalogue des livres de M.* SPIELMANN, dont la vente se fera au mois de janvier, *nous avons oublié d'avertir qu'on en trouve des exemplaires chez le sieur* Théophile Barrois, *le jeune, quai des Augustins, à Paris.*

LIVRES ÉTRANGERS.

OPOSCOLI *fisico-chimici del S. Cav.* Landriani. Milan 1783.

Dans ces opuscules physico-chymiques de M. Landriani se trouvent: 1°. La description d'un instrument qui fut inventé par l'auteur en 1780, & qui est destiné à annoncer la pluie. 2°. Un procédé avec lequel on peut conserver non seulement les insectes, mais même la couleur des ailes des plus beaux papillons. 3°. Un mémoire sur la métamorphose des acides, lesquels par sa méthode deviennent de l'air fixe. 4°. Une dissertation sur la chaleur concentrée. 5°. Une dissertation sur la formation de l'air déphlogistiqué avec des acides minéraux.

Les personnes qui voudront faire insérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les semaines régulièrement,) sont priées d'adresser les paquets & lettres, ainsi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement est de 9 liv.* 12 *sols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, sont priés de vouloir bien le renouveller, chez le sieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoise. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, qu'on fera parvenir audit sieur Duplain, franc de port.*

« QUOIQUE la lettre, que nous avons reçue de M. de Morveau, excède de beaucoup les limites que nous avions cru devoir prescrire aux écrits des personnes qui, dans quelques circonstances, voudroient réclamer; la place distinguée qu'il occupe dans la société, demande une attention particulière. C'est par cette considération que nous nous écartons pour lui de la loi que nous nous étions imposée, mais dont nous ne nous départirons plus par la suite. L'espace peu considérable destiné à chaque feuille de la Gazette de santé, ne permet point qu'on y admette d'écrit assez prolixe pour en occuper la plus grande partie. On ne fera aucun usage de tout mémoire qui s'étendra au-delà de ce que peut contenir une colonne & demie, c'est-à-dire, 82 lignes.

» La lettre de M. de Morveau, qu'on va lire, est imprimée sans aucun changement, pas même dans l'adresse qui n'est faite qu'à un seul; mais on s'est permis d'y ajouter quelques observations; elles lui serviront de réponse.

LETTRE

De M. DE MORVEAU, *à l'Auteur de la Gazette de santé. En réponse à la critique qu'il a insérée, dans le n°. 40 de cette année, des mémoires de l'Académie de Dijon.*

Vous vous êtes sûrement attendu (1), Monsieur, que la critique très amère (2) que vous avez faite des mémoires de l'académie de Dijon, dans votre Gazette n°. 40, ne resteroit pas sans réponse; la bonne part que vous m'y avez donnée, mérite que je m'en charge. Je veux croire qu'elle ne vous a été dictée que par vos opinions (3); ceux qu'elles blessent ont sans doute le droit de les examiner, de plaider aussi leur cause devant ce même public que vous avez prévenu. Un écrit périodique où l'attaque à outrance (4) seroit tolérée sans que la défense fût permise, dégénéreroit en libelle (5), ou plustôt seroit pire, puisque les copies du

(1) Non, en vérité, nous ne nous y attendions point.

(2) Cette critique n'est très amère que dans l'opinion de M. de Morveau.

(3) En chymie, une critique dictée par de simples opinions, tomberoit d'elle-même. Cette science est apuyée sur des faits. Puis donc que les opinions n'en forment pas la base, des opinions viendroient se briser contre elle.

(4) Nous n'avons pas attaqué; comment l'aurions-nous fair à outrance? Mais nous avons défendu la science chymique à laquelle on arrache son vêtement naturel & simple qui lui sied si bien, pour lui en donner un, tour bigarré qui la travestit.

(5) Nous aurions pu ne pas admettre la lettre de M. de Morveau, sans que par ce refus la Gazette de santé fût ou devînt un libelle.

Tout homme qui s'est consacré à une science, qui s'y aplique avec zèle, qui la cultive constamment, qui la professe, a certainement le droit d'examiner les livres qui en traitent & d'en dire son avis; & ce droit est également naturel & acquis.

La philosophie se divise en différentes branches; la chymie en est une. Dans chacune de ces branches il s'est introduit des opinions diverses, qui furent attaquées, puis défendues; les vraies se

libelle ne pourroient du moins circuler que furtivement.

J'observe d'abord qu'il y a une affectation (6) bien marquée à propos du second semestre de 1783, d'aller rapeller le prospectus qui a précédé la publication du premier semestre de 1782, prospectus qui, dans le temps a été réimprimé avec éloge par tous les journalistes sans exception; mais le but de ce retour sur une phrase jugée & oubliée (7) n'est pas équivoque; il vous étoit nécessaire pour amener une réflexion offensante pour l'académie de Dijon (8), pour toutes les académies, à qui vous dites gracieusement que *malgré le nombre prodigieux de volumes qu'elles ont publiés depuis un demi siècle, il est pourtant vrai que ce n'est pas d'elles que nous avons reçu & que nous recevons encore les découvertes & les procédés des arts utiles, mais bien du petit nombre d'hommes laborieux, isolés & étrangers aux académies, &c.* Il y a à parier, Monsieur, que vous n'êtes d'aucune académie, & même que vous avez refusé ces titres (9), que les premiers savans ont toujours ambitionnés, car au-

---

sont soutenues, & les fausses ont été anéanties. Ces dernières auroient-elles éprouvé le sort qu'elles méritoient, si elles n'eussent pas été examinées, discutées, combatues?

Mais si l'on composoit moins de livres, si l'on n'écrivoit qu'après avoir long-temps fait & répété des expériences pour être bien certain de leur résultat, si l'on se hâtoit moins de tirer des conséquences, & d'après ces conséquences fausses d'élever des systêmes abortifs, l'empire des sciences ne seroit point troublé par des disputes continuelles. Cependant comment se taire, quand on voit que l'ERREUR se présente avec orgueil, & s'annonce pour être la VÉRITÉ elle-même?

Peut-on ne pas s'indigner, fondre sur ce monstre imposteur, & lui arracher le masque sous lequel il se cache? Comment un homme qui aime le vrai ne se sentiroit-il pas embrasé de ce feu qui pénétroit Juvenal? Comment ne diroit-il pas avec lui? *Facit indignatio versum.* Mais cette indignation, qui entre dans l'ame, n'y entre que contre l'erreur, ou ce qui en aproche. Ses effets ne blessent & ne tuent personne. Tout est à l'avantage de la science.

Il est vrai qu'un systême est détruit. Est-ce donc là un si grand mal? Le petit écrit qui y contribue, est-il pour cela un libelle? Non: c'est la pierre-de-touche qui décèle que le métal qu'on lui présente n'est point de l'or, ou que l'or n'est point pur.

(6) L'affectation qu'on croit avoir remarquée, est très gratuite.

(7) Si nous avions cru cette phrase jugée, nous ne l'aurions point relevée. Aussi M. de Morveau n'en prend-il pas la défense? Mais si lui-même la croyoit oubliée, elle a donc mérité de l'être. En ce cas nous concevons que nous avons dû déplaire un peu, en la faisant reparoître.

(8) L'académie de Dijon n'auroit pas raison de s'offenser.

Les opinions contenues dans les mémoires publiés sous le nom des académies, n'ont jamais é regardées par personne, ni par les académies es-mêmes, comme des opinions qui leur fussent opres, encore moins comme des dogmes. Ces opinions apartiennent absolument à ceux qui les ont avancées. Cela est si vrai, qu'il se trouve dans le corps, des membres qui ne les admetent point; ce qui le prouve encore, c'est que personne n'a jamais fait les corps académiques entièrement responsables d'une opinion consignée dans les mémoires répandus avec leur atache; c'est que, quand elle est ataquée, les académies n'en prennent point la défense. D'ailleurs lorsqu'un académicien établit un systême différent d'un académicien qui a vécu, dix, vingt, trente, quarante ans avant lui, est-ce l'académie qu'il accuse de s'être trompée? N'est-ce pas son confrère?

Que font donc les académies? Elles aprouvent, *pour être imprimés dans leur recueil*, les mémoires des membres dont elles sont composées, sans prononcer qu'elles en adoptent les assertions & la doctrine: *ni qu'elles en garantissent les expériences & les observations.*

Les académies ne sont donc point & ne seront jamais législatrices en fait de sciences. Elles donnent seulement leur aprobation aux écrits de leurs membres, ainsi qu'aux écrits de ceux qui, sans avoir cet honneur, ont desiré les soumettre à leur jugement; elles déclarent seulement que ces ouvrages leur semblent mériter attention, contenir des choses neuves ou bien vues, les opinions qu'ils présentent être établies sur des argumens solides ou probables, que ces productions enfin sont estimables & paroissent devoir être utiles. Mais elles ne s'exposent point à les garantir.

On peut donc, sans les offenser, montrer le foible d'une opinion embrassée par un homme académique; & depuis que les académies existent, il y en a mille exemples.

Mais pour revenir à notre proposition, comme elle est générale, elle n'a ni dû, ni pu, d'aucune manière, être offençante en particulier pour l'académie de Dijon: & de fait on ne voit point qu'elle l'ait estimée telle; M. de Morveau, dans sa lettre, ne parle point au nom de l'académie, mais seulement au sien. Quoiqu'il en soit, notre proposition ne sauroit souffrir aucune contradiction.

(9) On ne s'avise guères de refuser le titre d'académicien; il y en a une très bonne raison, c'est qu'on ne l'offre à personne: il faut le demander, le solliciter, se présenter à toutes les portes, mandier des voix, se reconnoitre & se dire hardiment plus digne d'être choisi qu'aucun des concurrens. Ne faut-il pas être bien prévenu en sa faveur, pour se mettre ainsi sur les rangs? Mais avec cette suffisance assez arrogante on ne réussit point, si l'on n'a pour soi un parti puissant, à la-

trement cette phrase si générale sentiroit la rancune d'un homme oublié dans la distribution des honneurs académiques. Mais pour ne parler que des chymistes que vous paroissez avoir fut-tout en vue, ne connoissez vous donc pas, Monsieur, les *découvertes*, les *procédés perfectionnés* décrits dans les ouvrages des Black, des Priestley, des Macquer, des Bergman, des Schéele, des Fontana, des Lavoisier, des Crawford, des Baumé, des Ingenhouz, des Buquet, des Wileke, des Lassone, des Cadet, des Bertholet, &c. &c. &c. &c., qui tous ont honoré le titre d'académicien (10)? Si vous les connoissez, pourquoi en parlez vous, comme si vous ne les connoissiez pas? Si vous ne les connoissez pas téellement, de quel droit prenez-vous donc la férule du critique? (11).

Depuis ce prospectus qui vous a tant déplu, l'académie a publié plusieurs semestres; ils ont été annoncés sut un ton tout différent, dans cette même Gazette de santé, dont vous êtes aujourd'hui le rédacteur. (*Voyez les numéros 24 & 28., 1783.*) Il est dit dans le dernier, *les chymistes, les naturalistes & les médecins trouveront dans ce cahier de quoi satisfaire leur curiosité, &c.* (12). Comment n'avez-vous pas fait téflexion que c'étoit compromettre la dignité de votre tribunal que de réformer aussi légérement la décision de vos prédécesseurs (13), & que le public jugeroit à son tour que les jugemens de vos Gazettes n'étoient ni suivant la vétité, ni suivant la justice, mais suivant les faiseurs.

L'observation de M. l'abbé Soulavie sur le volcan de Drevin (14), est le premier atticle qui paroît excitet votre animadvetsion, je dirois ptesque votre indignation: *découverte* CURIEUSE *d'un volcan qui ne vomit ni feu, ni fumée*, ce sont vos expressions; mais, Monsieur, il s'agit d'un volcan *éteint*. M. l'abbé Soulavie & les autres Commissaires de l'académie l'ont répété en dix endroits; si vous les eussiez copiés fidèlement, vos lecteurs n'auroient plus été étonnés de ce que ce volcan *éteint* ne brûloit plus. Seroit-il possible que vous ne crussiez pas aux volcans éteints, que vous n'en admissiez aucun sans flamme & fumée actuelles? S'il est ainsi, c'est à vous, Monsieur, à établir ce systéme tout neuf, jusques là vos lecteurs les plus bénévoles ne seront pas surptis que les académiciens de Dijon, ayant vu à Drevin des milliers de ptismes de basalte bien caractérisés, aient

---

ville, à l'académie, à la cour. L'homme modeste, inconnu, concentré dans une sphère étroite, où il médite tranquillemenr depuis bien des années, s'il se présentoit, auroit rrès certainement l'exclusion. Et bien, il rest oublié, comme le dit très bien M. de Morveau, & cet oubli ne l'humilie point. Il s'y est lui-même condamné.

(10) Voilà certainement une belle énumération de noms célèbres. De combien d'autres auroient-on pu grossir cette liste? Mais tous auroient-ils le même degré de célébrité? M. de Morveau observe avec raison que ceux qu'il cite, ont honoré le titre d'académicien. Mais n'y a-t-il jamais eu d'homme donr ce ritre seul ait fait tout le mérite? N'est-il jamais arrivé que tel qui n'a point eu l'honneur d'être académicien ait été beaucoup plus instruit que tel autre qui s'est glorifié de l'être? Le premier aura pu dire: j'aime bien mieux qu'on demande pourquoi je n'ai point eu les honneurs académiques, que pourquoi ils m'ont été donnés. C'est un mot qu'on pourroit faire valoir pour Géber, pour Bacon, pour Bécher, pour Glauber, pour Erckern, pour Glaser, pour Barlet, pour Rouelle, le jeune, &c. &c. &c.

Les académies ne font point les savans, elles les prennent ordinairement tout faits. Au lieu d'atendre qu'ils viennent se présenter, ne devroit-on point plustôt les apeller? Mais les académies ne veulent point être refusées. Les exemples n'en seroient pas fréquens; eh! ce refus même seroit-il deshonoraut pour elles? Louis XIV écrivit de sa main au maréchal Fabert, après le refus qu'il fit du collier de ses ordres qu'il lui avoit offert; & l'estime du prince pour le maréchal est exprimée dans ce billet.

(11) M. de Morveau se trompe ici dans l'expression. Le critique n'a point la férule en sa main; mais un flambeau dont la lumière fait apercevoir les défauts adroitemenr cachés d'un écrit, les erreurs, les petites vues, les plagiats, les choses hasardées, les faux principes, &c.

(12) C'est précisément cet endroit de la Gazette de santé qui nous a frapés: & il nous a si bien frapés, que nous avons voulu voir si dans un autre cahier nous trouverions aussi de quoi satisfaire notre curiosité. Elle a été bien payée!

(13) Le jugement que nous pouvons porter de certains écrits, quelque différent qu'il soit de celui de nos prédécesseurs, ne peut pas plus blesser leur dignité, que les opinions des académiciens modernes ne blessent la dignité des anciens qui pensoient autrement. Mais comme nos prédécesseurs n'ont point parlé du volume de 1784, M. de Morveau ne sait pas plus que nous ce qu'ils en pensent, & ce qu'ils en auroient dit.

(14) Nous croirons au volcan éteint de Drevin, lorsqu'il sera prouvé que le basalte est vérirablement un corps vitrifié, le produit du feu; lorsqu'on aura détruit, sur cette substance, les observations des chymistes & des naturalistes qui l'ont examinée, ainsi que celles de M. le comte de Rangouse, qui vaut bien M. l'abbé de Soulavie.

dit : il y a eu là un volcan ; ils seront bien plustôt surpris que vous ayiez la prétention de trancher d'un mot & sans discussion contre l'opinion générale des minéralogistes, fondée sur des volumes d'observations.

Je viens à l'article qui me concerne particulièrement ; à vous en croire, je n'ai fait dans mon mémoire sur l'acide karabique, que changer le nom de cette substance, *quand on ne peut* (dires-vous) *ni changer, ni augmenter les propriétés des substances, il suffit pour faire des livres de changer leurs noms quoiqu'ils soient universellement adoptés.*

Il est vrai que dès le mois de mai 1782, j'ai (dans le journal de physique) proposé de ramener la nomenclature chymique à des régles fixes pour faciliter l'étude & l'intelligence de cette science ; j'ai sollicité dans ce mémoire l'examen, la critique, les objections de tous les chymistes. & jusqu'à présent vous êtes le *seul* qui ayiez paru désaprouver *les régles* que j'ai proposées. Ce n'est pas ici le lieu de donner les raisons & les autorités qui m'ont enfin décidé à les suivre, mais les ouvrages où elles se trouveront mieux placées, sont sous presse ; vous y verrez au nombre de ceux qui ont formellement aprouvé cette nomenclature, les Macquer, les Fontana, les Bergman, las Kirwan, &c. j'avouerai si vous le voulez à ma honte, que ce ne sont pas de ces hommes *isolés*, *étrangers aux académies*.

Il est impossible, Monsieur, que mon mémoire ne vous ait rien appris, mais la peine que j'ai prise d'y raporter tout ce qui avoit été écrit sur ce sujet par les savans *Scheffer*, *Bergman*, *Wenzel* & *Stockar*, ne sera peut-être pas inutile à ceux qui ne peuvent lire, comme vous, le suédois & l'allemand, (car il n'y a pas encore un mot de traduit de leurs ouvrages que j'ai cités). D'ailleurs je discute les opinions de ces chymistes, je raporte des expériences qui me sont propres pour déterminer les affinités de cette substance ; à la vérité je l'élève au rang d'*acide* (15), & je sens combien ces nouveaux acides doivent être fâcheux à quelqu'un qui voudroit pour le plus grand bien de la science qu'un académicien revenant dans sa compagnie *après 15 ans d'absence*, n'y trouvât pas un mot nouveau, pas une idée nouvelle ; qui déplore si énergiquement que les choses en soient venues *au point que l'académicien chymiste ou physicien qui reviendroit dans sa compagnie après 15 ans d'absence, n'y entendroit presque plus parler le langage de la science qu'il auroit cultivée toute sa vie.*

Je ne puis cependant m'empêcher de citer encore pour ma défense une autorité capable de faire quelque impression sur ceux qui sont moins prévenus que vous contre tout ce qui vient des académiciens. Pendant que je travaillois mon mémoire à Dijon, l'illustre *Bergman* que les savans de tous les pays regretent en ce moment, effaçoit aussi le nom impropre de sel volatil du succin & élevoit cette substance au rang d'acide. *Tome III de ses opusc. page 374.*

Je suis, &c.

A Dijon, ce 30 novembre 1784.

« NOUS espérons sur l'indulgence de » nos lecteurs, pour leur avoir fait lire » une si longue lettre, qui leur a seulement apris que M. de Morveau » n'est pas content de nous. On pouvoit » le dire en beaucoup moins de paroles.

(15) M. de Morvéau parle-t-il bien sérieusement? Auroit-il oublié déja ! le terme n'est pas éloigné pourtant) qu'il avoit fait une aussi belle découverte, savoir ; le sel sédatif mercuriel, & une terre qui n'étoit ni calcaire, ni argilleuse, ni pesante, ni métallique.

Quant à la découverte du caractère acide du sel de succin, elle apartient à celui qui le premier a distillé cette substance. On en trouve la preuve bien évidente dans l'espèce de sel ammoniacal dont la médecine se sert depuis un temps immémorial sous le nom de *liqueur de corne de cerf succinée*. Voyez les dispensaires de pharmacie, & le *codex* de la faculté de médecine de Paris, *page* 247.

M. de Morveau n'est pas heureux en découverte.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, sont priés de vouloir bien le renouveller, chez le sieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoise. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. 12 sols, qu'on fera parvenir audit sieur Duplain, franc de port.*

« NOUS avons inséré, n°. 32, *pag.* 125, » un MÉMOIRE A CONSULTER, envoyé par » M. Arnaud, doct. en méd. & en chir. » à Moulins.

» Il nous a été adressé une réponse à » ce mémoire; elle est signée de M. » FOUROT, doct. en médecine. Pour être » moins long, il s'est abstenu de satisfaire » aux questions proposées par M. Ar- » naud; il a cru devoir s'occuper seule- » ment du plan de curation qu'il estime » être le plus convenable & dont il espé- » reroit beaucoup, s'il étoit exécuté. Il » observe d'ailleurs que M. Arnaud se re- » présentera facilement les indications » pour lesquelles il (*M. Fourot*) donne le » tableau des différens moyens thérapeu- » tiques qui lui paroissent convenir.

RÉPONSE

Au mémoire à consulter de M. ARNAUD. Voy. n°. 32, pag. 125.

1°. Je conseillerois, (*dit M* FOUROT) de faire raser la tête à Mademoiselle de *** tous les quinze jours, d'éviter le contact de l'air froid, de la laver matin & soir avec une décoction de fleurs de sureau, de camomille romaine, de melilot, faite dans l'eau simple: s'il y avoit des placards de suppuration de les couvrir d'emplâtre d'onguent de la mère.

2°. Hors les accès de fièvre, Mademoiselle de *** se baigneroit dans l'eau simple tiède, mais mieux chargée de suc des plantes émollientes; on lui feroit des frictions sur tout le corps avec la main & à plusieurs reprises dans le bain. Mademoiselle de *** les prendroit de deux jours l'un, elle y resteroit le plus long-temps possible; depuis une heure jusqu'à six, si elle le pouvoit; elle y prendroit un bouillon, une heure ou une heure & demie après y être entrée. Elle porteroit ses bains à dix-huit.

3°. Pendant les remèdes & même durant tout l'hiver, elle auroit sur la peau une flanelle d'Angleterre.

4°. Une fois par semaine, Mademoiselle de *** prendroit une once de crême de tartre délayée dans une suffisante quantité de petit-lait ou d'eau de veau & selon l'effet qu'elle produiroit, mais qu'elle qu'en soit la dose, toujours aiguisée d'un demi-grain de kermès minéral: le lendemain du purgatif seroit un jour de repos; Mademoiselle de *** ne se baigneroit pas.

5°. La boisson ordinaire seroit variée entre celle de scabieuse, de bardane aiguisée de sel *de duobus*, & une autre particulière de valeriane sauvage de caillelait à fleurs jaunes & de mille-feuilles, édulcorée avec le syrop de stœchas & quelques gouttes d'eau de fleurs d'orange à chaque verrée.

6°. Selon l'importance & autant qu'il conviendroit de préparer la malade à l'usage des remèdes diaphorétiques & anti-spasmodiques, on lui donneroit le petit-lait, l'eau de veau ou celle de poulet avec le sel sédatif d'Homberg, quelques parégoriques le soir, le laudanum à la dose de 20 gouttes; les gouttes miné-

rales anodynes d'Hoffmann dans la boiſſon ordinaire.

7°. Rien ne me paroîtroit contre-indiquer le ſyrop que l'on propoſe avec la coralline, ou l'huile de ricin priſe à la doſe d'une cuillerée à bouche dans une taſſe de petit-lait. Si le ventre s'ouvre à cette doſe, il faut la diminuer.

Je demandrois (*ajoute M. Fourot*) qu'on ſuivît ce plan que le diagnoctic me paroît exiger: je m'occuperois enſuite, ſi je le croyois néceſſaire, des vues ultérieures que l'on devroit porter ſur la maladie pédiculaire, ſur la métaſtaſe du levain de la rougeole, & même ſur l'effet du mercure . . . . *poſitis ponendis.*

Signé, FOUROT, *D. M. abonné.*

A Champlitte 25 novembre 1784.

« En finiſſant ſa lettre, M. Fourot » forme une demande raiſonnable, dont » l'exécution pour le cas préſent ou pour » d'autres, ſeroit vraiment utile & pour » l'art & pour les médecins.

» Ce ſeroit, que le médecin qui a con» ſulté ſes confreres, reçu leurs avis, & » traité la maladie, voulût bien prendre » la peine de nous inſtruire, après un » certain temps de l'état de la perſonne » malade, quel qu'il ſoit; des avantages » ou de l'inutilité de la méthode propo» ſée, ſi elle a été miſe en uſage; ou ſi » elle a été rejetée, les raiſons qui y ont » déterminé.

» Nous nous prêterons volontiers à » cette correſpondance, pourvu qu'on » ſoit atentif à être court, & à omettre » les détails inutiles & ſuperflus.

LIVRES NOUVEAUX.

LETTRE *ſur le magnétiſme animal, où l'on examine la conformité des opinions des peuples anciens & modernes, & notamment de M. Bailly, avec celles de M. Meſmer; & où l'on compare ces mêmes opinions au raport des commiſſaires chargés par le Roi de l'examen du* magnétiſme animal; *adreſſée à M.* BAILLY *de l'académie des ſciences, de l'inſtitut de Bologne, de l'académie de Stockolm, l'un des quarante de l'académie françoiſe, & l'un des commiſſaires chargés par le Roi, de l'examen du* magnétiſme animal; *par M.* GALART DE MONTJOYE.

« Il y a deux claſſes de ſavans, il y en » a qui obſervent ſouvent ſans écrire; » il y en a auſſi qui écrivent ſans ob» ſerver. On ne ſauroit trop augmen» ter la première de ces claſſes, ni, » peut-être, trop diminuer la ſe» conde. Une troiſième claſſe eſt plus » mauvaiſe encore, c'eſt celle qui » obſerve mal. HALLER. *Lettre à M.* » BONNET.

A Philadelphie, & ſe trouve à Paris, chez Pierre J. Duplain, libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, 1784. (*in* 8°. *de* 136 *pag.*) Prix 1 l. 16 ſ.

Le but de cette lettre eſt de prouver que MM. les commiſſaires n'ont pas voulu voir; qu'ils ſe ſont mal placés pour enviſager la queſtion; qu'ils l'ont mal examinée, & conſéquemment mal jugée.

Pour y parvenir on commence par une critique aſſez amère des ouvrages de M. Bailly, critique qu'on eſt étonné de voir ici, & qui s'y trouve dans l'idée de ſe venger, ſur l'auteur, de l'outrage fait au magnétiſme animal par le raport des commiſſaires dont M. Bailly a été l'interprête; puis on examine les ſyſtêmes de Deſcartes & de Newron, au-deſſus deſquels on s'efforce d'élever M. Meſmer, tant à cauſe de la ſublimité de ſa découverte, qu'à cauſe de la profondeur de ſon génie; comparé enſuite avec Hippocrate, il eſt aiſé d'apercevoir que ce n'eſt pas ſans peine qu'on laiſſe ce grand homme au premier rang; on auroit bien voulu le donner à M. Meſmer; on ne l'a point oſé par pudeur; mais pour l'en dédommager, on lui accorde le ſecond, & l'on aſſure hardiment que depuis l'oracle de Cos, juſqu'au docteur de Vienne, il n'a paru dans la médecine aucun homme de mérite. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'il ne s'eſt montré aucun méchanicien entre l'ingénieux Archimede & celui par qui furent imaginés les *Pantins*; invention folle, extravagante même, mais qui en 24 heures a plus amuſé de monde à la cour & à la ville, que le magnétiſme animal n'a guéri de malades depuis ſix ans.

Mais enfin le but qu'on ſe propoſe, eſt-il bien rempli? Nous répondons que ce n'eſt pas faute d'adreſſe, de ſubtilités, de définitions, de diſcuſſions preſque grammaticales, de ſarcaſmes inſpirés par la prévention, l'enthouſiaſme, l'eſprit de parti; mais on avoit une mauvaiſe cauſe à défendre, une cauſe déja jugée, & bien jugée.

LIVRES ÉTRANGERS.

De humoribus morborum causis : c. à d. des humeurs considérées comme causes des maladies; par M. Guill. Auguste *Heisterberg*, doct. en médecine. A Leipsick, chez Buischel, 1783. (*in-4°. de 32 pag.*)

Cette dissertation ne renferme rien de bien solide. A la suite de quelques aperçus sur la nécessité de connoître les causes des maladies, sur le sang, sur les humeurs & l'inflammation, M. Heisterberg traite de la dégénérescence des humeurs & de leur influence dans les maladies.

Par un abonné de L.

Dissertatio medica de sputis : c. à d. dissertation de médecine sur les crachats; par M. Christian-Gotthelf-Frédéric *Webel*, doct. en médecine. A Leipf. chez Sommer, 1783. (*in-4°. de 42 pag.*)

L'auteur de cet essai, qui n'exerce la médecine que depuis peu d'années, déclare de bonne foi qu'il ne peut pas encore publier sur les maladies des observations importantes ou curieuses. En attendant qu'il en ait recueilli, il s'occupe de l'examen des crachats, par l'inspection desquels on acquiert des lumières sur le véritable caractère de certaines maladies; ce qui aide à porter un prognostic juste. Cette dissertation a le mérite d'être méthodique.

Par un abonné de L.

Jo G. Roedereri & Car. G. Wagleri, *tractatus de morbo mucoso denuò recusus annexaque præfatione de trichuridibus novo vermium genere : editus ab Henrico - Augusto* Wrisberg, *professore medico & anatomico Goettingensi. Cum tabulis æneis* ; ou traité de la maladie muqueuse, par J. G. Roederer & C. G. Wagler. Seconde édition, mise au jour & augmentée d'une préface sur les *trichurides*, nouvelle espèce de vers, par Henri-Auguste *Wrisberg*, professeur de médecine & d'anatomie à Gottingue, avec des figures. A Gottingue, chez Bossiegel; à Strasbourg, chez Konig, 1783. (*in-8°. de 322 pag.*)

Il y a près de quinze ans que l'on vit regner à Gottingue la maladie muqueuse; elle exerça en cette ville & dans les environs les plus grands ravages. Roederer, professeur de médecine & habile praticien, suivit & observa cette épidémie avec beaucoup de soin. Il faisoit ouvrir tous ceux qui en mouroient, par Charles Gottlieb Wagler, l'un de ses disciples, très versé dans l'anatomie. C'est ainsi que du travail réuni du maître & du disciple fut composé un traité qui a été reçu favorablement & qui méritoit de l'être. Monsieur Wrisberg, professeur à Gottingue, formé également à l'école de Roederer, vient d'en publier une nouvelle édition, la première étant absolument épuisée. Il la dédie à MM. Hensler & Hansen, docteurs en Médecine, ses condisciples & ses amis.

Seize sections sont employées à l'histoire, à l'aitiologie, & aux espèces principales de cette fièvre épidémique. On y trouve l'histoire de quatorze malades qui en furent attaqués, mais guéris, & la relation de treize ouvertures de malades qui en sont morts. Pour enrichir cette nouvelle édition, M. Wrisberg y a joint une préface uniquement destinée à l'histoire d'une espèce inconnue de vers nommés *trichurides* ; aperçus pour la première fois dans le temps de l'épidémie muqueuse. Ce fut pendant les hivers de 1760 & 1761, que le hasard les fit découvrir. Un étudiant en anatomie, qui disséquoit dans l'amphithéatre de Gottingue le cadavre d'une petite fille de cinq ans, voulant préparer la valvule du coton, donna maladroitement un coup de scalpel au cœcum. Aussitôt on vit sortir de cet intestin avec de l'eau, & des restes de matières excrémentitielles, de petits vers, qui ne parurent pas d'abord originaires des intestins. MM. Wrisberg, Wagler & leurs condisciples, les virent dès cet instant. On les fit examiner ensuite aux professeurs Roederer & Buttner, & ce dernier les nomma *trichurides*, à cause de leur queue, moins grosse de beaucoup que le corps, & plus fine qu'un cheveu. On les retrouva depuis dans d'autres cadavres. En continuant les recherches on s'est convaincu qu'ils étoient bien plus communs qu'on ne se l'étoit d'abord imaginé. M. Wrisberg décrit ici ces insectes avec la plus grande exactitude, en trace l'histoire naturelle, & fait connoître leur action sur le corps humain. Ces détails sont très intéressans sous la plume de M. Wrisberg.

Par le même.

Nécrologue.

Noble M. Doron, doct. en médecine, stipendié de la ville de Saint-Diez en Lorraine, associé correspondant du collège royal de médecine de Nanci, & premier médecin des princes souverains de Salm, est mort à Senones au mois de mai dernier. Il descendoit d'une des familles nobles de Laveline. Ce fut un de ses ancêtres qui, par sa bravoure & son patriotisme, contribua beaucoup à faire rentrer le duc René son maitre, dans ses états de Lorraine, qui avoient été envahis par Charles le Hardi, duc de Bourgogne, dans le quinzième siècle. Le mérite médical de ce gentilhomme lorrain ayant été reconnu par les officiers municipaux de la ville de Saint-Diez, ils le choisirent pour avoir soin des malades indigens de cette ville & des environs; les services charitables & assidus, qu'il exerça envers eux, le firent connoître des princes de Salm qui se l'attachèrent. Pendant sa longue carrière, il a rédigé un grand nombre d'observations sur des cas rares de médecine pratique. Il est facile de juger de leur mérite, par celle qui a été insérée dans un ouvrage périodique fort répandu en Lorraine. Il s'agit de l'efficacité de l'*illecebra*, qui est le *sedum acre* du chevalier de Linné, pour guérir les ulcères rebelles & invétérés. Cette plante, qui avoit été précédemment employée contre la plupart des maladies chirurgicales externes avec le plus grand succès, par M. Marquet, médecin de la cour de Lorraine, & doyen du collège royal de médecine de Nanci, fournir entre les mains de M. Doron, de nouvelles preuves de ses propriétés énergiques.

Par un abonné de L.

Livres nouvellement traduits de l'anglois en allemand.

1°. *Jean-Chretien Krieger*, le jeune, lib. à Giessen, vient de faire traduire : *A complet collection of the medical and philosophical worns of John Fothergill, wuth an account of his life and occahonnal notes, By John* Elliot, *M. D. Lond. 1781.*

2°. *Arnold.* (*Thomas*) De la nature, des causes & des préservatifs de la rage, traduit par Jean-Christian Gottlieb Ackermann. A Leipsick, chez Jacoboer, *in-8.*

3°. *Institutions de chirurgie*, par Bell. A Leipf. chez Reich, *in-8.*

4°. *Cullen, élémens de médecine pratique*, 3e. partie. A Leipf. chez Fritsch, *in-8.*

5°. *Else.* (*Joseph*) Mémoires choisis de chirurgie, avec les additions de Vaux & de l'éditeur. A Leipf. chez Weygand, *in 8o.*

6°. *Lobb.* (*Théophile*) Axiômes généraux de médecine. A Leipf. chez Haug, *in-8o.*

7°. *Monro.* Des maladies des armées. Partie II; nouvelle édition. A Palœopyry, chez Rithter, *in-8.*

8°. *Du même.* De la structure & de l'usage du systême nerveux. A Leipf. chez Schwikert, *in-8.*

9°. Dispensaire de *Quincy.* A Leipf. & Francfort, *in-8.*

10°. Des choses les plus remarquables concernant l'eau commune, par *Smith.* A Leipf. chez Haug, *in 8.*

11°. *Arbuthnot* Des effets de l'air, *ib.*

12°. *Block* (*W.*) Histoire de la médecine & de la chirurgie. A Leipf. chez Weidmann, *in-8o.*

13°. *Bryant.* Catalogue des plantes esculentes, *ib.*

14°. Toutes les œuvres de médecine & de philosophie de *Fothergill*, traduites par J. Chretien Dreyssy. A Francfort, & à Leipf. *in-8o.*

15°. *Stenvenson.* Cas de médecine pratique. A Leipf. chez Weygand, *in-8.*

16°. *Hunter.* Mémoires de médecine & de chirurgie, chez le même, sous presse, *in-8.* avec figures.

17°. *Dawson.* Mémoire sur la méthode facile & efficace de guérir les yeux & les paupières attaquées d'ulcères, chez le même.

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, sont priés de vouloir bien le renouveller, chez le sieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoise. Le prix de l'abonnement est de* 9 *liv.* 12 *sols, qu'on fera parvenir audit sieur Duplain, franc de port.* La Table de 1784 se distribuera en janvier 1785.

HYGIENE.

Suite du numéros 46.

« ON peut, dit Cicéron, soutenir dans » la vieillesse deux ou trois jours d'ab- » stinence; mais qu'on réduise un athlete » à jeûner un seul jour, il implorera Ju- » piter olympien à qui il consacre ses » exercices. Telle est la force de la cou- » tume ». Le sauvage du Canada fait quelquefois à la chasse plusieurs centaines de lieues, livré tour-à tour à toutes les horreurs d'une faim dévorante, ou gorgé dans l'occasion d'un excès d'alimens. La dure nécessité l'a élevé à son école, comme les institutions des Spartiates les formoient à supporter, sans se plaindre, la faim, la soif & les plus dures extrémités. L'homme se familiarise peu-à-peu avec des alternatives qui paroissent les plus propres à le détruire. On voit quelquefois les dissolutions & les plus grands excès se succéder & remplir le cours d'une longue vie, ou du moins n'opérer que sourdement des effets lents & destructeurs; au contraire l'homme délicat, & asservi à une vie réglée, a tout à craindre du moindre changement. Cornaro, si connu par la scrupuleuse régularité de sa vie, fut sur le point de périr, pour avoir un jour augmenté de quelques onces, sa boisson ou sa nourriture solide.

Traiter certaines questions philosophiques, sans avoir des connoissances étendues dans la médecine, est souvent se réduire à rassembler des analogies, des raports vagues, ou des objets de comparaison pris des autres sciences: méthode seulement propre à rendre plus saillante une vérité connue. J'en trouve un exemple dans le 4e. livre des symposiaques ou propos de table de Plutarque. On agite, si la nourriture simple est plus facile à digérer que celle qui est composée de plusieurs viandes. On balance les raisons favorables ou contraires, ou plustôt on fait ce que Macrobe apelle *prælusio rhetorica* On cite d'abord, en faveur des alimens simples, l'exemple des animaux, celui des malades qui ont la fièvre, l'analogie prise des effets nuisibles d'un mêlange de plusieurs vins, le trouble que doivent produire dans l'estomac des substances d'une nature diverse, les excès dans le manger qui peuvent s'ensuivre, enfin la comparaison d'un assemblage d'instrumens de musique pleins de discordance. On oppose d'un autre côté, que les herbes dont se nourrissent les animaux offrent une grande diversité, que la fièvre demande une autre nourriture que l'état de santé, que la diversité des viandes excite l'appétit & favorise la digestion, que le plaisir qu'elle fait éprouver entre dans le plan de la nature, & qu'à tout prendre il vaut mieux pécher par replétion, que se refuser ce qui est nécessaire au soutien de la vie. En admirant toutes les ressources d'une imagination féconde, on voit que la question reste indécise. Les sciences naturelles étoient alors trop peu avancées pour l'approfondir; au défaut de principes solides, Plutarque offre des raisonnemens plausibles, toujours avec la sagacité d'un écri-

vain dont le nom vivra dans tous les siècles.

La question proposée, pour être attaquée de front, demande des principes d'histoire naturelle, de chymie & d'économie animale; c'est de leurs lumières réunies que doit ressortir la vérité. Il importe de savoir où réside la matière alimentaire de l'homme; si elle est unique de sa nature ou variée; si elle est universellement répandue dans tous les êtres animés, & si quelques-uns la contiennent par excellence, quelles substances deviennent par leur mélange d'une solution plus facile; celles qui se contrarient & qui nuisent à la digestion, soit par leur nature, soit par leurs apprêts; car on juge bien qu'il faut se défier de tant de combinaisons fortuites de notre cuisine moderne: il faut en outre rechercher si l'estomac a la propriété de s'assimiler également les matières extractives & sucrées, les gelées de viande, les mucilages, les substances grasses & huileuses, la partie glutineuse des végétaux, & la partie amilacée si abondante dans la nature: enfin on doit réunir à ces considérations celles du tempérament, de l'âge, du climat & de l'empire de l'habitude. Quelle foule d'objets à discuter, avant que de donner la solution du problême que se propose Plutarque!

En attendant que cette tâche soit remplie, on peut cependant répondre d'une manière directe & par des faits simples. Tout atteste combien la coutume peut apprendre à l'homme à se contenter des alimens le moins composés. Le laitage durant la belle saison, & la viande de renne, salée, pendant l'hiver, suffisent au Lappon. Les anciens Germains, au raport de César, n'avoient point une nourriture plus variée. Le Tartare, durant ses expéditions militaires, ne consomme que quelques onces de farine de millet rôti. La gomme arabique est le seul aliment des Negres pendant de longs voyages. Les troupeaux, qui sont la seule ressource des montagnards dans les Alpes, ne fournissent à ces derniers que du lait & du fromage en abondance, & c'est dans cette classe qu'on trouve les hommes les plus forts & les plus redoutables à la lutte. Il y a certains cantons d'Irlande où le cultivateur ne se nourrit que de pommes de terre & de lait, & c'est encore-là où l'on trouve les meilleurs lutteurs. N'y a-t-il pas plusieurs nations dans les contrées méridionales qui ne se nourrissent que des produits du palmier?

Mais dans les nations policées, & dans les classes de la société où regne l'aisance, le sens du goût se dévelope comme toutes les autres facultés de l'homme. Ses besoins se multiplient, & l'un des plus marqués est une certaine variété dans les alimens: quelques viandes prises des quadrupedes ou des volatiles, des poissons de mer ou d'eau douce, avec des apprêts les moins propres à les dénaturer, des légumes ou d'autres végétaux rendus plus agréables par des assaisonnemens naturels, enfin des fruits relatifs aux climats & aux saisons; tels sont les alimens qu'une expérience constante apprend à être le soutien d'une santé florissante. La diversité modérée qu'on met dans leur usage, récrée & prévient la satiété que produiroit un aliment uniforme. Horace, dans une de ses odes où il peint les charmes d'une vie simple, fait entrevoir les premiers degrés de cette variété. *Oliva .. aut herba lapathi .. malvæ salubres ... vel agna festis cæsa terminalibus, vel hædus .. has inter epulas ..* On ne peut point fixer avec une précision géométrique quel doit être le terme de cette variété; mais on la reconnoît au lever de table par le bien-être qu'on éprouve, & le libre exercice de ses facultés. L'art d'irriter les sens, par des mets variés avec profusion, n'a ensuite d'autres bornes que le pouvoir de l'homme & le nombre fini des productions de la terre. Si l'on veut connoître quelle étendue a donnée la folie à ce luxe insensé, on n'a qu'à se rapeller le fameux festin donné par le frere de l'empereur Vitellius, qui rassembla deux mille poissons des espèces les plus rares, & sept mille oiseaux ou volatiles.

*Par M. P***, doct. en méd. abonné.*

LIVRES NOUVEAUX.

DOUTES *d'un provincial proposés à MM. les Médecins-Commissaires, chargés par le Roi, de l'examen du magnétisme animal.* A Lyon, & se trouve à Paris, chez Prault, imprimeur du Roi, quai des Augustins, & chez Duplain, lib. Cour du Commerce, 1784. (*in-8°. de 134 p.*) Prix 36 sols.

L'auteur de cet écrit déclare qu'il se feroit nommé, s'il n'étoit l'un de ces hommes qui n'ont point de nom. Il feroit certainement bien fâché qu'on le

crût sur sa parole. Mais il étoit malade depuis 20 ans, & sa maladie avoit jeté en lui de si profondes racines, que les remèdes n'avoient pu la guérir; elle étoit même si bien masquée, qu'on ne pouvoit la reconnoître; le magnétisme l'a montrée au doigt & à l'œil. Tel est le prétendu prodige opéré par l'agent *fureteur*; telle est l'obligation inouie que lui a le provincial.

Peut-on être surpris que les vapeurs du baquet magnétique, accumulées, ait excité dans le systême nerveux du provincial, une explosion vive qui a réveillé les facultés de son ame, enchaînées depuis 20 ans par un Protée destructeur. Dans le transport de sa reconnoissance, il aprend que des observateurs froids & tranquilles ont vu de près les prestiges du disciple de Gassner, sans être ni séduits ni ébranlés, qu'ils en ont dévoilé la cause, qu'ils ont prémuni, contre ses surprises, le public trop souvent avide de la nouveauté, qu'il ont fixé d'une manière certaine l'opinion qu'on devoit se former de cet agent chimérique; dans ce transport, disons-nous, il est templi d'un feu dévorant, il se croit inspiré en faveur d'une si noble cause contre ces terribles adversaires. On croiroit qu'il va les combatre par la solidité de ses raisonnemens, les terrasser par la force de ses preuves, & les réduire à confesser leur défaite humiliante. On croiroit que c'est un autre Démosthene qui vient montrer à un peuple nombreux qu'il a été trompé par un faux exposé sur le point le plus important, d'où dépend son salut ou sa ruine. Il se présente avec assurance, on prête une oreille attentive, il commence.

A peine sa voix s'est-elle fait entendre, à peine a-t-il prononcé quelques phrases, qu'on ne reconnoît plus un défenseur formidable sur lequel on comptoit, mais un déclamateur aigri qui, au lieu de bonnes raisons, emploie contre les médecins, de froides plaisanteries, des comparaisons absurdes, un persifflage indécent, des réflexions hors de propos, des inculpations fausses, mais malignes, des imputations odieuses, des argumens spécieux, des paralleles choquans, sans compter les inconséquences.

Ne voilà-t-il pas des doutes bien dévelopés, bien établis sur l'examen, du magnétisme animal, fait par les médecins-commissaires?

Après avoir exhalé une partie de son âcre bile, le déclamateur s'arrête tout à coup; puis reprenant son discours, il adresse cette apostrophe aux médecins.

« Ne me dites donc point ici, Messieurs, » *Qui êtes-vous? Vous qui parlez?* Car tant » que je parlerai contre la médecine, je » vous répondrai que je m'apelle *légion*. » Si le diable a fair une fois cette réponse » au nom de ses confreres, je crois qu'elle » est bien permise aux pauvres damnés de » la médecine ».

Cependant il s'étoit apeçu déja que son fanatique zèle l'emportoit trop loin; écoutons comment il s'exprime dans ce moment lucide.

« Messieurs, si dans ce que j'ai dit & » ce que je vais dire, j'avois le malheur » de vous blesser, je regreterai bien de » ne pas être connu de vous; vous liriez » alors dans mon ame; & loin de vous » irriter, vous me plaindriez d'avoir si » mal exécuté mon véritable dessein.

» Au reste, je le sens trop, c'est un » malheur presque inévitable pour un » solitaire qui n'écrit que sous ses yeux: » il se juge si mal! Souvent il artive que » sa plume est âcre, lorsque son cœur est » doux.

» Dans tout ce que j'ai osé écrire sur » un sujet où mon ignorance me permet » à peine de douter; je sens bien que » mon cœur me justifie; mais qui m'a» prendra les fautes de toute espèce que » ma plume aura faites?

» N'importe, je poursuis. . . . . .

Il ne faut point en être étonné; ce diable de la médecine s'apelle *Légion*. C'est le second de ce nom qui paroît sur la terre. Le premier abusoir par ses prestiges & par ses discours. Le moderne *Légion* n'est pas aussi adroit.

ANALYSE de l'eau minérale de Fruges, par le sieur Pierre de RIBAUCOURT, maître en pharmacie, démonstrateur en chymie, & entrepreneur des nitrières royales, demeurant à Abbeville, 1783 (in-8°. de 28 pag.)

Le propriétaire de cette source, ayant fait chauffer par hasard de la nouvelle eau minérale, la vit avec étonnement se troubler & déposer une quantité fort considérable d'une terre jaunâtre. Les premiers essais analytiques, qu'on lui fit subir, y annoncèrent une eau martiale, & les experiences diverses & multipliées de M. Ribaucourt, démontrent qu'elle contient du fer, de l'acide vitriolique, de la

terre alumineuse, de la sélénite & du gas; principes semblables à ceux de toutes les eaux minérales martiales connues, telles sont celles de Passy, d'Aumale, de Forges, de Spa, &c. Aussi le résultat des opérations de ce chymiste tend-il à faire croire que l'eau minérale de Fruges doit être mise au rang des meilleures eaux de cette classe, & que l'usage en peut être conseillé à tous les malades auxquels celles-ci peuvent convenir; qu'elle peut se transporter aussi bien qu'aucune autre. Les personnes, qui pourront la prendre à la source, empêcheront la grande volatilité du gas, qui tend perpétuellement à se dissiper, & jouiront par-là de toutes les propriétés de cette eau & de l'effet de son gas.

Par un abonné de L.

LIVRES ÉTRANGERS.

PHILOSOPHICAL *transactions of the royal society, of London.* vol. 73. for the year. 1783. partie II. *London*, 1784. *in-4°.*

Ce volume des transactions philosophiques de la société royale de Londres, contient quelques mémoires de physique & de chymie: tels sont, un mémoire de M. le duc de Chaulnes sur la manière de préparer le sel fusible d'urine, blanc & pur, & l'acide phosphorique; des expériences sur l'*ochra friabilis nigrofusca*, par M. Vedwood; des expériences de M. Priestley sur le phlogiston, & la conversion de l'eau en air.

Caroli à LINNÉ, *equitis, systema vegetabilium secundum classes, ordines, genera, species cum characteribus & differentiis: editio decima quarta præcedente longe auctior & correctior; curante J. Andrea* Murray, *equite ord. r. de Wasa, consiliario r. aul. professore medic. & botan. o. in acad. r. Gotting. præfecto Horti r. botan societ. scientiarum Gottingens. Stokholm. Upsal. Gothenb. & Lundens, medicarum Parisiens. Nanc. Hafn. atque œconomicarum Bernens, & Cell. membro.* A Gottingue, chez Dieterich, & se trouve à Strasbourg, chez Konig, 1784. (*in-8°, de 987 pag.*)

Comme il y avoit deux ans que la treizième édition du systême végétal du chevalier de Linné étoit épuisée, il étoit nécessaire d'en donner une nouvelle. M. Murray s'est chargé de ce soin. Il savoit que depuis le moment où l'auteur avoit mis la dernière main à cet ouvrage, plusieurs botanistes avoient entrepris des voyages dans des contrées très éloignées & très peu connues, que leurs recherches étoient consignées & comme éparses dans des écrits particuliers, que l'on avoit découvert un grand nombre de plantes, qu'on avoit rectifié la description de beaucoup d'autres. Il a recoeilli tous ces objets importans pour la botanique, & les a inserés dans la nouvelle édition. Ainsi l'on a obligation à M. Murray, de nous faire connoître aujourd'hui toutes les richesses de la nature dans un des trois règnes. Avec cet ample PINAX, on peut se passer du supplément des plantes, publié par de Linné fils, ainsi que des autres collections botaniques.

Outre des observations multipliées sur les genres & les espèces, le professeur de Gottingue indique encore de nouveaux synonymes. Chaque article est court, mais toujours clair.

Faculté de médecine de Paris.

Les docteurs chargés de l'enseignement cette année dans les écoles de la faculté, rue S. Jean de Beauvais, sont:

M. *Doublet*, pour la pathologie;
M. *Guillotin*, pour la physiologie;
M. *Baget*, pour la chirurgie en latin;
M. *Goubelly*, pour l'hist. des plantes;
M. *Berthollet*, pour la pharmacie;
M. *Jeannet de Longrois*, pour la chirurgie en françois;
M. *Duchanoy*, pour les accouchemens en faveur des sages-femmes;
M. *d'Arcet*, pour la chymie.

Leurs leçons se font chaque jour, excepté le jeudi, & les jours de fêtes.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DE SANTÉ,

POUR L'ANNÉE 1784.

A

B

C

D

E

F

H

I

L

M

T

V

FIN.